

Ramp  
HMod  
TR.



# RAPPORTS

DES

## DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL

SUR LEURS VISITES DANS LES CAMPS

DE

# PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

1914-1917

---

## PRÉFACE

DE M. J. QUIÑONES DE LÉON

AMBASSADEUR D'ESPAGNE A PARIS



LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
PARIS — 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79 — PARIS

—  
1918







**RAPPORTS**  
**DES**  
**DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL**  
**SUR LEURS VISITES DANS LES CAMPS**  
**DE**  
**PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE**  
**1914-1917**

THE

OF

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

AND

THE BUREAU OF LAND MANAGEMENT

1910

# RAPPORTS

DES

DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL

SUR LEURS VISITES DANS LES CAMPS

DE

# PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

1914-1917



LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

PARIS — 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79 — PARIS

1918

150931

4-6-19

REPORTS

REPORTS OF THE COMMISSIONERS OF THE GENERAL LAND OFFICE

IN CONNECTION WITH THE LAND REVENUE ACT, 1891

PRISONIERS FRANÇAIS  
EN ALLEMAGNE

1914-1917

1918

LIBRARY OF THE  
GENERAL LAND OFFICE



## PRÉFACE

**J**E considère comme un très grand honneur l'invitation qui m'a été adressée, en ma qualité de Chargé d'Affaires d'Espagne à Paris, par le Ministère des Affaires étrangères de la République française, de donner quelques lignes de préface au livre dans lequel se trouvent réunis les Rapports des Délégués du Gouvernement espagnol sur les visites aux camps de prisonniers en Allemagne.

La publication de ces Rapports causera une grande satisfaction à l'Espagne, à son Roi, et à Son Gouvernement, et les appréciations flatteuses que l'on relève dans l'Introduction, sur le labeur intense que représentent ces Rapports et les services rendus aux prisonniers français par les Représentants de l'Espagne, seront, pour les Membres de l'Ambassade de Sa Majesté à Berlin et les Délégués espagnols à qui ce service est confié, comme un hommage rendu à leurs efforts.

L'œuvre recommandée à la vigilance de l'Espagne, et à l'accomplissement de laquelle Sa Majesté Alphonse XIII, mon Auguste Souverain, a apporté journellement tout son enthousiasme et tous ses soins, laissera une trace profonde dans l'Histoire, non seulement par son côté sentimental et humanitaire, mais encore parce qu'elle est une grande manifestation de Droit et qu'elle constitue un progrès sensible dans les relations et les usages internationaux en temps de guerre. A l'heure où certains, impressionnés par divers événements, déclarent la faillite définitive du Droit International, il n'est pas sans intérêt que des faits soient signalés, montrant un progrès dans cet ordre d'idées.

C'est pourquoi l'Espagne s'honore, en ces heures solennelles, de donner l'appui de son nom à une entreprise qui contribue à

l'application des règles humanitaires dont le principe fut posé par la Déclaration de Bruxelles de 1874, qui furent développées à La Haye en 1899 et en 1907, et complétées par les différents accords conclus, au cours de cette guerre, sur l'intervention des pays neutres parmi lesquels l'Espagne eut à jouer un rôle tout particulier.

Voilà la signification, dont l'Espagne peut être fière, qui doit être attribuée aux Rapports recueillis dans ce livre par le Ministère des Affaires étrangères de la République française.

Mais ce qui domine tous ces sentiments dans notre esprit, c'est certainement l'intime et profonde satisfaction d'avoir pu être utiles aux prisonniers français, victimes sacrées du plus glorieux des devoirs.

Les derniers mots de l'Introduction de ce livre, qui rendent un hommage enthousiaste et de haute considération à la Personne de Sa Majesté le Roi Alphonse XIII, produiront dans l'esprit de tous les Espagnols un sentiment sincère de profonde gratitude.

J. QUIÑONES DE LÉON.

*Ministre plénipotentiaire  
Chargé d'Affaires d'Espagne à Paris.*

Paris, Juillet 1918.

---

---

## INTRODUCTION

---

LE Régime officiel des prisonniers de guerre est constitué par les conventions conclues à La Haye, en 1899 et 1907, entre les représentants de toutes les puissances aujourd'hui belligérantes — en particulier de la France et de l'Allemagne. Dans les rapports entre ces deux Etats, ce régime a été complété, au cours des hostilités, par une série d'accords intervenus, grâce à l'intermédiaire bienveillant de puissances *neutres*. Le but commun de ces conventions et de ces accords est d'assurer aux prisonniers un traitement conforme aux exigences de la justice et de l'humanité. La visite des camps de prisonniers par des délégués neutres, chargés de contrôler la rigoureuse exécution des arrangements internationaux, et de consigner leurs observations dans des *rapports officiels*, est le seul moyen d'en procurer la *sanction*.

Les rapports des délégués neutres constituent, au profit des Etats belligérants, une source de renseignements offrant toutes garanties d'exactitude, sur le sort de leurs nationaux en captivité.

Ils permettent à ces Etats de prendre toutes les mesures nécessaires (protestations d'ordre général, réclamations concernant des cas individuels, mesures de réciprocité) pour en amener l'amélioration.

Ils permettent enfin à l'opinion universelle, dont aucun Etat, si puissant soit-il, ne peut négliger l'influence, de se prononcer sur le degré de civilisation, sur la valeur morale de chaque peuple, d'après ce criterium irrécusable : le traitement des prisonniers.

Mais pour que ce dernier résultat soit atteint, il est indispensable que les rapports des délégués neutres soient placés sous les yeux de tous ceux que le traitement des prisonniers intéresse. Tel est précisément l'objet de la présente publication.

\* \*

Dès le début de la guerre actuelle, le gouvernement français a confié au gouvernement de S. M. le Roi d'Espagne la défense des intérêts de ses nationaux en Allemagne. La protection des

prisonniers était une partie — et non la moindre — de cette tâche. C'est donc par l'intermédiaire du Gouvernement espagnol que se sont produites, au cours des hostilités, les interventions officielles destinées à améliorer le sort des prisonniers français. C'est par son canal et souvent en obéissant à ses suggestions que de nombreux accords sur des points de détail, concernant le régime des prisonniers, ont été conclus. Ce sont enfin les délégués de l'Ambassade d'Espagne qui ont fait, dans les camps de prisonniers, les visites les plus régulières et les plus fréquentes. Sans doute, ils n'ont pas eu le monopole de cette tâche. Et l'on ne saurait omettre ici, sans une grave injustice, le rôle bienfaisant des Associations privées, et tout d'abord du *Comité international de la Croix-Rouge*, dont les rapports, successivement publiés dans la Collection des *Documents de la Guerre*, sont une source de renseignements dont on ne peut exagérer ni l'intérêt ni la valeur. Mais les Rapports de l'Ambassade d'Espagne, par la puissance de l'organisme qui en a préparé l'élaboration, par la richesse de leur documentation, par l'autorité officielle de leurs auteurs, conservent le premier rang.

Le personnel de l'Ambassade chargé de la visite des camps, assez réduit dans les premiers mois de la guerre, s'est accru progressivement par le concours, de plus en plus nombreux, d'officiers, de médecins, offrant toutes garanties d'impartialité et de compétence. Pour que l'œuvre entreprise obtint un maximum d'efficacité, il fallait que le désir légitime des délégués officiels espagnols de connaître, sur le régime des prisonniers, toute la vérité, rencontrât, de la part des autorités allemandes, un bon vouloir égal à la leur *laisser connaître*. Il fallait que les camps de prisonniers fussent largement ouverts aux visiteurs. Il fallait que les prisonniers fussent admis à leur adresser, soit oralement, soit par écrit, toutes plaintes et réclamations de nature à orienter leurs recherches. Bien différente a été malheureusement la préoccupation du Gouvernement impérial. On verra qu'il s'est attaché — dans un intérêt hélas ! trop facile à comprendre — à limiter, à gêner, à paralyser parfois le contrôle des délégués officiels. Telle est la cause unique des *lacunes* qui frapperont le lecteur attentif, dans l'étude des rapports qui vont suivre.



D'irréfutables témoignages, aujourd'hui confirmés par l'aveu des autorités allemandes, ont établi que, dès le début de la guerre, le Gouvernement impérial a maintenu dans la France occupée,

pour les y soumettre à un régime rigoureux, pour les y affecter à des travaux militaires, un grand nombre de prisonniers français privés de toutes relations avec leurs familles. On ne verra pourtant, dans les pages qui suivent, que de lointaines allusions aux dépôts des régions envahies. Le Gouvernement français a demandé à plusieurs reprises, par le canal de l'Ambassade d'Espagne et du *Comité international de la Croix-Rouge*, que ces dépôts fussent visités. Il offrait, dans ce but, d'ouvrir aux délégués de l'Ambassade des Etats-Unis, chargée alors d'assurer en France la protection des prisonniers allemands, les dépôts que, suivant l'exemple donné par l'Allemagne, il avait établis lui-même dans la zone des armées. Prenant les devants, il autorisait spontanément la visite, par les délégués de l'Ambassade, de plusieurs de ces dépôts. Il admettait le Président du *Comité international de la Croix-Rouge* à parcourir, dans le même but, la zone des armées. Or, le Gouvernement français s'est toujours heurté au refus *formel, absolu*, des autorités allemandes, d'ouvrir aux délégués neutres l'accès des régions envahies. Le Gouvernement allemand se réservait ainsi le pouvoir de maintenir dans ces régions un nombre inconnu de prisonniers, dont le régime échappe à tout contrôle, et dont l'existence même n'est révélée à leurs familles que par le cri, lointain et espacé, de leurs souffrances.

On put espérer, un moment, qu'une liberté complète serait du moins accordée pour la visite des camps situés sur le territoire de l'Allemagne. Ici encore, le Gouvernement français avait pris les devants. Dès le début de la guerre, il avait, spontanément, autorisé les délégués américains à pénétrer sans avis préalable dans tous les dépôts de prisonniers allemands en France. Il fallut attendre le 22 décembre 1915 pour qu'enfin, cédant à des démarches constantes et réitérées, le Gouvernement impérial prit l'engagement « *d'accorder aux délégués de l'Ambassade d'Espagne à Berlin la permission d'aller voir, sans avertissement préalable des autorités, à tous endroits et à toute heure, les prisonniers de guerre et les prisonniers civils français, y compris ceux qui se trouvent aux détachements de travail.* »

Cette liberté, d'ailleurs mal assurée en pratique, ne devait pas être de longue durée. Le 11 février 1916, le Gouvernement allemand déclarait imposer aux délégués neutres la nécessité de permissions spéciales pour visiter les chantiers et les hôpitaux ; il refusait toute communication de la liste des chantiers dont l'accès était interdit, et l'indication du nombre des prisonniers

travaillant dans chacun d'eux. Il se réservait ainsi, même en Allemagne, la possibilité de soustraire à tout contrôle les situations qu'il se croyait intéressé à garder secrètes, sans doute les plus douloureuses (1). Une application rigoureuse du principe de réciprocité s'imposait, si l'on ne voulait que les droits de nos prisonniers fussent sacrifiés davantage encore. Le Gouvernement français dut édicter, à l'égard des prisonniers allemands, des restrictions analogues.



La liberté d'entretien est le complément nécessaire de la liberté de visite. Il faut que les délégués puissent causer seuls à seuls avec les prisonniers. Alors seulement, ils connaîtront les lacunes, les imperfections de régime qui échappent au regard du visiteur non prévenu. Alors seulement ils recevront, dans leur poignante sincérité, les réclamations, les plaintes, les doléances qui s'exprimeront mal, si le prisonnier, troublé par la présence d'une oreille indiscrète, est hanté par la crainte de représailles possibles.

Suivant les instructions formelles données par leur Gouvernement, les commandants de dépôts français ont, dès le début de la guerre, assuré de la façon la plus scrupuleuse l'expression, par les prisonniers allemands, de leurs réclamations et de leurs vœux. Visitant le dépôt de *Dinan*, le 20 août 1915, le délégué américain constate que, *pour la première fois, sur cinquante camps*, le droit de causer seul avec les prisonniers ne lui a pas été immédiatement reconnu. Qu'on lise, dans la Collection des *Documents de la Guerre*, les premières pages du rapport où MM. *Blanchod* et *Speiser*, délégués du *Comité international de la Croix-Rouge*, disent les conditions dans lesquelles s'est poursuivie, en janvier 1916, leur inspection des dépôts du Maroc : elles sont un éclatant hommage au libéralisme et à la parfaite discrétion des autorités françaises. Dans les rapports qu'on publie aujourd'hui, le lecteur cherchera en vain des constatations analogues. Il verra qu'à *Parchim*, *Burg* et *Magdebourg*, le 7 juin 1915, le délégué de l'Ambassade a, *pour la première fois*, pu s'entretenir sans témoin et sans restriction avec tous les prisonniers. Dans tous les autres camps, il devait subir la présence d'un officier allemand et de l'interprète.

---

(1) Sur la façon dont il a usé de cette faculté, voir notamment p. 176.

Le 11 février 1916, tandis qu'il restreint, comme on l'a vu, la liberté d'accès dans les dépôts, le Gouvernement impérial fait, sur le point qui nous occupe, la concession depuis longtemps réclamée. Il décide que « les délégués pourront s'entretenir sans témoins avec les prisonniers de guerre dans les camps, lazarets et hôpitaux ; de même pour les chantiers, fabriques, usines et autres endroits où travaillent les prisonniers de guerre. Seuls, les entretiens avec les prisonniers détenus en prison préventive ne pourront avoir lieu qu'en présence de témoins auriculaires ». Mais cette générosité est sans lendemain. Cinq mois plus tard, le 10 juillet, le Gouvernement impérial déclare qu'il ne croit pas être à même de s'en tenir rigoureusement et sans exception aux dispositions en vigueur, et suivant lesquelles les délégués de l'Ambassade d'Espagne étaient autorisés à s'entretenir sans témoin auriculaire avec les prisonniers de guerre et les civils. Il s'en remet à l'autorité locale « du soin de prescrire au besoin que ces entretiens n'auraient lieu qu'en présence de témoins auriculaires » (1). Plus récemment, ému par les mesures de réciprocité que le Gouvernement français s'est vu obligé de prendre, il atténue la rigueur de sa formule. Il reconnaît le pouvoir aux délégués de l'Ambassade de s'entretenir sans témoins avec les prisonniers, *à moins d'une prohibition expresse de la part du commandant régional compétent*. L'exception est devenue la règle ; mais une place illimitée est laissée, comme on voit, à l'arbitraire.

\* \*

Le très grand nombre des camps et détachements de travail met les délégués espagnols dans l'impossibilité matérielle de procéder, dans tous les lieux d'internement, à des visites régulières et fréquentes. Il est d'un intérêt primordial que leurs recherches soient orientées. Et qui serait mieux en mesure d'attirer leur attention sur tel dépôt insuffisamment connu, sur telles souffrances ignorées, que les prisonniers eux-mêmes ? Dès le début de la guerre, le Gouvernement français proposait donc que les prisonniers pussent adresser librement, *par écrit*, leurs réclamations et leurs doléances aux représentants des puissances protectrices. Il proposait d'encourager cette libre transmission des plaintes en décidant que les lettres écrites dans ce but n'entreraient pas en ligne de compte dans le nombre des correspondances autorisées

---

(1) Sur la façon dont les autorités locales ont usé de cette faculté, voir notamment p. 298, p. 329, p. 371, etc.

(2 lettres et 4 cartes par mois). Le 31 janvier 1916, le Gouvernement allemand donnait enfin son adhésion à la première de ces propositions ; il la refusait nettement à la seconde. Moyen non équivoque de peser sur la volonté des prisonniers et de rendre illusoire pour eux l'exercice de la faculté qu'un libéralisme apparent venait de leur octroyer.

L'expérience devait montrer, au reste, combien cette concession était dépourvue de sincérité. Les lettres écrites par les prisonniers n'étaient pas transmises, ou ne l'étaient qu'avec des retards qui en supprimaient l'effet. Ainsi, le 30 avril 1916, visitant la fabrique de canons et munitions *Ehrhardt* à *Dusseldorf*, les délégués du *Comité international de la Croix-Rouge* apprennent que 76 prisonniers ayant écrit le 27 mars au Consul d'Espagne à Munster, pour demander leur transfert hors de l'usine de munitions, n'avaient obtenu aucune réponse le 30 avril. Les rapports qui suivent abondent en constatations du même genre (1). On éprouve de la tristesse à devoir ajouter ceci : les prisonniers qui, usant d'un droit reconnu par l'autorité allemande elle-même, ont pris l'initiative courageuse d'attirer sur le sort de leurs camarades et sur le leur propre l'attention bienveillante de leurs défenseurs attirés, se sont vus constamment l'objet, soit de mesquines tracasseries, soit de mesures malveillantes, soit de peines disciplinaires, évidemment destinées à produire sur leurs camarades un effet d'intimidation (2).

Le 17 mai 1916, le Gouvernement allemand déclarait sa résolution d'appliquer aux prisonniers français les règlements militaires allemands, aux termes desquels « doit être puni quiconque, soit inconsidérément, soit connaissant la fausseté de ses allégations, aurait formulé une plainte fondée sur des affirmations mensongères ». Plus récemment, accentuant les restrictions imposées par lui, il faisait connaître que les lettres adressées par les prisonniers français étaient retenues « lorsqu'elles contenaient des allégations calomnieuses, injurieuses ou mensongères, sans préjudice des punitions que ceux-ci seraient susceptibles d'encourir aux termes des instructions antérieures ». Il ajoutait enfin, au mois de mai 1917, que ces lettres entreraient en ligne de compte dans le nombre [des correspondances mensuelles autorisées, même si, en raison de leur contenu, elles n'avaient pu être expédiées.

---

(1) Voir par ex. p. 84, p. 161, p. 196 *in fine*, etc.

(2) Voir par ex. p. 92, p. 113, p. 175 *in fine*, p. 200, etc.



C'est à contre-cœur que les autorités françaises se sont vues obligées d'édicter, en ce qui touche la correspondance des prisonniers allemands, des restrictions correspondantes. Le geste d'un Gouvernement qui se fait juge sans appel de la sincérité des plaintes formulées contre ses agents, et qui, sous le prétexte de la « calomnie » ou de « l'injure », prend l'initiative d'étouffer l'expression de réclamations et de vœux où il est lui-même intéressé, ne peut faire illusion aux yeux de personne.

L'une après l'autre, les garanties que le Gouvernement français s'était efforcé d'obtenir pour assurer la pleine liberté d'inspection aux délégués de l'Ambassade d'Espagne, et pour assurer à leurs visites un maximum d'efficacité, étaient supprimées ou paralysées.

\* \* \*

On ne trouvera pas, dans les pages qui suivent, un tableau complet des souffrances dont les lettres des prisonniers, les déclarations des évadés, les comptes rendus d'interrogatoires des infirmiers ou grands blessés rapatriés d'Allemagne sont l'écho chaque jour plus douloureux et plus poignant. On y verra du moins un *jugement d'arbitres*, dont l'esprit d'observation et de critique s'est exercé dans les limites malheureusement trop étroites qu'un Gouvernement soupçonneux lui a tracées, mieux encore, un *témoignage* d'hommes, dont l'expression, volontairement réservée et froide, n'exclut pas toujours le cri de l'émotion difficilement contenue, de l'indignation et de la douleur.

A raison du très grand nombre des rapports — ils concernent aujourd'hui plus de 200 camps, et environ 250 détachements, qui presque tous ont été l'objet de plusieurs visites — une publication totale était impossible. Il fallait choisir. On va dire les considérations qui ont guidé ce choix. Les rapports désignés pour la publication ont été, par un respect scrupuleux de la pensée de leurs auteurs, intégralement reproduits. Seuls, les passages contenant des réclamations individuelles, n'offrant qu'un intérêt personnel, ont été omis.

Les rapports relatifs aux premiers mois de la captivité concernent les *camps*, où les prisonniers, enserrés en grand nombre dans une triple enceinte de fils de fer barbelés, étaient laissés à peu près oisifs. L'envoi des prisonniers dans les détachements de travail — qui comprennent aujourd'hui l'immense majorité d'entre eux (les trois quarts ou les quatre cinquièmes, d'après des évaluations récentes) — a eu pour conséquence l'évacuation à peu près

complète des camps. Si l'on excepte les dépôts d'officiers, dont le régime n'a pas subi de transformation semblable, la reproduction des rapports qui les concernent n'offrirait qu'un intérêt historique ou très limité. A raison de l'uniformité du régime, beaucoup plus grande que dans les détachements de travail, la publication de quelques rapports concernant des dépôts-types — ceux que les Allemands aiment à appeler des camps modèles — tels que *Friedrichsfeld*, *Merseburg*, *Wittenberg*, etc., donnera une idée précise de ce qu'a été — et de ce qu'est encore — la captivité dans les grands centres d'internement.

L'intérêt principal s'attache donc aux Kommandos, chantiers agricoles, carrières, minières, fabriques, usines de munitions, où l'autorité allemande, pour combler le déficit croissant de la main-d'œuvre militaire, affecte aujourd'hui le plus grand nombre de ses captifs. On verra, dans les rapports qui constituent la troisième partie de cet ouvrage, le régime odieux imposé aux travailleurs. On y suivra l'emploi des procédés de coercition inhumains mis en œuvre par l'autorité allemande pour violenter le patriotisme des hommes qu'au mépris des conventions internationales elle associe à l'œuvre de guerre entreprise contre leur pays. Si le lecteur estime qu'eu égard à la multitude des détachements de travail, les rapports, dont la presque totalité est cependant reproduite, ne révèlent qu'une faible part de la vérité, il devra l'imputer d'abord au mystère dont le Gouvernement allemand a longtemps enveloppé le nombre et la situation des chantiers, puis aux difficultés de toutes sortes opposées par lui, comme on l'a vu, à la pénétration des délégués neutres.

Les derniers chapitres du livre introduiront le lecteur dans les formations sanitaires et dans les lieux de détention. Il trouvera, dans les premières, des hommes qu'a épuisés une alimentation insuffisante et infecte, les victimes de brutalités constantes, les trop nombreux accidentés du travail — dans les secondes, les forçats dont le crime, inexpiable aux yeux d'un Gouvernement qui fonde sa domination sur la terreur et l'avilissement de ses sujets et de ses victimes, fut une fidélité inébranlable à la patrie et au devoir.

\* \*

Le plus beau témoignage qui pût être rendu à l'œuvre accomplie par les délégués de l'Ambassade d'Espagne était assurément la publication de leurs rapports. Sans offenser leur modestie, ni violer l'anonymat qu'ils ont tenu à conserver, qu'il soit permis de

rendre un public hommage à ceux dont l'inlassable activité est venue à bout de bien des tâches fatigantes et ingrates, dont la conscience scrupuleuse a surmonté une hypocrite opposition, dont le jugement s'est exprimé, toujours avec une loyauté dédaigneuse des provocations et des flatteries intéressées, parfois avec une douloureuse émotion.

A M. Polo de Bernabé, ambassadeur d'Espagne à Berlin, revient le grand honneur d'avoir maintenu ses collaborateurs à la hauteur d'une mission que le nombre croissant des prisonniers, la diversité des régimes née de l'utilisation des travailleurs, rendait chaque jour plus délicate, de s'être employé avec une infatigable persévérance à la transmission des protestations et des plaintes — d'avoir mille fois pris l'initiative de réclamations justifiées, convaincu que chaque rapport de son Ambassade devait être autre chose et mieux qu'un discours académique ou qu'un document d'histoire : une bonne action.

Cette Introduction serait incomplète, si elle passait sous silence un nom que l'Histoire associera avec respect à tous les efforts tentés pendant la durée de cette guerre, pour l'amélioration du sort des prisonniers. Elle dira que, par ses interventions répétées qui mirent fin à d'odieuses représailles, qui amenèrent d'innombrables rapatriements, S. M. le Roi Alphonse XIII s'est acquis d'impérissables titres à la reconnaissance du Gouvernement français. Elle ajoutera qu'en témoignant l'intérêt le plus personnel et le plus direct à l'œuvre confiée à Son Ambassade, dont il n'a rien négligé pour assurer le succès, le Roi d'Espagne a donné la plus haute consécration à cette vérité d'expérience : c'est que la neutralité *politique* — loin de signifier la neutralité *morale* — se concilie avec l'interventionnisme le plus actif et le plus militant, au service de l'humanité.

---



# PREMIÈRE PARTIE

## DÉPÔTS D'OFFICIERS

---

---

### UNE VISITE A KÖENIGSTEIN (SAXE)

LE 17 SEPTEMBRE 1914

---

*La visite du camp de Kœnigstein par le Consul général des Etats-Unis à Dresde, agissant par délégation de l'Ambassade d'Espagne, le 17 septembre 1914, est la première visite officielle qui eut lieu dans un camp de prisonniers français; elle fut suivie, à bref délai, d'une nouvelle visite d'un délégué de l'Ambassade. On remarquera, à la lecture des rapports, l'insuffisance de la solde allouée aux officiers prisonniers. Le tarif, fixé par l'autorité allemande, avait un caractère général. Il ne fut modifié, après de nombreuses réclamations du Gouvernement français, qu'au mois de décembre 1915. Un accord, intervenu à cette époque, décida que les officiers prisonniers allemands et français toucheraient une solde mensuelle égale à la solde d'absence, telle qu'elle est fixée, pour les officiers français, par les règlements actuellement en vigueur en France.*

Dans la vieille forteresse de Kœnigstein, située sur l'Elbe, à environ une heure de Dresde, en face de la frontière autrichienne, se trouvent détenus, comme prisonniers de guerre, 238 officiers.

Sur ce nombre, 211 sont russes, 26 français, un seul est anglais. On rencontre, en outre, 2 prêtres russes et 7 officiers de réserve, qui se trouvaient en Allemagne au moment de l'ouverture des hostilités, dont 5 russes, 1 français et 1 serbe, soit au total 247 prisonniers, sans compter un certain nombre de soldats russes et français amenés de Kœnigsbrück pour servir d'ordonnances aux officiers emprisonnés.

Parmi les Russes se trouvent 7 généraux et 35 officiers d'Etat-Major. Au nombre des officiers français, on en rencontre 2 qui appartiennent à la 4<sup>e</sup> ambulance du 16<sup>e</sup> Corps. Ceux-ci considèrent leur emprisonnement comme contraire aux lois de la guerre, et on m'a dit que le colonel

de Tschirschky, commandant à Kœnigstein, a attiré l'attention du Ministre de la Guerre sur leur internement, en conseillant de les relâcher.

Les officiers sont répartis de cette manière :

1<sup>o</sup> Dans la maison du commandant sont logés : 2 généraux russes avec 18 officiers de leur Etat-Major, 21 officiers français et l'officier anglais ; en tout 42 personnes ;

2<sup>o</sup> Dans le vieil arsenal habitent 7 officiers de réserve et 16 officiers supérieurs russes.

3<sup>o</sup> Dans les casernes qui servent d'ordinaire de logement aux soldats allemands, on a réuni 180 officiers russes.

Les officiers du rang de capitaine et au-dessus reçoivent des autorités de la forteresse 100 marks (\$ 23,80) par mois pour leur subsistance ; les officiers au-dessous de ce grade reçoivent 60 marks (\$ 14,28). On leur retient 1 mark 80 pour leur nourriture, qui est apportée par un restaurateur de la ville de Kœnigstein. Il s'ensuit donc que sur les 100 marks remis chaque mois aux officiers supérieurs, 54 marks (\$ 12,85) sont dépensés en nourriture et qu'il ne leur reste que 46 marks (\$ 10,95) pour se procurer ce dont ils pourraient avoir besoin. Pour les officiers de moindre grade, dont le traitement n'est que de 60 marks, il ne leur reste que 6 marks (\$ 1,40) pour leurs dépenses, telles que tabac, etc. On m'a dit cependant que beaucoup d'entre eux ont des ressources particulières. Cependant, beaucoup n'ont aucune ressource et souffrent cruellement du manque d'argent de poche, pour se procurer des cigarettes ou acheter les desserts qui ne sont pas fournis par le restaurant.

J'ai employé environ deux heures à parcourir la forteresse de Kœnigstein. Les généraux russes ont une chambre et un petit salon, mais les autres officiers occupent à deux, trois et même sept, des chambres, d'ailleurs grandes et bien aérées. Les lits sont pourvus d'épaisse paillasses, de draps et couvertures. Les nombreux officiers avec lesquels je me suis entretenu m'ont dit être bien traités, bien nourris, avoir suffisamment d'exercice. Il leur est donné, en effet, cinq heures de liberté, de 9 heures à 11 heures le matin et de 2 heures à 5 heures l'après-midi.

Les officiers supérieurs russes, français et anglais sont logés très agréablement. Les officiers russes de grade inférieur, au nombre de 180, sont confinés dans ce qu'on appelle la casemate, utilisée comme caserne ordinaire, lorsque les soldats allemands sont en garnison à Kœnigstein.

Les dortoirs sont grands avec d'amples espaces de chaque côté des lits. Il y a 22 lits par chambre, et le fossé est assez large pour laisser venir suffisamment d'air et de lumière par une unique fenêtre.

Des salles spéciales, pourvues de tables et de chaises, sont attribuées aux officiers pour lire et se distraire, mais les conditions dans lesquelles elles sont éclairées sont sujettes à critique. Cependant, l'officier chargé spécialement des casernes m'a assuré qu'il doublerait le nombre des lampes et que, s'il était nécessaire, des poêles seraient placés dans chaque chambre.

Les chambres à coucher étaient un peu encombrées, et bien que je ne me sois permis de faire aucune suggestion quant aux améliorations à apporter, on m'a dit que 4 lits seraient retirés de chaque chambre et placés dans une autre casemate que l'on est en train de préparer. Lorsque

cela sera fait, les chambres seront assez grandes pour tout le monde.

Les autorités de la forteresse m'ont assuré que ces chambres, actuellement occupées par les 180 officiers russes, ont servi, pendant sept ans, à loger le 2<sup>e</sup> bataillon du 177<sup>e</sup> Régiment d'infanterie et que la santé des hommes de ce régiment était aussi bonne que celle de tout autre régiment saxon caserné ailleurs.

Avant l'arrivée des Russes, les chambres servaient d'habitation aux sous-officiers invalides mariés.

J'ai parlé assez longuement avec l'officier anglais, le capitaine Button, d'Oxford, qui m'a fait savoir que, de toutes manières, les prisonniers étaient bien traités à Kœnigstein, que leurs installations étaient bonnes et leur nourriture saine.

Un pasteur protestant, un prêtre catholique et deux prêtres russes assurent les services religieux.

Le menu pour une semaine s'est composé de la manière suivante, mais on ne m'a pas indiqué la quantité de viande, de pain et de légumes fournie, quoique j'aie demandé deux fois des informations à ce sujet.

- DIMANCHE.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Soupe, gibier rôti, conserves.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- LUNDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Soupe, rôti de porc, pommes de terre.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- MARDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Bœuf avec petits pois.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- MERCREDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Soupe, viande rôtie, salade de pommes de terre.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- JEUDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Bœuf avec du riz.  
*Souper.* Diverses sortes de saucisses et de viandes dans  
"la gelée.
- VENDREDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Soupe, viande rôtie avec conserves.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- SAMEDI.** *Déjeuner.* Café, sucre, petits pains, beurre.  
*Dîner.* Porc en conserve, purée de pois.  
*Souper.* Viandes froides variées.
- 
-

## FORTERESSE DE KENIGSTEIN (SAXE)

VISITE DE NOVEMBRE 1914

---

Le Consul général des Etats-Unis à Dresde a fait, à ma demande, au mois d'octobre dernier, une visite à cette forteresse, dont le compte-rendu a été transmis par l'Ambassade royale à Madrid, Berne et Stockholm, le 21 du même mois.

Le nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvent 7 généraux russes, est resté le même. 2 officiers d'administration du service de santé, MM. J. et C., ont renouvelé leur demande d'être remis en liberté, conformément aux dispositions de la Convention de Genève. L'Ambassade a insisté depuis longtemps dans ses démarches auprès du Gouvernement impérial et du Gouvernement royal de Saxe, qui n'ont pas abouti. Egalement 13 officiers de l'Administration de l'armée m'ont adressé la même réclamation.

La distribution des logements des officiers n'a pas changé. La plus grande partie sont relativement bien logés. Il y a cependant quelques officiers qui se plaignent de l'obscurité et de l'encombrement des casernes où ils logent, et qui, pendant sept ans, ont servi de caserne pour un bataillon d'infanterie et un détachement d'artillerie.

L'éclairage, fait par quelques lampes à pétrole, laisse à désirer, mais il est question d'installer très prochainement l'électricité.

Le service religieux des Russes est assuré par deux aumôniers militaires, celui des catholiques par un prêtre-soldat, infirmier ou brancardier, qui m'a demandé d'intervenir à ce titre pour sa libération.

Le général russe, K., commandant en chef du 13<sup>e</sup> Corps d'armée et plusieurs autres généraux et officiers de différents grades français et russes se sont montrés satisfaits personnellement du commandant du fort, le colonel von Tschirschky, mais ils ont protesté contre les mesures vexatoires auxquelles, par ordre supérieur, ils ont été soumis, notamment les fouilles personnelles, et l'exigence de verser l'or entre les mains du commandant du fort. L'insuffisance de leur solde, la limitation des heures et surtout de l'étendue de leurs promenades au parc de la forteresse, ont été l'objet de nouvelles plaintes de la part des officiers prisonniers de guerre. Un lieutenant français se plaignit qu'on lui avait changé 800 francs d'or français en marks. Il a immédiatement reçu des assurances qu'il pourrait rechanger son argent allemand au même taux. Un capitaine pria qu'on lui donnât un reçu pour le montant de la caisse de sa compagnie, confisquée au moment de son emprisonnement. Les reçus demandés sont prêts et signés au Bureau du commandant de la forteresse pour être remis le jour de la libération. Malgré cela, les prisonniers paraissent être en bons rapports personnellement avec le commandant du fort, ils ont tous l'apparence d'être en excellente santé et de supporter vaillamment leur longue captivité. Ils m'ont assuré qu'ils



reçoivent les lettres, paquets, mandats-poste régulièrement. Dans toutes les chambres de réunion, il y avait des arbres de Noël autour desquels les officiers se sont rassemblés les jours fériés.

Il y a des cantines et buvettes. L'état sanitaire est excellent. Cinq lits sont installés à l'infirmerie où il y a seulement un officier malade qui se promenait pendant la visite du fort.

Voici le nombre des prisonniers de guerre à Koenigstein :

Russes : 194 officiers, 2 prêtres orthodoxes, 13 officiers d'administration, 46 soldats.

Français : 34 officiers, 1 aumônier, 11 soldats.

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DE NOVEMBRE 1914

---

Dans la forteresse d'Ingolstadt, avec ses 13 forts, il y a environ 9.000 prisonniers, dont 897 officiers, à peu près 70 médecins, officiers d'administration de santé et aumôniers, et 6.816 soldats russes. Dans l'hôpital militaire, admirablement installé dans les bâtiments d'un vaste atelier de locomotives, il y a des lits pour plus de 2.000 malades. Maintenant il y en avait 1.088 occupés par des blessés : à peu près 200 Français, le reste des Allemands.

## FORT IX A INGOLSTADT (BAVIÈRE)

NOVEMBRE 1914

*On a eu l'occasion de constater l'usage des fouilles personnelles qui, d'après tous les témoignages des officiers prisonniers, ont été pratiquées avec une absence de tact absolue. Le commandant du fort IX s'est efforcé d'excuser cette pratique en alléguant que des mesures analogues auraient été prises par les autorités militaires françaises envers les prisonniers allemands. Pour permettre de mesurer la valeur de cette excuse, il suffira de signaler qu'aucun des rapports de l'ambassade des Etats-Unis, ni du Comité international de la Croix-Rouge sur les visites de leurs délégués dans les camps français, dans les premiers mois de la guerre, ne signale de faits de ce genre. C'est à la date du 25 mai 1915 seulement qu'un règlement français a prescrit, par mesure de réciprocité, que les bagages et objets appartenant aux officiers devaient faire l'objet de visites d'inspection. Encore a-t-il soin d'ajouter que « ces visites se feront avec les égards dus au grade des officiers ».*

Dans le fort IX que j'ai visité, 351 officiers et 57 soldats sont logés. Il m'a semblé assez encombré, et quelques casemates, où sont installés

les plus jeunes officiers, laissent à désirer aussi au point de vue de l'éclairage et de l'aération, surtout celles destinées aux soldats.

Les plaintes déjà formulées par les officiers à Kœnigstein m'ont été adressées par les officiers du 9<sup>e</sup> fort à Ingolstadt sur **les fouilles personnelles**, l'exigence de verser l'or entre les mains du commandant, la rétention de 44 médecins, pharmaciens, officiers d'administration de santé et un aumônier actuellement audit fort, l'insuffisance de la solde, la limitation des heures et surtout de l'étendue de leurs promenades. Ils protestent, en outre, contre l'alimentation insuffisante et mal préparée par des cuisiniers allemands et contre l'interdiction des achats à la cantine ; contre les chambres humides et sombres ; la lenteur et l'irrégularité dans la réception de la correspondance (plus de 3.000 lettres étant à la censure), des mandats-poste et des paquets ; le mauvais état des vêtements et des souliers des soldats adjoints comme brosses aux officiers ; 3 officiers du 52<sup>e</sup> d'infanterie de ligne se plaignent qu'au moment de leur emprisonnement, 1.200 francs leur aient été retirés par des soldats allemands, sans reçu, en présence d'un gendarme, et que leur réclamation, datant du 3 septembre, n'ait pas eu encore de réponse, et surtout **la protestation est unanime contre le manque de toutes espèces d'égards de la part du commandant du fort.**

J'ai eu le regret de constater que les rapports personnels entre les officiers prisonniers et le commandant du fort IX, à l'encontre de ce qui se passait à Kœnigstein, laissaient beaucoup à désirer ; ses procédés ont fait l'objet de plaintes énergiques de la part d'un grand nombre d'officiers, et notamment du colonel qui commandait la place de Longwy lors de sa capitulation, doyen maintenant des officiers présents au fort.

J'ai été péniblement impressionné surtout par l'état moral des officiers supérieurs, dont la susceptibilité et la juste fierté ont été froissées par le commandant du fort.

Le rôle des commandants de dépôts est évidemment difficile et délicat. Ils doivent concilier la nécessité de se faire respecter avec le devoir de montrer de la considération et des égards à des officiers qui ont fait leur devoir envers leur patrie et qui se trouvent dans la malheureuse situation de prisonniers de guerre, surtout quand il s'agit d'officiers âgés et étant parvenus dans la hiérarchie militaire aux grades supérieurs.

Il faut pour cela une longue expérience, un sentiment élevé de l'honneur militaire et un savoir-faire qui n'est pas à la portée de tous les officiers et encore moins de ceux qui ne suivent pas la carrière.

Le commandant du fort IX, lieutenant de réserve, tout récemment promu capitaine, n'a pas prouvé posséder ces qualités. Il est vrai que son sentiment de responsabilité a été soumis à une bien dure épreuve, car il y a quelque temps 5 officiers français avaient trouvé le moyen de s'évader du fort et ils n'ont pu être repris qu'au moment de gagner la frontière.

Après cette tentative d'évasion, on comprend des mesures telles que l'interdiction aux officiers de s'approcher des remparts, qui, au commencement, leur étaient accessibles, et la restriction des promenades, mais on ne s'explique pas la défense d'acheter quoi que ce soit à la cantine, même des suppléments de nourriture, du sucre, du pain, etc.

**Cette défense me semble un acte arbitraire et inexcusable.**

Toutes les apparences donnent à penser que le commandant abuse de son pouvoir et que, loin d'éviter de blesser la dignité des prisonniers, il se plaît à les exciter. Un major français a porté plainte contre les trois jours d'arrêt que le commandant du fort IX lui avait infligés pour ne pas lui avoir rendu le salut.

Il paraît que les règlements établissent que le commandant d'une garde ou dépôt est supérieur en toute circonstance. Mais, même s'il était matériellement dans son droit, l'exigence du salut paraît impliquer un manque de tact regrettable de la part du commandant du fort.

Je n'ai pas manqué de faire immédiatement les observations opportunes au général, chef de section au ministère de la Guerre de Bavière, qui m'accompagnait. Il m'a fait observer en son propre nom que l'attitude des prisonniers qui ne se rendaient pas toujours compte de la triste réalité de leur situation peut contribuer à rendre inutile toute la bonne volonté des commandants des forts ; il a fait des allusions réitérées à l'évasion des 5 prisonniers ; relativement aux fouilles personnelles et à l'ordre de verser l'or, le général m'a déclaré qu'elles n'ont eu lieu que par suite des exigences impérieuses de la guerre, et après que des mesures analogues avaient été prises par les autorités militaires françaises envers les prisonniers allemands.

En tout cas, le général, quoique n'admettant pas le bien fondé de certaines plaintes des officiers, et réfutant d'autres, m'a donné l'assurance que des dispositions immédiates seraient prises pour améliorer la situation, et il a ordonné sur-le-champ de lever la défense d'acheter à la cantine.

J'ai acquis la conviction que l'état de choses que j'ai observé au fort IX ne tardera pas à disparaître.

J'avais exprimé le désir de visiter un général français résidant dans un des forts d'Ingolstadt, mais la visite au fort IX m'a tellement retardé que le temps matériel manquait pour remplir ce devoir de courtoisie, et j'ai dû renoncer avec de sincères regrets à cette visite.

---

---

MAINZ (HESSE)  
VISITE DU 3 MARS 1915

---

La composition de ce camp d'officiers est la suivante :

	Officiers	Soldats	Totaux
Français. . . . .	258	68	326
Russes. . . . .	131	22	153
Belges. . . . .	7	—	7
Anglais. . . . .	23	—	23
	<u>419</u>	<u>90</u>	<u>509</u>
Civils. . . . .			<u>2</u>

Ces messieurs sont installés dans l'ancienne forteresse, et leur vie matérielle ne laisse, dans leur situation, rien à désirer ; les chambrées et la nourriture sont réglementaires. Les officiers avec lesquels les visiteurs ont eu l'occasion de s'entretenir sont : MM. F., commandant au 11<sup>e</sup> d'infanterie ; V., lieutenant-colonel au 1<sup>er</sup> colonial ; Duc de C., commandant ; D., capitaine au 5<sup>e</sup> territorial ; B., pharmacien à la 2<sup>e</sup> ambulance de la 62<sup>e</sup> division de réserve ; B., lieutenant au 3<sup>e</sup> zouaves ; D., lieutenant au 16<sup>e</sup> dragons ; S., lieutenant au 32<sup>e</sup> colonial ; S., capitaine au 85<sup>e</sup> territorial ; R., lieutenant au 4<sup>e</sup> territorial ; O., lieutenant au 25<sup>e</sup> de ligne ; L., capitaine au 2<sup>e</sup> zouaves ; G., lieutenant au 3<sup>e</sup> tirailleurs algériens ; B., lieutenant au 225<sup>e</sup> d'infanterie ; B., lieutenant au 4<sup>e</sup> tirailleurs.

Malheureusement, l'aspect moral est loin de répondre à la situation matérielle. Dès l'entrée dans la cour, une particularité frappe les yeux : elle est partagée en deux par des grillages, avec, au milieu, un couloir le long duquel une sentinelle monte sa faction baïonnette au canon. Les prisonniers qui, réglementairement, pourraient « circuler librement dans l'enceinte pendant le jour » n'ont, en réalité, la permission de séjourner dans cette cour qu'une heure et demie le matin, autant l'après-midi ; ils ne peuvent, sans permission, passer les grilles, et l'un d'eux, pour avoir enfreint cette consigne, a été mis aux arrêts pendant trois jours. C'est, du reste, le seul prisonnier français puni rencontré au cours de ces visites. De nombreuses plaintes sont adressées aux visiteurs ; quelques-unes futiles, sans doute, mais d'autres très dignes d'attention. Ces dernières sont résumées en dernier lieu par S. E. M. le lieutenant-général russe M., qui est descendu dans la cour pour protester hautement contre ces grillages, le manque de vêtements dont souffrent les officiers russes qui partagent sa captivité et l'ordre, maintes fois reçu, de l'ancien commandant et de ses subordonnés, de « considérer les sous-officiers allemands comme leurs supérieurs ».

Un fait grave est également référé par un capitaine français, à haute voix, et sans être démenti. **Le 31 octobre, un des officiers supérieurs allemands a donné lecture, devant les prisonniers assemblés à cet effet, du rapport de médecins militaires allemands libérés, contenant des appréciations offensantes pour les officiers français en général, et, cette lecture ayant été accueillie par des murmures, la garde fut appelée.**

Plusieurs lieutenants et sous-lieutenants, faits prisonniers en Belgique, se plaignent de n'avoir pas encore eu le règlement de leur solde ; d'autres, bien qu'ils se considèrent être désormais invalides pour le service, à la suite de blessures et d'amputations, se plaignent de n'avoir pas été compris dans l'échange ; un, enfin, cas également unique, tient à faire constater qu'une blessure, reçue au bras droit, n'a jamais été soignée et que son bras est perdu.

Les prisonniers ne disposent d'aucun argent, les achats à la cantine se font au moyen de livrets.

Ce regrettable état de choses est expliqué par la tentative d'évasion de 3 officiers français. Le colonel qui commandait la forteresse vient d'être changé et M. le général-inspecteur des Camps de prisonniers du 18<sup>e</sup> Corps

d'armée, qui assistait à la visite, a formellement promis que les grillages disparaîtront prochainement. Cela lui sera certes aisé, cette mesure se trouvant être en tout et pour tout antiréglementaire.

Il est également à souhaiter que, toujours d'après le règlement, la consommation de vin de table et de bière soit autorisée.

Il faut impartialement reconnaître que ces plaintes ont une origine antérieure à la venue du nouveau commandant, et que, parmi les officiers encore en service dans la forteresse, un seul était visé par les prisonniers. Celui-ci, bien que ne connaissant que fort imparfaitement le français, s'efforce pourtant de donner des ordres en cette langue, ce qui rend les malentendus fréquents.

La suppression de mesures vexatoires et dont l'utilité n'est guère démontrée, l'application du règlement et une discipline moins rigide dans la forme pourraient aisément, et en quelques jours, changer d'une façon radicale la situation actuelle.

---

---

## CAMP DE CUSTRIN (BRANDENBURG)

VISITE DE JUIN 1915

---

### Composition du camp :

	FORT DE GORGAST		FORT DE ZORNDORF		Totaux
	Officiers	Soldats	Officiers	Soldats	
Français.. . . . .	48	5	36	4	93
Russes.. . . . .	101	25	179	28	333
Anglais. . . . .	—	—	1	—	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	149	30	216	32	427
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Ces deux forts situés, le premier au sud, le second au nord de Custrin, sont sensiblement pareils. Les officiers prisonniers s'y trouvent logés dans des casemates dont le principal défaut consiste dans le manque de lumière du jour et l'insuffisance d'éclairage artificiel. Gorgast est éclairé à l'électricité, tandis que les prisonniers de Zorndorf doivent se contenter de lampes à pétrole. Ces messieurs sont logés dans des chambres qui, suivant leurs dimensions, contiennent de 6 jusqu'à 30 lits, dont quelques-uns superposés. Le couchage est réglementaire et ces messieurs ont pu se procurer, à leurs frais, des matelas de laine, mais la literie n'est guère changée qu'une fois par mois. D'autre part, les visiteurs n'ont pu trouver trace d'armoires, commodes ou autres meubles fermant à clé, qui, d'après le règlement en vigueur, doivent être mis à la disposition des officiers prisonniers.

L'installation des bains et douches est très suffisante, par contre les lavabos, surtout à Gorgast, sont rudimentaires ; malheureusement, à Zorndorf, l'eau étant peu abondante, les prisonniers ne peuvent profiter que fort rarement de son installation. Pour les mêmes raisons, les latrines de ce dernier camp laissent à désirer au point de vue hygiénique. Il n'existe point de réfectoire ; ces messieurs prennent leurs repas dans les chambrées, ce qui augmente encore l'encombrement causé par le manque de mobilier auquel il est fait allusion plus haut. Les repas coûtent 1 mark par jour, et celui du soir a été l'objet de réclamations générales à raison de son manque de consistance. Il faut, d'autre part, reconnaître que les cantines sont bien pourvues aux prix aujourd'hui courants en Allemagne.

*L'infirmerie*, aussi bien dans l'un que dans l'autre dépôt, est des plus rudimentaires. Le service médical est confié dans chacun d'eux à un médecin militaire russe prisonnier et un médecin militaire allemand qui se rend au dépôt quatre fois par semaine. Les malades sont évacués sur l'hôpital militaire de la ville.

Les casemates se trouvant entourées de murs, les autorités allemandes permettent aux prisonniers de se promener pendant plusieurs heures de la journée sur les fortifications et leur permettent même des promenades en forêt sous la surveillance de sentinelles.

Le commandant du camp de Zorndorf a assuré aux visiteurs que, sous certaines garanties, les prisonniers seront prochainement autorisés à aller prendre des bains dans la rivière Oder.

Les rapports entre les prisonniers et leurs gardiens, à Zorndorf, sont généralement excellents ; à Gorgast, tout en reconnaissant la parfaite correction des officiers allemands, les prisonniers se sont plaints du manque d'égards de quelques sous-officiers.

En général, l'on peut assurer qu'il a été tiré le meilleur parti possible des locaux, mais que ceux-ci, malgré les louables efforts des autorités allemandes, restent insuffisants pour le logement d'officiers prisonniers.

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DE NOVEMBRE 1915

---

*Au mois d'octobre 1915, le Gouvernement allemand dut reconnaître l'irrégularité de sa pratique antérieure, consistant, en violation de l'article 8 du Règlement de La Haye, à admettre des poursuites en conseil de guerre contre les prisonniers coupables de tentatives d'évasion. L'abandon de cette pratique devait être le point de départ d'une série de vexations aggravant et prolongeant les peines disciplinaires désormais seules infligées, vexations dont on trouvera quelques exemples dans le rapport suivant sur Ingolstadt. Le fort IX d'Ingolstadt devait être aménagé plus tard en dépôt de concentration pour les officiers coupables de tentatives d'évasion.*

Il est à consigner tout d'abord que, depuis que le colonel Peter a pris le commandement de la région, la situation des prisonniers d'Ingolstadt a changé complètement, et avec elle, les relations entre les prisonniers et leurs gardiens. Absolument tous les prisonniers font un éloge constant de leur nouveau chef et reconnaissent tous les efforts de celui-ci pour rendre moins pénible leur captivité.

Une plainte concerne également tous les forts visités et se réfère au peu d'espace dont disposent les prisonniers. Ils dorment, en effet, 7, 8 ou 9 dans chaque chambre et il serait très à désirer que ce nombre fût réduit à 6, comme maximum. Ceci n'étant pas dans les attributions du colonel Peter, celui-ci promit de transmettre le désir exprimé à ses supérieurs, et cette Ambassade, de son côté, en a fait la demande aux autorités centrales.

Quant aux chambres dans lesquelles les officiers couchent, elles sont humides, et pour remédier à ce défaut, les commandants des différents forts pourvoient les prisonniers de tout le charbon dont ils ont besoin, afin que les poêles soient continuellement allumés.

Les relations entre les prisonniers et leurs gardiens sont excellentes actuellement.

En ce qui concerne la composition du repas de midi, aucune plainte ne fut présentée ; quant à celui du soir, quelques-uns le considèrent insuffisant, quoiqu'il soit à remarquer que ceux qui présentèrent cette dernière plainte n'étaient pas très nombreux.

Le pain est excellent. Le bénéfice que produit la vente dans les cantines est employé au profit des prisonniers.

Messieurs les officiers désirent des locaux où ils pourront se réunir, lire, etc. Quelques forts en possèdent déjà, et dans d'autres, ces locaux seront incessamment construits, au dire du commandant.

Les officiers prisonniers demandèrent que l'appel ne se fit pas à l'air libre et qu'on concédât une plus grande liberté pour la promenade ; à tous ces désirs, le colonel Peter accéda *ipso facto*, lorsqu'ils furent transmis par les délégués de cette Ambassade.

Il accéda également à la réclamation relative à ce que l'eau destinée à laver la vaisselle fût chauffée par le camp et non par les prisonniers avec des bouilloires à alcool que ceux-ci payaient, comme il a été fait jusqu'à présent.

Les forts IX et X ont été également visités par le ministre plénipotentiaire, et le Consul, attaché à cette Ambassade.

**Le fort VIII est ainsi composé :**

	Officiers	Ordonnances
Français.. . . . .	227	52
Russes.. . . . .	13	4
Anglais. . . . .	1	—
	<hr/>	<hr/>
	241	56
	<hr/>	<hr/>

Il n'y a eu aucune plainte sérieuse relativement à ce fort, seulement Messieurs les officiers exprimèrent leur désir que leurs draps de lit et serviettes fussent changés plus souvent ; actuellement, ces dernières sont changées une fois par semaine.

### Fort IX

Le fort IX se compose de 227 officiers français,  
129 » russes,  
3 » anglais et  
68 ordonnances françaises.

Le commandant de ce fort, qui avait été le motif de tant de plaintes, et auquel on devait que les relations entre les prisonniers et leurs gardiens arrivèrent à être tellement tendues, a été changé, ce qui fait qu'actuellement lesdites relations ne laissent rien à désirer.

Le pain, dans ce fort, est bon, mais pas aussi blanc que celui du fort VIII.

Les ordonnances, au dire des officiers prisonniers, ne sont pas assez nombreuses.

Des sacs qui furent achetés en Allemagne par les prisonniers leur ont été confisqués par le commandant.

Ces trois réclamations furent présentées par les délégués et promesse leur fut faite d'y remédier. En outre la faculté sera donnée aux prisonniers d'écrire une même lettre à plusieurs personnes.

Dans ce fort, les prisonniers disposent d'une salle pour faire de la gymnastique, d'un théâtre, et ont organisé un orchestre.

### Fort X

Dans ce fort se trouvent internés 140 officiers français, 107 russes, 1 anglais, 32 ordonnances françaises et 21 ordonnances russes.

Les réclamations des officiers prisonniers de ce fort furent présentées sous la forme de deux écrits ainsi conçus :

#### PREMIER ÉCRIT

« Les officiers français, prisonniers de guerre au fort X, ont l'honneur de vous adresser par ma voix :

« 1<sup>o</sup> Une protestation contre certains traitements nettement contraires à ceux que devaient attendre, d'un adversaire courtois, des officiers dont la seule faute est d'être tombés, avec leur honneur intact, au pouvoir de l'ennemi ;

« 2<sup>o</sup> Une requête au sujet des améliorations qu'il serait utile d'apporter à leur vie matérielle et surtout morale.

« Nous nous élevons, de toute notre dignité offensée, contre les mesures suivantes prises après l'évasion du 12 décembre 1914.

« Les officiers ont été fouillés individuellement, après avoir été laissés



dans la cour de gorge de 7 heures du matin à 4 heures du soir, sans aucune nourriture et sans avis préalable.

« De même, lors de la tentative d'évasion du 7 mai 1915, après avoir eu à répondre à un contre-appel de nuit, fait revolver au poing et sabre au clair, les officiers ont été fouillés individuellement le lendemain matin, par des hommes de troupe.

« On a perquisitionné dans nos chambres en dehors de notre présence et on nous a confisqué nos carnets de notes personnelles.

« Nous protestons de nouveau contre les mesures prises à cette occasion (suppression complète de toute correspondance et promenade restreinte du 7 au 13 mai 1915) et dont le détail se trouve dans la protestation ci-jointe du 8 mai 1915, que l'autorité allemande a refusé de transmettre, déclarant qu'elle ne nous reconnaissait pas le droit de nous adresser aux représentants des pays neutres.

« Nous osons espérer que de pareils faits ne se reproduiront plus et que notre dignité sera sauvegardée à l'avenir.

« En dehors de cette protestation, nous nous permettons de vous soumettre les requêtes suivantes :

« 1<sup>o</sup> Il serait à souhaiter que le droit de correspondance avec les pays occupés (actuellement une seule lettre par mois) fût accordé plus largement et que l'envoi d'effets provenant de ces territoires fût autorisé.

« Enfin, les prisonniers de guerre originaires de ces mêmes contrées ne peuvent pas envoyer de secours d'argent à leurs familles, dont certaines, particulièrement celles des ordonnances, sont dans un complet dénuement. Il serait très utile que cette interdiction fût levée ;

« 2<sup>o</sup> Parmi les chambres qu'occupent les ordonnances, il en est une privée d'air et de lumière qu'il serait urgent d'évacuer ;

« 3<sup>o</sup> Les chambres que nous habitons sont trop exigües pour le nombre d'occupants (8), d'autant plus qu'elles servent à la fois de chambre à coucher, de lavabo et de salle à manger. Il serait à désirer pour l'hygiène générale que le nombre des officiers fût limité à 6 par chambre et, qu'en outre de la petite chambre qui sert de salle de musique, une pièce claire et bien aérée fût mise à notre disposition comme salle de réunion ;

« 4<sup>o</sup> Le service est fait par l'ordonnance pour 8 officiers. En dehors du service de la chambre, d'autant plus chargé que celle-ci est à la fois réfectoire et dortoir, l'ordonnance est employée à maintes corvées extérieures et intérieures et, par suite, le service est fortement négligé ;

« 5<sup>o</sup> L'infirmerie du fort reste à organiser en ce sens qu'il y a bien un local, mais pas de pharmacie, de sorte que, jusqu'à présent, les officiers et même les soldats ont dû se procurer à leurs frais les médicaments dont ils avaient besoin, car ceux qu'ils recevaient de France leur étaient confisqués au profit des hôpitaux ;

« 6<sup>o</sup> Enfin la correspondance nous paraît, depuis une quinzaine de jours, subir quelques irrégularités, sans que nous puissions toutefois savoir à qui les imputer.

« Nous nous faisons, cependant, un devoir de reconnaître que, depuis le 2 novembre 1915, quelques améliorations ont été apportées

à notre régime, améliorations que nous croyons devoir à M. le colonel Peter.

« Depuis cette date, en effet, nous pouvons nous promener sur les talus du fort, des sorties par groupes de 50 ont été organisées dans les environs, les cabinets ont été munis de lavabos. Depuis le 3 novembre, l'éclairage des couloirs est doublé et les coins obscurs restent éclairés tout le jour. Enfin, le 4 novembre, 12 officiers ont été transférés au château d'Hirschberg.

« Nous espérons que ces mesures seront maintenues et que le desserrement des chambres sera poursuivi dans une plus large proportion, ce qui assurera une meilleure hygiène.

« Nous sommes assurés que vous voudrez bien prendre notre protestation en considération et donner à nos requêtes les suites qu'elles vous sembleront devoir comporter.

*Le capitaine-délégué :*

*Signé : F. »*

#### DEUXIÈME ÉCRIT

*Protestation adressée le 8 mai 1915 à l'Ambassadeur  
d'Espagne à Berlin.*

« Les officiers français, prisonniers de guerre au fort X, à Ingolstadt, ont l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits suivants :

« A la suite d'une tentative d'évasion, la Commandantur d'Ingolstadt a fait paraître, à la date du 7 mai, l'ordre ainsi conçu :

« A la suite de l'essai d'évasion d'hier, la Commandantur du dépôt des prisonniers de guerre a ordonné ce qui suit :

« 1<sup>o</sup> La promenade n'est permise que dans la cour de gorge de 8 heures à 10 heures et de 4 heures à 6 heures.

« 2<sup>o</sup> Tout trafic postal est, pour le moment, interdit aux prisonniers de guerre.

« Ils se permettent d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la première de ces mesures qui paraît contraire à l'esprit de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907, en ne leur réservant que 4 heures de sortie par jour dans un espace manifestement trop restreint pour plus de 200 officiers, et en les tenant enfermés le reste du temps dans des casemates très humides.

« Ils protestent surtout d'une façon particulièrement énergique contre le paragraphe 2 qui leur retire ce qu'ils considèrent comme un droit intangible résultant de la réciprocité : la privation totale de correspondance sera extrêmement pénible, plus encore à leurs familles qu'à eux-mêmes.

« L'ordre de la Commandantur comporte aussi la suppression des journaux allemands et des paquets envoyés de France.

« Les officiers prisonniers au fort X croient devoir également vous signaler que l'incident de l'évasion a donné lieu à une perquisition faite

dans leurs chambres hors de leur présence, et au cours de laquelle un certain nombre d'objets de première nécessité ont été confisqués.

« Il paraîtra sans doute à Votre Excellence, comme à eux-mêmes, que cette punition collective, dont le principe lui-même est des plus contestables est, en tous cas, hors de proportion avec l'incident qui l'a provoqué. »

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DU 28 FÉVRIER 1916

---

Camps installés dans divers forts (VIII, IX, X, IIIa, forts Orff, Va, fort Prinz Karl.)

Barackenlager — Exercierplatz — Reservelazaret II — Hangar IV.

Il serait inexact de parler du camp de prisonniers d'Ingolstadt. Cette ancienne et importante place forte est entourée d'une ceinture de forts qui sont autant de petites villes, construits en majeure partie dans la deuxième moitié du siècle dernier, selon un type bien connu de fortification. Ces forts sont au nombre de 12, mais tous ne renferment pas des prisonniers ; quelques-uns sont occupés par des troupes allemandes. Les forts que j'ai visités, parce qu'ils sont affectés aux prisonniers de guerre, portent les numéros : forts n° VIII, n° IX, n° X, IIIa, fort Orff, Va, fort Prinz Karl. Ces forts sont situés à 6 ou 8 kilomètres les uns des autres et à une distance égale de la place.

Toutes ces constructions offrent le même aspect et sont bâties sur des plans qui présentent une grande analogie ; il est, par suite, préférable et suffisant de les décrire dans leur ensemble en signalant seulement quelques-unes des différences les plus marquées.

A l'exception du fort IIIa, qui renferme des prisonniers hommes de troupe, et dont le commandant est un officierstellvertreter, les autres sont destinés à loger des officiers ; à leur tête est placé un officier supérieur allemand.

Le commandant en chef de l'ensemble de ces camps de prisonniers est le colonel Peter..

On a fait observer, en temps opportun, que les officiers étaient entassés dans les locaux des premiers forts précités, où ils couchaient de 7 à 9 dans le même logement. Aujourd'hui, on constate qu'il a été remédié à ce réel inconvénient et que la réclamation, formulée à ce sujet, a été prise en considération : les prisonniers, en effet, sont 6 au maximum pour chaque local. Ce nombre aurait même été réduit si quelques officiers n'avaient pas déclaré qu'ils préféraient rester ensemble.

Pour pouvoir disposer d'un espace suffisant qui permette d'éviter l'entassement, on bâtit actuellement au fort Orff des constructions dans lesquelles seront logés les officiers ; les hommes de troupe prisonniers qui étaient internés dans ce fort ont été transférés dans un autre camp.

Les constructions dont il s'agit seront achevées dans très peu de temps ; une d'entre elles est planchée.

Chaque fort possède les dépendances indispensables : cuisine où des prisonniers français sont employés ; cantine ; local destiné à l'exercice du culte ; salle de divertissements avec piano et billard. Les prisonniers peuvent préparer les aliments qu'ils reçoivent par colis-postaux, sur de petits fourneaux. Ils ont une salle de douches à leur disposition.

Il existe également un atelier de tailleurs et de cordonniers où l'on procède à la réparation des vêtements et des chaussures.

Les cuisines sont pourvues de chaudières à feu nu. Les listes ci-jointes donnent la composition des menus de quelques-uns de ces camps pendant un mois.

L'eau est fournie par une pompe. Elle est analysée tous les mois. Au fort Orff, situé sur un terrain un peu plus élevé, elle est à une profondeur de 65 mètres. L'éclairage est obtenu au moyen de lampes spéciales à alcool ; le chauffage au moyen de poêles en fonte.

Les prisonniers se promènent sur les remparts et dans les cours intérieures des forts. Ils pratiquent quelques jeux sportifs.

Le nombre des prisonniers internés dans chaque fort est de 200 en moyenne. Au fort IX il y en a 282 : 200 Français, 4 Anglais et les autres Russes. Au fort IIIa, pour hommes de troupe, il y a 102 Français et 71 Russes ; au fort Va, 120 Français et 8 Russes. Au fort Prinz Karl, le plus élevé de tous ces forts, à 117 mètres d'altitude et d'où l'on a une vue splendide sur toute la vallée d'Ingolstadt, les prisonniers sont 140 Russes et Français en nombre égal à peu près avec 26 ordonnances.

Les lits reposent sur un châssis en bois et sont pourvus de paillasses qui ne sont pas mauvaises. Une ordonnance est préposée à chaque logement d'officiers ; cette ordonnance est allemande lorsqu'il ne se trouve pas de Français volontaires pour ce service, comme cela se produit quelquefois.

En résumé, et en tenant compte des conditions inhérentes à ce genre de constructions, l'internement des prisonniers dans ces forts ne donne lieu à aucune réclamation : ils constituent des camps acceptables.

---

## HALLE (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 15 MARS 1916

---

*Les lieutenants D... et H..., ayant refusé, le 24 août 1915, de se rendre à l'appel du matin, en se disant malades, — le rapport des experts les a reconnus atteints d'une indisposition légère — ont été condamnés respectivement le 16 décembre 1915, par le Conseil de guerre de Magdebourg, à des peines de 1 an et de 1 an 1/2 de prison. On verra plus loin (1) le régime*

---

(1) Cf. p. 382.

auquel ces officiers furent soumis, après leur internement dans la forteresse de Wesel.

Le soussigné, attaché à l'Ambassade royale d'Espagne à Berlin s'est rendu le 15 courant au camp de Halle et s'est présenté sans avis préalable à ce camp à 10 h. 1/2 du matin environ.

Il a causé longuement et sans témoin avec tous ces messieurs et a pu visiter tout ce qui lui a paru intéressant dans le camp.

La description du camp de Halle ayant déjà été faite dans d'autres rapports, celui qui a rédigé le présent l'a jugée cette fois inutile.

La composition actuelle du camp est la suivante :

	Officiers
Russes... . . . .	330
Français. . . . .	77
Anglais . . . . .	34
Belges. . . . .	27
Ordonnances. . . . .	108

Le délégué avait à causer spécialement avec les lieutenants D. et H. Il s'est longuement entretenu avec le colonel-chef des Français dans sa chambre et avec lesdits lieutenants D. et H. et plusieurs autres officiers français, belges et russes.

Le lieutenant D. dit au délégué qu'il a écrit une lettre à l'Ambassade le 9 mars. (Ce rapport est écrit le 17 et la lettre n'est pas encore arrivée.) Le lieutenant D. affirme que, dans sa lettre, il informait l'Ambassade que le 16 mars courant, il devait partir en compagnie du lieutenant H. vers une destination inconnue pour commencer à purger sa condamnation. Il dit, en outre, que l'autorité allemande avait refusé sa demande en cassation et que les raisons invoquées par les autorités allemandes pour ce refus sont qu'il a présenté la demande en français, alors que, d'après ses dires, il l'a présentée en français et en allemand, et ceci en présence de deux témoins.

Le lieutenant H. a aussi informé le délégué qu'il devait partir le lendemain 16, pour une destination inconnue, avec son camarade D.

Le commandant du camp, interrogé sur le nom de la forteresse où ils devaient se rendre, a répondu qu'il l'ignorait. Il savait seulement que ces Messieurs devaient partir pour Magdebourg et que de là ils iraient plus loin, sans savoir où.

Le 15 décembre, une réclamation relative à des mauvais traitements, au camp de Passau, aurait été écrite par le lieutenant J. Cette lettre n'est pas parvenue à cette Ambassade. Une réclamation a été faite en outre de celle qui, par note verbale du 3 janvier, exposait les faits rapportés par le lieutenant J. et le sous-lieutenant B., lors de la dernière visite à Halle, restée encore sans réponse. Les lieutenants J. et B. doivent passer le 21 mars en Conseil de guerre.

L'aumônier catholique s'est plaint que beaucoup de prisonniers qui travaillent, soit en ville, soit dans les environs, ne vont pas à la messe tous les quinze jours, comme il est stipulé, parce qu'on ne les y amène

pas. Il se plaint, en outre, qu'on ne l'appelle pas pour prêter les soins de son ministère et administrer les sacrements aux prisonniers malades des hôpitaux.

Le commandant du camp, auquel le délégué a causé de l'affaire, a pris note de la demande et promet d'en informer les autorités supérieures.

Les officiers déclarent avoir tous touché l'augmentation de leurs soldes depuis le 1<sup>er</sup> mars, mais l'accord à ce sujet n'a été mis en vigueur qu'à cette date, alors qu'il devait produire ses effets à partir du mois de décembre pour les Français. Le commandant du camp, saisi de cette réclamation, a répondu au délégué que cette affaire était à l'étude, car plusieurs officiers, étant arrivés au camp entre temps, il y a lieu de décider quel est le camp qui doit payer le supplément de solde, le camp d'où les officiers proviennent ou celui de Halle, mais de toute façon, l'augmentation est comptée et inscrite sur leur Avoir du compte courant.

Les officiers français craignent d'écrire à l'Ambassade, car ils supposent que les lettres ne lui parviennent pas.

Le commandant du camp a répondu qu'il n'interceptait aucune lettre adressée à l'Ambassade d'Espagne, mais qu'au contraire, elles étaient envoyées aussitôt au General-kommando sans leur faire subir la souffrance de dix jours à laquelle sont sujettes les autres lettres. C'est donc au General-kommando qu'il faut s'adresser, si les lettres ne parviennent pas. Cette Ambassade adresse une réclamation au pouvoir central à ce sujet.

Une plainte se référant aux denrées achetées par l'autorité militaire, au nom de la Commission d'alimentation, est la suivante : il paraîtrait que récemment 10 barriques de graisse auraient été achetées, et que de ces 10 barriques, 3 ont disparu ; **les officiers craignent que les autorités les aient employées pour leur usage particulier**, profitant ainsi de la diminution de prix due à l'achat en gros, en s'en faisant un bénéfice personnel. Le commandant du camp a répondu au délégué que **ces 3 barriques furent destinées aux usages du camp pour la nourriture des soldats allemands de la garde.**

Une autre plainte est relative aux cordonniers qui, d'après ces messieurs, seraient imposés par les autorités du camp et feraient payer 40 marks une paire de chaussures, ce prix leur semblant excessif. Le commandant du camp a répondu que le prix du cuir ayant subi une forte hausse, le prix de la chaussure se trouve augmenté en conséquence, mais qu'ayant été saisi dernièrement de la plainte, il a immédiatement fait venir un autre cordonnier travaillant à meilleur compte.

Une demande formulée par les officiers supérieurs français du camp pendant le déjeuner (le délégué ayant été aimablement invité à partager leur repas), est la suivante :

Beaucoup d'officiers ont leur famille, femmes, enfants, parents, en territoire occupé. Il leur est impossible de leur envoyer un peu d'argent, quoique la correspondance leur soit permise. Si un service de poste est établi, pourquoi un service de mandats ne serait-il pas possible?

Le cas s'est présenté de femmes d'officiers résidant en territoire occupé, manquant d'argent; l'officier prisonnier qui en avait ne pouvait le faire parvenir à sa famille. Cette Ambassade soumet la question en

date d'aujourd'hui au Département impérial et espère qu'une solution pourra être donnée à cette question.

Les officiers demandent à sortir en promenade. La question est en voie de solution ces jours-ci ; mais, néanmoins, une demande au Département impérial des Affaires étrangères sera faite pour les officiers de Halle.

Ils demandent aussi que les lettres destinées aux régions occupées ne souffrent pas du retard de dix jours que subissent les autres lettres. Comme des pourparlers ont lieu ces jours-ci, entre le Gouvernement français et allemand, en vue de supprimer ces délais de dix jours de la correspondance qui part des camps de prisonniers, cette Ambassade ne croit pas nécessaire d'insister auprès du Gouvernement impérial à ce sujet.

Messieurs les officiers sollicitent l'autorisation de recevoir du beurre ou de la margarine au même titre que la population allemande ; qu'il leur soit délivré, si possible, une carte de beurre comme à la population.

Voici en dernier lieu, copie d'un rapport d'un officier français concernant le prix des denrées alimentaires.

« Je désire savoir s'il y a une convention entre la France et l'Allemagne, pour retenir aux officiers prisonniers 10 % sur les marchandises qu'ils achètent, et si ces retenues peuvent être dépensées *ad libitum* par les autorités allemandes sans avoir à en donner la justification. Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas une diminution consentie par les fournisseurs, mais une majoration que les prisonniers acheteurs doivent payer ; ces retenues forment donc un total prélevé sur leur argent personnel.

« Depuis plusieurs mois, nous avons demandé à quoi devait servir cet argent ; nous n'avons pu avoir de réponse. Or, dans d'autres camps, notamment à Torgau, il a été versé, par le commandant du camp, 200 marks par mois à la Caisse d'Alimentation pour couvrir les prix de la vie chère, tandis qu'au camp de Halle, l'autorité allemande, de son propre chef, a retenu à chaque officier 10 marks pour couvrir le déficit de la Caisse d'Alimentation, alléguant qu'il n'y avait plus rien dans la caisse du 10 %.

« C'est pourquoi j'ai l'honneur de demander si l'autorité allemande n'est pas là pour nous protéger des hauts prix exagérés ; en effet, dernièrement, malgré la protestation des délégués français à la Commission, l'autorité allemande a passé commande de 300 kilogrammes de farine, à 200 marks les 100 kilos, alors qu'antérieurement, et même après, cette denrée ne valait que 50 à 70 marks les 100 kilos au maximum.

« J'aimerais savoir si la retenue de 10 % est légale, si cet argent prélevé peut être dépensé sans contrôle de notre part, ou s'il est perdu sans espoir de retour ; enfin si nous sommes condamnés à payer toutes les marchandises que l'autorité allemande veut acheter pour notre ménage à n'importe quel prix. »

L'impression générale que le camp a produite au délégué est, comme d'ailleurs tous le déclarent, que les relations entre prisonniers et gardiens sont maintenant améliorées. **Mais le camp a un aspect triste à cause des nombreuses usines qui l'entourent et dont la fumée rend l'atmosphère parfois désagréable.**

## HALLE-SUR-SAALE (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 26 MAI 1916

(Camp de représailles)

---

*Vers le milieu d'avril 1916, le Gouvernement allemand, critiquant le traitement que reçoivent à Saint-Angeau les officiers allemands prisonniers, dirigea sur le camp de Voehrenbach, en représailles, 250 officiers français. Un peu plus tard, un certain nombre d'officiers français furent envoyés successivement au fort de Neisse, au camp de Beeskow, au camp de Halle, où les conditions matérielles d'installation devaient être, comme on verra, déplorable. Ces représailles avaient pour prétexte le régime des dépôts français d'officiers de Caussade, Clergoux-Sédières et Mons auquel le Gouvernement français apporta, dès qu'une inspection eut établi l'existence de quelques défauts, les modifications jugées nécessaires. Les rapports suivants concernant les camps de Halle, Neisse, p. 23, Beeskow, p. 29, se rapportent à cette période de représailles.*

Connu pour avoir été visité maintes fois par les délégués de l'Ambassade de Sa Majesté, ce camp conserve ses mauvaises conditions.

On y compte, aujourd'hui 25 mai, 306 officiers français, 1 Arabe et 68 Russes, qui partiront demain pour d'autres lieux d'internement. Pour le service de messieurs les officiers, il y a 49 ordonnances.

Exception faite pour quelques appartements séparés, où habitent les officiers supérieurs, tous les autres logements sont mauvais ; mauvais aussi le réfectoire, situé dans la partie basse de l'une des ailes du bâtiment en briques, en face de la fonderie, mal éclairé, humide et pas assez grand pour tant d'hommes ; les cabinets d'aisances, primitifs ; les bains peu propres et insuffisants ; l'infirmerie qui laisse beaucoup à désirer ; la cour enfin sans arbres et exposée aux ardeurs du soleil au moment de la visite.

Tout ceci donne à supposer que les officiers jouissent ici de peu de commodités ; aussi, rien d'étonnant qu'on ait choisi Halle-sur-Saale, pour son infériorité même, comme camp de représailles.

Dans la soirée d'aujourd'hui, nombreux étaient les officiers arrivant d'autres camps, quelques-uns d'un rang élevé dans la hiérarchie militaire, et qui demeureront à Halle tout le temps que dureront les représailles.

La plainte a été générale, surtout chez les officiers arrivés dernièrement de Gütersloh, Fürstenberg, Augustabad, Wildemann, Bad Stuer, etc.

Ils ne comprennent pas pourquoi on leur a fait abandonner des lieux d'internement où ils se trouvaient bien, tant au point de vue du traitement que du logement.

M. le comte de W. renouvelle un désir, que j'ai déjà eu l'honneur de



transmettre à l'Ambassade de Sa Majesté, après ma visite à Bad Stuer, savoir : que son journal de route, retenu par le commandant du camp en question, lui soit restitué.

M. le baron T., chef de bataillon, demande qu'on active son affaire des 6.500 francs, qui lui ont été confisqués, lors de sa capture, pendant la bataille de la Marne.

Les officiers dont les noms suivent sont malades ; ils voudraient qu'on les renvoyât dans leurs camps d'origine.

M. le capitaine Georges C. était à Wildermann où il suivait le traitement du médecin allemand de l'hôpital de Sellerfeld, pour une entérite chronique.

Son état est peu satisfaisant et on ne devrait pas le maintenir dans le camp de Halle, qui réunit de si mauvaises conditions de séjour.

Le capitaine de G. souffre de rhumatisme chronique.

Le capitaine T. a un polype du nez récidivant.

M. B., prêtre, souffre de troubles nerveux.

M. le lieutenant de réserve Etienne-Marie R., prêtre et aumônier du camp, demande son changement que devrait entraîner sa qualité d'ecclésiastique. De plus, il a de l'ankylose de l'articulation du coude, consécutive à une blessure par éclat de grenade.

J'ai parlé au commandant du camp de tous ces Messieurs ainsi que du capitaine C., tuberculeux, suivant l'affirmation du médecin français, M. le docteur G., qui désirerait être envoyé en Suisse.

Le commandant m'a promis de faire examiner sérieusement tous ces malades par le médecin et d'agir d'après le rapport de ce dernier.

Halle, le 26 mai 1916.

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DU 15 JUIN 1916

---

### FORT PRINCE CHARLES

Ce fort renferme 162 officiers français et 74 Russes.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les prisonniers, qui m'ont déclaré ce qui suit : le 20 février 1916, quelques officiers furent interpellés poliment par un sous-officier de la Garde et reçurent l'ordre de rentrer dans les casemates, bien qu'ils fussent autorisés à se promener là où ils se trouvaient. Le jour suivant, deux officiers furent injuriés par une sentinelle : le commandant du fort leur dit que le fait ne se reproduirait pas, mais à la protestation écrite qu'ils lui adressèrent à ce sujet, il répondit « que la situation des prisonniers de guerre ne les autorisait pas à faire de semblables réclamations ». Le 21 février, un capitaine, qui avait dépassé de 4 ou 5 pas la limite dépourvue de toute indication maté-

rielle fixée pour la promenade des prisonniers, essuya le feu d'une sentinelle, sans l'avertissement préalable et la sommation à haute voix prescrits par les instructions en vigueur dans ce cas. Le 6 mars, une autre sentinelle fit feu, également sans préavis, sur un lieutenant qui s'approchait du corps de garde pour demander qu'on lui ouvrît la porte conduisant aux douches. Les chefs de camp lui dirent que la sentinelle avait fait son devoir, car il était interdit aux prisonniers de s'approcher du corps de garde. Les officiers n'avaient aucune connaissance de cette interdiction. Le 8 mars, le commandant du camp, faisant allusion aux faits, qui s'étaient passés, leur dit deux fois à haute voix que « **tous les soldats allemands étaient supérieurs à tous les prisonniers** ». Les officiers protestèrent contre ces paroles et le Rittmeister se rétracta dans une lettre qu'il leur adressa. Le 9 mars, les instructions aux sentinelles furent modifiées par le général Peter, en ce sens que, de jour, elles ne devraient plus faire feu sur les prisonniers qui contreviendraient aux ordres donnés, sans leur faire trois sommations à haute voix ; pendant la nuit elles continueraient à faire feu sans préavis. Les prisonniers rapportent que, le 23 juin 1915, plusieurs officiers furent maltraités, au fort n° IX, parce qu'il avait semblé aux gardiens qu'ils n'avaient pas immédiatement répondu à l'ordre d'appel, alors que, l'ayant à peine entendu, ils s'étaient précipités au rassemblement. Le règlement dit : toutes les infractions aux consignes du service postal seront punies par la suppression absolue de la correspondance du délinquant, mais les prisonniers ne connaissent aucun cas où cet ordre aurait été appliqué.

Depuis un mois, les prisonniers n'ont aucune espèce d'éclairage.

L'alimentation leur paraît insuffisante, surtout en ce qui concerne la faible quantité de viande et de graisse. Les officiers paient 1 mark 60 par jour pour leur entretien.

Dans une cave isolée sont renfermés 7 officiers français et 5 russes qui ont tenté de s'évader le 5 de ce mois. Les Français sont : les capitaines M. Albert et Auguste B. et les lieutenants Ignace de R., Edouard P., Jean P., Louis M. et Maurice B. Les autorités allemandes soutiennent qu'il s'agit d'une tentative d'évasion collective avec préméditation, parce que les 12 officiers ont été rencontrés vêtus en civils, avec des vivres de réserve ; la porte par laquelle ils étaient sortis avait été forcée et ouverte avec un passe-partout, la serrure et le cadenas forcés. Les officiers français soutiennent que cela est faux ; la porte est restée ouverte à la suite d'un oubli de la part des sentinelles ; la voyant ainsi et considérant que le devoir de tout officier est de chercher à s'évader toutes les fois qu'il trouve une occasion favorable, ils essayèrent de fuir, mais individuellement et sans se concerter sur quoi que ce soit. Ils protestent, en conséquence, contre leur envoi devant un Conseil de guerre.

Le général commandant le fort m'a déclaré : Il est inexact que les sentinelles insultent les prisonniers ; ce qui se produit, c'est que ceux-ci prennent quelquefois pour des insultes des paroles très courantes chez le peuple bavarois et prononcées sans aucune intention de blesser les officiers : cela ne serait toléré en aucune façon. Le 9 mars, il a modifié les ordres donnés aux sentinelles dans ce sens : de jour, elles ne doivent en aucun cas faire feu sans une triple sommation préalable faite à haute

voix. Pour la nuit, l'ordre continue à être de tirer sans préavis. Jamais la peine de suspension de la correspondance n'a été infligée. On ne donne pas actuellement de lumière aux prisonniers, en raison des difficultés qu'il y a à se procurer du pétrole, mais, en réalité, ils n'ont pas besoin d'éclairage, étant donnée la longueur du jour en cette saison. L'alimentation est très chère et les prisonniers touchent plus de viande et de graisse que beaucoup d'habitants du pays. Les 12 officiers qui sont renfermés dans la cave le sont parce qu'ils ont tenté de s'évader collectivement, après avoir forcé la porte, la serrure et le cadenas. Il regrette beaucoup de se voir obligé de prendre des mesures coercitives, en raison de la conduite des prisonniers qui sont disposés à profiter de la plus petite occasion pour chercher à s'évader.

---

NEISSE (SILÉSIE)  
VISITE DU 23 JUIN 1916  
(Camp de représailles)

---

*On a jugé, d'après un rapport précédent (p. 7), le dépôt de Mayence (Mainz). On appréciera le régime de représailles auquel des officiers de ce dépôt ont été soumis, pour s'être plaints au délégué de l'Ambassade, suivant leur droit incontestable, des traitements dont ils avaient été l'objet.*

FORTS I ET III

Il y a, au fort	I,	64	officiers	français,
»	III,	154	»	»
Au total.	. . .	<u>218</u>	»	»

J'ai visité d'abord le fort III ; les officiers me disent venir tous de Mayence, d'où ils sont partis le 1<sup>er</sup> mai dernier. **On leur a dit qu'ils étaient soumis à des représailles, pour s'être plaints du camp de Mayence :** le Gouvernement allemand désirait que les officiers français eussent l'occasion de faire une comparaison.

Repas servi pendant le voyage :

Un morceau de fromage et un morceau de saucisse, le 1<sup>er</sup> mai.

Un repas le 2 mai, à 9 heures du soir.

Logement : à l'arrivée, les officiers ont tous été logés au fort III, au nombre de 50 par casemate, — sans porte-manteaux, sans armoires — couchettes à 2 étages, avec paillasses rembourrées en copeaux de bois et un banc, voilà pour l'ameublement.

Ils ne disposaient d'aucune salle de réunion, n'avaient ni salle à manger, ni lavabo.

Etant donnés les dimensions des locaux et le nombre des officiers qui s'y trouvaient rassemblés, c'est à peine si on arrivait à 5 mètres cubes par personne.

A présent, les officiers ont été transférés au fort I, et il n'y a pas plus de 38 hommes vivant ensemble.

On ne leur permet pas d'acheter du vin (retenu quand il arrive par colis) ; ils ne peuvent pas prendre de bains, ni jouer des instruments de musique qui leur appartiennent.

A l'entrée des salles de bains des inscriptions ont été posées, sur lesquelles on peut lire : « Entrée interdite aux Français. »

Les officiers ne peuvent procéder à leur toilette qu'en plein air.

L'eau potable a un goût très désagréable.

Les officiers sont couverts de piqûres de moustiques ou autres insectes, qui les empêchent de dormir tranquillement.

Nombreux sont ceux qui souffrent encore des blessures reçues sur le champ de bataille ; le séjour ici est particulièrement pénible à ces prisonniers.

Les officiers se sont plaints de n'avoir pas été avertis avant le 18 juin qu'on n'avait pas expédié les lettres écrites par eux à leurs familles, entre les 6 et 24 mai.

**Le commandant répond que si les lettres ont été arrêtées, c'est à cause des trop grandes exagérations qu'elles contenaient.**

Sur les cartes postales, on ne peut écrire plus de 18 lignes dans le sens de la longueur et 13 en largeur.

J'ai visité ensuite le fort I où l'installation est la même qu'au fort III ; j'ai lu aux officiers les notes que j'avais prises, d'après les dires de leurs camarades du fort III. Les prisonniers du fort I tombèrent d'accord sur les affirmations des premiers : ils sont soumis au même régime, les uns et les autres.

J'ai encore appris de la bouche même des prisonniers, que le colonel d'Etat-Major T. a quitté le fort III, à la date du 14 juin, avec 35 officiers. Ces derniers, venus de divers camps d'Allemagne, étaient, pour la plupart, des fils de généraux ou d'hommes politiques.

On ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

Le commandant, interrogé sur l'endroit où ont été dirigés les officiers, me fait savoir qu'ils sont allés en représailles à *Kowno*, en territoire russe !

Mon impression a été mauvaise.

---

---

## REISEN (POSEN)

VISITE DU 25 JUIN 1916

---

*Au mois de mars 1916, un nouveau règlement allemand prescrivit que les mandats adressés aux prisonniers français (officiers et hommes de troupe), ne seraient plus payés pour leur montant intégral, tel qu'il résulte de la conversion effectuée par l'Office des Postes fédérales à Berne, au taux adopté par lui pour ses propres échanges avec l'Allemagne, mais bien à raison d'un change arbitraire de 81 marks pour 100 francs. Il était prévu dans les instructions allemandes que la différence entre la somme figurant sur le mandat et la somme versée au destinataire ferait recette régulière aux Caisses du Trésor impérial. On verra plus loin les réclamations nombreuses que les délégués de l'Ambassade ont recueillies dans les camps d'hommes de troupe, à la suite de ces confiscations. Le rapport suivant sur le dépôt de Reisen permet de constater que le même procédé de conversion arbitraire a été appliqué aux sommes trouvées sur les officiers prisonniers, après la capture. L'attitude énergique du Gouvernement français qui, par mesure de réciprocité, fit opérer, à la suite de protestations demeurées inutiles, une retenue de 20 % sur le montant de chaque mandat adressé à un prisonnier allemand, permit d'obtenir, en août 1916, non seulement le retrait de la mesure, mais le remboursement des sommes indûment retenues.*

C'est un dépôt d'officiers, installé dans un vieux château, à 4 kilomètres de la ville. Il est entouré par un très grand parc, où les prisonniers ont établi des terrains de jeux.

Au jour de la visite, on comptait à Reisen 380 prisonniers : 205 Français et 175 Russes.

Tous les officiers français qui se trouvent au dépôt ont été capturés depuis un mois ou deux.

L'aménagement intérieur laisse beaucoup à désirer.

Les officiers supérieurs, colonels et commandants, sont logés à raison de 4 par chambre.

Les officiers subalternes sont, eux, en nombre variable, jusqu'à 50 dans une seule pièce.

Le plus élevé en grade des officiers français est un lieutenant-colonel ; il fait logement commun avec trois commandants et dispose d'une armoire et d'une table. Le même officier a aussi un matelas de laine.

Dans les autres locaux, il y a une seule table pour tous les occupants ; mais chaque officier a son banc en bois.

Voici la composition de la literie : paillasse et oreiller rembourrés en copeaux de bois, un drap, une couverture et une toile de couleur servant de dessus de lit. Certains lits sont superposés.

Il n'y a pas de lavabos, mais une salle de douches.

Pour faire leur toilette personnelle, les officiers utilisent un petit bassin qu'ils posent sur leur banc.

Il n'y a pas assez de cabinets d'aisances. Ainsi, à l'un des étages, on en compte 2 pour 150 officiers.

Certaines pièces sont disposées de telle façon qu'il faut traverser deux ou trois autres chambres d'officiers pour arriver jusqu'à elles.

Les prisonniers se plaignent de tout ceci ; ils font remarquer que la plupart d'entre eux ont 20 mois de campagne et éprouvent encore une certaine gêne des blessures reçues.

Ils se plaignent aussi de l'insuffisance de l'alimentation et me citent un exemple :

Le 25 de ce mois-ci, on a servi seulement au repas du soir 25 grammes de fromage et une tasse de cacao.

Le commandant du camp dit que la quantité de fromage était de 60 grammes et non de 25 comme le prétendent les officiers.

**Les officiers ne s'expliquent pas pourquoi on leur rabat 20 % sur les sommes expédiées de France ; ils ne comprennent pas non plus le change appliqué lors de la conversion en marks de leur argent de poche, après la capture.**

Le commandant répond à cela qu'on s'en est tenu aux dispositions de l'autorité supérieure.

Les prix des articles vendus à la cantine sont vraiment exagérés.

Le commandant est de cet avis ; il espère qu'un prochain réassortiment amènera une diminution de prix, bien qu'à présent tout soit plus cher qu'à l'ordinaire.

J'ai fait remarquer au commandant qu'à l'un des étages il y a seulement deux cabinets d'aisances pour 150 officiers logés là.

Le commandant répond que les prisonniers peuvent utiliser ceux des autres étages : il y a 14 cabinets d'aisance dans le bâtiment.

Les officiers n'ont pas d'autre salle de réunion que la salle à manger, grande pièce, au rez-de-chaussée, où l'on a mis des tables et des bancs.

Les tables, en bois, ne sont pas recouvertes à l'heure du repas.

J'ai parlé sans témoins aux officiers, qui m'ont fait visiter les dépendances du camp. Après le déjeuner, que j'ai pris avec eux, le lieutenant-colonel le plus ancien en grade a reçu, dans sa chambre, plusieurs officiers. Ces derniers m'ont remis des requêtes.

Je les transcris et je remets une note détaillée sur le sujet à l'Ambassade de Sa Majesté.

Informé par les officiers de la présence au camp de M. C., député de Paris, j'ai été saluer celui-ci. Il ne m'a exprimé aucun désir particulier, mais s'est associé pleinement aux dires de ses camarades.

Mon impression, sur ce qui touche au logement, n'a pas été satisfaisante.

---

---

## VOHRENBACH (GRAND-DUCHÉ DE BADEN)

VISITE DU 21 AOÛT 1916

---

*L'accord du mois de décembre 1915 (mentionné p. 1) sur la solde des officiers prévoyait, en vue de retenues dont le total ne devait pas excéder la moitié de la solde, la nourriture et les frais de logement. L'interprétation abusive de cet accord par les autorités allemandes (v. p. ex. p. 19, p. 22) donna lieu en France, à des mesures de réciprocité, qui furent suivies, du côté allemand, par des représailles. Aux termes d'un nouvel accord, qui fut définitif en décembre 1916, toute retenue sur la solde pour logement, chauffage, éclairage, usage du mobilier, fut abolie.*

*Le rapport suivant est d'ailleurs postérieur aux représailles, spéciales à Vohrenbach, mentionnées p. 20. Ces représailles avaient pris fin, le 15 juillet 1916, après une protestation énergique du Gouvernement français.*

1 colonel, 4 commandants, 36 capitaines et 12 autres officiers subalternes.

201 officiers français,

51 hommes de troupe (français), employés comme ordonnances.

Soit : 252.

Commandant du camp : un colonel allemand.

La visite, annoncée par télégramme, une heure à l'avance, a eu lieu dans la journée d'hier, 20 août.

Les prisonniers sont logés dans une école, récemment construite, et bien située, tout près de l'agglomération.

Il y a chauffage central, lumière électrique, eau, cabinets d'aisance et douches.

Le lit est du type hôpital, avec matelas, deux couvertures, draps et oreiller.

Les officiers supérieurs ont chacun une chambre ; les officiers subalternes sont réunis dans une même pièce, en nombre variant avec la grandeur des locaux occupés.

Le service religieux est assuré par un prêtre français ; la salle à manger des officiers sert également de chapelle.

Un médecin allemand soigne les prisonniers. Les malades dont l'état exige un traitement passent à l'hôpital de Presburg. (Un homme y est actuellement en traitement).

Un dentiste donne les soins spéciaux.

Il y a un comité de secours.

La cuisine est bien installée et bien administrée par un chef cuisinier allemand, entouré de plusieurs aides-cuisiniers français. Les prisonniers

touchent 250 grammes de viande par semaine, et du poisson deux à trois fois (le plus souvent deux fois par semaine, disent les officiers) ; la ration journalière de pain est de 300 grammes.

Il existe une autre cuisine pour la préparation des comestibles reçus par colis.

Le service de l'alimentation est régi directement par l'administration.

Le camp a sa cantine et, dans une habitation séparée, est installé un petit magasin, vendant des objets divers. Cantine et magasin sont bien assortis de tous articles aujourd'hui vendus couramment en Allemagne.

Pendant près de deux heures, sans témoins, je me suis entretenu avec les prisonniers.

Devant le bâtiment, il y a un espace libre assez grand, avec terrains de tennis et partout gazonné.

La promenade à l'extérieur est supprimée jusqu'à nouvel ordre, par mesure de représailles.

Voici ce que m'ont exposé le colonel et les 4 commandants, parlant sans témoins :

1° L'alimentation est insuffisante, surtout au repas du soir ;

2° Il n'est pas plus permis d'acheter en Suisse qu'en France, par l'intermédiaire des familles des prisonniers. Les officiers ont passé une seule commande au Comité général de Secours de Suisse ; ils désiraient qu'on leur donnât l'autorisation de faire venir à leurs frais, de la nation voisine, des acquisitions de toute nature ;

3° Auparavant, les lettres arrivaient plus vite qu'aujourd'hui. Les officiers voudraient bien que la censure allemande ne fit rien pour retarder la correspondance ;

4° Les officiers ayant leurs familles en territoire envahi désiraient être autorisés à écrire 5 cartes-postales par mois, au lieu de 4 (sans préjudice des 2 lettres) ;

5° 16 officiers du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie, capturés le 2 mars, n'ont pas encore touché leur solde pour ledit mois ;

6° Les officiers voudraient avoir un peu plus d'alcool à brûler et aussi une plus grande quantité de sucre ;

7° **Par mesure de représailles et durant un mois, les officiers supérieurs ont payé 1 mk. 50, les capitaines 0 mk. 40 et les autres officiers subalternes 0 mk. 25, pour indemnité de logement.**

Les prisonniers demandent le remboursement des sommes qu'ils ont données.

Toutes ces demandes ont été exposées à un officier allemand, représentant le commandant du camp, qui a répondu comme suit :

1° Il est impossible d'améliorer le régime alimentaire tant que l'état de choses ne changera pas en Allemagne ;

2° Les officiers prisonniers peuvent acheter en Suisse, mais sur commande collective, par l'intermédiaire de leur Comité.

Ce qui est interdit, c'est la commande individuelle, tel l'ordre transmis à la famille qui l'exécute ;

3° On ne peut nier que les lettres n'arrivent maintenant moins vite qu'auparavant. Une lettre expédiée de Paris met dix jours à joindre



son destinataire, alors qu'il suffisait de sept jours, il y a quelque temps. A Pontarlier, la correspondance est retenue pendant deux à trois jours, ensuite la censure du camp prend autant de temps pour l'examen, d'où retard.

Le représentant du commandant du camp promet d'activer le travail de la censure ;

4° Le désir exprimé par les officiers ayant leurs familles en pays envahi sera porté devant l'autorité supérieure ;

5° La demande des 16 officiers du 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie sera portée, elle aussi, à la connaissance des supérieurs ;

6° Il est impossible de donner une plus grande quantité d'alcool et de sucre, produits dont la consommation a été réduite ;

7° C'est chose entendue que le remboursement de l'indemnité de logement ; mais le Gouvernement allemand attend que ses ressortissants, prisonniers en France, aient été remboursés.

---

---

## BEESKOW (BRANDENBURG)

VISITE DU 8 SEPTEMBRE 1916

(Camp de représailles)

---

*Le régime des dépôts français de Servières, Clergoux-Sédières, Mons et Caussade qui servit de prétexte aux représailles allemandes n'a jamais été de nature à les justifier. Quant aux réclamations du Gouvernement français concernant les camps de Magdeburg et de Mayence, elles n'ont été suivies d'aucune mesure de rigueur. Les rapports précédents et les déclarations reçues des officiers français prisonniers à Beeskow témoignent au surplus combien ces réclamations étaient fondées.*

Ce camp est constitué par une série de vieux bâtiments de pierres et de briques, hétérogènes, et disposés autour d'une cour centrale ; jadis une partie d'entre eux formaient des fortifications édifiées au bord de la Sprée, et l'autre partie était la résidence d'un évêque. L'aspect général n'est rien moins que plaisant, car l'élévation des murs empêche les prisonniers qui se trouvent dans la cour de voir ce qui se passe à l'extérieur ; on a pour unique vue l'aménagement intérieur des dortoirs et les water-closets, les bains et la cuisine, ainsi que quelques cages contenant des lapins et une petite écurie où se trouvent des porcs.

C'est là que sont internés depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier 112 officiers français et 15 ordonnances françaises également. Ils viennent des camps de Mayence et de Magdebourg. Lors de leur arrivée à Beeskow, on les avisa que leur transfert était dû à des représailles exercées par le Gouvernement allemand en raison de ce que, pour de prétendus mauvais traitements dans les camps de Stralsund, Villingen, Mayence et Magdebourg,

le Gouvernement français avait interné des officiers allemands prisonniers dans les dépôts de Servières, Clergoux-Sédières, Mons et Caussade, les logeant dans des dortoirs exigus où ils sont entassés, sans leur fournir ni vin, ni alcool, ni benzine, ni leur permettre des livres traitant de la guerre, sans mettre à leur disposition des armoires et le moyen de prendre des bains, et avec une ordonnance seulement pour 10 officiers.

Les dortoirs des officiers sont distribués entre 6 logements. Les 5 commandants habitent ensemble dans l'un d'eux. Les lits séparés les uns des autres sont en fer et en bois, sans sommier métallique. Les matelas sont bourrés de copeaux de bois ; les murs, crépis à la chaux, sont percés de deux fenêtres donnant sur la cour. L'éclairage est assuré par une lampe (quinquet) à pétrole. A côté se trouve une sorte de petite pièce où aboutit l'escalier étroit et difficile qui donne accès à ce logement ; c'est là que l'on jette les reliefs des repas. Les occupants ont un petit fourneau à coke pour faire eux-mêmes leur cuisine, et c'est là aussi que se trouve durant la nuit le récipient nécessaire à la satisfaction de leurs besoins naturels.

Les autres officiers occupent 5 autres logements où ils sont répartis respectivement au nombre de 15, 17, 28, 26 et 17, car l'un d'eux, malade, est parti pour un autre camp et 3 autres, atteints d'affections légères, sont à l'infirmerie.

Les lits sont en bois et en fer, semblables à ceux ci-dessus décrits pour les commandants, mais ils se trouvent disposés deux par deux, l'un au dessus de l'autre, de manière à former deux étages. Certains logements ont une fenêtre, d'autres deux, mais il est interdit d'ouvrir la moitié inférieure, malgré les solides barreaux de fer qui la protègent à l'extérieur. Les murs sont crépis à la chaux, le sol est parqueté, l'éclairage est assuré par des lampes à pétrole qu'il faut éteindre à 10 heures du soir. Comme les occupants ont dans ces logements leurs bagages, leur table et qu'ils y doivent laver leur vaisselle, il en résulte qu'il leur reste à peine assez d'espace pour se mouvoir ; **l'aspect général est malpropre ; les prisonniers sont surtout excessivement entassés en raison de la disposition sus-mentionnée des lits.** Près de l'un de ces logements, se trouve ce qu'on appelle le lavabo. C'est une pièce voûtée très obscure, meublée de quelques tables ordinaires en bois, percées de trous avec 20 cuvettes de faïence, dans lesquelles tous les officiers doivent se laver. Le réfectoire est représenté par un logement à 3 fenêtres, auquel on accède par un escalier encombré de malles et de bagages ; il y a là 14 ou 15 tables ordinaires, et dans un coin, un fourneau à gaz à 5 feux dont tous doivent s'accommoder pour leur cuisine particulière. L'infirmerie possède quatre lits semblables à ceux déjà décrits, mais séparés les uns des autres. Les cabinets d'aisances ont leur entrée sur la cour centrale. Chacun d'eux est isolé par une cloison et une porte de bois. On les vide au moyen d'une pompe aspirante, mais comme cette opération se fait de l'intérieur du camp, en pleine cour, il s'en suit que **les officiers, qui n'ont que cette cour pour toute promenade, sont incommodés par des odeurs infectes et autres désagréments.** Cette cour est pavée de pierres rondes présentant des inégalités de niveau qui blessent les pieds.

La salle de bains et de douches est située dans la tour. Il s'y trouve

trois baignoires, mais on ne peut s'en servir que si le médecin l'estime nécessaire. **Il y a plusieurs jours que l'on ne peut utiliser les douches** ; en effet, il faut élever l'eau au moyen de la pompe : **comme les ordonnances sont très peu nombreuses et très fatiguées par le service excessif qui les accable**, les officiers ont décidé de n'en pas faire usage.

La cantine est propre et a bon aspect.

Les chambres des ordonnances offrent un aspect triste et insalubre. Elles sont au nombre de trois et d'une hauteur à peine supérieure à la stature d'un homme de taille moyenne.

De petits panneaux à claire-voie pratiquée au niveau du sol servent à l'accession de la lumière du jour qui arrive très parcimonieusement. Les matelas de copeaux sont étendus sur le sol. On accède à ces chambres par un escalier de bois très étroit et difficile : lorsqu'on le monte ou qu'on le descend, il faut baisser la tête pour ne pas se cogner contre le mur.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec eux sans témoins, les officiers m'ont exposé les réclamations que voici : ils protestent contre les conditions dans lesquelles ils se trouvent logés, et il suffit de lire la description qui précède pour se rendre compte du détail de leurs protestations.

Ils déclarent qu'ils sont entassés, que l'air devient irrespirable, qu'ils n'ont de place, ni pour se mouvoir, ni pour travailler, ni pour se récréer. Ils se trouvent énormément importunés par la nécessité de se laver dans les logements, par l'aménagement défectueux du lavabo, la pénurie de poêles pour la cuisine, le mauvais pavage de la cour et les odeurs infectes qu'ils y respirent. **Les internés protestent plus encore contre les conditions hygiéniques du camp que contre le régime de repré-**ailles, disant qu'à Magdebourg ils n'avaient pas davantage d'armoires, qu'ils possédaient seulement une ordonnance pour 15 et n'avaient du vin et la faculté de faire de la musique que depuis deux mois. Durant deux mois et demi, ils n'ont pu assister à la messe. Depuis deux mois, ils peuvent l'entendre tous les quinze jours en ville sous la conduite de sentinelles, baïonnette au canon, à raison d'une pour quatre prisonniers.

Ils déclarent que le médecin est très bon et aimable à leur égard. En ce qui concerne l'état sanitaire, ils disent que celui des ordonnances est très mauvais, en raison des mauvaises conditions dans lesquelles elles sont logées et du travail excessif qui leur incombe : quatre d'entre elles ont été transférées à l'hôpital, suspectées de fièvre typhoïde. Afin de les décharger un peu, les officiers font eux-mêmes leur lit et cirent leurs chaussures. Ils protestent contre le fait que les Allemands se servent de l'eau dont l'élévation par la pompe exige tant de pénibles efforts de la part des ordonnances. Celles-ci reçoivent ponctuellement chaque semaine les 2 kilos de biscuit envoyés par le Gouvernement français.

Les internés se plaignent encore de la nourriture qu'ils reçoivent moyennant 60 marks par mois (à l'exception de 18 sous-lieutenants qui paient 48 marks). Elle est principalement caractérisée par la rareté de la viande (250 grammes par semaine) de la graisse, des œufs et du beurre.

Le service de la correspondance et des colis fonctionne bien.

Le commandant du camp a toutes sortes d'égards pour les prisonniers.

Il est interdit à ceux-ci de faire de la musique : ils n'ont pas d'armoires et ne peuvent boire du vin.

Ils protestent contre le taux de change appliqué aux sommes d'argent en marks qui leur sont envoyées de Suisse, taux déjà connu par d'autres rapports.

Ils déclarent également que l'eau sent mauvais quand il pleut et qu'elle a une saveur ferrugineuse, fait constaté par les délégués.

Plusieurs officiers venus de Mayence s'élèvent contre le fait suivant : avant leur départ de ce dernier camp, le commandant les invita à « dresser une liste de ceux qui désireraient être réunis dans les nouveaux camps ». Cette liste une fois établie, **les Allemands, faisant tout le contraire de ce qu'ils avaient promis, procédèrent, d'après elle, à une sélection opérée de manière à répartir dans des camps différents ceux qui avaient manifesté le désir d'être réunis ensemble.** Les intéressés se montrent très offensés de ce procédé.

Le commandant du camp me déclare que le régime auquel ces officiers sont soumis leur est appliqué en vertu de représailles exercées par le Gouvernement allemand, et dont les motifs sont exposés au début du présent rapport.

Auparavant, les cabinets d'aisance se trouvaient au milieu de la cour et c'est pour remédier à cet inconvénient qu'on les a transférés à l'emplacement actuel. On a déjà demandé un prêtre catholique, afin que les internés puissent entendre la messe tous les dimanches. S'ils s'y rendent escortés d'hommes en armes, c'est parce qu'ils ne donnent pas leur parole d'honneur de ne pas tenter de fuir. L'eau est celle que tout le monde boit et les analyses, faites plusieurs fois, n'ont permis d'y trouver ni germes, ni impuretés chimiques.

Au point de vue hygiénique, on procède à une enquête afin de découvrir le porteur de germes auquel on doit l'apparition de la typhoïde parmi les ordonnances, mais il a été impossible jusqu'à présent de le déterminer.

L'appréciation que mérite ce dépôt, aux yeux des délégués, est on ne peut plus défavorable. **Le régime de représailles qui le caractérise constitue le moindre reproche qu'on puisse lui adresser,** les conditions hygiéniques sont celles qui paraissent le plus critiquables. Le manque de lumière naturelle, l'état de pavage de la cour, l'emplacement des cabinets d'aisance et surtout le procédé de vidange, la présence des animaux domestiques, l'encombrement dans les logements, la situation du lieu de promenade absolument isolé du monde extérieur, **tout cela rend le séjour dans ce camp préjudiciable et dangereux pour la santé.**

En ce qui concerne les logements des ordonnances, ils réunissent de si déplorable conditions hygiéniques et leur influence dangereuse se trouve si évidemment mise en lumière par l'apparition de la typhoïde, qu'il faut absolument, au sentiment des délégués, changer immédiatement de camp ceux de ces hommes qui ne sont pas encore malades, afin qu'ils puissent, grâce au repos à l'air, à la lumière naturelle, au soleil et à quelques exercices physiques hygiéniques, défendre leur organisme contre l'état de susceptibilité, réceptivité, et prédisposition morbide où ils se trouvent actuellement.

## INGOLSTADT, FORT IX (BAVIÈRE)

VISITE DU 23 SEPTEMBRE 1916

---

*La constitution d'un dépôt spécial comportant un régime de rigueur exceptionnelle, à l'usage des officiers auxquels sont reprochées des tentatives d'évasion, constitue une violation nouvelle du Règlement de La Haye qui n'admet, en cette matière, que des peines disciplinaires d'une durée limitée. On verra plus loin (rapport sur la visite du 13 avril 1917) qu'en dépit des protestations successives du Gouvernement français, l'autorité allemande s'est toujours refusée à apporter au régime du fort IX les améliorations nécessaires. Devant ces constatations, le Gouvernement français a prescrit (septembre 1917) que le dépôt de Carcassonne fût réservé, comme Ingolstadt, aux officiers prisonniers qui ont tenté de s'évader, et réorganisé sur le modèle exact du fort IX.*

Ce fort renferme :

40 officiers français et 20 russes.

51 hommes de troupe français et 6 russes.

Depuis le 16 août dernier, ce fort est réservé à ceux qui ont tenté de s'évader. Il existe un mécontentement général parmi les prisonniers qui se considèrent comme punis indéfiniment, bien qu'ils aient tous accompli la punition qui leur a été infligée. Cette punition, selon eux, a été excessive, parce qu'il se produit toujours des circonstances aggravantes, telles que dégâts occasionnés au matériel, fractures de portes ou complot, raisons pour lesquelles les punitions, qu'ils ont purgées, ont été trop fortes.

Dans ce fort se trouvent 22 officiers français sur les 35 qui avaient tenté de s'évader du fort Orfl ; j'ai envoyé à ce sujet un rapport détaillé en rendant compte de ma visite à ce fort. Ces 22 officiers sont poursuivis parce qu'on les accuse d'avoir fomenté un complot.

Les officiers disent que pendant la prison préventive, qu'ils ont subie en raison de leur évasion, ils ont été traités très durement, qu'on les a enfermés dans des cachots, qu'on leur a interdit de recevoir des colis, d'acheter des aliments à la cantine et que quelques-uns d'entre eux ont été mis dans des prisons cellulaires et soumis au même régime que les Allemands enfermés dans les cellules voisines pour délits de droit commun.

Ces officiers étaient obligés de nettoyer leurs locaux eux-mêmes et de transporter leurs lits. D'autres officiers déclarent que, depuis l'évasion, quand ils ont été transférés à la prison, on les a conduits sur un camion qui a traversé la ville d'Ingolstadt. Ils sont restés 35 jours dans une prison avec des condamnés allemands. Pendant 25 jours, ils ont touché la même alimentation que les autres détenus, jusqu'à ce qu'on les

eût autorisés à faire des achats à la cantine. D'autres officiers se sont plaints d'avoir été transférés à la prison, menottes aux mains. Lorsque j'ai porté ce fait à la connaissance du commandant par intérim de la place, il m'a répondu que, **les prisonniers étant en civils au moment de leur arrestation, la police leur avait mis les menottes.**

Les prisonniers se plaignent de plus qu'ils n'ont pas de médecin, que celui-ci ne vient au fort qu'une fois par semaine, et qu'un jour où on l'avait fait demander d'urgence, il était arrivé au fort au bout de quatorze heures. Le commandant de la forteresse présent à l'entretien a affirmé que le médecin venait dès qu'on l'appelait.

Les prisonniers disent que la ration alimentaire est réduite de jour en jour et me montrent quelques morceaux de viande qui doivent être partagés entre 6 personnes; ces morceaux semblent ne pas peser plus de 150 grammes. Le commandant déclare que la ration de viande est faible, il est vrai, mais que, par contre, les prisonniers touchent tous les légumes qu'ils désirent.

Les officiers formulent les plaintes suivantes : on a sequestré l'or qu'ils possédaient, et on leur a remis du papier-monnaie en échange.

Ceux d'entre eux qui avaient tenté de s'évader du fort Orff se sont vu présenter une facture de 646 marks pour les dégâts qu'ils avaient commis; ils considèrent cela comme arbitraire, attendu que le procès qu'on leur a intenté est encore en cours et qu'il n'est pas prouvé que ce soient eux qui aient occasionné ces dégâts.

**Ils sont punis lorsqu'ils s'adressent à l'Ambassade d'Espagne pour lui exposer leurs réclamations.** Le commandant répond à cela en disant que les officiers employaient des expressions injurieuses que l'on ne pouvait tolérer.

Lorsqu'ils écrivent à l'Ambassade d'Espagne, on comprend leurs lettres de la nombre des lettres et cartes-postales qu'ils ont l'autorisation d'écrire (4 et 2).

Le service postal fonctionne bien, à part quelques cas isolés; le service des colis-postaux se fait normalement.

Les officiers désirent me remettre copie d'une lettre écrite le 12 septembre courant à l'Ambassade d'Espagne, mais le commandant de la forteresse s'y oppose, conformément aux instructions de l'autorité supérieure. Il dit qu'il a expédié cette lettre et que la copie doit passer au contrôle. Dans ladite lettre, les officiers se plaignaient : 1<sup>o</sup> des mesures spéciales qui avaient été prises à partir du 16 août 1916, en vertu desquelles ce fort avait été réservé aux évadés; 2<sup>o</sup> des actes de violence et des punitions infligées; 3<sup>o</sup> des empêchements apportés à leurs réclamations et 4<sup>o</sup> de l'alimentation.

Les officiers se plaignent également des ustensiles : ils n'ont qu'une cuvette pour 6. J'ai porté ce fait à la connaissance du commandant de la forteresse, qui m'a répondu qu'au début on leur avait donné une seule cuvette pour 6, parce que l'on en manquait, qu'alors les officiers en avaient acheté de leurs deniers et qu'il n'était pas nécessaire de leur en donner d'autres.

Le logement est normal, les casemates sont spacieuses et, pour les repas, on utilise quelques tables placées au centre. Il n'y a pas de réfectoire.

L'espace destiné à la promenade en plein air est suffisant et plus grand que dans la généralité des camps.

Paul H., lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, dit qu'on lui a confisqué un portefeuille en cuir, qu'il avait conservé sur lui dans d'autres camps pendant deux années et il demande qu'on le lui restitue. Il est un de ces officiers qui, après leur tentative d'évasion, ont été transférés à la prison menottes aux mains. **Le commandant dit qu'on lui a enlevé son portefeuille parce que, d'après les instructions, ce n'est pas un objet qui doit être considéré comme propriété privée des prisonniers.**

André D., lieutenant au 95<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dit qu'il a écrit le 10 août dernier à l'Ambassade d'Espagne, pour l'informer qu'on lui avait présenté une facture de 110 marks pour détérioration de matériel ; il considère cela comme injustifié.

Juste S., lieutenant au 105<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été blessé d'un coup de baïonnette par une sentinelle alors que, à ce qu'il dit, il était dans l'impossibilité de se sauver.

Le commandant raconte la chose différemment et affirme que la sentinelle a agi conformément à sa consigne, qui l'autorise à faire usage de ses armes.

J'ai trouvé les officiers très excités, en raison des mesures sévères que l'on prend pour éviter une nouvelle tentative d'évasion.

---

---

## HALLE (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 25 OCTOBRE 1916

*(Camp de représailles)*

---

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs (1), renferme 550 officiers français et 55 ordonnances. Parmi ces dernières, 27 sont russes, 9 belges et les autres françaises.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les officiers qui m'ont déclaré ce qui suit : ce camp est soumis à un régime de représailles depuis le 28 mars dernier, parce que, a-t-on dit aux officiers, les prisonniers allemands étaient, en France, dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils allaient eux-mêmes se trouver. Dans les dortoirs, les lits sont placés très près les uns des autres et les armoires sont extrêmement exigües ; les douches sont interdites, ainsi que le vin, le service dentaire, l'alcool, la faculté de faire sa cuisine personnelle dans les habitations, la musique et les livres militaires se rapportant à la guerre.

Les officiers disent que, **par suite de l'entassement dans les dortoirs, l'air y est irrespirable** ; ils protestent contre la poussière, la fumée et la cendre qui tombent sans cesse dans la cour, le camp étant situé à proximité d'usines. Les mouches qu'il y avait avant ont déjà dis-

---

(1) Cf. p. 16 et p. 20.

paru. Les prisonniers disent également que les cabinets d'aisances sont nettoyés, mais que, en raison de leur petit nombre et de leur installation défectueuse, ils ont un aspect sale et exhalent une mauvaise odeur. Dans quelques-uns de ceux-ci qui se trouvent dans la cour, certains récipients ne sont pas séparés des autres : ceci les mécontente beaucoup, car ils les trouvent indignes d'être utilisés par des officiers. La même chose se produit pour le lavabo, où ils doivent procéder à leur toilette complète, se dévêtir les uns devant les autres et se servir d'eau froide, l'eau chaude se trouvant dans une autre baraque située dans la cour, et ils prendraient froid pour aller l'y chercher. Les officiers déclarent que le médecin ne vient pas tous les jours. Ils protestent parce que quelques-uns d'entre eux, qui sont malades, ne sont pas envoyés dans un autre camp, où le régime est meilleur. Plusieurs ont mal aux dents et souffrent beaucoup par suite de l'absence de dentiste. Les officiers protestent parce que les objets qui leur sont expédiés par colis-postaux et enveloppés dans des emballages portant couleurs françaises leur sont confisqués. Ils sont très mécontents de ne pouvoir faire usage des fourneaux électriques qu'ils ont achetés pour préparer leurs aliments personnels. Ils disent que la majoration de 10 % qui grevait les produits alimentaires a été supprimée depuis cinq jours et qu'elle était destinée à créer un fonds pour réparations. Ils payent pour le mobilier la même somme déjà indiquée pour d'autres camps. Le nombre des appels leur paraît excessif : il y en a trois par jour. Ils protestent parce qu'il n'y a pas de cabinets d'aisance à l'infirmerie et à cause du bruit d'un moteur que l'on y entend.

Les officiers administrent eux-mêmes la cuisine. Ils touchent 200 grammes de viande par semaine, mais ils ne touchent ni graisse, ni œufs, ni lait. On leur octroie 150 grammes de sucre par mois. Beaucoup désirent obtenir l'autorisation de boire du vin ou davantage de bière, car ils n'ont le droit d'en boire que trois fois par semaine. Ils désirent être en relations directes avec les commerçants et non par l'intermédiaire des autorités allemandes, comme cela se fait actuellement. Les deux prêtres internés dans ce camp m'ont dit que les prisonniers qui travaillaient en ville ne pouvaient pas entendre la messe régulièrement. Les officiers disent que les ordonnances sont en nombre très insuffisant. Ils trouvent le réfectoire sale et humide. Les ordonnances reçoivent normalement le biscuit envoyé de France.

Le commandant du camp m'a déclaré ce qui suit : Les conditions désagréables qui existent dans ce camp dépendent du régime spécial de rétorsion qui y est appliqué. Il regrette vivement qu'il tombe de la cendre dans la cour, mais il n'est pas en son pouvoir d'y remédier. Il n'est pas exact que l'entassement dans les dortoirs soit excessif, car chaque officier dispose de sept mètres carrés. Dans une seule chambre, petite, il y a six lits placés sur deux rangées. Si les pièces paraissent très exigües, cela provient du désordre avec lequel les officiers disposent leurs lits, car s'ils les plaçaient plus régulièrement, il leur resterait de la place. Les cuvettes des cabinets ont été remplacées il y a peu de temps, et si, parfois, elles ne sont pas propres, c'est la faute des officiers qui n'obligent pas leurs ordonnances à les nettoyer. Pour leur toilette, les officiers ont à leur disposition toute l'eau chaude qu'ils peuvent désirer. Le méde-



cin vient toutes les fois que cela est nécessaire. Le commandant regrette beaucoup que le réfectoire soit dans de telles conditions, et il y a huit jours qu'il a été désinfecté complètement. Les officiers malades sont changés de camp ; déjà 18 l'ont été et 6 autres ont été proposés au commandement général pour être transférés dans un autre camp. Si les objets dont l'emballage porte les couleurs françaises sont confisqués, c'est parce que l'on a commencé à le faire en France au préjudice des prisonniers allemands. Le commandant examinera la question du transfert de l'infirmerie, bien que le local où elle se trouve actuellement soit le mieux aménagé qu'il ait vu. Il y a une ordonnance par 10 officiers.

De l'avis du délégué soussigné, il est très désirable que ce régime de représailles cesse le plus tôt possible, surtout en ce qui concerne les services des douches, les soins dentaires et l'entassement excessif.

---

---

## CUSTRIN-ZORNDORF (BRANDENBURG)

VISITE DU 5 MARS 1917

---

*Les négociations engagées entre les Gouvernements à la suite des mesures des représailles prises par l'autorité allemande dans les camps de Beeskow, Halle, Neisse, et plus récemment de Custrin (fort Zorndorf) aboutirent à l'organisation d'un voyage d'inspection dans les camps d'officiers en France et en Allemagne. Les dépôts d'officiers français en Allemagne devaient être visités par les délégués de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris, tandis que des délégués de l'Ambassade d'Espagne à Berlin avaient pour mission la visite des dépôts d'officiers allemands en France. A la suite de ces visites, le Gouvernement français ayant fait droit, dans la plus large mesure, aux réclamations reconnues légitimes, l'évacuation du fort de Neisse fut obtenue. Une réclamation énergique du Gouvernement français, avec menaces de réciprocité fut nécessaire, pour obtenir également l'évacuation de Beeskow, Halle, et une promesse formelle d'évacuation en ce qui touche le fort Zorndorf à Custrin. Le rapport suivant sur une visite postérieure à cette période de représailles, puisqu'elle date du 5 mars 1917, montre de quelle manière les engagements du Gouvernement impérial ont été tenus.*

Dans ce camp, déjà décrit dans des rapports précédents, sont aujourd'hui logés :

	Français	Belges	Russes	Anglais
Officiers. . . . .	5	2	45	10

Les Français sont :

MM. Bernard D., capitaine au 6<sup>e</sup> artilleurs.

René M., lieutenant au 145<sup>e</sup> d'infanterie.

MM. Robert L., lieutenant aviateur.  
Paul L., interprète de la 4<sup>e</sup> division et  
Ernest T., aumônier.

Il y a de plus 3 soldats ordonnances français.

Au cours de ma conversation avec les officiers, en présence de témoins, ainsi qu'il est ordonné dans toute la 3<sup>e</sup> Région, ils m'ont exposé ce qui suit :

Le 6 et le 12 février, tous les prisonniers français, sauf eux, sont partis d'ici. Ils ont cependant protesté énergiquement, car **ils savaient que le Gouvernement allemand avait informé le Gouvernement français que ce fort avait été complètement évacué en ce qui concerne les Français, ce qui n'est pas exact, puisqu'ils y sont restés.** En outre, ils disent que le lieutenant L., étant arrivé hier, venant de Semendria, cela semblerait indiquer clairement que l'on a l'intention de continuer à utiliser ce fort pour l'internement des officiers français. Les prisonniers disent qu'ils ont écrit à la Fédération Nationale pour l'informer que les 3 soldats ordonnances français étaient restés ici, afin qu'elle veuille bien reprendre les expéditions de biscuits qu'elle avait interrompues, croyant que ce fort était désaffecté.

Ils trouvent insuffisante l'alimentation qu'ils reçoivent et pour laquelle ils payent 50 marks par mois. Les colis leur sont remis deux fois par semaine, ce qui est dû à la distance qui les sépare de la station du chemin de fer. Ils désirent qu'on les autorise à lire les journaux, tels que le *Berliner Tageblatt* et la *Frankfurter Zeitung*, qui leur sont actuellement interdits.

Ils disent que, quand ils sont punis d'arrêts, ils ne peuvent se promener et qu'on ne les laisse pas avoir de la lumière la nuit. M. L. déclare que, pendant les trois mois qu'il est resté détenu à Semendria, toute sa correspondance a été retenue; on l'empêchait ainsi de communiquer avec sa famille. Il dit également que le traitement infligé à Semendria aux prisonniers roumains laisse énormément à désirer.

Les prisonniers désirent savoir si les lettres qu'ils ont adressées à l'Ambassade, pour protester contre les punitions injustifiées dont ils ont été victimes pendant qu'ils étaient à Halle, sont parvenues à cette Ambassade.

Ils demandent que l'on fasse les démarches nécessaires pour qu'ils soient changés de camp. Les ordonnances qui sont ici depuis vingt-cinq mois présentent la même requête.

Le général commandant le camp m'a déclaré :

1<sup>o</sup> Qu'il ignore les raisons pour lesquelles on continue à garder ici ces officiers français, qui ne sont l'objet d'aucune punition spéciale ;

2<sup>o</sup> L'alimentation est en rapport avec les circonstances actuelles et également convenable pour le prix que payent les officiers ;

3<sup>o</sup> On ne leur permet pas de lire le *Berliner Tageblatt*, car il paraît quelquefois des caricatures qui pourraient humilier les prisonniers. On leur laisse lire le *Lokal Anzeiger* et les journaux similaires ;

4<sup>o</sup> La lumière est défendue la nuit dans les prisons, car elle pourrait ainsi faciliter des incendies ou des sinistres.

L'impression reçue est la même que celle exposée et détaillée par ce délégué dans son rapport, en date du 11 septembre 1916.

## WEILBURG a. d. LAHN (HESSEN-NASSAU)

VISITE DU 17 MARS 1917

---

Ce dépôt a été visité à plusieurs reprises par les délégués de l'Ambassade d'Espagne.

Dans le bâtiment destiné au logement des officiers prisonniers, il y a actuellement :

215 officiers supérieurs et subalternes français ;  
12 officiers généraux supérieurs et subalternes belges ;  
2 officiers russes.

En totalité 259 officiers généraux, supérieurs et subalternes.

Il y a en outre, dans ce dépôt, 57 soldats français, 7 belges, et 1 russe, en qualité d'ordonnances au service des officiers.

Il n'y a aucun prisonnier civil.

Le but principal de la visite du délégué étant d'apprécier les conditions de logement des officiers prisonniers, c'est vers ce but que fut tournée principalement l'attention du délégué soussigné. L'édifice où il se trouve établi est un bâtiment destiné avant la guerre à une Ecole militaire de sous-officiers. Il est situé à l'une des extrémités de la ville, dans une vallée profonde que parcourt la Lahn au sortir de la ville, et qui passe à environ 200 mètres de l'édifice ; en arrière de ce dernier et sur une haute colline s'élève la ville, et vis-à-vis, sur le côté opposé du cours d'eau se trouve une autre colline très boisée.

L'édifice en question est de forme rectangulaire, construit en maçonnerie, et comprend plusieurs étages. Au rez-de-chaussée sont installées les cuisines, les réfectoires, les magasins et autres dépendances accessoires ; dans l'entresol sont installés les bureaux et annexes du commandant du dépôt, et dans les étages supérieurs, les appartements et chambres destinés aux officiers supérieurs et subalternes.

Les officiers supérieurs font chambre à part et ont un réfectoire spécial. Les autres officiers habitent des chambres de dimensions différentes qui en contiennent de 4 à 12. Il n'y a rien à dire au sujet du logement des officiers supérieurs.

Les chambres qui logent 12 officiers sont de forme rectangulaire avec deux grandes fenêtres à l'extérieur sur l'un des petits côtés, et la porte d'entrée fait face à un corridor ou couloir. Les lits des officiers sont placés des deux côtés de la chambre, très rapprochés les uns des autres, et au centre de la chambre et entre les lits, il y a des meubles et objets divers : poêles, bureau, lavabos, petites étagères ou armoires, coffres de toutes formes et dimensions, séchoirs, toutes choses occupant,

comme il a été dit, une grande partie de la chambre et jusqu'au petit espace qu'il y a entre les lits.

L'éclairage est électrique et le chauffage se fait au moyen de poêles.

Dans le reste de l'édifice se trouvent les autres dépendances des services accessoires, cuisine, réfectoires, salle de lecture, de billard, chapelle, salle de bains, cantine, etc., qui ne demandent pas de mention spéciale.

Devant l'édifice, entre celui-ci et la rive gauche de la Lahn, il y a une place ou esplanade qui sert de terrain de tennis, de lieu de promenade pour les officiers les jours sans pluie ; ils peuvent utiliser aussi, dans ce dernier but, une petite étendue de terrain située du côté sud du bâtiment et plantée, en manière de jardin, d'arbres touffus.

Les officiers malades sont transportés à la clinique de Giessen, distante de Weilburg de 34 kilomètres. Le service religieux est assuré par 6 prêtres français compris dans le chiffre total de 215 officiers prisonniers.

Le service de la cuisine est bien conditionné en ce qui touche l'installation, l'hygiène et la propreté, la préparation des repas qui est à la charge de prisonniers ordonnances placés sous la surveillance de l'autorité allemande du dépôt. La cantine est régulièrement assortie.

A ce rapport est jointe une liste des prix de tous les articles que l'on peut se procurer à la cantine, comme aussi deux menus des repas pour deux semaines différentes.

(De même est jointe à ce rapport la fiche rouge indiquant les différents envois de pain de la « Fédération Nationale d'Assistance » pour les soldats ordonnances de ce dépôt, dûment contre-signée par le capitaine chargé de sa réception et de sa distribution). Relativement à cela, ledit capitaine a déclaré, en réponse au questionnaire de la « Fédération Nationale » : que les envois de pain arrivent régulièrement, de trois à six jours après la date de leur expédition de Bâle ; que les lettres d'avis arrivent deux jours après la date de leur dépôt à Bâle ; que les quantités reçues correspondent exactement à celles qui sont annoncées ; que ces quantités répondent à l'effectif présent des prisonniers ; et enfin que les ordonnances préfèrent le gros pain ordinaire au grand pain plat.

La visite du dépôt et l'entrevue avec les officiers prisonniers ont eu lieu : en partie, le délégué étant accompagné du commandant du dépôt — et en partie, sans témoins.

La plainte principale qu'exposèrent les prisonniers est relative au logement et à la nourriture. En ce qui concerne le logement, ils trouvent trop réduites les dimensions des chambres, d'ailleurs obscures et humides, où ils sont logés au nombre de 12. Quant à la nourriture, ils se plaignent de la ration qui leur est servie ; ils la considèrent comme chichement mesurée et insuffisante, à tel point que, n'étaient les paquets qu'ils reçoivent, ils ne pourraient se soutenir.

Ils se plaignent aussi du retard ou de l'irrégularité qu'ils constatent dans la réception de la correspondance et des paquets.

Il n'existe aucune plainte générale ni particulière contre les autorités du camp dont l'attitude vis-à-vis des officiers est, assurent les prisonniers, parfaitement correcte.

Le commandant du dépôt à qui j'ai exposé les plaintes des officiers relatives à leur logement, et demandé s'il n'y aurait pas dans le bâtiment

quelque local susceptible de recevoir au moins les meubles et objets qui encombrant les chambres des officiers, m'a répondu : « Il n'existe, dans l'édifice, aucun autre local qui puisse être utilisé comme dortoir par les officiers ; et s'il y avait des mansardes ou autres locaux analogues où ils puissent déposer les objets indiqués, cette proposition ne serait pas acceptée par les officiers ; tous les meubles, coffres, lavabos, étagères, tables, etc., qu'ils ont dans leurs chambres, leur sont indispensables pour leurs besoins constants, personnels ou collectifs, et ils ne peuvent d'aucune façon s'en dessaisir. Le bâtiment a été visité par la Commission gouvernementale officielle, et les chambres dans lesquelles sont logés les officiers prisonniers ont un volume d'air de 13 mètres cubes par personne. Toutefois, dans les premiers jours d'avril prochain, la situation s'améliorera parce que les trois grands appartements occupés actuellement par l'administration de la Kommandantur du dépôt seront évacués, les bureaux de ladite administration devant être transférés en ville, et les locaux vidés pourront servir à l'agrandissement des logements actuels.

« En ce qui touche la nourriture, elle est conforme aux règlements qui régissent aujourd'hui la matière dans tout l'Empire.

« Le retard dans la correspondance ou l'irrégularité dans la réception des cartes et paquets ne dépendent pas de l'intervention du dépôt.

« Quant à ce qui se rapporte aux désirs individuels, dont il a été fait mention, une relation personnelle des officiers précités en a été transmise au Ministère de la Guerre. »

Voici l'opinion du délégué sur le dépôt d'officiers de Weilburg :

Le bâtiment qui sert d'habitation est bon quant à sa construction et quant à l'objet auquel, au début, il était destiné ; vu sa situation topographique, **un séjour prolongé en cette habitation est mauvais.**

Située dans une vallée profonde et resserrée, dans laquelle, non loin de l'édifice, coule un cours d'eau, et entourée de hautes collines, c'est l'habitation la plus propre comme résidence d'été ; on ne peut pas en dire autant pour une station prolongée en hiver, alors que l'humidité, l'obscurité propre à cette saison, et le manque de soleil modifient considérablement les conditions hygiéniques de la vie, pour les personnes qui l'habitent et que leur situation oblige à demeurer constamment dans ledit lieu, sans délassement extérieur, à distance de l'édifice.

Les conditions hygiéniques des chambres, dans lesquelles résident 12 officiers, sont certainement défectueuses en leur état actuel : les lits sont trop rapprochés les uns des autres, et, bien que contenant un volume d'air équivalent à 13 mètres cubes par personne, mesure déjà faible en soi, cette capacité se trouve encore réduite de moitié et plus, par les meubles et les autres objets que contient l'habitation.

Ces conditions déplorables paraissent néanmoins devoir s'améliorer à bref délai, selon ce que m'a expliqué le commandant du dépôt : à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain seront disponibles trois locaux de plus, assez spacieux, entre lesquels seront répartis les officiers aujourd'hui logés dans les conditions défectueuses indiquées.

## MAGDEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1917

(Camp de Wagenhaus)

Le nombre d'officiers prisonniers dans ce camp est le suivant :

Français. . . . .	129
Russes . . . . .	212
Belges. . . . .	122
Anglais . . . . .	5
	<hr/>
	468
	<hr/> <hr/>

Voici le nombre des ordonnances :

Français. . . . .	21
Russes . . . . .	47
Belges. . . . .	21
Anglais . . . . .	4
	<hr/>
	93
	<hr/> <hr/>

Les Français viennent d'arriver de Halle et expriment leur ennui de ce déplacement, car, **fatigués du camp dont ils viennent et qui, d'après eux, est un camp de représailles, ils trouvent dans celui-ci, contre leurs prévisions, un traitement encore pire.** Pour le prouver, ils me racontèrent qu'ils furent logés les premiers jours de façon très rudimentaire, puisqu'on ne leur a fourni que des lits, des matelas, des oreillers et des couvertures. Les draps ne leur furent donnés que le jour suivant. Comme j'ai pu le constater, il y a beaucoup à dire sur la propreté des enveloppes des oreillers et matelas qui sont, au moins pour quelques-uns, assez mal rembourrés. En général, le nombre des meubles existant dans les salles où se tiennent les officiers est insuffisant (car il n'y a que le 1/3 des tables, la 1/2 des sièges, le 1/5 des armoires et le 1/4 des tablettes nécessaires, c'est-à-dire un nombre trop restreint d'après les Français), les lavabos, les sièges, les séchoirs, etc., sont très insuffisants, **en un mot, les installations (déjà signalées dans des rapports antérieurs) sont toujours plus mauvaises, surtout pour les Français.** Peut-être est-ce dû à leur arrivée inopinée ; mais malgré tout, c'est excessif. La nuit, ils disposent d'un des cabinets d'aisances dans lesquels **il y a 13 tinettes dans un espace très réduit, et c'est la cause de l'odeur qui devient intolérable aux premières heures du jour.** Les prisonniers ont dû acheter des instruments pour le lavage de la vaisselle qui se fait dans les pièces mêmes. Le nombre des ordonnances est restreint pour le service (9 pour 130), si l'on tient compte que les instal-

lations insuffisantes exigent beaucoup plus de service. Dans les salles, comme j'ai pu le constater, ils n'ont pas l'espace suffisant, car dans les plus petites, il y a jusqu'à 12 officiers et dans les plus grandes, 26 et même 31 officiers. Ces salles sont si sombres du côté où elles donnent sur le corridor, que les prisonniers sont forcés de laisser l'électricité allumée durant le jour. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont demandé à la Commandantur de faire percer des fenêtres ou de faire agrandir celles qui existent. A toutes ces déficiences s'ajoutent la fermeture des bains, la suspension des représentations théâtrales et l'obligation de préparer la nourriture dans les mêmes pièces où, comme il a été déjà dit, il y a trop peu de tables pour le nombre des officiers. La salle à manger n'existe pas, comme cela a déjà été dit lors des visites précédentes.

Il n'est donc pas étonnant que les prisonniers français disent n'avoir pas gagné au change, et ils ne cachent pas leur déception et leur surprise de se trouver dans ces conditions, **alors qu'il leur avait été promis d'être transférés au camp d'Hannover-Munden ou au camp d'Ellwangen.**

De plus les Français demandent qu'un prêtre catholique vienne les voir (il n'y a pas de prêtre au camp). Ils demandent encore que les sommes qu'ils ont déposées à Halle, comme fonds de réserve, soient portées à leur compte : un fonds de réserve étant exigible ici aussi, qui s'élève pour chaque officier à 35 marks, tandis qu'à Halle, il était constitué par un prélèvement de 10 % sur les achats faits à la cantine.

Ils se plaignent de n'avoir pas encore touché les différences sur les valeurs postales, du retard de la correspondance et des colis. Ils disent que les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne entrent dans le compte de la correspondance autorisée. D'après eux, un ordre de la Commandantur dirait qu'on s'abstienne dans les lettres d'élever une critique sur tous les détails relatifs à la situation de chacun d'eux dans le camp, ce qui n'a jamais lieu, les officiers rapportant simplement les faits sans les commenter. Enfin les prisonniers s'étonnent qu'il soit défendu d'envoyer des colis en France, ce qui était autorisé à Halle.

La Commandantur m'a exprimé ses regrets de ne pouvoir donner satisfaction aux désirs des officiers qu'elle estime justes, mais actuellement elle ne dispose pas des meubles et autres ustensiles de ménage pour leur procurer les commodités qu'ils demandent. Elle espère l'obtenir bientôt sans difficultés et les en fera bénéficier aussitôt que ce sera en son pouvoir. Il y a le nombre réglementaire d'ordonnances si l'on comprend les hommes affectés aux services : le nettoyage, la cantine, la cuisine, etc. L'ouverture des fenêtres, le lavage du linge sont à la charge des officiers, car il n'y a pas de sommes inscrites au budget du camp pour les premières dépenses, et les officiers doivent en supporter les frais, comme ils supportent l'achat du savon.

Les cabinets d'aisances sont ouverts toute la nuit ; quand une porte est fermée, c'est que le local est en réparations. Le camp de Halle n'est plus un camp de représailles depuis le mois de novembre, aussi n'est-il pas juste que les prisonniers disent le contraire dans leur correspondance.

Pour mettre fin à la propagation de ce bruit, il a été défendu aux prisonniers de parler de la formation comme d'un camp de représailles et

d'opposer l'un à l'autre les deux camps, ce qu'ont coutume de faire les Français, car les camps de Halle et celui-ci se trouvent, en ce moment, dans les mêmes conditions. Le retard dans la correspondance est imputable aux transports et pour une bonne part, au travail considérable qui retombe sur la censure.

Les valeurs postales seront payées bientôt, les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne et qui ne sont pas d'intérêt général sont décomptées par ordre supérieur. Les bains sont fermés parce qu'on répare les chaudières. On a fermé le théâtre, après la découverte d'un tunnel ouvert par les prisonniers qui voulaient s'échapper. On demandera à Halle l'envoi des sommes constituant le fonds de réserve, qui, disent les prisonniers, doivent leur être retournées.

L'expédition en France de colis de 5 kilos au plus est autorisée. M. F., prêtre de Halle, viendra demain et restera ici définitivement.

La Commandantur paraît avoir apporté dans ses dires la plus entière sincérité, déplorant de ne pas pouvoir offrir aux nouveaux venus toutes facilités, exprimant en toute franchise son sentiment, afin qu'on ne crût pas que les officiers prisonniers étaient gênés, mortifiés avec intention.

En réalité, pendant la visite d'aujourd'hui, comme dans les précédentes, nous n'avons pas reçu de plainte directe sur le commandant du camp ou ses subordonnés. Seule la personne chargée du service de la censure a fait l'objet de quelques remarques.

Au dire des prisonniers, c'est un ancien garçon de café qui dirige le service de la censure ; il est très sévère. Les prisonniers trouvent que cet homme n'est pas à sa place, puisque ce service demande une délicatesse, un doigté nécessaires dans l'examen de la correspondance privée, par exemple.

A la Commandantur, on dit que le censeur n'avait jamais exercé la profession de garçon de café, ce serait l'ancien fondé de pouvoir d'une grande raffinerie de sucre d'Anvers.

S'il y a sur lui quelque réclamation, c'est qu'il est, tout en restant juste, rigoureux dans l'accomplissement de son devoir.

---

---

## INGOLSTADT

VISITE DU 13 AVRIL 1917

---

### FORT IX

Comptent dans ce dépôt : 115 officiers français et 49 ordonnances, 43 officiers russes et 7 ordonnances, 14 officiers anglais et 3 belges.

Les casemates dans lesquelles sont logés les officiers sont froides et quelque peu humides, les corridors sont très obscurs.

En entrant au fort, l'impression reçue n'est pas très agréable, sur-



tout si l'on considère que les officiers doivent y demeurer de longs mois.

Voici ce que m'ont dit les prisonniers, auxquels j'ai parlé devant témoins, conformément aux dispositions du commandement régional.

Ils protestent contre les brutalités exercées sur M. Louis B., lieutenant-aviateur, par le commandant et les sentinelles, le 24 janvier dernier, pour le seul fait d'avoir pénétré dans une chambre où B. ne savait pas qu'il fût défendu d'entrer. Cet incident a été rapporté par le délégué dans la note sur l'« Arrestanstalt » d'Ingolstadt, lieu de détention où se trouve actuellement l'officier en question et où le délégué l'a vu (1).

Les prisonniers se plaignent de n'être pas encore rentrés en possession des photographies et papiers personnels qui leur ont été enlevés depuis longtemps, à l'occasion d'une visite.

Les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne sont comprises dans le compte des correspondances autorisées. Souvent ces mêmes lettres ne sont pas acheminées et **les prisonniers sont punis pour les jugements qu'ils portent dans cette correspondance et qui, à leurs dires, seraient l'expression même de la vérité.**

Il n'est pas donné de reçu pour l'argent expédié par les prisonniers à leurs familles.

La nuit, les portes du corridor sont fermées et **les prisonniers demeurent entièrement isolés, même de l'infirmerie.** Si quelqu'un tombait malade pendant la nuit, il ne pourrait pas recevoir de soins avant le lendemain matin.

La promenade dans la cour intérieure a été supprimée, alors que la cour extérieure est trop petite pour le nombre de prisonniers.

La principale réclamation porte sur la manière actuellement adoptée pour l'examen des colis : les boîtes de conserves et de pain, après avoir été vidées sur un récipient, sont retenues. Les papiers entourant le chocolat ou les cubes, de même que tous les autres emballages sont conservés. Les prisonniers protestent ; il ne leur est pas délivré de reçu pour les boîtes, et ils craignent qu'elles ne soient employées à la préparation des projectiles qui pourraient alors être dirigés contre leurs compatriotes sur les champs de bataille.

Depuis dix jours, me dit-on, la correspondance remise a sensiblement diminué.

Les prisonniers se plaignent du dentiste qui les soigne mal ; ils ont de grandes difficultés à se faire soigner la bouche ; ce n'est pas qu'ils veuillent aller à la ville ou recevoir plus souvent la visite du dentiste ; **les officiers demandent simplement qu'on ne leur abîme pas la dentition.**

Les prisonniers se plaignent de l'état des cabinets d'aisances ; il n'y a plus de séparation, car l'hiver a été froid, et comme on ne donnait pas beaucoup de charbon, les planches ont été employées pour le chauffage.

Les prisonniers trouvent l'installation des douches insuffisante et très primitive. Une pomme d'arrosoir sur quatre a disparu il y a quelque temps.

Dans l'ordre affiché sur la porte d'entrée (ordre relatif aux colis),

---

(1) V. plus loin, p. 394.

il est dit que les prisonniers qui travaillent aux champs ne toucheront leurs colis qu'à leur retour.

Les prisonniers estiment que cette disposition est contraire aux conventions internationales.

Ils se plaignent de n'être pas autorisés à passer des abonnements aux périodiques neutres. Ils ont demandé une souscription à un journal turc, ceci leur a été également refusé.

On ne peut voir le commandant qu'entre 3 heures et 4.

Des prisonniers qui ont été amenés d'Augustabad se plaignent : on a égaré des bagages leur appartenant et on leur a fait payer une voiture qu'ils n'avaient pas demandée.

Certains officiers n'ont pas encore touché la différence dans les changes, qui leur est due.

Des caisses ayant servi à l'emballage du pain biscuité ont été vendues aux prisonniers eux-mêmes en mars dernier. Ils ont protesté, on leur a dit qu'ils avaient raison, mais **le coupable n'a pas été puni.**

L'interprète et le feldwebel ne seraient pas très polis avec les officiers. MM. R. Rémy du 159<sup>e</sup> et A. Georges, du 30<sup>e</sup> d'infanterie, doivent passer en Conseil de guerre, pour avoir prononcé le mot « boche », en présence du feldwebel et de l'interprète.

Pour leur défense, MM. R. et A. disent qu'ils ne savaient pas que les autres entendaient le français.

Une vitre brisée est restée trois semaines dans l'état, par un froid de 16 et 22 degrés au-dessous de zéro.

Un officier voulait écrire à sa famille pour que celle-ci fit parvenir à un autre parent 190 francs, toutes ces personnes étant domiciliées en France. L'autorisation a été refusée.

Le lieutenant-colonel G., du 24<sup>e</sup> d'infanterie, se plaint d'avoir été fouillé et déshabillé devant témoins à Lissa, ce que l'on n'a pas fait pour un sous-lieutenant qui l'accompagnait.

Pour avoir tenté de fuir, le même officier supérieur a été puni de 18 jours de prison à Posen, pendant lesquels il n'a pas été mis à sa disposition de couteau pour qu'il ne se suicidât pas, disait-on, bien qu'il n'eût jamais pensé à cela.

M. Gaston B., capitaine au 85<sup>e</sup> régiment d'infanterie voudrait savoir si la lettre qu'il a adressée, dans la deuxième quinzaine de février, à l'Ambassade, est bien arrivée.

M. B. protestait contre l'obligation de payer 40 marks pour un lapin qui était mort et aurait été empoisonné, au dire des autorités, par les prisonniers.

M. B. se plaint d'avoir été privé d'une bourse en cuir, pour mettre l'argent, saisie pendant une visite.

M. Vincent C., chef de bataillon au 143<sup>e</sup> d'infanterie, se plaint du médecin du camp, qui est tombé d'accord avec la commission suisse pour lui reconnaître une affection du foie. Cependant aujourd'hui, le même médecin ne reconnaît plus M. C. et déclare qu'il ne saurait être changé de camp.

M. A. Georges, officier au 30<sup>e</sup> d'infanterie, se plaint de n'avoir pas recouvré les portraits de famille qui ont été saisis sur lui. M. A. a réclamé

au général Peter, qui lui a répondu : « Peut-être un Allemand fait-il collection de portraits de familles françaises. »

M. S. Camille, lieutenant au 105<sup>e</sup> d'infanterie, prie l'Ambassade de vouloir bien se charger de faire rayer son nom de la liste des titulaires de la Croix d'honneur de Prusse. M. S., **devant les mauvais traitements infligés aux prisonniers français en Allemagne, croit devoir rendre cette distinction, qui lui avait été octroyée à Pékin.**

M. B. Lucien, capitaine au 27<sup>e</sup> d'infanterie, se plaint de la saisie pratiquée ici sur des plaques faites et autorisées à Plassenburg. Il voudrait bien que remise lui fût faite et que l'Ambassade lui fit connaître le résultat de ses démarches. Il dit que le numéro du dossier est E III 5.

M. J., lieutenant-colonel au 24<sup>e</sup> d'infanterie, est rhumatisant ; il demande à passer dans un camp moins humide.

Tous font porter leur plainte sur le traitement auquel ils sont soumis ; ils expriment leur mécontentement avec véhémence.

Voici les dires du commandant du camp.

Tous les officiers internés ici ont tenté de s'évader une fois au moins ; aussi la surveillance est-elle ici plus étroite, les précautions sont-elles plus grandes que dans les autres formations.

Le commandant affirme que le lieutenant B. n'a pas été frappé, mais simplement poussé, parce qu'il n'obéissait pas à l'ordre qui lui était donné en présence d'hommes en armes et d'hommes de garde dans le service. Il dit encore que les officiers peuvent s'adresser quand ils le désirent à l'Ambassade d'Espagne. Toutefois, les lettres rédigées dans une forme violente ou injurieuse ne sont pas acheminées.

L'examen des colis est fait de la manière imposée par ordre supérieur. Le dentiste vient deux fois par semaine.

Si l'état des cabinets d'aisances est mauvais, la faute retombe sur les officiers eux-mêmes, qui ont brûlé les cloisons. Le commandant a déjà réglé la question des douches. Il affirme que l'interprète et le feldwebel restent toujours corrects, en dépit du peu d'urbanité des prisonniers.

La vitre qui n'a pas été remplacée avant trois semaines avait été cassée par les prisonniers qui se refusaient à la payer.

De l'avis du délégué, les casemates d'un fort, encore que parfaitement construites, ne sauraient permettre un long séjour, au point de vue de l'hygiène, car **il y fait toujours froid et humide.**

Pour ce qui est des relations de prisonniers à autorités du camp, **la situation actuelle est vraiment déplorable.** Il y aurait peut-être moyen d'y remédier, si les deux parties voulaient bien se montrer un peu moins intransigeantes.

---

## NEUBURG-SUR-KAMMEL (BAVIÈRE)

VISITE DU 14 AVRIL 1917

---

*On verra signaler, dans le rapport sur le camp de Neuburg, les agissements d'un agent allemand nommé P..., alias S... ou comte de B..., qui, dans divers camps d'officiers, sous l'apparence d'un délégué de la Croix-Rouge, s'attache à obtenir des prisonniers des renseignements militaires ou des confidences compromettantes. On retrouvera cet individu, notamment, au camp de Landshut. Ces agissements caractérisent l'organisation de l'espionnage allemand dans les camps de prisonniers. Le Gouvernement français s'est élevé, mais en vain, contre de telles pratiques.*

---

### EFFECTIF

75 officiers français.  
1 officier et 1 prêtre russe.  
18 ordonnances.

ETAT DE SANTÉ. — Bon, il y a peu de malades. Il y a un service d'odontologie.

ALIMENTATION. — La nourriture fournie par le camp laisse à désirer. Les colis arrivent bien ; mais, depuis le 1<sup>er</sup> avril, ils sont mis en magasin, et après avoir été examinés par les autorités allemandes, les seules denrées périssables sont versées à la cuisine, par exemple, le contenu des boîtes de conserves. Ces conserves, après avoir été accommodées, sont distribuées aux officiers sans égard au destinataire.

L'examen est fait de telle façon que, dans une certaine mesure, les colis sont détériorés. Aussi les officiers réclament-ils contre un examen trop minutieux. L'impression du délégué soussigné étant d'accord avec la plainte des officiers, plainte qui s'étend à plusieurs camps, le général-inspecteur de la région à Munich a été saisi de la question. Il a pris note de la réclamation et a dit que le désir des autorités allemandes étant seulement de parer aux tentatives de sabotages et non de pratiquer un examen qui pourrait conduire à la détérioration des aliments, des ordres seraient donnés pour que le contrôle soit fait avec plus de soin dans la première région tout entière.

CORRESPONDANCE. — Les officiers peuvent écrire lettres et cartes, suivant l'accord. Pendant un certain temps, au commencement de l'année, les familles des officiers sont restées sans nouvelles. Plusieurs officiers se plaignent de la perte de correspondances, notamment ceux auxquels on écrit chaque jour.

COUCHAGE. — Les chambres, quoique spacieuses et bien éclairées, sont parfois encombrées de lits qu'on doit alors superposer. Quand un officier est puni, il doit garder les arrêts à la chambre ; ses camarades sont répartis entre les différents locaux ; aussi une punition portant sur plusieurs officiers en même temps entraîne-t-elle la réunion dans une même chambrée d'un grand nombre d'hommes.

PUNITIONS. — Les officiers, jugés par le Conseil de guerre, subissent leur peine hors de la localité.

Le lieutenant L. a purgé une peine à la prison de Neu-Ulm. On enlevait son lit dans la journée. On l'obligeait à se lever à 7 heures du matin : il n'était pas éclairé, ne recevait pas de courrier. Il avait droit à une demi-heure de promenade par jour. Pour le régime alimentaire et le traitement, il était soumis aux mêmes règlements que les déserteurs allemands détenus.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL. — Les officiers formulent la réclamation suivante : contre l'espionnage exercé à leur endroit avec l'incitation à la fuite, par un individu soi-disant Luxembourgeois et délégué de la Croix-Rouge, qui paraît être un employé de la Commandantur du camp de Landshut. Cet individu s'est présenté devant plusieurs officiers internés à Mitterwoehr, comme délégué de la Croix-Rouge, sous le nom de docteur Ernest P., accompagné du commandant du camp, capitaine Swiesler, le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Au jour suivant, le docteur Ernest P. renouvelait sa visite ; cette fois il était accompagné du sergent pilote F., prisonnier lui aussi et qui disait aux officiers que le prétendu Luxembourgeois était un ami de son père. Cette recommandation gagnait au docteur P. la confiance des officiers français. L'individu est revenu souvent au camp, se mettant à l'entière disposition des officiers et allant jusqu'à faire passer secrètement des lettres en Suisse. (Ces correspondances n'arrivaient jamais.)

Ensuite le docteur P. s'offrait à faciliter l'évasion du lieutenant M., auquel, disait-il, le concours d'une soi-disant comtesse suisse était assuré. Cette prétendue comtesse, d'après les affirmations postérieures du docteur P., n'était autre que sa propre sœur. Alors, les officiers prisonniers ont été transférés au château de Neuburg-sur-Kammel et le docteur Ernest P. a pu reprendre ses visites dans la nouvelle formation, préparant toujours le plan d'évasion du lieutenant M. Il était convenu que la sœur du docteur Ernest P. viendrait au château, habillée en infirmière, et qu'elle pourrait préparer avec le lieutenant les derniers détails de la fuite.

Entre temps, les officiers, qui déjà avaient des doutes sur l'identité du docteur Ernest P., apprirent que l'homme était un employé de la Commandantur du camp de Landshut, du nom de P. J. Les officiers écrivirent à ce dernier une lettre dans laquelle on lui faisait savoir que son identité était connue. Les visites ont pris fin, mais la suite de cette affaire comportait pour tous les officiers une revue spéciale avec saisie de tous les papiers et lettres relatifs à l'affaire. En outre, tout le personnel allemand du château de Neuburg était relevé, depuis le commandant jusqu'aux hommes de garde.

Les officiers disent que les effets dépourvus de galons ne leur sont pas remis. La cour servant à l'exercice durant quatre heures par jour est très petite (30 m. sur 40 m.). Il n'y a pas de salon de lecture et le théâtre est fermé.

RÉCLAMATIONS D'ORDRE PARTICULIER. — L'abbé M. (lieutenant-aviateur), dit que les autres officiers n'ont pas l'autorisation d'assister à la messe. Il voudrait que cette défense fût portée à la connaissance de son évêque, Mgr. Sageot du Vauroux, évêque d'Agen.

Les lieutenants L., D. et F. n'ont pas reçu de solde pendant les deux mois qui ont suivi leur capture.

Le délégué a parlé aux prisonniers sans témoins.

---

---

### MAINZ a. Rh. (HESSE)

VISITE DU 17 MAI 1917

---

La visite avait été annoncée la veille.

Le camp contient :

	Officiers	Soldats
Français. . . . .	435	101
Russes... . . . .	130	34
Belges. 1 général. . . . .	35	9
Anglais.. . . .	3	

Le général belge K. de W., commandant supérieur de la Garde des Flandres, dispose de deux habitations; il me déclare que l'on a pour lui les égards compatibles avec sa situation.

Depuis la dernière visite faite par les délégués de cette Ambassade, le dépôt n'a subi aucune modification dans les installations, ni dans les services.

Depuis cette époque aussi, un officier français est mort.

J'ai parlé sans témoins avec les officiers supérieurs de cette nationalité, et plus tard avec les autres officiers qui le désiraient.

1° J'ai reçu une plainte générale sur le fonctionnement du service postal et des colis, les lettres mettant deux mois à parvenir à leur destination, nombre de paquets et de lettres s'étant perdus;

2° 7 officiers ont été punis pour avoir signalé à l'Ambassade d'Espagne le retard considérable que subissait la correspondance ;

3° Ils disent qu'on ne leur remet pas l'emballage extérieur de leurs colis, ce qui les empêche de faire chauffer leurs conserves, car ne disposant pas de charbon, ils eussent utilisé lesdits emballages comme combustible ;

4° Ils désirent recevoir des périodiques suisses, comme cela est autorisé en d'autres camps ;

5° Que ne soient pas retenus les médicaments qu'on leur envoie de France.

A ces réclamations, l'autorité militaire du camp répond :

1° Les lettres qu'écrivent les prisonniers sont expédiées immédiatement après que sont remplies les formalités réglementaires ; lettres et paquets sont remis à leurs destinataires dès qu'ils sont arrivés ;

2° Les officiers n'ont pas été punis pour avoir écrit à l'Ambassade d'Espagne, mais pour lui avoir fourni des renseignements inexacts ;

3° C'est un ordre des autorités supérieures ;

4° Il sera consenti à la réception des périodiques suisses ;

5° Les médicaments que les officiers reçoivent dans leurs colis sont gardés dans la pharmacie et remis aux officiers à mesure qu'ils en ont besoin.

Les officiers se plaignent, en outre, qu'on ait imposé à 20 d'entre eux 296 marks pour frais de transfert du camp précédent à celui-ci ; ce changement de camp n'ayant pas été volontaire de leur part, ils estiment que les frais de voyage ne devraient pas leur être portés en compte. Le commandant répond qu'il n'est pas en son pouvoir de trancher cette question, mais qu'il transmettra la réclamation.

Il n'est rien compté aux officiers pour le logement.

Les malades sont transportés à un autre hôpital militaire de la ville où sont actuellement 2 officiers français et 1 russe. Un officier allemand est chargé du service sanitaire qui dispose d'objets de pharmacie pour les cas urgents.

ORDONNANCES. — Un officier français est chargé du groupe des ordonnances ; il dit que le linge et la chaussure sont bien entretenus et que les soldats reçoivent régulièrement, et intégralement, le pain biscuité expédié par leur Gouvernement.

B. René, soldat au 45<sup>e</sup> d'artillerie, a, à la suite d'un accident survenu au cours de la construction d'une voie ferrée où il travaillait, perdu la vue de l'œil droit ; il demande un certificat d'origine de blessure.

Les ordonnances demandent que, comme cela se faisait auparavant, il leur soit alloué mensuellement 1 m. 50 pour l'entretien de leurs effets ; à quoi le commandant répond que, en compensation, les soldats reçoivent du savon, du fil, des aiguilles, etc.

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DU 8 JUILLET 1917

---

### FORT VIII

#### EFFECTIF

	Français	Russes
Officiers . . . . .	170	34
Ordonnances . . . . .	50	7

**HYGIÈNE.** — Les officiers se plaignent de souffrir beaucoup du rhumatisme, conséquence de l'humidité du fort. Selon eux, le médecin passe la visite superficiellement et par pure forme.

Ils se plaignent également d'être obligés d'attendre plus de trois mois leur tour, pour aller chez le dentiste.

**LOGEMENT.** — La disposition du logement des officiers dans le fort n'a pas changé. L'éclairage est fourni par des lampes à pétrole ; mais, du 15 juin au 15 août, il n'a pas été distribué de pétrole par les autorités.

Le fort serait presque inhabitable ; l'humidité y est si grande que tous les objets sont couverts de moisissures.

**ALIMENTATION.** — La nourriture qui est servie par la cuisine du fort est aussi mauvaise que chichement mesurée. Les officiers voudraient manger, pour le moins, aussi bien que la population civile. Ils trouvent excessif le prix de 45 marks, qu'on leur fait payer par mois pour l'alimentation.

**CORRESPONDANCE.** — Il est permis d'écrire le nombre réglementaire de lettres et de cartes. Les lettres de France mettent quinze jours pour parvenir. La distribution ainsi que le temps qu'elles demeurent à la censure dépendent beaucoup, au dire des officiers, de l'humeur des interprètes.

**CUISINES.** — Il n'y aurait pas assez de combustible pour les cuisines particulières. Cette plainte a été faite au général-inspecteur, lequel a répondu que ces cuisines seraient supprimées si pareille plainte était renouvelée.

**PLAINTES COLLECTIVES.** — Le lavage du linge se fait avec beaucoup de lenteur : par exemple, des cols donnés le 20 mars n'ont été rendus que le 30 mai ; des mouchoirs donnés le 10 avril ne sont pas encore rentrés.

Les pâtes dentifrices, la brillantine, l'eau de Cologne, contenues dans les colis des officiers, ne sont pas délivrées aux destinataires.



Depuis deux mois, par mesure de représailles, la durée des punitions a été triplée.

Actuellement toutes les signatures doivent être légalisées devant notaire, d'où 3 marks de frais. Auparavant, la présence de deux officiers prisonniers était suffisante.

La censure retient les lettres pour des motifs futiles, d'après les officiers ; de plus, les passages prohibés, au lieu d'être simplement barrés, sont découpés, en sorte que la correspondance du verso est perdue.

Le remboursement des mandats postaux anciens se fait avec lenteur. Nombreux sont les officiers (non seulement dans ce camp, mais dans tous ceux que j'ai visités jusqu'à ce jour) qui désireraient qu'un accord entre les Gouvernements intéressés permit aux familles, en France, de toucher une partie de leur solde, — soit qu'on décomptât ici et payât en France, pour le reste, soit que les envois d'argent fussent directs.

Nombreuses les familles françaises qui sont dans la gêne, tandis que les parents retenus en captivité sont possesseurs de sommes atteignant souvent plusieurs milliers de marks, lesquels sont complètement inutiles, puisqu'il est impossible de rien acheter.

Des officiers, condamnés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1916, ont vu l'exécution des jugements rendus contre eux reportée à la fin de la guerre. Ils voudraient savoir dans quelle situation ils se trouveront au point de vue particulier qui les intéresse, si les négociations entreprises pour le rapatriement aboutissent.

---

## FORT IX

### EFFECTIF

	Officiers	Ordonnances
Français. . . . .	110	60
Russes . . . . .	25	7
Belges. . . . .	4	—
Italiens . . . . .	2	—

Il y a deux ordonnances anglaises.

Le fort a été visité, à plusieurs reprises, par des délégués de l'Ambassade d'Espagne, et dernièrement par le docteur F., aide-major de 1<sup>re</sup> classe, lequel a donné des détails sur l'hygiène du fort et l'installation des services.

RÉCLAMATIONS COLLECTIVES. — Les prisonniers ne peuvent aller chez le dentiste que deux fois par semaine ; aussi doivent-ils, pour se faire soigner la bouche, attendre trois à quatre mois que revienne leur tour.

Les autorités militaires ne tiennent aucun compte des réclamations.

Beaucoup d'officiers, auxquels des documents pouvant servir de pièces d'identité ont été retirés, n'ont pu les obtenir, malgré leurs réclamations.

Les officiers tiennent cette réclamation pour très importante, car documents et carnets pourraient servir à qui voudrait acquérir une personnalité nouvelle.

Soit, par exemple, le cas du lieutenant A. (aviateur, escadrille C 11) qui a été blessé et fait prisonnier le 4 juillet 1916. Après sa guérison, à l'ambulance de campagne n° 9, de la 6<sup>e</sup> Région, on lui a pris tous ses papiers, parmi lesquels il y avait des lettres personnelles, et sa nomination de chevalier de la Légion d'Honneur ; malgré ses réclamations réitérées, ses papiers ne lui ont pas encore été rendus.

Les officiers trouvent excessifs les prix de la cantine ; par exemple, les cigares se vendent 1 m. 60, alors qu'en ville ils ne coûtent que 1 m. 25.

Après quatre mois de présence dans le fort IX, les officiers sont autorisés à demander leur changement de camp. Ils désirent faire les démarches avant l'échéance, car il se passe souvent deux ou trois mois avant que le transfèrement soit accordé.

L'assistance à la messe et l'usage des douches sont interdits aux officiers punis d'arrêts.

Ils désirent qu'on leur permette d'acheter du bois.

OBSERVATIONS. — Le traitement des officiers prisonniers du fort IX, selon leur dire, s'est amélioré sensiblement dans ces derniers temps. L'opinion du délégué est que les forts sur lesquels il a donné des informations ne réunissent pas les conditions nécessaires pour loger des officiers.

L'humidité y est évidente, et il paraît difficile de loger des hommes dans cette formation, pendant l'hiver.

---

---

## HAVELBERG (BRANDENBURG)

VISITE DU 11 JUILLET 1917

(Représailles)

---

*Le major von Doering, major en retraite de l'armée allemande et gouverneur intérimaire du Togo avait été, suivant la pratique constante, aussi bien en Allemagne qu'en France, à l'égard des officiers en retraite non capturés les armes à la main, interné dans un dépôt de prisonniers civils. A raison de son rang, il jouissait d'ailleurs dans ce dépôt d'un traitement de faveur. Les représailles exercées par l'autorité allemande, qui fit transférer au camp d'Havelberg (dépôt de civils) trois officiers d'Etat-Major français, étaient donc de tous points injustifiées. Les représailles prirent fin le 19 juillet 1917, à la suite d'une réclamation du Gouvernement français ; par un télégramme de l'agence Wolff du 20 juillet, l'autorité allemande dut reconnaître qu'elles étaient le résultat d'une erreur. Dès ce moment des pourparlers étaient en cours qui aboutirent, au mois de septembre suivant, à la conclusion d'un accord aux termes duquel tous les officiers en retraite, français*

*ou allemands, non capturés les armes à la main, durent être transférés dans des dépôts d'officiers, à condition d'être autorisés par leur Gouvernement à revêtir l'uniforme.*

Trois chefs de bataillon se trouvent dans cette formation, ce sont MM. G. H., du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, Gérard A., du 3<sup>e</sup> d'infanterie, et D. Raoul, du 113<sup>e</sup> d'infanterie.

Tous trois me disent que, le 2 juillet, ils ont été amenés à Havelberg, les deux premiers de Burg, le troisième de Torgau. On leur a dit que ce transfert répondait à une mesure de représailles, prise par le Gouvernement allemand, en retour du traitement qui est fait, en France, au major von Doering.

Depuis leur arrivée, ils sont logés en commun avec les estropiés, les mutilés, les invalides russes et polonais.

Ils couchent à côté des autres hommes, sur des lits faits de planches, disposés sur deux étages, pourvus d'une paillasse et de deux couvertures ordinaires. Ils ne touchent pas de solde. Ils n'ont plus d'ordonnances et sont soumis au régime même des prisonniers civils.

Le repas qu'ils trouvent mauvais est répugnant ; ils le prennent dans une gamelle, le mangent avec une cuiller ordinaire. Ils touchent une ration journalière de pain de 250 grammes.

Ils sont vivement importunés par les puces, qui pullulent dans le baraquement, — hôtes habituels des Russes et des Polonais de l'entourage des officiers.

Ils peuvent prendre une douche par semaine.

Huit marks seulement par semaine sont fournis aux officiers sur leurs propres fonds ; mais l'un d'eux n'a encore rien reçu, parce que son compte n'est pas arrivé. Depuis leur arrivée, les 3 prisonniers n'ont pu se rendre que trois fois à la cantine. Ils réclament contre l'état des cabinets d'aisances, qui sont semblables à ceux des hommes de troupe. Quand on y pénètre, disent-ils, on respire un air empuanté. L'eau donne aux officiers des troubles gastriques, s'ils n'ont pas la précaution de la faire bouillir. Le fourneau servant à la préparation de la cuisine individuelle est petit et très abîmé.

Jusqu'à ce jour, les officiers n'avaient pu communiquer avec le Comité de secours, qui leur avait fait donner du pain biscuité. En ma présence, c'est chose faite et le général-commandant me dit qu'il en sera ainsi fait sur le désir des intéressés.

Le général-commandant du camp me dit :

« Je regrette beaucoup la situation faite actuellement aux trois officiers — situation due à la mesure de représailles prise par le Gouvernement allemand et qui prendra fin du jour où le major von Doering recevra, en France, un logement digne de son rang et de sa qualité. Le médecin du camp me fait connaître la lutte entreprise pour arriver à la destruction des puces. Jusqu'à présent, on n'a pas encore eu le succès attendu. Le médecin affirme que l'eau est bonne.

L'impression emportée par le délégué est très pénible.

---

---



## DEUXIEME PARTIE

### LES CAMPS DE PRISONNIERS

(HOMMES DE TROUPE)

---

*Tandis que le Consul des Etats-Unis à Dresde, sur la demande de l'Ambassade d'Espagne à Berlin, se rendait au dépôt d'officiers de Koenigstein, le camp de Zossen, près de Berlin, où se trouvaient environ 15.000 Français, était visité par un délégué de l'Ambassade d'Espagne. Ayant reçu, au début de novembre 1914, communication des deux rapports, le Gouvernement français s'empessa d'autoriser l'Ambassade des Etats-Unis à Paris à faire inspecter, par ses délégués, tous les dépôts de prisonniers allemands en France. Il réclama, dans l'intérêt des prisonniers français, la même liberté d'investigation pour l'Ambassade d'Espagne à Berlin. Mais ce n'est qu'à partir du mois d'avril 1915 que l'autorisation accordée à cette dernière eut un caractère général.*

---

---

RAPPORT DE S. E. M. POLO DE BARNABÉ,  
*Ambassadeur d'Espagne*

AU SUJET DU CAMP DE ZOSEN (BRANDENBURG)

VISITE D'OCTOBRE 1914

---

Me conformant aux désirs du Gouvernement français, je me suis rendu hier, accompagné d'un haut fonctionnaire du Département des Affaires étrangères et d'un officier du ministère de la Guerre, ainsi que du secrétaire d'ambassade, M. de Landecho, au camp de Zossen, occupé par les prisonniers de guerre français, afin de me rendre compte de la façon dont ils y sont traités et installés.

Dans ce camp, environ 15.000 Français, quelques Russes et un très petit nombre d'Anglais sont internés. Ils sont logés, partie dans des baraques en bois, partie sous des tentes, en attendant la terminaison des baraques en construction. Ces baraques peuvent loger une compagnie

et sont assez vastes et bien aérées, chacune a une chambre à part pour les sous-officiers. Ces baraques ne sont pas chauffées en ce moment, mais le seront dès que les froids se feront sentir.

**L'installation sous les tentes est défectueuse.** Outre que la température y est très basse, les hommes couchent sur la paille étendue sur de la terre, ils n'ont qu'une seule couverture qui les préserve insuffisamment contre le froid. J'ai fait observer ces inconvénients au commandant du camp qui m'a assuré que l'installation des tentes n'était que provisoire et qu'aux premiers jours de novembre, tous seraient installés dans des baraques. Comme le nombre des tentes n'était pas suffisant, surtout au commencement, on a permis aux prisonniers de bâtir des huttes en terre, qui seront évacuées aussitôt que les tentes deviendront libres par la construction des nouvelles baraques.

J'ai questionné plusieurs sous-officiers et soldats sur la nourriture et tous m'ont dit être, en général, satisfaits quant à sa qualité et sa quantité, sauf en ce qui concerne la ration de pain qui leur est distribuée. En effet, la ration de pain de chaque soldat n'est que de 500 grammes par homme, la même allouée aux soldats allemands; cette quantité est élevée à 750 grammes pour les hommes qui travaillent. Elle est jugée insuffisante pour les soldats français qui, en général, mangent plus de pain que les soldats allemands. L'ordinaire se compose comme suit : matin, café ; midi, légumes et viande ; soir, potage. Quelques réclamations me sont parvenues quant à la qualité de ce potage.

On a bâti au centre du camp une chapelle spacieuse qui est desservie par 11 prêtres, prisonniers de guerre. Dans cette chapelle, ils instruisent les soldats désireux d'apprendre les langues anglaise et allemande. Les prêtres sont traités avec déférence et bientôt ils seront traités comme les officiers, sur le désir exprimé par S. M. l'empereur.

Le commandant du camp, qui m'a semblé s'occuper avec intérêt des prisonniers, m'a assuré que la discipline des soldats français est excellente et que, seulement parmi les troupes algériennes, quelques vols entre camarades avaient été signalés. **La punition consiste à attacher les délinquants pendant quelques heures à un poteau au-dessus duquel se trouve un écriteau indiquant la cause de la punition.** L'état de santé du camp est satisfaisant, il y a eu deux cas de typhus et quelques cas de dysenterie bénigne.

Les prisonniers sont occupés à des travaux dans l'intérieur du camp pour les réparations des routes, construction des baraques, etc., etc., ceux qui se livrent à ces travaux, reçoivent par jour 250 grammes de pain en plus de la ration de 500 grammes.

Des cantines sont installées dans le camp, on y vend aux soldats toutes sortes d'objets à des prix fixés par les autorités militaires. Il y a aussi un bureau de change, où les soldats ont la faculté de changer leur argent à un taux fixé par les autorités militaires, ce taux est légèrement supérieur au pair pour l'or et les billets de banque et légèrement inférieur pour les monnaies d'argent et de billon.

Dans le lazaret de l'école de tir et à l'hôpital de Zossen, il y a un grand nombre de blessés en traitement. Les deux installations sont parfaites et les blessés, d'après leurs dires, soignés avec dévouement.

En résumé, l'on peut dire que les prisonniers sont bien traités par leurs gardiens.

Leur esprit n'est pas déprimé, il règne au contraire une certaine bonne humeur parmi eux et ils publient un journal appelé *Le Héraut*. Si l'installation des tentes est loin d'être ce qu'on pourrait désirer, les baraques sont bien installées, éclairées à l'électricité, et bientôt les nouvelles seront terminées et tous les hommes logés plus commodément.

En somme, les seules plaintes que j'ai reçues se rapportent à la quantité de pain trop minime distribuée et à la qualité du potage donné le soir. J'ai fait les deux observations au commandant du camp et au Département des Affaires étrangères, et j'espère qu'il y sera porté remède.

Les prisonniers manquent de chaussures et surtout les civils sont dépourvus de vêtements appropriés à la saison.

Il y a au camp des membres d'une ambulance dont je demande la liberté en vertu de la Convention de Genève.

Il n'y a pas de doute que les différents Gouvernements d'Allemagne font tous les efforts possibles pour assurer un bien être relatif aux prisonniers, mais on doit tenir compte que le nombre des prisonniers militaires dépasse 300.000 et que le nombre des prisonniers civils est également très considérable.

Le traitement dont jouissent les soldats allemands eux-mêmes n'est pas, d'après mes renseignements, meilleur que celui des prisonniers.

Le manque de vêtements extérieurs et de linge appropriés à la saison hivernale qui commence et, dans beaucoup de cas, le manque de chaussures se fait aussi sentir; il serait désirable que le Gouvernement français, les sociétés de la Croix-Rouge françaises ou autres institutions similaires puissent pourvoir à ces besoins en facilitant aux braves soldats, leurs compatriotes, les moyens d'améliorer leur situation, de se procurer du tabac, etc. Cette initiative a déjà été prise par l'Angleterre, comme j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, par mon télégramme du 14 courant. Il est vrai que le nombre de soldats anglais est relativement très restreint et, en conséquence, les frais ne sont pas aussi grands qu'ils le seront pour les Français.

Votre Excellence peut assurer Son Excellence, l'Ambassadeur de France, que je ne manquerai pas de m'occuper avec dévouement, dans la limite du possible, de la protection des prisonniers français.

---

## RASTATT (GRAND-DUCHÉ DE BADE)

VISITE DU 11 MARS 1915

---

Le camp de Rastatt pourrait être classé spécialement, parmi tous les autres que nous avons visités, à cause du service auquel on l'a destiné. Il est, pour ainsi dire, **un camp de passage**, près de la frontière suisse, et sert de point de concentration pour les prisonniers provenant

des territoires occupés. Il sert aussi à faire le choix de ceux qui doivent être renvoyés en France (femmes, enfants, jeunes gens au-dessous de dix-sept ans). Les hommes aptes au service militaire doivent rester en Allemagne.

Les prisonniers compris entre quarante-cinq et soixante ans sont soumis à un examen médical pour constater s'ils se trouvent dans les conditions exigées pour leur rapatriement.

On a aussi remarqué qu'il y avait à Rastatt, parmi les habitants des territoires occupés, un certain nombre de personnes suspectées d'espionnage.

300 des prisonniers de guerre sont employés à divers travaux dans la ville et au camp même.

La composition du camp, à la date de la visite, était la suivante :

*Dans les dernières 24 heures.*

	Hier	Entrés	Sortis	Aujourd'hui
<i>Prisonniers de guerre</i>				
<i>français . . . . .</i>	200 (67)	32 (32)	96 (96)	136
Autres nationalités .	»	»	»	»
<i>Prisonniers civils</i>				
<i>français, aptes au</i>				
service militaire .	558	»	»	558
Inaptes . . . . .	131	91	159	63
Femmes et enfants				
français . . . . .	936 (444)	644 (247)	1.117 (482)	463 (209)
Hommes . . . . .	8	»	2	6
Femmes et enfants				
des autres natio-				
nalités . . . . .	1	»	»	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1.834	767	1.374	1.227
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Les prisonniers sont logés dans les bâtiments d'une ancienne forteresse.

Le pavage est en bois, les salles sont bien chauffées par de grands poêles à charbon. La *ventilation* est bonne, excepté dans une grande chambre du second étage, insuffisante pour loger 400 prisonniers qu'on nous y a montrés. Aux observations faites par les visiteurs, à propos de cette insuffisance, il fut répondu que ces gens n'étaient présents que pour le moment de la visite et qu'ils dormaient dans des galeries à côté que nous avons vues tout de suite, et nous avons constaté qu'elles sont fort ensoleillées et bien aérées.

Les femmes sont logées séparément ; seuls, les gens mariés et les familles sont ensemble. Les femmes sont logées dans un ample bastion au second étage avec un escalier tout à fait indépendant des appartements des hommes.

Les prisonniers dorment sur des copeaux de bois fins et disposent de deux couvertures de laine par personne.



**L'aspect général des prisonniers n'a pas été trouvé très bon**, mais le commandant du camp nous a fait remarquer qu'il s'agissait de personnes ayant habité des territoires occupés et qui ont mené pendant toute la durée des opérations une vie inquiète et pleine de privations. Le plus grand nombre d'entre eux, selon le témoignage du médecin du camp, souffrent d'affections cardiaques. Il arrive que plusieurs malades cachent leur maladie pour éviter de se soumettre à un traitement qui retarderait leur départ.

**LATRINES.** — Elles ne sont pas très nombreuses, mais elles sont hygiéniquement installées, avec de l'eau courante et canalisation. On nous a dit qu'on était en train d'en installer un plus grand nombre.

**DOUCHES ET BUANDERIE** avec de l'eau chaude ; peut-être pas assez grandes pour subvenir aux besoins d'un si grand nombre de prisonniers. De simples robinets d'eau froide doivent servir pour les ablutions ; les bains manquent ; cependant, on a constaté qu'on est en train de construire de nouvelles douches.

**LA NOURRITURE** est très bonne, supérieure, en général, à celle qui a pu être constatée dans les autres camps. Le jour de la visite, elle se composait d'une soupe avec de la viande, pommes de terre, choux-fleurs et riz. Le matin, les prisonniers reçoivent du café avec du sucre et du pain ; à midi une soupe avec 100 grammes de riz, 150 grammes de viande de vache, 8 grammes de sel, quelques pommes de terre et choux. Parfois, au lieu de riz, on leur donne du macaroni ou de la farine d'orge ou d'avoine. Le soir, les prisonniers reçoivent 8 grammes de café avec 10 grammes de sucre. Trois fois par semaine, ils reçoivent avec le café 60 grammes de saucisse.

Les repas sont préparés par des prisonniers militaires, sous la direction d'un cuisinier allemand. La cuisine est très propre et bien installée.

**TRAVAIL.** — Les militaires français, prisonniers à Rastatt, sont employés à des travaux municipaux, spécialement de terrassement. La journée de travail est de 7 à 11 heures du matin et de 1 h. 1/2 de l'après-midi jusqu'à 5 h. 1/2 du soir. Les prisonniers se plaignent de ne recevoir aucune rémunération en espèces pour ce travail. La ville de Rastatt leur donne une demi-bouteille de bière et une saucisse deux fois par jour.

**INFIRMERIE.** — Elle est installée dans un édifice voisin de la forteresse, appelée Friedrichsfelde. Elle se compose de deux salles séparées, l'une pour les femmes, et l'autre pour les hommes. Les malades disposent de lits avec paille, draps et deux couvertures.

Des sœurs de l'ordre de Notre-Dame de Heilbronn sont chargées de les soigner et font la cuisine spéciale pour eux ; elles les fournissent au besoin de thé, sucre et cacao.

Les maladies sont, pour la plupart, sans gravité ; il y a cependant quelques cas de fluxion de poitrine et quelques autres maladies non infectieuses. Les enfants souffrent généralement d'affections gastriques.

Dans ce même édifice de Friedrichsfelde logent des prisonniers de

condition sociale plus élevée, dans des chambres bien aérées, chauffées et éclairées.

Un repas spécial leur est servi moyennant 1 mark par déjeuner. Ces repas sont préparés par des sœurs infirmières.

Parmi les personnes qui sont passées par Rastatt, on nous a nommé : Mmes la comtesse de M. et d'A., habitant Franqueville, MM. le comte de M., le baron de V., Mme d'A. et Mme Jeanne G.

LE SERVICE DE BUREAUX est très bien desservi par un avocat et un professeur de lycée français.

AUCUNE RÉCLAMATION spéciale ne fut faite par les prisonniers aux personnes de la Commission de l'Ambassade qui visitaient le camp. Par contre, M. P., pharmacien de Beaulieu (Oise), se déclara très satisfait du traitement auquel il était soumis.

---

## BAUTZEN (SAXE)

VISITE DU 18 MAI 1915

---

*A la suite des réclamations du Gouvernement français concernant la limitation excessive, et d'ailleurs variable suivant les camps, imposée par l'autorité allemande à la correspondance des prisonniers français, un accord sur cette matière est intervenu au mois de mars 1915. Aux termes de cet accord, le nombre des lettres — comme des colis et des mandats — que les prisonniers peuvent recevoir, n'est pas limité. La correspondance, au départ, est fixée à deux lettres et 4 cartes par mois. Le retard systématique de dix jours au départ a été imposé par l'autorité allemande, le Gouvernement français, par mesure de réciprocité, s'est conformé à cette pratique.*

### Composition du camp

Français	Russes	Anglais	Belges
176	2.740	4	21

Tous les Français sont arrivés à Bautzen blessés et se trouvent aujourd'hui sur pied.

Il ne peut être ici question de camp, mais bien d'un dépôt, puisqu'une partie de la caserne de Bautzen (la plus grande partie) a été aménagée pour recevoir les prisonniers.

Dans les premiers temps, les Français furent installés dans un vaste manège et tout le long des murs furent construites des cases en bois fermant à clef à l'usage de chacun d'eux. Ils en disposent encore, mais leur dortoir a été, comme pour les autres prisonniers, transféré dans les

écuries, fort bien aménagées à cet usage, et le manège est resté comme salle commune et réfectoire, sans distinction de nationalité.

Le camp est divisé en trois compagnies. Les prisonniers dorment sur une épaisse couche de paille et disposent chacun de deux couvertures. Les latrines sont vidées journellement à la pompe ; elles sont convenables. L'installation des douches est très satisfaisante, chaque homme en profite tous les neuf jours, et tandis qu'il se baigne, l'on désinfecte ses vêtements. Pour attendre que cette désinfection soit terminée, il reçoit de l'Administration un complet de toile, une serviette pour la tête et des chaussons de paille, le tout d'une grande propreté.

ATELIERS. — Outre les ateliers pour les réparations nécessaires dans le camp, il y a à Bautzen une organisation complète de travail de cordonnerie (58 ouvriers), confection de vêtements (39 ouvriers), bourrellerie (208 ouvriers) et forgerons (34 ouvriers). Les ouvriers qui y sont employés travaillent 8 heures par jour ; les professionnels, c'est-à-dire ceux qui connaissaient déjà le métier, gagnent de 1 mark à 1 m. 50 par jour, selon la quantité de production qu'ils donnent. Les apprentis, fort nombreux, peuvent gagner de 50 pfennig à 1 mark par jour. Toutes ces sommes sont inscrites à leur *avoir* et, comme on pourra le voir par la statistique reproduite plus loin, sont versées à leurs titulaires, à mesure de leurs besoins. Les officiers allemands, et très particulièrement ceux qui sont préposés à la surveillance de ces ateliers, ont manifesté aux visiteurs les excellents résultats de ce système qui permettra à bon nombre de prisonniers d'avoir un métier entre les mains à la fin de leur captivité.

Le camp dispose également d'une installation de coiffeur assez sommaire, mais fort convenable.

HABILLEMENT. — Les visiteurs ont remarqué une certaine tendance à revêtir certains prisonniers d'uniformes d'autres pays que le leur, et notamment les Belges portaient souvent des pièces d'uniformes français, voir même de l'habillement allemand réformé, tandis que les uniformes français étaient donnés aux Russes. Les visiteurs n'ont pas manqué d'appeler l'attention du commandant et du représentant du Ministère de la Guerre saxon qui les accompagnait dans leur voyage, sur cette circonstance, et de les prier de donner autant que possible à chaque prisonnier les pièces d'uniforme de son pays, prière qui fut agréée avec la plus grande bienveillance.

SERVICE DES POSTES. — Le service des postes est exclusivement allemand ; un seul Français, le soldat Alphonse C., du 172<sup>e</sup> régiment d'infanterie, y est employé, et le délégué de l'Ambassade a parlé avec lui absolument sans témoins. Il a appris par lui que **les lettres partent régulièrement dix jours après avoir été écrites**, que les lettres venant de France, ainsi que les mandats et les paquets mettaient de deux à trois semaines à parvenir. Il arrive environ 250 paquets par semaine et 800 lettres. Les paquets sont retirés à la poste deux fois par semaine environ et sont déballés en présence de 4 prisonniers français. Quant aux mandats, la statistique suivante très détaillée, fournie par le directeur de la poste, peut donner une idée de la proportion dans laquelle les prisonniers des

différentes nationalités reçoivent de l'argent de leur pays. Le côté *Doit* représente uniquement les sommes reçues par la poste, le côté *Avoir* réunit tout ce qui est remis aux prisonniers provenant, soit des mandats, soit des salaires. Et à ce sujet, il est bon de remarquer que la presque totalité des apprentis ou ouvriers, dont le recrutement est volontaire, est Russe, ce qui se trouve expliqué par l'observation faite plus haut, que tous les Français sont arrivés blessés et, bien que sur pied, ne sont pas encore en état de se soumettre à un travail, qui, sans être dur, est toutefois fatigant.

1915	ENTRÉES (Mandats)		1915	SORTIES	
		mk			mk
JANVIER.	Russes. . .	350 »	JANVIER.	Russes. . .	780 »
	Français. . .	500 67		Français. . .	632 »
FÉVRIER.	Russes. . .	2.100 »	FÉVRIER.	Russes. . .	1.900 »
	Français. . .	1.700 »		Français. . .	1.240 »
MARS . .	Russes. . .	1.800 »	MARS . .	Russes. . .	1.400 »
	Français. . .	1.700 »		Français. . .	1.900 »
AVRIL. .	Russes. . .	550 »	AVRIL. .	Russes. . .	2.500 »
	Français. . .	1.500 »		Français. . .	2.400 »
MAI. . .	Russes. . .	400 »	MAI. . .	Russes. . .	550 »
	Français. . .	650 »		Français. . .	900 »
	21 Belges reçurent	120 »		Sorties	100 »
	4 Anglais —	25 »		—	25 »

INFIRMERIE. — L'infirmerie est installée fort convenablement dans le bâtiment même ; elle a 90 lits dont 37 étaient occupés le jour de la visite. Elle est confiée à des médecins allemands ayant des infirmiers français sous leurs ordres. **Les visiteurs y ont trouvé le premier cas de maladie provoqué par l'absorption de gaz asphyxiants** et M. de Marval, délégué de la Croix-Rouge de Genève, a fait de fort intéressantes observations de caractère purement technique, qui ne sauraient trouver place dans ce travail. Le patient est l'adjudant du 2<sup>e</sup> bat. d'infanterie légère d'Afrique, D. Louis, tombé à Langemark, le 22 avril, natif de Bourbonne-les-Bains par Moulins (Allier). D'une façon générale, les malades se déclarent satisfaits du traitement qu'ils reçoivent.

D'après le certificat ci-joint, signé par le médecin en chef, depuis l'établissement du dépôt à Bautzen, il y a eu 17 décès, dont un seul de prisonnier français, mort à la suite de ses blessures. Les rapports entre les prisonniers et leurs gardiens sont bons.

NOURRITURE. — Le service de nourriture se trouve sous l'administration directe du commandant du camp, et, bien que les prisonniers s'accordent à la déclarer insuffisante, les réclamations ont été faites d'une façon très modérée. Chaque compagnie a sa cuisine et la viande figure réellement dans les menus deux fois par semaine et en morceaux d'un poids certainement supérieur à 100 grammes. La cantine est pourvue abondamment d'articles comestibles à des prix courants; entre autres, les visiteurs ont pu constater qu'on y vendait du chocolat, marque suisse, et du café.

RÉCLAMATIONS. — Outre celles relatives à la distribution des uniformes, celles très modérées sur la nourriture, les visiteurs n'ont reçu d'autres réclamations que celles relatives à la remise des conserves provenant de colis-postaux, que les destinataires sont obligés d'ouvrir en présence des surveillants. Mais, d'autre part, les constatations, faites par les délégués eux-mêmes, des abus commis par les correspondants des prisonniers, qui cachent souvent dans les boîtes en fer-blanc des correspondances ou des découpures de journaux, rendent ces précautions tout au moins justifiées.

---

---

## AMBERG (BAVIÈRE)

VISITE DU 19 MAI 1915 .

---

### Composition du camp

Français. . . . . 2.600      Russes. . . . . 2.000

Ce camp, quant à sa population, a subi des transformations nombreuses. Dans les premiers mois, il a été occupé par de nombreux civils internés du Département de la Meuse, dont environ 800 femmes et enfants qui furent rapatriés le 31 janvier. Actuellement sa population est exclusivement militaire ; le camp est partagé en 4 compagnies et les hommes occupent 8 grandes baraques contenant chacune de 500 à 600 prisonniers. Le système de couchage est celui adopté généralement : une paille et une couverture avec usage d'une étagère. Les pailles, anciennement rembourrées de paille, le sont aujourd'hui de copeaux d'emballage. Les latrines, de modèle courant, sont pompées fréquemment. Le lavage de corps et de linge se fait dans des auges au dehors et les hommes se plaignent d'un manque relatif d'eau.

ATELIERS. — Les ateliers ordinaires sont installés pour les besoins du camp et la rémunération que reçoivent les prisonniers est très variable. Certains ont été payés 1 mark par mois ; d'autres, qui travaillent depuis le mois de mars, n'ont encore rien perçu, et enfin, une soupe supplémentaire, qui leur a été distribuée pendant longtemps, fut supprimée depuis peu. En outre, il existe une corvée de travail dans une fonderie voisine pour transport de minerais, chargement et déchargement d'articles variés, qui occupe 70 travailleurs de jour et 40 de nuit. Ces ouvriers percevaient tout d'abord 1 m. 25 par 8 heures de travail ; ce salaire a été réduit à 40 pfennig.

HABILLEMENT. — Plusieurs prisonniers portaient des uniformes fortement détériorés, composés d'une vareuse bleue et d'un pantalon rouge. D'autres, par contre, en avaient de cotonnade. Comme il sera

dit plus loin, les visiteurs n'ont pas manqué d'en faire l'observation à qui de droit. Ici, comme dans les autres camps, la distribution de sous-vêtements est faite par les sous-officiers prisonniers.

SERVICE DES POSTES. — Pendant le mois d'avril, la statistique est la suivante. Ce service est fait exclusivement par des employés allemands. Les paquets arrivent tous les jours et sont ouverts en présence de leurs destinataires.

	Lettres (Entrée)	Lettres (Sortie)	Colis-postaux reçus
Français. . . . .	20.926	13.362	16.340

*Mandats postaux reçus*

2.310 d'un total de 19.565 mk 70.

	Lettres (Entrée)	Lettres (Sortie)	Colis-postaux reçus
Russes. . . . .	167	3.044	168

*Mandats postaux reçus*

221 d'un total de 3.394 mk 66

INFIRMERIE. — L'infirmerie contient 150 lits : 125 occupés le jour de la visite, dont 17 blessés français. Parmi les malades russes, les cas de tuberculose seraient relativement nombreux. La direction de l'hôpital est confiée à un médecin allemand sous les ordres duquel travaillent les docteurs M. et G. et l'étudiant en médecine C., tous trois de nationalité française.

NOURRITURE. — Il a paru unanimement aux visiteurs que la nourriture était encore ici insuffisante et de qualité médiocre. La cantine est suffisamment pourvue d'articles alimentaires, lait et tabac, à des prix raisonnables.

SOCIÉTÉS. — Une société de secours mutuels fonctionne depuis quelque temps. Ses débuts sont fort modestes et ses principales ressources ont été constituées par les recettes d'une représentation théâtrale.

RÉCLAMATIONS. — Les réclamations ont été principalement relatives au travail de nuit, à la nourriture, et spécialement à la circonstance que les travailleurs et les malades ont le même traitement que le reste des prisonniers, au manque de vêtements et à la longue durée des punitions, qui atteignent jusqu'à cinq jours de cachot au pain et à l'eau. Les visiteurs, après s'être mis d'accord, ont eu, à ce sujet, une conversation des plus amicales avec le général Koeberle, chef du service des prisonniers au ministère de la Guerre bavaurois, qui a bien voulu les accompagner au cours de leur visite à Nuremberg et Amberg et qui leur a formellement promis de chercher à ces problèmes une solution équitable.

## HOHENASPERG-BEI-LUDWIGSBURG (WURTEMBERG)

VISITE DU 21 MAI 1915

---

### Composition du camp

1.041 sous-officiers et soldats français.

Ce dépôt de prisonniers se trouve installé dans une ancienne forteresse située sur une hauteur et présente les conditions climatologiques les plus favorables.

Chaque chambrée héberge de 25 à 30 hommes. 8 chambrées forment une compagnie et le dépôt tout entier est partagé en deux compagnies.

Les conditions de ventilation et de lumière des chambrées sont généralement bonnes.

Les sous-officiers et caporaux disposent d'un lit, soit dans des appartements séparés, soit dans les chambrées mêmes.

Chaque homme a une paillasse ; dans deux chambrées, ils ont même d'excellents matelas, une couverture et un traversin.

Malheureusement, la paille n'a pas été renouvelée, de sorte que certaines paillasses sont d'un confortable des plus rudimentaires.

LES LATRINES, situées dans l'intérieur du bâtiment, sont inodores.

LES LAVABOS sont installés dans les chambrées mêmes, au moyen d'éviers avec eau courante.

LE LAVAGE DU LINGE se fait en ville et gratuitement.

TRAVAIL. — Des équipes, comptant en tout 198 prisonniers, sont employées journellement au dehors à des travaux agricoles ou d'usine. La journée est de 8 heures et la rémunération de 30 pfennig par jour.

HABILLEMENT. — L'habillement est convenable, la distribution des sous-vêtements se fait d'après le système expliqué dans le rapport antérieur.

LE SERVICE DES POSTES se fait également en ville, il a donc été impossible d'obtenir aucune statistique; d'après la déclaration des prisonniers, il est suffisant, bien que les paquets ne soient apportés que deux fois par semaine.

SOCIÉTÉS. — Dans ce camp encore, les visiteurs ont eu la satisfaction de trouver une société de secours dirigée avec le plus grand dévouement par les sous-officiers. Le système de distribution des secours est celui qui est employé généralement, il permet d'établir la statistique des paquets reçus par chaque prisonnier.

INFIRMERIE. — Les visiteurs, s'étant attardés dans d'autres dépendances, n'ont pas pu visiter l'infirmerie. Toutefois, les prisonniers n'ont formulé aucune plainte à ce sujet et, par contre, les visiteurs ont été informés que les malades graves se trouvaient fort bien soignés à l'hôpital de la ville.

NOURRITURE. — Ce service, confié encore à un entrepreneur, est loin d'être satisfaisant. Les visiteurs ont pu personnellement se rendre compte de la **quantité absolument minime**, les portions de viande ne dépassant certainement pas 50 grammes ; quant à la **qualité**, surtout en ce qui se rapporte aux légumes, **elle ne paraît pas être plus satisfaisante**.

Les caves dans lesquelles se trouvent les pommes de terre et les betteraves étant peu aérées, il est à craindre que les prochaines chaleurs ne fassent fortement fermenter ces produits, au grand détriment de ceux qui devront les consommer.

Il faut encore ajouter qu'il n'existe pas de cantine à Hohenasperg ; les commandes se font en ville, mais la rapidité de leur livraison laisserait fort à désirer.

Dans ce camp, les visiteurs ont trouvé, pour la première fois, les biscuits de mer remplaçant le pain. La ration journalière se composant de 4 biscuits d'environ 8 c/m de côté, ce biscuit paraît être de bonne qualité.

Les RÉCLAMATIONS se rapportent surtout et principalement à la nourriture, au manque de cantine et aux retards dans la remise des paquets.

Le commandant auquel les visiteurs donnèrent connaissance de ces plaintes, promit, quant aux deux dernières, d'y remédier au plus tôt et dans la mesure de ses moyens.

Les relations entre les prisonniers et leurs gardiens sont bonnes.

---

---

## PUCHHEIM (BAVIÈRE)

NOVEMBRE 1915

---

Ce camp est un camp de soldats qui se trouve installé dans l'ancien champ d'aviation de Bavière, près de Munich.

Il est composé de 40 baraques de mêmes dimensions, construites en bois, et chacune d'elles a 63 mètres de longueur, 10 mètres de largeur et 4 de hauteur. Elles sont destinées à héberger 330 prisonniers dans chacune, ce qui donne un contingent total de 13.000 hommes.

Lors de la visite du délégué de cette Ambassade, il se trouvait au camp 2.253 Français, 5.056 Russes et 4 Anglais.

De ce camp dépendent, en dehors de ceux-ci, 1.157 prisonniers français qui travaillent dans des détachements agricoles et 7.043 prisonniers russes qui travaillent dans d'autres dépôts.



Outre les baraques-dortoirs, le camp possède deux boulangeries, une cantine, un théâtre, des ateliers de tailleurs et de cordonniers, bains-douches, infirmerie, buanderie, chapelle, chambre de désinfection, des baraques destinées à la distribution des colis-postaux, 20 cuisines et des dépôts.

Quatre cuisines spéciales sont en voie d'achèvement, qui seront destinées exclusivement aux soldats français, afin qu'ils puissent accommoder selon leur désir les envois de comestibles qu'ils reçoivent.

Une baraque avec plusieurs salles de douches parfaitement installées, une buanderie et un séchoir très spacieux, construit selon les derniers perfectionnements modernes, seront également inaugurés dans quelques jours.

Chaque prisonnier dispose d'une paillasse rembourrée suffisamment de paille et de deux couvertures.

L'infirmerie, composée de 8 baraques, contient un total de 300 lits et est dirigée par 6 médecins.

Lors de la visite du délégué de cette Ambassade, 107 malades s'y trouvaient, dont 28 Français, et si le nombre des prisonniers qui se trouve au camp dépasse 7.300, il est facile d'observer que la proportion des malades est minime ; depuis plusieurs mois aucun décès ne s'est produit au camp.

Le Bureau de poste se trouve installé dans des baraques spéciales, dans lesquelles, outre le personnel occupé à ce travail, on emploie 16 interprètes destinés à la censure de la correspondance qui entre et sort du camp.

Une baraque spéciale est destinée aussi à la distribution des colis-postaux, dont le nombre est très grand et s'éleva, durant le mois de septembre seulement, à 24.000 pour les prisonniers français.

La cantine est exploitée par les autorités du camp et produit un bénéfice total de 500 marks par jour, somme qui est distribuée entre les prisonniers nécessiteux, désignés par une commission composée d'un prisonnier par baraque.

Dans la cantine, on peut se procurer du pain blanc, jusqu'à concurrence de 200 grammes par jour et par personne.

Le pain distribué aux prisonniers se fabrique dans le camp même, et c'est le même qu'on nomme en Allemagne « Graubrot » ; il est très bon et ne diffère pas de celui qui est vendu dans les villes.

La nourriture se compose de soupe ou café le matin, soupe avec viande (deux fois par semaine), poisson ou légumes à midi, et une soupe, fromage ou saucisse avec légumes le soir.

Des plaintes furent formulées au sujet de la nourriture ; plusieurs prisonniers attribuent son insuffisance au manque de surveillance des cuisines ; parfois la nourriture est bonne et d'autres fois, quoique composée des mêmes aliments, elle laisse beaucoup à désirer.

Le jour de la visite, les prisonniers refusèrent de manger de la viande qui leur avait été distribuée à midi, car **elle se trouvait en état de décomposition et exhalait une odeur insupportable.**

Les délégués purent se convaincre personnellement de ce fait, car il leur fut présenté un grand seau avec la viande refusée ; c'était de la viande de mouton provenant d'Australie.

Des plaintes furent également formulées relatives au travail des prisonniers **qui s'exécute dans l'eau**, relatives aux retards de la correspondance et au fait qu'il y avait des blessés qui n'étaient pas à l'infirmerie.

Ces plaintes furent transmises au commandant du camp qui promit non seulement d'y remédier, mais encore de punir celui qui était cause de ce que l'on avait offert aux prisonniers la viande qu'ils avaient refusée.

Tout ce qui précède a été porté à la connaissance des autorités centrales, en leur demandant d'y porter un remède immédiat, c'est ce que promit le général en chef de la région qui accompagnait les délégués lors de leur visite.

---

---

### CHEMNITZ (VOIGTLAND)

VISITE DU 12 NOVEMBRE 1915

---

*Le Gouvernement allemand s'est arbitrairement refusé à faire bénéficier les prisonniers français dont les familles habitent en pays envahi du régime normal de la correspondance, défini par l'accord du mois de mars 1915 (p. 66). Une communication officielle allemande du mois d'août 1915 garantissait du moins aux habitants des régions envahies la faculté d'écrire à leurs parents prisonniers une carte-postale chaque mois. On verra dans quelles conditions cet engagement a été tenu.*

Dépôt de prisonniers installé à la caserne Friedrich August, située dans le quartier Ebersdorf.

Il contient :

Dans le camp :	Russes . . . . .	1.172
	Français . . . . .	3.790
		<hr/> 4.962

A l'hôpital :	Russes . . . . .	20
	Français . . . . .	69
		<hr/> 89

---

---

Aucun cas de maladie contagieuse.

LOGEMENT. — De grandes salles ayant 15 mètres de large sur 120 mètres de long. Les lits (matelas de fibres de bois et 2 couvertures) sont placés perpendiculairement au sens de la longueur ; au centre et sur toute la longueur du local sont installés des tables et des bancs. Il reste néanmoins un espace suffisant pour le passage. Chaque prisonnier a, à côté de la place qui lui est assignée, une petite étagère et une serviette de toilette.

CHAUFFAGE CENTRAL dans tous les locaux.

INSTALLATIONS SANITAIRES. — Chaque semaine les prisonniers prennent des bains et douches avec eau froide et chaude et renouvellent en même temps leur linge de corps.

ETUVE DE DÉSINFECTION. — Lavoirs : le linge des malades n'est pas lavé avec celui des prisonniers. Latrines bien installées.

CANTINE. — Bien assortie, servie par les prisonniers eux-mêmes et à leur bénéfice. Les prix établis sont semblables à ceux des autres camps.

TRAVAIL DES PRISONNIERS. — Ils sont affectés à différents métiers comme dans les autres dépôts ; le salaire des ouvriers travaillant dans les fabriques est de 1 mark par jour en dehors des frais de leur entretien. On a pris dans ce camp un assez grand nombre de prisonniers que l'on a envoyé travailler aux mines de charbon ; je reviendrai sur ce sujet dans un paragraphe spécial.

NOURRITURE. — Dans ce dépôt fonctionne une installation de cuisines modernes avec les derniers perfectionnements ; je n'ai pas reçu de plainte concernant la nourriture ; elle est préparée par les prisonniers eux-mêmes, celle des Français est à part de celle des Russes.

PUNITIONS. — Arrêts plus ou moins sévères et deux heures d'instruction, sac au dos, pour ceux qui commettent certaines fautes. Cette dernière punition est infligée aux soldats allemands. Le « poteau » ne s'emploie plus, il y a déjà longtemps, mais au moment où cette peine est en voie de disparition, plusieurs prisonniers m'ont dit qu'ils la préféreraient aux huit jours d'arrêts ou au port du sac pendant deux heures, car, comme les prisonniers n'en possèdent pas, on lui substitue un sac de sable.

Lorsque j'ai fait part de ce fait au commandant, il m'a assuré que le poteau ne s'emploierait plus, l'application de cette peine avait pour but d'éviter le séjour dans les chambres d'arrêts, parce que quelques cas de typhus s'étaient déclarés dans le camp.

PLAINTES REÇUES. — Un mécontentement général existe dans ce camp du fait que les prisonniers, même ceux qui ne sont pas mineurs, sont obligés d'aller travailler aux mines (1) ; les prisonniers qui n'y ont pas été ont peur d'y être envoyés. En les interrogeant sur le traitement en général et sur l'insuffisance de certains services, pas un seul n'a répondu catégoriquement à ma demande, tous m'ont d'abord parlé de leur envoi aux mines, me donnant à entendre que s'ils n'étaient pas obligés d'y aller, ils se trouveraient complètement satisfaits ; telle est l'impression que j'ai eue.

Les prisonniers qui ont leurs familles dans les pays envahis ne reçoivent d'elles ni nouvelles ni correspondance.

---

(1) Sur l'affectation des prisonniers au travail des mines, voir plus loin, p. 252 et suiv.

Ayant transmis ces plaintes au commandant, il me dit que les mineurs de profession avaient été envoyés aux mines, mais comme le nombre était insuffisant, on fut obligé d'en envoyer qui n'étaient pas du métier ; comme c'était un ordre supérieur, il ne pouvait rien faire à ce sujet pour éviter le mécontentement régnant parmi les prisonniers.

Au sujet de ceux qui se plaignent pour perte de correspondance, comme ils étaient nombreux, j'ai demandé au commandant d'être mis en rapport avec eux et j'ai dit aux intéressés que l'Ambassade d'Espagne ferait tout son possible pour qu'ils puissent correspondre avec leurs familles ; dans cet espoir, ils me remercièrent, car quelques-uns n'ont pas reçu de correspondance des leurs depuis quinze mois.

L'officier chargé du service postal me dit que les lettres des prisonniers furent toutes expédiées, mais il peut se faire que leurs familles aient évacué l'endroit où elles résidaient.

C'est dans ce camp que furent envoyés, il y a déjà quelque temps, les prisonniers Charles L., V. Ferdinand, J. Albert et Georges T., que l'on supposait travailler dans des usines de munitions. J'ai manifesté le désir de m'entretenir avec eux, et comme on m'a répondu qu'ils étaient au travail et reviendraient seulement à 4 heures de l'après-midi, j'ai arrêté ma visite à 2 h. 1/2 pour la reprendre à leur retour. Une fois devant eux, je leur fis connaître ma qualité de délégué de l'Ambassade d'Espagne et l'éclaircissement que je désirais d'eux sur les travaux auxquels on les occupait. Charles L., en son nom et en celui de ses compagnons, m'a répondu qu'aucune force humaine ne les contraindrait à travailler au matériel de guerre, parce que jamais ils ne s'y prêteraient volontairement.

---

## ALTENGRABOW (ALTMARK)

VISITE DU 12 MARS 1916

---

*La situation des prisonniers français internés dans les régions de France ou de Belgique envahies par l'armée allemande, et vivant dans l'impossibilité, soit de faire parvenir de leurs nouvelles, soit d'en recevoir de leurs familles, est une des plus angoissantes que la guerre ait créées. Au mois de septembre 1915, après plusieurs réclamations du Gouvernement français, le Gouvernement allemand prit l'engagement d'assurer à ces prisonniers, au point de vue des relations postales, les mêmes facilités qu'aux prisonniers internés en Allemagne. Il ne s'agissait, au surplus, d'après lui — et cette affirmation a été reproduite à plusieurs reprises — que d'un millier d'hommes, blessés ou spécialistes (infirmiers, interprètes, etc.), dont les circonstances avaient retardé le transfert en Allemagne. Ces affirmations sont directement contredites par certaines énonciations du rapport qu'on va lire. Il résulte, en effet, de ce rapport, que des prisonniers du camp d'Alten-*

grabow ont été envoyés en territoire occupé ; il en résulte également que ces prisonniers ont cessé, dès lors, de recevoir les lettres et les colis qui leur étaient adressés.

Le camp d'Altengrabow, qui vient d'être visité pour la première fois, est situé dans un endroit assez difficilement accessible. Pour y parvenir, il faut passer la nuit à Magdeburg et partant de cette ville le lendemain à 4 h. 1/2 du matin environ, on ne parvient au camp qu'à 10 h. 1/2, après avoir changé de train à Burg, Loburg et Biederitz ; de là il faut prendre un tramway à vapeur qui conduit jusqu'à Altengrabow-Station, d'où il faut marcher environ une demi-heure avant d'arriver au camp.

.La composition du camp est la suivante :

*Français :*

Militaires . . . . .	1.715	
Civils. . . . .	546	
Sanitaires . . . . .	4	
Médecins. . . . .	3	
Ecclésiastiques. . . . .	1	
		————— 2.269

*Belges :*

Militaires wallons. . . . .	122	
» flamands . . . . .	957	
Sanitaires . . . . .	10	
		————— 1.089

*Russes :*

Sanitaires . . . . .	9	
Militaires . . . . .	1.018	
Médecins. . . . .	5	
Civils. . . . .	15	
Ecclésiastique . . . . .	1	
		————— 1.048
Total. . . . .	4.406	<u>—————</u>

La liste des camps de travail qui dépendent du camp d'Altengrabow a été demandée à la Commandantur du 4<sup>e</sup> Corps d'armée et est attendue incessamment avec spécification du nombre de prisonniers employés dans chacun d'eux et du genre de travail auquel ils sont affectés.

Ce camp est du type courant de « Mannschafslager », c'est-à-dire composé de baraques de bois pareilles à celles où sont logées les troupes allemandes. (Il y a à peu près 10.000 hommes de troupe allemande à Altengrabow.)

Le nombre des baraques est de 96 ; elles sont disposées parallèlement

les unes aux autres. Ces baraques sont réunies par compagnies. (Il y a 6 baraques par compagnie.)

Les baraques de l'Ouest sont destinées actuellement à loger des troupes allemandes. Chaque compagnie est séparée des autres par une enceinte de fils de fer barbelés, et le camp est entouré d'une double enceinte de même nature.

**Trois canons sont braqués sur le camp** : ces trois batteries sont placées pour parer à une mutinerie éventuelle, d'après les dires d'un « Landsturmmann » auquel le délégué demanda à quoi elles étaient destinées.

Les latrines disposées d'un côté du camp, au nombre de 16, sont du type courant et la vidange se fait par pompes.

La nourriture est assez bonne. Le délégué a goûté la soupe du dimanche, jour de viande par conséquent, et l'a réellement trouvée assez savoureuse.

Le chauffage se fait par des poêles (4 par baraque), mais les prisonniers se plaignent qu'il ne leur est octroyé qu'une briquette de 2 k. 800 par jour et par poêle et que cela ne leur suffit pas pour combattre le froid et l'humidité.

Le commandant du camp, auquel cette plainte a été rapportée, a répondu au délégué qu'il y a une quinzaine de jours, il avait donné l'ordre de distribuer aux prisonniers autant de charbon qu'ils en auraient besoin.

Les vêtements des prisonniers ne semblent pas détériorés. Ils sont arrangés et remplacés au fur et à mesure que le besoin s'en fait sentir. Un grand atelier de tailleurs est installé, où 42 tailleurs travaillent à réparer et à remplacer les vêtements. Un autre atelier est installé pour la cordonnerie, où travaillent une soixantaine de cordonniers. L'atelier de menuiserie occupe une centaine de prisonniers.

Le service du culte se fait régulièrement pour les diverses religions.

Les secours sont bien organisés et il a été dit au délégué qu'aucun indigent ou nécessiteux ne se trouvait au camp; cependant plusieurs prisonniers ont insisté sur le fait qu'il y avait des « pauvres honteux », surtout entre les civils et la classe des sous-officiers (et entre ceux-ci spécialement les Belges) qui, quoique n'étant pas plus pauvres que les autres, n'en sont pas moins aussi intéressants, vu leur rang.

La correspondance, qui avait été défectueuse auparavant, marche maintenant mieux et se fait plus régulièrement.

L'administration de la correspondance et des paquets se fait dans une baraque spéciale et ne laisse rien à désirer.

Un fait cependant a attiré l'attention du délégué, c'est que **les lettres et paquets destinés aux prisonniers de ce camp qui ont été envoyés en territoire occupé ne leur sont pas réexpédiés et sont retournés en France à leur expéditeur.** Le délégué demanda au commandant du camp la confirmation de cette déclaration et il lui fut répondu que cela était exact et provenait d'un ordre du ministère de la Guerre, **ordre qui est exécuté dans tous les camps.** Voici du reste copie exacte de la réponse :

« Il est exact que les envois postaux adressés à des prisonniers de guerre, ramenés dans les territoires occupés, sont retournés à l'expéditeur.

Cette mesure est appliquée d'une façon générale dans tous les camps en vertu des instructions du Ministère de la Guerre. »

Comme ceci est en contradiction avec l'assurance du Gouvernement impérial, qui déclare que les prisonniers internés en territoire occupé jouissent, quant à la correspondance, des mêmes droits que leurs camarades internés en Allemagne, une note verbale a été adressée au Département impérial des Affaires étrangères pour lui signaler cette contradiction et pour essayer d'y porter remède.

Les prisonniers couchent sur des lits de camp en bois du type courant, avec paillasses rembourrées de copeaux et deux couvertures.

Les prisonniers se plaignent de ce que les paillasses sont dures. Le commandant a été prié par le délégué de faire rembourrer les paillasses et le commandant a promis de donner suite à cette demande.

Le dentiste du camp n'a donné lieu à aucune réclamation et son travail se borne à arracher les dents sans insensibiliser (d'après les dires des prisonniers). Ceux qui désirent se faire plomber les dents vont à Magdeburg, où un dentiste de la ville les soigne. Cela est fait à leurs frais, ainsi que le voyage.

L'état sanitaire du camp est actuellement bon ; il y a eu une épidémie de typhus l'été dernier, mais il n'en reste plus trace actuellement. Le choléra, qui apparut au camp en 1914, a été enrayé et aucun cas ne s'est plus présenté (ceci, d'après les dires des prisonniers).

La peine du poteau a été supprimée il y a un mois ; cependant les plaintes relatives aux mauvais traitements et aux punitions corporelles sont nombreuses. Ainsi G. Albert, du 120<sup>e</sup> de ligne, aurait été frappé par un soldat allemand, parce qu'étant malade il avait refusé d'aller à la corvée de charbon. Cette corvée consiste à traîner le camion en compagnie d'autres prisonniers, du camp à la gare et de la gare au camp. Du reste, tous les transports sont faits par les prisonniers eux-mêmes (il en est de même dans presque tous les camps). **Il paraîtrait que le sous-officier allemand Knabe frappe les prisonniers punis au cachot avec une baguette sur la figure, et les oblige à soutenir pendant un certain temps à bout portant un seau plein d'eau.**

Le commandant, informé par le délégué de ces châtiments corporels et de ces mauvais traitements, répondit qu'il ouvrirait une enquête pour s'informer de l'exactitude des faits rapportés et en communiquerait le résultat à cette Ambassade dès qu'il serait à même de le faire.

Le délégué a visité en outre la cantine, les lazarets, les baraques de désinfection, bains et autres dépendances sans y rien trouver d'anormal.

Quant au chapitre des plaintes, réclamations et demandes, en voici la nomenclature :

Quoique la correspondance soit régulière, les prisonniers se plaignent qu'en plus du retard causé par les **dix jours de souffrance** auxquels elle est soumise (**ceci est une mesure générale dans tous les camps de prisonniers**) elle souffrirait encore un retard de quelques jours au Bureau de poste à cause du tamponnage ; cette plainte a été portée à la connaissance du commandant du camp qui en a pris note. Beaucoup de prisonniers refusent de toucher l'argent des mandats qu'on leur envoie depuis un certain temps, car il paraît que, sur un mandat de 20 marks,

on ne leur paie que 16 m. 10 ou 16 m. 20 et qu'ils doivent, en outre, signer le reçu du mandat comme s'ils avaient reçu 20 marks. Cette réclamation ayant déjà été adressée au Gouvernement impérial, motivée par d'autres sources, le délégué n'a pas cru devoir en informer le commandant du camp (1).

Plainte a été déposée par les prisonniers contre le propriétaire Henri Grau, habitant Gorbeltz, qui nourrirait mal les prisonniers qui travaillent chez lui (12 hommes). Un prisonnier se serait plaint de ce fait dans sa correspondance, lors de son retour au camp, il aurait été puni.

La veille de la visite du délégué au camp d'Altengrabow, environ 300 prisonniers, choisis entre les classes élevées (plusieurs adjudants et 3 infirmiers étaient du nombre), furent envoyés dans un camp de travail (appelé par les prisonniers camp de représailles). Ce camp, d'après leurs dires, serait celui de Zollchow, où ils sont destinés à creuser un canal. Ils travailleraient dans l'eau et dormiraient sous des tentes.

Comme impression générale, le camp, au point de vue installation et hygiène est bon, mais laisse à désirer au point de vue moral, surtout en ce qui a trait au traitement subi par les prisonniers de la part des soldats allemands à qui leur garde est confiée.

---

---

## SAGAN (SILÉSIE)

VISITE DU 14 MARS 1916

---

Ce camp est situé à 3 kilomètres de la ville ; il se compose de baraques. Il renferme 3.095 Russes, 415 Français, 48 Anglais, 6 Belges et 31 Serbes.

2.845 Russes et 264 Français appartenant à ce camp sont répartis dans les équipes de travail.

A l'infirmerie, qui est bien installée et qui compte un personnel sanitaire suffisant, il y avait, le jour de ma visite, 213 Russes, 7 Français et 1 Serbe.

6.920 prisonniers appartiennent donc à ce camp. Parmi eux se trouvent 686 Français, dont 15 civils originaires, en majeure partie, de Cambrai. Ces civils assurent qu'ils ne connaissent pas le motif de leur internement, ils déclarent, en outre, que cette mesure a porté un grand préjudice à leurs intérêts.

Les prisonniers formulent les mêmes réclamations que ceux des camps qui ont été visités pendant la saison dernière. Elles sont relatives : 1<sup>o</sup> au change appliqué aux envois d'argent (2) ; 2<sup>o</sup> au service postal pour

---

(1) Au sujet du prélèvement arbitrairement opéré sur le montant des mandats adressés aux prisonniers français (officiers et hommes de troupe), voir plus haut, p. 25.

(2) Cf. p. 25 et 75 *in fine*.



ceux d'entre eux qui sont originaires des territoires occupés par les troupes allemandes (1); 3° à la nourriture qui laisse beaucoup à désirer, surtout depuis quelque temps, parce qu'on leur donne trop peu de pommes de terre. J'ai goûté à la cuisine le repas de midi; il m'a paru bon; 4° à la défense qui est faite aux prisonniers d'allumer du feu pour faire réchauffer les conserves qu'ils reçoivent de France.

J'ai communiqué au commandant les réclamations qui précèdent, il a répondu à la première et à la seconde que, pour le paiement des sommes reçues de France par les prisonniers, ainsi que pour leur correspondance, il s'en tient aux instructions données par l'autorité supérieure; à la troisième, que la rareté momentanée des pommes de terre, aliment indispensable à la préparation de la nourriture des prisonniers, se fait sentir partout dans cette province, mais que, dans très peu de temps, moins de huit jours, cette question sera résolue; à la quatrième question, il répond qu'il est interdit de faire du feu en raison du danger d'incendie qui est menaçant dans les constructions en bois.

Néanmoins, il a donné immédiatement les ordres nécessaires pour que l'on installe dans la cuisine des fourneaux sur lesquels les prisonniers pourront faire chauffer leurs conserves.

Les prisonniers internés dans ce camp ne sont pas envoyés dans les mines pour travailler.

Pour les autres services, je n'ai reçu aucune réclamation; les relations entre les prisonniers et leurs gardiens sont bonnes.

L'aspect des prisonniers est bon; l'état général du camp m'a produit une impression favorable.

---

## MERSEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 15 MARS 1916

---

Le soussigné, attaché à l'Ambassade royale d'Espagne, s'est rendu à Merseburg, où des plaintes émanant d'officiers russes du camp de Halle et certains faits à éclaircir et à constater le poussèrent à enquêter.

Dans ce camp, il causa longuement avec des médecins, sanitaires, sous-officiers et prêtres français, dans une chambre et sans témoin.

Il résulte de cette entrevue que de mauvais traitements sont infligés aux prisonniers, principalement à ceux qui travaillent hors du camp (les médecins qui doivent les soigner l'affirment).

Il paraîtrait que la nourriture hors du camp, dans les détachements de travail, laisse à désirer, et que des punitions sévères sont infligées aux prisonniers qui se refusent à travailler, comme, par exemple, celle subie par le soldat H. Léon, du 139<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui fut pendu

---

(1) Cf. p. 70 et 71.

par les poignets pendant une durée de deux heures, à une poutre, au poste, pour refus de travail après avoir été maltraité à coups de poing et de crosse par le capitaine Weber, approuvé par le chef de bataillon. Ce fait a été raconté tel que par les prisonniers mêmes, et cette Ambassade, en date d'aujourd'hui, se renseigne par note verbale auprès du Département impérial des Affaires étrangères, de l'exactitude éventuelle de ce fait.

En outre, il résulte des déclarations faites au délégué par les prisonniers et confirmées par le médecin allemand du camp, que **le zouave B. fut tué, il y a quatre ou cinq mois par un soldat allemand de la garde.**

---

---

## LAUFEN-SUR-SALZACH (BAVIÈRE)

VISITE DU 16 MARS 1916

---

La prison de Laufen, de construction relativement récente, n'est cependant pas construite d'après les principes modernes du système pénitentiaire. **Des locaux y ont été aménagés aux premier et second étages pour le logement des prisonniers de guerre.**

Il existe une complète séparation entre ces prisonniers et les condamnés de droit commun, auxquels cet établissement est destiné. On a enlevé les verrous et les serrures des portes qui auraient pu conserver à ces tristes habitations leur aspect de prison : ces portes s'ouvrent librement sur les petits passages et corridors, où, de distance en distance, se trouvent des tables, recouvertes de zinc, en forme de larges auges, utilisées comme lavoir par les prisonniers. Néanmoins, le lavage des vêtements et du linge se fait dans un local spécial dépendant de cet établissement.

Différentes chambres, de dimensions variables, renfermant un plus ou moins grand nombre de lits, selon l'espace disponible, servent d'habitation aux prisonniers : ceux-ci sont 14, 20 ou davantage, dans la même pièce. Ainsi, dans tous les dortoirs, **les occupants sont en trop grand nombre et les lits trop serrés**, ce qui entraîne tous les inconvénients inhérents à l'agglomération : la même remarque est à faire pour tous les locaux des deux étages.

Certains de ces locaux servent d'ateliers, de cantine, de bureaux, pour la distribution de la correspondance et des colis. La cuisine se trouve dans l'établissement même. Les prisonniers sont autorisés à préparer et à réchauffer les aliments, qu'ils emportent au chantier, où ils vont avec bonne volonté. Des 4 sergents internés dans ce camp, 3 se rendent volontairement tous les jours à la forêt pour y travailler.

Les prisonniers français sont au nombre de 340. Celui qui a le grade

le plus élevé parmi eux est le maréchal de logis de N., qui a exprimé toute sa satisfaction en son nom personnel et en celui de ses compatriotes.

Ils ont de l'espace pour se promener dans la cour de l'édifice, mais on a l'intention d'utiliser un terrain contigu, planté de quelques arbres, où les prisonniers pourront se livrer librement à des exercices physiques.

Il y a lieu de tenir compte qu'aux jours ouvrables le travail se fait en plein bois, dans de bonnes conditions de salubrité et d'hygiène. Ce travail consiste uniquement à cultiver et à replanter les arbustes ou les pépinières, en vue du reboisement forestier. Sur leur chantier, les prisonniers ont édifié des baraques pour loger leurs outils et pour se mettre à couvert pendant les heures de chaleur ou de mauvais temps. La baraque principale est de construction artistique et d'aspect élégant.

En dehors du camp dont il vient d'être parlé, qui porte la lettre A, il existe un pavillon servant de prison préventive et situé sur un autre point de la commune. Comme il est complètement inoccupé en ce moment, on a installé des lits dans les différentes chambres, mais le même inconvénient, résultant de l'agglomération, se renouvelle. Les lits ne sont pas mauvais, ils se composent d'une paille, bourrée de paille, et de deux couvertures. Ce pavillon porte la lettre B. Les prisonniers qu'il renferme sont au nombre de 66. Le détachement de Laufen dépend du camp de Dillingen.

L'infirmerie est installée dans une des chambres ; la lumière et l'aération y sont bonnes. Au moment de ma visite au camp, l'ordre venait d'être donné aux prisonniers de se tenir prêts à partir le lendemain pour Traunstein, afin d'y passer la visite médicale. 59 malades de Laufen devaient être examinés par une commission médicale qui statuerait sur la nécessité ou l'opportunité du rapatriement ou du transfert en Suisse de ceux qui seraient reconnus.

Un prêtre allemand célèbre les offices dans la chapelle de la prison.

Le commandant du camp est le premier lieutenant Vogel, qui est animé de bonnes intentions à l'égard des prisonniers.

Le maréchal des logis de N., déjà nommé, est chargé de répartir les dons entre les prisonniers les plus nécessiteux.

La réclamation la plus sérieuse porte sur la qualité de la nourriture qui est peu variée et qui n'a qu'une faible valeur nutritive. Il y a lieu de revenir sur l'inconvénient déjà signalé, et auquel il faut porter remède, du trop grand nombre d'hommes réunis dans les dortoirs.

J'en ai fait la remarque au commandant et j'ai attiré son attention sur la facilité avec laquelle il pourrait être remédié à cet inconvénient capital en aménageant un autre local ou une salle qui recevrait un nombre suffisant de lits pris sur ceux qui sont en excédent dans les dortoirs. Le commandant s'est montré disposé à adopter cette mesure d'hygiène si utile.

Il convient également de faire le nécessaire pour que la soupe soit meilleure et que la nourriture soit plus variée.

D'après ce qui m'a été dit, le travail des prisonniers s'effectue dans des conditions acceptables.

---

## MINDEN (WESTPHALIE)

VISITE DU 24 MARS 1916

---

Les deux camps qui portaient ce nom ont été réunis en un seul. Celui-ci est installé d'après le système des groupes composés de baraques en bois contiguës par les angles, de sorte qu'une vaste cour se trouve à l'intérieur. Les portes de tous les services ouvrent sur cette cour, à l'exception de celle du bureau du commandant qui occupe une baraque isolée.

Ce camp renferme 1.909 prisonniers français, 311 Belges, 14 Anglais, 3.656 Russes et 1.362 Serbes.

A l'infirmerie, qui réunit de bonnes conditions d'hygiène, sont hospitalisés actuellement 55 Français, 1 Belge, 12 Serbes et 220 Russes, y compris les blessés de guerre qui y reçoivent assistance. Les maladies principales sont celles de la saison d'hiver : coriza, pleurésie, bronchite, rhumatisme, etc., mais il n'y a aucune maladie contagieuse.

Les dortoirs sont convenablement installés ; les lits, disposés sur deux rangées, sont composés de châssis en bois ; les paillasses sont bourrées de copeaux, chaque homme dispose de deux couvertures. Le chauffage se fait au moyen de grands poêles à charbon, l'éclairage est électrique. Dans chaque dortoir, il y a un large espace libre pour permettre aux prisonniers de se promener quand il pleut. Tous les autres services n'ont subi aucune modification depuis la dernière visite des délégués de l'Ambassade d'Espagne.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers qui m'ont exposé ce qui suit : ils sont satisfaits des dortoirs et déclarent franchement que si quelqu'un d'entre eux est sale, c'est qu'il veut l'être, parce qu'on leur donne de grandes facilités pour se nettoyer. Leurs plaintes sur l'alimentation sont analogues à celles des autres camps, car elles concernent plutôt l'assaisonnement et la préparation spéciale que la quantité, à l'exception de la viande qui leur est servie, qu'ils trouvent très insuffisante à leurs besoins. Ils savent que certains prisonniers ont été contraints à travailler à Wittenruhr, mais il ne se trouve parmi eux qu'un prisonnier ayant travaillé dans cette usine ; je l'ai fait comparaître devant moi et il m'a déclaré qu'il y était resté deux mois et demi et qu'il était seulement employé au roulage du matériel, et non directement à la fabrication du matériel de guerre ; il n'a pas non plus été puni.

Les prisonniers ont entendu dire qu'une explosion s'était produite dans la mine de Langendreer où plusieurs prisonniers avaient perdu la vie, mais ils ignorent les détails relatifs à cet accident. Ils déclarent avec certitude qu'à la Zeche Hugo (Mine Hugo), 165 prisonniers, qui avaient refusé de travailler, ont été enfermés dans un local surchauffé au moyen de quelques radiateurs et qu'ils ont eu comme seule nourriture du pain et de l'eau et une soupe tous les quatre jours. Les

deux premiers jours, la chaleur fut tellement élevée, qu'ils furent obligés de se dévêtir, puis elle diminua peu à peu tout en restant suffisamment forte. **Ils restèrent dans ces conditions pendant quatorze jours (1).** Je ne donne pas de plus amples détails à ce sujet, car je sais qu'une affaire semblable a été traitée par un autre délégué de l'Ambassade d'Espagne dans son rapport sur la visite du camp de Wintermoor (2). Les prisonniers disent également qu'à Wesserhutte ceux qui refusent de travailler sont punis : on leur interdit de recevoir des colis, on les oblige à dormir sans paille et on leur donne du pain pour toute nourriture ; ils disent aussi qu'on les oblige également à se dévêtir dans des locaux non chauffés et où il fait très froid. Ils ne savent rien au sujet de la prison Recklinghausen où ne se trouve actuellement aucun prisonnier français. Ils croient qu'à Solingen on emploie les prisonniers à des travaux en relation avec la fabrication du matériel de guerre, mais ils ne m'ont donné aucun renseignement exact à ce sujet ; le seul prisonnier de ce camp qui ait été interné à Solingen m'a déclaré qu'on l'avait obligé à travailler au matériel de guerre, sans pouvoir m'expliquer en détail de quel genre de travaux il s'agissait ; de plus, il s'est contredit souvent : c'est pourquoi je ne peux pas me faire une idée exacte de cette affaire. Les prisonniers protestent parce qu'on les fait sortir des dortoirs et, qu'en leur absence, on fouille leurs colis et leurs papiers. Ils m'ont laissé croire que les sergents qui étaient logés dans le groupe n° 5 étaient l'objet de mauvais traitements. Je me suis rendu immédiatement à ce groupe qui fait partie de l'ancien camp ; dans une des baraques dont il est composé, sont logés 150 sous-officiers qui, depuis environ deux jours, sont arrivés de différents camps. Ils m'ont dit être satisfaits de leur logement ; ils se plaignaient seulement de n'avoir chacun qu'une couverture et que l'alimentation fût analogue à celle des autres camps. Ils craignent fort qu'il puisse leur arriver quelque désagrément, car il leur paraît suspect d'être ainsi rassemblés ; mais ils reconnaissent que, jusqu'à maintenant, ils n'ont aucune réclamation à formuler.

Le général commandant le camp m'a déclaré ce qui suit : il ne peut rien dire au sujet des dénonciations relatives à Wittenruhr, Solingen et Zeche Hugo (mine Hugo) (3), car ce sont des affaires qui ne dépendent pas de son ressort. Mais son opinion personnelle est que des prisonniers n'ont jamais été employés à la fabrication directe du matériel de guerre. Une enquête est ouverte au sujet des délations relatives à la mine Hugo, et jusqu'à présent le résultat a démontré qu'elles étaient dénuées de fondement. Le commandant n'a jamais entendu parler d'une explosion dans la mine de Langendreer et il croit qu'il n'y en a jamais eu.

Il n'est pas exact qu'il ait ordonné d'examiner les papiers des prisonniers. Seuls le local et le mobilier ont été visités pour prévenir toute tentative d'évasion.

---

(1) Sur les procédés employés par l'autorité allemande pour contraindre les prisonniers au travail, v. plus loin, p. 275, 279, 282, 294, 318, 322, 329, 340, etc... Ces procédés de contrainte sont d'ailleurs autorisés officiellement par l'autorité supérieure allemande, comme en témoigne l'ordre militaire cité p. 250 et p. 269.

(2) Cf. p. 279.

(3) Cf. p. 277.

Aucune punition ne sera infligée aux sous-officiers du groupe 5. Seulement **ils seront séparés de leurs compagnons qui travaillent jusqu'à ce qu'ils se décident eux-mêmes à travailler** (1). La seconde couverture est en route et elle leur sera distribuée dès qu'elle sera arrivée, ce qui, espère-t-il, ne saurait tarder.

Par conséquent, aucune des dénonciations ne concerne directement ce camp qui, je puis l'affirmer, m'a produit une impression favorable.

---

## HEUBERG (GRAND-DUCHÉ DE BADE)

VISITE DU 11 AVRIL 1916

---

*Au mois de février 1916, le Gouvernement allemand fit connaître que, les autorités françaises ayant assimilé les feldwebelleutnants prisonniers aux sous-officiers, il allait, par mesure de réciprocité, faire procéder à l'envoi dans les camps d'hommes de troupe des sous-lieutenants français sortant du rang ou nommés à titre temporaire. Bien que les feldwebelleutnants ne soient pas considérés par les officiers allemands comme faisant partie de leur classe, le Gouvernement français estima, après examen des services compétents, que leur assimilation aux officiers se justifiait par les fonctions qu'ils exercent, et la place qu'ils occupent dans la hiérarchie militaire. Ils furent aussitôt transférés dans les camps d'officiers. Ce n'est pourtant qu'après bien des lenteurs et des tergiversations que le Gouvernement allemand, au mois de juin 1916, donna satisfaction à la réclamation française. Ainsi s'explique la présence de sous-lieutenants français à Heuberg.*

Dans ce camp, qui a fait l'objet de rapports antérieurs, se trouvent actuellement internés : 39 sous-officiers et 2.536 soldats français, 159 Serbes, 1 Anglais, 4 Belges et 2.327 Russes.

1.625 Français, 5.981 Russes et 7 Belges sont répartis entre différentes équipes et détachements et dépendent de ce camp.

Ce camp a été visité sans avis préalable, et pour cela, le soussigné a été obligé de faire à pied en plein midi l'ascension de la colline où se trouve situé le bourg de Stetten ; il lui a fallu voyager dans ces conditions et laisser ses bagages en gare de Storzingen (à 5 kilomètres).

Cet inconvénient serait négligeable s'il ne se répétait trop souvent à cause de la grande distance qu'il y a presque toujours entre les camps et les stations de chemins de fer et de l'impossibilité de trouver un véhicule.

L'unique moyen d'y remédier, si l'on doit visiter tous les camps, sans avis préalable, serait de mettre à la disposition des délégations une automobile pourvue d'un chauffeur connaissant bien les lieux.

---

(1) Sur la contrainte des sous-officiers au travail, voir la note p. 104.

Le camp de Heuberg est divisé en quatre parties de 10 baraquements en bois, contigus et contenant environ 120 hommes. Le chauffage est assuré par des poêles à charbon et l'éclairage est électrique.

Ils ont des lits en bois de pin, se pliant de manière à laisser pendant le jour l'espace nécessaire à l'intérieur du baraquement. Les cabinets sont du système du tout-à-l'égoût.

Il y a un hôpital pour les maladies ordinaires ; il est composé de 10 baraquements où se trouvent actuellement 27 Français, dont aucun n'est gravement atteint. Il y en a un autre pour les maladies contagieuses, mais il ne s'y trouve en ce moment aucun malade.

Les prisonniers ayant été prévenus de ma présence au camp, je m'entretins avec eux sans témoins et ils m'exposèrent ce qui suit : on les oblige à défricher la terre, soit pour la culture, soit pour la pose de voies ; **ils ont reçu un ordre précisant que tous les prisonniers de guerre sont obligés d'exécuter tous les travaux qu'on leur ordonne de faire.** La responsabilité en incombe uniquement à l'Administration allemande qui leur délivrera, à leur rapatriement, un certificat attestant qu'ils n'ont exécuté ces travaux que parce qu'ils y ont été obligés, et qu'au cas où ils essaieraient de se soustraire à ce travail, **ils seront jugés sévèrement par les Conseils de guerre, dont les sentences seront rigoureusement appliquées jusqu'à la fin de la guerre.** Cet ordre dit également que le nombre d'heures de travail est exactement le même que celui des ouvriers civils allemands.

Les prisonniers qui ont refusé de travailler ont été enfermés dans des prisons obscures et soumis, pendant quatorze jours au maximum, à un régime spécial consistant en pain et en eau, avec une soupe tous les quatre jours.

Depuis le commencement de l'année aucun châtiment corporel n'a été infligé ; ils travaillent de 7 à 8 heures au défrichement et 10 heures à la culture. Ils jouissent du repos dominical et reçoivent, pour leur travail, une rémunération de 30 pfennigs.

Le prisonnier C., du 11<sup>e</sup> régiment de génie, est tombé d'un wagonnet et a succombé aux suites de cet accident ; il paraît que les Allemands obligent les prisonniers à monter sur les wagonnets, ce qui est dangereux.

Les prisonniers affirment qu'ils reçoivent moins de nourriture que ce qui est annoncé au menu hebdomadaire, et que souvent ils ne touchent pas aux mets qu'on leur offre, préférant se nourrir des denrées reçues de chez eux. Ils reconnaissent néanmoins que la viande et le poisson qu'on leur donne sont de bonne qualité.

Ils sont satisfaits du logement où ils ne craignent ni le froid, ni l'humidité. Les sous-officiers qui, sauf les chefs de section, sont tous obligés de coucher avec les hommes, protestent contre cet inconvénient et désirent en être séparés.

En outre, les prisonniers sollicitent qu'une centaine d'hommes appartenant à des compagnies disciplinaires soient séparés des autres, car il leur répugne de vivre en leur compagnie.

Ils ne manquent ni de vêtements, ni de chaussures. Sous le rapport du traitement et des relations avec les gardiens, ils n'ont pas à se plaindre.

Il leur est très pénible de ne toucher que 8 m.10 sur les 10 marks qu'ils reçoivent de Suisse, où la conversion en monnaie allemande a déjà été faite.

Les lettres qu'ils écrivent à leur famille sont retenues au camp durant une période de dix jours. **Beaucoup regrettent de ne recevoir qu'une carte-postale mensuelle de leurs familles habitant les pays envahis (1).**

Ils disent qu'une fois ils ont surpris un soldat allemand en train de soustraire des objets de leurs paquets, et comme ils en ont rendu compte, ils désireraient savoir si ce soldat a été puni.

Ils protestent, en outre, contre une mesure qui consiste à marquer leurs uniformes d'une bande jaune, à mettre une autre bande sur le pantalon et à leur enlever le casque de métal et les imperméables.

On leur a également retiré les lettres dont ils étaient porteurs au moment de leur capture et, à l'heure qu'il est, cette correspondance ne leur a pas encore été restituée. Ils ont été obligés de se dessaisir de leurs couteaux de poche et de leurs rasoirs, et ils croient que cette mesure a été prise pour les obliger à en acheter d'autres dans les cantines allemandes.

Ils réclament aussi la restitution de l'argent qui leur fut confisqué à Darmstadt et dont ils n'ont pu prendre possession malgré l'assurance qu'on leur avait donnée.

Ils se trouvent également gênés par suite de l'impossibilité de conserver leur argent que l'administration allemande les oblige à convertir en bons spéciaux créés à cet effet.

Les blessés dont les plaies suppurent sont soignés par un infirmier français, et d'après ce qu'ils disent, le médecin ne les a visités que deux fois en quatre mois.

D'après les dires des prisonniers, **les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne à Berlin ne sont pas expédiées (2).**

Il y a 118 infirmiers dans le camp qui devraient être rapatriés.

L'état sanitaire du camp est très bon.

Ils désirent un service religieux tous les dimanches pour les cultes catholique et protestant.

42 officiers (sous-lieutenants) désirent être séparés des hommes, suivant l'arrangement qui a mis fin aux divergences relatives à leur assimilation.

J'ai exposé ces plaintes au commandant du camp qui m'a répondu qu'en ce qui concerne le genre de travail, les punitions et l'alimentation, il se conformerait strictement aux instructions de ses supérieurs, instructions qui sont d'ailleurs les mêmes pour tous les camps.

Il reconnaît comme vraie la mort du prisonnier C., mais conteste que les prisonniers soient obligés de monter sur les wagonnets. Tout au contraire, cela leur est défendu, mais ils y montent pour ne pas faire de chemin à pied.

Le commandant déclare, en outre, que fort souvent les prisonniers laissent la nourriture qu'on leur donne, car ils sont gâtés par les aliments

---

(1) Voir les notes, p. 62 et 70.

(2) Cf. *Introduction*, p. x.



qu'ils reçoivent de chez eux et ce sont les prisonniers russes qui profitent de leurs restes. Le commandant promet de faire son possible pour mettre à part les hommes des troupes disciplinaires, à la condition que les motifs pour lesquels ils ont été condamnés dans leur pays soient justifiés, et seulement dans le cas où la peine a été infamante.

**Les lettres sont retenues durant dix jours, parce que le nouveau règlement le veut ainsi.**

Il n'est pas vrai qu'un soldat allemand quelconque puisse se rendre coupable de vols dans les paquets, ce service étant assuré par les prisonniers eux-mêmes.

Il a ajouté que, depuis longtemps, on a supprimé les bandes peintes sur les uniformes.

Le casque leur a été enlevé sur le désir exprimé par les prisonniers eux-mêmes qui se plaignaient de son poids excessif.

En ce qui concerne l'argent qu'on leur a retenu à Darmstadt, il leur sera remis dès la réception.

Il a fait des observations au médecin pour son manque de zèle envers les blessés qui souffrent de suppurations chroniques. Dorénavant, ces prisonniers seront visités bien plus fréquemment et, pour le moins, une fois par semaine.

Les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne à Berlin sont envoyées régulièrement, conformément au règlement.

Une messe sera dite tous les jours, car un prêtre français vient d'arriver au camp.

Pour ce qui est de la séparation des sous-lieutenants, il n'en a pas encore reçu l'ordre, mais il l'attend d'un moment à l'autre.

Etant donné qu'on remédiera de suite aux légers défauts constatés, je puis affirmer que le camp de Heuberg m'a produit une impression plutôt favorable.

---

## EBENBERG-LANDAU (RHEINPFALZ)

VISITE DU 14 AVRIL 1916

---

Ce camp renferme 851 prisonniers français, 4 Arabes, 15 Anglais et 207 Russes.

Les Français sont répartis en 16 compagnies; chaque compagnie occupe une baraque en bois de grandes dimensions et basse de toit. Les paillasses sont bourrées de paille et de copeaux en bois, elles reposent directement sur le sol planchéié. Dans une petite chambre, séparée du local principal par une cloison en bois, sont installées des tables sur lesquelles quelques prisonniers peuvent manger. L'air pénètre largement par de nombreuses fenêtres. Le chauffage se fait au moyen de poêles à charbon et l'éclairage par 6 lampes à pétrole. Dans chaque baraque

sont logés 150 hommes ; toutes sont tenues très proprement. Ce camp a été visité sans préavis.

La cuisine spacieuse est pourvue de deux grandes et de six petites marmites et d'un fourneau. Le prisonnier français, Eugène-Raoul J. est placé à la tête de la cuisine ; il m'a dit qu'il faisait tous ses efforts pour que ceux qui ne reçoivent pas de colis aient, malgré tout, une alimentation égale à ceux qui en reçoivent ; c'est là une œuvre très intéressante, très humanitaire et très digne d'éloges. Il y a, de plus, trois autres cuisines, pourvues chacune de 8 fourneaux qui permettent aux prisonniers de préparer à leur convenance les aliments qu'ils reçoivent de chez eux.

La cantine est bien approvisionnée. Les cabinets d'aisances ont bien été installés ; ils sont pourvus de sièges en bois et la fosse centrale est vidée par une pompe.

Le lavage du linge se fait dans une baraque où se trouve également le service des douches. Les bains sont obligatoires une fois par semaine et les prisonniers qui le désirent peuvent en prendre autant qu'il leur plaît.

Les prisonniers entendent la messe à l'église de Landau.

Une grande baraque, séparée du camp, sert d'hôpital. Elle est très bien installée, avec des lits en fer et tenue très proprement ; les cabinets d'aisances, les bains et la cuisine sont en bon état. Cette baraque renferme actuellement 59 Français dont 8, atteints de tuberculose, vont être transférés en Suisse. Les autres, à l'exception de deux ou trois qui souffrent de maladie de cœur, ne sont atteints d'aucune affection grave.

Il existe un comité de secours au camp, présidé par M. C. : celui-ci m'a déclaré qu'il avait actuellement peu d'argent en caisse et qu'on ne lui permettait pas de communiquer la balance de ses comptes à Berne.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers, qui m'ont exposé ce qui suit : ils sont contraints à travailler dans les champs, les carrières, les mines de houille ; dans certains chantiers, ils travaillent neuf heures et dans d'autres, douze et treize heures ; c'est pourquoi, les prisonniers désirent que l'on réglemente le nombre d'heures de travail. **Ils disent que quelques-uns de leurs camarades ont été obligés de travailler dans des fabriques de munitions, et que certains d'entre eux ont été contraints, à Wurzburg, à calibrer des obus.** Ils déclarent que le même fait s'est produit à Frankental. Les prisonniers qui ne veulent pas travailler sont punis de six à quatorze jours de prison ; ils sont mis au pain et à l'eau et enfermés dans un cachot obscur ; ils ne peuvent recevoir ni lettres, ni colis ; ils sont ensuite incorporés dans une compagnie disciplinaire, qui compte actuellement 40 hommes, et où on les force, pendant douze heures par jour, à faire des exercices physiques consistant en des mouvements de flexion, à se coucher par terre et à se relever, à courir, etc. Ils se plaignent du taux du change, car ils ne touchent que 8 marks pour 10 qu'ils reçoivent de Suisse.

Les prisonniers trouvent que les prix de la cantine sont élevés. Les lettres qui leur sont adressées sont retenues pendant dix jours. Ils ne peuvent pas faire du théâtre, car on les oblige à donner leurs représentations en plein air et on envoie les musiciens et les acteurs dans des équipes de travail.

[ 90 sous-officiers, qui ne veulent pas travailler, se plaignent d'être trop à l'étroit dans leur baraque, d'avoir les paillasses trop rapprochées les unes des autres, et d'être menacés de se voir contraints aux corvées (1).

Les prisonniers déclarent qu'à Frankental, un civil tua le prisonnier P. à coups de revolver. Ce fait s'est produit du 20 au 30 mars dernier. Ils disent également qu'à Genshem un soldat ivre tua le prisonnier C. et blessa le nommé R. de telle façon qu'il fut nécessaire de lui couper un bras ; ils rapportent que, pour tout cela, ce soldat n'a été condamné qu'à **trois mois de prison**. Ils déclarent aussi que le prisonnier D. a eu un bras fracturé et que C. a reçu un coup de baïonnette : tous deux ont été blessés par un soldat du Landsturm ; que l'**étudiant L., qui souffrait d'une endocardite, d'après le diagnostic du médecin, a été obligé de travailler, et que le mal s'aggrava à ce point qu'il en mourut peu de jours après.**

Les prisonniers disent que la nourriture est mauvaise et qu'ils ne la mangent pas, parce qu'ils préfèrent se nourrir avec les aliments qu'ils reçoivent par colis-postaux.

Ils protestent parce qu'ils n'ont pas assez de lumière dans les baraques et que l'odeur du pétrole les incommode.

Ceux de la 5<sup>e</sup> compagnie se plaignent de ne disposer que d'une couverture et d'avoir froid.

Les prisonniers disent qu'à Hammelbourg les caporaux sont contraints à un travail excessif.

Trois sous-lieutenants, qui n'avaient pas ce grade au moment de leur capture, désirent être transférés au camp d'officiers, ou être traités d'une autre façon que les autres prisonniers.

Les prisonniers déclarent que leur compagnon de captivité, V., qui a un bras paralysé, n'a pas été rapatrié, parce qu'il est d'origine allemande.

Ils déclarent également que le personnel sanitaire est obligé de travailler.

Le prisonnier B. dit qu'il a été condamné à un an de prison uniquement pour avoir refusé de travailler, alléguant qu'il était malade, alors que le médecin déclara qu'il n'avait rien.

J'ai porté toutes ces plaintes à la connaissance du commandant qui m'a répondu ce qui suit : tous les prisonniers sont autorisés à m'entretenir toutes les fois qu'ils le désirent, soit de vive voix, soit par écrit, et cependant ceux du comité de secours ne m'ont rien dit. Il est faux qu'on ne leur permette pas de se mettre en communication avec le Comité de Berne.

Les prisonniers travaillent exactement le même nombre d'heures que les ouvriers allemands.

Il ne sait rien de l'obligation imposée aux prisonniers de travailler à la fabrication de munitions et il ne croit pas que cela soit exact.

Les punitions infligées sont celles que prévoit le règlement pour tout le camp. A la compagnie de discipline, où sont incorporés ceux qui ne veulent pas travailler, les prisonniers font les mêmes exercices physiques que les soldats allemands. Il dit que personne au monde ne pourrait

---

(1) Voir la note, p. 104.

résister douze heures de suite, comme le prétendent les prisonniers, contestant ainsi l'exactitude de leur déclaration. Il m'a remis la liste des prix de la cantine.

Pendant l'hiver, il a donné toutes les facilités possibles pour le théâtre. Il ne peut plus le faire actuellement, parce que le nombre des prisonniers étant plus élevé, il n'a aucun local de libre et, comme il y a plus de travail, il doit employer les artistes; mais dès que les circonstances le permettront, il fera son possible pour leur accorder tout ce qu'il pourra. En ce moment des concerts sont exécutés dans le camp, et il m'a montré le programme de tous ceux qui ont eu lieu pendant les dernières semaines. Il ne fait aucune différence entre les sous-officiers voulant ou non travailler. Seulement les premiers couchent dans le bureau où ils travaillent; les autres, qui se promènent toute la journée, sont réunis dans une même baraque.

Il est absolument faux qu'à Frankental un civil ait tué un prisonnier; ce qui concerne les prisonniers D., C. et L. est également inexact. Par contre, il est vrai qu'un soldat ivre du Landsturm a tué C. et blessé R., mais il n'a pas encore été jugé, il est en prison préventive et il sera condamné en temps opportun avec la même sévérité et la même justice que s'il avait tué deux Allemands.

Ce qui concerne les gouttières est inexact, car si, parfois, il s'en est produit, elles ont été réparées immédiatement.

Le commandant m'a dit que ce qui l'intéresse le plus, relativement à l'alimentation des prisonniers, c'est que l'on a dépensé 1.000 marks pour l'installation de trois cuisines particulières; il a déclaré que l'éclairage des baraques était suffisant;

Que tous les prisonniers disposaient de deux couvertures et que si quelques-uns se plaignaient d'avoir froid on leur en donnait aussitôt une troisième;

Qu'à Hammelbourg on travaillait exactement dans les mêmes conditions que dans les autres détachements;

Que les médecins suisses avaient déclaré que le prisonnier V. ne réunissait pas les conditions nécessaires pour être rapatrié;

Que le prisonnier B. avait été condamné à un an de prison par les tribunaux pour refus réitéré d'obéissance; qu'il avait fait appel du jugement qui a été confirmé et qu'il avait également interjeté appel de ce dernier arrêt, mais qu'aucune décision n'était encore intervenue. Que les deux fois, B. avait été défendu par un avocat et que les témoins qui avaient déposé étaient aussi des prisonniers français.

Interrogé au sujet des motifs pour lesquels, sur les 154 colis envoyés aux prisonniers de ce camp par l'Œuvre Départementale de secours aux prisonniers de guerre, à Nancy, 94 avaient été retournés avec la mention: « Correspondance postale interdite, retour en France », le commandant m'a déclaré qu'il ignorait les raisons de cette mesure.

Abstraction faite des lamentables événements et accidents relatés par les prisonniers, de l'exactitude et de l'importance desquels il m'est impossible de me rendre compte, je puis affirmer que le camp de Landau m'a produit une impression favorable en ce qui concerne le logement, la propreté, l'alimentation et l'hygiène.

## LIMBOURG (HESSEN-NASSAU)

VISITE DU 27 AVRIL 1916

---

Ce camp renferme 3.812 prisonniers français, 681 anglais et 51 russes ; de plus 4.361 Français, 1.373 Anglais et 100 Russes, répartis dans les différentes équipes de travail, en dépendent.

Ce camp se compose d'une série de baraques de 75 mètres de long sur 12 de large, disposées sur deux rangées formées de chacune 24 baraques. Dans les intervalles qui existent entre les baraques sont installés les cabinets d'aisances et les cantines ; les cuisines sont placées devant et derrière.

Les prisonniers français forment trois bataillons ; chacun d'eux occupe 12 baraques et chaque baraque renferme 225 hommes, répartis par groupes de 50. Les locaux sont pourvus de nombreuses fenêtres ; les paillasses sont bourrées de paille et placées directement sur le sol planchéié. Chaque homme dispose de deux couvertures et d'un coffre pour déposer ses effets personnels.

Le chauffage se fait au moyen de poêles à charbon et l'éclairage est électrique.

Les cuisines sont bien installées et les cuisiniers sont des Français.

Les water-closets sont inodores et à chasse d'eau fonctionnant automatiquement toutes les cinq minutes ; ils sont tenus très proprement. Chaque compartiment est séparé des autres par une cloison en bois.

Une boutique de coiffeur, un atelier de sculpture, des bibliothèques, un gymnase, un théâtre et une chapelle sont annexés au camp.

Je me suis entretenu, sans témoins, avec les prisonniers, qui m'ont exposé ce qui suit :

Ils n'ont pas de graves motifs de plainte au sujet de leur logement ; cependant ils préféreraient que les paillasses fussent placées sur un lit et non directement sur le sol. Ils disent que la paille n'a pas été renouvelée depuis plus de six mois et que, au lever, l'atmosphère est très viciée dans les baraques, parce que l'on n'ouvre pas les fenêtres la nuit pour que ceux qui sont auprès n'aient pas froid.

Ils trouvent que l'alimentation est insuffisante, parce qu'on ne leur sert, au repas du soir, que du thé ou du café et rien de plus ; ils touchent de la viande quatre fois par semaine, mais elle est coupée en très petits morceaux ; ils n'aiment pas le saucisson qu'on leur donne : pour toutes ces raisons, ils laissent très souvent la nourriture qu'on leur sert, préférant se nourrir avec les aliments qu'ils reçoivent par colis-postaux. Très souvent également ils ne mangent pas le pain, mais tous ceux qui le désirent touchent les 300 grammes réglementaires.

Ils se plaignent qu'on emploie à des travaux pénibles ceux qui ont des professions libérales. La majeure partie des prisonniers sont occupés aux travaux dans des carrières, dans des mines de houille et de

cuivre, à l'agriculture, et quelques-uns dans des usines, entre autres dans les établissements Krupp.

Aucun d'eux ne travaille directement à la fabrication de munitions, **bien qu'ils soient employés au transport de nombreux matériaux utilisés pour cette fabrication.** Ils font le même nombre d'heures que les ouvriers allemands ; leur solde est le plus souvent de 30 pfennigs, mais il y en a parmi eux qui gagnent 1 mark, et dans certaines mines de cuivre, jusqu'à 2 marks.

Les prisonniers ne sont pas maltraités, mais s'ils refusent de travailler **on les enferme dans des cachots, ils sont mis au pain et à l'eau et ne touchent l'alimentation courante que tous les quatre jours,** jusqu'à ce qu'ils se décident à travailler. Ils disent qu'au détachement d'Isern, un prisonnier atteint de dysenterie a été forcé à travailler, mais ils ne savent pas s'il avait réclamé les soins du médecin.

Ils protestent contre le taux du change, parce qu'ils ne touchent que 81 pfennigs pour chaque mark.

Ils trouvent les prix de la cantine très élevés.

Ils désirent qu'on leur procure du charbon et un fourneau pour pouvoir faire cuire eux-mêmes, à leur convenance, les aliments qu'ils reçoivent de France ; en hiver, ils faisaient la cuisine sur les poêles des baraques, mais comme on ne les allume pas maintenant, il leur est impossible de continuer.

Ils ont un Comité de secours qui fonctionne normalement.

Les prisonniers disent qu'il y a peu de médicaments à l'infirmerie, où les malades ne restent pas pendant la nuit, et que les pansements ne sont faits qu'à des intervalles très éloignés.

Les prisonniers qui se trouvent dans la baraque réservée à ceux qui sont punis sont employés au nettoyage des cabinets d'aisances, ce qui leur paraît peu hygiénique.

Les sous-officiers protestent parce qu'ils sont logés tous ensemble, au lieu d'être répartis par catégories, dans les mêmes conditions que les hommes de troupe, ou avec moins d'espace encore pour se mouvoir ; parce qu'ils ont la même alimentation qu'eux et qu'ils n'ont l'autorisation d'aller, ni à la bibliothèque, ni d'assister aux cours. **Ils craignent que cela ne soit fait en vue de les obliger à travailler (1).**

Immédiatement après, j'ai visité la baraque des sous-officiers, ainsi que celle des prisonniers punis et j'ai pu me rendre compte qu'elles sont exactement dans les mêmes conditions que les autres.

Le colonel, commandant le camp, m'a déclaré ce qui suit :

« Il n'est pas exact que la paille des paillasses n'ait pas été renouvelée depuis six mois — cela ne dépend pas de lui, mais de l'administration et, en tout cas, il fera son possible pour qu'on la renouvelle plus fréquemment. Au repas de midi, comme à celui du soir, on donne la nourriture indiquée sur le menu annexé au présent rapport. Quant à l'affaire d'Isern, le prisonnier, au cas où ce qui a été dit serait exact, devait recourir au médecin, car il n'aurait pas été possible que l'on ajoutât foi à ses dires. Les prix de la cantine sont exactement les mêmes que ceux de la ville. Le comman-

---

(1) Voir la note, p. 104.

dant a déjà commandé quelques fourneaux pour que les prisonniers puissent préparer leurs aliments. Il n'est pas exact que les médicaments fassent défaut ; il y a toujours un médecin et des infirmiers de garde et les pansements sont renouvelés quand c'est nécessaire. Personne n'a prétendu obliger les sous-officiers à travailler et il n'est pas vrai qu'on leur ait interdit l'accès de la bibliothèque et de suivre les cours. »

Ce camp m'a produit une impression favorable.

---

---

## MERSEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 9 MAI 1916

---

On compte dans le camp même 5.559 prisonniers, divisés, d'après la nationalité, en :

Français. . . . .	3.139
Russes. . . . .	2.186
Belges. . . . .	54
Anglais . . . . .	180
	<hr/>
	5.559

Il y a de plus, dans les différents détachements de travail, dépendant de Merseburg, 18.115 hommes, savoir :

Français. . . . .	9.433
Russes. . . . .	8.266
Belges. . . . .	170
Anglais . . . . .	246
	<hr/>
	18.115

Au total : 23.674.

Le camp peut recevoir 10.000 prisonniers.

Depuis la visite précédente (1), il n'y a pas eu d'amélioration plus marquante que la construction d'une boulangerie — non encore terminée — le développement du service postal et la fabrication de lits pliants, dernier modèle du Ministère de la Guerre, très pratique et qui, en vérité, prend peu de place.

Toutes les autres installations sont restées les mêmes. Certaines peuvent être tenues pour des modèles.

---

(1) Cf. p. 77.

Dans les trois baraquements de l'infirmerie, il y a en ce moment 146 malades : 43 dans le premier, 53 dans le deuxième et 50 dans le troisième.

On compte 2 et 7 cas d'accidents du travail, dans les baraquements 1 et 2. 3 des victimes d'accidents sont des Français ; les autres sont des Russes.

Dans l'un des baraquements, une salle est affectée aux tuberculeux : 13 Russes et 2 Français. L'un des deux derniers sera interné en territoire fédéral, l'autre, qui a été examiné par la commission suisse, sera échangé.

Il y a encore dans les compagnies 5 Français, chez lesquels l'auscultation a révélé des sommets suspects. Ils ont été vus, eux aussi, par la Commission médicale, qui a demandé leur internement, soumis à la décision du Ministère de la Guerre. Les 13 Russes attendent l'échange pour être envoyés chez eux.

On a remis à cette Ambassade, me dit-on ici, par la voie diplomatique, un rapport médical, exposant dans le détail tout ce qui a trait aux accidents du travail et à la tuberculose.

Au camp, la plainte est générale contre l'alimentation ; pourtant le repas du soir ne m'a pas paru mauvais, et c'était jour de poisson.

Les livres de cuisine consultés, on trouve la signature des médecins (assimilés aux grades de colonel et capitaine) sous l'assurance que les jours précédents la nourriture a été bonne.

D'après la plupart des prisonniers, il n'y aurait pas eu de camp de civils ; la Commandantur affirme le contraire ; encore que peu nombreux, **les civils sont traités et obligés de travailler comme les militaires.**

Les prisonniers ont travaillé entre Merseburg et Leipzig, la Commandantur le reconnaît : elle nie qu'il y ait pour eux obligation de travailler sans repos. Les hommes employés à la culture ont, par jour, trois heures de repos, à prendre en trois fois dans la matinée, à midi, enfin, dans la soirée.

Ceux des usines ont deux heures à eux, dans la matinée, une heure, à midi et dans la soirée, par deux fois une demi-heure.

En ce qui concerne l'emploi dans les usines fabriquant du matériel de guerre, nombreuses sont les contradictions chez les prisonniers. Les uns l'affirment formellement, les autres le nient.

Une chose paraît certaine, du moins la Commandantur le dit, c'est que les hommes envoyés à l'usine Planke s'occupaient de jardinage. Actuellement, il n'y a plus de prisonniers dans cet établissement. Du reste, la Commandantur, appuyée par les assurances de plusieurs soldats, affirme que, dans ladite usine, on ne fabrique pas de munitions.

D'après un certain nombre de prisonniers, **ceux d'entre eux qui se sont entretenus avec le délégué de cette Ambassade, au cours d'une visite précédente, ont été punis** : certains ont disparu du camp (1). On pense qu'ils ont été envoyés dans l'est. La Commandantur est dans l'ignorance de tout ceci et promet de s'en informer.

Les sous-officiers des 5<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> compagnies ont été retenus à la chambre,

---

(1) Cf. *Introduction*, p. x.



on leur a fait nettoyer meubles et locaux d'habitation. Cette mesure a été prise après refus par ces gradés de se rendre au travail.

Les prisonniers se plaignent des mauvais traitements.

Sur cette question, l'opinion est encore partagée chez les chefs de baraques, que nous avons consultés. La plupart d'entre eux se montrent satisfaits du traitement de leurs gardiens et du logement.

En revanche, pour d'autres, la grossièreté se rencontrerait partout, soit au camp, soit dans les usines. Les soldats dont les noms figurent dans les instructions de cette Ambassade approuvent ce qui a été exposé et la Commandantur, mise au courant du fait qu'elle ignorait, prescrit l'ouverture d'une enquête, tendant à contrôler ce qui est arrivé.

A ce propos, l'autorité du camp fait savoir que des officiers sont commis à la visite des 500 détachements de travail et veillent à la répression immédiate des actes de violence qui pourraient se produire. Des plaintes doivent être adressées au camp, à l'officier chargé de ces fonctions.

Aujourd'hui, les colis arrivent régulièrement et la distribution se fait très bien. Il en va de même pour les correspondances et les mandats. Au sujet de ces derniers, dans d'autres camps, la même plainte se répète.

La visite a été faite sans avis préalable et on s'est entretenu avec les prisonniers sans témoins.

---

## LANDSHUT (BAVIÈRE)

VISITE DU 6 JUIN 1916

---

*Aux termes de l'article 8 du Règlement de La Haye, de 1907, « les prisonniers de guerre sont soumis aux lois, règlements et ordres en vigueur dans l'armée de l'Etat au pouvoir duquel ils se trouvent ». Le Gouvernement allemand s'est fondé sur ce texte pour excuser, aux yeux des neutres, l'application, habituelle dans les camps, de la peine à la fois dégradante et brutale du poteau. Cette peine serait admise, en effet, par les règlements de l'armée allemande. La même excuse ne peut être invoquée au sujet d'autres peines, la cage, plus tard le bivouac, dont on va connaître les raffinements. On retrouvera, à Landshut, l'agent allemand nommé P..., dont les agissements suspects ont été signalés au camp d'officiers de Neuburg.*

Il y a aujourd'hui 322 prisonniers français dans ce camp décrit en des rapports précédents.

De plus 200 autres se trouvent à la compagnie, dite des invalides. Cette formation est logée sur une hauteur ; elle flanque le vieux château de la ville.

Dans les locaux disciplinaires, à Mittervöhr, on rencontre encore 9 hommes.

Les prisonniers, auxquels j'ai parlé sans témoins, m'ont exposé ce qui suit : leur plainte principale se réfère aux punitions infligées à ceux qui refusent de travailler.

Mis en cellule, privés de toute lumière, n'ayant pas de matelas, ils touchent seulement du pain et de l'eau et tous les quatre jours le repas ordinaire. **Quelques-uns encore sont obligés de demeurer dans une espèce de cage en plein air, à Mittervöhr, enfermés là deux ou trois jours, sans couverture : ils doivent faire leurs besoins dans un récipient et peuvent être vus du dehors par les habitants du pays.**

Celui qui est là, disent les prisonniers, a l'air d'une bête sauvage enfermée.

Notre délégation s'est transportée immédiatement à Mittervöhr et a pu se rendre compte qu'au milieu d'une cour, entourée par les locaux disciplinaires, un espace a été ménagé, d'environ 5 mètres sur 4, limité par 4 grands poteaux de bois unis entre eux au moyen de fils barbelés. Au centre, un pot de chambre. La cage n'était pas occupée.

Le capitaine commandant m'a dit qu'on obligeait très rarement des prisonniers à y demeurer, et seulement par le beau temps; que les hommes n'ont pas de couverture, mais une capote, et que personne ne peut les voir du dehors : les sentinelles se chargeaient d'éloigner qui voudrait s'approcher. S'il recevait des ordres supérieurs, le capitaine supprimerait volontiers cette punition. C'est l'affaire de la délégation qui s'en est chargée, et le résultat satisfaisant qu'elle a obtenu est exposé à la fin du présent rapport.

Les prisonniers se plaignent du courrier, leurs lettres arrivent en France au bout d'un mois.

Ils protestent contre le change de l'argent : touchant 80 pfennigs seulement par mark envoyé de Suisse.

Ils disent encore recevoir un nombre de colis supérieur à leurs besoins, colis envoyés par le Comité de Berne. Cela les oblige à conserver les paquets en magasin, et maintes fois le contenu est gâté.

Ils demandent que ledit Comité envoie seulement ce qui est demandé par les sous-officiers, chargés du service des nécessiteux.

Les prisonniers trouvent importunes les visites fréquentes d'un certain M. P..., soi-disant représentant de la Croix-Rouge de Luxembourg et chargé de la protection des prisonniers français. Sous ce prétexte, il lit leurs lettres, prend à part les prisonniers arrivés récemment et les conseille, leur recommande de travailler avec application.

Toujours d'après les prisonniers, voici un mois, 27 gradés sont partis du camp pour une destination inconnue ; on ne leur a permis de revêtir que des effets blancs.

Les prisonniers trouvent la nourriture mauvaise, la viande trop chichement mesurée. Tous ont des colis et beaucoup d'hommes se nourrissent seulement avec les envois reçus.

Le 10 avril, 50 d'entre eux ont été choisis parmi les hommes à professions libérales, pour être employés à des travaux pénibles.

Au camp, les prisonniers seraient obligés parfois de travailler quatorze heures par jour.

Depuis le mois de février 1915, les pailles n'auraient pas été changées.

Un prisonnier dit avoir été puni de quatorze jours de prison, pour tentative d'évasion.

Voici les réponses du commandant du camp :

Les lettres sont retenues dix jours au camp. P... est Allemand : il est placé ici pour l'inspection et la censure préventive des lettres des prisonniers.

Personne n'a dit à ces derniers que M. P... fût représentant d'un pays neutre ou chargé de leur protection.

L'inspecteur général, directeur de l'Inspection des prisonniers, m'a fait les mêmes déclarations à ce sujet.

Les gradés qui travaillent au dehors reçoivent tout ce qu'il leur faut.

L'alimentation est bonne et est exactement conforme au menu joint au présent rapport. Les prisonniers font le même nombre d'heures que les ouvriers allemands. Si l'on n'a pas changé les pailles, la faute en est aux prisonniers eux-mêmes, qui ne veulent pas faire ce travail : il y a au magasin de la paille et de la fibre de bois à leur disposition ; ils feront le changement quand ils le voudront.

Il serait bon, ai-je dit au général inspecteur, directeur de la Section des prisonniers, qu'une nouvelle visite fût faite aux malades du château ; certains pourraient ainsi bénéficier d'un traitement à l'hôpital. Promesse m'a été faite qu'il en serait ainsi.

A mon exposé des critiques de la Délégation sur la peine, appelée par les prisonniers « peine de la cage », critiques qui amènent à en demander la suppression, l'officier général a répondu qu'il ignorait l'existence de cette punition. Immédiatement, il donna des ordres pour que disparût, à partir d'aujourd'hui, la construction et qu'elle ne fût jamais rétablie.

Ceci étant, le camp de Landshut produit une impression favorable.

---

## ZWICKAU (VOIGTLAND)

VISITE DU 14 JUIN 1916

---

*Le rapport qui suit fait allusion à l'une des périodes les plus sombres de la captivité en Allemagne : celle des représailles de Russie. Dans le courant des mois de mai et juin 1916, des prisonniers français, au nombre de 30.000, appartenant de préférence aux classes cultivées, furent extraits des camps principaux et transférés dans les régions occupées de la Courlande et de la Pologne russe, notamment à Suwalki, Chavli, Rakischky (près de Dunabourg), à quelques kilomètres du front russe. Réduits à une alimentation misérable, privés de leurs colis, travaillant, sous une surveillance brutale, à la construction de chemins de fer et de routes stratégiques, couchant la nuit sans pailles ni couvertures, ces prisonniers ont enduré pendant*

de longs mois des souffrances dont leurs lettres seules, et les comptes-rendus des rapatriés, nous offrent le témoignage : les délégués de l'Ambassade d'Espagne n'ont jamais été autorisés à pénétrer dans ces camps de représailles. Ces traitements eurent pour prétexte le sort des prisonniers allemands internés au Maroc, dont le Gouvernement allemand voulait obtenir, dans un but politique, et dont il obtint en effet, l'évacuation (V. à ce sujet la brochure : Les Prisonniers allemands au Maroc. La campagne de diffamation allemande. Le jugement porté par les neutres. Le témoignage des prisonniers allemands. Hachette et C<sup>ie</sup>, 1917.)

Ce camp, déjà visité, peut contenir 5.000 prisonniers. Actuellement 5.946 en dépendent : 4.129 Français, 1 Belge, 1.798 Russes et 18 Serbes. De ce nombre, il y a lieu de déduire 2.000 hommes, répartis dans des détachements de travail où ils sont employés aux travaux agricoles et dans les mines.

Depuis la dernière visite, on a planté des légumes dans les intervalles situés entre les baraques, on a agrandi le local de la poste et augmenté le nombre des étagères de la cantine. Tout le reste n'a pas été changé. Les baraques sont au nombre de 50 et il existe une chapelle française et une russe. Le théâtre, la salle de concerts, les services de bains et de la désinfection, les cabinets d'aisances, etc., n'ont subi aucune modification et sont toujours en bon état.

La correspondance part et arrive régulièrement. Ci-dessous une liste des lettres, des cartes-postales et des colis reçus et envoyés dans le mois de mai :

Lettres françaises reçues. . . . .	55.195
» russes » . . . . .	5.179
» et cartes-postales françaises envoyées. . .	27.266
» russes. . . . .	8.754
Colis français . . . . .	35.000
» russes . . . . .	700
	<hr/>
	132.094
	<hr/>

Ceci démontre éloquemment, comme le dit la Commandantur, de quelle façon fonctionne le service postal.

Il y a actuellement 153 malades à l'infirmerie ; 66 Français et 87 Russes ; 5 Français et 8 Russes sont tuberculeux ; il y a en traitement 25 cas suites d'accidents, 1 amputé et 2 fractures. La plupart de ces cas proviennent d'accidents de mines.

A l'hôpital auxiliaire II, il y a 3 officiers blessés provenant de la Champagne, 8 sergents et 48 soldats, dont 44 sont arrivés récemment de Verdun : tous sont parfaitement bien soignés et j'ai assisté personnellement aux soins donnés à quelques-uns d'entre eux. Les autres malades viennent de Champagne. Il y a, de plus, 1 feldwebel, 2 unteroffizier, 1 caporal et 24 hommes de troupe russes blessés ; beaucoup d'entre eux le sont grièvement. Les conditions qui existent dans cet hôpital ne laissent absolument rien à désirer ; il est dirigé par un professeur de l'Université

de Leipzig, assisté de 2 chirurgiens de profession, un spécialiste des maladies des yeux et des oreilles, un autre des maladies internes et 4 médecins. Le personnel auxiliaire comprend actuellement 200 personnes : sergents du service sanitaire, infirmiers, etc. Cet hôpital possède 2 salles d'opérations, des pièces pour les pansements et les spécialités, des pavillons de désinfection et d'isolement, une installation de bains, un atelier de prothèse, un cabinet de rayons X, etc. L'hôpital du camp, où sont soignés les malades atteints d'affections légères et les tuberculeux, est dirigé par 4 médecins et pourvu d'un personnel auxiliaire qui suffit largement aux besoins auxquels il est destiné.

Les nombreuses réclamations formulées par les prisonniers, internés dans ce camp, portent sur les points suivants : La correspondance subit des retards considérables ; l'alimentation est insuffisante ; **les travaux dans les mines, auxquels on emploie les prisonniers contre leur volonté, sans tenir compte s'ils sont blessés, faibles, ou s'ils exerçaient une profession toute différente de celle à laquelle ils sont forcés de se livrer** : la nourriture dans les mines n'est pas suffisante pour un travail aussi pénible ; **de nombreux intellectuels ont été envoyés dans les territoires occupés en Russie, sans égard pour leur état de santé ou leurs blessures, sans argent et sans colis** ; certains prisonniers travaillent dans des usines d'automobiles qui, croient-ils, sont destinées à l'armée ; s'ils refusent de travailler, ils sont enfermés dans un cachot noir pendant trois jours, mis au pain et à l'eau et pieds nus ; le quatrième jour on leur donne la nourriture ordinaire ; la cuisine pour les malades n'est pas bonne, et il y a pénurie de médicaments ; auparavant, la peine du poteau existait, elle a été remplacée par la prison cellulaire ; un prisonnier nommé H., proposé pour être transféré en Suisse, parce qu'il était tuberculeux, est passé en jugement et a été condamné à trois mois de prison, pour avoir falsifié notablement un document, dans lequel il se donnait comme brancardier ; **on n'a pas voulu entendre les témoins oculaires qui étaient présents sur le champ de bataille où il remplissait ses fonctions** ; enfin, la direction des mines refusant souvent des hommes qu'on lui envoie parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de robustesse exigées, **on les punit parce qu'on les considère comme paresseux.**

Le capitaine qui représente l'autorité supérieure du camp m'a répondu ce qui suit : il n'a pas connaissance du retard apporté à la correspondance, mais il s'en rendra compte ; la nourriture dans les mines est préparée en tenant compte de ce que le travail y est plus considérable et entraîne une perte de forces plus grande que le travail du camp, où l'on donne plus que la quantité prescrite par le ministère, c'est-à-dire des principes assimilables capables de procurer journallement à l'organisme 3.900 calories comprenant 90 parties d'albuminoïdes, 30 de matières grasses et 550 d'hydrates de carbone par homme, quantité qui, scientifiquement, *suffit à maintenir* le sujet dans un état normal. Il n'y a pas de différence entre les Allemands civils et militaires et les prisonniers ; on pèse ces derniers tous les mois ; certains d'entre eux ont augmenté de 4 à 6 kilos ; on donne à ceux qui souffrent de dénutrition plus de nourriture, dans certains cas même une double ration. En ce qui concerne le

travail dans les mines, le capitaine m'a déclaré que l'on n'y emploie que les hommes robustes, examinés auparavant par plusieurs commissions, qui n'acceptent que ceux qui sont physiquement capables de supporter ce genre de travail. Quelquefois, les prisonniers s'étant fait porter malades, le médecin de la mine les a examinés, bien qu'il fût convaincu de la futilité des raisons invoquées par eux pour être dispensés de travail, les a renvoyés au camp où ils ont été mis en observation : quand l'observation a confirmé l'opinion du médecin, on les a punis comme simulateurs. Le capitaine n'a pas nié que l'on employât dans les mines de houille des prisonniers d'autres professions, attendu que l'on ne tient compte que des conditions physiques de l'individu. Il a ajouté qu'il était exact que l'on y envoyait les prisonniers les plus instruits du camp par mesure de rétorsion, en raison de ce qui était fait par le Gouvernement français, mais que l'on n'y faisait travailler, en aucun cas, les blessés ou les malades; avant le départ, tous sont visités par les médecins (1). Il a promis de vérifier la part de vérité qu'il y avait dans les réclamations relatives aux colis-postaux et à l'argent. Il a déclaré que les prisonniers ne travaillaient pas dans les usines de fabrication de fournitures militaires et que les prisonniers ne se trouvaient pas dans de mauvaises conditions de logement quand ils étaient punis d'arrêts. Il a convenu que, pendant cette punition, à laquelle sont soumis les militaires allemands, les prisonniers demeuraient trois jours au pain et à l'eau, mais non pas pieds nus ; il a ajouté que ces arrêts étaient infligés non seulement aux prisonniers qui refusaient de travailler, mais aussi à ceux qui commettaient des fautes dans le camp et dans les détachements de travail, et qu'il n'était pas rare qu'on les leur infligeât pour manquement envers leurs supérieurs français. Le capitaine a déclaré que la peine du poteau était complètement abolie depuis que l'on avait construit des baraques où l'on soumettait les prisonniers au régime cellulaire. En ce qui concerne le prisonnier H., le capitaine m'a dit qu'il avait été puni pour avoir noté des renseignements faux dans ses notes personnelles et qu'il ignorait qu'il fût tuberculeux.

La pénurie des médicaments et la mauvaise alimentation des malades m'ont paru être de l'exagération, car j'ai visité longuement aussi bien l'hôpital du camp que l'hôpital auxiliaire II, où le premier s'approvisionne et où il existe une pharmacie bien montée ; j'ai visité également les cuisines indépendantes de chacun de ces hôpitaux, j'y ai goûté les aliments, qui étaient bons, préparés de diverses manières, et qui étaient les mêmes pour les Allemands et pour les Français ; j'ai pu me convaincre que, comme dans toutes les questions techniques, celles relatives à la médecine sont également mal comprises et que l'on considère qu'une mesure, prise peut-être en raison de la diète spéciale dont a besoin tout malade, ou pour, sagement, ne pas abuser des remèdes pharmaceutiques, est le résultat d'un manque de médicaments ou de produits alimentaires.

---

(1) Sur l'emploi des travailleurs dans les mines, en Allemagne ou en France, voir plus loin, p. 252 et suiv.

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DU 15 JUIN 1916

---

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs, renferme 3.125 prisonniers français.

Je me suis entretenu, sans témoins, avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit :

Quand il pleut, l'eau pénètre dans quelques baraques et tombe sur les lits, bien que les prisonniers placent des récipients en fer-blanc sous la toiture. Il y a constamment beaucoup de boue dans la cour et on n'a remédié que faiblement à cet inconvénient par les travaux insignifiants qu'on a exécutés. Les prisonniers trouvent l'alimentation insuffisante ; surtout en viande. La ration ici est de 120 grammes de viande fraîche, os compris, par semaine et en deux fois. Ils touchent deux ou trois fois par semaine de la viande en conserve. Les trois quarts des prisonniers ne mangent pas ce qu'on leur sert au camp et préfèrent se nourrir uniquement du contenu des colis qu'ils reçoivent. Ils sont très mécontents de l'ordre qui a été donné, et qui doit entrer en vigueur aujourd'hui, de ne pas laisser en leur possession les boîtes de conserves qu'ils reçoivent. Ces boîtes devront être déposées dans une baraque spéciale : chaque fois qu'ils le désireront, elles seront ouvertes en leur présence et leur contenu sera versé dans un plat ; ils seront ainsi obligés de tout manger en une fois ou de laisser perdre ce qu'il ne mangeront pas. Ils protestent contre le taux du change, parce que pour chaque mark, dont la conversion a été faite en Suisse, ils ne touchent que 80 pfennigs ; informés de ce que, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, le pain ne pourra plus leur être envoyé qu'en bloc et qu'ils ne toucheront que 2 kilos par semaine, ils craignent que cette quantité soit insuffisante (1). Leur travail leur semble excessivement pénible, surtout celui de voie ferrée. Les prisonniers qui sont occupés à ce travail gagnent 50 pfennigs et ceux qui sont employés aux travaux de culture 30 pfennigs. On ne leur donne pas de savon du tout et celui de la cantine est très cher. Il y a de nombreux rats dans le camp. Les lettres qu'ils envoient en France arrivent à destination avec un mois de retard. Ceux d'entre eux qui ont leur famille dans les territoires envahis souffrent beaucoup de ne pouvoir recevoir d'elle qu'une lettre par mois. Les adjudants de la baraque V a sont condamnés à coucher dans le même local que les hommes de troupe, parce que quelques-uns avaient creusé dans le sol de la baraque un souterrain communiquant avec l'extérieur.

Les prisonniers punis de cellule, par suite de tentatives réitérées d'évasion, réclament contre les faits suivants : ils ne touchent que 150 grammes de pain par jour ; il leur est difficile de se laver dans leur cellule

---

(1) Ce changement est l'effet de l'accord sur les envois collectifs de pain, intervenu au mois d'avril 1916, et qui est l'objet de la note suivante, p. 108.

et il leur est interdit de prendre des douches ; pendant leur punition, aucune de leurs réclamations ne peut être portée à la connaissance des officiers du camp, ils ne peuvent ni se raser, ni se faire couper les cheveux ; ils ne sont pas autorisés à écrire des lettres ou à en recevoir pendant toute la durée de leur punition, et **la prison préventive n'est pas déduite de la durée de leur peine.** Deux prisonniers, qui souffrent de blessures aux yeux, désirent être envoyés dans un hôpital ou en Suisse.

Le commandant du camp m'a dit : il est inexact qu'il y ait toujours des gouttières ; celles qui existent et que les délégués ont vues ont été observées aujourd'hui même et vont être réparées de suite. Il a déjà en sa possession les crédits pour faire exécuter les réparations nécessaires en vue d'éviter la boue ; mais pour commencer les travaux, il faut attendre que les pluies, fréquentes en cette saison, aient cessé. Il déplore beaucoup le nouveau régime relatif aux boîtes de conserves, mais cela provient de ce que de nombreuses boîtes avaient une double paroi ou un double fond, et qu'on y trouvait des limes, des passe-partout et jusqu'à de petits revolvers de poche.

Le commandant sera très heureux de rapporter cette mesure dès qu'il aura pu s'assurer qu'aucune boîte de ce genre n'est plus envoyée. Le savon manque beaucoup, c'est pourquoi il est souvent impossible d'en donner aux prisonniers. La grande quantité de rats est due en grande partie à la paresse des prisonniers qui jettent partout les restes d'aliments qui les attirent. A la demande du délégué, le commandant a promis de lever promptement la punition des adjudants de la baraque V a. L'oculiste du camp s'occupe soigneusement des deux prisonniers blessés aux yeux.

---

## AMBERG (OBERPFALZ)

VISITE DU 10 JUILLET 1916

---

*L'application aux prisonniers des peines collectives est contraire, non seulement aux principes d'une saine justice, mais aux engagements formels du Gouvernement allemand. Une note verbale allemande du 30 décembre 1915 contenait l'énoncé du principe suivant, auquel le Gouvernement français s'est empressé de donner son adhésion : Lorsqu'à la suite d'une faute commise par un prisonnier isolément, des mesures en vue du maintien de la discipline sont estimées nécessaires, ces mesures ne doivent atteindre que ceux qui ont pris une part directe à la faute. Par une violation manifeste de ce principe, on lira, dans le rapport suivant sur le camp d'Amberg, que « si un homme est pris à s'étendre sur son lit, tout le monde est privé de lettres ». Cette pratique renferme, en outre, la violation de l'accord intervenu au mois de mars 1915, sur la correspondance des prisonniers. En dépit des protestations réitérées du Gouvernement*



*français, l'application des punitions collectives, consistant dans la privation de correspondance, est restée, comme on le verra, habituelle dans les camps allemands.*

En ce moment, il y a à Amberg 619 prisonniers français et 354 russes, sans compter un prêtre prisonnier civil français et un médecin russe.

Dans les divers détachements de travail sont répartis 3.046 autres prisonniers. Parmi ceux-ci se trouvent 1.800 Français.

Le camp est formé par 9 baraquements. Il y en avait 10, mais un incendie a détruit récemment une des constructions.

Il y a 7 grands baraquements et 2 petits.

A l'intérieur sont rangés des lits, distants les uns des autres, montés en planches et élevés de 30 centimètres au-dessus du sol.

Les paillasses sont rembourrées de paille ; chaque homme a deux couvertures.

Les baraquements sont éclairés à l'électricité.

Il y a deux cuisines, bien installées ; 9 baraquements pour les cabinets d'aisances qui sont hygiéniques ; un baraquement pour les douches, pendant l'hiver (en été les bains se prennent dans un canal voisin) ; une cantine, une grande chapelle, de nombreux fourneaux pour la cuisine individuelle ; enfin, une infirmerie comprenant deux divisions : médecine et chirurgie.

Aujourd'hui, 28 malades français se trouvent à l'infirmerie ; aucun d'eux n'est atteint de maladie grave.

J'ai parlé aux prisonniers sans témoins ; voici ce qui m'a été dit : le soldat M. Maurice, du 146<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et 39 autres prisonniers, exerçant en majeure partie des professions libérales, ont été désignés pour travailler à la Maximilianhütte (Rosenberg). Sachant que cette usine se livre à l'industrie de l'acier, et leur patriotisme les empêchant de collaborer à des travaux en relations directes ou indirectes avec la guerre, les hommes du détachement désigné ont déclaré qu'ils étaient prêts à exécuter tout genre de travail, voire le plus pénible, mais **ils refusaient absolument de travailler dans les industries de l'acier.**

**Mis d'abord en cellule pendant cent vingt et une heures, privés de lumière**, recevant le repas ordinaire, ces 40 hommes ont été ensuite laissés au camp. On les a isolés, dans un baraquement, cinquante et un jours durant ; après quoi, ils ont repris le régime commun.

Aujourd'hui justement ils seront transférés à Nuremberg, **pour comparaître demain devant le Conseil de guerre**. Ils ont demandé un avocat, et on leur a dit qu'un officier se chargerait de leur défense ; toutefois, n'ayant pu échanger aucune parole avec l'officier en question, **ils peuvent croire que leur défense est et restera purement illusoire.**

D'autres prisonniers travaillent dans les mines de fer, à Amberg, à Sulzbach et à Auerbach ; ils font des journées de dix heures, sont divisés en trois équipes et sont tenus de travailler un dimanche sur trois. Ils ont donc deux dimanches de repos sur trois.

Les travailleurs sont employés au transport de plaques d'acier et autres matériaux ; jamais directement à la fabrication d'obus ou de grenades.

Ils disent qu'au mois de juillet de l'année dernière, d'aucuns ont été obligés de charger sur les wagons des cartouches et autres munitions.

Le prisonnier V. et deux autres de ses camarades, ayant tenté de s'évader, ont été punis de vingt et un jours d'arrêts moyens, puis au pain et à l'eau, trois jours sur quatre. Le quatrième jour, ils touchaient le repas ordinaire.

J'ai vu ces deux derniers prisonniers qui se sont plaints de ne recevoir que du pain de guerre allemand, au lieu du biscuit envoyé par le Gouvernement français (1).

Les cellules sont quelque peu sombres et humides. Les prisonniers disent encore que, **depuis le 6 juillet, le pain est retiré de leurs paquets, même pour les envois ayant passé la frontière avant le 1<sup>er</sup> du mois.**

On peut faire parvenir régulièrement du biscuit dans tous les détachements, mais l'emballage fait défaut. On se sert du papier et de la ficelle des colis qui arrivent; toutefois, c'est insuffisant et il serait utile qu'on pourvût sur ce point aux besoins du camp.

L'alimentation est insuffisante; un jour, **sur toutes les pommes de terre reçues pour 200 hommes, 36 seulement étaient mangeables.** Les prisonniers touchent, c'est du moins ce qu'on leur dit, de la viande trois fois par semaine; mais c'est tout juste s'ils s'en aperçoivent, tant la viande est coupée menue et tant les portions sont mesurées chichement.

Sans les paquets venus de chez eux, les hommes croient qu'ils ne pourraient pas travailler.

Ceux qui sont occupés au drainage disent avoir des bottes abîmées par l'usage, aussi travaillent-ils souvent les pieds dans l'eau.

Toujours d'après les dires des prisonniers, **le médecin n'exempte jamais de travail;** de plus les hommes sont punis quand ils se présentent à la visite sans motif valable.

La discipline est sévère. **Un homme a été puni de vingt et un jours d'arrêts, pour avoir fumé dans un baraquement;** puis également le sous-officier du baraquement, pour n'avoir pas empêché son subordonné de fumer. Un prisonnier ayant fait connaître que, dans la ferme où il travaillait, une partie de son pain avait disparu, a été puni de cinq jours d'arrêts.

Un jour le soldat P. s'en allait au travail, en voiture, avec des camarades. Il marchait à vive allure, quand il reçut un commandement de l'homme de garde. Bien que P. ait obéi immédiatement à l'injonction du soldat allemand, ce dernier lui envoya un léger coup de pointe avec sa baïonnette dans le ventre.

J'ai pu constater, en effet, chez P. une petite cicatrice dans la région abdominale.

**Cependant, et pour ce fait, le soldat P. était puni par trois jours d'arrêts.**

Les prisonniers se plaignent du change de l'argent; ils ne touchent que 80 pfennigs par mark envoyé.

---

(1) Voir la note, p. 108.

Le vin vendu à la cantine est cher et très mauvais.

**Les punitions collectives sont assez fréquentes.** Ainsi, en juin dernier, parce qu'un homme de la deuxième baraque était arrivé en retard au rassemblement, pour une revue, les 39 hommes de la même baraque ont été privés de lettres et de colis pendant huit jours.

Deux prisonniers s'étant évadés, tous les hommes de leur section ont été rassemblés à 8 heures du soir et ont dû garder la position du « garde à vous » pendant dix minutes.

**Si un homme est pris à s'étendre sur son lit, tout le monde est privé de lettres.**

Les prisonniers sont satisfaits du matériel de couchage.

Toutes ces plaintes ont été exposées au commandant du camp, qui y répond comme suit :

Les 40 prisonniers qui passent en Conseil de guerre se sont refusés d'un commun accord à travailler, avant de connaître le genre de travail pour lequel ils étaient désignés. Si chacun d'eux avait refusé pour son propre compte, il n'y aurait pas eu de suite.

Les hommes doivent travailler un dimanche sur trois, parce que les fours restent toujours allumés. Le commandant ne croit pas que des prisonniers aient été employés au déchargement des wagons contenant du matériel de guerre, puisque c'est défendu par les autorités militaires allemandes. Le pain est saisi dans les paquets, depuis le 6, en exécution d'un ordre reçu. Les hommes auraient ce qu'il faut pour emballer le biscuit. Quant à l'alimentation, le menu joint au présent rapport en donne le détail.

Ordre sera donné immédiatement de réparer les bottes des hommes employés au drainage du sol. Le médecin est toujours très bienveillant pour les prisonniers.

Le soldat P. a déclaré que c'est en faisant un mouvement violent qu'il s'est blessé avec la baïonnette ; il a ajouté que l'homme de garde n'avait pas eu l'intention de le blesser. Ces déclarations s'étant trouvées confirmées au cours de l'enquête qui a été ouverte, le soldat allemand n'a pas été puni.

Le commandant a puni une section entière, en la tenant rassemblée, parce que tous les hommes de cette unité s'étaient prêtés à l'évasion de leurs deux camarades.

Le commandant ignorait qu'il eût infligé une punition collective.

En tous cas, il sait fort bien que de telles punitions sont interdites ; il fera des recherches afin de prendre des mesures contre ceux qui auraient imposé des peines collectives et répond que, dans l'avenir, le fait ne se renouvelera pas.

Ce camp produit une impression favorable sous le rapport de l'hygiène.

Si le commandant tient sa promesse, l'impression ne sera pas moins heureuse au point de vue du traitement des prisonniers.

La délégation estime donc qu'une seconde visite s'imposera dans un ou deux mois.

---

## BAYREUTH (OBERFRANKEN)

VISITE DU 17 AOUT 1916

---

*Le Règlement de La Haye, de 1907, ne renferme aucune disposition établissant de distinction entre les sous-officiers et les hommes de troupe, au point de vue de l'obligation au travail. Mais il résulte d'un accord formel conclu à ce sujet par le Gouvernement français et le Gouvernement allemand, en janvier 1916, que les « sous-officiers prisonniers, français et allemands, sont exemptés de tout travail obligatoire, à la seule exception de la surveillance des soldats prisonniers ». On admirera la variété des procédés par lesquels l'autorité allemande, respectueuse, en apparence, de l'accord intervenu, sait déterminer pour le travail, parmi les sous-officiers prisonniers, de prétendus « volontaires ».*

Situé à 3 kilomètres de la ville, ce camp est formé de baraquements et occupé depuis le commencement de 1915.

Ces baraquements, construits en bois, sont de même forme que ceux décrits pour d'autres camps.

L'installation intérieure est du type courant, ainsi que les lits. Elle comporte une étuve de désinfection, une salle de douches avec cabines couvertes pour le déshabillage et des lavoirs. Le chauffage est assuré par des poêles, l'éclairage est au gaz.

Les baraquements sont au nombre de 40, chacun d'eux peut loger 100 hommes. Au moyen de cloisons de séparation on y a formé des chambres qui abritent des sous-officiers.

Le camp renferme 1 officier et 360 (trois cent soixante) hommes de troupe français, sans aucun autre prisonnier de nationalité différente.

807 prisonniers français sont répartis dans des détachements de travail distincts.

Ceux qui restent au camp se livrent à des travaux d'intérêt général, tels que le transport des colis, l'entretien du camp et d'autres qui ne sont pas pénibles, à ce que déclarent les prisonniers ; par contre, ceux d'entre eux qui sont affectés aux champs pour l'époque de la moisson déclarent le travail particulièrement pénible, car on les oblige à travailler trop longtemps ; ils citent des exemples de seize heures, même aux jours fériés. L'annexe suivante porte copie d'un ordre imprimé relatif au travail et que l'on a distribué aux prisonniers.

**PUNITIONS.** — Les prisonniers se plaignent que l'on traite avec une grande sévérité ceux qui tentent de s'évader ; en effet, **après avoir subi vingt et un jours d'arrêts dans une pièce complètement obscure, ils sont, à l'expiration des arrêts, enfermés tous les jours à 8 heures**

**du soir.** — Le commandant me déclare qu'il a pris cette disposition comme mesure de précaution pour ne point leur fournir l'occasion de tenter de renouveler leur évasion (1).

J'ai visité les cellules où sont enfermés les prisonniers qui tentent de s'évader ; elles sont telles qu'ils les décrivent. **L'air et la lumière y font défaut.**

Ceux qui rentrent du travail se sont plaints qu'on leur fit payer le transport de leurs bagages en chemin de fer. Le commandant dit que si cela s'est produit quelquefois, ce fut par suite d'une erreur, car ce paiement doit être fait au compte de l'employeur chez lequel ils ont travaillé.

**ALIMENTATION.** — Les prisonniers se trouvent satisfaits du repas de midi, mais non pas de celui du soir.

**RECRÉATION.** — On n'a pas donné aux prisonniers, comme on le fait dans d'autres camps, l'autorisation de former des chœurs, orchestres ou troupes de théâtre ; le commandant déclare que, la plupart des prisonniers se trouvant au travail, il n'en reste pas un nombre suffisant pour qu'on puisse organiser des divertissements de ce genre.

Les prisonniers déclarent que leurs rapports avec les autorités du camp sont, en général, bons.

Le service de la correspondance et des colis est normal ; toutefois, ceux qui ont de la famille dans les régions occupées ne s'en montrent pas satisfaits. Le commandant répond qu'à cet égard il se conforme aux dispositions arrêtées.

**ENVOIS DE PAIN.** — Ils sont effectués normalement. Le président du Comité de secours me déclare qu'on en adresse régulièrement aux détachements chaque semaine, à raison de 2 kilos par tête.

**COMITÉ DE SECOURS.** — Le président dit qu'il a envoyé à l'Ambassade de Sa Majesté à Berlin une liste des nécessiteux du camp, au nombre de plus de 100, qu'il tient un registre pour contrôler quels sont les prisonniers qui ne reçoivent pas de colis et qu'il distribue les secours d'accord avec ce contrôle. Il n'y a pas d'encaisse en espèces.

Quant aux autres services dont je ne fais pas mention dans le présent rapport, je les ai trouvés dans des conditions normales. Mon impression a été bonne en ce qui concerne l'état du camp et la santé des prisonniers, mais **le moral de ceux qui doivent aller travailler et la manière dont ils sont punis ne m'ont pas paru satisfaisants.**

**HOPITAL.** — L'installation est normale, le service y est assuré par 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> médecins allemands ; il s'y trouvait 41 malades dont aucun atteint de maladie infectieuse. Ils se sont montrés satisfaits du traitement qu'ils reçoivent. Ayant fait remarquer le nombre des malades, proportion-

---

(1) Sur les divers abus commis par l'autorité allemande, dans l'application des peines disciplinaires pour tentatives d'évasion, voir la note, p. 10.

nellement à celui des prisonniers présents au camp, je reçus pour réponse que cet hôpital reçoit les prisonniers qui tombent malades dans les détachements. 19 des hospitalisés étaient atteints de blessures en voie de guérison, les autres de maladies courantes. Il n'y a aucun cas de maladie infectieuse. Le commandant du camp a le rang de lieutenant-colonel.

---

## ANNEXE

---

### GEFANGENENKOMPAGNIE I. BAYREUTH

#### *An die Kriegsgefangenen*

---

### ORDRE AUX PRISONNIERS

Pour éviter toute méprise, les prisonniers de guerre sont avertis **qu'ils sont obligés de travailler les dimanches et jours de fêtes à tous les travaux indispensables à la bonne marche de l'exploitation agricole** (1).

#### LES TRAVAUX SONT :

1<sup>o</sup> Nettoyer les étables, traire les vaches, pomper de l'eau, transporter du lait, donner à manger aux animaux, etc.

2<sup>o</sup> Travaux de récolte chaque fois que les circonstances l'exigent (même les dimanches et les jours de fête).

**Tout prisonnier refusant de faire ces travaux agricoles le dimanche sera sévèrement puni.** Les prisonniers sont aussi avertis que, durant la semaine, les heures de travail ne sont pas limitées, ils sont au contraire astreints à exécuter tous les travaux agricoles aussi longtemps que les autres domestiques de la ferme.

Le fermier pourra exiger le travail depuis le lever du jour jusqu'au coucher du soleil, excepté durant les heures de repos qu'il est d'usage d'accorder aux travailleurs des champs.

Il est rappelé que des punitions très sévères pourront être infligées à tous ceux qui ne se conformeront pas à l'ordre ci-dessus ; ils pourront en outre être astreints à des travaux très durs une fois leur punition finie.

Les prisonniers doivent obéissance aux sentinelles chargées de les

---

(1) Aux termes d'un accord intervenu entre les gouvernements, au mois de décembre 1915, il était convenu que tous les prisonniers auraient chaque semaine un jour de liberté, qui serait en principe le dimanche. Sur l'exécution de cet accord, voir plus loin, p. 233.

surveiller et aussi à tous les soldats qui sont dans les environs, même s'ils n'appartiennent pas au camp de Bayreuth et s'ils surveillent des prisonniers d'un autre camp.

Il est bien entendu que les sentinelles sont considérées comme les supérieurs et les chefs directs des prisonniers ; tout refus d'obéissance aux sentinelles sera puni suivant les lois militaires.

Lorsqu'il n'y a pas de sentinelle, le prisonnier est sous les ordres du maire et du patron. Tous les ordres du patron doivent être exécutés. Toutefois, si un prisonnier a à se plaindre d'un traitement peu convenable, il est autorisé à écrire une lettre de réclamation à la Commandantur.

Jusqu'à ce qu'il soit fait droit à leur réclamation, les prisonniers sont obligés de continuer le travail. Les mesures nécessaires seront prises par le camp chaque fois que la plainte sera fondée.

Il est rappelé qu'il est strictement défendu d'aller voir des camarades travaillant dans les environs, et cela même les dimanches et jours de fête ; de s'éloigner de la ferme sans permission, d'entrer dans les estaminets.

Le prisonnier doit être rentré à la ferme à la tombée de la nuit et y rester jusqu'au commencement du travail du jour suivant.

Toute infraction à ce règlement entraînera des punitions sévères.

CAMP DE PRISONNIERS DE GUERRE BAYREUTH.

*Gefangenenkompagnie I, Bayreuth.*

---

## WURZBURG (BAVIÈRE) GALGENBERG

VISITE DU 19 AOUT 1916

---

*Un ordre de service, édicté au mois de mars 1916 par le commandant du camp de Würzburg, prescrivait l'emploi des procédés les plus variés, et souvent les plus vexatoires (privation de distractions et de lecture, isolement, etc.) pour déterminer, en violation d'un accord précédent (cf. p. 109) les sous-officiers prisonniers au travail. Ce document étant parvenu à la connaissance des autorités françaises, une protestation énergique fut adressée au Gouvernement allemand. Il est désigné, dans le rapport suivant, sous le nom d'annexe n° 3.*

Ce camp a été visité, il y a un mois et demi, par un délégué de l'Ambassade de Sa Majesté.

Actuellement, 1.500 hommes environ comptent à Würzburg, nombre variable, changeant avec les entrées et les sorties des détachements de travail.

J'ai visité Würzburg tout spécialement pour me documenter — et

répondre à l'annexe n° 3, en date du 7 août 1916 — qui m'a été remise par cette Chancellerie.

De mes conversations avec différents sous-officiers, prisonniers français, — sans la présence de témoins — j'ai emporté la conviction que le régime de pression, signalé dans l'annexe n° 3, n'a pas été appliqué.

Toutefois, il existe une compagnie de discipline, dans laquelle sont réunis ceux qui se refusent à travailler. Les gros travaux, les corvées du camp sont attribués à cette compagnie. Sont encore versés à la compagnie de discipline quelques sous-officiers, mais pour des motifs tout autres que celui du refus de travailler.

**Le pain et le biscuit envoyés de France ne sont pas remis à leurs destinataires, comptant à la compagnie.** A ce sujet, j'ai parlé au général commandant le camp. Il m'a dit qu'il prendrait avis de l'autorité supérieure pour trouver le moyen de faire remettre aux hommes de la compagnie de discipline pain et biscuit.

Pour le moment, les paquets reçus sont conservés et remis à leurs destinataires, quand ceux-ci quittent la compagnie.

La nourriture est chichement mesurée, mais le pain est bon, pareil à celui que touchent les soldats allemands.

Dans les baraques, les prisonniers n'ont pas de cuisines pour préparer leurs propres aliments.

Toutefois, aux dires des autorités, ces mêmes cuisines seraient en construction ; elles seraient installées dans peu de temps.

Les cantines sont mal assorties ; **on n'y trouve, pour ainsi dire, aucun comestible.**

Pour la distraction, il y a à Würzburg : un théâtre, un terrain de football, de tennis, un jeu de boules ; on trouve encore une bibliothèque, mais pas de salon de lecture.

J'en ai fait la remarque à M. le commandant du camp : il m'a répondu qu'un des baraquements libres serait aménagé en salon de lecture.

Tous les prisonniers de ce camp sont des Français. Il n'y a pas de Musulmans.

---

## CASSEL-NIEDERZWEHREN (HESSE-NASSAU)

VISITE DU 26 AOUT 1916

---

*Au mois de mars 1916, le Gouvernement allemand, alléguant l'accroissement considérable du nombre des colis individuels adressés aux prisonniers français, et l'impossibilité où il serait bientôt d'en assurer la manutention et le transport, annonçait la prochaine suppression de ces envois. En échange d'une augmentation de la ration quotidienne de pain des prisonniers allemands, il se déclarait prêt à autoriser les envois collectifs de pain aux prisonniers français. En présence d'une décision dont l'exécution aurait privé les prisonniers de tout envoi de pain, soit collectif, soit individuel,*



la proposition allemande a été examinée, et un accord a été conclu. Le Gouvernement allemand s'est engagé à laisser parvenir régulièrement les envois collectifs de pain jusqu'à un maximum de 2 kilos par tête et par semaine, sous la réserve que seraient interdits, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1916, les envois individuels de pain et de biscuits. Une organisation instituée avec le concours de l'Etat français, sous son contrôle permanent, assure actuellement, au profit de tous les prisonniers militaires (sous-officiers et soldats) et prisonniers civils les envois collectifs de pain. La Fédération nationale d'assistance aux prisonniers de guerre, 63, avenue des Champs-Elysées, à Paris, s'est constituée à cet effet. La répartition des envois collectifs, dans les camps, est faite par l'intermédiaire des Comités de Secours, composés de prisonniers français choisis par leurs camarades, et soumis au contrôle des délégués neutres, officiellement admis par l'Allemagne. On verra que si les distributions, dans les camps, ont lieu de façon assez régulière, il est loin d'en être de même dans les détachements de travail.

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs (1), renferme 1.138 prisonniers de guerre français, 1.138 russes et 66 belges.

Je me suis entretenu en présence d'un officier et d'un interprète allemands avec les prisonniers, qui m'ont exposé ce qui suit : ils trouvent l'alimentation qu'on leur donne très insuffisante, tant en qualité qu'en quantité. Ils ne touchent des pommes de terre que deux fois par semaine et seulement six par homme chaque fois. Les prisonniers trouvent que ces deux jours là la nourriture est plus supportable, mais aux autres jours elle est très maigre à tous les points de vue. Ils disent qu'on leur sert de la viande trois fois par semaine, mais **en si petite quantité qu'ils ne s'aperçoivent même pas qu'ils en mangent**. Deux fois par semaine, on leur donne de la morue et des harengs, et une fois du saucisson. Les prisonniers affirment que, sans le contenu des colis qu'ils reçoivent de France, il leur serait impossible de se nourrir comme leur organisme le réclame.

Le président du Comité de Secours m'a exposé les difficultés, auxquelles il se heurtait, pour pouvoir **répartir, entre les 2.500 détachements dépendant de ce camp, le biscuit expédié par le Gouvernement français**. Le local qui lui a été assigné est exigü, et il n'a que dix prisonniers pour l'aider dans son service. Le président de ce Comité persiste à croire que, si on mettait à sa disposition un local plus grand et 20 hommes, au lieu de 10, le service fonctionnerait avec régularité. Jusqu'à il y a huit jours, il ne lui a pas été possible de réexpédier le biscuit aux petits détachements et il a dû envoyer en une seule fois les 8 kilos de juillet et les 8 d'août.

Les prisonniers ne formulent aucune réclamation au sujet du logement, sauf en ce qui concerne les paillasses dont le contenu n'a pas été renouvelé depuis plus d'un an et qui, par suite, sont très mauvaises. Dans quelques baraques, notamment dans celle destinée à emmagasiner le biscuit, il y a des gouttières qui constituent un danger pour la bonne

---

(1) Voir le rapport sur la visite du 5 décembre 1915, plus loin, p. 352.

conservation des services alimentaires. Les prisonniers des baraques VI a et IX a désirent être traités sur le même pied que les autres : ils demandent qu'on leur installe un fourneau pour faire la cuisine, car ils n'en ont pas actuellement.

Le service postal subit de très longs retards, surtout à la 10<sup>e</sup> compagnie.

La plupart des prisonniers sont employés aux travaux agricoles et ils protestent contre le nombre excessif d'heures de travail ; ainsi ils **travaillent presque toujours quinze et seize heures ; au détachement de Weissenhasel, dix-huit.** Les prisonniers disent que les ouvriers allemands travaillent le même nombre d'heures, mais ils insistent sur ce fait qu'ils ne sont pas dans le même cas que ceux-ci, car ils touchent une nourriture beaucoup moins abondante. Les prisonniers qui n'exécutent pas tout le travail que l'on exige d'eux sont punis de cellule, mis au pain et à l'eau, et on ne leur sert la nourriture ordinaire que tous les quatre jours. Ils sont, ensuite, envoyés de nouveau au travail. Depuis le 7 août environ, 150 prisonniers sont internés dans ce camp, qui ont été transférés des camps de Bayreuth, Amberg et Grafenwoehr : ils ne savent pas ce que l'on va faire d'eux.

Les prisonniers déclarent que **non seulement les sergents, mais aussi les sergents-majors, les adjudants et les adjudants-chefs sont astreints au travail comme les autres prisonniers**, avec cette différence qu'ils gagnent 60 pfennigs par jour au lieu de 30. Ceux qui refusent de travailler sont envoyés au camp de Langensalza, mais ils ignorent dans quel but. (1)

Ils ont entendu dire que, dans une mine de Zelle, Herfa, les prisonniers étaient maltraités.

Ils déclarent que 600 environ (soldats et sous-officiers) ont été envoyés le 9 mai dernier à Vilna et à Mitau, et ils désirent savoir s'ils peuvent et doivent leur envoyer le biscuit qu'ils reçoivent de France.

Le commandant du camp m'a répondu ce qui suit. Il s'enquerra de ce qui est nécessaire pour l'amélioration du service de la distribution du biscuit et agira ensuite en conséquence. Il ordonnera que l'on fasse les réparations nécessaires pour éviter les gouttières et remédiera, dans la mesure du possible, aux retards qui se produisent au sujet de la correspondance. On ne sait pas pourquoi on a transféré ici les 150 prisonniers pris parmi ceux des autres camps.

Le commandant du camp dit qu'il est inexact que les gradés soient astreints à travailler et qu'ils le font seulement de leur plein gré. Il ne nie pas que, parmi ceux qui ne travaillent pas, beaucoup soient envoyés à Langensalza, mais il invoque le droit qu'a l'Allemagne de loger ses prisonniers là où elle le croit opportun.

De l'avis du délégué soussigné, il serait très convenable que l'on mit à la disposition du président du Comité de Secours tout ce qu'il juge utile pour le service de distribution du biscuit. Il serait également nécessaire de réduire le nombre excessif des heures que les prisonniers consacrent

---

(1) Cf. les notes p. 104 et 107.

crent aux travaux des champs, car leur nourriture n'étant pas très substantielle, il peut se produire des troubles morbides résultant de l'importante disproportion qui existe entre les apports nutritifs et les pertes organiques qu'ils subissent.

---

---

## LANDSHUT-MITTERWÖHR (BAVIÈRE)

VISITE DU 8 SEPTEMBRE 1916

---

*L'application de la peine de la « cage », comme celle du « bivouac » ou de l'« unterseeboot » est contraire, non seulement aux prescriptions élémentaires de l'humanité, mais au texte des conventions internationales qui n'admettent aucune peine, en dehors de celles prévues par les règlements militaires de l'Etat capteur. Les rapports sur les visites successives du délégué de l'Ambassade au camp de Landshut, le 6 juin 1916 (p. 98), le 8 septembre 1916 (p. 115), soulignent la mauvaise foi évidente avec laquelle les autorités allemandes ont ajourné l'exécution du désir exprimé par l'Ambassade d'Espagne, qui avait réclamé officiellement la suppression de cette peine.*

Ce camp est destiné à servir de lieu de détention : des cellules y ont été construites, où l'on enferme les prisonniers auxquels des punitions ont été infligées.

Le jour de ma visite, 16 prisonniers subissaient leur peine : 3 pour tentative d'évasion et 13 pour fautes commises dans les chantiers ou à la suite de contestations avec leurs patrons. Tous ces prisonniers se considéraient comme injustement punis.

**Les cellules sont tout à fait obscures.** Les hommes touchent une ration de pain journalière double, et tous les quatre jours la nourriture ordinaire servie aux hommes de troupe.

En ce qui concerne la cage, qui était utilisée pour punir les prisonniers, dans ce camp, les officiers affirment qu'il ne s'agissait pas d'une cage proprement dite, mais d'un espace couvert de toile métallique.

Le chef de cette prison est un feldwebel qui a déclaré avoir reçu de l'autorité supérieure, il y a quatre semaines, ordre de détruire cette cage, mais, qu'en raison du manque de personnel, il n'avait pas été possible de la démolir totalement jusqu'à ce jour. **Les prisonniers, cependant, déclarent qu'ils ont vu, aujourd'hui même, des hommes punis dans ladite cage,** ce qui est démenti par le chef de la prison.

---

---

## GROSS-PORITSCH (SAXE)

VISITE DU 9 SEPTEMBRE 1916

---

*S'il était permis d'avoir quelques doutes sur le degré de liberté dont disposent les prisonniers français, dans l'expression de leurs plaintes aux délégués de l'Ambassade d'Espagne, ces doutes disparaîtraient à la lecture du rapport suivant. Le représentant de l'autorité allemande, au lieu de répondre par des promesses d'amélioration aux nombreuses plaintes formulées par les prisonniers, « s'est exprimé sur un ton menaçant vis-à-vis des dénonciateurs ». La visite au camp d'Amberg, du mois de septembre 1916, coïncide, d'ailleurs, avec une démarche du Gouvernement impérial qui, revenant sur les stipulations des accords précédents, a déclaré subordonner la liberté d'entretien des prisonniers avec les délégués de l'Ambassade, à l'appréciation de l'autorité militaire compétente. Le Gouvernement français, comme on l'a vu, a dû se résoudre à suivre cet exemple.*

Visité sans préavis.

1.213 sous-officiers, 156 soldats et 96 civils russes ; 225 sous-officiers et 1.136 civils français comptent à ce camp.

SITUATION. — Il est situé sur une colline limitrophe de la frontière autrichienne et à 3 kilomètres 1/2 de la station de Littau. Il y a un service de voitures.

CLIMAT. — C'est le climat général de l'Allemagne.

INSTALLATION ET AMÉNAGEMENT. — Le camp se compose de grandes baraques en bois pouvant loger chacune de 180 à 200 hommes, **mais ici ce nombre est toujours dépassé**. L'éclairage est électrique, le chauffage et l'aération sont réguliers. L'eau potable est abondante. **Les installations sanitaires ne sont pas bien tenues. Entre les baraques, les fosses à immondices, qui se trouvent en plein air, répandent une très mauvaise odeur. A l'intérieur du camp il existe des étales à porcs près des habitations des prisonniers, et ce sont ceux-ci qui doivent les nettoyer.** Les cabinets d'aisances sont assez bien installés et entretenus, mais les urinoirs laissent beaucoup à désirer. La salle de douches est acceptable (le délégué n'a pas vu de boutique de perruquier). Un médecin militaire est attaché au camp, mais le délégué croit qu'il n'y a pas de dentiste. A l'hôpital, le délégué a visité tous les malades l'un après l'autre, il a recueilli leurs réclamations et s'est rendu compte de la maladie de chacun : ces maladies sont presque toutes des affections courantes.

La liste des décès n'a pas été communiquée au délégué, sans doute par oubli.

Il n'existe pas de Comité de Secours.

SERVICE RELIGIEUX. — Le service religieux est célébré par un prêtre qui vient de Kœnigstein.

ALIMENTATION. — La nourriture était acceptable le jour de la visite. Le chef-cuisinier est un militaire ; il dit qu'il touche tous les aliments indiqués sur les listes qui sont affichées à la porte de la cuisine.

Le délégué ne peut affirmer que l'alimentation des prisonniers est la même que celle des soldats de garde. Le pain est mangeable et les prisonniers en touchent 200 grammes par jour. Il paraît que le biscuit arrive régulièrement et qu'il est réparti de même. L'alimentation relève de l'administration en ce qui concerne la nourriture préparée à la cuisine.

CANTINE. — La cantine est régulièrement approvisionnée ; elle est tenue proprement et ses prix sont fixés par l'autorité militaire.

CORRESPONDANCE. — Le service de la correspondance et des colis postaux fonctionne normalement. Les envois d'argent sont payés avec un grand retard. Les prisonniers civils ne sont pas autorisés à recevoir des colis de leurs familles.

TRAITEMENT ET RELATIONS. — Le commandant est un excellent homme dont les prisonniers sont contents. Par contre, ils se plaignent sérieusement de la trop grande sévérité du capitaine et des autres chefs, ainsi que de celle des gardiens. Ils disent que **le capitaine les punit sévèrement pour la moindre vétille et même pour des réclamations justifiées** (1). Le sergent H. se plaint d'avoir beaucoup souffert et d'avoir été maltraité par un feldwebel. Le sergent H. Louis, du 164<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 1<sup>re</sup> compagnie, n<sup>o</sup> 3.028, a été **puni de huit jours de cellule, parce que le secrétaire de l'Ambassade d'Espagne avait fait une réclamation le concernant**. Les prisonniers se plaignent, de plus, d'avoir écrit à M. l'Ambassadeur le 27 juin et le 6 juillet derniers et de n'avoir reçu aucune réponse ; ils supposent que la lettre qui leur a été adressée a été interceptée.

Le délégué soussigné a protesté auprès du capitaine, en raison des nombreuses plaintes qui avaient été formulées, mais **celui-ci, au lieu de chercher à remédier à cet état de choses, s'est plutôt exprimé sur un ton menaçant vis-à-vis des dénonciateurs**. Je me suis donc adressé au commandant du camp, homme de grande correction et d'accueil charmant, qui m'a promis de donner suite à mes desiderata et à ceux des prisonniers.

DIVERTISSEMENTS ET PROMENADES. — Ce camp ne réunit pas les conditions requises, et le délégué ne croit pas que l'on permette aux prisonniers de se distraire et de pouvoir prendre quelques plaisirs.

TRAVAIL. — Les prisonniers civils travaillent de plein gré et selon leur goût, principalement ceux qui sont employés aux travaux des champs. Mais, en tout cas, ils ne travaillent pas aux environs du camp et ne sont

---

(1) Cf. Introduction p. X.

pas, non plus, occupés à la fabrication du matériel de guerre. La durée du travail dépend des besoins du service intérieur, et en ce qui concerne celui du camp, il y a lieu de tenir compte que les chantiers et la gare se trouvent à environ 3 kilomètres.

APPRÉCIATION ET OBSERVATIONS DU DÉLÉGUÉ. — Dans ce camp, les prisonniers sont traités avec **une trop grande sévérité** par le capitaine et les sous-officiers qui commandent : il semble que ce camp soit un camp de représailles pour les sous-officiers, prisonniers de guerre, qui ont commis des fautes ou qui, peut-être, ont la malchance d'être considérés comme suspects. **Les installations sanitaires ne sont pas suffisamment bien tenues.** Il est nécessaire que l'on fasse disparaître les fosses à immondices et les étables à porcs qui se trouvent dans le camp, et que l'on tienne les locaux et les effets des soldats beaucoup plus proprement. Pour l'hiver, les prisonniers réclament d'urgence du linge et des vêtements de dessus. Les Russes désirent avoir un médecin russe et ils se plaignent qu'on leur paye le rouble 1 m. 1/2. Le délégué est d'avis qu'il serait très nécessaire de visiter de nouveau ce camp au plus tôt et de le faire ensuite souvent.

---

## ZWICKAU (VOIGTLAND)

VISITE DU 14 SEPTEMBRE 1916

---

*En vue d'assurer la communication aux Ambassades protectrices des plaintes formées par les prisonniers, un accord intervenu entre les Gouvernements, au mois de janvier 1916, a posé le principe que les lettres écrites à cet effet seraient obligatoirement transmises par les commandants des camps. C'est contrairement au vœu du Gouvernement français que ces lettres entrent en ligne de compte dans le nombre des correspondances mensuellement autorisées. On jugera, par l'exemple qui suit, de la fidélité avec laquelle ces prescriptions ont été observées par les autorités allemandes.*

Ce camp a été visité à l'improviste dans la journée du 14 septembre 1916.

Comptent au camp :

4.085 Français, 1 Belge, 1.159 Russes, dont 3 civils et 27 Serbes.

Depuis l'ouverture du camp, on a eu à enregistrer 36 décès de Français et 38 de Russes.

SITUATION. — Le camp se trouve non loin de la ville de Zwickau ; il est formé des bâtiments d'un quartier de troupes, qu'on a agrandi en montant, sur le terrain avoisinant, de grandes baraques du modèle courant, propres au logement des prisonniers et aux services de casernement.

Le sol est perméable, et aussitôt que tombe la pluie, une boue grasse

se forme, qui est désagréable et met longtemps à sécher, malgré la situation et le renouvellement de l'air.

**ETAT SANITAIRE, HYGIÈNE.** — Le service médical est assuré par trois médecins russes ; la pharmacie n'est pas plus mal montée ici qu'ailleurs ; le logement n'est pas moins bon que dans les autres centres d'internement. Mais les dortoirs n'ont pas le cube d'air voulu, pour le nombre d'hommes qui y couchent ; les lits sont beaucoup trop rapprochés. Toutefois, l'aération est très bonne ; bon aussi l'éclairage et passable le chauffage.

**SERVICE RELIGIEUX.** — Il est fait régulièrement. Trois chapelles existent pour les différents cultes. Les Français ont la leur propre, qui est desservie par un aumônier catholique.

**ALIMENTATION.** — Au jour de la visite, le repas était mangeable. Les hommes touchent 300 grammes de pain par jour ; la qualité en est médiocre. Les officiers et les soldats demandent qu'on leur envoie de la farine comme auparavant ; tous réclament des conserves, du sucre, du thé et du lait condensé.

**CANTINE.** — Elle est assez bien assortie.

**CORRESPONDANCE.** — Les prisonniers se plaignent d'irrégularités ; les réponses à leurs lettres mettent plus de deux mois à venir.

Il y a une bibliothèque, un théâtre, une société de musique ; les prisonniers font aussi de la peinture et autres travaux d'agrément.

**TRAVAIL.** — Les hommes sont occupés aux travaux du camp, corvées du service, ou bien employés dans les mines de charbon. Le délégué ayant reçu, au cours de la visite, de nombreuses plaintes sur les mines, décida de visiter l'une d'elles sur le champ.

Il se rendit donc aux mines de Brückenweg et Bürgerschaft, accompagné de deux officiers.

Il passa dans tous les dortoirs, cantines, partout enfin où il jugea que les mineurs prisonniers devaient vivre et recevoir assistance. Les dortoirs sont trop petits pour le nombre d'hommes qui s'y trouvent. Le pis, c'est la multitude de grillons, qui infestent les murs et dont le cri agaçant ne laisse pas un moment de repos aux prisonniers, pourtant fatigués à l'extrême.

Ces insectes piquent et rongent les couvertures des lits et jusqu'aux vêtements des mineurs ; le délégué a pu voir tout cela.

Les prisonniers se plaignent encore de la saleté des dortoirs, où les ordures traînent. Le chef de la Commandantur voulut empêcher que les prisonniers se plaignissent au délégué : celui-ci protesta devant les hommes et les officiers qui l'entouraient.

Personne ne veut travailler aux mines, ni chez les Français, ni chez les autres prisonniers ; aussi les punitions pleuvent-elles. Les prisonniers font un travail pénible, sont mal nourris, vivent dans la saleté : ils réclament vainement du savon, — indispensable aux soins réclamés par l'hygiène.

Il a été dit au délégué qu'un soldat avait été odieusement maltraité : toutefois, la crainte retenant le dénonciateur, le délégué n'a pu obtenir ni le nom de l'un, ni celui de l'autre. Après avoir insisté pour être mis en présence de l'homme en question, le délégué a dû renoncer devant la mise en demeure de fournir les noms de la victime et du dénonciateur.

En somme, les peines de prison et autres punitions sont sévères, de longue durée ; les prisonniers sont empêchés d'écrire à Son Excellence l'Ambassadeur et à leurs propres parents.

---

---

### CAMP DE GOLZERN (GRIMMA) (SAXE)

VISITE DU 20 SEPTEMBRE 1916

---

Prisonniers français. . . . .	2.560
» russes. . . . .	2.534
» serbes. . . . .	497

Il n'y a ni civils, ni musulmans.

Les lits sont du modèle habituel pour les prisonniers (2 couvertures par lit, assez légères). Deux prêtres se trouvent parmi les prisonniers.

Depuis l'ouverture du camp (7-10-14), 13 Français sont morts à Golzern.

On compte actuellement deux petits malades et un homme hospitalisé dont l'état est sans gravité. Le délégué a vu ces prisonniers.

Les grands malades sont évacués sur l'hôpital de Waldheim. Il y a un médecin allemand, mais pas de dentiste. Le médecin dit avoir les médicaments voulus.

Les prisonniers sont assez bien vêtus, ils ont un atelier de tailleurs et de cordonniers (russes). Actuellement, ils n'auraient pas besoin de vêtements, d'après les dires du sous-officier, président de la Société de Secours.

Les corvées du camp sont faisables, peu pénibles, sans limitation de durée. Il n'y a pas d'abus à ce sujet. Le travail qui se fait dans ce camp est analogue à celui que l'on exécute généralement dans les casernes et dans les camps ; de plus, les prisonniers doivent assurer le transport des colis, marchandises, etc., de la station de chemin de fer en tirant eux-mêmes des véhicules plus ou moins lourds. En dehors du camp, les prisonniers travaillent contre leur gré, surtout dans les mines, où ils se plaignent de la sévérité excessive des chefs d'équipe qui, par leur attitude, leur rendent la vie plus pénible et bien dur le travail qu'ils exécutent. Les prisonniers sont rétribués ; ils se reposent le dimanche ; mais leur repos est troublé par des revues et autres gênes qui leur sont imposées par les chefs de détachement. Ces mines seront visitées. Il paraît qu'ici les prisonniers ne font aucun travail en rapport avec



la fabrication du matériel de guerre, ni en relation directe avec les opérations militaires.

Le soussigné n'a pas goûté la cuisine, parce qu'elle n'était pas entièrement cuite, mais il paraît que la soupe laisse assez à désirer. Le chef de la cuisine est un Allemand qui dit recevoir tout ce qui est indiqué sur le menu et le servir aux prisonniers.

Il ne peut pas dire si la nourriture est la même que celle des soldats allemands, car il n'a pas le droit de voir celle-ci. Les prisonniers disent que le pain est de la même qualité, mais non les autres aliments. Ils touchent 300 grammes de pain par jour.

Les prisonniers reçoivent régulièrement le biscuit et il existe un vaste local pour la réception et la réexpédition des colis ; cette réexpédition est extrêmement difficile, en raison de 2.300 détachements de travail qui dépendent de ce camp et aussi parce que les cordes et le papier d'emballage manquent toujours. Le président de la Société de Secours déclare que les colis arrivent en bon état.

Les prisonniers disposent de fourneaux pour préparer leurs aliments personnels.

A la cantine, annexée au camp, on vend de la bière et du bon vin 25 pfennigs la chope ; la cantine est régulièrement approvisionnée. Les prisonniers disent que les prix sont acceptables.

Ce camp a été visité sans avis préalable et le délégué soussigné n'a pas été obligé d'attendre trop longtemps les autorités locales ; il n'est pas très mécontent, bien qu'il ait perdu un peu de temps.

Au début de l'entretien avec les prisonniers, les délégués du commandant, interprètes officiers du camp désiraient être présents, mais sur une observation du délégué soussigné, ils lui ont permis de s'entretenir sans témoin avec eux ; une exception a été faite pour la visite aux détenus et l'entretien qui a eu lieu avec eux.

Les services des colis-postaux et de la correspondance fonctionnent bien, mais le local est très exigü.

Au camp, les prisonniers sont bien traités et les chefs ne sont pas mal vus d'eux, mais ils se plaignent des chefs de détachements.

Il existe un théâtre et on n'est pas trop sévère pour les sorties, mais la cour est petite. Les prisonniers disposent d'une bibliothèque. **Dans ce camp, la seule punition consiste à enfermer les prisonniers dans des cachots malpropres, humides, bas, sombres, froids et sans aération, et là où un homme ne peut vivre seul, on en met deux.**

L'alimentation est gérée par l'administration du camp.

D'une manière générale, l'impression du délégué au sujet de ce camp n'est pas défavorable, mais le chauffage est defectueux, il n'y a pas assez de portes et, enfin, **il se produit de nombreux courants d'air nuisibles à la santé, le sol du réfectoire est inacceptable, parce que lorsque les prisonniers pénètrent dans ce local, ils se trouvent dans un nuage de poussière.**

Ce camp est situé à peu de distance de la gare de Golzern ; il est extrêmement difficile de combiner la correspondance des trains, encore ceux-ci ne sont-ils quelquefois que de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes par Wurzen ou par Grimma (gare principale), et il faut parcourir en voiture, quand on

en trouve, trois ou quatre kilomètres. Le camp est installé dans une gorge entre des montagnes et sur le bord d'une rivière, on y jouit d'un beau panorama.

Les bâtiments qui le composent constituaient auparavant une fabrique de machines, et les dimensions des locaux sont suffisantes pour les prisonniers qu'ils renferment.

**L'éclairage est insuffisant et les pièces sont mal éclairées.**

L'aération est parfaite. **Il n'y a pas de portes.**

L'eau potable est bonne.

Le nombre des prisonniers varie avec les dimensions des locaux. L'arrangement est facile, car il n'y a pas d'entassement.

Les lits sont acceptables, mais, dans plusieurs pièces, **les prisonniers couchent sur le sol**. Les sous-officiers couchent dans des lits surélevés, dont l'installation laisse beaucoup à désirer. L'ingéniosité des sous-officiers et d'autres soldats leur a permis de construire des lits surélevés avec sommiers de cordes entrecroisées.

Le service de désinfection est isolé et séparé du camp par la rivière. Il y a eu au camp une épidémie de fièvre typhoïde avant l'installation de ce service, mais le médecin affirme que les convalescents ont été internés en Suisse. Il existe des machines pour détruire les poux et d'autres machines pour les « issues ».

La cuisine (actuellement en réparation) est assez aménagée. Elle est commune à tous.

Les cabinets d'aisances ne sont pas très convenables, bien qu'ils soient commodes.

Le délégué n'a pas vu de boutique de perruquier.

Il y a trois baignoires et une salle de douches bien installées.

Le commandant du camp a le grade de commandant.

Ce camp dépend de la 19<sup>e</sup> région.

Les prisonniers se plaignent que l'on confisque tous les envois de France emballés dans du papier aux couleurs nationales ou portant des drapeaux, bien que ces colis ne contiennent aucune lettre, et ils prétendent qu'ils ne peuvent pas être rendus responsables de la réclamation d'un commerçant.

Les prisonniers se plaignent également que les punis ne reçoivent pas de nouvelles de leurs familles, et parce qu'ils ne savent pas ce que sont devenus leurs compagnons T. et M., accusés injustement et peut-être punis de prison. Le délégué soussigné a négligé de s'entretenir avec un prisonnier qui ne formulait aucune réclamation.

Le commandant du camp a déclaré prendre en considération les observations faites par le délégué, mais ne s'est pas dit d'accord pour améliorer le sol du réfectoire. Il a ajouté que le chauffage était satisfaisant lorsque l'on allumait les poêles existants. Cela a été dit par l'interprète, et il m'a montré un plan de construction rapide de cellules, devant servir de prison, qui seront terminées sous peu.

Le soussigné visitera bientôt les mines dépendant de ce camp.

## SENNE (WESTPHALIE)

VISITE DU 23 SEPTEMBRE 1916

Visité le 23 septembre 1916, après préavis envoyé à l'inspection.

Le commandant du camp est le général-major Von Rodewald.

A deux kilomètres de l'entrée du champ de manœuvres du 7<sup>e</sup> Corps a été installé, peu de temps après le commencement de la guerre, le camp de prisonniers militaires. Auparavant, ce camp était divisé en trois sections ; aujourd'hui, il n'en forme qu'une seule, divisée en deux groupes. Les baraques, construites en bois, sont convenablement espacées, elles renferment 152 hommes, y compris les sous-officiers. Elles sont bien aérées, éclairées à l'électricité et chauffées par des poêles qui fonctionnent bien. Les paillasses sont bourrées d'algues marines et quelques-unes, en petit nombre, sont bourrées de copeaux. **Leur contenu n'a encore jamais été renouvelé et il existe des puces en quantité** : tous les lits sont pourvus de deux couvertures. Les tables et les bancs sont insuffisants. Actuellement on fabrique des caisses pour mettre les effets.

Les prisonniers ont toujours à leur disposition de l'eau chaude en suffisance. Les cabinets d'aisances sont bien installés et les douches fonctionnent admirablement, au dire des prisonniers.

Nombre de prisonniers le jour de la visite :

	Français	Russes	Belges
Au camp . . . . .	2.665	162	334
Dans les détachements. . . . .	5.516	805	1.229

Étaient en traitement à l'infirmerie : 14 Français, 5 Russes et 2 Belges. Les soins sont donnés aux malades par un médecin allemand et par deux Français, mais ces derniers doivent partir demain à Minden pour être rapatriés. Les 7 infirmiers français sont partis hier, ils ont été remplacés par d'autres prisonniers qui ne semblent pas très compétents. La visite médicale a toujours été passée par le médecin allemand ; **elle n'est pas faite avec une très grande attention**. Les prisonniers qui ne sont pas reconnus malades sont mis au « piquet », de 10 heures à 19 heures. De nombreux prisonniers, venant de détachements, étaient porteurs d'un billet du médecin ordonnant l'évacuation sur l'hôpital. Ils ont déclaré qu'on leur accordait trois ou quatre jours de repos et qu'on les employait ensuite à des travaux faciles au camp ou qu'on les y laissait sans les faire travailler. Les affections prédominantes sont : bronchites, rhumatismes, maladies d'estomac et coliques. Il n'y a pas eu d'épidémie, mais des 313 hommes de la 1<sup>re</sup> compagnie, 41 sont à l'hôpital, situé à proximité du camp ; la plupart d'entre eux souffrent de coliques, sorte de dysenterie, accompagnée d'une forte diarrhée, dont ils ignorent la cause.

Sont décédés au camp, en 1915, 2 Français, morts subitement et, en 1916, un autre Français qui s'est suicidé en mai ; de plus un Belge qui a trouvé la mort accidentellement vers fin août en touchant des fils électriques.

Pour les prisonniers catholiques, une messe est célébrée tous les jours à l'église annexée au camp ; les orthodoxes n'ont jamais eu de service religieux et aucun pope ne les a jamais visités.

Les prisonniers ont à leur disposition : un terrain pour jouer au tennis, foot-ball et faire de la gymnastique ; une bibliothèque de 1.200 livres français et une autre de 300 volumes russes ; des concerts une fois par semaine et un théâtre, dont les représentations sont actuellement suspendues. Il existe un cours de langues modernes et un cours pour les illettrés.

Le camp fournit le linge et la chaussure aux prisonniers, mais on attend que les effets usagés soient en très mauvais état pour les remplacer.

La nourriture, différente de celle des Allemands, est préparée par des cuisiniers français ; les prisonniers la considèrent, en général, comme insuffisante et peu nutritive, bien que l'aspect extérieur des internés soit sain. Ils la trouvent également immangeable, sauf le mardi et le dimanche. La composition de leur nourriture est la même que pour les internés civils. D'après les prisonniers, la quantité de viande qu'ils touchent par semaine est d'environ 20 grammes ; les cuisiniers disent 30 environ ; on ne peut pas attacher grande importance à ces appréciations.

Il n'y a aucune remarque à faire au sujet de la cantine, administrée par le camp.

Les prisonniers peuvent bien préparer en été les aliments contenus dans les colis qu'ils reçoivent, mais cela est plus difficile en hiver, car ils font leur cuisine en plein air. Les boîtes de conserves avec bandes aux couleurs nationales françaises sont confisquées. L'administration du camp a allégué que ces boîtes de conserves étaient distribuées aux Russes, mais ceux-ci ont déclaré ne pas les avoir reçues. Le vin contenu dans les colis est confisqué également, bien qu'il y en ait en vente à la cantine.

Le biscuit français arrive normalement. Le pain allemand est fourni aux prisonniers à raison de 250 grammes par jour, il est de la même qualité que le pain donné aux hommes de garde allemands. D'après l'administration, un pain de 3 kilos pour 12 hommes fournit 300 grammes à chacun d'eux.

Les prisonniers écrivent deux lettres et 4 cartes-postales par mois. La correspondance et les colis de France arrivent bien ; de Russie, ils arrivent mal.

Le travail des prisonniers est analogue à celui qu'ils ont à exécuter dans tous les camps ; il n'est pas rémunéré. Quelques hommes sont employés dans les détachements agricoles des environs, de 7 à 12 heures et 14 à 19 heures ; aux dires des prisonniers, ils gagnent 10 pfennigs par jour.

Pour les punitions, il existe, en plus du cachot, **une baraque spéciale, où les rats et les puces pullulent. Ce local, dont les fenêtres sont clouées et fermées avec des planches, renferme généralement de 40 à 80 prisonniers qui n'ont pas de paille à leur dispo-**

sition, et à qui on ne remet ni colis-postaux, ni correspondance, ni biscuit. Le chef de cette baraque se nomme Stromich. Ces hommes sont conduits au piquet deux fois par semaine, et ils doivent mettre leur capote quand il fait chaud. Les prisonniers estiment que le cachot, dans lequel se trouvaient 12 hommes, est préférable ; on y est soumis au même régime que dans les autres camps.

Récemment, 10 ou 12 prisonniers sont arrivés du détachement de Buer-Resse (1); ils ont déclaré que le jour où le délégué soussigné visitait ce détachement de travail, 40 prisonniers, et ceux précités étaient de ce nombre, avaient été éloignés; ils supposent que cela avait été fait pour éviter que ces prisonniers ne formulent des réclamations. A cette mine, on continue à envoyer au travail des hommes reconnus malades et à éclairer les locaux de la colonie, où couchent les prisonniers, avec la lumière falote des lampes de mine.

L'entretien avec les prisonniers s'est fait sans témoin. Le délégué estime que les installations du camp sont suffisantes, mais il lui semble que le traitement laisse beaucoup à désirer.

---

## WUENSdorf-ZOSSEN (BRANDENBURG)

VISITE DU 25 SEPTEMBRE 1916

(Camp du Croissant)

---

*Dès les premiers mois de la guerre, une propagande active a été entreprise par l'autorité allemande parmi les Musulmans français tombés en captivité après s'être battus dans les rangs de l'armée française. Il s'agissait de les déterminer à s'enrôler dans l'armée turque, et à prendre les armes contre leur patrie. Les Musulmans ont été extraits, dans ce but, des différents camps d'Allemagne, et concentrés dans le camp de Zossen-Wünsdorf, qui renfermait primitivement des Français, des Russes et des Anglais (Voir p. 64). Ils ont été soumis dans ce camp à un régime spécial, comportant aussi bien des faveurs et des privilèges pour ceux que la propagande paraissait toucher, que des procédés de correction à l'égard des autres. A peine est-il besoin de souligner le caractère odieux de cette propagande, qui contrevient aux principes les plus certains du Règlement de La Haye. Le rapport suivant témoigne que, si des Musulmans ont pu être conduits à Constantinople, et incorporés dans l'armée turque, où ils ont souffert les pires traitements, les efforts allemands se sont heurtés, le plus souvent, à la plus noble résistance.*

Le camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs, renferme 3.050 prisonniers arabes et 643 indiens.

---

(1) Sur le détachement de Buer-Resse (mine Ewald), voir le rapport, p. 262.

Tous les services sont très bien installés, notamment la mosquée, où les prisonniers font leurs prières et accomplissent leurs ablutions rituelles. Les lits, en bois, sont placés deux à deux et les uns au-dessus des autres, les paillasses sont bourrées de paille et chaque homme dispose de deux couvertures.

La plupart des prisonniers ne travaillent pas en dehors du camp, en raison du climat inclément qui pourrait être très nuisible à leur santé. Au lieu de travailler, on leur fait faire de une à deux heures d'exercices physiques par jour, par mesure d'hygiène.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit : Il existe dans ce camp un Comité de Secours, composé d'un président, le sergent T. R., du 5<sup>e</sup> tirailleurs algériens et de quatre délégués, un pour chacun des quatre bataillons, dont le camp est composé. Ce Comité a commencé à fonctionner le 15 août dernier, et je n'ai pas pu me rendre compte du nombre de caisses envoyées à ce camp avant cette date. Les prisonniers ont déclaré qu'ils recevaient ponctuellement, tous les dix jours, les caisses de biscuit destiné à être réparti entre les prisonniers à raison de 2 kilos par semaine. Ce service fonctionne très bien et il n'y a pas un prisonnier qui ne reçoive la part qui lui est destinée. Le président m'a dit qu'il avait toujours accusé réception de tous les envois qu'il avait reçus depuis la date de sa nomination. Il a écrit également au Comité d'Alger, au Comité des Amis des Musulmans, à Paris, et au Comité de Secours aux Marocains, mais n'a encore reçu aucune réponse. Le président m'a déclaré que 100 Arabes, qui avaient déserté l'armée française, étaient internés dans ce camp et logés dans une baraque séparée ; qu'ils avaient renié leur première nationalité et qu'il désirait pour cela ne pas leur distribuer les 2 kilos de biscuit : mais qu'il doit le faire pour obéir aux ordres du commandant du camp.

Les prisonniers se plaignent de l'alimentation qu'ils disent très insuffisante, car on ne leur sert de la viande que deux fois par semaine, pas de graisse et très peu de sucre. Le contenu des colis qu'ils reçoivent est réparti entre les trois groupes, en lesquels ils ont été divisés : ces groupes sont composés comme suit : 2.200 Algériens, 300 Marocains et 600 Tunisiens. Le président est d'avis qu'ainsi c'est beaucoup mieux qu'auparavant, et que les envois collectifs de colis sont faits en raison du nombre de prisonniers appartenant à chaque groupe.

Les prisonniers disent qu'ils n'ont pas eu froid jusqu'à présent, mais ils craignent de passer l'hiver dans des conditions analogues à celles de l'an dernier. Ils déclarent que la paille de leurs couchettes n'est renouvelée que très peu souvent, et ajoutent qu'on ne leur fournit pas de savon.

Le traitement et la discipline du camp sont satisfaisants et les prisonniers ne peuvent faire aucune réclamation à ce sujet.

Il y a un certain temps qu'ils n'ont pas pu préparer leurs aliments personnels, les fourneaux étant en réparation.

Les prisonniers m'ont déclaré que parmi eux il y avait environ 50 invalides par suite de blessures de guerre, dont 12 à peu près n'ont qu'un bras ou qu'une jambe. De ceux-ci, j'ai vu B. Abd el Kader, n<sup>o</sup> 779, du 2<sup>e</sup> tirailleurs et B. ben Mohammed, n<sup>o</sup> 4888, du 7<sup>e</sup> tirailleurs. Tous les deux ont été amputés d'une jambe à la suite de blessures de guerre.

Tous les Algériens m'ont dit que, puisqu'ils sont des citoyens français, ils désiraient être transférés dans un camp où ils seraient avec des Français. Ils ont déclaré que quelques-uns avaient été punis pour avoir fait cette demande. Au camp se trouvent également deux Sénégalais catholiques qui désirent être transférés dans un autre camp, sous prétexte que tous les prisonniers internés dans ce camp-ci sont mahométans.

Les prisonniers m'ont informé que, assez fréquemment, environ trois ou quatre fois par mois, des prédicateurs turcs très instruits se rendaient au camp pour faire des conférences et les convaincre peu à peu qu'ils doivent se mettre au service de la Turquie, attendu que les Turcs sont leurs frères en religion. Ils m'ont déclaré que cela les mécontentait fort, d'autant plus que 250 environ s'étaient laissé persuader par ces sermons et étaient décidés à partir en Turquie lutter pour la cause de ce pays.

Le commandant du camp m'a dit ce qui suit : il se dévoue pour procurer du bien-être aux prisonniers, qui le reconnaissent. Pour lui, il ne peut pas y avoir de distinction entre les déserteurs et les autres, car tous sont prisonniers, c'est pourquoi le biscuit est réparti entre eux tous. L'alimentation est suffisante et en rapport avec les exercices physiques, de peu d'importance du reste, que l'on exige des prisonniers. Ils reçoivent de France beaucoup plus de savon qu'ils n'en ont besoin.

Les fourneaux seront vite réparés et les prisonniers pourront préparer leurs aliments individuels. Un jour, plus de 100 prisonniers lui ont fait la demande collective d'être transférés dans un autre camp, c'est pour cette raison qu'il a puni les plus qualifiés d'entre eux, mais il ne leur a infligé que six jours de cellule. Le commandant ne croit pas que l'on exerce de pression sur les prisonniers pour qu'ils aillent en Turquie, mais il ne peut rien dire au sujet des sermons qu'on leur fait, attendu qu'il ne connaît pas l'arabe, langue employée par quelques prédicateurs érudits, qui sont envoyés au camp de temps à autre pour l'éducation de ces prisonniers et l'exercice du culte religieux.

Ce camp m'a produit une impression favorable.

---

## MERSEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 18 SEPTEMBRE 1916

---

Le délégué est arrivé à l'improviste au camp, où il a attendu, pendant plus de deux heures, l'arrivée du colonel-commandant. On était le 18 septembre ; la visite arrêtée, ainsi qu'il sera dit, a été reprise les 21 et 22 (ateliers et détachement compris).

Les rapports sont remis à la Chancellerie signés et datés.

Le camp de Merseburg a été ouvert le 25 septembre 1914. Il est situé

aux environs de la ville, à côté de la voie ferrée (ligne Halle-Francfort), sur une petite élévation formant terrasse. Le terrain est perméable, mais non boisé ; l'exposition est bonne.

Le camp est formé par 36 baraquements en bois, réservés aux prisonniers ; d'autres baraques, solidement construites, sont affectées aux services accessoires.

Un état numérique est joint au présent rapport où figurent les prisonniers civils et militaires des camps et des détachements ; les malades admis à l'infirmerie, les morts, etc.

Les lits sont du modèle courant, la couchette ne reposant pas directement sur le sol ; il y a deux couvertures par lit, très légères, comme dans les autres formations.

Le service religieux est bien fait. Il n'y a pas de chapelle ; la messe est célébrée dans les dortoirs. Cinq prêtres comptent au camp. Merseburg a trois hôpitaux ; les malades sont dirigés sur l'un ou l'autre de ces établissements, suivant la nature de leur affection. D'autres sont envoyés à l'hôpital voisin.

Il y a un médecin militaire qui dit avoir les médicaments voulus.

En général, l'état du vêtement n'est pas mauvais. Il n'existe pas de Comité de Secours ; aussi le délégué pressa-t-il les prisonniers pour que cette œuvre fût mise sur pied. On ne peut dire combien de temps durent les corvées. Le soir, il n'y a plus aucun officier au camp ; tout au moins, le soir de la visite.

Le travail des prisonniers est tolérable dans l'enceinte de la formation. Il n'en serait pas de même au dehors : **les hommes se plaignent de la rudesse de la tâche et de la dureté des gardiens. Ces derniers ont tué à la raffinerie de sucre le prisonnier H.** qui réclamait sur la nourriture. Entre prisonniers, on dit que l'homme aurait reçu un coup de baïonnette dans le ventre.

Le délégué a pu voir, dans la visite aux détachements, que les prisonniers sont habillés et chaussés pour le travail assez convenablement. Les travailleurs chôment le dimanche (d'aucuns n'ont que douze heures de repos), ils reçoivent un salaire. Presque tous sont mis en demeure de travailler. Un prisonnier s'est plaint qu'on ait employé ses camarades, dans une usine de Halle, à la fabrication de pièces détachées, vraisemblablement destinées à l'armement.

Le délégué n'a pas été invité à goûter le repas du soir. Les prisonniers disent mauvaise la nourriture, qui, toujours d'après eux, ne serait pas celle des hommes de troupe.

La ration de pain journalière est de 300 grammes. Le pain est bon, il est boulangé dans le camp même, où de bons fours sont montés.

Le pain biscuité reçu régulièrement est bien réexpédié. Un grand local est affecté au service du pain. Les prisonniers touchent 2 kilos de pain par semaine.

Il n'y a pas de fourneaux pour la cuisine de chacun ; la crainte de l'incendie aurait empêché jusqu'ici l'établissement de ces appareils de chauffage. Les prisonniers en seront pourvus ; on me le promet.

Merseburg a deux cantines civiles. Les prix sont fixés par l'autorité militaire. Elles ne sont pas mal assorties et sont bien tenues. On n'y



débite pas de vin, ni de bière, mais des sardines, des conserves de viande, de la saucisse et des fruits.

Le délégué a parlé aux prisonniers en présence de témoins.

Le service postal (paquets et lettres) marche assez bien.

Le traitement réservé aux prisonniers à Merseburg est très sévère, de la part des autorités ; **rigoureux à l'excès, de la part des hommes de garde, dans les détachements.**

Heureusement, ce n'est pas partout la même chose, et le délégué a remercié trois sous-officiers pour leur justice, leur bienveillance envers les prisonniers.

Les distractions, la promenade brillent par leur absence.

Les punitions, à ce qu'on dit, sont subies en cellule uniquement.

La nourriture est fournie par l'administration.

Ce camp, qui doit être visité, ne produit pas une bonne impression sur le délégué.

Le camp est éclairé à la lumière électrique. Le chauffage est passable, l'aération suffisante. On est serré dans les dortoirs.

L'eau potable est en abondance.

Dans les grands baraquements couchent 250 à 300 hommes.

C'est un camp où règne un grand mouvement ; les relèves se font tous les jours.

Les installations hygiéniques sont dignes d'éloges. La désinfection complète se fait sans dommage pour l'habillement, dans un grand local très pratique.

La cuisine est bien montée. Il y a une machine actionnée par l'électricité pour éplucher et découper les pommes de terre et une marmite Papin. La propreté laisse un peu à désirer. Il y a encore un local pour les vivres, un magasin, etc.

Les cabinets d'aisances sont bien installés. Les douches et bains sont assez bien aménagés. Le médecin dit que, durant l'été, on donne deux douches par semaine.

Le commandant du camp a le grade de colonel.

Il ressort de mes constatations que les civils travaillent, volontairement, m'a-t-on dit. Personne ne s'est plaint au cours de la seconde visite.

---

## LECHFELD (BAVIÈRE)

VISITE DU 29 SEPTEMBRE 1916

---

D'après les indications fournies par la Commandantur, comptent au camp : 344 Français, 800 Russes et 266 Serbes ; 3.980 Russes sont répartis dans les différents détachements, qui dépendent de Lechfeld ; des Russes seulement, aucun Français.

Dans le nombre des prisonniers français, plus haut cité, figurent 260 gradés, sergents ou adjudants, qui, provenant des différents détache-

ments de la 1<sup>re</sup> Région bavaroise, sont arrivés depuis peu à Lechfeld.

Ces gradés ont été logés dans des baraquements, mais non mêlés aux hommes de troupe. Ils sont soumis à un régime spécial.

Dans les baraquements, l'espace est insuffisant pour l'installation des bagages de chaque homme. Les matelas reposant sur un bâti en bois, peu élevé, sont placés l'un à côté de l'autre, aucun intervalle entre deux matelas.

Au centre du baraquement et dans le sens de la longueur, il y a un espace libre qui forme passage.

Les prisonniers, dans une intention particulière, sont ainsi groupés : cinq Russes, cinq Français, etc. Toute communication avec les anciens prisonniers du camp leur est interdite. De plus, il y a pour eux six heures par jour de gymnastique et d'exercices obligatoires, — exercices qui, aux dires des intéressés, sont vraiment fatigants.

Personne ne connaît les motifs qui ont provoqué ces mesures de rigueur ; toutefois, les prisonniers provenant de Dillingen disent que 61 sergents avaient été rassemblés au camp d'origine, pour s'entendre demander le choix entre l'affectation aux détachements de travail, ou bien au camp de Lechfeld.

Là, avait-on dit à ces mêmes hommes, ils ne seraient pas tenus pour des sous-officiers, mais soumis à un traitement très sévère.

Les prisonniers venant de Landshut disent que la punition de la « cage » existait au camp de Mitterwœhr.

Justement, dans la journée de ma visite au camp en question (7 septembre), on finissait de démolir la cage, reconstruite le lendemain.

Entre temps, une autre cage, celle de Trausnitz, qui n'avait pas encore servi, était employée pour les prisonniers.

Dans la matinée du 24 septembre, c'est-à-dire au lendemain de l'arrivée d'un détachement de prisonniers venus d'un peu partout, le caporal-fourrier P. Maurice, du 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie, était trouvé mort dans la cellule, où il avait été enfermé, sous l'inculpation d'insultes à un supérieur.

Les camarades de P. ne savaient rien de plus ; à la Commandantur on ne pouvait donner de renseignements précis. Aussi ai-je interrogé le commandant sur l'affaire P. Voici la réponse : Au moment de la distribution des lits, comme on plaçait les hommes par groupes, 5 Français entre 5 Russes, P. s'écria : « Voilà la civilisation allemande ! » Et au capitaine, qui lui demandait ce qu'il avait dit, de répéter la phrase, en ajoutant le mot « *Schwein* » (cochon) à l'adresse de l'officier.

P. fut mis en cellule. Le lendemain matin, quand on poussa la porte, on trouva l'homme mort.

De l'enquête ouverte, il ressort que P. se serait pendu en employant sa chemise comme lien.

L'adjudant R. Jean, du 88<sup>e</sup> régiment d'infanterie, était président du Comité de Secours de Dillingen.

Envoyé à Lechfeld, comme les autres gradés, il dit être incapable de rendre compte des fonds et des effets à lui confiés, — puisque son livre de comptes a été retenu. Il voudrait rentrer à Dillingen pour régler. Le

commandant prend note du désir de l'adjudant, simplement, sans rien promettre.

Un sergent exprime, tant au nom de ses camarades, qu'en son propre nom, une plainte sur le fait suivant :

A l'arrivée à Lechfeld, les gradés ont passé la nuit dans un endroit très sale, sans toucher de couvertures. J'ai vu le local, c'est une étable à vaches. D'après les autorités du camp, les prisonniers ne couchèrent là qu'une seule nuit ; ils arrivèrent à une heure trop avancée pour qu'on pût désinfecter avant le jour suivant. Les prisonniers avaient touché une couverture, disent les autorités, tandis que les hommes maintiennent leur affirmation.

Toutes ces déclarations des prisonniers ont été faites en présence des autorités du camp et de deux interprètes.

Un prisonnier demande l'autorisation de s'entretenir avec moi, en particulier.

Il promet de ne parler que d'affaires de famille d'ordre intime.

**Un refus lui est opposé.**

Un autre m'adresse la parole en espagnol ; il est impérieusement invité à parler français afin d'être compris par les interprètes.

C'est le même homme qui m'avait donné le premier à connaître de la mort du prisonnier P.

La Croix-Rouge de Berne, me dit le président du Comité de Secours, m'avait envoyé 5 pantalons ; ils ont été retournés aux envoyeurs, par les autorités du camp, comme non réglementaires.

A Lechfeld, il y a une infirmerie, dirigée par un médecin allemand assisté de 6 médecins russes.

Au jour de la visite, 2 Français et 60 Russes y étaient soignés.

A l'hôpital de la garnison, 3 salles sont réservées aux prisonniers. Les médecins traitants sont des militaires. J'y ai trouvé 3 Français et 89 Russes. Tous acceptent volontiers le traitement qui leur est fait.

Pas de contagieux.

Depuis l'ouverture du camp de Lechfeld (août 1914), 34 Français et 69 Russes sont morts.

**ALIMENTATION.** — La nourriture est commune aux Français et aux Russes, qui n'ont pas de fourneaux pour faire cuire eux-mêmes leurs conserves. Le pain (300 grammes) est ordinaire.

**PAIN BISCUITÉ.** — L'envoi de 46 caisses au 30 juin, dont parle la note de la Fédération, est arrivé à temps. On a simplement oublié d'en accuser réception. Les expéditions sont reçues régulièrement.

**SERVICE POSTAL.** — Aucune réclamation. Les prisonniers peuvent écrire 4 cartes et 2 lettres.

**COUCHAGE.** — Ordinaire, pour les anciens. Les 260 sous-officiers, qui sont arrivés il y a trois jours à Lechfeld, sont plus mal logés que les autres, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Lumière électrique. Chauffage par poêles.

La cantine est mal assortie ; ses prix sont ceux du commerce.

DISTRACTIONS. — On a fermé le théâtre, par mesure générale. Pour toute distraction, un terrain de plein air, où les sous-officiers font l'exercice obligatoire.

TRAVAIL. — La plupart des prisonniers sont employés aux cultures ; ils gagnent un minimum de 30 pfennigs par jour. Souvent on peut voir, aux alentours, certains prisonniers conduisant des voitures et vaquant à leurs travaux sans surveillance armée.

PUNITIONS. — Les arrêts, plus ou moins sévères. Les punitions sont infligées généralement pour infraction aux règlements sur le travail, ou encore pour tentative d'évasion.

On punit rarement pour d'autres raisons.

RELATIONS DE PRISONNIERS A AUTORITÉS. — Elles seraient bonnes, me dit-on.

Pour ce qui est des quelques anciens prisonniers, l'impression emportée par le délégué est favorable. Pour les nouveaux venus, la sévérité est excessive ; on ne peut donc porter un jugement sur la situation des sous-officiers, avant que l'inspection régionale ait donné les motifs de la consigne spéciale appliquée par les autorités du camp qui ignorent tout.

---

## DYROTZ PRÈS WUSTERMARK (BRANDENBURG)

VISITE DU 7 OCTOBRE 1916

---

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs, et qui a été visité sans préavis, renferme 2.114 Français, 1.503 Russes, 724 Anglais et 28 Belges. La plupart d'entre eux sont répartis dans des détachements de travail, de sorte que, le jour de la visite, 387 Français, 309 Anglais et 315 Russes seulement couchaient au camp.

Tous les services sont parfaitement installés. Un théâtre et une chapelle sont annexés au camp et les prisonniers disposent de fourneaux pour préparer leurs aliments personnels.

10 Français sont en traitement à l'infirmerie, mais ils ne sont atteints que d'affections légères ; les malades graves sont évacués sur l'hôpital de Doeberitz.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit : Le président du Comité de Secours est le sous-lieutenant O. Pierre, du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie, assisté d'un prêtre, M. l'abbé Paul R., du 355<sup>e</sup> d'infanterie et des 7 commandants de compagnie. Les prisonniers reçoivent régulièrement le biscuit expédié par le Gouvernement français et tous ceux qui font partie des 157 détachements de travail en touchent 2 kilos par semaine. Le président m'a montré les cartes-postales qu'il a reçues avec le pain, ce qui démontre l'exac-

titude de ce qui précède. Il m'a dit que les boîtes en bois qu'il doit réexpédier en France lui étaient retournées avec du retard et que quelques-unes se perdaient.

Il a déclaré qu'un envoi de la Société le « Vêtement des Prisonniers de Guerre » fait le 26 août et reçu le 16 septembre, ne contenait que 92 kilos de lard salé au lieu de 150 kilos. Par lettre en date du 18 septembre 1916, il a porté le fait à la connaissance de l'Ambassade d'Espagne, et comme il n'a pas reçu de réponse, il craint que la carte n'ait été interceptée. Il dit que les colis qu'il transmet aux détachements de travail arrivent avec du retard et en mauvais état : comme excuse, on allègue que c'est la faute du personnel des chemins de fer, qui est nouveau et peu au courant. Le président proteste, parce que les sous-officiers sont obligés de décharger les caisses de biscuit à la gare, sous prétexte qu'il y a peu d'hommes au camp: Les prisonniers déclarent que la nourriture du repas de midi est mangeable et suffisante, mais ils trouvent que celle du soir est insuffisante ; ils estiment qu'ils ne pourraient pas vivre sans les aliments qu'ils reçoivent de France. Ils rapportent que la nourriture est plus mauvaise dans les détachements, où les hommes dépérissent. Les prisonniers ne trouvent aucun produit alimentaire à la cantine.

Ils ont rapporté que les prisonniers employés au canal Neu-Finkenkrug souffrent ; car, bien que le travail ne soit pas excessif, le traitement est très sévère et le logement mauvais. Ils disent qu'à Hohenbrück (Sommerfeld), un civil allemand, nommé Zimmermann, a volé 160 marks au prisonnier D.

Le traitement dans le camp est satisfaisant. Les punitions consistent dans l'emprisonnement dans une cellule obscure où les prisonniers sont mis au pain et à l'eau et ne touchent l'alimentation ordinaire que tous les quatre jours. Les lettres arrivent avec un mois de retard.

Il y a deux mois que le théâtre a été fermé. Les prisonniers disent que M. V., de Dreux, a adressé à l'Ambassade d'Espagne un colis renfermant un costume de femme pour le théâtre : il y a déjà deux mois, et ils n'ont encore rien reçu. Ils désirent qu'on leur vienne en aide pour acheter des instruments de musique, car ceux-ci sont très chers ici.

Les adjudants protestent parce qu'ils sont logés avec les hommes de troupe ; les Anglais ont un logement à part.

Les prisonniers sont très blessés dans leur dignité en raison des **inscriptions faites sur les baraques qui rappellent des dates heureuses pour les armées allemandes**. En effet, quelques-unes portent des pancartes avec la mention « Tannenberg » et d'autres des étiquettes avec les mentions : « Namur, Mulhouse, Masurie, Lorraine, Maubeuge », et le premier placard porte les dates 1813-14 et 1870-1871. Les prisonniers désirent que ces étiquettes disparaissent.

Le commandant du camp m'a déclaré ce qui suit : Toutes les fois que quelque colis se perd, il est fait une réclamation en conséquence. Le commandant fera une visite d'inspection à Neu-Finkenkrug et à Hohenbrück et il remédiera à tout ce qui a été dénoncé au cas où il en reconnaîtrait l'exactitude. Les représentations théâtrales ont été suspendues par ordre supérieur, et cette mesure a été générale. Le com-

mandant fera son possible pour que les adjudants soient logés séparément.

Si les pancartes suspendues aux baraques, qui ne sont d'aucune utilité et qui offensent les prisonniers, disparaissaient, ce camp produirait une impression favorable.

---

---

GOETTINGEN (HANOVRE)]  
VISITE DU [21 OCTOBRE 1916

---

*Un accord intervenu entre le Gouvernement français et le Gouvernement allemand, au mois de janvier 1916, a déterminé le mode de désignation des prisonniers susceptibles, à raison de leurs blessures ou de leurs maladies, d'être rapatriés ou internés en Suisse. Aux termes de cet accord « des commissions de médecins suisses se rendront en Allemagne et en France et visiteront tous les dépôts, les camps, les chantiers, les hôpitaux où se trouveront des prisonniers de guerre, afin de rechercher ceux d'entre eux qui, en raison de leurs blessures ou maladies, auraient droit à l'internement en Suisse, et qui n'auraient pas été envoyés à Constance et à Lyon pour y subir l'examen des commissions mixtes ». Le rapport suivant constate une double violation de cet accord : d'une part, les chantiers dépendant du camp de Goettingen n'ont pu être visités par les médecins ; d'autre part, les prisonniers internés dans le camp ne se présentent pas librement à la commission ; contrairement à la lettre et à l'esprit de l'accord, une première élimination est faite par le médecin du camp. Des faits de ce genre sont malheureusement très fréquents. On remarquera aussi l'application particulièrement cruelle d'une peine, l'unterseeboot (sous-marin), qui reparait ailleurs sous le nom de bivouac.*

Au camp comptent actuellement 301 Français, 623 Belges, 227 Anglais et 292 Russes. A l'hôpital sont soignés : 72 Français, 35 Belges, 123 Anglais et 133 Russes. Un grand nombre d'entre eux souffrent de blessures reçues dans les combats de la Somme, particulièrement les Anglais. 21 Français et 89 Russes sont des tuberculeux. Ces derniers sont entièrement isolés des autres hospitalisés, blessés ou malades. Les salles affectées aux uns et aux autres réunissent les meilleures conditions nécessaires.

Aux dires des mêmes blessés ou malades, l'assistance médicale est excellente. Les prisonniers se montrent très reconnaissants pour les bons soins qui leur sont donnés.

La visite de la commission suisse est déjà annoncée pour un jour prochain.

A Goettingen sont hospitalisés les tuberculeux de toute la région. Voici ce que m'ont dit les prisonniers, auxquels j'ai parlé sans témoins :

Le président du Comité de Secours est M. Jean A., sergent-major. Le service du pain biscuité se fait parfaitement au camp, toutefois, quelques hommes appartenant à certains détachements de travail (Gœttingen régit 1.800 détachements) se plaignent de n'en point recevoir. Ils attribuent cela à des changements fréquents dans l'effectif : les plaignants eux-mêmes sont soumis à des transferts répétés. En somme, le service est fait aussi bien que possible. Les hommes de Mitau ont écrit que jamais ils n'avaient reçu de pain. Mais ces réclameurs seraient maintenant rentrés.

La discipline est sévère : sur le simple rapport d'un homme de garde, on punit de trois à huit jours de cellule tout prisonnier qui aurait été vu en train de fumer dans les baraquements.

Il n'est pas sûr que les prisonniers soient obligés de demeurer dans la position du garde à vous, pendant un certain temps. En général, sauf des cas exceptionnels, les prisonniers ne sont ni brutalisés, ni menacés du fusil ou de la baïonnette. Pourtant, depuis un mois, des menaces auraient été faites un peu plus souvent. Il faudrait, pour comprendre cela, penser à la diversité des idiomes parlés par les sentinelles et les prisonniers.

La protestation majeure porte sur la peine que les prisonniers appellent eux-mêmes « l'unterseeboot » (le sous-marin). Il en sera parlé plus loin. Cette peine a été supprimée sur la réclamation du délégué.

Les prisonniers sont occupés aux cultures, aux salines, dans les usines, etc., et non dans les terrains bourbeux. Quelquefois, les prisonniers sont employés à des ouvrages de nuit; au camp même, ils s'éclairent à la lanterne.

La nourriture serait mauvaise, les prisonniers s'alimenteraient seulement avec ce qu'ils reçoivent de France.

La semaine prochaine, a-t-on dit aux prisonniers, tous les Français seront envoyés au camp de Cassel-Niederzwehren.

Le colonel et les autres officiers sont bienveillants à l'égard des prisonniers, d'après les intéressés eux-mêmes.

Une autre réclamation : **les prisonniers n'ont pas, dans les détachements, la visite des médecins suisses.** Quant aux hommes qui se présentent devant la Commission, ils sont envoyés dans les détachements où ils ne peuvent renouveler leur démarche.

Je me suis rendu à l'« Arresthaus », j'ai visité l'endroit appelé « l'unterseeboot » ; c'est en plein air, dans une courrette, un espace de 10 mètres carrés entouré d'un réseau de fils barbelés, soutenus par des piquets. Comme le sol est incurvé, la terre molle, des flaques d'eau se forment, car le terrain est argileux ; enfin, il y a toujours de l'eau, c'est pourquoi l'emplacement est connu sous le nom déjà indiqué.

**Les hommes punis doivent demeurer là deux jours et deux nuits, en plein air, sans couverture, mais en capote : ils ne peuvent pas s'étendre, à cause des flaques d'eau.** Ils reçoivent seulement du pain et de l'eau. Il y a un bassin pour les besoins personnels. Pendant la nuit, le froid est excessif, disent les prisonniers, et il suffit d'une seule marque de répugnance au travail pour être passible de l'« unterseeboot. »

Voici ce que m'a dit le représentant du commandant du dépôt.

Toutes facilités possibles sont données pour la bonne marche du service de pain biscuité. On peut affirmer que tout le monde le reçoit, en dehors de cas très rares. Ce qui pourrait arriver de plus fâcheux, c'est un retard.

Pour éviter les incendies, il est défendu de fumer dans les baraques ; toute infraction au règlement est punie de trois à cinq jours d'arrêts. D'ailleurs, il y a assez d'autres endroits où l'on puisse fumer. Il est douteux que des prisonniers soient brutalisés au camp ; c'est formellement interdit, et l'homme qui se livrerait à des violences sur les prisonniers serait sévèrement puni. Les prisonniers travaillent autant que les ouvriers allemands. L'alimentation est bonne, mais les Français, vraiment trop gâtés par ce qu'ils reçoivent de leur pays, la trouvent détestable. Il est certain que les Français seront envoyés la semaine prochaine à Niedierzwehren. Il est douteux que le colonel ait dit : « que les sous-officiers doivent travailler dur ».

Seuls les récalcitrants sont employés aux corvées du camp.

Aucun des hommes reconnus par le médecin du camp passibles d'être vus par la commission suisse n'a été envoyé hors de la formation. Un premier choix est nécessaire, mais tous veulent être présentés, ce qui rendrait impossible la tâche de la commission au grand dommage des véritables intéressés.

Après que le délégué eut exposé sa requête tendant à la suppression de la peine dite de l'« unterseeboot », il fut répondu que la réclamation porterait mieux si elle était adressée à l'inspection régionale des prisonniers.

L'inspecteur général me dit, lui, ignorer l'existence de tel moyen de répression. Il va donner tout de suite, dit-il encore, les ordres voulus pour le faire abolir.

Voici la communication qui m'a été adressée, à la date du 24 octobre 1916, par l'inspection :

« Comme suite à notre entretien du 21 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître la suppression, au camp de Göttingen, de la peine dite « unterseeboot. »

Cette punition écartée, le camp me donne une impression favorable.

---

---

## MUNSINGEN (WURTTEMBERG)

VISITE DU 11 NOVEMBRE 1916

---

	Français	Russes	Total
Au camp . . . . .	517	866	1.383
Dans les détachements de travail.	2.942	4.394	7.336
Au total. . . . .	<u>3.459</u>	<u>5.260</u>	<u>8.719</u>



La visite a eu lieu le 11 novembre 1916 ; avis en a été donné le 10.

Le commandant du camp est un lieutenant-colonel allemand.

Ce camp a déjà été visité trois fois par les délégués de l'Ambassade d'Espagne et a été décrit dans un rapport antérieur : il n'a subi depuis aucune modification. Tous les prisonniers disposent d'un lit de fortune composé d'une paille, de deux couvertures et d'un oreiller. Dans quelques baraques, les lits sont placés sur des rangées superposées ; ces baraques sont, de ce fait, très encombrées, bien qu'elles aient les dimensions réglementaires pour le nombre d'hommes qu'elles renferment.

A l'infirmerie du camp, où sont soignés les malades et les blessés légèrement atteints, on se sert de papier pour les pansements des blessures présentant peu de gravité. Les malades atteints d'affections graves sont évacués sur l'hôpital de la garnison.

Le Comité de Secours français fonctionne régulièrement ; il reçoit le biscuit et le répartit entre les différents détachements de travail, et classe les quittances qu'il en reçoit. Il correspond directement avec la Fédération nationale d'assistance aux prisonniers pour accuser réception de tout envoi collectif, mais il lui est interdit de donner certains renseignements demandés par cette association.

Les prisonniers reçoivent lettres et colis avec régularité ; ils écrivent le nombre de lettres et cartes convenu, mais leur correspondance pour la France subit un retard qui va jusqu'à trente-quatre jours.

Les uniformes et les chaussures sont tenus en bon état.

Les prisonniers touchent 300 grammes de pain allemand de qualité ordinaire, chaque jour. Les détenus ne touchent pas de biscuit, mais, par contre, leur ration de pain est de 500 grammes.

Les prisonniers ont à leur disposition des fourneaux individuels pour préparer leurs aliments personnels ; il leur est difficile de se servir de ces fourneaux par les jours de pluie ou par une température très basse. Le commandant du camp a l'intention d'installer une cuisine pour permettre aux hommes de faire leur cuisine tous les jours.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit :

1<sup>o</sup> Le procédé de désinfection continue à être le même que lors de la visite antérieure et ils prient, à nouveau, qu'on le modifie, si possible. Deux soldats se sont présentés à moi avec de légères affections cutanées, produites par la désinfection ;

2<sup>o</sup> **Les sergents sont obligés de travailler à la construction de routes ;**

3<sup>o</sup> Les prisonniers désirent qu'on leur envoie du linge de France ;

4<sup>o</sup> Il y a dans la nourriture des pommes de terre non pelées ; les prisonniers demandent que cela ne se produise pas ;

5<sup>o</sup> Les envois de biscuit arrivent régulièrement au camp et sont réexpédiés de même aux détachements de travail ; mais les prisonniers sont sans nouvelles d'une expédition faite en Courlande, le 11 septembre 1916.

Le commandant du camp a répondu comme suit aux points précités :

1<sup>o</sup> Le moyen employé pour les désinfections individuelles est réglementaire et il ne peut le modifier ;

2° Les sergents ne sont allés au travail que comme gardiens des soldats qui construisent une route à Mangolsheim ; mais, à l'avenir, cela ne se produira pas ;

3° Il n'a pas été tenu au courant ;

4° C'est une mesure d'économie en raison de la rareté des vivres ; elle ne sera pas appliquée dorénavant ;

5° Il s'informera de ce qui s'est passé au sujet de l'envoi de biscuit fait en Courlande, le 11 septembre dernier, et en donnera communication au Comité de Secours.

En ce qui concerne les réclamations personnelles, le commandant a promis de s'intéresser aux désirs exprimés par les prisonniers ; il utilisera également quelques-unes des baraques qui sont inoccupées pour améliorer le logement.

Les deux réclamations suivantes n'ont pas été portées à la connaissance du commandant du camp :

C. Paul, soldat au 24<sup>e</sup> bataillon alpin, a tenté de s'évader ; il en fut empêché par une sentinelle qui le maltraita et le frappa au visage. Les contusions sont à peine perceptibles.

M. Louis, soldat au 115<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a reçu un coup de baïonnette à la jambe droite pour avoir refusé de travailler le jour de la Toussaint.

La blessure est cicatrisée et semble avoir été légère.

Mon impression sur ce camp n'est pas du tout satisfaisante, et, en ce qui concerne l'alimentation, les prisonniers souffrent des effets de la disette générale en Allemagne.

---

---

## CAMP DE SCHWABISCH GMUND (WURTTENBERG)

VISITE DU 24 NOVEMBRE 1916

---

Au camp. . . . .	155
Dans les détachements de travail.	329
	<hr/>
Au total. . . . .	484 gradés et soldats français.

La visite a eu lieu le 24 novembre 1916, avis en a été donné le 23. Le commandant du camp est un commandant allemand.

Ce camp a été visité trois fois ; il a été décrit dans un rapport précédent, où il a été indiqué qu'un autre camp était en construction.

Les baraques de ce nouveau camp sont complètement terminées, mais au lieu d'être occupées par les prisonniers, des troupes allemandes ont commencé à s'y installer. Le logement actuel, admissible en tant que provisoire, est défectueux, s'il est définitif. Le sol et les parois man-

quent des conditions de propreté nécessaire, le cube d'air est juste suffisant et, dans tous les locaux, les lits sont superposés. Outre le lit, les prisonniers disposent, comme dans tous les camps, d'une paillasse, de deux couvertures et d'un oreiller.

Les effets d'habillement sont assez mal entretenus ; un certain nombre de prisonniers ont déjà usé leur uniforme et portent les vêtements que les Allemands leur ont donnés.

A la petite infirmerie du camp, où sont soignés les malades atteints d'affections légères, 6 prisonniers atteints d'affections courantes étaient en traitement le jour de la visite ; les prisonniers sont évacués sur l'hôpital militaire de la ville.

Les prisonniers touchent par jour 300 grammes de pain de qualité ordinaire. Ils touchent de la viande deux jours par semaine et du saucisson deux autres jours.

Le biscuit expédié par le Gouvernement français arrive avec régularité et en bon état. Il est réparti comme il convient, par les soins du Comité de Secours.

Les prisonniers écrivent chaque mois deux lettres et quatre cartes-postales ; ils reçoivent la correspondance et les colis qui leur sont envoyés de France. Les lettres subissent généralement un retard de sept à dix jours et les colis un retard allant jusqu'à trois semaines.

L'entretien avec les prisonniers s'est fait sans témoin : ils ont formulé les réclamations suivantes :

1<sup>o</sup> A la cantine, on ne vend pas de tabac en quantité suffisante, ni d'autres articles nécessaires, tels que le savon ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers envoyés dans les détachements de travail doivent payer le transport de leurs bagages par chemin de fer ;

3<sup>o</sup> La nourriture est plus insuffisante qu'avant, ils demandent pour cette raison que la quantité de biscuit expédiée par le Gouvernement français soit augmentée de 1 kilo par semaine ;

4<sup>o</sup> Deux prisonniers du camp, qui étaient en Courlande, ne sont pas encore de retour ; des lettres et des colis sont arrivés à leur nom au camp de Gmund et ne leur ont pas été réexpédiés, leur adresse actuelle n'étant pas connue.

Les réclamations qui précèdent ont été portées à la connaissance d'un officier qui remplaçait le commandant et qui a déclaré ce qui suit :

1<sup>o</sup> Il fera en sorte que la cantine augmente son approvisionnement de tabac ; quant au savon, tous les prisonniers en touchent en poudre et gratuitement, c'est pourquoi il ne considère pas la vente de cet article comme nécessaire ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers qui se rendent aux détachements de travail peuvent emporter eux-mêmes tous les bagages qu'ils désirent, mais s'ils ne peuvent pas tout porter, ils sont libres de laisser le reste au camp ou d'en payer le transport ;

3<sup>o</sup> Il ne peut rien faire pour améliorer l'ordinaire en raison du prix des vivres et de leur rareté ;

4<sup>o</sup> Il donnera des ordres pour la réexpédition de la correspondance et des colis retenus ; ce sont les prisonniers eux-mêmes qui résolvent

ces questions, et celle-ci serait déjà réglée s'ils avaient demandé l'adresse des intéressés.

Mon impression sur cette visite n'est pas du tout satisfaisante, particulièrement au sujet du logement des prisonniers.

---

---

## GALGENBERG-PRÈS-WURZBURG (BAVIÈRE)

VISITE DU 27 NOVEMBRE 1916

---

*La longueur de la captivité augmente l'intérêt que présente, pour les prisonniers, la faculté d'adresser à leurs représentants en France des procurations à l'effet d'accomplir, en leur nom, des actes intéressants, soit la disposition des biens, soit les droits de famille (mariage, tutelle, etc.) A défaut de réglementation, cette faculté était laissée à l'appréciation des commandants de camps, et la validité des procurations données dans les camps allemands pouvait être contestée en France. Dès le mois de septembre 1916, le Gouvernement français attirait l'attention des autorités allemandes sur la nécessité d'un accord à ce sujet. Cet accord n'est devenu définitif qu'au mois de juillet 1917. Depuis cette époque, les procurations données par les prisonniers sont reçues par des sous-officiers français, dont la signature est légalisée par le commandant du camp. La réception des procurations par les consuls et agents consulaires espagnols est également autorisée.*

La dernière visite a eu lieu le 19 août dernier.

Ce camp renferme 5.088 prisonniers, tous Français, dont 1.200 séjournent au camp ; les autres sont répartis entre les divers détachements de travail.

Depuis la dernière visite, un prisonnier est décédé des suites d'une méningite tuberculeuse.

68 malades sont en traitement à l'infirmerie et 100 à l'hôpital de la ville. La plupart des malades soignés à l'infirmerie doivent partir demain pour la Suisse avec d'autres prisonniers : le nombre total des prisonniers partant pour la Suisse sera de 103. De plus, 2 autres sont rapatriés comme impropres au service.

L'installation des baraques et leur aménagement sont réguliers.

ALIMENTATION. — Les prisonniers se sont plaints que la nourriture fût insuffisante ; j'ai visité la cuisine alors que le repas de midi n'était pas complètement préparé, et m'étant entretenu une demi-heure avec les prisonniers, je n'ai pu donner suite au désir que j'avais exprimé de goûter les aliments, toutes les portions étant distribuées lorsque je suis revenu à la cuisine. Je ne joins aucun menu au présent rapport, parce que le menu n'a subi aucune modification depuis la dernière visite.

J'ai inspecté également les locaux disciplinaires ; dans ce camp, une

prison cellulaire a été construite ; elle est de forme circulaire et renfermait une vingtaine de prisonniers qui, tous, se considèrent comme punis injustement. La plupart d'entre eux sont punis pour la question de travail, les autres pour tentative d'évasion.

Il existe une autre baraque où sont logés les prisonniers qui ont refusé de travailler à l'endroit qu'on leur a désigné. Ceux-ci sont soumis à un régime de rigueur. **Les colis, la correspondance et le biscuit expédié par le Gouvernement français ne leur sont pas remis (1).** Pendant le jour, ils sont employés à l'extraction de pierres ; ils travaillent dix heures, et la nuit ils couchent sur le plancher sans paillasse, ni couverture. Il ne leur est pas non plus permis de garder leur capote, sauf dans le cas où ils n'ont pas de tenue de guerre. Les dimanches, ils ne touchent pas la nourriture du jour, mais seulement la ration ordinaire de pain, comme ceux détenus dans les cachots.

J'ai porté cet exposé à la connaissance du commandant qui a dit que ce régime de rigueur était nécessaire, parce que si l'on n'agissait pas ainsi, aucun prisonnier ne voudrait travailler. L'inspecteur général, qui se trouvait au camp, m'a promis que les ordres nécessaires seraient donnés pour que les prisonniers touchent une couverture pour la nuit.

**TRAVAIL.** — Les prisonniers disent que le travail qu'ils ont à faire dans le camp n'est pas pénible et qu'ils savent que ceux qui sont employés aux travaux agricoles sont contents, en général, maintenant que l'époque de la moisson est passée. Néanmoins, ils signalent qu'à l'usine à gaz de Wurzburg le travail est excessivement pénible et que les prisonniers punis pour n'avoir pu résister à la tâche imposée sont nombreux. J'ai demandé l'autorisation de visiter cette usine, conformément aux accords intervenus, et je remettrai un rapport spécial à ce sujet.

**COMITÉ DE SECOURS.** — Le président et quelques membres, avec qui je me suis entretenu, m'ont déclaré qu'ils avaient 1.200 marks en caisse, qu'ils étaient bien approvisionnés en vêtements, qu'ils avaient demandé 500 paires de souliers au Bureau de Secours de Berne et que, pour le moment, ils avaient besoin de 500 chandails.

La cantine est mal approvisionnée et quelques-uns des articles indiqués sur la liste y manquent. Ce sont les mêmes listes que lors de la dernière visite faite à ce camp, c'est pourquoi je n'en joins aucune à ce rapport.

Peu de monde est employé au service postal et des colis, aussi les prisonniers demandent-ils que le nombre du personnel de ce service soit augmenté, afin que le retard actuel ne se reproduise plus.

Le commandant du camp, informé du désir des prisonniers, a dit ne pouvoir leur donner satisfaction, parce que jamais plus d'employés n'ont été occupés à ce service que maintenant, et que si les colis sont distribués en retard aux destinataires, ce n'est pas la faute du camp : c'est sans doute celle du chemin de fer.

**BISCUIT EXPÉDIÉ PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.** — Ce service

---

(1) Sur l'abus des peines collectives, et spécialement des peines consistant dans la privation de correspondance, voir la note, p. 100.

fonctionne normalement, mais les prisonniers ont réclamé parce que, malgré les instructions reçues de la Fédération Nationale, les caisses vides ne sont pas retournées.

Le commandant répond qu'elles seront restituées quand le transport sera payé.

Les prisonniers m'ont déclaré, de plus, qu'ils **désiraient savoir à quoi s'en tenir au sujet des procurations à établir en faveur de personnes domiciliées en France** : ils en ont envoyé 12 dernièrement, et on aurait dit en France qu'elles n'étaient pas valables, car elles avaient été expédiées sans spécification du nom et de la qualité du fonctionnaire qui avait établi ladite procuration.

Les prisonniers demandent l'autorisation de créer des cours d'instruction : j'ai porté ce fait à la connaissance du commandant du camp qui a promis de lui donner une suite favorable.

Les prisonniers désirent élever un monument à leurs compagnons décédés au camp, car ils ont pour cela les fonds nécessaires. Le commandant répond que l'autorisation n'a pas été accordée, parce que le terrain, sur lequel le camp est installé, n'appartient pas à l'administration militaire, que c'est le conseil municipal qui a qualité pour donner cette autorisation, et qu'il l'accordera certainement après la guerre, mais que, dès à présent, les prisonniers peuvent placer une plaque commémorative.

La réclamation principale qui a été formulée a trait à la rigueur excessive avec laquelle les prisonniers sont traités. Ils m'ont dit **qu'il suffit qu'un homme se présentant à la visite médicale ne soit pas reconnu pour qu'il soit envoyé à la baraque disciplinaire** : il en est de même pour celui qui n'a pas les forces nécessaires pour continuer le travail assigné.

Les prisonniers déclarent que la sévérité du commandant est excessive, mais que les autres officiers et le personnel de service au camp ne les traitent pas durement.

Mon impression n'est pas satisfaisante : j'ai fait les remarques suivantes : **on exerce une pression sur les prisonniers pour qu'ils ne protestent pas contre le travail qui leur est imposé**; on ne donne pas de couverture à ceux qui sont punis et font partie de la compagnie de discipline ; les prisonniers ne touchent pas la nourriture ordinaire les dimanches ; enfin, **les affirmations du commandant du camp font ressortir la justesse des déclarations faites par les prisonniers**.

L'inspecteur général, présent au camp pendant ma visite, et que les prisonniers considèrent comme animé du désir d'améliorer leur sort, m'a dit que les ordres utiles seraient donnés pour que les prisonniers destinés à être internés dans la baraque disciplinaire touchent la nourriture ordinaire les dimanches et une couverture pour la nuit.

L'entretien avec les prisonniers a eu lieu sans témoin.

La visite a été annoncée la veille.

---

---

## TAUBERBISCHOFSSHEIM (GRAND-DUCHÉ DE BADE)

VISITE DU 27 NOVEMBRE 1916

	Français	Russes	Total
Au camp . . . . .	866	960	1.826
Dans les détachements de travail.	1.500	3.600	5.100
Au total (gradés et soldats). . . . .	<u>2.366</u>	<u>4.560</u>	<u>6.926</u>

La visite a eu lieu le 27 novembre ; avis en a été donné le 26.

Le commandant du camp est un général de brigade allemand. En son absence, il a été remplacé par un commandant au cours de la visite.

Le camp a été inspecté deux fois par des délégués de l'Ambassade d'Espagne et a été décrit dans un rapport antérieur. Pour faciliter les communications entre les baraques et les dépendances, des passages en briques ont été construits à la façon des trottoirs; on a recouvert également avec les mêmes matériaux une partie de terrain, en plein air, destinée à la promenade et aux exercices physiques des prisonniers. Pour le reste, le camp n'a subi aucune modification; la section où sont logés les Français continue à être séparée de celle où se trouvent les Russes.

Un assez grand nombre de prisonniers manquent encore de lits, mais tous disposent d'une paillasse, de deux couvertures et d'un oreiller; les baraques sont planchées.

Le linge et les effets d'habillement sont assez mal entretenus; de nombreux prisonniers ont déjà usé leur uniforme français et portent des costumes qui leur ont été donnés par les Allemands.

Le jour de la visite, se trouvaient à l'hôpital 27 Français et 34 Russes, tous atteints d'affections communes. Les malades touchent une alimentation spéciale, en rapport avec leur état, et leur logement ne laisse rien à désirer.

Il y a au camp trois baraques servant de prison, deux sont divisées en cellules et la troisième est une salle commune. L'une des baraques cellulaires était inoccupée.

La ration de pain allemand est de 300 grammes; ce pain est de la qualité courante. La ration de viande est de 100 grammes par semaine pour deux repas; un autre jour par semaine les prisonniers touchent une portion de saucisson.

Le biscuit, expédié par le Gouvernement français, arrive régulièrement et en bon état; il est distribué par le Comité de Secours (1). Les prisonniers disposent de fourneaux en plein air, pour préparer les aliments contenus dans les colis-postaux qu'ils reçoivent, mais l'usage de ces

(1) Cf. la note sur les envois collectifs de pain, p. 108.

fourneaux a été interdit à plusieurs reprises à titre de **punition collective**.

Les prisonniers écrivent par mois deux lettres et quatre cartes-postales et reçoivent la correspondance et les colis qui leur sont expédiés de France. Les lettres subissent un retard de dix à douze jours et les colis un retard de trois semaines.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers, qui m'ont déclaré ce qui suit :

1<sup>o</sup> L'eau est rare, parce qu'il n'y a qu'une seule fontaine au camp ;

2<sup>o</sup> Certains prisonniers punis ne touchent que 50 grammes de pain et de l'eau pendant deux jours; le troisième jour, on leur sert 100 grammes de pain et ainsi de suite ;

3<sup>o</sup> Les prisonniers désirent que la bibliothèque soit ouverte tous les jours, de 14 heures à 16 heures;

4<sup>o</sup> Ils désirent également qu'il y ait plus d'éclairage et de chauffage dans les dortoirs ;

5<sup>o</sup> Le camp manque des médicaments nécessaires, tels que la teinture d'iode ;

6<sup>o</sup> Les prisonniers ont été punis plusieurs fois collectivement et privés de l'usage des fourneaux ; la bibliothèque et le théâtre ont été fermés sous prétexte que des fautes individuelles avaient été commises;

7<sup>o</sup> Les prisonniers mis en cellule souffrent du froid pendant la nuit et demandent qu'on leur restitue leurs capotes ou que le chauffage soit plus intensif.

Le représentant du commandant du camp a répondu comme suit aux déclarations ci-dessus :

1<sup>o</sup> La rareté de l'eau est accidentelle et motivée par la rupture d'un tuyau qui est en réparation ;

2<sup>o</sup> C'est là une mesure qui ne s'applique qu'à une peine de prison d'une durée de cinq jours ; il est autorisé à cet effet par ses supérieurs ;

3<sup>o</sup> La bibliothèque sera ouverte aux heures demandées par les prisonniers ;

4<sup>o</sup> Il considère que l'éclairage et le chauffage des dortoirs sont suffisants ;

5<sup>o</sup> Il demandera des renseignements au sujet des médicaments existants et prendra des mesures pour que ceux qui sont nécessaires ne manquent pas ;

6<sup>o</sup> **Ces punitions sont appliquées en raison de leur efficacité ;**

7<sup>o</sup> Le régime des prisonniers mis en cellules est le même que celui des prisonniers.

Mon impression sur cette visite n'est pas satisfaisante.

---



## MINDEN (WESTPHALIE)

VISITE DU 28 NOVEMBRE 1916

---

Visité le 28 novembre 1916, après avis donné à l'inspection.  
Le commandant du camp est le général major Wolff.

Ce camp a déjà été visité en ce qui concerne les prisonniers français (1).  
Le camp, inauguré en septembre 1914, est situé à 4 kilomètres au nord de la ville ; il se compose de six grands groupes de baraques ; quatre de ces groupes sont actuellement inoccupés, un autre sert de logement aux sous-officiers et le dernier renferme les soldats. Les deux groupes de baraques sont sans communication entre eux. Chaque groupe comprend environ 20 baraques de dimensions variables, où peuvent être installés de 120 à 180 lits. Le camp peut loger au total 18.000 prisonniers.

Cependant, le jour de ma visite, les prisonniers suivants y couchaient :

	Français	Russes	Belges
Hommes de troupe . . . . .	1.067	980	57
Prêtres . . . . .	3	1	
Sanitaires . . . . .		35	

Parmi eux se trouvent environ 900 sous-officiers.

A l'intérieur de chacun des groupes de baraques sont installés les cuisines, les lavoirs, les douches et les fourneaux pour préparer les aliments contenus dans les colis-postaux. Les baraques sont éclairées à l'électricité et chauffées par des poêles au charbon. Les lits, en bois, sont disposés sur deux rangées ; ils sont pourvus d'une paille bourrée de copeaux et de deux couvertures.

Les prisonniers trouvent la nourriture insuffisante. Leur aspect, y compris celui des Russes qui reçoivent de rares colis, ne présente rien d'anormal. Le délégué soussigné a goûté la cuisine le jour de la visite et l'a trouvée d'un goût « acceptable ». Le biscuit expédié par le Gouvernement français arrive avec régularité ; la ration journalière de pain allemand est de 300 grammes ; ce pain est de la même qualité que celui servi aux gardiens. Les cuisines sont tenues proprement et, de même que les cantines, elles dépendent de l'administration du camp. Les prix des cantines sont en rapport avec les prix courants de la région et analogues à ceux des autres camps. Les produits alimentaires qui y sont en vente sont rares.

Le service sanitaire fonctionne bien : il est confié à des médecins allemands qui passent la visite quatre fois par jour, assistés d'infirmiers allemands et de 35 Russes déjà cités. A proximité du camp est situé un

---

(1) Cf. le rapport, p. 80.

hôpital qui renfermait le jour de la visite : 54 Français et 121 Russes. De plus, 116 Français et 3 (ou 5) Russes se trouvaient à l'infirmerie. Un prisonnier russe dentiste est à la disposition du camp.

Trois prêtres catholiques français et un pope russe assurent le service religieux : tous les jours, des messes sont célébrées dans une chapelle ornée simplement. Deux Comités de secours fonctionnent, l'un pour les Français, l'autre pour les Russes. Une somme de 5 marks a été remise à chacun des 20 prisonniers russes désignés par les membres du comité comme étant les plus nécessiteux ; ci-joints les reçus.

Les prisonniers, pour se distraire, ont à leur disposition des jeux en plein air (à l'intérieur du camp), des gramophones, des instruments de musique, des concerts et des conférences hebdomadaires.

TRAVAIL. — Les prisonniers sont employés au nettoyage du camp et aux travaux agricoles dans les environs du camp. La journée est de neuf heures et les salaires varient de 30 à 40 pfennigs ; cependant, dans les détachements industriels, la somme payée en espèces s'élève au quart du prix de la journée de l'ouvrier civil.

Les sous-officiers ne sont pas obligés à travailler (pour le moins, les Français et les Belges), ni à faire l'exercice, mais **ils doivent effectuer tous les travaux que leur propre service comporte** (1).

Aucune réclamation n'a été formulée par les prisonniers au sujet de la manière dont ils sont traités par les autorités du camp.

Le jour de la visite, 14 Français, 15 Russes et 1 Belge étaient punis de prison. Les motifs courants sont : tentative d'évasion ou inobservance des prescriptions du camp.

Les prisonniers ont formulé les réclamations et desiderata suivants, auxquels sont jointes les réponses du commandant.

1<sup>o</sup> La nourriture est insuffisante et les prisonniers craignent qu'elle ne le soit davantage à l'avenir.

*Réponse* : Le commandant estime au contraire que l'alimentation est suffisante, et elle a été approuvée comme telle par le ministère de la Guerre ;

2<sup>o</sup> Environ 1.000 colis-postaux et une nombreuse correspondance n'ont pas été réexpédiés aux prisonniers qui travaillaient à Mittau (Russie) (2) ; ces envois sont actuellement en dépôt dans le groupe n<sup>o</sup> 4.

*Réponse* : Au retour des prisonniers en question, annoncé pour le 31 novembre 1916, toute leur correspondance leur sera distribuée :

3<sup>o</sup> En ce moment les lettres arrivent huit jours plus tard qu'auparavant et on a cessé d'y apposer le cachet d'arrivée.

*Réponse* : Tout le courrier est distribué immédiatement après son arrivée ; s'il se produit des retards, ils ne sont pas imputables au camp, mais à des circonstances inconnues des autorités dudit camp ; quant au cachet, on a cessé de l'apposer sur instruction du Ministère de la Guerre ;

4<sup>o</sup> Les colis expédiés de France n'arrivent pas tous à destination ;

---

(1) Cf. la note p. 104.

(2) Cf. la note p. 95.

les prisonniers eux-mêmes ne croient pas que ce fait doive être attribué au camp ; la même chose se produit pour les envois russes ;

*Réponse* : Les causes de ces disparitions de colis sont inconnues au camp ;

5° Les prisonniers désireraient pouvoir se promener à l'extérieur du camp comme ils le faisaient auparavant.

*Réponse* : La garnison du camp ayant été réduite, il a fallu supprimer les promenades pour ne pas surcharger le service, mais elles seront rétablies aussitôt que les prisonniers récemment arrivés seront évacués ;

6° Les prisonniers désireraient envoyer dans leur pays les vêtements usagés ou autres effets qui ne leur sont pas utiles, prétendant qu'une semblable autorisation a été donnée aux prisonniers allemands en France, ce que peut certifier l'adjudant français D.

*Réponse* : Une enquête sera ouverte à ce sujet et si une telle autorisation a été accordée, il sera donné suite à cette demande ;

7° Les prisonniers préféreraient que les heures de travail, au lieu d'être, comme actuellement, de 6 à 19 heures, fussent de 7 à 18 heures, et que la pose de 4 heures pour les repas fût diminuée proportionnellement.

*Réponse* : Il n'y a pas moyen de donner suite à cette demande, parce qu'alors les sentinelles n'auraient pas le temps de manger ; d'autre part, il y a des équipes où le travail permet aux prisonniers d'entrer au camp avant la nuit ;

8° Les prisonniers désireraient que les copeaux des paillasses fussent renouvelés.

*Réponse* : L'ordre en sera donné si cela est jugé nécessaire ;

9° Les prisonniers désireraient ne pas être changés de camp.

*Réponse* : Les transferts des prisonniers sont ordonnés ou par le Ministère de la Guerre ou par l'inspection des prisonniers de la région ;

10° Le 13 octobre de l'année courante, 400 sous-officiers ont été envoyés faire la récolte des pommes de terre : aux dires des prisonniers, **il s'en trouvait dans ce nombre quelques-uns qui devaient être proposés pour l'internement en Suisse.**

*Réponse* : Les sous-officiers en question avaient été examinés par le médecin et reconnus aptes à faire ce travail ;

11° Les sous-officiers prisonniers se plaignent de ne pas être en communication avec l'autre groupe.

*Réponse* : Les autorités jugent que l'état actuel des choses est satisfaisant : il l'est d'autant plus qu'il a été approuvé par le Ministère de la Guerre ;

12° L'adjudant français qui remplit les fonctions de chef de cuisine a demandé un jour à peser la viande, mais n'y a pas été autorisé ;

*Réponse* : La viande est toujours pesée par un sous-officier allemand, assisté d'un prisonnier ; une enquête sera ouverte au sujet du fait dénoncé ;

13° Les prisonniers désireraient avoir du savon pour laver leurs effets de dessous.

*Réponse* : Ils touchent la quantité prescrite par les autorités militaires ;

14° Le tabac se vend 50 pfennigs à la cantine, bien que le prix indiqué sur le paquet soit de 45 pfennigs ;

15° Certaines photographies remises au service de contrôle pour

être censurées n'ont pas été restituées, bien que deux mois se soient écoulés depuis la date de la remise.

*Réponse* : Le commandant veillera à ce que cette question soit réglée promptement;

16° Les prisonniers se plaignent que tous ceux d'un même groupe aient été punis collectivement à la suite d'une faute qui ne pouvait avoir été commise que par certains d'entre eux (sous-officiers).

*Réponse* : Lorsqu'il n'est pas possible de découvrir le coupable, il n'y a pas d'autre solution, pour maintenir la discipline, que de punir tout le dortoir : en l'occurrence, le dortoir était inoccupé;

17° Les sous-officiers désireraient disposer d'une salle d'études analogue à celle qui existe dans l'autre groupe.

*Réponse* : Sous peu, un local sera installé à cet effet.

L'entretien avec les prisonniers a eu lieu sans témoin. L'impression personnelle du délégué soussigné est que les services du camp sont installés d'une manière suffisante ; son impression sur l'état des prisonniers est, en général, satisfaisante.

---

---

## HAMMELBURG (UNTERFRANKEN)

VISITE DU 28 NOVEMBRE 1916

---

Visité le 28 novembre 1916, la visite antérieure a eu lieu le 11 septembre dernier.

De ce camp dépendent :

Français . . . . .	5.492
Russes . . . . .	208
Anglais . . . . .	256

1.195 Français, 103 Anglais et 31 Russes sont présents au camp, les autres sont employés dans les détachements de travail.

Il y a :

	Français	Russes
A l'hôpital . . . . .	87	3
A l'infirmerie . . . . .	79	6
En prison . . . . .	36	1
En traitement spécial pour avoir refusé de travailler . . . . .	28	

4 Français sont décédés depuis la dernière visite ; aucune modification n'a été apportée à l'installation depuis ladite visite. Néanmoins, les prisonniers se sont plaints que la paille utilisée pour bourrer les pail-

lasses était vieille ; le commandant, informé de ce fait, a promis de la changer.

Les prisonniers se plaignent que l'alimentation soit insuffisante ; ils m'ont donné les indications suivantes, copiées, m'ont-ils dit, dans le registre où sont inscrites les quantités de produits alimentaires employés :

POUR 349 HOMMES, AVEC VIANDE

*Jeudi 16 novembre 1916.*

*Matin.* — Café à la saccharine.

*Midi.* — Soupe aux légumes secs, bœuf, choux raves et pommes de terre.

*Soir.* — Soupe à l'orge, liebig et farine.

Légumes secs . . . . .	4 kg.
Bœuf . . . . .	17 kg. 500
Choux raves . . . . .	80 kg.
Pommes de terre . . . . .	90 »
Orge . . . . .	5 »
Liebig. . . . .	2 »
Farine. . . . .	2 »
Orge (malz) . . . . .	2 »
Saccharine. . . . .	3 t.

POUR 338 HOMMES

*Vendredi 10 novembre 1916*

*Matin.* — Café à la saccharine.

*Midi.* — Poisson, choucroute, farine, liebig et pommes de terre.

*Soir.* — Pommes de terre et marmelade, thé à la saccharine.

Poisson . . . . .	30 kg.
Choucroute. . . . .	60 »
Farine. . . . .	2 »
Liebig. . . . .	2 »
Pommes de terre, 2 fois . . . . .	200 »
Marmelade. . . . .	16 »
Thé. . . . .	1 kg. 200
Malz . . . . .	2 kg.
Chicorée. . . . .	2 »
Saccharine. . . . .	2 fois 6 t.

J'ai donné connaissance de ces quantités au commandant qui m'a assuré que celles employées à la préparation des aliments étaient bien celles indiquées sur le menu.

De plus, les prisonniers ont formulé les réclamations suivantes :

1° Il leur a été ordonné de commander en allemand, et certains ont été punis pour ne l'avoir pas fait.

Le commandant dit que cet ordre a bien été donné, mais que personne n'a été puni :

2<sup>o</sup> Une pression est exercée sur les sergents pour les obliger à travailler ;

3<sup>o</sup> Il existe dans le camp une baraque, où les hommes qui refusent de travailler couchent sur le sol, sans paille, et **ne reçoivent ni lettres, ni colis, ni le biscuit qui doit être distribué aux Français pour le compte du Gouvernement de leur pays** (1).

Cette baraque disciplinaire, que j'ai vue également dans les derniers camps que j'ai visités, est employée à cette fin par ordre supérieur et le commandant ne peut rien faire à ce sujet. Mais, en ce qui concerne le camp, les prisonniers touchent une couverture pour la nuit et les dimanches on leur sert la ration ordinaire.

Les sergents se plaignent qu'on les oblige à travailler à la manipulation des colis et à leur réexpédition aux détachements ; ils se plaignent également de la façon dont ils doivent exécuter ce travail ; ils font remarquer que certains articles manquent au contenu des colis.

Le commandant a dit que le travail exécuté par les sergents était fait dans l'intérêt des prisonniers, et il m'a montré quelques colis, insuffisamment emballés, pour lesquels il ne serait pas étonnant qu'une partie de leur contenu se perdit.

COMITÉ DE SECOURS. — Ce Comité s'occupe de l'expédition du biscuit aux détachements, qui sont au nombre de 700. Les prisonniers disent que ce service est maintenant régulier et font remarquer que, malgré les instructions reçues de la Fédération Nationale au sujet de la restitution des emballages, ceux-ci ne sont pas réexpédiés.

40 caisses de biscuit d'une valeur de 1.400 marks ont été perdues par suite d'un accident de chemin de fer et l'indemnité réclamée n'a pas été versée.

Les prisonniers désirent disposer d'un local plus approprié pour les manipulations du biscuit.

J'ai porté ces faits à la connaissance du commandant qui m'a répondu ce qui suit :

La restitution des caisses ne peut se faire sans que le transport soit payé.

La réclamation a été adressée à l'administration des chemins de fer et l'indemnité réclamée n'a pas encore été touchée ; en face du local, où sont actuellement déposés le biscuit et les colis individuels, on en prépare un autre qui sera destiné exclusivement au service du biscuit.

A ma question relative aux envois de biscuits aux camps de représailles (lorsque de telles mesures sont prises), il a été répondu que 23.247 rations avaient été envoyées au camp de Munster pour les prisonniers internés en Courlande et que, **d'après des renseignements certains, les destinataires n'en ont reçu que 5.000.**

Interrogé au sujet de ce que sont devenues ces 18.247 rations, le commandant a déclaré qu'il l'ignorait et allait ouvrir une enquête pour s'en assurer.

---

(1) Cf. les notes p. 100 et p. 108.

D'après les déclarations du président du Comité de Secours, les prisonniers ont actuellement besoin de 100 pantalons et de 100 képis d'ordonnance.

#### IMPRESSION

Mon impression générale sur ce camp et en ce qui concerne la mine des prisonniers, est bonne ; parmi les sergents, il existe un grand mécontentement au sujet des conditions dans lesquelles on les oblige à travailler à la réception des colis-postaux et du biscuit ; le traitement auquel sont soumis ceux qui refusent d'exécuter le travail imposé n'est pas très sévère dans ce camp.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers ; la visite a été annoncée la veille.

---

### LANDSHUT (BAVIÈRE)

VISITE DU 4 DÉCEMBRE 1916

---

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs (1), renferme 300 prisonniers français, mais la majeure partie d'entre eux sont répartis entre de nombreux détachements de travail.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit : la prétendue « cage », qui existait à Mitterwœhr et qui a été décrite dans mon rapport du mois de juin, a été utilisée constamment comme punition jusqu'au matin du jour de septembre, où ce camp a été visité par un délégué de l'Ambassade d'Espagne ; j'ai recueilli des preuves et des déclarations au sujet de l'exactitude de ce qui précède. Les prisonniers ont dit qu'à partir de ce jour la cage avait, de nouveau, été enlevée, mais aucun de ceux avec lesquels je me suis entretenu de cette question ne m'a dit l'avoir vue personnellement. Je me suis rendu à Mitterwœhr et j'ai pu constater *de visu* que ladite cage avait disparu. De plus, les cellules de la prison étaient toutes vides, car l'ordre a été donné de les faire évacuer en raison des conditions climatiques actuelles.

Les prisonniers m'ont dit que les caporaux, qui étaient en Russie par mesure de rétorsion, avaient été envoyés, à leur retour, à Kolmansburg (Wirvilburg), où ils sont employés à des travaux de drainage.

Les prisonniers ont déclaré que, depuis trois jours, les caporaux-fourriers étaient obligés de travailler, bien qu'ils soient assimilés aux sergents.

Ils m'ont informé que l'adjudant Charles D., du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avait été puni de six jours d'arrêts pour avoir refusé d'obéir à un caporal allemand qui prétendait lui faire remettre des effets et des

---

(1) Cf. p. 93.

chaussures à un prisonnier, sans se rendre compte auparavant s'il était ou non réellement nécessaire.

Ils m'ont dit que le soldat H. Jean s'était vu confisquer le portefeuille, où il avait des photographies, mais ils ignorent ce qu'elles représentaient. Ils ne savent rien au sujet de la capote et de l'argent qui lui ont été retirés.

Les prisonniers m'ont déclaré que le traitement au camp était bon, mais que, dans quelques détachements, certains incidents très désagréables s'étaient produits ; ils reconnaissent, toutefois, qu'il s'agit là d'une exception. De même, les soldats Ernest L., du 112<sup>e</sup> d'infanterie ; Henri B., du 4<sup>e</sup> colonial ; Nicolas S. et A. P., ont été frappés et blessés, à coups de baïonnette, sans que rien ait justifié une agression aussi violente. L'officier allemand Bruckmann, coupable en grande partie de ces incidents, a été cassé par les autorités allemandes. Les prisonniers m'ont dit qu'à Rotenkirchen **l'un d'eux avait été tué d'un coup de baïonnette par une sentinelle.**

Il se plaignent que l'alimentation est insuffisante et que la paille de leur paillasse n'est pas renouvelée.

Ils disent qu'ils reçoivent régulièrement le biscuit expédié par le Gouvernement français. Ils craignent qu'une partie de ce biscuit ne soit utilisée par les Allemands, car ceux-ci disent qu'ils en envoient une certaine quantité à la prison, alors que les prisonniers qui en sortent déclarent n'en avoir pas touché.

Le commandant du camp m'a dit ce qui suit : la cage a disparu en septembre et n'a jamais été reconstruite. Le camp de Kolmansburg réunit de très bonnes conditions et des volontaires se présentent toujours pour y être envoyés, attendu qu'on n'y travaille que pendant la matinée. Les caporaux-fourriers sont forcés à travailler conformément aux ordres reçus du Ministère de la Guerre. Le commandant n'a pas encore étudié le cas de l'adjudant D., par suite il ne sait pas encore s'il sera puni ou non. L'officier allemand Bruckmann a été cassé pour avoir maltraité un prisonnier, les mauvais traitements étant absolument interdits. Tous les cas susmentionnés de prisonniers blessés à coups de baïonnette se sont produits par nécessité, en vue de la légitime défense des sentinelles. Le prisonnier de Rotenkirchen a été tué d'un coup de baïonnette à la cuisse ; le coup a traversé l'artère fémorale, au moment où ce prisonnier tentait d'assaillir la sentinelle avec un gros bloc de pierre, parce que ladite sentinelle lui avait interdit de fumer dans un local où cela était défendu par ordre supérieur. Son décès a été un malheur que tous ont déploré, y compris la sentinelle qui, en portant le coup à la cuisse et non au ventre ou à la poitrine, a démontré qu'elle n'avait pas l'intention de faire tant de mal que celui résultant du malheureux accident dont l'artère précitée a été l'objet. Le commandant a déclaré que l'alimentation était bonne et suffisante et que la paille des couchettes avait été renouvelée en juillet dernier. Il a nié énergiquement l'exactitude du fait allégué par les prisonniers relativement au biscuit, qui, à aucun moment, ni en aucune circonstance, n'a été utilisé par les Allemands.

---

---



## LANDSHUT (BAVIÈRE) (CHATEAU DE TRAUSNITZ)

VISITE DU 4 DÉCEMBRE 1916

---

100 prisonniers français sont logés au château de Trausnitz ; ils ont tous reçu des blessures qui les ont mis, en partie, dans l'impossibilité d'exécuter des travaux pénibles. Le logement réunit des conditions acceptables et a été déjà décrit dans mon rapport précédent.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers, qui m'ont déclaré ce qui suit : ils n'ont aucune réclamation à faire contre le régime et la discipline du camp. Ils disent que, bien qu'ils ne soient employés qu'aux travaux proprement dits du camp, ils trouvent quelques-uns d'entre eux fort pénibles, attendu qu'ils n'ont pas les aptitudes physiques nécessaires au travail, par exemple pour le transport du charbon de la gare sur la colline où s'élève le château ; ils désirent être dispensés d'un tel service. Les prisonniers reçoivent normalement la correspondance, les colis-postaux et le biscuit expédié par le Gouvernement français. Ils m'ont dit que plusieurs sous-officiers avaient été envoyés à Lechfeld dans le mois de septembre et qu'ils craignaient qu'ils n'aient à y subir des privations. Ils protestent parce que la Commission suisse n'admet pas les hommes souffrant de traumatismes nerveux, car ils croient que leurs lésions s'amélioreraient beaucoup s'ils étaient internés en Suisse. Divers prisonniers, qui apprennent l'espagnol, demandent qu'on leur envoie des livres en cette langue.

Le commandant du camp m'a déclaré qui ce suit : les prisonniers ne sont employés qu'aux travaux du camp ; il est, par suite, indispensable qu'ils les exécutent eux-mêmes. Néanmoins, il prendra en considération les réclamations individuelles, inscrites sur la feuille ci-jointe, pour n'employer ces hommes qu'à des travaux faciles. Il m'a dit que le camp de Lechfeld ne différerait en rien des autres camps pour le régime et pour la discipline.

Dans ce camp, le système dit de la « cage » a été employé un jour du mois de septembre, vis-à-vis des prisonniers ; ce système est analogue à celui décrit dans mon rapport du mois de juin au passage relatif aux punitions dans le camp de Landshut. **Dans cette cage, 17 prisonniers ont été enfermés et y ont passé un jour et une nuit entiers.** Depuis lors, ce système n'a pas été appliqué à nouveau, et je me suis rendu compte personnellement que ladite « cage » était destinée à recevoir les ordures.

Le délégué soussigné est d'avis qu'il serait très utile de transférer ces prisonniers dans un autre camp, où le séjour serait moins pénible ; s'il est naturel qu'ils assurent eux-mêmes tous les services de transport de matériaux au camp, beaucoup d'entre eux tireraient un avantage de ce transfert : la plupart ont souffert de blessures qui leur ont laissé de réelles *inaptitudes* au travail, ne leur permettant pas surtout de faire de grands efforts.

## CAMP DE CHEMNITZ-HILFERSDORF (VOIGTLAND)

VISITE DU 13 DÉCEMBRE 1916

---

*Au mois de septembre 1916, un accord mettait fin aux représailles de Russie. Les prisonniers allemands internés dans l'Afrique du Nord, militaires ou civils, sans excepter ceux qui purgeaient une condamnation dans les établissements pénitentiaires, devaient être ramenés dans la métropole. En retour, dès après l'exécution de ce transfert, les prisonniers de guerre français, quel que fût leur grade, ainsi que tous les prisonniers civils transférés en Russie, devaient être réintégrés dans leurs camps d'origine. Dès le 25 septembre 1916, le transfert des prisonniers allemands était opéré. On verra dans quelles conditions les promesses allemandes ont été suivies d'effet.*

Visité le 13 décembre, ce camp n'a subi aucun changement qui puisse modifier la bonne impression qu'il fit au délégué lors de sa dernière visite. Bien mieux, on s'efforce de l'améliorer en facilitant, avant tout, les envois de pain et de vivres aux détachements de travail ; pour cela, un grand atelier a été aménagé où quelques menuisiers s'occupent de la confection de petites caisses destinées à ce but.

Cet atelier se trouve sous la direction immédiate du chef français de la Caisse de secours qui me dit avoir reçu dans les derniers envois de pain, les quantités suivantes : 10.453, 10.064, 10.047, 10.605 ; il n'en a pas accusé réception, parce que son prédécesseur lui a dit d'attendre jusqu'à ce qu'il ait reçu une lettre de la Fédération des prisonniers de guerre.

Le lait est distribué entre les malades et les colis de Noël seront offerts aux nécessiteux, à ceux considérés comme tels parce qu'ils ne reçoivent pas plus de 1 ou 2 colis par mois.

Dans ce camp se trouvent les malades suivants :

### *Petits malades (Hôpital II)*

Français. . . . .	29
Russes. . . . .	24
	<hr/>
	53
	<hr/> <hr/>

### *Grands malades (Hôpital I)*

Français. . . . .	15
Russes. . . . .	9
	<hr/>
	24
	<hr/> <hr/>

¶ Parmi les Français, il en faut mentionner quelques-uns atteints d'affections d'un caractère chirurgical, **contractées dans les mines** :

1 cas de tumeur dans la région du foie, **suite d'un coup reçu dans la mine Deutschland (Oelsnitz)** (1) : l'opération a été faite et le malade est convalescent. Un autre souffre d'une fracture complète de la jambe causée par un accident dans la mine Victoria, de Liebstaedt. Emile A., du 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a une enflure considérable du genou droit, suite d'un coup de crosse donné par une sentinelle, pour avoir refusé de travailler ; d'après le chef de la clinique, la localisation du mal ne permet pas encore de dire s'il y a fracture de la rotule ou épanchement du sang ou hémartrosis.

**Les prisonniers de professions libérales, arrivés des camps de représailles de la Pologne, se plaignent de ce que leurs lettres de réclamations, adressées à l'Ambassade d'Espagne, n'ont pas dû lui parvenir**, car, dans le cas contraire, ils auraient reçu une réponse. Le commandant dit que ces lettres ont dû être envoyées dans leurs camps primitifs, car elles n'ont pas passé, ici, par la censure ; et si elles y étaient passées, elles auraient été envoyées à Kœnigsbrück. Ces prisonniers se lamentent sur le traitement auquel ils furent soumis, sur l'insuffisance et la mauvaise qualité de la ration et sur la dureté du travail. Quelques-uns d'entre eux sont très mal vêtus. Le commandant regrette qu'en ce moment la compagnie ne soit pas en état de leur procurer les vêtements désirés, car par l'arrivée d'un grand nombre de Russes très dépourvus sous ce rapport, et que, d'urgence, il a fallu vêtir, les réserves ont été épuisées ; mais il espère que, sous peu, elles seront reconstituées comme antérieurement. Ces prisonniers intellectuels craignent d'être envoyés aux travaux des mines ; mais le commandant m'assure que cela ne s'est pas fait jusqu'à présent et, qu'à l'avenir, il aura grand soin que cela n'ait pas lieu pour eux ; il les réservera, s'il se voit dans la nécessité de les faire travailler, pour des tâches faciles et supportables.

Les Français demandent qu'on leur remette la différence perdue par le change sur les mandats postaux ; le commandant et l'officier d'administration du camp me répondent que, d'après les dernières instructions, il n'y a pas eu d'accord définitif entre les deux gouvernements.

Il y a aujourd'hui, dans ce camp : 4.721 Français, 3.329 Russes et 1 Serbe. 6.721 prisonniers belges, dont 7 civils, travaillant dans les détachements, en dépendent.

La statistique de la mortalité, depuis sa fondation, donne les résultats suivants :

Français, soldats et civils . . . . .	65	— 1.36 %
Russes. . . . .	28	— 0.84 %
Belge, civil. . . . .	1	
	94	
	94	

---

(1) Sur les divers détachements des mines d'Oelsnitz, voir plus loin p. 255.

Dans cette statistique, **on ne compte pas les morts par l'épidémie de typhus exanthématique**, de l'année 1915 (1).

Le camp fut visité sans avis préalable, et le délégué a causé aux prisonniers sans témoins.

---

---

## ZOSSEN (HALBMONDLAGER) (BRANDENBURG)

VISITE DU 22 DÉCEMBRE 1916

---

Dans ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs (2) sont logés 3.200 Mahométans français suivant détail :

Tunisiens . . . . .	500
Marocains . . . . .	200
Algériens . . . . .	2.500

Parlant avec eux, en présence de témoins, les prisonniers m'ont dit ce qui suit : le président du Comité de Secours est M. R. T., sergent au 5<sup>e</sup> tirailleurs ; il est aidé dans ses fonctions par quatre délégués, soit un pour chacun des bataillons dont se compose le camp. Celui du 1<sup>er</sup> bataillon s'appelle K. A., sergent au 1<sup>er</sup> tirailleurs ; celui du 2<sup>e</sup>, G. Ben S., sergent au 8<sup>e</sup> tirailleurs ; celui du 3<sup>e</sup>, S. S.-A., sergent au 9<sup>e</sup> tirailleurs et celui du 4<sup>e</sup>, A. Ben M., sergent au 1<sup>er</sup> tirailleurs.

Ceux-ci, aussi bien que les prisonniers, sont plus satisfaits du système d'envois collectifs de colis que de celui d'envois individuels qui se pratiquait auparavant ; ils le trouvent plus équitable et il n'occasionne pas les jalousies, les mêlées et les disputes qui, antérieurement, existaient.

Ils me disent que la répartition se fait en complète et absolue justice. Le président me fait remarquer qu'il est sur tous les points en parfait accord avec les sociétés de bienfaisance, en faveur des Tunisiens et des Marocains, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse de celle d'Alger, ce qui fait que les Algériens sont bien moins favorisés dans la répartition des colis que les autres. Les prisonniers calculent que chacun reçoit, en moyenne, un colis tous les trente-cinq jours ; ils trouvent que c'est peu et croient que quatre par mois seraient nécessaires. Le biscuit envoyé par la France leur arrive avec une régularité parfaite. Ils voudraient ne pas le partager avec les 200 déserteurs qui se trouvent parmi eux et qui se sont présentés, comme volontaires, pour se rendre en Turquie ; mais ils se voient forcés de le faire. **Les prisonniers disent qu'on continue à faire de la propagande parmi eux pour les décider à aller combattre en Turquie : mais cette campagne n'a eu aucun succès, car ils sont et resteront fidèles à la France.**

---

(1) Sur l'épidémie de typhus exanthématique qui, pendant l'hiver et le printemps de 1915 ravagea plusieurs camps d'Allemagne, voir plus loin, p. 347.

(2) Voir p. 57, 121.

Ce camp n'a aucun détachement de travail, ni de punition. On peut dire que, pratiquement, aucun prisonnier ne travaille, car 200 seulement, qui se renouvellent quotidiennement, travaillent quatre heures par jour à des services qui ont rapport au camp. Ils se plaignent d'avoir froid dans les baraques et voudraient obtenir un peu plus de charbon pour le chauffage ; ils désireraient aussi trois couvertures au lieu des deux qu'ils ont actuellement. L'état sanitaire est bon ; il y a 75 hommes à l'hôpital, atteints, en majorité, de refroidissements. Les invalides, dont parle mon rapport antérieur, continuent à y rester. La Commission suisse ne s'est jamais présentée ici. Les prisonniers déplorent l'absence d'une caisse de secours avec des fonds en espèces, car, d'après eux, les deux tiers des leurs sont de véritables nécessiteux.

Le fait que les sergents employés par l'administration reçoivent une gratification des Allemands éveille des soupçons parmi les prisonniers. Ils assurent que beaucoup de colis arrivent brisés et dévalisés et que d'autres n'arrivent jamais.

Ils trouvent la discipline sévère ; chaque jour, il y a une moyenne de 14 punis pour l'avoir transgressée. Les punis restent plusieurs jours en prison, mais pendant ce temps, ils reçoivent la nourriture ordinaire. Un prisonnier, dont le nom n'est pas connu, essaya, il y a un mois, de s'enfuir ; il fut tué par un coup de feu de la sentinelle ; ils reconnaissent que celle-ci l'appela à haute voix, mais ils disent aussi que le prisonnier s'arrêta en l'entendant ; malgré cela on fit feu sur lui.

Le commandant du camp, profitant de sa permission de Noël, était absent au moment de la visite. L'officier qui le remplaçait me répondit :

Les prisonniers reçoivent beaucoup d'envois et certainement la moyenne pour chacun est supérieure à un colis tous les trente-cinq jours. Tous les prisonniers sont égaux ; aussi est-il prescrit de donner à tous biscuit et colis, car, à son avis, il n'y a pas lieu d'établir de différence parmi eux. Aucune propagande ne se fait au camp ; des prêtres y viennent uniquement pour le service religieux ; ils parlent la langue arabe qu'il ne comprend pas ; mais le commandant croit que les prêtres se contentent de leur parler de choses religieuses. Les prisonniers reçoivent assez de charbon de chauffage, puisque, dans l'intérieur des baraques, il y a une température de 17° à 18°. Il donnera connaissance au commandant de leur désir de recevoir une autre couverture. Les sergents employés par l'administration reçoivent une gratification pour le travail intensif qui les accable ; ils la méritent bien, surtout si on les compare avec les autres qui ne font rien. Si quelques colis arrivent détériorés, ce n'est nullement la faute du camp ; d'ailleurs ceci se produit rarement. Peu de colis se perdent, mais il arrive souvent que les prisonniers reçoivent les lettres qui les annoncent beaucoup plus vite que les colis ; et quand ceux-ci tardent à arriver, les prisonniers les croient perdus, mais ensuite ils arrivent presque toujours. Il n'y a pas d'excès dans la sévérité de la discipline. Le prisonnier qui essaya de fuir entendit la voix de la sentinelle, mais n'en fit aucun cas, de sorte que la sentinelle, faisant son devoir, fit feu sur lui et le tua.

Ce camp a produit une impression favorable.

## CAMP D'ALTENGRABOW (ALTMARK)

VISITE DU 10 JANVIER 1917

---

Ce camp a déjà été visité (1); il compte aujourd'hui, 10 janvier, 1.748 Français, 589 Belges, 1.872 Russes, 1 Serbe et 207 Anglais; en outre, 4 prisonniers d'autres nationalités.

Ce camp est installé pour contenir 4.900 hommes.

7.783 prisonniers sont occupés dans des détachements de travail.

Les habitations des soldats et les installations n'ont pas changé depuis la dernière visite.

Les malades se répartissent actuellement comme suit : 33 Français, 14 Belges, 82 Russes, 3 Anglais. Il n'y a qu'un cas de diphtérie, chez un soldat russe.

Parmi les malades français, on en compte 5 atteints de troubles mentaux, 10 de catarrhes des bronches et 10 d'affections légères de l'appareil digestif. Il n'y a aucun cas de tuberculose et ceux qui sont suspectés d'en être atteints sont transférés à *Sprottau*. La mortalité, depuis l'origine du camp, s'élève à 0.79 %.

2 médecins allemands et 2 russes sont affectés au service des malades. Il y a aussi un dentiste.

2 prêtres catholiques français et un allemand célèbrent la messe et remplissent les autres devoirs religieux de cette confession, dans une baraque transformée en chapelle, pourvue de 4 autels, et utilisée également pour le culte orthodoxe.

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre dernier, le trafic postal fut le suivant :

Colis-postaux . . . . .	35.878
Lettres . . . . .	2.532

On reçoit le pain et l'on en accuse réception.

Il y a quelque 1.600 nécessiteux qui sont assistés par le « Vêtement du prisonnier de guerre ».

Les prisonniers français ont formulé les plaintes suivantes :

1<sup>o</sup> Ils se plaignent de leurs vêtements; ils n'ont pas le droit de porter leurs uniformes à Gross-Wüsterwitz, où l'ordre a été donné de les leur enlever; or, au magasin d'habillement du camp, ils ne peuvent obtenir de nouveaux effets sans présenter les vieux déjà usés. De plus, obligés de laver eux-mêmes leur linge, on ne leur donne pas de savon à cet effet:

2<sup>o</sup> Ils se plaignent aussi du service postal, qui, d'après leurs déclarations, n'a pas fonctionné quinze jours régulièrement. Les lettres mettent plus de quatre semaines pour parvenir de France et les colis à peu près le même temps. Ceux-ci sont distribués dès leur arrivée au camp, mais on

---

(1) Cf. p. 72.

retient les lettres quatre ou cinq jours. Les envois postaux, destinés aux détachements de travail, sont mis dans des sacs qui restent quelquefois dix-neuf jours au camp; ce délai, ajouté à la lenteur des chemins de fer, fait que ces envois arrivent aux mains des destinataires avec un retard de deux mois et plus ;

3° Ceux qui sont allés dans des camps de représailles, en Russie, n'ont pas encore reçu les lettres et colis envoyés par leurs familles avant leur départ pour ces camps.

Les envois que l'on peut faire aux détachements de travail, par chemin de fer, arrivent, quoique tardivement ; mais ceux qui doivent emprunter d'autres moyens de communication sont retenus et subissent des retards considérables ; il en est de même des accusés de réception. Souvent, **les prisonniers doivent payer le transport des colis de la station au détachement**, parce qu'on ne leur permet pas d'aller à la gare les retirer. Le Comité a dû, à différentes reprises, faire des dépenses pour ce motif, quoique la Convention de Genève stipule que les prisonniers recevront leurs colis gratis. D'après l'opinion du Comité, la majeure partie de la faute, dans les difficultés et les délais dont souffre la correspondance, incombe aux sous-officiers et aux caporaux qui ont la direction des détachements de travail ; il y a, en effet, des cas où ils ne distribuent pas aux prisonniers le papier et les cartes réglementaires pour que ceux-ci puissent écrire à leur famille.

A l'hôpital de Burg, le directeur de cet établissement refuse de signer l'accusé de réception du pain que les prisonniers doivent emporter en sortant de l'hôpital.

Le renvoi des emballages à Bâle est difficile ;

4° Les prisonniers se plaignent des punitions, qui, d'après eux, se répètent très fréquemment ; **il n'est pas rare qu'un prisonnier qui s'est évadé soit puni de trois semaines de prison, pour s'être évadé, de trois semaines en outre pour avoir porté des habits civils, et de trois semaines encore pour avoir eu de l'argent sur lui, au moment où il fut appréhendé (1).**

Le sergent qui est chargé de la surveillance des prisonniers en cellule est un homme habitué à les maltraiter ; il est très peu compatissant, et il est allé parfois jusqu'à jeter à terre leur nourriture pour les raisons les plus bénignes. Ils restent ordinairement, dans les cellules disciplinaires, trois jours au pain et à l'eau ; le quatrième jour, ils reçoivent la nourriture ordinaire ; mais des cas se sont présentés où un homme, pendant quinze jours, n'a eu d'autre nourriture que le pain et l'eau, et un autre est resté à jeun pendant quarante-huit heures ;

5° A Gross-Wüsterwitz, d'après ce que disent les prisonniers, la peine du poteau subsiste encore ; **le prisonnier est attaché au poteau avec un sac chargé de pierres, aux pieds, afin qu'il ne puisse pas bouger.** Dans le même détachement de travail, on frappe sans pitié ; un soldat m'a montré trois cicatrices à la poitrine, qui semblent provenir d'un instrument tranchant qu'il affirme avoir été une baïonnette.

Dans cette fabrique, d'après les déclarations des prisonniers, **ils sont**

---

(1) Cf. la note p. 10.

employés à la confection de cartouches de poudre et d'autres munitions de guerre.

A la sucrerie de Genthin, ils travaillent dix-huit heures les dimanches, et le commandant ne leur permet pas de se présenter à la visite du médecin. A Gommern, ils ont été retenus vingt-quatre heures au travail, et dans les carrières de Dümmerling, on enregistre beaucoup d'accidents causés par le travail;

6° Ils déclarent aussi qu'outre les punitions réglementaires de cellule, ceux qui encourent des punitions souvent sont obligés de rester dans les baraques des Polonais, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'hygiène et de la moralité ;

7° Les prisonniers civils sont très mal installés, dans une moitié de baraque, qui contient 125 hommes, dont quelques-uns n'ont pas de lits. Les paillasses ne sont pas remplies périodiquement, et il y en a dont la paille n'a pas été renouvelée depuis l'année dernière.

La Commandantur m'a répondu :

1° Qu'elle fera une enquête pour contrôler ce qui se fait à Gross-Wüsterwitz au sujet des vêtements ; que dans ce camp-ci, on donne aux hommes, suivant leurs nécessités, et d'après ce qui est prescrit. Chacun est obligé de présenter l'effet détérioré, pour que l'autorité ait la certitude qu'il ne vendra pas le nouvel effet qu'il reçoit, comme cela est arrivé ; autrefois, c'était même un cas très fréquent. Qu'on leur donne 50 grammes de savon en morceaux et 250 grammes en poudre ;

2° Que les lettres attendent au maximum huit jours avant d'être distribuées ; quant aux sacs, ils sont expédiés immédiatement par chemin de fer, quand ce moyen de communication avec le détachement de travail existe, comme c'est le cas à Gross-Wüsterwitz, Genthin, etc., mais dans le cas contraire, ils sont retenus au camp jusqu'à ce que se présente une occasion de les envoyer ; le retard indiqué par les prisonniers paraît exagéré ;

3° Que le camp n'a reçu aucune plainte relative à la correspondance et aux colis de ceux qui sont partis dans des camps de représailles ; et comme il ne reste rien qui ait été retenu, tout a dû être distribué ailleurs. Que les envois de pain aux détachements sont faits par les prisonniers eux-mêmes et qu'il est prescrit que les frais de transport seront supportés par l'Etat. Qu'il est très rare que le papier ou les cartes-postales viennent à manquer ; on peut considérer ceci comme exceptionnel, étant donné que la Commandantur fait tous ses efforts afin que rien ne manque.

L'hôpital de Burg ne relève pas de ce camp ; quant aux renvois à Bâle des emballages, cela dépend des difficultés des communications ;

4° Qu'il prescrira une enquête sur la conduite du sergent chargé de la surveillance des cellules disciplinaires ; mais il doit rappeler que les individus qui sont punis ont une conduite très douteuse et le plus souvent des caractères récalcitrants ; il est donc nécessaire que leur surveillance soit confiée à un homme énergique qui ne se laisse pas prendre par les différentes ruses et finesses que les habitués de la prison ont coutume d'employer.

Il peut arriver qu'un même individu reçoive des punitions successives ; mais il ne les purge qu'après un intervalle entre chacune. Le com-



mandant nie que la peine du poteau existe et que les punis de cellule aient été soumis à un autre régime alimentaire que celui qui est prescrit par les règlements ;

5° Que le travail des prisonniers dans les fabriques et dans les établissements agricoles est soumis aux mêmes règlements que celui des civils allemands ; quand les nécessités l'exigent on fait travailler les uns comme les autres, mais toujours avec des pauses et dans des cas exceptionnels ; aussi ces cas n'ont pas été fréquents. La Commandantur ne sait rien du soldat blessé par une baïonnette ; à Gross-Wüsterwitz, qui est, à la vérité, une fabrique de munitions, seuls des Allemands, hommes ou femmes, travaillent ; les prisonniers y sont affectés à des travaux de construction de canaux d'écoulement, au transport de matériel pour les travaux, etc.

A Genthin, il y a un médecin qui fait la visite tous les jours ; quant aux accidents de travail à Dümmerling, la Commandantur n'en a pas eu connaissance ;

6° Les prisonniers qui ne doivent pas être punis de cellule de rigueur sont isolés dans 2 baraques appelées baraques de punition ; il n'y a rien de particulier pour eux, sinon qu'il ne leur est pas permis de communiquer avec leurs compagnons,

7° La baraque n° 18, dont les prisonniers se plaignent comme défectueuse au point de vue hygiénique, m'a paru, en vérité, quelque peu surpeuplée, en raison du grand nombre d'hommes qui y logent ; elle sera vidée autant qu'il sera nécessaire pour que les prisonniers y soient à l'aise comme dans les autres.

Le commandant affirme que la paille des paillasses est changée toutes les six à huit semaines.

---

## BRANDEBOURG-SUR-HAVEL (BRANDENBURG)

VISITE DU 10 JANVIER 1917

---

Ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs, renferme actuellement, avec l'hôpital et toutes ses dépendances, 283 prisonniers français, 7.500 russes et 300 anglais.

Je me suis entretenu avec les prisonniers, en présence d'interprètes allemands, parce que j'avais effectué cette visite sans préavis ; les prisonniers m'ont déclaré ce qui suit : avant, il n'y avait pas de Comité de Secours français dans ce camp ; le Comité qui fonctionne actuellement a été fondé dans les premiers jours de décembre ; il est présidé par M. Pierre J., soldat du 354<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Comme il n'existait pas de registres, la date de réception des envois de biscuits n'a pu m'être indiquée, mais les membres du Comité ont promis de noter soigneusement ces indications à l'avenir. Ils m'ont dit qu'ils avaient expédié 3.738 kilos de biscuits à divers détachements de travail et que **les prisonniers**

faisant partie de ces détachements étaient revenus au camp sans les avoir reçus : malgré les réclamations faites à ce sujet, et bien qu'un mois et demi se soit écoulé, le biscuit ne leur a pas encore été remis et il n'a pas été davantage retourné au Comité de Secours. Le 25 décembre, du biscuit a été expédié à Prennitz, à raison de 3 kilos par homme, mais 2 kilos et demi seulement ont été remis à chacun. Les réclamations qui ont été faites n'ont donné aucun résultat pratique jusqu'à présent. 106 prisonniers, venant des détachements I et VI de Mitau, disent que pendant qu'ils ont appartenu à ces détachements, ils n'ont pas reçu tout le biscuit qui leur était destiné ; ils désirent que les 21 kilos et demi, qui ne leur ont pas été remis, leur soient adressés ici, par leurs camps d'origine qui sont respectivement Limburg, Darmstadt, Friedrichsfeld, Münster 1, 2 et 3, Celle, Dülmen et Soltau. Les prisonniers protestent, parce que pour six caisses de biscuits expédiées de Stuttgart, on leur a fait payer 2 marks 10 pfennigs ; on leur a déclaré, à plusieurs reprises, que cette somme représentait les frais de transport et autres, ainsi que les droits de magasinage dans une gare. Cela ne s'est produit qu'une seule fois.

Les prisonniers venant de Mitau protestent énergiquement, parce que, à la cessation des mesures de représailles, ils n'ont pas été renvoyés dans leurs camps d'origine comme on le leur avait promis (1). Ayant été changés de camps deux ou trois fois (ils étaient en dernier lieu à Dyrotz) et leur séjour dans chacun de ces camps n'ayant été que de quinze ou vingt jours, ils n'ont pu recevoir, dans aucun d'eux, ni colis, ni correspondance, ni argent ; ils désespèrent même de les recevoir jamais, puisqu'ils quittent le camp avant que les envois, qui leur sont destinés, aient pu les toucher. Ils demandent instamment que l'on tienne la promesse qui leur a été faite et qu'on les transfère dans leurs camps d'origine.

Les prisonniers trouvent l'alimentation du camp très insuffisante. Par contre, ils aiment beaucoup le biscuit, qu'ils considèrent comme la base de leur nourriture ; mais ils préfèrent les grands biscuits aux petits, car ces derniers, disent-ils, sont trop durs et difficiles à amollir.

Les hommes rapportent que, tant à Mitau qu'à Salzoff (Dyrotz), ils ont été l'objet de mauvais traitements ; dans ce dernier camp, le prisonnier français F. a été blessé sans raison justifiée.

Les prisonniers n'ont aucune réclamation à formuler au sujet du traitement dans le camp de Brandebourg-sur-Havel ; ils affirment qu'ils sont bien traités et que le commandant est très affable à leur égard.

Il n'y a aucun prêtre au camp pour célébrer les services religieux ; les prisonniers désirent vivement qu'on leur en affecte un.

À l'hôpital, 20 Français seulement sont en traitement. L'un d'eux est atteint de *tracoma* et est bien soigné par un oculiste russe. Les autres sont atteints, en majeure partie, d'affections légères.

Les prisonniers ne se plaignent pas non plus du logement, sauf en ce qui concerne le manque d'oreillers pour dormir.

N'ayant pas rencontré le commandant dans ce camp et n'ayant été accompagné dans sa visite par aucun officier le représentant, mais sim-

---

(1) Cf. la note p. 150.

plement par deux interprètes et par le médecin de l'hôpital, il est impossible au délégué de consigner dans le présent rapport les arguments que le commandant aurait pu opposer aux réclamations formulées par les prisonniers, et, par suite, de les comparer d'une manière impartiale.

Les interprètes et le médecin m'ont dit que ce qui suit : le fait que les 3.738 kilos de biscuits expédiés aux détachements n'ont pas encore été retournés au camp est dû aux difficultés de transport par chemin de fer, mais certainement leur retour aura lieu sous peu. Les 2 marks 10 réclamés pour l'envoi de biscuits de Stuttgart ont été perçus pour droits de magasinage en gare et c'est la seule fois que cela s'est produit.

Le médecin dit que l'état sanitaire des prisonniers français est bon.

Le camp par lui-même produit une impression favorable. Par contre, les difficultés pour le transport du biscuit, les pertes qui en résultent, comme, par exemple, pour le cas spécial de Prennitz, et les préjudices occasionnés aux prisonniers de Mitau en raison de transferts continuels, qui ne leur permettent pas de recevoir à temps leurs correspondances et les colis que leurs familles leur envoient au prix de sacrifices : **tout cela produit une impression défavorable, et il est très désirable de remédier à ces déficiences, étant donné qu'il s'agit d'une question si importante pour les prisonniers.**

---

## MUNCHEBERG (BRANDENBURG)

VISITE DU 11<sup>er</sup> JANVIER 1917

---

Ce camp et les détachements qui en dépendent renferment 1.735 prisonniers français, 782 russes, 7 belges et 40 anglais.

12 Français et 25 Russes sont actuellement à l'hôpital.

Les prisonniers sont logés dans un bâtiment en maçonnerie extrêmement long et divisé en huit parties au moyen de cloisons. On accède à chacun de ces locaux par une rampe unie, sur laquelle il est très facile de glisser et de tomber par le temps neigeux qu'il fait en ce moment. Dans chaque pièce, constituée par trois rangées superposées de châssis en bois, se trouvent les dortoirs. Le sol est planchéié et on y remarque de l'humidité provenant de la rentrée des prisonniers avec des chaussures mouillées. L'éclairage est insuffisant. Le chauffage se fait à la vapeur. Chaque prisonnier dispose d'une petite paillasse, bourrée de paille, et de deux couvertures. Dans un des coins de l'un des locaux, il y a une très grande humidité due à des déficiences dans l'installation du tuyau de chauffage.

Une des salles sert de local disciplinaire ; elle est désignée sous le nom de « baraque d'isolement ». Elle est la même que les autres, mais encore moins éclairée, n'ayant qu'une lampe à gaz cassée.

Les prisonniers punis qui s'y trouvent (ils étaient une vingtaine le jour de la visite) n'en sortent que pour se rendre au travail et ils y retour-

ment aussitôt qu'il est terminé. Ils couchent sur une paille sans couverture, il leur est interdit de recevoir les colis et le biscuit qui leur sont expédiés de France et, pendant toute la durée de leur punition, qui est presque toujours de huit ou quinze jours, ils ne touchent, comme nourriture, que la demi-ration fournie par le camp.

Il existe un petit atelier destiné aux artistes.

La cuisine réunit de bonnes conditions, ainsi que les cabinets d'aisances et autres dépendances.

L'entretien a eu lieu sans témoin, avec les prisonniers qui nous ont exposé ce qui suit : le président du Comité de Secours est l'adjudant A. Les prisonniers disent qu'ils reçoivent la lettre d'avis relative au biscuit bien avant celui-ci. Les différences de poids entre la quantité qui leur est expédiée et celle qu'ils reçoivent sont indiquées sur la liste annexée au présent rapport. Les prisonniers déclarent que 300 kilos de biscuit sont arrivés avariés. Le service de distribution du biscuit se fait régulièrement entre les 150 détachements qui dépendent du camp. Néanmoins, les prisonniers se plaignent que les arrivages se font parfois avec un grand retard et que, d'autres fois, les caisses ont été défoncées et pillées pendant le trajet en chemin de fer, ainsi que l'attestent elles-mêmes les autorités allemandes des détachements. Les prisonniers sont très satisfaits de la qualité du biscuit, qu'ils considèrent comme la base essentielle de leur alimentation.

Ils disent que, depuis le mois de juillet, **les caporaux-fourriers sont obligés de travailler dans les mêmes conditions que les autres hommes.** Tous les jours, 500 environ sont employés à l'assèchement et au drainage des marais de Rotesluch. Ils doivent travailler, disent-ils, douze heures par jour ; les trois quarts d'entre eux ont des bottes spéciales pour ce genre de travail, les autres sont obligés de travailler en sabots. Les bottes, étant vieilles, sont généralement trouées, de sorte que **tous les prisonniers travaillent les pieds mouillés**, ce qui, disent-ils, occasionne de nombreuses douleurs rhumatismales. Les hommes disent que la nourriture qui leur est servie au repas de midi dans les marais, ainsi que celle du repas du soir, au camp, est très insuffisante et qu'elle est presque exclusivement composée d'eau chaude. Ils ajoutent que **quelques professeurs sont tenus de travailler comme les autres prisonniers.**

Les prisonniers se plaignent d'être entassés dans les dortoirs, ils disent qu'il y a des gouttières dans les dits dortoirs, que la lumière y est insuffisante et qu'il y fait froid, car ils ne sont chauffés le soir que pendant une heure ou une heure et demie. Ces derniers points relatifs aux dortoirs ont été vérifiés par les délégués soussignés, qui se sont rendu compte qu'il y avait un très grand entassement, que l'éclairage était insuffisant et que la température était de 9° centigrade seulement, bien que le chauffage fonctionnât.

Les prisonniers disent que les lavabos sont ouverts le dimanche, mais que ce jour-là il y a toujours moins d'eau pour se laver, bien que ce soit le seul jour où la majeure partie d'entre eux soient libres de pouvoir se livrer à leur toilette personnelle. Ils n'ont jamais d'eau chaude.

Les artistes se plaignent de ce qu'ayant sollicité l'autorisation d'envoyer leurs œuvres en France, elle leur ait été refusée.

A l'hôpital se trouvent 3 Français tuberculeux. L'un d'eux, René B., est très gravement atteint de tuberculose pulmonaire et de laryngite tuberculeuse, son état fait entrevoir un dénouement rapide et fatal. Les autres prisonniers déclarent que, **il y a deux mois, alors que la Commission suisse était au camp, ce malade, qui avait une forte fièvre à ce moment, ne lui a pas été présenté.** Le médecin de l'hôpital a dit qu'il était inutile de le présenter à ladite Commission parce que, à cette époque, les germes fiévreux et tuberculeux étaient tellement intenses qu'ils interdisaient absolument le voyage en Suisse, long et fatigant, qui aurait certainement achevé le malade. Tous les malades sont traités avec les soins et la diligence nécessaires. Les Français étaient atteints d'affections légères, à l'exception dudit B. et d'un autre malade souffrant d'une pneumonie grave. En vingt mois, 6 Français et 6 Russes sont décédés des suites de la tuberculose.

M. A. a déclaré, que sur un envoi de 210 kilos de porc, 130 avaient été dérobés avant de lui parvenir. Il a formulé une réclamation et on lui a offert de l'indemniser en espèces. Il a dit qu'en tenant compte du prix de vente du porc à la cantine, la somme à lui verser devait être de 1.000 marks. Les autorités ont répondu que l'indemnité devait correspondre au prix de vente en France et que la somme totale à payer était de 650 marks. Mais il a refusé d'accepter aucun argent craignant que, en procédant ainsi, de nouvelles quantités de vivres ne pussent être soustraites, attendu que, de cette façon, les autorités allemandes pourraient se procurer des vivres, les formules légales étant sauvegardées. **Le président du Comité de Secours dit qu'il a voulu écrire trois fois à ce sujet à l'Ambassade d'Espagne, mais que l'autorisation lui a été refusée.**

Les prisonniers déclarent qu'un jour un homme qui travaillait dans les marécages, et qui avait faim, s'était mis à l'écart pour aller chercher un morceau de biscuit. Une sentinelle le vit et fit feu sur lui avec un revolver sans lui faire les sommations d'usage ; heureusement le coup n'atteignit pas son but, mais l'endroit où la balle s'aplatit démontra que cette sentinelle avait visé pour le blesser.

Les prisonniers disent qu'au camp se trouve un nommé Désiré G. du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dont les facultés mentales sont troublées ; cet homme s'égratigne le visage, rit sans motif, et ne parle jamais. Il ne nous a pas été possible de le voir, **parce qu'il avait été envoyé au travail.**

Les prisonniers déclarent que l'ancien président du Comité de Secours, le sergent Charles S., qui ne se trouve pas maintenant dans ce camp, a été attaqué sans motifs par une sentinelle qui lui cassa une jambe d'un coup de crosse de fusil.

Les prisonniers rapportent qu'environ 20 d'entre eux, qui sont brancardiers et infirmiers, sont répartis dans les détachements de travail ; ils ont promis d'envoyer une liste exacte de ces hommes à l'Ambassade d'Espagne, parce qu'ils ne pouvaient pas l'établir au moment de la visite.

Ils ajoutent que certains prisonniers ayant été rapatriés comme infirmiers, après avoir démontré leur qualité au moyen de certificats délivrés

par le Ministère de la Guerre, les Allemands prétendent maintenant que les certificats du dépôt ne sont pas suffisamment probants et exigent qu'ils soient tous établis par le Ministère : la majorité de ces hommes ne peuvent pas se les procurer.

Les prisonniers protestent parce que, jusqu'à deux mois auparavant, le commandant du camp se refusait à légaliser leurs procurations. Il le fait depuis cette date, mais il ne veut pas que sa signature soit légalisée par l'Ambassade d'Espagne ; les prisonniers croient cependant que cela est nécessaire, surtout pour les procurations de mariage (1).

Les hommes se plaignent de ne jamais être autorisés à parler personnellement au commandant du camp. Théoriquement, ils en ont le droit, mais lorsqu'ils sollicitent cette autorisation, les sentinelles et l'unter-offizier Elling répondent : « Le commandant, c'est moi ». Il s'en suit, disent-ils, qu'ils ne peuvent jamais obtenir satisfaction pour les nombreuses réclamations qu'ils désirent adresser au commandant ; ils assurent que le régime du camp est excessivement sévère et que, pour le moindre motif, ils sont incarcérés pendant huit ou quinze jours dans la « baraque d'isolement » ; ils ne savent pas ce qu'ils doivent redouter le plus dans cette baraque : le froid et l'obscurité qui y règnent, l'inconvénient de dormir sur la planche dure, ou la faim qui les tourmente, attendu qu'ils ne touchent que la moitié de la nourriture ordinaire du camp et qu'il leur est interdit de manger du biscuit ou des vivres contenus dans leurs colis. Malgré la faible quantité de nourriture qui leur est servie, **ils sont contraints à travailler, pendant leur punition, dans les marécages, tout comme les autres prisonniers.**

Ils affirment que l'on n'emploie plus les mauvais traitements au camp.

Ils disent qu'à Worms plusieurs prisonniers ont dû être amputés par suite d'accidents du travail et que les hommes travaillant dans la mine Clara de Silesia sont très maltraités.

L'officier représentant le commandant du camp m'a déclaré ce qui suit : un bâtiment a été construit comme annexe aux dortoirs, mais en la saison actuelle, il n'est pas utilisé, parce qu'il y ferait très froid. Le système de punitions tel qu'il est décrit au chapitre *baraque d'isolement* existe bien, mais il n'est pas exact que des punitions soient infligées pour les motifs les plus futiles. Les prisonniers ont l'habitude de se vendre entre eux les bottes qu'ils ont pour le travail, mais il arrive très souvent qu'ils les trouvent intentionnellement ; il en résulte que, malgré leur fréquent renouvellement et les réparations qui y sont faites, quelques-unes de ces bottes ne protègent pas suffisamment contre l'humidité. Cet officier nie énergiquement qu'aucun des deux professeurs internés dans ce camp ait été employé aux travaux dans les marais.

Il dit que l'entrepreneur de chauffage est tenu de maintenir la température dans les dortoirs à treize ou quatorze degrés minimum. Nous avons déclaré à cet officier que ladite température n'était que de 9° lorsque nous l'avions contrôlée ; il en a pris note pour formuler une réclamation à ce sujet et infliger les sanctions convenables. Il paraît que le prisonnier

---

(1) Voir la note p. 136.

G. n'est pas atteint de troubles mentaux aussi graves que l'affirmement ses compagnons. Il a été vérifié que le prisonnier W. avait été déclaré par le médecin apte à exécuter les travaux faciles, mais puisque malgré cela, il a refusé de les exécuter, il a été traité en conséquence. Les mauvais traitements sont absolument interdits et ceux qui contreviendraient aux instructions données à ce sujet seraient sévèrement punis. Si le commandant a refusé de légaliser les procurations, c'était en raison des ordres supérieurs qu'il avait reçus. L'officier affirme que les prisonniers qui en expriment le désir sont toujours autorisés à formuler personnellement leurs réclamations au commandant.

**Les conditions dans lesquelles sont logés ces prisonniers, le système de punitions de la baraque d'isolement, les vols de biscuit pendant le transport, l'emploi systématique de prisonniers à l'assèchement de marécages dans des conditions qui ne garantissent pas toujours la conservation de leur santé, les difficultés insurmontables auxquelles les prisonniers se heurtent pour pouvoir entrer en communication directe avec le commandant du camp, la seule personnalité qui puisse apporter des adoucissements à leur situation : tout cela produit une impression pénible et défavorable.**

Ce camp a été visité le 11 janvier 1917.

---

## QUEDLINBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 15 JANVIER 1917

---

Ce camp renferme aujourd'hui, 15 janvier 1917 :

1.127 Français, 2.141 Russes, 26 Belges et 125 Anglais.

Les prisonniers français nous ont exposé ce qui suit :

1° Les hommes sont obligés de payer les frais de correspondance et le port des colis pour les détachements de travail ;

2° On retient sur les salaires des prisonniers qui travaillent dans les détachements la valeur des vêtements et du linge de dessous qu'ils usent dans leurs travaux ;

3° Les prisonniers ne sont pas autorisés à envoyer de l'argent à Berne pour l'achat de vivres, alors qu'ils ont lu dans le bulletin-circulaire n° 22 de cette ville, qu'à concurrence de 40.000 francs des produits alimentaires et des effets d'habillement avaient été adressés aux camps allemands ;

4° Dans les cellules, où ils subissent la prison, les prisonniers restent trois jours sans manger et ne reçoivent que de l'eau chaque matin et le quatrième jour la ration ordinaire leur est servie ; en outre, si le médecin qui les visite chaque jour reconnaît qu'ils peuvent résister, ils continuent à être soumis à ce régime de famine ;

5° Certains prisonniers, qui étaient proposés pour l'internement en Suisse, sont retenus dans ce camp, sous prétexte de représailles, en raison des mesures prises depuis quelque temps par les Français à l'égard des prisonniers allemands en arrière de la ligne de feu (1);

6° Le théâtre est fermé et les hommes n'ont aucune distraction ; ils manquent d'espace pour pouvoir jouer en plein air, se promener en commun, et les délégués du Comité de Secours ont des difficultés pour circuler parmi les groupes. Les prisonniers ont demandé l'autorisation de faire des cours de langues étrangères et on la leur a refusée ;

7° Ils sont très inquiets, parce qu'ils ont entendu dire qu'ils allaient être transférés dans d'autres camps par mesure de représailles ;

8° Les hommes sont quelque peu entassés, et l'on dit que c'est en vue d'économiser du charbon ;

9° Ils ont remarqué, à plusieurs reprises, que des vivres avaient été soustraits des colis et des dons reçus ;

10° Ils ne sont pas autorisés à recevoir du vin de France ; par contre, ils peuvent en acheter à la cantine à raison de 3 marks la bouteille ;

11° Enfin, les prisonniers désirent que le Gouvernement français sache que si de nombreux sous-officiers consentent à travailler « volontairement », c'est par crainte de se voir de nouveau infliger le même traitement que l'année dernière, lorsqu'on les sépara de leurs compagnons et que l'on fit tout ce qui était possible pour exercer sur eux une pression continue en vue de les obliger à travailler (2).

Les installations du camp sont dans le même état que lors de la dernière visite. Les prisonniers sont réellement un peu entassés dans les baraques. 10.000 hommes font partie des détachements de travail. Actuellement, au camp, tous les prisonniers dorment sur des couchettes. Les hommes ne peuvent rien acheter en dehors du camp et tous ont une assiette et une cuiller. Les effets d'habillement sont en bon état et les ateliers de réparation de vêtements et de chaussures fonctionnent journellement.

La propreté des cabinets d'aisances, qui sont du même système que dans d'autres camps, mais sans sièges individuels, nous a paru insuffisante.

Les prisonniers reçoivent le pain régulièrement et le Comité de Secours en accuse réception.

Dans chaque compagnie, il existe une cuisine où les prisonniers peuvent préparer leurs aliments.

Le service de la correspondance fonctionne très bien, et dix à douze jours s'écoulent entre le départ et l'arrivée du courrier.

Les prisonniers reçoivent des secours du Comité du Forez.

NOMBRE DE PRISONNIERS NÉCESSITEUX. — 1.000 environ.

L'état d'esprit des Français est bon et l'impression d'ensemble est favorable.

L'hôpital réunit de très bonnes conditions d'hygiène ; les prisonniers qui y sont en traitement se répartissent comme suit :

---

(1) Voir la note, p. 163.

(2) Voir la note, p. 104.



169 malades et 10 hommes pour les soigner, savoir :  
3 sanitaires russes, 1 sanitaire français, 3 infirmiers russes, 3 infirmiers français.

5 médecins russes et 1 allemand.

<i>Baraque I.</i> — 49 Russes, 10 Français . . . . .	59
(2 sanitaires, 1 interprète)	
<i>Baraque II.</i> — 48 Russes, 7 Français . . . . .	55
(1 sanitaire, 1 interprète).	
<i>Baraque III.</i> — 49 Russes, 16 Français . . . . .	65
(1 interprète, 2 sanitaires).	

179

Les cas de maladies se divisent en

Pneumonies . . . . .	3
Bronchites . . . . .	11
Pleurésies . . . . .	12
Maladies de l'estomac et des intestins.	11
Malaria . . . . .	3
Grippe . . . . .	6
Tuberculose . . . . .	16
Erysipèle . . . . .	2
Vénéériens . . . . .	5
Typhoïde . . . . .	1
Blessures et maladies de la peau . . .	68
Rhumatismes . . . . .	8
Affections du cœur . . . . .	8
Affections du système nerveux . . . .	3
Affections des yeux . . . . .	7
Affections des oreilles . . . . .	2
Amygdalites . . . . .	3
Soit, au total . . . . .	<u>169</u>

Parmi les tuberculeux se trouvent 3 Français. Outre les malades en traitement à l'hôpital, 25 prisonniers blessés sont soignés à l'hôpital de la ville avec quelques-uns des 15 Français qui ont des affections présentant une certaine gravité. Tous les malades sont satisfaits des soins dont ils sont l'objet et de l'alimentation.

Mortalité depuis la création du camp, soit depuis le 23 août 1914 :

	Français	Russes
Tuberculose . . . . .	22	46
Pneumonie . . . . .	9	11
Méningite . . . . .	3	2
Maladie de cœur . . . . .	4	3
Typhus abdominal . . . . .	1	»
Débilité générale . . . . .	2	

	Français	Russes
Néphrite . . . . .	1	4
Dysenterie. . . . .	2	3
Entérite. . . . .	»	6
« Gastropatias » . . . . .	»	5
Autres maladies . . . . .	10	3

Le général placé à la tête du camp m'a fait savoir ce qui suit :

1° Aucun prisonnier ne doit payer le transport des colis, ni l'affranchissement de sa correspondance ;

2° Il n'est fait aux prisonniers aucune retenue de salaires pour les effets, et le camp remet à chacun d'eux un costume, 2 caleçons, 2 chemises et 2 paires de bas ;

3° Cela est interdit par le Ministère de la Guerre et le général ne sait rien du bulletin mentionné ;

4° Cette punition est en remplacement de quatorze jours d'arrêts de rigueur infligés auparavant aux fugitifs, punition qui n'est plus maintenant que de trois jours et toujours sous le contrôle du médecin ;

5° La Commission les avait probablement reconnus inaptés ;

6° Le théâtre a été fermé par ordre supérieur ; il n'y a pas davantage d'espace disponible, car le terrain coûte très cher dans la région et les prisonniers ne lui ont rien dit au sujet du désir exprimé ; il fera son possible pour leur donner satisfaction ;

7° Les vols doivent être commis ailleurs ou au départ, et à plusieurs reprises des réclamations ont été faites à ce sujet ;

8° Chaque délégué a une carte spéciale lui permettant d'entrer à la compagnie ou au camp où se trouve le Comité ;

9° Dans chaque baraque il y a un nombre d'hommes inférieur à celui qu'elle peut contenir ;

10° Le général ne peut rien faire et il ne sait rien en ce qui concerne les représailles ; il croit que les prisonniers sont transférés dans d'autres camps, parce que la place manque dans celui-ci.

La visite a eu lieu sans témoin et sans préavis.

---

## COTTBUS-MERZDORF (BRANDENBURG)

VISITE DU 13 FÉVRIER 1917

---

Dans ce camp logent :

Français. . . . .	65
Russes. . . . .	932
Belges . . . . .	3
Anglais . . . . .	3
Serbes. . . . .	5
Roumain . . . . .	1

Parmi les Français il y a 4 Arabes.

18 Français sont à l'hôpital et les autres jusqu'à concurrence de 350 sont Russes.

Ainsi ce camp mérite, en réalité, moins cette dénomination que celle d'hôpital.

L'installation à moitié souterraine de ses baraques a déjà été décrite dans un rapport antérieur.

J'ai parlé en particulier avec tous les prisonniers, mais toujours en présence du commandant du camp et de l'interprète. Les Français en bonne santé se lamentent beaucoup de se trouver au milieu des Russes, dont ils ne comprennent pas la langue ; ils ne s'expliquent pas la raison de leur présence ici, puisqu'ils n'ont rien fait de répréhensible et qu'aucun genre de punition ne pèse sur eux. Ils se plaignent que la pluie traverse le toit et occasionne beaucoup d'humidité dans les baraques et dans les lits ; ils craignent de tomber malades s'ils continuent à être logés dans ces conditions.

Le président du Comité de Secours, M. L., me déclare que les irrégularités avec lesquelles ils recevaient autrefois le biscuit ont complètement disparu et que sa distribution se fait maintenant parfaitement.

Les prisonniers me rapportent que le prisonnier Edouard L., du 148<sup>e</sup> d'infanterie, mentionné dans mon rapport du 11 octobre dernier comme gravement atteint de tuberculose pulmonaire, est parti pour la France, le 11 décembre dernier.

Dans l'hôpital, j'ai trouvé quelques cas intéressants ; parmi les malades, Joseph W., du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est gravement atteint de diabète sucré, et un Arabe, de tuberculose pulmonaire.

P. Louis-Alfred, du 50<sup>e</sup> bataillon de chasseurs qui, pour défaut d'obéissance, a été puni de prison à Nurnberg, proteste énergiquement, parce que, après avoir été reconnu par un médecin allemand et par la Commission suisse, qui a conseillé son internement comme atteint de tuberculose pulmonaire, il est retenu au camp où il ne peut attendre qu'une aggravation de sa maladie. Les prisonniers Louis S., du 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, qui souffre d'une pleurésie, et Albert I., qui est atteint d'épilepsie hystérique, font des réclamations identiques. Ce dernier fut accepté quatre fois par la Commission suisse : à Passau, à Nurnberg, à Hammelburg et à Cottbus, et en attendant, il est toujours là ; il souffre depuis d'une blessure par balle au pied, reçue lors d'une tentative d'évasion ; il se désespère de ne pas être interné en Suisse.

Henry J., du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, souffre d'une pleurésie et d'une maladie du système nerveux. Il a purgé une condamnation à Cologne et il désire être interné.

Louis B., du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est atteint de bronchite ; il dénonce le fait d'avoir été frappé violemment au Kommando 481, uniquement pour avoir dit qu'il était malade et qu'il désirait voir le médecin.

Paul F., du 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie et Jérôme D., du 8<sup>e</sup> territorial, sont atteints tous les deux de tuberculose pulmonaire ; ils ont été acceptés par la Commission suisse, le 11 novembre, et cependant sont encore ici.

L'épidémie de dysenterie a disparu complètement du camp.

Le commandant du camp m'a dit que le transfert des prisonniers dans ce camp se faisait d'après des ordres supérieurs et qu'il était dû aux punitions qui leur avaient été infligées antérieurement.

Le service et le régime de ce camp produisent une bonne impression. Cependant, **le fait de retenir ici de malheureux malades atteints de tuberculose pulmonaire, acceptés par la Commission suisse et qui déjà pourraient profiter du bénéfice de l'internement, rend l'impression très défavorable et pénible** (1), car aucune des condamnations antérieures ne peut être comparée à la sentence de mort probable qu'entraînera le fait de leur refuser l'unique moyen qui aurait encore quelque chance de leur sauver la vie : leur internement immédiat en Suisse.

---

### GROSS-PORITSCH (SAXE)

VISITE DU 14 FÉVRIER 1917

---

*Le 5 janvier 1917, le Ministère des Affaires étrangères français recevait communication d'un mémoire du Gouvernement impérial, demandant le retrait, à plus de 30 kilomètres du front, des prisonniers allemands provisoirement maintenus dans la zone des armées françaises. La réponse était exigée, sous menace de représailles, pour le 15 janvier au plus tard. Si court que fût le délai imparti, le Gouvernement français crut devoir en tenir compte et, le 15 janvier, la réponse contenant les contre-propositions françaises était remise à l'Ambassade des Etats-Unis. Le même jour, les menaces allemandes étaient en voie d'exécution. Des milliers de prisonniers, choisis de préférence parmi les gradés, les « intellectuels », les prisonniers coupables de tentatives d'évasion, étaient extraits des camps pour être envoyés à l'arrière du front français, où ils subirent des souffrances et furent exposés à des dangers au sujet desquels on va recueillir d'irréfutables témoignages. On trouvera aussi la preuve que, depuis plus de six mois (juin 1916), des prisonniers français, capturés récemment, étaient maintenus à l'arrière du front français, et astreints à des travaux militaires. La pratique que le Gouvernement impérial reprochait aux autorités françaises était la sienne depuis longtemps. Il ne cherchait d'ailleurs qu'un prétexte pour l'étendre.*

Il y a au camp 2.461 prisonniers, à savoir :

	Français	Belges	Russes	Serbes	Anglais
Civils . . . . .	989	14	51		
Militaires . . . . .	340	4	1.005	56	2

---

(1) Sur les visites des Commissions itinérantes de médecins suisses, voir la note p. 130.

Dans les détachements de travail, se trouvent :

	Français	Russes	Belges
Civils . . . . .	502	37	
Militaires . . . . .	9	531	2

Soit au total, 1.081 hommes.

A l'infirmerie : 22 Russes, 11 Français et 2 Serbes.

Parmi les malades français : un syphilitique, deux autres vénériens, deux cas d'ulcères variqueux, deux pleurétiques, deux cas de catarrhe des bronches ; un malade, enfin, a des hémoptysies, dont l'origine n'est pas encore déterminée.

Il n'y a pas de tuberculeux au camp, me dit-on. Si l'examen des crachats d'un suspect est positif, l'homme est envoyé au Sanatorium de Sprottau.

Il y a peu de temps, 125 malades, blessés de guerre ou victimes d'accidents du travail, sont arrivés à Gross-Poritsch.

Ces hommes sont provisoirement internés à Gross-Poritsch, en attendant la visite de la Commission médicale.

Les conditions de l'infirmerie sont semblables à celles dans lesquelles nous la vîmes lors de notre dernière visite, et il ne semble pas que les bâtiments ou son installation laissent à désirer pour répondre aux besoins du camp. Les malades sont très bien soignés. Dans les salles, la place est largement suffisante aux occupants.

Toutefois, on remarque qu'il n'y a pas assez de médicaments, de topiques, d'objets de pansements. Nous nous en sommes assurés en découvrant certaines blessures.

Les visites médicales sont trop sommaires, de l'avis des prisonniers, qui se plaignent aussi de l'insuffisance des moyens de guérir, devant le grand nombre d'hommes présentés à la visite, chaque jour.

Les autorités allemandes font tout leur possible pour que les malades soient traités comme il faut. Elles vont, me disent-elles, jusqu'à mettre entre les mains des spécialistes de la ville les cas qui, par la nature du mal, nécessitent un traitement plus délicat.

Depuis l'ouverture du camp, 5 Français, prisonniers civils, sont morts.

Dans les baraquements du camp n° 3 sont logés les prisonniers venus de Chemnitz et de Koenigsbruck. Nous avons vu, parmi eux, un grand nombre de débiles et d'inaptes à tout travail, hommes ayant perdu un membre ou, le plus souvent, des doigts.

La Commandantur me donne l'assurance que chaque cas sera examiné posément, à la réception des états signalétiques, et que les hommes seront renvoyés, selon leur désir, devant la Commission suisse.

Le local où sont logés les mêmes prisonniers est plutôt mauvais. Non seulement il n'y a pas assez de place pour tant d'hommes, mais encore les installations de fortune ne sauraient être acceptables qu'à titre provisoire. La plupart des prisonniers étaient très mal vêtus, ne pouvaient pas laver leur linge. Ces hommes subissaient les effets de la désorganisation qui est la conséquence d'un transfert et retarde temporairement l'arrivée des colis de vivres ; et ceux dont la situation est

encore plus lamentable sont les Serbes qui ne reçoivent aucun secours de leur pays.

Les autres prisonniers sont moins à l'étroit dans leurs baraquements, car un certain nombre d'hommes sont partis, il y a peu de temps, dans les détachements de travail et dans d'autres camps. De toute façon, les lits se sont pas encore montés ; les paillasses sont insuffisamment remplies (d'aucunes ne contiennent que de la poussière) ; les couvertures sont mauvaises ; il y a beaucoup de puces. Enfin, dans certaines dortoirs, les prisonniers qui, dans la journée, comme il a déjà été dit, se tiennent dans d'autres locaux, couchent à 5 hommes sur 4 matelas.

Depuis un bon bout de temps toutes les distractions ont été supprimées ; le théâtre est fermé ; l'orchestre et les chœurs, que nous avions entendus avec le plus grand plaisir, ont été réduits au silence le plus complet.

Jusqu'à la lecture, qui a été défendue, non par mesure de représailles, comme on l'a dit, mais bien dans le seul but d'amener indirectement les hommes à travailler, puisque la force a été impuissante. Sur les Russes, notamment, la pression répétée serait demeurée vaine.

Les violences ont été fréquentes. Les Français, qui peuvent se tenir pour heureux, comparés aux Russes, n'ont pas toujours échappé aux mauvais traitements : témoin, le sergent H. Louis.

Un jour, croyant avoir été tourné en ridicule par ce sous-officier, un sergent allemand a frappé H. à coups de pieds et à coups de poings et, après l'avoir appelé « cochon » l'a fait mettre au garde-à-vous.

A 8 heures du soir, 5 détenus dormaient dans les cellules, couchés sur la planche, avec deux couvertures. Une bonne température régnait dans les locaux disciplinaires.

D'autres punitions, comme « le poteau », « la cage », — toujours en vigueur, disent les Russes — « le sac chargé de sable », n'existent pas au camp ; mais les Français se plaignent d'une sévérité qui s'exerce contre eux, sous le plus léger prétexte. Certains officiers et sergents allemands se distinguent par leur facilité à sévir.

La Commandantur dit que l'élément civil est le plus mauvais du dépôt. Ainsi, les militaires se soumettent aux ordres donnés ; accoutumés à la discipline, ils se plient à toutes les décisions, qu'elles soient rationnelles ou à leur avantage. Au contraire, désœuvrés, les prisonniers civils passent leur temps à imaginer de nouvelles ruses, de nouvelles réclamations, pour ennuyer les Allemands et exciter le mécontentement chez leurs camarades.

Les officiers, dont on s'est plaint, avaient d'abord, me dit-on, montré une certaine aménité envers ces prisonniers. Mais ces derniers ont abusé et mis les officiers dans l'obligation de changer de conduite, d'imposer des mesures de rigueur et de punir.

Il est vrai que, durant quarante jours, la correspondance a été retenue pour tous les hommes d'un baraquement, dont quelques-uns avaient tenté de s'évader. La Commandantur a dû infliger cette punition collective, parce que les prisonniers favorisèrent la fuite, en se précipitant en masse, et comme en jouant, sur la sentinelle allemande.

Plusieurs fois on a bien menacé les prisonniers de cesser la distribution des colis, et même des lettres, toujours dans l'intention d'amener les hommes à travailler ; nonobstant, la menace n'a pas été suivie d'effet, jusqu'à ce jour.

Les prisonniers disent que la nourriture est très mauvaise, que, s'ils ne recevaient des vivres de France, — vivres envoyés par leurs parents et amis, — et devaient s'habituer à la cuisine du camp, ce serait au détriment de leur santé et de leurs forces.

Auparavant, la ration de pain était de 200 grammes, mais maintenant on l'a rétablie à 300 grammes. La Commandantur a rétabli la ration ancienne, sur les plaintes des prisonniers, auxquels on a demandé — parce qu'il y avait du gaspillage — s'ils n'aimaient pas mieux toucher la valeur d'une partie de la ration. On proposait 0 m. 02 par jour et par homme, pour 100 grammes de pain.

Les prisonniers ont le droit d'écrire des lettres de quatre pages. Or, le format a été réduit à celui d'une carte-postale double, sur laquelle trois faces sont réservées à la correspondance. La Commandantur prétend que les prisonniers peuvent aussi écrire sous la forme réglementaire ; mais les prisonniers affirment que seules les cartes imprimées, qu'ils mettent sous mes yeux, sont autorisées.

Pour économiser le charbon, les salles de bains sont fermées depuis quatre semaines — depuis le 9 du mois courant, aux dires de la Commandantur — les cuisines individuelles ne marchent pas non plus, si les prisonniers ne les alimentent avec du bois à brûler, des planches, etc.

Il n'est pas entièrement défendu de faire la cuisine comme on la faisait naguère. Mais on les a menacés d'agir ainsi au cas où ils refuseraient de travailler ou ne voudraient pas se soumettre aux dispositions prises par les Allemands.

Les sergents du camp n° 1 demandent de l'eau chaude pour le thé ; la Commandantur dit qu'on leur en donne une marmite tous les soirs. J'exprime mon étonnement sur la fermeture des salles de bains et des cuisines (supprimées pour huit jours, dans un baraquement) ; on me répond en me montrant une circulaire, valable pour le royaume de Saxe, relative à la consommation du charbon ; en outre, cette punition a été infligée aux Français, pour n'avoir pas pris l'attitude voulue, après la sonnerie du « garde-à-vous ».

La cantine est mal assortie et vend très cher ; on ne peut rien acheter au dehors et les vêtements sont fournis aux seuls volontaires pour le travail et à quelques militaires, qui, en général, reçoivent de France les effets d'habillement. Le cuir envoyé de France n'est pas remis aux prisonniers, qui demandent des envois collectifs de vêtements et de chaussures.

Tous les prisonniers portent la bande sur le pantalon et le matricule inscrit sur la veste, à la place de la poitrine. Ils touchent une cuiller, une serviette, une assiette. Ils sont chargés d'entretenir la propreté dans le camp, à quoi la moitié de l'effectif travaille.

En dépit de la neige, qui recouvre tout, du froid, qui a fait geler les

canalisations, le camp ne paraît pas sale. Les prisonniers me disent que les **chambres**, les cours et les cabinets d'aisances ont toujours été tenus en bon état de propreté.

Les cellules, les baraques, l'infirmerie, l'atelier des ouvriers, etc., étaient propres et bien chauffés, ce qui vaut la peine d'être remarqué, étant donné le caractère imprévu de ma visite; du reste l'attitude des autorités, à mon entrée dans les chambres, est caractéristique.

Les lettres arrivent en six semaines. Dans les colis individuels il manque toujours quelque chose.

Jusqu'à ce jour, le pain est bien arrivé. Il n'y a que de petites différences, comme on le verra par la fiche rouge (jointe) de la Fédération, comparée aux livres du Comité de Secours. La direction de ce Comité n'a pas voulu accepter d'argent; elle me demande de présenter une requête à la Commandantur, pour obtenir la permission de circuler librement, faveur accordée aux délégués des autres camps. Sur mon insistance à verser de l'argent à la Caisse de secours, la direction du Comité me fait connaître qu'elle estimerait préférable l'envoi, de France, de lait pour les malades, de vêtements et de chaussures pour les autres hommes.

Jusqu'à ce jour, la somme retenue sur les mandats n'a été rendue qu'aux hommes qui quittaient le camp. L'ordre de payer n'est arrivé, me dit-on à la Commandantur, que voici trois jours, et le règlement incombe aux officiers d'administration (1).

**Le départ de 36 hommes, détachés dans les régions envahies, a produit un désarroi général.** Les partants ont laissé ici leurs linge, vêtements et vivres, comme des hommes prévenus au dernier moment, les autres prisonniers demeurant sous la menace du même sort. Il serait très préjudiciable aux hommes ainsi détachés que le Gouvernement français et leurs propres familles ne connussent pas leur nouvelle résidence.

La Commandantur dit que les prisonniers sont demandés par d'autres centres d'internement, où la main-d'œuvre agricole fait défaut.

Un certain nombre d'hommes ont été envoyés en pays occupés, sur leur propre demande. Ils aimaient mieux travailler dans leur pays que de rester ici. La Commandantur promet de veiller sur le linge et de prendre en considération les désirs des absents. Les faits auraient été dénaturés; ainsi on a vu un sergent, dirigé sur Cottbus, abandonner ses effets, plutôt que de les prendre avec lui.

Les civils insistent sur la façon de faire des Allemands, pour les contraindre au travail; pour y arriver ils n'ont rien négligé. Il a été répété plusieurs fois que l'on devait s'attendre à des mesures, à des punitions exceptionnelles, si l'on ne s'inscrivait pas. Comme preuve de leurs dires, les prisonniers civils m'ont montré un avis, qui disait ceci :

*Des mesures plus graves seront prises si les bons éléments d'entre vous ne réussissent pas à changer la mauvaise situation actuelle.*

La Commandantur m'a répété ce qu'elle avait déjà dit au sujet des civils, parmi lesquels se trouvent de nombreux éléments de discorde.

---

(1) Cf. la note, p. 25.



Il serait formellement interdit de frapper les prisonniers ; un sergent aurait été envoyé au front pour l'avoir oublié. La peine de la cage n'existerait pas, contrairement aux affirmations des Russes. Mais les prisonniers sont isolés dans un local par petits groupes de 4 à 5 hommes, pour les fautes légères. Seul, le froid a obligé de fermer temporairement les cuisines, pour un temps. Il n'était pas juste que le chauffage des prisonniers des autres nationalités souffrît pour la commodité des seuls Français. Il est impossible d'agréer la demande du Comité de Secours, qui amènerait des abus. Les réunions du Comité sont toujours autorisées quand elles sont annoncées.

Les hommes détachés en pays occupé ont écrit, exprimant leur satisfaction. Le linge et les effets des partants suivront.

Les lettres et les colis sont distribués aussitôt qu'ils sont arrivés. Enfin jamais on n'a employé la force pour obliger à travailler.

Mon impression est qu'il s'agit là d'un camp où, pour des raisons spéciales, on agit avec une extrême rigueur.

De plus, il est triste de voir le nombre considérable d'invalides du travail, provenant des régions de Kœnigsbrück et de Chemnitz. Il est **douloureux d'approcher**, — ce que nous n'avons pas toujours pu faire, — les victimes de ces travaux dangereux, auxquels sont affectés, sans préparation aucune, des individus inaptes le plus souvent.

Et pour asseoir notre jugement, il était intéressant au plus haut point, après avoir parcouru les détachements miniers, de trouver, devant nous, la preuve des suites terribles du travail dans ces mines, pour beaucoup de malheureux prisonniers.

Visite faite le 14 février, à l'improviste. Le délégué a parlé un bon moment sans témoin aux prisonniers.

---

---

## MERSEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 19 FÉVRIER 1917

---

La visite a été faite le 19 février.

Sur les 26.922 hommes qui comptent à l'effectif de Merseburg, 21.189 prisonniers sont actuellement détachés dans des Kommandos dépendants de la formation.

L'effectif par nationalité décomposé en militaires et civils est le suivant :

<i>Français</i>	
Dans les détachements	Militaires . . . . . 10.054
	Civils . . . . . 88
Au camp . . . . .	Militaires . . . . . 3.026
	Civils . . . . . 48

*Russes*

Dans les détachements	{	Militaires . . .	10.457
		Civils . . .	8
Au camp . . . . .	{	Militaires . . .	2.299
		Civils . . .	9

*Belges*

Dans les détachements	{	Militaires . . .	187
		Civils . . .	10
Au camp . . . . .	{	Militaires . . .	80
		Civils . . .	5

*Anglais*

Dans les détachements	{	Militaires . . .	383
Au camp . . . . .	{	Civils . . .	248

Il y a en outre 6 médecins russes, un bactériologiste anglais, 2 prêtres français, 2 sanitaires également français et 8 sanitaires russes, ce qui fait un total de 26.922.

Il y a 153 malades à l'hôpital du camp, savoir : 101 Russes, 47 Français et 5 Anglais. Chez les Français : rhumatisme, pneumonie, pleurésie, quelques suspects de tuberculose, d'autres cas, diagnostiqués bien que l'examen bactériologique ait été négatif. Tous ces tuberculeux sont proposés pour partir au premier ordre d'internement.

On rencontre encore : un tuberculeux français (examen positif) qui, par crainte du froid, n'a pas été envoyé à Sprottau ; quelques-uns souffrant de maladies des nerfs ou du cœur, quelques-uns atteints de maladies des voies respiratoires ou de l'appareil digestif ; quelques maladies de peau, enfin des vénériens et des victimes d'accidents du travail, en nombre ordinaire.

Aujourd'hui est mort un Russe tuberculeux.

L'autopsie est toujours pratiquée ; on ramène, si besoin est, les corps, des détachements à la formation principale.

Les conditions de l'hôpital sont satisfaisantes et n'ont pas changé depuis la dernière visite. Aux baraques alors existantes a été adjointe une nouvelle, qui, quoique terminée, n'a encore reçu aucun malade.

Les grands malades sont évacués sur l'hôpital militaire de la ville ; les spécialités : yeux, oreilles, nerfs sont traitées par les médecins spécialistes de Halle. A l'hôpital militaire complémentaire de Merseburg, où nous sommes allés ce matin, 20 février, il y a 30 prisonniers : 9 soldats français, 20 russes et 1 belge.

Les Français sont :

B., soigné pour un panaris grave, maintenant en voie de guérison ; D., hospitalisé pour une blessure par arme à feu ; H., contusion grave du bras, en voie d'amélioration (accident du travail) ; M., adénite tuberculeuse ; P. et P., tuberculose testiculaire, ablation ; R., paralysie

faciale ; N., très grave abcès du psoas, et G., symptômes de typhoïde.

Les prisonniers, qui occupent la totalité de l'aile d'un pavillon en briques, reçoivent le même traitement que les soldats allemands hospitalisés. L'hôpital réunit toutes les conditions que l'on peut exiger d'un hôpital complémentaire. Le service médical est assuré par un médecin-major de 1<sup>re</sup> classe, chirurgien de réputation, et un médecin-auxiliaire. Les malades se montrent tous contents du traitement et de l'alimentation. Les salles sont bien tenues ; les lits et la literie sont propres ; la température des salles est très agréable.

Depuis l'ouverture du camp, l'on y a compté 48 décès, ce qui donne un pourcentage de 0.15, comparé au nombre des prisonniers qui y ont été logés.

Il n'a pas été entrepris de nouveaux travaux depuis notre dernier passage ; toutefois, le camp paraît très sale. Il est vrai que la visite a été faite au moment du dégel. Bref, **la saleté gagne jusqu'aux dortoirs** qui semblent être dans un état de propreté assez douteux. La même négligence se retrouve dans les cours, où les ordures et les vieilles boîtes de conserves sont entassées, surtout aux latrines, ce qui prouve que la surveillance la plus rudimentaire fait défaut. Ainsi l'eau, même propre, qui circule dans les cabinets d'aisances, forme des flaques et met les hommes dans l'impossibilité d'utiliser ces latrines même en traversant les mares d'eau.

Le chauffage, médiocre en général, est dans certains locaux à peu près nul.

Les prisonniers se plaignent ; le charbon leur est chichement mesuré, nonobstant les besoins du moment ; de plus, les poêles qu'ils avaient achetés en ville, sur les conseils des Allemands eux-mêmes, ont été confisqués, empêchant ainsi les chefs de baraques de jouir du peu de bien-être qu'ils auraient pu ainsi avoir. Ils demandent à rentrer dans leurs débours.

Comme il n'y a plus de lumière électrique, depuis plusieurs jours, le camp demeure la nuit dans l'obscurité. Les cuisines ne marchent plus comme naguère ; les prisonniers ne peuvent pas préparer leur propre cuisine, puisqu'on a confisqué les casseroles.

A cette pénurie de charbon et de lumière s'ajoute la défectuosité de l'alimentation, contre laquelle les prisonniers protestent. C'est bien rarement qu'il y a des pommes de terre, jamais de viande.

Mais la plainte la plus grave porte sur les mauvais traitements infligés, aux prisonniers par les Allemands, notamment par **le commandant actuel de la formation, qui prodigue l'injure et, parfois, se jette sur les hommes, les envoie rouler sur le sol.**

Un feldwebel, du nom de Richter, frappe pour les plus légers motifs, arrête toute réclamation, maltraite jusqu'aux sous-officiers. Cet individu aurait une fois envoyé un malade dans un camp de représailles.

Sur la correspondance, nous avons entendu de nombreuses réclamations. Les lettres mettent cinq à six semaines pour arriver, et, d'après les nouvelles reçues de leurs familles, il est probable que les 6 lettres et cartes que les prisonniers peuvent écrire mensuellement n'atteignent pas toutes leurs parents et connaissances. **On dit qu'un plaignant,**

s'étant adressé à l'Ambassade, aurait disparu du camp et aurait été envoyé dans la zone du front français (1).

D'après les prisonniers, il y a du charbon ; mais la distribution en est mal faite. Ainsi la plus grande partie du combustible qui arrive au camp va d'abord aux Allemands, tandis que les prisonniers n'en touchent pas une quantité nécessaire, surtout au moment de ces derniers froids.

Le délégué a vu de nombreuses preuves de la sévérité et de la brutalité des Allemands, quelques-unes récentes, et même des hommes sont venus, pendant la visite, me dire qu'ils venaient de recevoir des coups.

On promène les hommes de la 2<sup>e</sup> compagnie (ancienne 4<sup>e</sup>) chaque jour, deux heures durant, par tous les temps, autour des baraquements.

Les plaintes arrivent nombreuses des détachements de travail et l'on m'en cite quelques-uns qui sont occupés dans les usines de munitions ou entreprises de guerre ; et, en général, dans la plupart, la vie est insupportable par suite des vexations et des brutalités des gardiens allemands envers les prisonniers.

Dans les détachements, toujours, la distribution du courrier et du pain est faite irrégulièrement et avec la plus grande lenteur. Les réclamations n'arrivent jamais au camp, puisqu'elles sont retenues par les sous-officiers ou caporaux qui assurent la garde.

**J'avais l'intention de visiter ces Commandos, mais la Commandantur du camp, qui n'avait pas reçu les ordres opportuns de Magdeburg, m'a refusé l'autorisation (2).**

Les prisonniers voudraient bien que les colis de la Croix-Rouge, — envoyés sous la responsabilité de cette même œuvre — ne fussent pas ouverts, puisqu'ils ne contiennent que des comestibles.

Autres demandes :

Il serait désirable que le magasin de pain fût plus grand ; que les colis et envois de pain arrivassent plus rapidement dans les Commandos. Les réclamations pleuvent, encore que retenues le plus souvent par les Allemands. Les prisonniers demandent enfin que l'on fasse son possible pour distribuer les colis une fois qu'ils sont arrivés.

D'après la Commandantur, la disette du charbon, le retard de la correspondance sont les conséquences de la crise des transports.

Les soldats allemands eux-mêmes vont à la mine, où ils prennent du charbon. Il n'est pas juste que ces mêmes hommes, qui ont obtenu du combustible par leur travail, et de plus font un service pénible, le partagent avec les prisonniers.

Il y a eu un accident sérieux au central-électrique, c'est pourquoi le camp est privé de lumière actuellement.

D'ailleurs, comme pour le charbon, ce sont des situations provisoires.

Les prisonniers faisaient la cuisine sur des poêles, créant ainsi un danger d'incendie. C'est pourquoi les poêles ont été confisqués.

La discipline du camp laisse à désirer, aussi rien d'étonnant si l'on

---

(1) Cf. Introduction p. X et la note p. 168.

(2) Cf. Introduction p. VII et VIII.

est obligé de sévir. Mais comme il est absolument interdit de frapper, on s'occupera de la conduite des sous-officiers envers les hommes.

Le commandant lui-même gourmande très souvent les hommes sur la mauvaise tenue de leurs vêtements ou leur mauvaise attitude pendant les revues.

Il ne nie point que quelquefois on ait poussé les prisonniers qui ne conservaient pas l'attitude réglementaire.

L'exercice, à l'extérieur, est ordonné par l'autorité supérieure, probablement afin qu'il en résulte un bénéfice physique pour les prisonniers qui restent habituellement à ne rien faire.

Le même exercice physique est quelquefois imposé en guise de punition.

Les sous-officiers ont reçu de la Commandantur l'ordre de retenir toute réclamation injustifiée à propos de questions déjà réglées et portées à la connaissance des intéressés : confiscation des poêles, paiement des piquets du séchoir (employés par les prisonniers comme bois à brûler), etc.

Les envois faits par la Croix-Rouge ne sont pas ouverts.

Dans les détachements, le pain et les paquets sont régulièrement distribués.

Au sujet d'une réclamation des prisonniers, qu'on empêcherait de se présenter à la visite du médecin, il est répondu que le nombre des simulateurs a augmenté pendant les derniers froids.

Enfin, une grande salle de la Thüringer Hof, que j'ai vue ce matin, est mise à la disposition des prisonniers ; on peut y emmagasiner jusqu'à 30.000 kilos de pain biscuité.

Exception faite pour l'hôpital, dont les installations ne laissent rien à désirer, la police du camp est très insuffisante, encore que cet état soit temporaire et soit, dit-on, causé par la saison ou la pénurie de main-d'œuvre et la crise des transports. **Mais le fait capital, c'est la brutalité, voulue dirait-on, poussée à un point et dans un nombre de cas tel que je ne peux me souvenir d'avoir jamais vu cela, ni dans d'autres camps, ni même dans celui-ci précédemment.**

Que les autorités ne se montrent pas disposées à satisfaire les désirs des prisonniers, c'est ce que prouve le fait qu'elles leur ont confisqué leurs poêles dans un hiver aussi rigoureux que le présent, alors qu'il est naturel que ces prisonniers, par un froid aussi vif, aient grand besoin de se chauffer ; quant au danger d'incendie, on peut dire qu'il était imaginaire, attendu que, dans les autres camps (à ces formations-là nous n'avons jamais ménagé la louange) où l'on cuisine à l'intérieur des baraquements, il n'en est pas question.

Tout ici dénote une sévérité excessive ; aussi rien d'étonnant au mécontentement qui règne parmi les prisonniers.

Mon impression sur le camp est défavorable ; **défavorable encore le jugement qu'on peut faire sur certains détachements qui en dépendent, car, d'après les blessures que j'ai vues et d'après les misères de la vie qui y est menée et que m'ont contées les hommes, on peut s'en rendre compte.**

La visite a été faite à l'improviste. J'ai parlé sans témoins aux prisonniers.

Il y a ici de nombreux prisonniers qui parlent l'espagnol et seraient heureux de recevoir des livres écrits dans cette langue.

---



---

## CAMP DE TAUBERBISCHOFSSHEIM (BADEN)

VISITE DU 5 MARS 1917

---

*On jugera, par la note du délégué espagnol jointe à son rapport sur le camp de Tauberbischofsheim, de la sincérité des accusations allemandes relatives à l'emploi des prisonniers dans la zone des armées. Le discours du Ministre de la Guerre, Von Stein, auquel il est fait allusion dans cette note, a été prononcé à la séance du Reichstag du jeudi 1<sup>er</sup> mars 1917. Voici l'extrait du compte-rendu de cette séance relatif à ces accusations : Von Stein : « ...On a contraint des milliers de prisonniers à travailler immédiatement derrière le front français, sous le feu de notre propre artillerie (Cris d'indignation). Des officiers français se sont opposés, les armes à la main, aux tentatives faites par ces infortunés pour chercher un abri (Tempête de cris d'indignation). Nous avons agi par réciprocité et placé derrière notre front des prisonniers de guerre français dans la même situation. » (Bravos !) — Au moment où se placent les faits, d'ailleurs exagérés et dénaturés par le Ministre Von Stein, des prisonniers russes et français, en grand nombre, étaient contraints au travail, dans les tranchées, à l'arrière du front allemand. Ces pratiques se sont poursuivies et développées au cours de l'offensive contre Verdun, en mars et avril 1916. C'est ce qu'établissent aujourd'hui d'innombrables témoignages, comme ceux que le délégué de l'Ambassade d'Espagne a recueillis à Tauberbischofsheim.*

	Français	Russes	Belges	Total
Au camp. . . . .	654	519	1	1.174
Dans les détachements. . . . .	1.709	3.695	12	5.416
Ensemble (gradés et hommes de troupe.).	<u>2.363</u>	<u>4.214</u>	<u>13</u>	<u>6.590</u>

La visite annoncée le 4 a été faite dans la journée du 5.

C'est un lieutenant-colonel allemand qui commande le camp.

Trois fois déjà les délégués de l'Ambassade ont visité cette formation, qui a été décrite dans un rapport précédent.

Depuis la dernière visite, l'hôpital a été agrandi par l'ouverture de quelques baraquements. On a construit aussi une galerie, convenablement exposée pour la cure d'air et de soleil. Les prisonniers tuberculeux des autres camps viendront ici suivre un traitement approprié. Les tra-

vaux sont terminés, mais on n'a pas encore commencé à utiliser les nouvelles installations.

Le couchage est devenu meilleur ; dans les chambrées d'Allemands on a donné aux prisonniers le lit réglementaire. Bientôt tous les prisonniers jouiront de cet avantage.

Un médecin allemand donne ses soins aux prisonniers ; les suspects passent à l'hôpital du camp où se trouvaient, au jour de la visite, 12 malades français et 33 russes.

Depuis l'ouverture de la formation, qui remonte à plus de deux ans, 10 Français et 22 Russes (prisonniers en dépendant), sont morts.

Les prisonniers écrivent autant que le leur permet l'accord ; ils reçoivent courrier et colis. Les lettres mettent dix à douze jours, les paquets vingt à vingt-cinq en général pour arriver. Les prisonniers attribuent les interruptions dans le service au retard de transmission qui se produit aux frontières.

Le pain biscuité envoyé par le Gouvernement français arrive régulièrement, en bon état et en quantité suffisante, à l'entière satisfaction des prisonniers.

Le Comité de Secours reçoit les envois et assure la répartition entre les différents détachements. Un local est réservé au Comité pour la manipulation du pain, à côté de la gare.

Le délégué a parlé sans témoin aux prisonniers. Voici leurs dires :

1° Les arrêts avec mise au pain sec n'ont pas été infligés depuis la dernière visite, et le commandant actuel du camp, tout en restant juste, est moins sévère avec les prisonniers ;

2° Des hommes ont abandonné le travail, dans les détachements, et se sont présentés au camp. Et non seulement ils ont eu à subir la peine correspondant à leur défection, mais encore ils ont dû souffrir que l'on prit leurs effets personnels. Les prisonniers demandent qu'on les leur remette ;

3° De l'avis des prisonniers, le médecin du camp se montre trop sévère sur la question de l'envoi à l'hôpital ; aussi arrive-t-il que, dans les dortoirs, on trouve des malades mal soignés et que des hommes sont tenus de travailler tout en étant malades.

A l'appui de leurs affirmations les prisonniers citent deux cas :

a) L. Ernest, sergent au 24<sup>e</sup> d'infanterie, est tombé malade et est resté plusieurs jours dans la baraque ; sa température est montée à 39°. Transporté ensuite à l'hôpital, il y mourait un mois après son entrée.

b) C., soldat de 2<sup>e</sup> classe (on ne connaît pas le prénom) au 152<sup>e</sup> d'infanterie, s'était présenté à la visite. Le médecin, qui ne le reconnaissait pas malade, le déclarait apte au travail pour le lendemain ; mais dans la nuit même, l'homme se donnait la mort, sans laisser un mot quelconque expliquant sa détermination.

Sur les deux dernières questions, le commandant du camp répond ceci :

2° L'affirmation des prisonniers n'est pas entièrement exacte. Dans les cas d'abandon de travail, on n'a enlevé aux prisonniers leurs effets que si les circonstances entourant la faute ont nécessité l'ouverture d'une instruction. Alors le juge réunit tous les objets appartenant au prévenu et les retient durant le temps voulu pour établir son rapport en bonne justice ;

3° De l'avis du commandant, les cas cités par les prisonniers ne prouvent rien contre la façon d'agir du médecin. Car journellement de nombreux prisonniers, qui n'ont rien du tout, se présentent à la visite et rendent plus difficile le traitement des malades, contribuant à la diminution des évacuations sur l'hôpital.

Toutefois, le commandant promet d'apporter toute son attention à la question et de la résoudre dans le plus grand esprit de justice.

L'impression reçue au cours de la visite est bonne.

---

---

## ANNEXE

### CAMP DE TAUBERBISCHOFSCHEIM

---

#### NOTE AYANT TRAIT A L'EMPLOI DE PRISONNIERS DE GUERRE POUR DES TRAVAUX A PROXIMITÉ DU FRONT

Un soldat du 167<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en présence d'autres prisonniers français, a déclaré au délégué ce qui suit :

Il fut fait prisonnier le 11 juillet 1916 à Fleury. Au lieu d'être immédiatement évacué, on le joignit à un groupe de 500 prisonniers français pour aller travailler à Vilosnes, près de Verdun. Le travail consistait à réparer des routes et à décharger des trains d'approvisionnement pour les troupes allemandes. Il resta à Vilosnes jusqu'en décembre dernier.

A plusieurs reprises, il vit éclater, près de la zone de travail, des projectiles envoyés par l'artillerie française : l'un d'eux a causé la mort de trois prisonniers et en a blessé neuf autres qui travaillaient à la station de Vilosnes. Il ne précise pas la date de l'événement.

Un des blessés, nommé B., j'ignore le numéro du régiment, a été transporté à l'hôpital de Darmstadt.

Un prisonnier russe du 107<sup>e</sup> régiment de réserve d'infanterie fit la déclaration suivante :

Au début de 1916 il fut envoyé à proximité du front français avec d'autres prisonniers russes. Ils furent répartis en groupes de 100 hommes et employés à l'aménagement et à la réparation de routes en pleine zone battue par l'artillerie française.



En diverses occasions, il vit éclater des projectiles de gros et moyen calibres. Le 12 octobre dernier, ayant été blessé au bras droit par un de ces projectiles, il fut alors soigné dans un hôpital et renvoyé ensuite au camp.

Le même projectile blessa 25 autres prisonniers et en tua 6. Il ne peut préciser l'endroit où ces faits se passèrent, ni l'hôpital où il fut évacué. Les prisonniers français firent remarquer à plusieurs reprises que, suivant le récit de leur camarade, le travail à proximité du front a eu lieu antérieurement aux déclarations du général Von Stein, ministre de la Guerre, dans son dernier discours prononcé au Reichstag (1).

---

## CAMP PRINCIPAL DE PARCHIM (MECKL.)

VISITE DU 7 MARS 1917

---

*Au mois d'avril 1917, des articles sensationnels publiés par divers organes officiels de la presse allemande, notamment la Norddeutsche Allgemeine Zeitung (7 avril), la Leipziger Volkszeitung (4 mai), la Rheinische Westfälische Zeitung (5 mai), le Hamburger Fremdenblatt (11 juin), signalèrent que des objets suspects auraient été trouvés dissimulés dans des colis adressés à des prisonniers français. Il s'agirait de billets enjoignant aux travailleurs de faire du sabotage, de détruire les semences, par exemple en coupant avec un couteau ou un morceau de bois les germes et les pousses de pommes de terre nouvellement semées, de graisser les machines avec une pâte dentifrice qui constitue un mélange nuisible. Les instruments nécessaires à cette entreprise leur seraient envoyés dans des rouleaux de chocolat, dans des gâteaux. La simple lecture des instructions ou « faux ordres militaires » publiés notamment par le Hamburger Fremdenblatt, en révèle l'origine. Les fautes de goût et de style qu'on y rencontre portent la marque d'un rédacteur allemand. On était en présence d'une manœuvre d'agents provocateurs. La campagne, destinée à créer, dans l'opinion allemande, un mouvement d'exaspération contre les prisonniers français, devait être, pour ces derniers, le point de départ de nouvelles souffrances : vexations multiples à l'occasion de l'ouverture des colis, dont la distribution fut momentanément suspendue, poursuites injustifiées, etc. On verra, dans les rapports suivants, les effets de cette campagne.*

Visite faite sans préavis.

Commandant de la formation : colonel V. Leyser.

Le camp a déjà été visité par le délégué soussigné, le 8 décembre 1916.

---

(1) Cf. p. 173.

EFFECTIF

	Français	Russes	Belges
Sous-lieutenant territorial. . .		1	
Sous-officiers. . . . .	60	250	30
Hommes de troupe . . . . .	320	750	130
Médecins . . . . .		1	
Prêtres . . . . .	2	1	
Sanitaires . . . . .	3	12	
Prisonniers civils . . . . .	5	2	1
Dans les détachements . . . .	3.800	46.000	1.200
Nombre de détachements . . . .	1.200	4.100	600

Casernement : Depuis la dernière visite aucun changement sensible. On a renouvelé la paille de pas mal de paillasses et augmenté la paille dans d'autres. Comme la saison est mauvaise, il y a maintenant quatre couvertures par lit.

HYGIÈNE. — Le chauffage, dit-on, a laissé à désirer dans ces derniers mois.

Les malades graves sont envoyés dans les hôpitaux I et II du camp. Le second est à 600 mètres de la formation :

DÉCÈS

	Français	Russes	Belges
Depuis la dernière visite du délégué (8 décembre) . . . . .	3	31	
Depuis l'ouverture du camp . . .	36	201	16

Nombre de malades :

A l'infirmerie . . . . .	5	40	3
Dans les baraques . . . . .	20	100	5
Hôpital I . . . . .	20	260	1
» II. . . . .	15	230	2

Les maladies les plus courantes sont les cas de tuberculose (4/5). Quant aux autres maladies, ce sont des cas courants dans les proportions ordinaires. Ces données sont générales (camp et détachements). Le nombre des tuberculeux concerne l'ensemble de la IX<sup>e</sup> Région. Lundi dernier 101 tuberculeux sont venus du front; ils n'appartiennent pas à la formation.

ALIMENTATION. — Les prisonniers trouvent toujours que l'alimentation n'est pas assez nourrissante. Les hommes, tant Français que Russes ou Belges, ont bonne mine.

Un menu d'une semaine est joint au rapport français.

La ration journalière de pain (pain de troupe) est de 300 grammes.

Le pain biscuité pour les Français et les Belges arrive toujours régulièrement. Sont jointes au rapport les deux fiches de la fédération fran-

caise sur l'envoi du pain et les réponses au questionnaire rempli par les prisonniers qui sont chargés d'assurer la distribution du pain (1).

On peut préparer les vivres reçus par paquets sur les poêles.

La cantine ne vend pas de comestibles ; mais de petits cigares à 2 pfennigs l'un ;

Des allumettes-cire à 10 pfennigs la boîte ;

Du papier à cigarettes à 40 pf. 50 ;

Et des articles de toilette et de bijouterie.

Un tarif des prix de cantine est joint au rapport français.

**DISTRACTIONS.** — Les prisonniers peuvent acheter les périodiques allemands et ceux dont la lecture est autorisée par le ministère de la Guerre. On donne encore des concerts aux jours fériés et les séances de cinématographie reprendront aussitôt qu'il y aura un peu plus de charbon.

Tous les prisonniers sont autorisés à écrire deux lettres et quatre cartes-postales par mois. Les lettres venant de France mettent de quinze à vingt jours pour arriver aux internés du camp ; de Belgique, une huitaine de jours et quarante jours de Russie.

Les colis venant de France et de Belgique mettent un mois à arriver ; de Russie, trois mois.

Dans les détachements, les envois sont distribués deux ou trois jours après la date de la remise au camp.

**TRAVAIL.** — Au camp, les hommes qui font les corvées d'entretien ou sont employés dans les services ne sont pas payés.

Dans le voisinage et chez les particuliers, on donne de 30 à 60 pfennigs. La journée de travail va de 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 13 à 17 heures.

**PUNITIONS.** — Au jour de la visite, étaient en cellules : 23 Russes et 1 Belge punis pour tentative d'évasion (des détachements) ou pour infraction aux règlements du camp.

Les prisonniers se plaignent des brutalités exercées sur eux-mêmes, dans plusieurs détachements, par les patrons, qui sont aussi chefs de Commandos. Les mêmes brutalités provoquent la fuite des hommes qui quittent leurs détachements pour se rendre au camp. Aux dires du commandant, le fait n'est pas courant, et dans chaque cas, on fait toujours une enquête.

Il n'y a pas de prisonniers français âgés de plus de cinquante-cinq ans ou de moins de dix-sept ans, qui désireraient être rapatriés.

Le délégué a parlé aux prisonniers sans témoin.

**JUGEMENT D'ENSEMBLE.** — Le traitement et l'état des prisonniers sont satisfaisants. En outre de ceux déjà mentionnés dans le rapport, les prisonniers ont exprimé les plaintes et les désirs suivants.

Les explications fournies, en réponse, par le colonel-commandant la formation, en présence des officiers, chefs de services, suivent les demandes des prisonniers.

---

(1) Sur la mission de la Fédération nationale dans les envois collectifs de pain aux prisonniers, voir la note, p. 108.

1<sup>o</sup> Les prisonniers des baraques 2 (groupe 1) et 9 (groupe 2) qui sont des rhumatisants (70 hommes) voudraient avoir un meilleur chauffage.

*Réponse* : Ce désir sera satisfait sans tarder dès demain matin ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers voudraient bien qu'on n'envoyât pas, ce qui arrive souvent et serait évitable, 1 Français avec 40 ou 50 Russes, ou qu'on voulût bien accorder sur demande un changement d'affectation.

Il y a une vingtaine de cas.

*Réponse* : En principe, on procède ainsi ; toutefois, c'est assez difficile, d'autant plus qu'en général les Français se montrent très satisfaits d'être avec des Russes ;

3<sup>o</sup> Depuis dix jours, par suite d'un changement dans le service des colis, les intéressés reçoivent leurs paquets deux ou trois jours plus tard qu'auparavant. De plus, il arrive que les colis sont ouverts en l'absence du destinataire, encore que ce dernier soit lui-même au camp.

*Réponse* : Voici l'explication : maintenant tous les paquets pour le camp et les détachements passent au contrôle, mais toujours en présence des représentants des prisonniers (hommes de confiance choisis par eux-mêmes), car on ne peut pas appeler les destinataires l'un après l'autre.

Les boîtes de conserves sont ouvertes dans les détachements ;

4<sup>o</sup> Les Russes subissant une peine d'arrêts voudraient aussi recevoir du pain par les soins du Comité.

Quelques-uns d'entre eux ont déjà fait plus d'un mois de prison et, jusqu'à aujourd'hui, la remise du pain demeure défendue.

*Réponse* : Par ordre du ministre de la Guerre.

En réponse à la communication de l'Ambassade de Sa Majesté (section française), datée du 30 décembre 1916, on a recherché, tant auprès des prisonniers que de l'autorité allemande, le nombre des sanitaires à rapatrier. Recherches faites, il appert qu'un seul des sanitaires (1), dont les noms sont donnés dans la communication de l'Ambassade, est reconnu par le Ministère de la Guerre de Prusse. Les autres n'ont, jusqu'à maintenant, pas fourni les preuves justificatives de leur affectation spéciale.

Eu égard aux communications de l'Ambassade de Sa Majesté (section française) datées 6 et 19 février 1917, il a été remis : 5 livres (cf. note jointe) aux prisonniers et le restant au soldat allemand interprète du camp, qui parle espagnol. (Les reçus sont joints au rapport.)

Il a été porté à la connaissance des bénéficiaires que le cadeau est dû à la générosité de notre Auguste Souverain. Les prisonniers se sont montrés très reconnaissants et ont chargé le délégué de transmettre à l'Ambassade de Sa Majesté l'expression de leur gratitude.

Les lectures préférées des prisonniers paraissent être les petits articles de vulgarisation scientifique, illustrés autant que possible, les lectures du genre de *Alrededor del Mundo* ou de *Madrid científico*. Il importe peu que les numéros soient vieux ou ne forment pas une suite. On pourrait encore citer les livres de voyages modernes en Espagne ou dans l'Amérique du Sud et les nouvelles.

Les classiques demandent une parfaite connaissance de la langue.

---

(1) Voir la note sur le rapatriement des sanitaires, p. 189.

## CASSEL-NIEDERZWEHREN (HESSE-NASSAU)

VISITE DU 9 MARS 1917

---

Actuellement, 5 et 6 mars, il existe dans ce camp :

Français . . . . .	9.153
Belges. . . . .	361
Russes . . . . .	9.912
Anglais . . . . .	934
Serbes. . . . .	5
Civils. . . . .	62

et 18.200 hommes dans les détachements de travail.

Le camp peut loger 19.000 prisonniers.

Ce camp a été visité déjà plusieurs fois ; les conditions de son installation n'ont pas changé ; elles sont généralement bonnes, sauf en ce qui concerne l'hôpital, dont le chauffage est très insuffisant ; les bains ne fonctionnent plus, faute d'eau chaude ; **les malades sont malpropres et entassés les uns sur les autres** ; les lits, dont les draps et les paillasses sont dans un lamentable état d'abandon, sont disposés de telle sorte que le milieu de la salle est très peu éclairé.

Il y a 452 malades :

Français. . . . .	95
Russes . . . . .	328
Belges. . . . .	6
Anglais . . . . .	30
Autres nationalités . . . . .	3

J'attire l'attention sur le grand nombre d'aliénés, provenant d'autres camps, d'après ce que l'on me dit, et qui, logés dans 2 baraques distinctes, jouissent en vérité de bien peu de confort. Depuis l'installation du camp, la mortalité s'est élevée à 10 % de l'effectif, dont les 6/10 : **3.200 morts**, aux dires des prisonniers, ont été enlevés par l'épidémie du typhus exanthématique de l'année 1915 (1).

Les prisonniers se plaignent : 1° du mauvais état des paillasses dont le contenu n'a pas été renouvelé depuis longtemps (celles de l'hôpital sont très sales) ; 2° de la fermeture des bains, depuis environ deux mois ; 3° de la nourriture qu'ils trouvent mauvaise et insuffisante (150 grammes de viande et 300 grammes de pommes de terre par semaine) ; des prix élevés de la cantine où un verre de vin se vend 0 m. 80 ; 4° de la confis-

---

(1) Sur l'épidémie de typhus exanthématique, voir plus loin, p. 347.

cation fréquente des habits et surtout des capotes qu'ils reçoivent de France ; 5° de la menace continuelle qui plane sur les sous-officiers qui refusent de travailler, d'être transférés dans un autre camp, dans celui de Giessen, par exemple, ou autres camps de représailles, crainte qui, actuellement, s'est répandue dans tout le camp. Ils ont connaissance que des ordres sévères ont été donnés pour obliger tout le monde au travail en ayant recours à la force et employant la baïonnette contre les paresseux, et aussi que ceux qui se trouvent dans les détachements de travail ne pourront revenir au camp de Cassel que sur un ordre du médecin (1) ; 6° des retards dans la réception des colis, qui arrivent quelquefois ouverts : le cas n'est pas rare où les caisses arrivent brisées et leur contenu pillé. Les prisonniers ont noté que certains détournements avaient lieu dans la voiture qui amène les caisses, lorsque celle-ci n'est pas escortée ou dirigée par un prisonnier, de la station au magasin. Ils se plaignent enfin de ce que, dans les détachements, les vivres ne sont pas distribués avec la rapidité et l'équité désirables.

La Commandantur me promet qu'elle examinera l'état des paillasses ; elle nie ce qui est relaté au sujet des bains et de la confiscation des effets, quoique les prisonniers l'affirment de nouveau, en présence d'un officier allemand ; elle ne croit pas qu'il puisse désormais exister des difficultés dans la distribution des vivres aux hommes occupés dans les détachements, puisque, depuis le 19 février, pour les éviter, elle a chargé le Comité de distribuer les vivres, ce qui est vrai ; aussi, depuis lors, d'après les déclarations du président du Comité, les choses vont mieux. Elle nie absolument les menaces concernant les sous-officiers et elle qualifie de calomnieux les bruits sur l'emploi de la force ou d'autres moyens dénoncés par les prisonniers.

Les prisonniers de ce camp me dépeignent avec beaucoup de détails et d'images vives **les souffrances qu'eurent à endurer un grand nombre de prisonniers qui viennent du front français, où ils ont été exposés au feu et où bon nombre d'entre eux ont succombé** : ils se sont vus obligés de travailler dans les environs de Verdun, **pendant six ou sept mois**, privés de toute correspondance et de tous colis. **D'autres, capturés le 2 juin, sont restés jusqu'à décembre à une quinzaine de kilomètres du front**, travaillant par groupes de 200 (2). Tous sont revenus dans un état physique et moral déplorable ; d'après ce qu'ils disent, en certaines occasions, le nombre des prisonniers s'élevait à 7.000.

Le nombre des nécessiteux est d'environ 800, dont 250 se trouvent dans le camp, et les autres disséminés dans les détachements de travail. Si le Comité continue à leur envoyer des vivres, comme il le fait depuis le mois de février, il croit qu'il sera nécessaire d'augmenter les secours. Son président me raconte qu'un jour il reçut un envoi considérable de chaussures et d'habits (4.000 paires de chaussures et autant de jerseys) ;

---

(1) Cf. l'accord du mois de janvier 1916 qui dispensait de travail les sous-officiers prisonniers, et les nombreuses violations de cet accord par l'autorité allemande, p. 104 et suiv.

(2) Cf. p. 168, p. 178 et suiv.

mais, jusqu'à ce jour, il ignore le nom de l'expéditeur, n'ayant pas reçu les feuilles habituelles d'avis d'expédition. Le pain arrive avec régularité, et, pour son emmagasinage, le Comité dispose d'une baraque dans le camp où il y en a environ 20.000 kilos, et une autre dans le village, qui peut recevoir une réserve de 40.000 kilos.

La visite eut lieu sans préavis, et le délégué a causé en particulier avec les prisonniers.

---

---

## AMBERG (OBERPFALZ)

VISITE DU 11 AVRIL 1917

---

Comptent dans cette formation : 2.237 prisonniers français, 1.800 Russes et 24 Roumains. La plupart de ces prisonniers sont détachés dans les 518 Commandos qui dépendent du camp.

Passable, au point de vue de l'hygiène, ce camp a été décrit dans de précédents rapports.

Les prisonniers, — auxquels j'ai parlé devant témoins, par ordre du commandant régional — m'ont dit ceci :

Le pain biscuité, envoyé par le Gouvernement français, arrive bien ; le service de réexpédition dans les détachements marche également bien. Toutefois, les hommes des détachements se plaignent qu'il leur arrive souvent en quantités incomplètes.

Les colis arrivaient bien ; mais depuis les premiers jours du mois, c'est-à-dire à compter du jour où la manière de contrôler a été modifiée, les colis sont retardés et n'arrivent plus qu'assez mal. Toutes les boîtes de conserves sont ouvertes dans le même temps, aussi le contenu de ces boîtes — denrées périssables — s'abîme-t-il, puisque l'on ne peut pas tout manger en une seule fois. Les emballages sont retenus. Le papier à cigarettes n'est pas délivré (1).

Les lettres ont un retard de treize et quatorze jours.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, il n'est plus fourni de charbon, et comme le bois est chichement compté, il est quasiment impossible de cuisiner pour soi. Et cela est d'autant plus regrettable que l'alimentation donnée au camp, aux dires des prisonniers eux-mêmes, laisserait beaucoup à désirer.

On donnerait seulement trois fois par semaine de la soupe aux pommes de terre ; le repas de midi est passable, en général ; mais le repas du soir se compose simplement de thé (un 1/2 litre) non sucré.

On proteste contre l'emploi, au chargement et au déchargement de la pierre, dans une carrière sise à trois kilomètres du camp, des hommes devant, sur prescription du médecin, être affectés à de petits travaux seulement.

Ceux des prisonniers qui se font porter malades et ne sont pas recon-

---

(1) Cf. la note, p. 181.

nus par le médecin sont mis aux arrêts de rigueur (avec privation de nourriture) presque toujours).

Souvent, trois et quatre hommes sont mis dans une même cellule ; aussi l'air devient-il quasiment irrespirable.

Les hommes qui quittent leur détachement sont toujours punis de trois jours d'arrêts.

Les prisonniers demandent que, dans les grands détachements de travail, un homme soit occupé seulement à la distribution du pain biscuité et des colis pour les nécessiteux.

Henri P., du 76<sup>e</sup> d'infanterie, souffre de paralysie du pied gauche, suite de blessures de guerre. Il a été obligé de travailler aux cultures, par deux fois.

G. Antoine, du 112<sup>e</sup> d'infanterie, est atteint de névralgie sciatique. Depuis le 29 novembre 1916, il est à l'infirmerie, et ne peut pas quitter le lit. Les médecins suisses ont déclaré qu'il devait être interné en Suisse. Si G. n'a pas été interné, c'est parce qu'une condamnation a été prononcée antérieurement contre lui.

D. Célestin, du 24<sup>e</sup> colonial, souffre d'un abcès froid, d'origine tuberculeuse, consécutif à une blessure de guerre. Il n'a pas d'appétit. Il est dans un état d'extrême faiblesse. Les médecins suisses ont déclaré qu'il devait être rapatrié, ramené en Suisse, puisqu'il réunissait les conditions exigibles. Cependant, il demeure ici.

Voici les dires du représentant du commandant du camp :

Le contrôle sur les colis est pratiqué très minutieusement, par ordre supérieur, car on a découvert à l'intérieur des boîtes de conserves, et dissimulées dans la couche de métal, des matières explosives, destructives, des substances propres à empoisonner les récoltes. Les envois faits aux prisonniers s'accompagnaient d'instructions pour l'usage et de promesses de récompense, dans le cas où les destinataires auraient mis à exécution les recommandations qui leur étaient faites.

Sur la prière du délégué, le représentant du commandant promet d'examiner le mode à employer pour l'ouverture et le contrôle des boîtes de conserves, qu'on mettrait en magasin et qu'on ouvrirait au moment où les prisonniers en auraient besoin.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, on a supprimé le charbon pour le chauffage ; mais il est très difficile de fournir assez de bois pour la cuisson des aliments de chacun.

L'alimentation est fournie d'après le règlement.

Le médecin du camp examine avec le plus grand soin, la plus grande attention, ceux qui doivent être employés au travail.

De l'avis du délégué, le camp est bon au point de vue de l'hygiène, mais la manière de contrôler les paquets, laquelle entraîne la perte d'aliments acquis par les familles des prisonniers au prix des plus grands sacrifices ; la privation de combustibles pour la cuisine individuelle, préjudiciable, si l'on veut considérer que la nourriture donnée au camp n'est pas très abondante ; l'obligation de travailler imposée à des hommes comme P., et la perma-



nence de G. et de D., en dépit de l'opinion de la Commission suisse, favorable à l'internement et au rapatriement, tout cela laisse une impression très défavorable.

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

VISITE DU 12 AVRIL 1917

---

*Aux termes de l'article 12 de la Convention de Genève, « les membres du personnel sanitaire tombés au pouvoir de l'ennemi, continuent à remplir leurs fonctions sous sa direction, mais ils ne sont pas prisonniers de guerre, et doivent être restitués dès que leur concours n'est plus indispensable ». — Le Gouvernement allemand ayant, au mépris de cette convention, retenu en captivité un grand nombre de médecins et de sanitaires français tombés entre ses mains au début des hostilités, le Gouvernement français se vit contraint de recourir à des mesures de réciprocité. Des accords conclus en juin 1915, en septembre 1916 furent suivis, en juillet 1915 et octobre 1916, d'importants convois de rapatriement. Aux termes du dernier accord (septembre 1916), devaient être rapatriés tous les prisonniers qui, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1916, s'étaient réclamés de la protection de la Convention de Genève, et tous ceux qui, à une époque quelconque, avaient justifié de leur qualité de sanitaires. Sur la nature de cette justification, un accord n'est intervenu que beaucoup plus tard, en octobre 1917. A peine est-il besoin d'ajouter que l'emploi des sanitaires à des travaux quelconques, en dehors de leur affectation spéciale, est contraire à l'esprit, aussi bien qu'à la lettre de la Convention de Genève.*

La formation a déjà été décrite dans de précédents rapports. Elle compte, tant au camp que dans les nombreux détachements de travail, placés sous sa dépendance :

Français. . . . .	3.400
Russes . . . . .	1.800
Roumains. . . . .	60
Anglais . . . . .	20

De plus, au 2<sup>e</sup> bataillon, c'est-à-dire au groupement formé par les prisonniers travaillant à Ingolstadt, il y a 699 autres Français.

J'ai parlé aux prisonniers devant témoins (il avait été décidé que le délégué devrait faire ainsi) ; voici ce qu'ils m'ont dit :

Ils reçoivent 9.500 kilos de pain biscuité par semaine ; la distribution en est parfaite. Depuis huit jours, la remise des colis est de beaucoup différée, car les envois sont soumis à un examen détaillé. Toutes les boîtes de conserves sont ouvertes dans le même temps et vidées sur des réci-

pients, aussi le contenu de ces boîtes se gâte facilement, surtout la viande ; de plus, il y a de la perte, car le lait condensé et la marmelade ne peuvent être complètement extraits, mais demeurent attachés en partie aux parois des boîtes.

Les prisonniers voudraient qu'on leur remit les boîtes après l'examen. Comme les opérations de contrôle n'ont pas lieu, d'après les prisonniers, dans le plus grand ordre, il s'en suit que les denrées leur sont délivrées dans un beau mélange : sucre avec café et tabac, etc. (1).

A ceux qui travaillent au camp les conserves ne sont pas remises ; aussi, pour compenser l'insuffisance de l'alimentation, donnée ici, les prisonniers demandent-ils que cette mesure soit rapportée.

Les prisonniers révèlent les faits suivants :

14 d'entre eux ont été enfermés, trois jours durant, dans une petite habitation ; on les a soumis à de sévères interrogatoires, au sujet du prétendu envoi dans les paquets d'objets et substances prohibés, qui devaient détruire les semailles ; on les a menacés d'être fusillés. Au bout de trois jours, ces hommes ont été relâchés, à l'exception de l'un d'eux, M. Edmond J., du 368<sup>e</sup> d'infanterie, qui a été transféré dans une autre formation, à Munich, croit-on, mais ce n'est pas certain.

Les prisonniers protestent, disant qu'ils sont de loyaux soldats ayant toujours fait leur devoir et que, par conséquent, ils ne devraient pas être traités en criminels.

Il y a un mois et demi, on a dit aux prisonniers que, le charbon se faisant rare, on ne pouvait plus continuer de leur en fournir autant. Auparavant, 3 prisonniers touchaient 50 kilos de charbon et pouvaient encore en acheter.

Par suite de cette mesure, depuis le temps indiqué, il est absolument impossible aux prisonniers de faire leur propre cuisine.

Ils se plaignent encore de voir leurs correspondances retardées de vingt jours.

Naguère, il était permis de recevoir du vin par colis, mais depuis quelque temps, le vin est confisqué au profit de l'hôpital. On avait promis aux prisonniers de laisser un délai d'un mois pour avertir les expéditeurs. Cette promesse n'a pas été tenue. Le papier à cigarettes, le café concentré et l'alcool de menthe sont également confisqués.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est défendu d'acheter du vin à la cantine. Or, on ne peut pas non plus avoir de la bière et il est défendu d'en recevoir par colis ; aussi les prisonniers ne boivent-ils plus que de l'eau.

Il y a dans les baraques des gouttières qui ne sont pas réparées.

71 sanitaires, provenant des camps de Bavière, ont été réunis ici le 21 novembre dernier, pour être rapatriés, leur a-t-on dit. Ils protestent : **le rapatriement ne se fait pas ; on confisque le pain qui leur est envoyé dans les paquets**, enfin, ils ont été séparés au petit bonheur en deux groupements (B et C). Ceux qui appartiennent au deuxième groupe, tout en réuissant les mêmes conditions de rapatriement que les premiers, **sont tenus de travailler**. Plusieurs travailleurs ne touchent pas de salaire.

---

(1) Voir la note, p. 181.

D'après les prisonniers, 50 hommes sont partis en janvier, pour être amenés sous l'action du feu français et y travailler. Ces hommes auraient écrit qu'ils sont obligés de transporter des munitions et se trouveraient à 1.500 mètres seulement de la ligne de feu. Ils peuvent recevoir leurs paquets, mais pas le pain biscuité qui, en dépit des affirmations des autorités, lesquelles prétendent que le pain peut être réexpédié, est refusé à la gare.

Parmi ces 50 hommes, il y aurait un certain nombre de séminaristes.

Ils réclament aussi la restitution des différences sur les changes. Les retenues à rembourser n'ont été touchées que pour les mois d'octobre et de novembre.

La nourriture, disent toujours les prisonniers, est ici chichement mesurée et mauvaise ; on ne peut subsister que grâce aux colis envoyés.

Il aurait été décidé qu'on donnerait 5 biscuits aux hommes punis d'arrêts, à la condition que ces derniers ne toucheraient pas de soupe ou que, touchant la soupe, ils renonceraient au pain ; mais les trois choses ne leur sont pas données en même temps.

Aucune réclamation contre la discipline du camp.

Le commandant du camp me dit que l'examen des colis, dans la manière présente, est fait conformément aux ordres supérieurs.

Cette façon de faire aurait été pratiquée parce que l'on aurait trouvé dans divers colis des substances nocives capables de permettre aux prisonniers de détruire les semailles.

De l'avis du délégué, l'impression est défavorable pour les raisons suivantes :

On ne remet pas aux prisonniers les récipients quand l'examen est terminé, ce qui éviterait l'altération des denrées ; on confisque le café concentré et le vin ; il n'est pas délivré de charbon pour une chose aussi importante que la préparation de la cuisine individuelle ; enfin, aucune facilité n'est accordée pour la réexpédition du pain biscuité à ceux qui, malgré eux, travaillent sur le front.

---

## ZOSSEN-WUNSDORF (BRANDENBURG)

*(Camp du Croissant)*

---

A compter du 26 février, des détachements de prisonniers musulmans, qui étaient internés à Zossen-Wunsdorf, ont été envoyés en Roumanie pour y être employés aux travaux de culture.

A ce jour, 2.450 hommes sont partis en Roumanie. Il n'en reste que 701 ici, parmi lesquels sont compris les malades, les invalides et 150 hommes qui travaillent au détachement de Cadinen.

Le camp primitif (1) a été divisé en deux formations séparées et ayant

---

(1) Voir les rapports sur les visites antérieures à Zossen, p. 57, 121, 152.

chacune son administration propre.

Dans l'une de ces formations ne sont internés que les Tatares musulmans, au nombre de 1.300 ; la formation est, dans l'ensemble, réservée aux prisonniers russes, lesquels étaient naguère internés à Zossen-Weinberg, camp aujourd'hui désaffecté.

Voici ce que m'ont dit les prisonniers à qui j'ai parlé en présence de témoins :

L'ancien président du Comité de Secours, M. R., après avoir subi une punition de huit jours d'arrêts, a été transféré à Arys, c'est M. Grigoire M., sergent au 4<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, lequel est de religion catholique, qui a succédé à M. R.

Le pain biscuité envoyé par le Gouvernement français arrive régulièrement, me dit-on ; toutefois, il a manqué 7 sacs dans un envoi. Les autorités du camp ont déjà fait la réclamation voulue.

Le pain biscuité est envoyé aux hommes détachés en Roumanie ; mais on n'a de ces derniers aucune nouvelle ; on ne sait pas si les envois faits arrivent ou non régulièrement aux destinataires.

Les prisonniers travaillant à Cadinen se plaignent de recevoir irrégulièrement les envois de pain biscuité. Sur un envoi, 90 kilos de pain auraient été perdus.

Les colis et les vêtements envoyés de Suisse et de France arriveraient bien. Les Algériens, qui forment le groupe le plus important, disent ne pas recevoir assez de colis et voudraient qu'on leur en envoyât davantage.

Nombreux sont les prisonniers qui voudraient changer de camp, car, disent-ils, le séjour prolongé dans cette formation les ennuie.

Jamais, me dit-on, la Commission suisse n'est venue ici, ou, du moins, **jamais les prisonniers ne l'ont vue et personne ne leur a annoncé son passage** (1).

Trente amputés des bras ou des jambes, qui étaient ici, sont maintenant à Weiler. Toutefois, on rencontre encore ici, me dit-on, 25 hommes inutilisables (ce ne sont pas des amputés). On aurait dit aux hommes qui sont partis en Roumanie : Là-bas vous serez mieux nourris et le climat sera de beaucoup préférable à celui de Zossen.

On sait d'eux simplement ceci : ils sont répartis en trois camps.

On trouve ici trois brancardiers ayant les pièces justificatives de leur qualité, qui se plaignent de n'être pas rapatriés. Aux dires des prisonniers, **deux autres sanitaires, justifiant eux aussi de leur affectation spéciale, ont été envoyés en Roumanie.**

J'ai parlé à quelques-uns des hommes, qui ont sollicité du Gouvernement général de l'Algérie l'envoi d'un certificat de naturalisation. Je citerai notamment le nom de Ben Mouffak A., du 5<sup>e</sup> régiment, 2<sup>e</sup> compagnie, 4<sup>e</sup> bataillon, et le nom de R. Raoul, du 3<sup>e</sup> régiment, 10<sup>e</sup> compagnie, 3<sup>e</sup> bataillon. Aux dires de ces hommes eux-mêmes, on ne leur a point demandé de produire la pièce en question. Ils ont pensé, l'ayant en mains, qu'il leur serait plus facile d'obtenir le transfert dans une autre formation, dans un camp de Français natifs d'Europe. **Ce chan-**

---

(1) Sur les visites des Commissions itinérantes, voir la note, p. 130.

gement de camp est le plus vif désir de la plupart des prisonniers.

De l'avis du délégué, il serait pertinent que l'on donnât toutes facilités aux hommes détachés en Roumanie pour correspondre avec le président du Comité de Secours au sujet de la réception du pain biscuité et des colis envoyés.

---

## MANNHEIM (GRAND-DUCHÉ DE BADE)

VISITE DU 28 AVRIL 1917

---

Au mois de mars 1917, le Gouvernement allemand éleva une réclamation au sujet des peines disciplinaires infligées aux prisonniers allemands en France, qu'il déclarait plus sévères que les peines du même ordre usitées en Allemagne. Le Gouvernement français répondit que si les peines disciplinaires appliquées aux prisonniers allemands, conformément aux règlements militaires français, sont quelquefois de durée plus longue (peine de l'évasion : trente jours de prison au lieu de vingt et un jours de cellule), le régime de ces peines, ne comportant ni l'obscurité, ni la privation de nourriture, ni la privation de correspondance, est, en réalité, beaucoup moins dur. Au mépris de ces observations, le Gouvernement allemand, par mesure de représailles ayant un caractère général, ordonna que les peines disciplinaires infligées aux prisonniers français fussent désormais triplées.

La visite, annoncée par téléphone, a été faite le 28 avril.

### EFFECTIF

	Français	Russes	Belges	Roumains	Serbes	Anglais
Au camp. . . . .	2.000	700	100	600	4	100
Dans les détachements	5.500	6.900	»	»	»	50
Total. . . . .	<u>7.500</u>	<u>7.600</u>	<u>100</u>	<u>600</u>	<u>4</u>	<u>150</u>

Depuis la dernière visite des délégués de l'Ambassade de Sa Majesté (le 24 janvier dernier), le camp n'a pas subi de changement notable.

Entre les deux visites, 6 Français, 7 Russes et 12 Roumains sont morts.

A l'infirmerie, 46 Français, 39 Russes, 1 Belge et 40 Roumains recevaient des soins.

650 sanitaires, qui attendent le rapatriement, ont été réunis ici. Ils viennent de différentes formations ; **il y a parmi eux 14 médecins auxiliaires, qui sont prisonniers depuis le début des hostilités : on n'a pas utilisé leurs services.** Depuis six mois, ils ne touchent pas de solde.

650 autres Français sont choisis pour l'internement en Suisse. Ils forment une compagnie d'hommes malades ou inutilisables.

Un profond ennui règne chez ces hommes qui attendent ou le rapatriement, ou l'internement. Quelques-uns d'entre eux se sont plaints d'avoir été mis en demeure de travailler en dépit de leur mauvais état général ou de leur qualité de sanitaires.

Les baraquements occupés par les hommes faisant partie des groupes sont séparés des casernements des autres hommes. Les lits, dans ces baraquements, sont superposés, et le passage réservé entre les lits est strictement indispensable à la circulation.

La ration journalière de pain (pain ordinaire) est de 230 grammes.

Le pain biscuité, envoyé par le Gouvernement français, arrive bien. Mais le président du Comité de Secours demande instamment qu'un envoi de 40.000 kilos lui soit fait, pour constituer une réserve propre à alimenter les hommes réunis au camp de Mannheim. Il y a de fréquents passages, aussi l'effectif est-il très variable.

Le vêtement et la chaussure sont régulièrement entretenus.

Les prisonniers demandent que leur soient envoyés du linge blanc, des chaussures, des uniformes. Ils ne fixent pas la quantité ; mais il y a pour le moins 100 nécessaires à rééquer tout de suite.

Bien qu'il ne soit pas possible de faire beaucoup d'achats, le Comité de Secours voudrait bien recevoir 300 marks (trois cents marks), pour soulager les plus besogneux. Pour alimenter les malades qui attendent d'être internés en Suisse, le Comité recevrait avec plaisir des envois spéciaux de lait condensé.

La cantine ne vend presque pas de comestibles.

Le service postal est, en général, bon. On se plaint de l'irrégularité de la rentrée des colis, de la perte de certains colis. L'ouverture de toutes les boîtes de conserves, dans le même temps, entraîne la perte de partie du contenu. On ne transmet pas les liquides dans les détachements.

Par ordre, le papier à cigarettes est saisi.

**Les punitions ont été triplées. La mesure, d'ordre général, est appliquée ici comme dans les autres camps.**

J'ai visité les locaux disciplinaires. Dans l'un d'eux, trop petit pour les 10 (dix) occupants, qui subissaient une peine d'arrêts dans la même cellule, les hommes m'ont exprimé leurs plaintes : ils trouvent la punition trop forte pour les petites fautes commises.

RÉSUMÉ. — Tous les hommes désignés pour l'internement en Suisse, ceux qui, de leur propre avis, ont droit à l'internement, les sanitaires reconnus, comme non reconnus, pour différentes raisons, sont mécontents d'une situation qui s'éternise, d'autant qu'ils ne savent pas si une solution doit ou non être donnée à leur cas.

Le camp, dans son ensemble, produit une impression satisfaisante. Il n'en va pas de même des hommes inaptes ou malades, à leurs propres dires (et leur aspect vient appuyer ces affirmations), qui subissent un profond malaise, provoqué par l'attente du rapatriement ou de l'internement en Suisse — attente difficilement supportable.

---

---

## CAMP DE LECHFELD (BAVIÈRE)

VISITE DU 28 AVRIL 1917

---

### EFFECTIF

Français. . . . .	270 (tous sous-officiers).
Russes . . . . .	6.307
Serbes. . . . .	3.494

9.160 de ces hommes sont dans les détachements de travail.

Il n'y a que 917 hommes au camp.

La formation a déjà reçu la visite de délégués de l'Ambassade royale.

HYGIÈNE. — L'état de santé est bon ; il n'y a pas d'épidémies.

La désinfection est menée à bien avec méthode. Les prisonniers du camp prennent un bain tous les huit jours au moins, et les vêtements sont désinfectés deux fois par mois.

L'installation de douches est aussi bien comprise que le service de désinfection.

En dehors de l'infirmerie réservée aux petits malades, un hôpital, monté non loin du camp, mais isolé, reçoit les tuberculeux, qui ont un régime alimentaire spécial.

Autour d'un espace rectangulaire, où les malades peuvent circuler, une galerie a été construite. C'est là que les prisonniers viennent faire la cure d'air, allongés sur des couchettes.

Parmi les prisonniers, ce sont les Serbes qui fournissent le plus grand nombre de tuberculeux, puis viennent les Russes et enfin les Français. Le nombre des malades français, en traitement ou en observation, était très petit.

Le sanatorium est formé par cinq grands baraquements, pouvant tenir 200 lits. Dans chaque salle, il y a de la place pour 28 lits, mais pour que l'on soit mieux encore, on ne met que 20 lits.

HOPITAL. — A une certaine distance du camp se trouve l'hôpital qui forme une unité séparée. Il se compose de grands baraquements du type courant ; chaque baraquement a son service de bains et ses salles.

Tous les infirmiers sont Allemands.

Les services sont séparés, salles de chirurgie, salles de médecine.

Dans une salle d'isolement sont quelques tuberculeux, dont l'état est tellement avancé que tout transfert est contre-indiqué. Parmi ces hommes, aucun Français.

L'hôpital et le sanatorium produisent une bonne impression.

NOURRITURE. — Chichement mesurée. Au jour de la visite, le repas se composait d'une soupe claire dans laquelle on voyait des légumes.

Cependant les prisonniers qui font la cuisine affirmaient que de la viande de conserve entrainait dans la composition de la soupe. Ils ajoutaient que, pour en tirer profit, la viande était coupée menue.

En général, la mine des hommes montre qu'ils sont nourris.

**COLIS ET ENVOIS.** — Dans ce camp, comme dans les autres formations, depuis le 1<sup>er</sup> avril, les colis sont mis au magasin, et non pas remis aux intéressés.

On verse à la cuisine commune celles des conserves qui, après avoir été examinées, pourraient se gâter.

Comme ces conserves, qui sont versées à l'ordinaire, proviennent non seulement des envois généraux de la Fédération nationale, mais encore des colis individuels, expédiés de France et de Suisse (1), **les prisonniers des différents pays ont refusé de toucher aux repas, disant qu'ils ne voulaient pas prendre ce qui ne leur appartenait pas.**

Toutefois, sous la menace d'une sévère punition, le repas a été accepté.

Dans les magasins, de grandes quantités de vivres sont accumulées, qui, n'étant pas remises à leurs destinataires, peuvent facilement s'abîmer.

Les prisonniers se plaignent beaucoup du nouveau régime d'examen des colis, qui a provoqué chez eux une grande agitation pour les raisons suivantes : absence de tout intéressé à l'examen des colis, saisie des denrées, ignorance de la raison de la mesure prise, croyance et dans certains cas certitude que les vivres disparaissent.

**CORRESPONDANCE.** — Les prisonniers peuvent écrire suivant l'accord. **Pendant un certain temps cette année, disent les prisonniers, les familles sont restées sans nouvelles.**

**COUCHAGE.** — Les baraquements sont bien sous tous rapports.

**DISTRACTIONS.** — Une bibliothèque avec quelques livres français, rarement lus. Dans ce sens, il n'est rien fait pour les prisonniers. L'orchestre et le théâtre ont été supprimés.

**PUNITIONS.** — Les punitions réglementaires sont appliquées. Mais il y a eu des cas de « Strengarrest » pendant la durée desquels les prisonniers ont été privés de nourriture et n'ont reçu que de l'eau. **On emploie aussi comme punition la retenue des lettres et colis pendant un temps qui peut atteindre deux mois (2).**

**RÉCLAMATIONS.** — Plusieurs prisonniers ont dû signer des pouvoirs, des délégations qui, après avoir passé à la Commandantur, ont été transmis à Munich. Bien qu'un certain temps se soit écoulé, ces pièces ne sont pas encore arrivées en France (3).

Des prisonniers ont écrit plusieurs fois à l'Ambassade royale, ils croient que leurs lettres ne sont pas arrivées (4). Par exemple :

---

(1) Cf. la note p. 181.

(2) Sur les punitions consistant dans la privation de correspondance, voir la note, p. 100.

(3) Cf. l'accord sur l'établissement de procurations par les prisonniers, p. 136.

(4) Cf. *Introduction*, p. x.



Le sergent-major P., du 167<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a écrit à l'Ambassade royale, le 5 janvier 1917, une lettre dans laquelle il disait ceci :

« Je souffre d'une néphrite chronique et j'ai été reconnu par la Commission suisse à Landsberg, le 8 novembre 1916. Proposé pour l'internement en Suisse, je suis resté à l'hôpital jusqu'au 20 avril ; mais n'ai pas été envoyé à Constance pour passer la visite. »

Cet homme a l'air maladif. Les adjudants D. et F., du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, ont en mains les pièces justificatives de leur qualité de sanitaires ; cependant ils ne sont pas rapatriés (1).

Le sergent D., du 155<sup>e</sup> régiment d'infanterie (dépôt de Commercy) se trouve dans le même cas que les précédents.

Le sous-lieutenant P., du 85<sup>e</sup> d'infanterie, a été promu le 9 novembre 1914, pour compter du 5 septembre 1914. Son grade n'est pas reconnu ; de plus, il est défendu aux autres prisonniers du camp de le traiter en officier et même de l'appeler Monsieur.

Les prisonniers français de ce camp sont tous sous-officiers.

---

## CAMP DE ZERBST (ANHALT)

VISITE DU 24 MAI 1917

---

*Au mois de novembre 1916, un certain nombre de prisonniers français proposés pour l'internement en Suisse, puis refusés par la Commission mixte de Constance, ont été réunis au camp de Zerbst. Vers le mois de juin 1917, des rapports de rapatriés ou d'internés en Suisse attirèrent l'attention du Gouvernement français sur les souffrances infligées à ces malheureux qui, pendant tout l'hiver, furent éprouvés par le froid, en l'absence de chauffage, et par la faim, à raison de l'interruption presque complète des distributions de colis pendant trois mois. Ils signalaient aussi les poursuites injustifiées dirigées contre le président du Comité de Secours. Ces récits trouvent malheureusement leur confirmation dans le rapport suivant de l'Ambassade d'Espagne.*

Le camp a déjà été vu. Actuellement comptent à l'effectif 2.324 prisonniers, savoir :

Français. . . . .	1.201
Belges. . . . .	55
Russes. . . . .	912
Anglais. . . . .	148
Prison. Civils. . . . .	8

---

(1) Voir les accords sur le rapatriement des sanitaires, mentionnés p. 189.

Il y a un prêtre français, un prêtre et 6 médecins russes.

Le camp est composé aujourd'hui de 24 baraques en bois alignées, dans le sens de la longueur, en parallèles, et divisées en 4 groupes de 6 (compagnies), entourées à leur tour par un réseau de fils métalliques.

Dans chaque compagnie, il y a des cabinets d'aisances, grands, mais primitifs, une buanderie et une cantine.

Chaque baraque peut abriter 150 hommes. Le sol est planchéié ou cimenté. Les lits sont disposés sur une seule rangée ou bien superposés. La literie se compose de paillasses, rembourrées en fibres de bois, et de 2 couvertures. Il y a des tables, des bancs, des planches, des ustensiles pour l'entretien. Des mesures sont prises pour le cas d'incendie, et un service, très bien organisé, ayant le même objet, est placé dans les baraquements d'entrée de la formation. Une bonne cuisine de 20 foyers et un service pour le courrier sont placés hors de l'enceinte.

L'hôpital, monté également en dehors de la formation, touche à celle-ci.

Il occupe un grand emplacement, communique avec le camp, et se compose de trois baraquements pour les malades. Ces derniers sont bien couchés, dans des lits en bois, avec de bonnes paillasses, des draps propres. Chaque malade a un vêtement d'hôpital propre. Une baraque séparée est réservée aux médecins russes et aux prêtres. Un pavillon Decker est affecté aux contagieux. Il y a encore une cuisine, une buanderie et enfin un service de désinfection (cabinets d'aisances, salles de bains et chambres pour le personnel de service).

Les locaux disciplinaires occupent deux emplacements différents : l'un touchant au corps de garde, l'autre un peu plus éloigné de la formation, avec des cellules assez étroites dans les deux locaux, éclairées par des lucarnes ouvertes très hautes. Les prisonniers couchent sur la planche. Il y a dans chaque cellule un crachoir et un broc. Les locaux disciplinaires ont le chauffage central. Dans le premier groupement, l'aération est faite par prises d'air, placées au ras du sol et garnies de toile métallique.

Il n'y a pas d'ustensiles de toilette et les hommes doivent appeler pour aller aux cabinets d'aisances, qui se trouvent dans le même corps de bâtiment. 19 Français sont aux arrêts, certains pour cause de sabotage, aux dires des autorités allemandes.

Le camp pourrait recevoir 4.000 hommes.

Dans les détachements de travail, on compte 9.322 hommes, savoir :

Russes . . . . .	6.356
Français. . . . .	2.631
Anglais . . . . .	149
Belges. . . . .	167
Civils. . . . .	19

Il y a un service de bains par compagnie, outre les deux services de chaque baraque de l'hôpital. Il y a 30 douches. **Les prisonniers n'ont eu l'usage, ni des bains, ni des douches pendant l'hiver dernier ; maintenant encore ces services ne sont pas très utilisés, faute de combus-**

tible, qu'on réserve au service de désinfection des vêtements et du linge de corps (ces désinfections ont lieu une fois par mois).

Le savon n'est distribué qu'aux jours de désinfection, les hommes doivent laver leur linge.

Les cours réservées, dans chaque compagnie, à la promenade sont assez grandes.

Les prisonniers se lèvent avant le premier appel (6 h. 1/4 du matin). Le deuxième et dernier appel est fait à 6 h. 1/2 du soir.

La nourriture est fournie par l'administration militaire.

Au jour de la visite, il y avait de la viande, pas mal préparée. Les prisonniers disent qu'elle est très mauvaise. La ration de pain est de 225 grammes.

Il n'est donné de vêtements et de linge qu'aux seuls prisonniers en Commandos. La plupart d'entre eux gardent leurs uniformes. Les marques habituelles pour distinguer les prisonniers sont portées par ceux qui revêtent des vêtements civils (brassard et bande).

Les militaires portent une plaque (matricule).

Il y a des ateliers de réparation pour le vêtement et la chaussure.

On compte au jour de la visite 152 malades, savoir :

Russes . . . . .	98
Français. . . . .	52
Anglais . . . . .	1
Belge. . . . .	1
	<hr/>
	152
	<hr/>

Les malades graves sont envoyés à l'hôpital de Zerbst, les cas spéciaux sont dirigés sur les hôpitaux de Magdebourg.

Voici les diagnostics relevés chez les Français, à Zerbst, au jour de la visite :

Pneumonie (3), pleurite (3), laryngite (5), gastralgie (3), affections intestinales (6), appendicites (3), cardiopathies (5), rhumatisme articulaire (3), névralgie sciatique (1), troubles mentaux (2) — (les deux hommes en question occupent une pièce séparée, avec 4 Russes ; ils sont en observation jusqu'à ce que leur internement dans un asile devienne nécessaire). — Affection de la vessie (1), blennorrhagie (2), — au pavillon Decker — dermatose (1), blessures (9), dont quelques accidents du travail), abcès (2) et 3 tuberculeux, pour lesquels l'examen des experts n'a pas donné de résultat positif, mais que les médecins traitants tiennent pour tuberculeux.

Outre ces malades, que nous avons vus assez longtemps, il y a d'autres malades à l'hôpital complémentaire de la ville.

Nous les avons vus également et avons parlé à quelques-uns d'entre eux. (1 Roumain, 27 Anglais, 19 Français et 31 Russes.)

Parmi les Français, il y a beaucoup d'hommes qui arrivent du front occidental et qui sont là depuis peu de temps. Un tuberculeux, provenant lui aussi du front, n'est pas transportable en ce moment.

Les conditions de cet hôpital de complément sont très bonnes.

Deux médecins allemands et cinq médecins russes assurent le service médical à l'intérieur du camp. Le personnel de service se compose d'Allemands et de prisonniers, surtout de Russes. Un dentiste allemand, assisté de deux étudiants, donne les soins ordinaires. La prothèse dentaire et les soins spéciaux sont fournis gratuitement par l'hôpital de complément.

Il n'y a pas de cas d'infections en dehors de ceux déjà indiqués : syphilis et blennorrhagie.

Une baraque de la 4<sup>e</sup> compagnie est affectée en partie à la mise en observation. Le couchage, et la propreté y sont bons.

Depuis la dernière visite, 15 mai 1916, 24 Russes, 11 Français et 1 Anglais sont morts.

Au camp, il est rare que l'on ait des violences à déplorer, tandis que, dans les détachements, aux dires des prisonniers, les violences seraient fréquentes.

Les punitions sont : les arrêts de rigueur, les arrêts moyens et la prison préventive. Les prisonniers disent que, pendant les trois premiers jours, on ne leur fournit aucune nourriture ; ils ont seulement de l'eau. Le Commandantur répond que l'on agit ainsi par ordre.

Pour la distraction, il y a une bibliothèque par compagnie, un terrain de tennis et des appareils de gymnastique.

Une chapelle sert à la célébration de tous les cultes représentés au camp (catholique, rite romain et grec, évangélique et israélite).

La correspondance a du retard, on reçoit en ce moment des lettres de janvier et de février. Les colis et le pain sont également retardés. L'accusé de réception est autorisé, mais avec quelques réserves, comme on le verra plus loin. Les secours proviennent de la Fédération ; il y a 800 nécessaires au camp.

DÉSIRS ET RÉCLAMATIONS. — 1<sup>o</sup> Les prisonniers disent que les relations avec le commandant du camp sont toujours tendues ; on le voit rarement et on doit employer l'intermédiaire des officiers qui commandent les compagnies ou des censeurs qui retournent presque toujours les demandes adressées au commandant ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers se plaignent du départ de **l'ancien président du Comité de secours, qui a été envoyé à Quedlinburg, probablement pour avoir parlé au délégué suisse, et lui avoir fait connaître ce qui se passait au camp (1) ;**

3<sup>o</sup> Dans les premiers jours de décembre, un grand nombre de prisonniers des autres camps sont arrivés, provenant surtout de Mannheim et de Darmstadt. Parmi les nouveaux venus, il y avait des hommes que la Commission suisse avait refusés à Constance.

Le Comité s'est trouvé incapable de porter secours à un aussi grand nombre d'hommes, car il n'avait pas assez de pain en réserve. Cependant, **le commandant se refusait à autoriser toutes relations entre le Comité et la Fédération et l'Ambassade.** Le 10, l'autorisation d'écrire à l'Ambassade était obtenue, mais les prisonniers ne croient pas que la

---

(1) Cf. *Introduction*, p. x.

lettre ait été acheminée, puisqu'ils n'ont pas encore reçu de réponse.

L'autorisation de télégraphier à Bâle ou, pour le moins, à l'Ambassade, a été également refusée par le commandant.

Les prisonniers disent que l'état de choses est demeuré le même au cours des mois qui ont suivi et pendant lesquels, dans des lettres qui m'ont été montrées, la Fédération et l'Ambassade réclamaient les accusés de réception, que, très souvent, on tentait de ne pas acheminer, en donnant pour prétexte que les récépissés pour l'Ambassade imposaient un travail double.

Plus tard, on a dit aux prisonniers qu'ils pouvaient toujours écrire ; qu'ils avaient l'autorisation du commandant, mais que, pour les pertes constatées dans les envois, la réclamation serait faite par la Commandantur. **On exigeait que les prisonniers écrivent en allemand.** Aussi, depuis soixante-quinze jours, les prisonniers, qui peuvent difficilement se servir de la langue allemande, ne correspondent plus avec la Fédération. Ils ne peuvent indiquer l'effectif du camp, car ici seule est autorisée la communication des changements dans l'effectif, à l'inverse de ce qui se passe en Allemagne dans les autres formations ;

4° On ne doit envoyer à Bâle que des caisses défaites ;

5° On se plaint du défaut de place dans le Bureau qui sert aussi de magasin de vivres. Les prisonniers demandent qu'un grand local leur soit donné pour la réserve du pain, si possible à côté des bureaux du Comité, pour faciliter les envois et la distribution ;

6° Les prisonniers demandent que le Gouvernement français sache qu'il serait utile de faire un envoi de pain en commun pour les prisonniers français et belges, car les expéditions faites pour ces derniers ne portent pas de marques et l'on peut constater de nombreuses pertes dans les envois (du 10 mars au 4 mai : 174 kilos sur 700) ;

7° Sur les 15 membres du Comité, seuls 8 hommes ont une carte de circulation ;

Les prisonniers demandent que tous aient l'autorisation de circuler, pour pouvoir travailler plus librement ;

8° Les prisonniers se plaignent de l'organisation du camp, déplorable à leur avis. Les colis qui arrivaient naguère en trente et quarante jours mettent maintenant un temps beaucoup plus grand pour parvenir. Ce retard ne saurait être attribué aux pratiques rigoureuses de l'examen, mais serait plutôt imputable tant aux différentes manipulations (les colis sont chargés et déchargés dix fois depuis la prise en charge à la gare, jusqu'à la répartition) qu'aux contrôles, faits hors la présence des intéressés par un personnel qui ne mérite pas la confiance des prisonniers.

Ceux-ci demandent donc qu'on diminue le nombre des manipulations et que le contrôle soit exercé en présence du destinataire ou d'un homme délégué par les prisonniers ;

9° Nombreuses sont les réclamations, dans les détachements de travail, sur la correspondance et les colis ;

10° Les prisonniers réclament contre le retour, qui leur est fait, de cartes-postales écrites clairement et dans lesquelles une séparation convenable entre les lignes est observée. (Nous en avons vu quelques-unes

qui nous ont, en effet, paru régulières). Ce retour est accompagné de la mention : « zu enge chrift » (écriture trop serrée).

Le nombre des lignes (64 au total, par lettre ou 16 à la page) a été réduit et le papier n'est pas fait pour plus de 53 lignes ;

11° Il a été défendu d'allumer du feu pendant l'hiver dernier, si rigoureux, pour la cuisson des comestibles de chacun. Les contrevenants étaient punis de quinze jours d'arrêts. Depuis le mois de février, il n'y a plus de charbon. Hier, seulement, une des cantines a mis en vente un peu de charbon. Il n'a pas été possible de rester dans les cantines et les cuisines tant que le charbon a fait défaut.

Le chauffage était nul dans les baraques, et dans la salle d'observation on enregistrait des températures de 7 et 8 degrés au-dessous de zéro. Les prisonniers, pour traverser de semblables froids, disposaient de 3 couvertures, couchaient sur des paillasses mal rembourrées, dont la fibre n'a pas été renouvelée depuis un an. Parfois, deux hommes n'avaient qu'une seule paillasse. **De nombreux malades venus de Mannheim ont dû s'étendre sur le sol rendu humide par la neige.**

Les soldats L. et M., punis pour avoir fait du feu, ont eu les pieds gelés dans les locaux disciplinaires ;

12° Les voitures servant au transport des colis et du charbon, pour la cuisine du camp, sont traînées par les sergents. Ceux-ci doivent y aller volontairement, dit-on, mais s'ils refusent, la compagnie tout entière est punie ;

13° De nombreux malades, classés dans la troisième catégorie, par une commission de Magdeburg, et exemptés de tout travail, ont été envoyés dans les détachements, après un examen médical sommaire. Les faibles et quelques blessés sont tenus de faire les corvées du camp. Les hommes sont occupés aux travaux d'entretien des cabinets d'aisances du camp et du bataillon, qui se trouve aux environs. Ils font ce travail répugnant une fois par mois et traînent ensuite les voitures chargées d'excréments ;

14° Dans les détachements, ordre est donné de frapper et de priver de repas à midi, pendant trois jours, ceux des hommes qui se refusent à travailler, enfin de ne pas leur remettre colis et argent dans le but de les contraindre. Le soldat T., de la 4<sup>e</sup> compagnie, venu de Mannheim, a été envoyé en Commando. Malade, il ne pouvait pas travailler. En dépit de sa faiblesse, on ne l'a ramené au camp, sur une civière, qu'au moment où il ne pouvait plus se mouvoir.

Il est mort quinze jours après son arrivée. Le soldat A. Charles, du 31<sup>e</sup> colonial, 4<sup>e</sup> compagnie, venu de Mannheim, a été dirigé sur un autre détachement ; il est mort il y a douze jours ;

15° Enfin, les prisonniers disent que la vie au camp est difficilement supportable, et principalement par suite de l'impossibilité de communiquer avec le commandant lui-même. L'intermédiaire ordinaire, le lieutenant Spitze, manque de tact et dessert les prisonniers, de même que les censeurs qui le dépassent en sévérité sans raison justifiée.

Le commandant par intérim du camp prend note des nombreux désirs des prisonniers, désirs qu'il étudiera. Il tâchera de porter remède aux inconvénients signalés, dans la mesure du possible.

Le feu, dit-il, est interdit au camp, pour parer aux dangers d'incen-

die. (Il y a eu deux commencements d'incendie.) Tout le monde doit travailler. Des ordres enjoignent aux militaires allemands, pas aux civils, de contraindre par la force les prisonniers qui tenteraient de se soustraire à l'obligation de travailler.

Trois officiers, circulant constamment dans les détachements de travail, inspectent et reçoivent les réclamations. Le commandant n'a jamais refusé l'autorisation, pour les prisonniers, d'écrire à la Fédération ou à l'Ambassade. Seules, ont été retournées les lettres dont la rédaction pouvait entraîner des erreurs d'interprétation ou bien ne présentait pas les faits d'une manière objective. Toutes les autres lettres, dit toujours le commandant, ont été transmises à l'Ambassade. Il est étrange, dit-il encore, que les mêmes plaintes sur les colis et la correspondance (qui doivent être attribuées aux mesures prises pour éviter le sabotage) ne soient pas présentées par les Comités russe et anglais, qui écrivent bien ou mal en allemand, comme il est ordonné, sans aucun inconvénient.

En ce moment, le rembourrage des paillasses est chose résolue.

L'impression sur le camp est bonne, sur l'ensemble, exception faite pour les cabinets d'aisances.

Sur la vie des prisonniers, sur leur état d'esprit, l'impression est mauvaise.

Visite faite à l'improviste en parlant sans témoin aux prisonniers.

---

## DULMEN (WESTPHALIE)

VISITE DU 5 JUIN 1917

---

Comptent dans cette formation :

Français. . . . .	2.400
Anglais . . . . .	2.800
Russes . . . . .	700
Belges. . . . .	24
Roumains. . . . .	10

Je n'ai eu l'autorisation que de visiter le block n° 1. On m'a dit que les blocks 2 et 3 étaient soumis à une mesure d'isolement pour des raisons sanitaires. C'est dans ces groupements que les nouveaux venus passent la quarantaine. Les prisonniers sont couchés dans des baraquements en bois disposés parallèlement, formant une allée centrale.

Les lits, montés en planches, sont disposés sur deux étages. Le matelas est rembourré de paille. (Lumière électrique et chauffage par poêles au charbon.)

La cuisine, les cabinets d'aisances, les douches, les services de désinfection sont bien installés.

J'ai parlé aux prisonniers en présence de témoins ; voici ce qu'ils m'ont dit :

L'état de santé des prisonniers français est bon en général. Toutefois, il y a quelques tuberculeux, que je n'ai pas pu voir, car ils sont dans un baraquement isolé, dans le block 3. Il m'a été interdit de pénétrer dans ce baraquement. Il serait utile que ces malades fussent reconnus par la Commission suisse. La ration journalière de pain est de 250 grammes. Les prisonniers trouvent l'alimentation insuffisante : la soupe de midi, qu'ils m'ont montrée, était, en effet, très claire et peu appétissante.

Les prisonniers disent subsister grâce au pain biscuité et aux colis qui leur sont envoyés. M. G. Gaston, adjudant au 3<sup>e</sup> génie, est président du Comité de Secours. Dans un des derniers envois de pain, 2.722 kilos sont arrivés abîmés ; cependant, la durée du transport n'avait pas pris un plus grand nombre de jours pour cette expédition que pour les autres. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le Comité distribue 2 kilos 1/2 de pain biscuité, par homme, chaque semaine, en s'en tenant aux instructions reçues de la Fédération. L'adjudant G., président du Comité de Secours, me dit que des 140 détachements de travail dépendant de Dulmen il reçoit un grand nombre de plaintes sur les diminutions du poids de pain biscuité qui parvient aux prisonniers. Les prisonniers seraient reconnaissants à la Fédération, si cette dernière voulait bien toujours envoyer le pain en caisses ou en sacs de jute, car les sacs de paille s'abîment plus facilement et les compagnies de chemin de fer déclinent toute responsabilité quant à la détérioration et à la perte, durant le transport.

Les prisonniers reçoivent bien la correspondance (délai de vingt-cinq jours en moyenne). Ils sont satisfaits du logement. Ils disent que la cantine ne vend pas de comestibles. Le service religieux fonctionne bien.

La plupart des prisonniers sont employés aux travaux agricoles ; d'autres travaillent dans les mines et les usines. Ces derniers se plaignent du traitement et de la nourriture.

Par mesure de représailles, aux dires des autorités du camp, toutes les punitions sont trois fois plus rigoureuses qu'auparavant (1).

Ainsi, depuis 1 mois 1/2 que cette mesure est appliquée, un homme qui, naguère, eut été puni de huit jours d'arrêts, doit subir une peine de vingt-quatre jours.

Les prisonniers se plaignent de ce que des hommes exerçant des professions libérales sont obligés à travailler dans les mines, en dépit des affirmations des journaux, qui ont parlé d'un accord international sur le sujet (2). **Les prisonniers ne peuvent pas prendre les produits médicamenteux qu'on leur envoie dans les colis : ces médicaments sont donnés à l'hôpital.** Aussi, le Comité de Secours voudrait-il qu'on obtint l'autorisation, pour les prisonniers, de recevoir des toniques et des fortifiants. Certains hommes en ont besoin ; encore que leur état de santé n'exige pas une hospitalisation, ils ont grand besoin de stimulants.

---

(1) Voir la note à ce sujet, p. 193.

(2) Voir p. 341, la note sur l'accord concernant le travail des intellectuels, du mois de mai 1917.



Le Comité de Secours serait très reconnaissant à l'Ambassade, que cette dernière voulût bien, d'urgence, demander en son nom à l'Hôtel de Ville de Lyon, d'envoyer aussi vite que possible : du riz, des lentilles, du macaroni, des haricots, du lard, etc., pour pouvoir préparer et distribuer, entre les nouveaux venus du front, qui ne reçoivent rien, une soupe par jour. Cela a déjà donné de bons résultats au camp de Senne, et c'est toujours plus économique et plus hygiénique que la seule distribution de conserves.

Voici ce que dit le commandant du camp :

L'alimentation est fournie conformément aux instructions des autorités supérieures. Il est vrai que, par mesure de représailles, les punitions sont triplées.

Ce camp produit une impression favorable.

---

---

## CAMP DE STRALKOWO (POSEN)

VISITE DU 8 JUIN 1917

---

Visite faite le 8 juin, en présence du lieutenant-adjoint au commandant du camp.

Il a été parlé aux prisonniers russes et français, sans le concours des interprètes.

### EFFECTIF

Au camp :

	Anglais	Français	Russes	Roumains	Belges
Hommes de troupe	1	173	975	22	1
Médecins . . . . .	»	»	4	»	»
Pharmaciens. . . . .	»	»	1	»	»
Prêtres . . . . .	»	»	1	»	»
Dans les détachements	»	2.462	10.896	1.824	7

ETAT DE SANTÉ. — 532 Russes, 37 Français et 18 Roumains sont hospitalisés en ce moment, qui, pour la plus grande partie, sont atteints d'affections courantes. On rencontre, chez les Russes, 14 cas de tuberculose.

La mortalité, dans l'ensemble, depuis la dernière visite, se décompte ainsi : 52 Russes, 5 Roumains, 3 Français et 1 Serbe.

ALIMENTATION. — Deux jours par semaine, du poisson, et trois jours, de la viande. Le pain est de bonne qualité. La ration est celle des autres formations. Le repas du jour se composait de légumes verts et de céréales, additionnés de graisse ; je l'ai goûté : il était un peu clair, mais assez bien accommodé. Les hommes se plaignent de l'insuffisance de l'alimentation.

**CORRESPONDANCE.** — Les lettres arrivent bien, mais subissent un certain retard. Les colis sont soumis à un examen sévère, qui a provoqué, dans ces derniers temps, un retard qui sera rattrapé, me dit-on. Aujourd'hui, l'on distribue un millier de colis.

**COUCHAGE.** — Dans des baraquements en bois, à demi enterrés. Les lits sont pourvus du nécessaire. Actuellement, les baraques sont éclairées à la lumière électrique.

**CANTINE.** — Il n'y a pas de vivres. Les articles courants sont vendus aux prix ordinaires.

**CULTE.** — Le prêtre russe officie tous les dimanches. Pour les autres religions, des desservants viennent une ou deux fois par mois.

**DISTRACTIONS.** — En ce moment, il n'y a aucune distraction.

**TRAVAIL.** — La journée est de dix heures. A l'exception des tailleurs et des cordonniers, personne ne reçoit de salaire, au camp, non plus qu'à l'hôpital, le personnel sanitaire.

**PUNITIONS.** — Réglementaires. Les punitions appliquées à la compagnie de discipline font l'objet d'une note spéciale.

**TRAITEMENT.** — Aucune réclamation pour de mauvais traitements, au camp; mais il y a des plaintes à ce sujet à la compagnie de discipline.

**RÉCLAMATIONS GÉNÉRALES.** — Nourriture insuffisante; suppression des conserves; mauvais traitements à la compagnie de discipline.

**IMPRESSION.** — Le camp qui, maintenant, est éclairé, produit une meilleure impression qu'auparavant, — sauf en ce qui touche à la compagnie de discipline.

Sur les réclamations pressantes des prisonniers, j'ai visité la compagnie de discipline.

Le lieutenant me dit qu'officiellement la formation n'est pas appelée « Strafkompagnie », mais bien « Erziehungsabteilung ».

A l'effectif comptent aujourd'hui : 8 Français et 29 Russes. La baraque est en bois et se trouve enterrée à demi. Les hommes n'ont pas de lit; ils couchent sur la planche. Les disciplinaires ne reçoivent pas de pain biscuité. Le lieutenant me dit qu'à partir d'aujourd'hui ils en toucheront. Le lieutenant affirme que les prisonniers reçoivent des lettres. Les intéressés disent le contraire.

**Des prisonniers se déshabillent pour me montrer les cicatrices, laissées par les coups reçus, disent-ils.**

Le lieutenant proteste contre cette affirmation. **Les prisonniers m'affirment que les hommes de garde de la compagnie ont tué 5 disciplinaires, à force de coups.** Un homme aurait succombé après

avoir reçu un coup, qui lui fendit le crâne. Le lieutenant dit que ce n'est pas vrai.

**Les prisonniers pleurent et protestent entre les larmes.**

Le Comité français de secours voudrait être représenté au contrôle des colis, que font les seuls Allemands.

Les prisonniers voudraient bien avoir un peu plus de cuisines individuelles, pour la préparation de leurs propres vivres. Les sous-officiers, m'assure-t-on, seraient obligés de travailler. On ne recevrait pas de conserves.

Dans l'avenir, dit le lieutenant, les conserves seront ouvertes dans les détachements de travail.

---

---

### BAUTZEN (SAXE)

VISITE DU 19 JUIN 1917

---

*Aux termes d'un accord intervenu au mois de juillet 1917, les envois collectifs de pain aux prisonniers français en Allemagne ont été élevés de 2 kilos à 2 kilos 500 par homme et par semaine.*

C'est un camp de troupe, de la XI<sup>e</sup> Région, visité plusieurs fois par les délégués de l'Ambassade et, par le signataire, le 24 janvier 1917.

Comptent en ce moment à Bautzen :

*Au camp :*

Français . . . . .	243
Russes . . . . .	977
Serbes . . . . .	15
Civils . . . . .	16

*Dans les détachements :*

Prisonniers de guerre	}	Russes . . . . .	4.544
		Français . . . . .	513
		Serbes . . . . .	45
		Belges . . . . .	2
Prisonniers civils . . .	}	Russes . . . . .	39
		Français . . . . .	102
		Belges . . . . .	4
		Anglais . . . . .	1

La formation peut recevoir 3.200 hommes. Le nombre des détachements s'élève à 2.500.

Au camp, chez les Français, on trouve : un prêtre, 12 sous-officiers, 32 caporaux, 2 sanitaires (l'un d'eux n'est pas reconnu), et 12 civils ; les autres prisonniers sont des militaires.

COUCHAGE. — Rien de changé depuis la dernière visite. Les prisonniers sont casernés dans les 6 pavillons de l'ancien quartier de l'artillerie de Sainte-Barbe. Ils occupent des baraquements et des dortoirs séparés, chacun assez grand pour abriter 400 hommes, couchent sur des paillasses rembourrées de copeaux et jetées sur des bâtis ; ils ont deux couvertures. Dans les premières chambrées, on trouve les ustensiles ordinaires du ménage. Il y a des appareils d'extinction pour le cas d'incendie.

A l'hôpital, lits en fer, bons matelas, des draps, des couvertures et une table de nuit par malade.

Les locaux disciplinaires n'ont pas été transformés : la baraque est comme les autres locaux d'habitation, — la punition portant simplement sur l'isolement et la nourriture. (Eclairage à la lumière électrique : 2 lampes par baraque ; chauffage par poêles : 3 par baraque).

HYGIÈNE. — Il y a de l'eau potable ; son débit n'est pas limité ; c'est l'eau même de la ville. Les lavabos, les douches (18), les baraquements de l'infirmerie, les cabinets d'aisances (6 pour la formation) et les urinoirs, tout est bien. Aux dires des autorités du camp, le service de désinfection fonctionnerait régulièrement.

ALIMENTATION. — Comme la cantine, l'ordinaire est régi directement. 21 Russes et 3 Français sont employés à la cuisine, où il y a 15 foyers (dont 3 foyers mobiles).

L'hôpital a sa cuisine propre ; une autre cuisine sert à la préparation des vivres de chacun (cette dernière cuisine n'est pas ouverte en ce moment, disent les prisonniers).

La nourriture, d'après les intéressés eux-mêmes, serait mauvaise et insuffisante.

Les Français disent que leurs colis fournissent la plus grosse part de l'alimentation. Le repas de midi se composait, au jour de la visite, de morue et de pommes de terre, régulièrement préparées. La ration, donnée à 2 heures, est d'un bon litre. La ration journalière de pain est de 230 grammes. On donne 85 grammes de pain, en supplément, aux hommes qui font de grosses besognes.

La cantine ne vend pas de combustibles. La plupart des articles mis en vente sont des objets de toilette, de bureau ou des vêtements.

HABILLEMENT. — Les vêtements sont bons ; ceux qui viennent d'arriver de France sont retenus assez longtemps par la censure, avant d'être délivrés.

Le linge est bon également ; mais on confisque les pièces de linge qui excèdent deux collections.

Il n'est pas permis de porter la chaussure ordinaire.

Les hommes qui sont sans galoches (réglementaires au camp) sont punis.

Les prisonniers détachés en Commandos touchent des vêtements de travail et des galoches. Il y a des ateliers de réparation (cordonnerie et couture).

Les uniformes portent le numéro matricule, et les vêtements civils la marque ordinaire.

ASSISTANCE MÉDICALE : HOPITAL, MALADES. — Les services de l'infirmierie sont toujours en bon état.

La visite, suivie en général de contre-visite, est passée chaque jour par un médecin-chef, 2 médecins-assistants. Sous leurs ordres sont placés : un étudiant en médecine, qui a le grade de feldwebel, 2 sous-officiers (sanitaires). Des prisonniers sont aussi affectés à ce service : 2 Français (brancardier et interprète), 7 Russes (3 chirurgiens, 1 interprète et 3 brancardiers).

Il y a 73 malades :

63 Russes, 8 Français et 2 Serbes.

*Diagnostic relevé chez les Français :*

Hernie . . . . .	1
Adénite cervicale chronique . . . . .	1
Brûlures. . . . .	1
Hydrocèle opérée. . . . .	1
Malaria . . . . .	1
Ictère. . . . .	1
Diabète (en observation). . . . .	1
	<hr/>
	7
	<hr/>

Les malades graves sont soignés dans les services de la formation. Exceptionnellement ils sont envoyés à l'hôpital de Bautzen.

Le dentiste russe et son assistant travaillent toujours dans le même cabinet, comme au temps de notre précédente visite.

Pas d'épidémie à Bautzen depuis notre dernier passage. On compte un certain nombre de tuberculoses, et la mortalité, chez les bacillaires russes, a sensiblement augmenté.

PUNITIONS. — Dans les détachements et au camp, **il arrive que des violences soient exercées sur les prisonniers.**

Au camp, les punis sont isolés et privés de la moitié de la ration alimentaire.

Les punitions graves sont subies à la prison de la ville.

Il y a 55 hommes aux arrêts.

TRAVAIL. — Dans les mines, dans les usines, aux cultures. Salaire moyen : 30 pfennigs. Dans les usines, le salaire atteint 2 et 3 marks, sur lesquels les prisonniers touchent un cinquième ou un quart. La journée de travail commence à 7 h. 1/2 du matin, pour finir à 7 heures du soir. Entre midi et une heure, repos.

**DISTRACTIONS.** — Rien d'autre que la lecture des livres de la bibliothèque. Parfois il est donné des séances de cinématographie. Toute autre distraction est défendue.

**SERVICE RELIGIEUX.** — A présent le culte catholique est régulièrement desservi par un prêtre qui est arrivé de Wiesa tout dernièrement.

**CORRESPONDANCE.** — Les prisonniers peuvent écrire les deux lettres et quatre cartes-postales réglementaires.

La correspondance et les colis-postaux subissent des retards, dont la durée est assez variable.

Il est rentré dans les deux derniers mois pour les Français :

En avril	6.854 lettres,	3.677 cartes.
En mai	7.997 »	6.037 »

Il a été envoyé :

En avril	1.192 lettres,	7.776 cartes.
En mai	1.798 »	6.480 »

En mai, 16.624 colis sont arrivés à l'adresse des prisonniers. En moyenne, il rentre 3.363 colis par semaine.

Le pain biscuité arrive régulièrement. Les accusés de réception sont envoyés ; mais les prisonniers disent que la Commandantur refuse toutes les lettres et ne les achemine pas, quand des indications peuvent être interprétées comme des plaintes, dans ces mêmes correspondances.

Les avis d'expédition arrivent bien et sont remis au Comité de Secours.

Le pain est bon<sup>o</sup> ; il donne satisfaction aux prisonniers. Toutefois, j'ai vu du pain dont la croûte était moisie, — ce qui, aux dires des prisonniers, serait imputable au mauvais emballage.

L'effectif du camp est communiqué à la Fédération Nationale. Le Comité a, en ce moment, une réserve de 7.500 kilos de pain biscuité, qui se renouvelle avec chaque distribution. Une répartition est faite aujourd'hui, qui compte avec l'augmentation de 500 grammes par tête.

Les secours proviennent de la « Fédération » et du « Vêtement du prisonnier ».

Le Comité de Secours se charge de la distribution des vivres et du pain dans les détachements, y compris ceux de Gross-Poritsch, lesquels relèvent aujourd'hui du camp de Bautzen.

Il n'y a pas d'argent ; mais, disent les prisonniers et aussi les Allemands, on vient en aide aux nécessiteux, et l'on supporte les frais d'écritures, d'emballage et de transport.

Les services du Comité sont placés sous la haute surveillance des autorités allemandes et, depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'indépendance, dont jouissait naguère le même organisme, fait complètement défaut.

Ainsi, la réception des envois, leur surveillance, est soumise à la rigoureuse censure du camp, pratiquée actuellement.

L'état d'esprit des prisonniers est assez bon. Les hommes se montrent satisfaits du commandant et des autres officiers, — exception

faite pour le capitaine Webers. Ce dernier est l'auteur de nombreuses violences, d'injures, qui, pour être exercées sur les Français moins souvent que sur les Russes, n'en sont pas moins répétées.

Voici les plaintes, les désirs que m'ont exprimés les prisonniers de Bautzen :

1<sup>o</sup> A compter du 1<sup>er</sup> avril, une censure rigoureuse est pratiquée sur les envois (vivres en général, conserves et effets). Le contrôle s'est exercé alors jusque sur les réserves emmagasinées par les soins du Comité.

Les protestations sont demeurées vaines, de même que différents réclamations, adressées à l'Ambassade et faisant connaître l'absence, dans les colis-postaux, de graisse, de beurre, de chocolat, de savon, de pâtes alimentaires, de figues, de thé, de saucisses, de tabac, de confitures, etc... Jamais ces réclamations n'ont été suivies de réponses de l'Ambassade.

Jamais les prisonniers n'ont pu savoir, de la Commandantur, si les mesures prises dureraient longtemps ; si, dans le cas où elles se prolongeraient, les familles pourraient être averties ; si, enfin, les nouvelles pratiques de contrôle seraient simplement provisoires.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, disent les mêmes prisonniers, la distribution est devenue régulière et satisfaisante. On a même promis de délivrer les colis confisqués, avant le 21 du mois courant.

Cependant, les intéressés se plaignent de n'avoir pu assurer, durant les mois d'avril et de mai, tant au camp que dans les détachements de travail, la répartition des vivres et du pain, — de sorte que, un mois et demi durant, certains internés n'ont plus rien reçu.

Les demandes adressées à Gross-Poritsch, dans le même espace de temps, sur le nombre de détachements et l'effectif des nécessaires, n'étaient pas transmises : la formation de Gross-Poritsch en a donné l'assurance.

L'interruption dans l'accomplissement des services du Comité a provoqué, chez les hommes détachés en Commandos, l'envoi de nombreuses réclamations, adressées tant au Comité qu'à la Fédération Nationale.

Ce dernier organisme a reçu des plaintes, qui ne passaient pas par le camp de Bautzen ; aussi, le Comité, interrogé à son tour, était-il incapable, étant données les circonstances, de fournir les réponses requises.

Aux dires des prisonniers, des actes de pillage ont été commis sur les envois postaux. Une fois, des Allemands, chargés de pain, ont été pris en flagrant délit. Enfin, quand la distribution a commencé, certains détachements ont été favorisés, contre toute justice, — témoin l'usine de Busch.

A tout cela, la Commandantur répond :

Les ordres viennent du Ministère de la Guerre ; les irrégularités dans la répartition sont imputables à l'insuffisance du personnel comme au manque d'expérience, dans les débuts de la nouvelle organisation.

Dès maintenant, on peut affirmer que le fonctionnement des services ne subira aucune interruption. Les Allemands ont été punis.

C'est le Comité de Secours de Gross-Poritsch qui a été fautif, en ne donnant pas communication des listes demandées. On n'a marqué aucune préférence en adressant le pain et les vivres à certains groupements ; mais on a simplement favorisé d'abord les travailleurs des usines, pour lesquels la tâche est plus rude et ne saurait être comparée avec les travaux de culture.

Du reste, dans les détachements agricoles, les hommes sont mieux nourris ;

2° A fin mai, disent les prisonniers, de nombreuses lettres ont été retenues sous le prétexte suivant : ces correspondances auraient compris un nombre de lignes extra-réglementaire.

Les intéressés gardent la conviction qu'en agissant ainsi, on masquait seulement un défaut de personnel (permissionnaires de la Pentecôte) ;

3° Les prisonniers se trouvent très mal dans les dortoirs. Il y a des poux dans les paillasses. Quatre paillasses servent pour 7 hommes.

Les objets de couchage n'ont pas été lavés depuis longtemps et, leur désinfection étant demeurée imparfaite, la vermine a gagné la literie de ceux qui en étaient encore exempts, après qu'on eut réuni les uns aux autres, dans un même local.

Effectivement, les paillasses me semblaient très sales.

La Commandantur dit que la désinfection est faite régulièrement. Il est de son propre intérêt d'agir ainsi. Elle prétend qu'il n'y a point de poux, mais des puces — plaie contre laquelle on lutte sans cesse ;

4° Il y a des syphilitiques dans les dortoirs. La présence, la promiscuité est dangereuse pour leurs camarades de chambres, et inspire de la répugnance.

La Commandantur promet de s'en assurer ;

5° On parle de violences exercées dans les détachements, et notamment à l'usine de Busch (50 hommes), où un caporal, du nom de M., a été frappé plusieurs fois.

Ce militaire serait un intellectuel, qui a été mis en cellule après avoir refusé, d'accord avec quelques camarades, de décharger du matériel de guerre. Il ne serait pas sorti de cellule avant d'avoir été amené à solliciter son retour au détachement.

A Kleinsaubernitz (29 hommes), un homme — mon propre interlocuteur, qui provient du Commando en question — a reçu des coups de baïonnette (des coups de plat), pour avoir voulu se présenter devant le médecin. Un autre prisonnier, le caporal M., a été frappé également. Dans ce même détachement, les prisonniers seraient restés deux et trois mois sans recevoir de colis. Un mandat de 100 mark n'aurait pas été remis. Un caporal allemand, coupable dans ce dernier cas, a bien été déplacé, mais pour recevoir, ici, au camp, certains avantages.

La Commandantur, qui ne sait rien des plaintes articulées, dit que les détachements de Bautzen sont divisés en 10 zones. Chaque division est visitée par un officier, ayant mission d'entendre les doléances des prisonniers, de voir les locaux, de s'occuper du régime.

Il est ordonné de punir et même de recourir à la force contre ceux qui ne veulent pas travailler. La Commandantur promet de rechercher



ce qu'il y a de vrai dans les affirmations des hommes. A l'usine de Busch on construit du matériel roulant ;

6° Les prisonniers se plaignent beaucoup de ne pouvoir, comme dans les autres camps, faire librement de la cuisine.

Les Allemands ont voulu faire une cuisine commune, en réunissant les vivres des colis. Les prisonniers trouvent ce moyen peu pratique ; il entraîne, avec des inégalités, de nombreuses disputes.

La Commandantur dit que la cuisine, faite par chacun, n'étant pas défendue, elle pourra donner, après réflexion, les ordres voulus.

Les prisonniers disent que de nombreux intellectuels travaillent aux cultures et dans les usines. On me cite encore le cas du caporal M., à l'usine Busch, et M. Edouard, du 39<sup>e</sup> d'infanterie (n° 8.667), à Sauvieuze, du caporal M., à Hirschfeld. Ces hommes font les plus rudes besognes.

La Commandantur répond que ce qualificatif : intellectuel, est assez élastique. Elle ajoute que tous ceux qui s'en parent ne sauraient toujours l'être.

Enfin, le Comité demande qu'on fasse connaître à la Fédération que si l'on n'a pas pu remplir envers ladite Fédération les devoirs ordinaires, c'est par force. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> avril, il a été défendu d'aller en gare pour prendre livraison des envois. On a dû signer les feuilles présentées par les chemins de fer.

Dans le cas où l'on aurait refusé, les Allemands ne délivraient pas les marchandises.

La comptabilité n'a pu être tenue à jour, puisque les listes de pain biscuité n'étaient pas remises, mais, seuls, les états de conserves et de vivres. De plus, les lettres adressées à la Fédération, au sujet des difficultés éprouvées, étaient retenues : ainsi en est-il advenu pour une communication à « l'Œuvre du Vêtement », au sujet d'un accusé de réception, et pour une autre communication à la « Fédération », dans laquelle il était dit que les prisonniers n'ayant pu vérifier la rentrée du pain biscuité, il s'ensuivait que les accusés de réception ne pouvaient être fournis.

Pour ces raisons, l'accusé de réception de 4 envois a été réclamé et, hier, on a refait copie pour l'Ambassade de précédents reçus.

La plainte des prisonniers dans les détachements est provoquée par l'insuffisance, au 1<sup>er</sup> avril, de pain biscuité pour tout le monde. Après le 1<sup>er</sup> mai, il en est arrivé, mais un peu plus tard qu'on ne le pouvait croire.

Le Comité dit distribuer du pain aux Serbes de la formation ; l'état de ces hommes, leur misère font peine à voir.

Le Comité voudrait avoir sur ce point l'agrément de la Fédération, et serait désireux de savoir si, à l'avenir, il peut compter sur les 45 kilos qui sont nécessaires à secourir des malheureux.

L'impression sur l'hôpital et les installations est bonne. Cependant, nous avons pu constater, lors de notre dernier passage, que la propreté était plus grande.

Enfin, précédemment, on ne saurait oublier que les services postaux étaient mauvais ; que la vie dans certains détachements était peu supportable.

## MUNCHEBERG (BRANDENBURG)

(Garde)

VISITE DU 19 JUIN 1917

---

Comptent au camp :

1.850 prisonniers français.  
3.550 » russes.

qui logent dans la formation ou sont détachés dans un grand nombre de Commandos. Seuls, 340 Français couchent au camp.

Depuis la dernière visite, de nombreux changements ont été introduits dans la formation : les prisonniers couchent dans un nouveau bâtiment de deux étages, solidement construit. Au rez-de-chaussée sont logés les plus anciens sous-officiers ; au premier étage, divisé en deux grandes salles, sont les Français et les Russes (les Français dans une salle, les Russes dans l'autre).

Les couchettes sont formées par un bâti, où les places sont superposées (3 places en hauteur). Les matelas sont rembourrés en paille. Les pièces sont éclairées à la lumière électrique. En général, le nouveau local est mieux que l'autre ; cependant, les hommes sont toujours trop serrés dans les dortoirs, à cause de la distribution des couchettes, sur trois étages.

Dans les anciennes chambrées, de grands bureaux ont été installés, pour les services d'examen et de distribution du courrier et des colis-postaux.

Sept interprètes ont été affectés au camp, pour y exercer la censure ; aussi les deux services sont-ils devenus sensiblement meilleurs.

A l'hôpital du camp il y a 10 Français et 30 Russes. Neuf des premiers sont de petits malades ; l'autre est atteint de tuberculose pulmonaire (1<sup>er</sup> degré) ; il est réuni, dans une baraque d'isolement, aux neuf tuberculeux russes.

Le couchage est bon. Les lits sont glissés à l'extérieur, où les malades, protégés par un auvent, peuvent éprouver les bienfaits de la cure d'air.

Voici ce que m'ont dit les prisonniers, auxquels j'ai parlé sans témoin :

L'état de santé serait bon, en général, parce que l'insuffisance de la nourriture fournie par l'administration est compensée par les envois des familles.

Cette insuffisance, disent les prisonniers, doit se faire sentir surtout à l'hôpital, où les malades ne reçoivent pas de lait, où les médicaments doivent faire défaut, encore que des envois, faits de France, les produits médicinaux soient confisqués et versés à la pharmacie de la formation sanitaire.

12 Français et 15 Russes sont morts, depuis l'ouverture de Munchenberg.

Chaque jour il est distribué un pain de 3 livres pour 7 hommes.

La nourriture est trouvée, par les intéressés, peu substantielle et chichement mesurée. Le service des colis-postaux marchait très mal ; il y avait beaucoup de retard ; mais, depuis quinze jours, l'installation du nouveau bureau a marqué une certaine amélioration.

Les prisonniers assistent au contrôle des colis-postaux. Ils disent que des choses manquent assez souvent, — du chocolat notamment.

Les lettres sont très retardées ; mais il faut espérer que l'installation, au camp, de la censure, rendra meilleur le service.

En général, les hommes sont plus satisfaits de leurs nouveaux dortoirs, mais se disent incommodés par la chaleur excessive qui y règne, faute d'une aération suffisante (ouvertures d'un seul côté).

La cantine ne vendrait pas de comestibles.

Le service religieux est bien assuré : messe tous les dimanches.

On est en train de monter un baraquement où l'on donnera des séances de cinématographie.

Aux dires des autorités du camp, tout sera prêt dans huit jours.

250 détachements se partagent les prisonniers. L'on sait que les hommes affectés aux détachements dont les noms suivent, se plaignent du traitement et du travail excessif auxquels ils sont soumis :

1° Détachement n° 27 (Wirtschaftsgenossenschaft Berliner Grundbesitzer, à Berlin, dans la Bautzenstrasse) ;

2° Détachement n° 5 (Deutsche Holzplattenfabrik, à Rehfelde) ;

3° Détachement n° 51 (Berliner Elektrizitäts-Zentrale Oberspree, à Oberschœneweide, près Berlin).

Au camp, 40 Français et 100 Russes travaillent seulement, qui, chaque jour, se rendent aux tourbières de « Rotesluch ». Ils n'ont fait, eux, aucune réclamation sur le sujet.

Les punitions sont les arrêts réglementaires.

Exceptionnellement, dans cette formation, on trouve l'obligation de demeurer plusieurs heures dans un petit emplacement entouré d'un réseau de fils de métal. C'est la peine dite « de la cage ».

Sous le plus léger prétexte, disent les prisonniers, on est enfermé de 7 heures du matin à 10 heures du soir. Pendant ce temps, le puni, qui ne touche aucune nourriture, doit rester debout.

Le président, en exercice, du Comité de Secours, est M. Pierre D., adjudant au 93<sup>e</sup> d'infanterie. L'ancien président, M. A., a été, me dit-on, envoyé dans un camp de représailles, à la suite des déclarations qu'il avait faites au délégué de l'Ambassade d'Espagne, au cours de la dernière visite, — déclarations défavorables à la formation.

Le Comité aurait adressé, par l'entremise des autorités, à l'Ambassade, 744 marks, produit de l'indemnité accordée pour les pertes de pain biscuité, lard, etc...

Le Comité voudrait bien que « l'Œuvre du Vêtement du prisonnier » fût informée de son vif désir de recevoir riz, soupes, conserves, lard, etc.

M. W., prisonnier (n° 8050), se plaint d'être obligé de travailler

dur, bien qu'il ait un certificat médical, où son emploi aux travaux légers est recommandé.

Voici les réponses du commandant du camp :

La nourriture est réglementaire : le médecin affirme que les malades reçoivent les soins, les médicaments nécessaires. La réclamation pourrait s'expliquer par la croyance, si répandue, en la nécessité, pour guérir, de prendre un grand nombre de remèdes différents. On me montre des rapports sur les 3 détachements cités par les prisonniers. Il est dit dans ces rapports que les formations réunissent les conditions requises ; que le personnel d'affectation est fort, et reconnu capable d'exécuter le travail, par les médecins.

La punition dite de « la cage » est employée comme peine légère.

Le commandant et le personnel de surveillance affirment que les punis sont enfermés trois heures seulement, le matin, et quatre heures, l'après-midi ; qu'ils sortiraient à l'heure du déjeuner, pour prendre leur repas.

Mes interlocuteurs renouvellent leurs affirmations : ils disent que tous les punis de cage touchent l'ordinaire.

Le prisonnier W. aurait été vu dans la matinée par le médecin, qui affirme que l'homme est apte à tout genre de travail.

De l'avis du délégué, les nombreuses modifications introduites au camp produisent une impression favorable.

Il conviendrait, il serait désirable qu'on agrandit les dortoirs, afin de pouvoir distribuer sur deux étages seulement les couchettes. Enfin, il serait pertinent de faire disparaître la « cage », ce genre de punition portant atteinte à la dignité du prisonnier.

---

---

## ALTENGRABOW (ALTMARK)

VISITE DU 26 JUIN 1917

---

Sont logés dans ce camp ou en dépendent, répartis en des détachements nombreux de travail :

5.375 prisonniers français, 5.000 Russes et 1.000 Belges. Dorment au camp 1.307 Français et 1.000 Russes.

Ce camp (1) se compose d'une cinquantaine de baraques de planches, divisées en demi-baraques et disposées parallèlement en séries. Nombre d'entre elles n'étaient pas, en ce jour, occupées par les prisonniers. A leur place, il y avait des travailleurs belges réunis là pour être rapatriés. Tous les Comités de Secours ont leur baraquement spécial.

---

(1) Voir les rapports sur les visites faites antérieurement dans ce camp, p. 72 et p. 154.

Les services de cuisine, de bains et douches, de désinfection, de postes et colis, de cabinets d'aisances de jour et de nuit, d'infirmerie et de religion, sont parfaitement installés, réunissant au campement les meilleures conditions.

Les lits personnels sont en bois et pliables durant le jour, grâce à quoi il existe dans les baraques un ample espace libre.

Les prisonniers, à qui je parlais en présence de témoins, m'exposèrent ce qui suit :

Les autorités ne leur permettent pas de communiquer à la Croix-Rouge française les décès qui se produisent au camp, et, en outre, on ne les leur communique pas à eux-mêmes, de telle sorte qu'ils ne peuvent fournir des données exactes sur ce cas particulier.

Les infirmeries ont été visitées. Dans l'une d'elles, il y a 40 Français : 2 sont atteints de tuberculose, les autres souffrent, pour la plupart, de maux d'estomac qui paraissent dus au temps considérable durant lequel ils ont été alimentés de conserves. Dans l'autre infirmerie, il y avait 80 Français, souffrant, pour le plus grand nombre, d'affections catharrales sans importance ; parmi eux, il n'y avait aucun malade gravement atteint.

Ils m'ont affirmé recevoir journallement 214 grammes de pain. Ils sont persuadés que la nourriture qu'ils reçoivent est très insuffisante et disent qu'ils s'alimentent grâce aux colis et au pain biscuité. Ils affirment recevoir les colis avec grand retard, ce qu'ils croient être dû aux trois ou quatre semaines durant lesquelles ils demeurent à la censure du camp. Ils protestent contre la forme dans laquelle se fait celle-ci ; les conserves qui sont envoyées aux détachements sont expédiées fermées ; quant à celles qui sont destinées au camp, elles sont livrées ouvertes le même jour, de telle sorte que la majeure partie se gâte, vu qu'il est impossible de les manger dans le même temps.

Le service du pain biscuité fonctionne très bien, sauf au Commando 9, où on ne le reçoit jamais. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, il est réparti à raison de 2 kilos et demi par semaine ; il en est envoyé de même à 30 prisonniers qui sont à l'hôpital de Magdeburg. Le président du Comité de Secours est le sergent Ferdinand D., du 228<sup>e</sup> d'infanterie.

Ils se plaignent de ce que les vêtements qu'ils avaient envoyés dans les détachements ont été retenus ; c'est pourquoi ils ont dû cesser leurs envois. Ils se plaignent aussi de ce que les pansements, l'alcool de menthe et jusqu'aux pâtes dentifrices ont été confisqués des paquets. De même furent confisquées 77 tuniques envoyées par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Espagne, sous prétexte qu'elles n'étaient pas conformes aux règlements ; ils désirent savoir si elles leur seront remises ou non. La même chose se produisit pour d'autres tuniques expédiées au camp de Sidow.

Ils disent recevoir les lettres très irrégulièrement.

Quant au logement, ils en sont satisfaits.

Dans les cantines, ils disent ne trouver aucun comestible à acheter.

Le service religieux fonctionne normalement.

Ils se plaignent de ce que **14 sous-officiers ont été obligés de travailler à des travaux agricoles, dans un détachement situé à 25 kilo-**

**mètres de distance** (Goerzke-Dangelsdorf), sous prétexte que ladite terre appartenait au camp.

En avril, il leur fut communiqué que, pour les Français, était défendue toute « freie Bestätigung ».

Ils protestent ardemment contre les systèmes de punition employés dans ce camp. Le sergent Hermann H., pour avoir tenté de s'évader, fut condamné au châtimeut suivant, dont l'imposition fut lue publiquement dans sa compagnie : **condamné 3 fois à quatorze jours d'arrêts de rigueur, aggravés par les mesures administratives suivantes : le premier, le troisième et le cinquième jour, il ne touchera pas de pain, pour avoir emporté des vêtements civils et de l'argent allemand, et pour avoir menti à ses supérieurs à l'occasion du service. A la fin de la première et avant de commencer la deuxième période de quatorze jours, aussi bien qu'entre la deuxième et la troisième période de quatorze jours, il purgera deux jours aux arrêts simples.**

Une autre punition de trente jours d'arrêts suivra la première, durant laquelle les mesures administratives de rigueur ne seront pas appliquées.

Je l'ai visité aussi bien que le soldat Joseph S., du 142<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui affirme que, pour un seul délit d'évasion pareillement, **il a souffert dix-sept jours d'arrêts de rigueur, durant lesquels il recevait seulement du pain et de l'eau. Tous les deux ont l'aspect pâle et offrent des signes de dépression organique.** Ils m'ont affirmé que huit autres prisonniers avaient eu à endurer des peines similaires. Ils disent que les sergents sont punis de « Strengarrest ».

Ils protestent parce que, à ceux qui sont en prison, il n'est pas permis de recevoir cinq biscuits, en dépit de ce qui se fait dans les autres camps.

Ils protestent enfin parce que deux chefs de baraque ont été punis pour n'avoir pas empêché plusieurs prisonniers de leurs baraques de s'enfuir.

Les deux intéressés affirment n'avoir rien su de la tentative de fuite.

Ils se plaignent de ce que le commandant des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies les insulte, les appelant fréquemment « Schwein » et « Hund ».

390 prisonniers arrivés la veille de Darmstadt, et qui, en représailles, avaient dû travailler sous le feu français autour de Verdun, m'ont décrit les grandes privations qu'ils ont eu à souffrir, et dont nombre de leurs compagnons sont morts. **Ils ajoutent qu'à Montfaucon, 14 prisonniers sur 600 moururent, tués par l'artillerie française. Un autre dit enfin qu'à la cote 304, on leur infligea la peine du poteau (1).**

Le représentant du commandant du camp me dit : « La nourriture donnée aux prisonniers est suffisante. Aux malades de l'estomac, on donne du lait. La visite des colis se fait conformément aux ordres donnés par l'autorité.

Le Commando Goerzke ressortit au camp ; on y emploie les prisonniers à des travaux ordinaires.

---

(1) Voir les notes, p. 168 et p. 178.

La sévérité dans la punition n'est appliquée qu'aux seuls Français ; elle répond aux mesures de représailles prises par le Gouvernement français (1). Il n'y a pas d'ordre de remettre le pain biscuité aux punis de prison.

De l'avis du délégué, il serait infiniment désirable que l'on ouvrit les boîtes de conserves et qu'on les examinât seulement au moment de la consommation, — ce qui se fait dans la plupart des autres camps.

Il conviendrait que prissent fin les punitions (avec suppression de nourriture) qui produisent une si pénible impression.

En soi, le camp produit une favorable impression.

---

(1) Sur la valeur du prétexte que le gouvernement allemand a donné à la rigueur excessive des punitions, et notamment au triplement des peines, voir la note, p. 193.

---

---





## TROISIÈME PARTIE

### LES DÉTACHEMENTS DE TRAVAIL

---

#### A. Les Détachements agricoles

Dès le début de la guerre, l'autorité allemande s'est montrée résolue à tirer parti de la main d'œuvre des prisonniers. Au mois de novembre 1914, un article de la Frankfurter Zeitung contient le texte d'un décret du 7 novembre concernant « la constitution d'associations pour l'amélioration des terres dans les marais, landes et terrains analogues », et mentionne l'emploi de 1.500 prisonniers à des travaux de drainage dans le Hanovre. Pendant l'hiver 1914-1915, des prisonniers français travaillent dans les marais de Soltau (nombreux témoignages de rapatriés). Au début de juillet 1915, 15.000 prisonniers, choisis de préférence parmi ceux qui exercent des professions libérales, sont envoyés brusquement dans des camps du Hanovre et du Sleswig (Neuenkirchen, Meyenburg, Wiesmoor) ou de la Bavière (Weitmoos-Eggstätt) où ils sont affectés exclusivement au dessèchement des marais. Pendant la durée de ces mesures, dont le prétexte est le régime des prisonniers allemands au Dahomey et au Maroc, l'accès des camps dits « de représailles » fut arbitrairement refusé aux délégués de l'Ambassade d'Espagne. Lorsqu'à la fin de ces représailles, les « intellectuels » furent réintégrés dans leurs dépôts d'origine, on put espérer que les camps de marais seraient désaffectés. Les pages qui suivent montrent qu'il en fut tout autrement.

#### WEITMOOS-EGGSTÄT (BAVIÈRE)

VISITE DU MOIS DE NOVEMBRE 1915

---

Celui-ci est un camp de travail situé à 8 kilomètres de Rimsting, composé de deux baraques-dortoirs, une pour 390 hommes et l'autre pour les sous-officiers.

En outre, il existe des baraques pour la cuisine, water-closets (se vidant dans des wagonnets Decauville qui sont transportés après usage), ateliers de cordonnerie, chapelle, infirmerie contenant 12 lits, douches, cantine, buanderie, etc.

Le camp est éclairé à la lumière électrique et est entouré comme les autres camps d'un fil de fer barbelé ; il est commandé par un capitaine, et à la tête de l'infirmerie se trouve un médecin militaire.

Le service religieux est assuré par un prêtre français.

Ce camp est, comme il est dit plus haut, un camp de travail, et contient 438 prisonniers français destinés à défricher des terrains incultes.

Les autorités allemandes disent qu'il ne s'agit pas de *tourbières*, et elles ont raison, car il ne se trouve pas de tourbe là où ils travaillent ; ces autorités disent qu'il ne s'agit pas non plus de marais car, selon les dites autorités, les marais sont du sable et de l'eau, et (ceci est exact), le terrain qui se trouve aux alentours de Weitmoos-Eggstætt n'est pas constitué de cette manière ; mais il est certain que le travail des prisonniers (quelle que soit la nature du terrain où ils travaillent), s'effectue dans l'eau lorsqu'il faut creuser les fossés, et le reste du travail dans la terre mouillée.

Pour ce genre de travail, tous les prisonniers ne disposent pas de chaussures appropriées, car la plupart d'entre eux ont des chaussures ordinaires, et ceux qui possèdent des bottes disent qu'elles sont tellement usées, que l'eau passe au travers.

Auparavant, le salaire journalier qu'ils arrivaient à gagner s'élevait jusqu'à 26 pfennigs ; actuellement cependant, celui-ci s'est abaissé à 19 pfennigs pour ceux qui perçoivent le maximum, et à 17 pfennigs pour les autres ; la durée du travail est de huit heures.

Les prisonniers employés à ce genre de travail n'ont pas été choisis, car ils ne furent pas sélectionnés parmi l'élément le plus sain ; il en résulte que les 12 lits de l'infirmerie sont occupés, et qu'à l'hôpital de Munich il se trouve 8 prisonniers de ce camp, ce qui porte le nombre total des malades à 20 sur 438 prisonniers ; la plupart de ces malades sont rhumatisants.

Beaucoup de plaintes furent présentées au sujet de la nourriture, et les prisonniers assurèrent que, seulement deux fois par semaine, il leur était possible de manger au camp, que les harengs qu'on leur sert ne sont pas mangeables, quoique le commandant du camp affirme que des harengs de même qualité sont mangés par lui-même.

Le jour de la visite la nourriture était excellente, mais les prisonniers déclarèrent qu'elle devait être faite en prévision de l'arrivée des délégués, et que 66 kilos de viande furent servis au lieu de 53 kilos qui sont donnés ordinairement (les jours où ils mangent de la viande). Le pain est bon.

Beaucoup d'autres plaintes furent présentées, relatives aux retards de la correspondance et des paquets qui arrivaient autrefois de France en douze ou quinze jours et maintenant mettent parfois quarante jours à arriver.

Les relations entre les prisonniers et leurs gardiens laissent à désirer.

Un maréchal des logis fut puni de cinq jours de cellule, parce que deux prisonniers de son groupe s'enfuirent pendant le travail, en dépit de la surveillance, et le groupe entier fut privé de correspondance pendant un mois.

Ces deux punitions furent réduites plus tard, la première à quatre jours, la seconde à quatorze jours.

12 nécessiteux qui ne recevaient aucun paquet et dont les noms furent donnés par le prêtre français qui se trouve au camp furent secourus par cette Ambassade.

Toutes les plaintes furent présentées au général-chef de l'inspection des prisonniers du 1<sup>er</sup> corps d'armée bavarois qui accompagna les délégués de l'Ambassade de Sa Majesté, lors de leur visite; il promit de remédier aux défectuosités avec la plus grande rapidité, en exigeant que le salaire des prisonniers soit augmenté par le Ministère compétent bavarois, au camp de Weitmoos-Eggstätt, et en exigeant également que leur nourriture soit améliorée; il promit de faire évacuer du camp tous les malades et autres prisonniers non aptes au travail; finalement il promit que le personnel allemand du camp — c'est-à-dire le commandant et les gardiens — serait changé.

---

## CAMP DE WERBEN (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1915

---

Ce camp a été visité le 3 courant (décembre 1915). Werben est situé à environ quatre heures de Berlin, si l'on peut utiliser les lignes directes, mais le trajet est un peu plus long si l'on utilise la ligne la plus pratique, Stendal-Golbeck; de Golbeck, un petit train dessert Werben, point terminus.

Le camp est situé à environ 2 kilomètres du bourg, sur un terrain plat et dépourvu de végétation, sur lequel, étant donnée sa nature argileuse et molle, se trouvent partout des flaques d'eau qui, dans cette région pluvieuse et à cette époque de l'année, s'élargissent et ne disparaissent pas; on a prétendu remédier à cet état de choses, mais sans y réussir complètement, en établissant, dans tous les endroits habités, des soubassements avec une grande quantité de bois (planches et troncs).

Le camp est composé de six grands baraquements pour les prisonniers, pouvant contenir chacun 300 hommes et, en outre, des baraquements destinés aux services généraux, tels que l'infirmerie, désinfection et bains, cuisine et cantine, service postal, service divin et toilette.

Le commandant du camp est le capitaine Kraaz et le médecin, le docteur Butschkuss.

Ce camp a commencé à fonctionner au mois de mai 1915 et il y a eu peu de variations dans le nombre des prisonniers.

Actuellement il s'y trouve :

Soldats français . . . . .	1.563
» russes. . . . .	135
» anglais . . . . .	30
Soldats en tout. . . . .	<u>1.728</u>

Il y a :

Soldats français malades. . . . .	33
» russes » . . . . .	5
Soldats malades en tout. . . . .	<u>38</u>

L'éclairage et le chauffage sont bien installés ; il n'en est pas ainsi en ce qui concerne les vêtements, la couverture des lits, les matelas et les chaussures.

Dans tous les baraquements on s'est plaint à ce sujet, et j'ai pu me rendre compte que les réclamations étaient fondées, car, dans trois baraquements, chaque homme n'avait qu'une légère couverture ; les matelas sont à moitié garnis et quelques prisonniers m'ont assuré qu'il y a peu de temps encore ils couchaient sur le plancher de la baraque, les matelas n'étant pas en nombre suffisant. Ils se sont également plaints de la nourriture, plutôt de la qualité que de la quantité : réclamation que je ne considère pas comme absolument fondée, à en juger par la nourriture de ce jour-là, à laquelle je goûtai.

Il y a des plaintes assez générales du fait que l'on oblige les prisonniers à travailler à 4 kilomètres du camp à des ouvrages de canalisation, et de ce que, à l'heure des repas, ils n'ont de place ni pour s'asseoir, ni pour se mettre à couvert, ce dont j'ai pu me rendre compte.

Des sous-officiers se sont également plaints de ce qu'on les oblige à travailler et à tirer des wagonnets chargés de sable et de ce que les relations entre les prisonniers et les gardiens ne sont pas très bonnes, car il y a un sous-officier, dont ils ne me dirent pas le nom, qui traite durement les hommes et qui les bat. Ces plaintes et ces réclamations m'ont été faites seul à seul avec moi et en présence d'un officier.

Les services de l'infirmerie et de la désinfection sont bien installés, ainsi que le service divin et le service postal.

En somme, l'impression que j'emporte de ce camp est peu favorable, car je considère que les réclamations nombreuses et graves que l'on m'a faites, et dont j'ai pu vérifier l'exactitude dans la plupart des cas, sont justes et fondées.

---

## HÉSÈPE (HANOVRE)

VISITE DU 18 FÉVRIER 1916

---

Ce camp de travail renferme 500 prisonniers, dont 400 sont Français. 400 autres prisonniers français, appartenant à ce même camp, ont été répartis en différentes équipes : presque tous sont employés aux travaux agricoles.

Les prisonniers internés à Hésèpe sont, comme dans la majeure partie des camps, logés dans des baraques. **Bien qu'aucun d'eux ne travaille volontairement, on les occupe cependant à l'assèchement de ter-**

**rains marécageux.** Ils déclarent que ce travail est pénible, car la plupart n'y sont pas habitués ; ils ont beaucoup à souffrir, surtout lorsque l'eau du sol vient à couvrir les sabots dont ils sont chaussés. En ce qui concerne les effets d'habillement, ils ont le nécessaire. Ils gagnent 30 pfennigs par jour, prix maximum. En général, ils ne sont pas satisfaits du traitement de leurs gardiens. 14 prisonniers, dont 4 travaillent, ont tenté de s'évader en groupe à plusieurs reprises ; ils sont l'objet d'une surveillance spéciale.

**Parmi les prisonniers se trouvent 31 civils, on n'a pas tenu compte de leur volonté pour les soumettre à ce genre de travail.**

Lorsque j'ai porté ce fait à la connaissance de l'inspection des prisonniers à Hanovre, il m'a été déclaré que l'on allait donner les ordres nécessaires pour que ces prisonniers civils fussent transférés au camp principal de Soltau.

Le sol des baraques est un peu humide ; pour remédier à cet inconvénient, on a élevé les couchettes à 60 centimètres.

Les prisonniers ne sont pas non plus satisfaits de l'alimentation ; ils font remarquer que la journée de travail est longue : huit heures et demie, et qu'ils doivent déployer une grande activité pour accomplir la tâche dévolue à chacun d'eux.

Des réclamations particulières ont été faites par certains prisonniers, dont les familles habitent les territoires envahis et dont ils sont sans nouvelles, par d'autres qui considèrent leur rapatriement comme un droit, et par un assez grand nombre qui désirent être réunis à leurs frères, internés dans d'autres camps. Je donne communication de tout cela, par note séparée, à l'Ambassade d'Espagne.

Dans ce camp, quelques caporaux travaillent, parmi eux se trouvent M. et L., du 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, mais P. Maurice, du même régiment, ne travaille pas.

Etant donné ce que j'ai vu dans le camp, les entretiens que j'ai eus avec les prisonniers, et l'inspection que j'ai faite des chantiers où ils travaillent, je ne peux pas dire que ce camp m'ait produit une impression défavorable, mais je n'ai cependant pas eu toute la satisfaction que j'aurais désirée, surtout si je compare ce dépôt aux autres camps de ce X<sup>e</sup> corps d'armée. Dans le X<sup>e</sup> corps d'armée, en effet, la durée du travail est moindre (6 heures), les prisonniers sont traités avec plus d'égards ; on leur permet d'interrompre leur travail quand il fait mauvais temps ; au cours des visites antérieures que j'ai faites aux camps dans lesquels les prisonniers sont employés à l'assèchement de terrains marécageux, j'ai surtout remarqué que l'on tenait compte de l'éducation et de la classe sociale des prisonniers avant de leur imposer des travaux de terrassement, de leur faire charger, décharger et rouler des brouettes.

## STRÖHEN-MOOR (WAGENFELD) (HANOVRE)

VISITE DU 20 FÉVRIER 1916

---

Ce camp de travail est situé à 4 kilomètres de Ströhen.

Il renferme 850 prisonniers, dont 310 sont Français.

Les prisonniers sont obligés de travailler à l'assèchement de terrains marécageux ; **aucun d'eux n'exécute ce travail de plein gré.** Ils déclarent qu'il est pénible et dur. Ils sont chaussés de sabots qui, dans bien des cas, ne les protègent qu'insuffisamment contre l'eau.

Les prisonniers sont logés dans des baraques, comme dans les autres camps. L'installation ne laisse rien à désirer.

En ce qui concerne l'alimentation, ils trouvent que la nourriture du repas de midi est passable ; mais il n'en est pas de même de celle du repas du soir, qu'ils considèrent comme insuffisante.

Il y a dans ce camp 27 prisonniers français qui ont refusé de travailler dans une usine près de Friedrichsfeld, estimant qu'ils contribueraient ainsi à la fabrication du matériel de guerre. Quelques Algériens, parmi lesquels T. et D., ont refusé, avec 20 autres, de descendre dans une mine. Ils ont été mis en prison, et traités selon la manière habituelle en pareil cas, avant d'être envoyés dans ce camp, c'est-à-dire qu'ils ont été nourris au pain et à l'eau pendant trois jours et qu'ils ont touché la ration entière le quatrième jour ; **pendant leur détention, ils ont été privés du droit de correspondre.**

Dans ce camp, le travail est réparti entre les prisonniers comme suit : chaque groupe de 4 hommes doit remplir, véhiculer et décharger 27 wagonnets. La distance à parcourir, du lieu où l'on procède au chargement du wagonnet à celui où on le décharge, n'est généralement pas supérieure à 100 mètres, et j'ai vu, lorsque le terrain est détrempe, établir des passages en planches, si le charroi se fait au moyen de brouettes. Si l'un des groupes a terminé son travail avant un autre, il reste dans le camp jusqu'à ce que tous les autres aient achevé le leur.

Le travail journalier est intensif. A midi, les prisonniers font une pause pour manger, ce qui ne les satisfait pas, parce qu'il leur est désagréable de rester sur un terrain humide et froid.

Le commandant du camp, qui règle l'horaire, dit que tel qu'il est établi, les ouvriers ont plus de temps le soir pour rester au camp.

Les prisonniers protestent également, parce qu'on les enferme à 6 heures du soir dans leurs baraques. A cela, le commandant répond que la fermeture des baraques se fait au coucher du soleil, par mesure de sécurité, étant donné que, à plusieurs reprises, des tentatives d'évasion se sont produites.

Le capitaine adjoint de l'inspection, qui se trouvait accidentellement au camp, a ordonné que l'on retarde l'heure de fermeture des baraques ; mais il a déclaré qu'il y avait lieu d'avertir les prisonniers que si de nou-

velles tentatives d'évasion se produisaient, l'ancien régime serait remis en vigueur.

Enfin, les prisonniers se sont plaints de la qualité du pain qui laisse beaucoup à désirer, si on le compare à celui des autres camps. Un échantillon de ce pain est remis à l'autorité supérieure pour qu'elle l'analyse et fasse une enquête à ce sujet.

7 prisonniers civils sont internés dans ce camp, et l'on m'informe que des ordres ont été donnés pour qu'ils soient transférés au camp principal, ce qui a été déjà fait pour les prisonniers civils que j'ai rencontrés dans d'autres camps de travail et qui ne travaillaient pas de leur plein gré.

---

---

## ESCHENHOF (BAVIÈRE)

VISITE DU 14 MARS 1916

---

A 5 kilomètres de la station de Lochhausen, sur la voie ferrée de Munich à Maisach, et à une distance semblable de la gare de Dachau, sur la ligne de München à Rœhrmoos, se trouve l'exploitation agricole d'Eschenhof ; elle embrasse une vaste étendue de terres noirâtres, de la couleur de la tourbe, qui s'y rencontre en abondance, et est extraite pour servir de combustible. Ce terrain, qui retient l'humidité, est, par endroits, couvert de flaques d'eau.

N'ayant pu me procurer un véhicule, j'ai été obligé de gagner le camp à pied par des sentiers étroits et boueux, parcourant ainsi un chemin fatigant et long de 5 kilomètres, que j'ai dû refaire pour revenir à la station.

Les baraques sont construites en bois autour des habitations occupées par la population civile. Ce détachement de prisonniers dépend du camp de Dillingen. Il renferme 620 prisonniers français, qui commencent à arriver le 10 septembre 1915 et qui sont spécialement affectés aux travaux d'assèchement de cette vaste contrée marécageuse.

Leur cantonnement, assez réduit, consiste en une grande baraque très vaste, qui sert à la fois de dortoir et d'habitation ; les lits y étant disposés sur trois rangées superposées, ce local renferme un nombre d'hommes excessivement élevé ; **les prisonniers sont répartis en rangs serrés comme des livres dans une bibliothèque** ; cette agglomération excessive est l'inconvénient le plus grave du camp. Les prisonniers eux-mêmes déclarent qu'ils sont trop à l'étroit. Une baraque suffisamment spacieuse sert de cuisine, 6 grandes chaudières y sont installées. Devant cette baraque s'élève un vaste bâtiment, sorte de hangar, sous lequel se trouve un immense fourneau servant à préparer la nourriture particulière : les prisonniers ont ainsi un local où ils peuvent apprêter les aliments qu'ils reçoivent dans les colis-postaux.

Dans une autre baraque sont installés, dans des pièces séparées : le bureau postal, une boutique de coiffeur, un atelier de réparation pour les vêtements et les chaussures et les autres services.

La baraque contenant les water-closets est isolée. Sur un espace découvert sont disposées de larges tables sur lesquelles chaque prisonnier lave son linge. L'eau est fournie en abondance par des pompes. Elle est relativement potable ; cependant, on ne la boit en général que bouillie avec du thé ; elle est analysée de temps en temps.

Le chauffage se fait au moyen de poêles en fer et l'éclairage au moyen de lampes suffisamment puissantes. Le service des douches et des bains est bien organisé.

Il existe une petite cantine gérée par les prisonniers ; ci-joint une liste des prix de cette cantine, ainsi que le menu d'une semaine. Un petit atelier de photographie est annexé au camp.

Les prisonniers partent pour le travail à 7 h. et demie et reviennent au camp à midi ; ils ne reviennent pas au travail après avoir déjeuné.

Bien que le terrain soit humide et marécageux, les prisonniers ne travaillent pas dans l'eau. J'ai vu quelques rigoles et canaux, déjà creusés, et d'autres en voie d'achèvement : j'ai pu remarquer que les travaux qui se font les pieds dans l'eau sont exécutés par des ouvriers civils chaussés de hautes et fortes bottes.

Il semble exagéré de dire que les prisonniers soient maltraités par les soldats allemands : c'est, d'ailleurs, improbable. Aucun de ceux que j'ai interrogés, pas même le sergent, qui est le plus qualifié, parmi les prisonniers, ne s'est plaint de ce qu'on les traitât avec brutalité.

Le prisonnier B. Louis a séjourné à l'hôpital de Munich, du 26 octobre au 4 décembre, pour s'y faire opérer, sur sa demande, d'hémorroïdes. En novembre, au cours de la visite qui lui a été faite, il s'est plaint de n'avoir pas reçu sa solde. En ce moment, il touche, comme tous les autres, 30 pfennigs par jour.

Le commandant actuel du camp est l'oberleutnant Frœster, qui paraît très bien disposé à l'égard des prisonniers ; il y a lieu de croire que, s'il a pu se présenter des cas de rigueur excessive ou de cruauté dans le passé, on n'use aujourd'hui d'aucune mesure de sévérité. Les prisonniers ont été réunis à leur arrivée du travail et invités, sur ma demande, par le sergent-major, à formuler librement leurs réclamations : aucun d'eux ne s'est avancé pour se plaindre.

Considérant que le plus grand inconvénient provient de l'agglomération des hommes dans une même baraque, petite, malgré sa hauteur de plafond, j'ai exposé au général-inspecteur des camps de prisonniers au Ministère de la Guerre, la nécessité de porter remède à ce mal évident : il a été pris bonne note de mes indications.

---

---



## ESCHENHOF (DILLINGEN) (BAVIÈRE)

VISITE DU 16 JUIN 1916

---

Ce détachement comprend 32 prisonniers français, car les autres prisonniers sont tous répartis dans différentes fermes, où ils sont employés aux travaux agricoles.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit :

L'alimentation leur paraît très insuffisante et on ne leur donne de la viande fraîche qu'une fois par mois ; la viande de conserve est très mauvaise et comme, de plus, ils ont difficilement de la graisse, ils préfèrent se nourrir presque exclusivement du contenu des colis qu'ils reçoivent. Les prisonniers n'ont jamais été punis pour leurs réclamations au sujet de la nourriture. Ils trouvent très pénibles les travaux de drainage qu'ils exécutent ; ces travaux sont rendus plus durs encore du fait que les bottes qu'ils chaussent pour travailler dans l'eau sont souvent percées et qu'ils ont les pieds mouillés ; du reste, beaucoup de prisonniers n'ont pas de bottes et travaillent en sabots, leurs pieds en sont encore plus mouillés. Les prisonniers gagnent 30 pfennigs par jour, mais ceux qui travaillent à l'intérieur du camp ne gagnent rien. **Le 19 mai, une sentinelle a donné un coup de crosse à un prisonnier, parce qu'il ne marchait pas assez vite ; ce même prisonnier a, de plus, été privé de correspondance pendant quinze jours, ainsi que 8 autres qui avaient été témoins du fait ; cette punition a été infligée une autre fois aux mêmes prisonniers.** De janvier à mars, les concerts ont été suspendus, mais ils ont été autorisés de nouveau, à partir de mars. Les prisonniers rappellent le souvenir d'une punition collective qui leur a été infligée en octobre dernier, ils en ont déjà rendu compte lors d'une autre visite des délégués de cette Ambassade. Depuis lors, il n'y a pas eu d'autre punition. Les sergents ne travaillent pas. Les prisonniers sont très mécontents de recevoir leurs colis et lettres avec un mois de retard. Du 13 au 19 mai, il leur a été interdit de recevoir du pain, par mesure de représailles, et ce pain a été remis à la cuisine comme supplément pour la préparation des aliments. Actuellement, les prisonniers sont bien logés, mais lorsqu'ils sont 650 au camp, ils trouvent que la capacité de la baraque est très insuffisante.

Le commandant du camp me dit ce qui suit : il promet qu'à partir de la semaine prochaine les prisonniers auront de la viande fraîche au moins deux fois par semaine. Tous ceux qui travaillent dans l'eau touchent des bottes appropriées à ce genre de travail ; lorsqu'elles sont percées on les répare aussitôt ; souvent les prisonniers les ont déchirées à dessein. Si, sur certaines photographies, les prisonniers sont représentés travaillant en sabots, il s'agit là d'une pose improvisée et cela ne correspond pas à la réalité. Les 9 prisonniers punis l'ont été une première fois

pour n'avoir pas obéi à une sentinelle qui leur ordonnait de sortir d'un restaurant ; une seconde fois, pour ne pas s'être mis sur les rangs quand on le leur commandait : c'est pour cette raison qu'une sentinelle donna à l'un d'eux un léger coup de crosse, qui n'occasionna ni lésion, ni contusion. L'interdiction de recevoir du pain, du 13 au 19 mai, fut édictée à la suite d'un ordre reçu du ministère de la Guerre. Ce n'est pas la faute du commandant s'il se produit du retard dans la correspondance. Le courrier est envoyé à Dillingen et de là à Eschenhof. Comme la baraque n'était pas très grande et que l'air se viciait, le nombre des prisonniers qui l'occupaient a été réduit de 650 à 597.

---

## BERNAU (BAVIÈRE)

### VISITE DU 17 JUIN 1916

---

Ce détachement comprend 224 prisonniers français.

Il se compose de 6 baraques, dont 5 sont du système Dœcker, la 6<sup>e</sup> en maçonnerie. Les 5 premières sont de plus couvertes de bois à l'extérieur. Chaque prisonnier a un lit en toile métallique ; les lits sont séparés les uns des autres par une distance d'environ 20 centimètres. Les cabinets d'aisances sont inodores et installés dans des locaux distincts, à l'intérieur de la baraque. Les baraques sont largement aérées, l'éclairage est électrique et le chauffage se fait au moyen de poêles à charbon. La cuisine est très propre ; les prisonniers ont une autre petite cuisine à leur disposition pour pouvoir préparer individuellement leurs aliments. L'installation des bains et des douches est excellente. Il y a une chapelle.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les prisonniers, qui m'ont déclaré ce qui suit : ils sont employés à la culture des terres et au drainage de terrains. Le travail leur semble très pénible, car la journée est de dix heures. Ils se reposent les dimanches. Ils gagnent 30 pfennigs par jour et touchent, en outre, un demi-litre de bière. Les bottes, qu'ils ont pour travailler dans l'eau, sont quelquefois percées et sont raccommodées tous les samedis. Ils trouvent que la nourriture est insuffisante. Ils ont de la viande fraîche quatre fois par semaine. Il n'y avait pas de malades le jour de ma visite, mais les prisonniers m'ont dit que beaucoup d'entre eux souffraient de douleurs rhumatismales dans les muscles.

Ce détachement m'a produit une impression très favorable.

---

## KÖENIGSMOOR (HANOVRE)

*(Camp-Détachement d'hommes de troupe dépendant du camp de Sollau*

VISITE DU 8 SEPTEMBRE 1916

---

Visité sans préavis.

Le commandant du camp est le lieutenant Schuster.

A proximité du camp d'hommes de troupe se trouve le camp d'exercices pour sous-officiers français (1.000).

Le camp de Kœnigsmoor, comme détachement de travail, a été créé le 8 mars 1915. Il se compose de deux grandes baraques en bois pouvant loger 500 hommes. Le jour de ma visite, elles n'étaient pas au complet, parce que de nombreux prisonniers, qui dépendent immédiatement du camp, couchent en dehors de celui-ci. Ce camp est situé à un kilomètre de la station de Kœnigsmoor, sur la ligne de chemin de fer de Hambourg à Brême. Les lits, placés sur deux rangées, sont pourvus de paillasses bourrées d'herbes de la lande (bruyères) qui sont trop dures et peu flexibles ; tous ont deux couvertures. Les prisonniers prennent une douche chaude par semaine ; ils disposent également de la quantité d'eau portée à une température convenable, pour laver leur linge, travail qui est confié à 14 prisonniers désignés à cet effet. Le chauffage, en hiver, semble insuffisant. Les fourneaux, qui se trouvaient en plein air, permettant aux prisonniers de préparer leurs aliments personnels, ont disparu récemment, bien que le commandant ait promis de prendre des dispositions immédiates en vue de l'organisation de ce service.

Dépendent du camp : 1.050 Français (dont 930 dans un autre camp (sous-officiers). Soit : 120 qui restent), 33 Russes et 101 Belges.

Dans les détachements : 166 Français ; 315 Russes ; 717 Belges.

Les malades sont soignés par un médecin et un infirmier allemands, deux infirmiers français, un russe et un belge. La première visite est passée par un sous-officier allemand du service de santé, qui élimine ceux qu'il considère comme n'étant pas malades ; les autres attendent pour être visités par le médecin qui arrive à quatorze heures. Le jour de ma visite, il y avait à l'infirmerie 8 malades atteints d'amygdalite, de rhumatismes et de pneumonie ; de plus, environ 20 malades, atteints d'affections légères, vont à la cuisine peler des pommes de terre. Ceux qui sont atteints d'affections graves sont évacués sur l'hôpital de Harbourg ou aussi sur l'hôpital de Sollau ; mais, d'après les prisonniers, on attend pour cela le dernier moment, et il est évidemment préjudiciable aux malades de rester au camp sans recevoir les soins nécessaires. A l'infirmerie, l'on manque actuellement de ricin, de quinine et de sinapismes ; les autres médicaments sont administrés, quand on en fait la demande, s'il y en a.

L'an dernier sont décédés au camp des suites du typhus exanthé-

matique (Fleckfieber) : 7 Russes et 1 Belge, et 2 Russes appartenant aux détachements de travail; dans la même année 2 Belges sont décédés : l'un, d'une maladie de cœur et l'autre d'hydropisie. Jusqu'à ce jour il ne s'est produit aucun décès dans le courant de cette année. Les frais d'enterrement sont supportés par les prisonniers.

Une messe est célébrée chaque mois pour les catholiques; les orthodoxes n'ont pas de service religieux.

**DISTRACTIONS.** — Il existe une bibliothèque française comprenant 550 volumes, et les prisonniers sont autorisés à lire des journaux allemands. Les réunions de la société de musique, ainsi que les représentations théâtrales ont été suspendues jusqu'au 15 novembre, date à laquelle de nombreux artistes, travaillant dans les détachements, reviendront au camp.

**EFFETS D'HABILLEMENT.** — Les prisonniers n'ont jamais payé les jaquettes et les pantalons; ils leur sont fournis par l'administration du camp, quand cela est nécessaire. Ceux qui manquent de moyens touchent également du linge; les autres prisonniers doivent payer une chemise 3 M. 45, des caleçons 2 M. 25 et un essuie-mains de 0.65 à 1 mark. Certains prisonniers ayant apporté de Soltau, d'où ils venaient, deux essuie-mains, on a exigé que ceux qui n'en avaient qu'un en achètent un second à leurs frais. Comme chaussures, les prisonniers touchent des brodequins avec semelle en bois et des sabots.

**ALIMENTATION.** — Aux dires des prisonniers, la nourriture diffère des indications portées sur le menu : deux fois par semaine on met 5 kilos de viande dans la marmite et, deux fois par semaine également, du poisson. La nourriture est toujours la même : un litre de soupe aux pommes de terre; les prisonniers trouvent que les pommes de terre sont peu nutritives, qu'elles n'ont rien d'appétissant, et qu'elles sont fréquemment immangeables. Ils disent qu'ils peuvent vivre grâce aux colis qu'ils reçoivent de France, et qu'avec une partie de leur contenu, ils viennent également en aide aux Russes. Les prisonniers déclarent que, pour faciliter la cuisson des pommes de terre, on met de la soude dans les aliments.

Les prix de la cantine sont élevés : 1 m. 50 la boîte de sardines et 1 m. 50 les 500 grammes de compote. Le papier à cigarettes est confisqué pour trois mois : au bout de ce temps, il est distribué. Le biscuit français arrive depuis le 14 juillet et le belge, depuis le 31 : les envois se font régulièrement.

Le pain est de la même qualité que celui fourni aux soldats allemands; on suppose que la quantité est de 300 grammes, mais un jour, à Soltau, on a pesé un pain qui devait être pour 10 prisonniers, et son poids n'était que de 2.300 grammes. Les extrémités des pains sont fréquemment moisies.

**CORRESPONDANCE.** — Les Français et les Belges sont autorisés à écrire 2 lettres chaque mois et 4 cartes-postales, les Russes 8 cartes-postales. Le courrier français arrive actuellement en retard; on attribue ce fait à la lenteur des opérations à la frontière suisse; les cartes-postales de Russie subissent un retard de deux à trois mois.

**TRAVAIL.** — Le travail consiste à assainir des terrains situés aux environs du camp et les préparer pour la culture, retourner la terre, arracher l'herbe et creuser des fossés pour l'écoulement des eaux. Les prisonniers effectuent ce dernier travail en ayant les pieds (chaussures) dans l'eau. La journée dure de 6 heures et demie à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et demie avec deux poses d'un quart d'heure le matin et l'après-midi.

**Tous les prisonniers sont obligés de travailler, bien que beaucoup d'entre eux souffrent de rhumatismes ou de fatigue, à raison de l'insuffisance de l'alimentation.** Lorsqu'il pleut, le travail est suspendu et les prisonniers retournent au camp avec les vêtements déjà imbibés et sans avoir le moyen de les faire sécher, attendu qu'il n'y a aucune disposition prise à cet effet.

Le travail, à l'intérieur du camp, n'est pas rémunéré ; pour celui qui est exécuté en dehors du camp, les prisonniers gagnent 30 pfennigs par jour. Il existe, de plus, d'autres travaux supplémentaires pour le service de l'adjudicataire, comme, par exemple, le déchargement et le transport du charbon et du fumier, qui sont faits gratuitement par 50 hommes ; les malades atteints d'affections légères et qui restent dans les baraques prennent part à ces travaux après avoir travaillé à l'extérieur. A plusieurs reprises, des protestations ont été formulées sur ce dernier point, mais en vain.

5 malades qui devraient suivre un traitement sérieux sont employés à peler des pommes de terre ; parmi eux, il s'en trouve un âgé de cinquante ans qui est complètement sourd.

Au camp, le traitement est supportable ; le jour de ma visite, il y avait 152 prisonniers punis pour désobéissance, manque d'attention et de respect, ainsi que pour tentative d'évasion.

Un ordre (1) a été lu récemment aux prisonniers, les prévenant qu'ils sont obligés de travailler dans les détachements de travail tout le temps que le désireront les cultivateurs, et même les dimanches ; **ceux qui feront de la résistance seront frappés à coups de crosses et, en dernier lieu, la sentinelle pourra faire usage de son arme.**

4 prisonniers, qui s'étaient évadés, se sont plaints que, après les avoir capturés à nouveau, on les ait internés à la prison civile et qu'on ne leur ait donné que du café pendant deux jours, que 500 grammes de pain les quatre jours suivants, et que, seulement après le septième jour, on leur eut servi la ration habituelle.

On exige des sous-officiers qui ont demandé à être transférés dans un camp d'exercices qu'ils travaillent auparavant pendant deux mois dans les marais salants ; souvent ils sont sous les ordres d'un autre sous-officier prisonnier depuis moins longtemps qu'eux et ils s'en plaignent.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers.

Je suis d'avis que les services du camp sont installés d'une manière assez satisfaisante.

---

(1) Le texte de cet ordre militaire, qui contraint au travail du dimanche les prisonniers affectés aux travaux agricoles, a été reproduit plus haut, p. 106, comme annexe au rapport sur le camp de *Bayreuth*.

## STEINHORST (HANOVRE)

(Dépendant du camp principal de Soltau)

X<sup>e</sup> Région

VISITE DU 5 SEPTEMBRE 1916

---

*Par une note officielle du 20 novembre 1915, le Gouvernement allemand informait le Gouvernement français, par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Espagne, que des ordres formels avaient été donnés en vue de dispenser les sous-officiers prisonniers du travail. Au mois de janvier 1916, un accord était conclu à ce sujet (1). Cet accord ne paraît pas avoir été exactement observé par l'autorité allemande. On a vu qu'au camp de Werben, le 3 décembre 1915 (2), des sous-officiers français étaient astreints au travail. La réunion des récalcitrants dans des dépôts spéciaux, où ils sont contraints, une grande partie de la journée, à des exercices fatigants, ou obligés de travailler « dans des eaux stagnantes », constitue un manquement, plus grave encore, aux engagements contractés par le Gouvernement impérial.*

Visité sans préavis.

Le commandant du camp est le feldwebel-leutnant Toepfer.

Le camp-détachement de Steinhorst, créé le 16 mai 1915, est situé à 6 kilomètres au nord de la gare du même nom. Il se compose de deux grandes baraques doubles, pouvant loger chacune 500 hommes. L'éclairage est à incandescence par l'alcool ; il a cessé à la fin de l'hiver, en mars dernier. Le chauffage se fait à l'intérieur des baraques, au moyen de poêles. Ces poêles sont éteints pendant l'été ; c'est pourquoi les prisonniers ne peuvent pas préparer les aliments qu'ils reçoivent dans les colis-postaux. Des réclamations ont été faites deux ou trois fois à ce sujet, mais sont restées sans résultat jusqu'à ce jour. Les prisonniers ont fait quelquefois la cuisine personnelle sur des fourneaux, mais cela a été interdit comme dangereux.

Les prisonniers doivent prendre une douche chaude par semaine. Ce service a été interrompu récemment, le réservoir d'eau s'étant rompu, mais sera rétabli sous peu. Pour remédier à cet inconvénient, on a essayé de prendre des bains dans la rivière, mais le mauvais temps en a empêché.

Les lavoirs sont bien montés et les prisonniers y ont constamment de l'eau chaude à leur disposition.

Les lits sont placés sur deux rangées ; ils sont pourvus de deux couvertures. Le contenu des paillasses n'a pas été renouvelé depuis douze mois.

---

(1) Cf. p. 104.

(2) Cf. p. 223.

*Nombre de prisonniers :*

A Steinhorst et dans les détachements situés à proximité :

345 Français, 632 Russes, 533 Belges.

Dans les 72 détachements de travail dépendant du camp :

299 Français, 522 Russes, 452 Belges.

Le jour de ma visite, à peine 120 hommes couchaient au camp.

**SERVICE SANITAIRE.** — Le jour de la visite, 11 malades étaient en traitement à l'infirmerie, quelques-uns gardaient le lit depuis cinq ou six semaines ; la maladie la plus fréquente est la furonculose : de l'avis des prisonniers, elle est occasionnée par la nature des aliments et par l'excès de conserves salées. Depuis l'inauguration du camp, un prisonnier belge est décédé des suites d'une congestion, qui s'est produite parce qu'il avait pris un bain immédiatement après le repas. Deux infirmiers, un Belge et un Allemand, **ce dernier absolument incompetent**, sont chargés de soigner les malades. Le médecin visite le camp généralement une fois par semaine, **et souvent il reste quinze jours sans venir**. Si quelque prisonnier, qui a cherché à s'évader antérieurement, se présente à la visite, l'infirmier allemand indique cette particularité ; **le malade est examiné, mais il est toujours infailliblement envoyé au travail**. Le dentiste demeure à Wittingen, à 30 kilomètres du camp, et les prisonniers, qui ont besoin de ses services, sont envoyés à cette localité. Les médicaments sont en quantité insuffisante ; à noter le manque de désinfectants, qui ont été réclamés à plusieurs reprises. Un prisonnier a trouvé en un jour 80 poux dans ses vêtements et sur son corps. Les malades atteints d'affections graves sont évacués sur les hôpitaux de Celle.

**SERVICE RELIGIEUX.** — Depuis deux mois et demi, il n'y a pas eu de messe pour les prisonniers catholiques ; pour les Russes, il n'y en a pas eu depuis huit mois. Il n'existe de chapelle ni au camp, ni dans les environs.

**DIVERTISSEMENTS.** — A part les baraques, les prisonniers ne peuvent se réunir dans aucun local. Il existe quelques instruments de musique qui sont la propriété des prisonniers ; ceux-ci ont un ballon pour jouer au foot-ball, mais il n'y a pas de terrain au camp dont ils puissent disposer pour jouer. Les dimanches, les promenades se font à l'intérieur du camp, jamais au dehors.

**ALIMENTATION.** — La nourriture est préparée par 4 Français ; elle est différente de celle des hommes de troupe allemands. Les prisonniers la trouvent insuffisante ; parfois, elle a un goût désagréable, qui est dû, pensent-ils, à la mauvaise qualité de la margarine employée. Comme il n'y a à la cuisine ni menu, ni balance, les cuisiniers ne peuvent pas se rendre compte des quantités. La ration de pain est de 300 grammes par jour, pensent les prisonniers : ce pain est de la même qualité que celui qui est fourni aux hommes de troupe allemands. Le biscuit de France arrive avec régularité.

A la cantine, il y a lieu de noter que le savon, les cartes-postales illustrées et la compote manquent.

**EFFETS D'HABILLEMENT.** — Il n'y a pas de vêtements spéciaux pour le travail. Beaucoup d'effets viennent de France. Aux prisonniers qui n'en ont pas reçu il a été dit qu'ils pouvaient en gagner : on leur vend une chemise 3 m. 10, des caleçons 2 m. 25 et des chaussettes 0 m. 45. Il arrive rarement que l'on donne des vêtements gratuitement, et puis il faut les coudre et recoudre avant de les mettre.

**CORRESPONDANCE.** — La correspondance et les colis-postaux venant de France arrivent normalement ; il manque de nombreux envois venant de Russie, d'où ils arrivent avec un grand retard.

Il existe des Comités de Secours pour les différentes nationalités.

**TRAVAIL.** — Il y a approximativement une année, environ 1.000 sous-officiers français et belges (il n'y avait aucun caporal) du camp de Soltau ont été transférés au camp de Steinhorst, alors qu'ils croyaient qu'on les envoyait dans un camp d'exercices. Aucun d'eux n'y est allé de bon gré.

Depuis, des prisonniers Russes, pour la plupart des caporaux et sous-officiers, ont été envoyés à ce camp, parce que quelques-uns d'entre eux, pas tous, avaient offert de travailler dans les fermes. Néanmoins, leur travail s'est effectué dans des eaux stagnantes et a consisté à remuer la terre, à retourner les herbes et le sol, et à creuser des fossés pour l'écoulement des eaux. La journée de travail dure de 6 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, avec vingt minutes de pause le matin et autant l'après-midi, et toujours sous la surveillance d'une sentinelle allemande ; un prisonnier chef de groupe est responsable de ce groupe. Aux dires des prisonniers, le travail journalier doit être de 200 mètres carrés ; cette quantité est difficile à atteindre, et le commandant du camp lui-même estime que la moyenne journalière est d'environ 80 mètres carrés, ce qui n'empêche pas que certains, dont le travail est insuffisant, sont obligés de travailler le samedi soir.

En vue d'empêcher les hommes des détachements de travail de faire des réclamations, on les menace, au cas où ils refusent de travailler, de les employer au camp de 5 heures à 19 heures, et à partir de cette heure-ci, de les faire rester debout jusqu'à 22 heures sous la surveillance d'une sentinelle. On les menace, de plus, de ne pas leur servir le repas du soir pendant quinze jours, et on dit aux Français et aux Belges que l'on suspendra le service de la correspondance et des colis-postaux. Quelques sous-officiers français et belges, qui étaient dans ce cas, **n'ont pas eu le repas du soir et sont restés debout depuis leur arrivée jusqu'à la tombée de la nuit.**

Les prisonniers gagnent 30 pfennigs par jour au camp et les sous-officiers 60 ; dans les détachements de travail, les autres prisonniers gagnent 30 pfennigs. Tout homme qui refuse de travailler est puni de dix jours de prison et menacé de se voir retirer sa paillasse pendant des semaines. Les hommes des détachements de travail ont été avertis que s'ils refusaient de travailler, ils seraient enfermés dans les locaux



les plus obscurs des fermes. S'ils persistent dans leur refus, la sentinelle pourra les forcer à travailler en les frappant à coups de crosse de fusil, et en dernier lieu, faire usage de son arme, mais cela sur l'ordre d'un officier.

L'impression du délégué est satisfaisante, en ce qui concerne les installations du camp ; il ne peut pas en dire autant quant au traitement des prisonniers. L'interrogatoire des dits prisonniers a eu lieu sans témoin. En général, les Français et les Belges ne sont pas maltraités, mais il arrive fréquemment que les Russes le sont, et certains d'entre eux portaient encore des marques de contusions, le jour de la visite.

L'adjudant français D. se plaint qu'on lui impose les travaux de nettoyage les plus répugnants du camp. Il a réclamé à ce sujet et a été mis au « piquet » pendant plusieurs heures, pour, ensuite, exécuter les mêmes travaux.

Deux séminaristes désireraient être transférés dans un camp où il y aurait un prêtre français.

---

## CAMP DE HEILSBURG (PRUSSE)

*(Détachement de travail (construction) à Eydtkuhnen)*

VISITE DU 4 OCTOBRE 1916

---

VISITE. — La visite a eu lieu sans préavis. L'entretien avec les prisonniers a eu lieu sans témoin.

EFFECTIF. — 83 Russes et 56 Français. Il n'y a ni sous-officiers français, ni civils. Il n'existe pas de Comité de Secours. Les interprètes y suppléent parfois.

LOGEMENT. — Une baraque, dont le toit n'est pas en bon état. Le chef du détachement a promis qu'il serait réparé promptement. **Les prisonniers couchent sur une planche sans paille, ni paille, avec un traversin et deux couvertures.** La baraque est chauffée ; l'éclairage se fait au moyen de bougies. L'eau est fournie par des pompes. Les prisonniers ne manquent pas d'effets d'habillement.

RELIGION. — Les prisonniers n'assistent à aucune messe. Les juifs seuls vont aux offices. Il n'y a ni chapelle, ni oratoire.

ETAT SANITAIRE. — Il n'y a qu'un prisonnier malade, qui est soigné par le médecin de la garnison. La visite médicale a lieu tous les jours. L'état sanitaire général est satisfaisant.

COURRIER. — Régulier. Les prisonniers sont autorisés à écrire une lettre et deux cartes-postales par mois.

PAIN DE SUISSE. — Arrive régulièrement.

TRAVAIL. — De 6 à 11 heures et de 13 à 18 heures. Le salaire journalier est de 30 pfennigs, pour quelques-uns de 40.

DIVERTISSEMENTS ET PUNITIONS. — Il n'y a aucun divertissement. Les punitions sont celles infligées habituellement. La « **peine du poteau** » est appliquée, ainsi que l'a déclaré le sous-officier, chef de ce détachement. Les prisonniers se plaignent de mauvais traitements, bien que le sous-officier nie le fait.

ALIMENTATION. — Il n'existe pas de menu. La nourriture de ce jour consistait en une soupe aux légumes peu substantielle. La ration de pain n'est que de 250 grammes par jour et par personne. Celle qui m'a été montrée était très réduite. Il n'y a pas de fourneaux pour la cuisine individuelle. La cantine manque de produits alimentaires. Les prix y sont ordinaires pour les autres articles.

IMPRESSION. — Le logement n'est pas convenable et il n'y a pas d'éclairage, ni de paillasses. La nourriture est peu substantielle et les rations de pain sont faibles.

RÉCLAMATIONS. — Aucun service religieux n'est célébré. Le chef du détachement a déclaré que l'église catholique était à 1 heure et demie de distance.

Les prisonniers sont obligés d'acheter, de leurs deniers, des bougies pour s'éclairer. Le chef du détachement a dit que l'éclairage électrique serait installé sous peu.

Les prisonniers n'ont pas de paille à leur disposition. Le chef du détachement a déclaré qu'actuellement il y avait très peu de paille et qu'il recevrait de nouvelles paillasses de Heilsberg à bref délai.

---

## CAMP SECONDAIRE DE BROKHÖEFE (HANOVRE)

*(Dépendant du camp principal de Hameln)*

VISITE DU 24 NOVEMBRE 1916

---

Ce camp a été visité sans avis préalable.

Le commandant du camp est l'offizier-stellvertreter Dorries.

Jusqu'à cette date, aucun délégué neutre n'avait visité ce camp.

SITUATION. — A 200 pas à l'ouest de la station de Brokhöefe, se trouve le camp constitué par une baraque en bois, vieux hangar à deux étages, pouvant contenir 400 hommes ; à angle droit se trouve un autre bâtiment, dans lequel il y a la cuisine et la cantine ; les cabinets d'aisances sont séparés des bâtiments par une cour. Le chauffage des dortoirs a lieu au

moyen de 4 poêles à charbon. D'après les prisonniers, l'an passé, on n'a distribué qu'une seule fois du charbon, et cette année courante (1916), ils n'en ont pas encore reçu.

L'éclairage se fait au moyen de 5 lampes à pétrole ; le cube d'air et l'aération sont suffisants ; la lumière naturelle pénètre faiblement dans l'étage supérieur ; les fenêtres n'ont pas de vitres et sont imparfaitement fermées par le système de persiennes.

Les grabats sont formés de branches d'arbres posées sur des châssis en bois et disposées sur un, deux ou trois étages ; la paille est remplie de paille ; chaque lit a deux couvertures ; une de ces couvertures consiste en du papier dans une enveloppe de coton, et le contenu en disparaît souvent ; dans une petite pièce peu éclairée sont disposés 6 grabats en bois pour les malades.

Un petit baraquement en dehors du camp contient un poêle pour chauffer l'eau et trois baignoires en bois. Sur le mur se trouve placée la liste des prisonniers ; on y marque les bains que chacun prend (un par semaine) ; les prisonniers disent que l'eau de chaque bain sert pour 15 ou 20 successivement.

EFFECTIFS. — Le jour de la visite se trouvaient au dépôt du camp :

	Français	Russes	Belges
Caporaux . . . . .	7-8	»	»
Soldats . . . . .	83	126	35
Infirmiers . . . . .	1	»	»

SERVICES SANITAIRES. — Le médecin vient trois fois par semaine d'Ebbisdorf, qui se trouve à une distance de 10 kilomètres : en cas d'urgence, on peut l'appeler par téléphone ; il se présente chaque jour à la visite environ 7 ou 8 prisonniers ; le jour de la visite se trouvaient à l'infirmerie 2 Français et 7 ou 8 petits malades dans le dortoir ; ces derniers disent qu'on les emploie souvent aux chargements et déchargements ; qu'ils manquent d'éther, d'alcool camphré, de pansements et quelquefois de quinine.

Le médecin du camp, à qui le délégué eut l'occasion de parler, déclara que l'état sanitaire ne présentait rien d'anormal, qu'en effet, on donnait quelques travaux faciles à certains malades qui pouvaient parfaitement les supporter et que le manque de médicaments ne s'était pas fait sentir d'une façon sensible.

Ceux qui souffrent des dents sont soignés à Ebbisdorf, à leurs frais, sauf les extractions qui sont gratuites.

L'hôpital du dépôt se trouve à Hameln.

NOURRITURE. — Ce jour-là on leur donnait une soupe de poisson ; elle était agréable au goût, mais les prisonniers la trouvaient insuffisante, ce qui était dû à ce que les harengs et la viande de conserve leur étaient donnés râpés (rallada?), de sorte qu'ils ne pouvaient se rendre compte de la quantité qu'on leur donnait ; les prisonniers voudraient que la viande fût donnée séparément ; ils font aussi remarquer qu'on ne donne plus

aux Russes l'excédent de la chambrée, ainsi que cela se faisait autrefois ; la quantité de pain s'élève à 300 grammes, de même qualité que celui qui est donné aux soldats allemands. Ils disent que le biscuit arrive avec quatre ou cinq jours de retard et que la quantité n'atteint pas les 2 kilos par semaine ; depuis le mois de juillet, il a manqué 2 fois.

33 Belges, arrivés du camp de Munster en Hanovre, se plaignent de n'avoir pas touché 6 kilos de biscuit, du fait qu'ils étaient passés sous la dépendance du camp de Hameln.

Il n'y a pas de dispositif pour la préparation du contenu des paquets ; le commandant dit l'avoir demandé d'urgence : il ajoute qu'avant le 1<sup>er</sup> décembre, on installera quelque chose à cette fin.

On a remis aux prisonniers russes 100 marks en 20 secours de 5 marks dont les reçus en double ont été signés par l'interprète.

**SERVICES RELIGIEUX.** — On a envoyé quelquefois les prisonniers à Ebbisdorf pour la messe, mais comme ils ne revenaient pas avant 3 heures de l'après-midi, ils n'ont plus demandé à y être envoyés ; les Russes n'ont pas eu l'occasion d'entendre la messe. Il n'existe pas de Comité de Secours. Le délégué a conseillé aux prisonniers d'en organiser un. Pour se distraire, ils ont les périodiques autorisés par la censure.

**TRAVAUX.** — Les prisonniers se livrent aux travaux agricoles et forestiers des environs ; quelques-uns partent à 6 heures et reviennent à 18, avec une heure de repos à midi ; d'autres reviennent au camp à 11 heures et demie et repartent à 13 heures et demie pour rentrer à 17 heures un quart ; ils déclarent qu'en général ceux qui travaillent avec les paysans sont plus mal nourris et doivent travailler davantage que ceux qui dépendent directement du camp.

Le gain journalier s'élève à 30 pfennigs.

**PUNITIONS.** — Personne n'était en prison. Selon les prisonniers, les menaces et les punitions corporelles (insultes et coups de poing) sont constantes et beaucoup plus fréquentes depuis l'arrivée du nouveau commandant. Ce camp a été inauguré le 19 octobre 1915.

En cas d'incendie, les rares issues du bâtiment feraient qu'il y aurait de graves dangers, surtout en ce qui concerne l'étage supérieur.

L'interrogatoire des prisonniers a eu lieu sans témoins étrangers.

L'opinion du délégué est que les installations et le service du dépôt sont défectueux, et que l'on ne peut pas considérer les conditions où se trouvent les prisonniers et la manière dont on les traite comme satisfaisantes.

En dehors de ceux exprimés dans le corps de ce rapport, les prisonniers ont formulé les desiderata et les réclamations suivants, suivis des réponses du commandant :

1<sup>o</sup> Difficulté pour chercher de l'eau, ce que la sentinelle n'autorise que lorsque les prisonniers se réunissent à 5 ou 6 pour la faire.

*Réponse.* — Il n'est pas possible d'accorder aux prisonniers d'entrer et de sortir constamment du camp comme ils le désirent ; on le leur accorde par intervalles prudents ;

2° Ils sont fréquemment maltraités ; le soldat français Alfred C., numéro matricule 27.072, du 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, né à l'Isle-en-Jourdain (Gers), le 1<sup>er</sup> février 1895, se plaint qu'il y a deux jours, descendant dans la cour pour l'appel du matin à 6 heures un quart, alors qu'il arrivait en bas, le commandant, lui-même, lui a donné un coup de poing en pleine figure, parce qu'il avait un cigare à la bouche, et qu'à la suite de cela il a saigné du nez pendant deux jours.

Le prisonnier russe K. Wasili, numéro matricule 33.730, du régiment des gardes du corps, né à Lutoschki, gouvernement de Slobozkcei, province de Wiatski, dit avoir été frappé le même jour en présence du prisonnier numéro matricule 29.134. Se plaignent aussi d'avoir été frappés les prisonniers russes numéros matricules 20.677, 20.658, 29.108 et 29.102, les deux premiers au mois de novembre, les deux derniers au mois d'octobre.

Le soldat russe numéro matricule 32.558 se plaint aussi d'avoir été brutalement maltraité.

*Réponse.* — On ne peut éviter que les sentinelles ne crient après les prisonniers ; quant aux mauvais traitements et aux coups, il est inexact (dit le commandant) qu'il les ait autorisés ou infligés ;

3° Ils voudraient que le dimanche les appels ne durent pas aussi longtemps qu'actuellement.

*Réponse.* — On s'efforcera d'accéder à cette demande ;

4° A partir du 1<sup>er</sup> décembre, les paquets seront ouverts à Hameln ; actuellement on en a égaré quelques-uns et d'autres arrivent incomplets.

*Réponse.* — Cela ne dépend pas du camp, mais de Hameln, où il a été récemment décidé d'ouvrir les paquets ;

5° Un Français nommé M., numéro matricule 13.391, est fou, aux dires de ses camarades ; il devrait être soumis au traitement convenable.

*Réponse.* — Le docteur a promis qu'il le proposerait.

Le commandant a déclaré, en outre :

1° Qu'il a sollicité du camp de Hameln que des mesures soient prises contre un incendie possible, et l'on attend la réponse avant le 1<sup>er</sup> décembre.

2° Il a également été demandé plus de charbon, mais les prisonniers ont à leur disposition du bois que, par négligence, ils ne vont pas chercher ;

3° Il donnera des ordres pour que l'on mette des vitres aux fenêtres et que l'on arrange et améliore les couchettes ; le papier d'une des couvertures a été déchiré avec intention par les prisonniers eux-mêmes ;

4° On retirera quelques grabats du local destiné à l'infirmerie ;

5° Il est difficile d'accéder au désir de donner de la viande séparément au repas, car ce n'est pas le désir de tous les prisonniers.

## CAMP DE THORN-NORD (PRUSSE)

*(Détachement des camps de Fuchel (Russes) et de Heilsberg  
(Français et Belges)*

VISITE DU 8 MARS 1917

---

VISITE. — Effectuée sans préavis, dans la journée du 8 courant. Le délégué s'est entretenu en russe, en français et en anglais, avec les prisonniers dans leur langue respective.

### EFFECTIF

Comptent à Thorn-Nord, actuellement :

Russes . . . . .	160
Français. . . . .	28
Belges. . . . .	5
Anglais . . . . .	2
Roumains. . . . .	2

Les prisonniers russes appartiennent au camp de Fuchel, les autres au camp de Heilsberg. Auparavant, ils relevaient des formations de Parchim et de Güstrow.

CASERNEMENT. — Un grand baraquement en bois, à toit très élevé. L'éclairage (au pétrole) est insuffisant. Le chauffage par poêles est également insuffisant par les jours de grands froids. Il n'y a pas ici, comme dans d'autres camps, de placards pour les objets personnels.

Les lits sont superposés : ceux qui sont au-dessous sont mal aérés.

Il n'y a pas de bains, mais chaque semaine, les hommes sont conduits en ville, aux bains de la garnison. Au milieu du baraquement, il y a des tables et des bancs, pour les repas.

CULTE. — Il n'y a pas de service religieux.

ETAT SANITAIRE. — Laisse beaucoup à désirer. **De nombreux malades de toutes les nationalités représentées sont tenus de travailler, quoiqu'ils soient malades.** Un des prisonniers avait la figure très enflammée par un fort érysipèle et, le jour précédent, on l'avait forcé à travailler. Ceci est dû à ce qu'il ne vient jamais de médecin dans ce camp : **c'est un sous-officier allemand qui passe la visite médicale.**

SERVICE POSTAL. — Les Russes se plaignent beaucoup de ce qu'ils ne reçoivent pas les lettres.

Pour les Français et les Belges, les lettres mettent deux mois pour arriver et souvent sont égarées, me disent les prisonniers.

DONS. — Depuis longtemps, les Russes n'en reçoivent plus.  
Les prisonniers se plaignent de ne rien recevoir des Comités.

PAIN BISCUITÉ. — Il y a trois mois que les Français et les Belges ne reçoivent plus de pain à Thorn-Nord.

L'officier me dit avoir fait plusieurs fois la réclamation voulue aux camps de Parchim et de Güstrow (Mecklembourg); il croit l'avoir faite aussi à Heilsberg. Il est vraisemblable, ajoute-t-il, que cette question si importante sera bientôt résolue.

TRAVAIL. — Les prisonniers construisent des voies de communication, travaillent dans les bois et exécutent des travaux pour la municipalité. Les prisonniers se plaignent de ce que le travail est pénible. Ils commencent à 7 heures, s'arrêtent à 11 heures trois quarts, reprennent à 13 heures pour finir à 17 heures, aux dires de l'officier. Le salaire journalier est de 30 pfennigs.

DISTRACTIONS. — Aucune.

PUNITIONS. — Jusqu'à ces derniers temps, on a appliqué la « peine du poteau » et justement pendant les grands froids. **L'homme puni était attaché au poteau et demeurait exposé aux intempéries (vent et neige).** Les prisonniers de toutes les nationalités représentées se plaignent du traitement trop dur, trop sévère, disent-ils.

Ils affirment que, dans la journée d'hier, un prisonnier est mort à la suite de mauvais traitements.

Une note séparée est réservée à ce sujet.

ALIMENTATION. — La plainte est générale sur la mauvaise qualité des aliments. Ce soir, on préparait une soupe aux légumes, peu nourrissante pour des hommes qui travaillent toute la journée.

JUGEMENT D'ENSEMBLE. — Pour pouvoir porter un jugement sérieux, il serait nécessaire de tirer au clair les réclamations faites. Nonobstant, je crois de mon devoir de faire remarquer la différence, — à la lecture de mes différents rapports — qui existe entre les divers camps que j'ai visités dans cette région.

RÉCLAMATIONS. — Les prisonniers se plaignent de la mauvaise qualité des aliments. Eh bien! il y aurait moyen de les contenter, en leur donnant la cuisine même de l'usine Dewritz. Chez Dewritz, les prisonniers se montrent assez satisfaits.

---

---

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS  
(WIRTSCHAFTSGENOSSENSCHAFT BERLINER GRUND-  
BESITZER) BAUTZENERSTRASSE, BERLIN (PRUSSE)

*Détachement de travail dépendant du camp de Muncheberg (Garde)*

VISITE DU 22 JUIN 1917

---

*On remarquera la mesure arbitraire prise, au détachement du Berliner Grundbesitzer, à Rehfelde, et dans d'autres camps par l'autorité allemande qui, pour décourager les prisonniers français de se présenter à la visite médicale, frappe d'une amende ceux qui ne sont pas reconnus malades. Des protestations énergiques ont été adressées, à ce sujet, au Gouvernement allemand.*

68 prisonniers français et 19 prisonniers russes sont affectés à ce détachement.

Ils sont logés séparément par nationalité.

Les Français couchent dans une baraque en bois où les lits sont formés par des bâtis en bois, à trois étages de couchettes. L'espace libre est assez petit ; aussi les hommes se trouvent-ils trop à l'étroit.

Il y a, dans les chambrées, des tables et de petites armoires. (Eclairage à la lumière électrique.) Au lavabo, 8 cuvettes placées sous les robinets. Les cuisines et les cabinets d'aisances sont bien. Il n'y a ni bains, ni douches. Beaucoup de puces dans les dortoirs. Pour arriver au cachot, il faut monter à l'échelle. Ce cachot est petit et mal aéré.

J'ai parlé aux prisonniers sans témoin ; voici ce qu'ils m'ont dit :

L'un d'eux a une pointe de hernie ; un autre souffre de douleurs dans l'aîne, consécutives à blessures de guerre. Emile L., du 329<sup>e</sup> d'infanterie, a une hernie double.

Aujourd'hui, à la visite, le médecin, devant lequel L. s'est présenté, a déclaré que le port d'un bandage suffisait à rendre l'homme apte au travail. Cependant la tâche est rude au détachement.

Les prisonniers disent que le médecin ne donne presque jamais d'exemption de travail. Depuis huit jours, **chaque fois que le médecin ne reconnaît pas malade un homme qui se présente à la visite, ce dernier est tenu de payer un mark pour la consultation** ; il est en outre obligé de travailler comme les autres prisonniers.

La ration journalière de pain est de 278 grammes.

Les prisonniers disent ne recevoir que peu de viande et de pommes de terre ; ils trouvent la nourriture mauvaise et insuffisante.

Les colis mettent six semaines pour arriver.

Dans ces derniers temps, disent les prisonniers, le service des postaux



est plus rapide ; mais les soustractions systématiques continuent ; le chocolat et le savon disparaissent presque toujours.

Naguère, le pain biscuité arrivait bien, mais, depuis trois mois, les arrivages sont très irréguliers.

Enfin, depuis trois semaines, il n'est rien rentré du tout ; aussi, les intéressés souffrent-ils beaucoup de ce retard.

Les lettres parviennent un mois après la date d'émission.

Les prisonniers se plaignent d'être à l'étroit dans les dortoirs, où les puces sont nombreuses.

Ils trouvent déplorable le défaut de douches et de bains.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les hommes n'ont pris qu'une seule douche. Pour ce faire, il y a trois semaines, on les a conduits à la Muhlenstrasse ; ils ont dû faire une heure de chemin à pied.

Il n'y a pas de cantine.

Comme on travaille presque toujours le dimanche, les prisonniers disent n'avoir pas le temps d'entendre la messe.

Les hommes vont par deux, dans les voitures de la ville. Ils ramassent les ordures ménagères. La tâche est rude : chargement et déchargement.

La journée commence à 6 heures du matin.

Après deux ou trois tournées par la ville, une équipe termine à 2 heures ; une autre à 6 heures du soir. Il y a toujours une pause, pour le repas de midi.

Les hommes travaillent un dimanche sur deux.

Le salaire va de 1 mark à 1 m. 80 et même, parfois, jusqu'à 3 m. 30.

Les punitions sont réglementaires : arrêts. Elles sont toujours appliquées quand les hommes, présentés à la visite du médecin, ne sont pas exemptés du travail par celui-ci.

Il y a deux mois, disent les prisonniers, un homme, du nom de A. Ferdinand, a reçu un coup de pointe de baïonnette dans un bras, parce que, fiévreux, il voulait garder le lit. Dans le même temps, le chef du détachement a été changé. Le nouveau chef est correct ; il ne maltraite pas les hommes.

Le délégué remet 50 marks aux prisonniers, pour le soulagement des nécessiteux, suivant le désir exprimé, au camp de Halle, par le commandant M.

Voici les dires du chef de détachement :

Il est vrai que le médecin a déclaré apte au travail le prisonnier L., atteint de hernie double, — ajoutant que l'homme devait porter un bandage herniaire.

Il est donné 200 grammes de viande par semaine et 375 grammes de pommes de terre par jour, aux prisonniers. S'il y a des puces, la faute en est à la négligence des prisonniers, qui n'entretiennent pas bien les chambres, en dépit des conseils répétés du même chef de détachement. La plainte sur le défaut de bains et de douches (janvier à mai) est justifiée.

La discipline, au détachement, les bonnes relations de prisonniers à commandant, produisent une impression favorable ; mais, au contraire, le logement, la présence des puces dans les chambres et surtout le manque absolu de douches, pendant un temps aussi long, impressionnent très défavorablement.

CAMP SECONDAIRE DE MUGGENBURGER MOOR  
BEI EHLERSHAUSEN (HANOVRE)

*Dépendance du camp principal de Hameln-sur-Weser*

VISITE DU 26 JUILLET 1917

*Au mépris des accords précédents qui dispensaient les sous-officiers de tout travail, en dehors de la surveillance des hommes de troupe, les sous-officiers français sont couramment employés en Allemagne à des travaux agricoles, sous le prétexte que ces travaux sont destinés à assurer leur entretien. C'est ce qui résulte, entre autres preuves, du rapport de l'Ambassade d'Espagne sur le camp de Muggenburger Moor. Au mois d'août 1917, le Gouvernement français s'est résolu à instituer en France un régime de complète réciprocité.*

Visite faite à l'improviste.

Commandant du camp, un capitaine.

La formation avait déjà été vue par l'un des signataires, le 12 février 1917.

DESCRIPTION. — Comme il est dit, un des signataires du rapport a vu dernièrement la formation ; aussi les changements seuls seront signalés. Ainsi, trois baraques ont été désaffectées ; dans la quatrième baraque (ancienne formation russe) sont mêlés soldats et sous-officiers français, russes et belges.

Le camp pourrait recevoir 2.000 hommes.

EFFECTIF

	Français	Russes	Belges
Sous-officiers. . . . .	170	10	6
Sanitaire non reconnu. . . . .	»	»	1
Soldats . . . . .	10	81	23
Nombre de prisonniers dans les détachements . . . . .	800	770	350

Nombre de détachements, 50, et une centaine d'hommes chez l'habitant.

COUCHAGE. — Trois étages de couchettes. Paillasses remplies d'herbes de la Moor, traversin et deux couvertures. 30 hommes couchent dans les lits du bas, montés sur le sol.

HYGIÈNE. — Eclairage électrique (6 lampes par baraque, qui, d'avril à octobre ne servent pas).

Les cabinets d'aisances ne sont pas protégés contre les intempéries. Il y a assez d'appareils pour permettre à tout homme de prendre une douche par semaine.

SERVICE DE SANTÉ. — Un médecin, affecté au camp, passe la visite des malades trois fois la semaine. Des sanitaires, un Allemand, un Français et deux Belges assistent le médecin. Une cinquantaine d'hommes se présentent en moyenne, à la visite. Sur ce nombre, il en est montré par le sanitaire allemand une moitié.

#### MALADES

A la chambre :

	Français	Russes	Belges
Hommes. . . . .	»	15	»

A l'infirmerie :

Hommes. . . . .	»	12	»
-----------------	---	----	---

Les malades montrent de la gratitude au médecin, qui les soigne bien.

#### MALADES HOSPITALISÉS

	Français	Russes	Belges
Hommes. . . . .	»	4	»

Les grands malades sont envoyés à l'hôpital de Celle II, à 13 kilomètres de la formation.

Les maladies courantes au camp sont les affections des voies respiratoires, de l'appareil digestif, les maladies de la nutrition. Un dentiste de Celle opère gratuitement les extractions (les autres soins de la bouche étant aux frais des intéressés).

Depuis la dernière visite, un Français, comptant dans l'un des Commandos; s'est noyé au bain.

Il a été dit aux prisonniers d'établir une liste de ceux-là, qui, de l'avis général; sont passibles de l'internement en Suisse et de déposer la liste à la Commandantur, pour transmission à l'Ambassade royale.

ALIMENTATION. — A partir du 1<sup>er</sup> août, les services de bouche et de cantine seront régis directement. Les repas sont préparés par les prisonniers eux-mêmes. La composition des repas n'aurait pas changé, aux dires des prisonniers, depuis la dernière visite : les navets forment la base de la nourriture. Il est donné, d'après les cuisiniers, de la viande quatre fois par semaine (3 fois 50 grammes, une fois 65).

La ration journalière de pain est de 200 grammes, c'est le pain de troupe.

Les prisonniers français disent que les Russes, qui reçoivent de rares colis, leur demandent du pain, en partant pour les détachements. Les prisonniers ont l'air d'hommes bien portants.

Le pain biscuité pour Français et Belges arrive toujours régulièrement au camp ; mais, depuis le mois d'avril, les envois faits aux détachements sont très irréguliers, car le trafic est interrompu parfois à la gare de Ehlershausen, pendant huit et dix jours. Dans les détachements, on a constaté souvent des pertes de 50 % sur le pain biscuité. Une réclamation pour une perte de 12 kilos de pain a été reconnue juste ; on a promis aux plaignants le châtiment des coupables ; mais aucune indemnité n'est venue compenser la perte.

Des poêles spéciaux sont mis à la disposition des hommes qui préparent leurs propres aliments.

CANTINE. — La cantine ne vend pas de comestibles. On y trouve seulement, en général, des articles de toilette et de la bimbeloterie.

TARIF

Cigarettes. . . . .	4 Pfg.
Cigares . . . . .	15 »
Papier à cigarettes (50) . . . . .	40 »
Limonade. . . . .	15 »
Bière . . . . .	25 »
Bougies. . . . .	» »

CULTE. — Les orthodoxes n'ont pas de service religieux. Il n'a pas été possible d'en organiser un.

L'office divin, chez les catholiques, a été célébré au jour de la Pentecôte, le 20 mai. Le commandant promet qu'on tachera d'assurer un service plus régulier.

COMITÉS DE SECOURS. — Deux Comités, dépendant de ceux de Hameln, l'un pour les Russes, l'autre pour les Français.

DISTRACTIONS. — Les prisonniers peuvent acheter les périodiques dont la lecture est autorisée par le Ministère de la Guerre. Il y a quelques instruments de musique. Les intéressés expriment à nouveau leur désir de recevoir des livres : les ouvrages de librairie arrivant dans les colis-postaux sont envoyés à la censure de Hameln, où d'aucuns sont conservés deux et trois mois. La plupart des livres, me dit-on, ne parviennent pas.

CORRESPONDANCE. — Tous les prisonniers sont autorisés à écrire deux lettres et quatre cartes par mois.

Voici les délais de réception, à compter du jour de l'émission ou de la remise :

CORRESPONDANCE

<i>de France :</i>	<i>de Russie :</i>	<i>de Belgique :</i>
40 jours	60 jours	18 jours

*Colis :*

<i>de France :</i>	<i>de Russie :</i>	<i>de Belgique :</i>
60 jours	90 jours	40 jours

Quatre hommes (leurs noms se trouvent en fin de rapport), capturés au cours de la bataille de la Somme, en septembre, disent n'avoir pas encore reçu de nouvelles de leurs familles.

Les lettres et les colis mettent, pour arriver de Hameln, une dizaine de jours.

Parfois, l'on attend deux mois les colis, par la faute de la censure ou à la suite de négligences.

Les prisonniers disent encore que les envois restent dix jours au camp avant d'être distribués.

Aux dires du commandant, on reçoit au camp quelque 3.000 colis par semaine, et il est nécessaire de procéder à un examen rigoureux des envois.

**TRAVAIL.** — Les sous-officiers, qui sont tenus, à leurs dires, de faire toutes les corvées ayant quelque rapport avec les services du camp, se plaignent des besognes assez étrangères à ce qui leur est imposé en principe. Ainsi les herbes de la Moor, que les intéressés arrachent, vont en partie au rembourrage des paillasses, tandis que le reste est vendu à des particuliers. Les sous-officiers en font eux-mêmes l'expédition à la gare.

Chaque jour, une équipe de 12 sous-officiers part à la corvée d'herbes ; une autre équipe, composée de 30 autres prisonniers, est dirigée sur la tourbière.

La tourbe recueillie n'est pas non plus tout entière employée au chauffage du camp.

D'après les affirmations de la Commandantur, le travail des sous-officiers sert aux propres besoins des mêmes prisonniers et aux seuls besoins du camp. Les expéditions qu'auraient faites les sous-officiers devaient être destinées à d'autres camps ou détachements ; mais certainement à des prisonniers.

La journée de travail est de 9 h. et demie (de 6 heures à 11 h. et demie et de 14 à 18 heures).

**SALAIRE.** — Les soldats russes, employés à l'arrachage des herbes, gagnent 30 pfennigs, mais les sous-officiers français, russes et belges ne sont pas payés.

Le commandant dit que si ces hommes se conduisent bien, ils toucheront une gratification.

**PUNITIONS.** — Il y a 10 cellules d'arrêts. Les punis sont soumis au régime normal : trois jours au pain et à l'eau ; le quatrième, ration ordinaire.

Au jour de la visite, il y avait 4 hommes en cellule, qui avaient cherché à quitter leurs détachements.

Les délégués ont parlé aux prisonniers sans témoin.

**OPINION DU DÉLÉGUÉ.** — Les services, les installations du camp sont suffisants.

L'ensemble présente un aspect plus agréable aujourd'hui que naguère. Les prisonniers ne sont plus aussi à l'étroit.

Sauf les restrictions indiquées, le traitement, l'état des prisonniers sont satisfaisants.

On peut ajouter que, dans la ville de Ehlershausen même, il n'y a pas de détachements ; par contre, on en trouve 7 ou 8 dans les abreuvoirs. Comme il faut un permis spécial pour s'y rendre, peut-être serait-il utile de donner sur cette visite des données précises, ce qui sera fait.

Dans la contrée, il est encore des établissements qui emploient des prisonniers :

1<sup>o</sup> Kaliwerke Ridel b/ Hanigsen, à 9 kilomètres de Ehlershausen et à 7 de Burgsdorf ;

2<sup>o</sup> Kaliwerke Niederbachsen b/ Wathlingen, à 11 kilomètres de la gare de Ehlershausen.

Les prisonniers ont fait les réclamations suivantes, exprimé les désirs suivants, auxquels sont jointes les réponses du commandant.

1<sup>o</sup> **Un ordre a été lu au camp, qui autorisait les hommes de garde à faire usage de leurs armes, en cas de refus d'obéissance ou de résistance des prisonniers.**

6 sous-officiers (dont les noms suivent), qui sont arrivés au camp après la lecture de l'ordre en question, ont refusé de faire des travaux n'ayant, à leur avis, pas de rapport avec le service de la formation ; ils ont été frappés à coups de crosse et punis d'arrêts.

Matricule	Noms	Corps de troupe	Grade
670	François B.	19 <sup>e</sup> Infanterie	Adjudant
2.236	Octave G.	28 <sup>e</sup> »	»
1.020	Antoine C.	269 <sup>e</sup> »	Sergent
5.072	François G.	62 <sup>e</sup> »	»
123	Jules L.	153 <sup>e</sup> »	»
56	Jacques L.	19 <sup>e</sup> »	»

Les Russes sont frappés plus souvent que les autres, me dit-on.

*Réponse.* — Les sous-officiers, dont il vient d'être parlé, proviennent de Heilsberg. Ce sont des turbulents ; leur attitude était à cet égard assez révélatrice à l'arrivée. Ils ont été envoyés à la gare, pour y chercher des bagages et des vivres pour les besoins du camp. Ce doit être à cela que les plaignants font allusion. En tous cas, pour dégager les responsabilités, une enquête sera ouverte, et les coupables seront punis ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers se plaignent de toucher une somme inférieure à celle qui, le nouveau taux du change étant réglé, devait leur être comptée, et cela souvent, sur de nombreuses valeurs. Plusieurs réclamations en paiement des différences n'ont eu aucune suite ;

3<sup>o</sup> Plusieurs fois, il a été demandé que les blessés ou les malades évacués sur l'hôpital de Celle fussent transportés sur des brancards. On dit qu'un jour les évacués auraient été mis dans une voiture, sur la paille.

*Réponse :* On demandera à l'hôpital de fournir un brancard. Le cas cité par les prisonniers est rare : ainsi, il s'agissait de 5 malades, qui ont été transférés dans les meilleures conditions possibles de commodité.

## TUBLAKEN (PRUSSE)

*Détachement de travail dépendant du « Baukommando » de Stallüponen  
1<sup>re</sup> Région*

VISITE DU 31 JUILLET 1917

---

Dans ce détachement travaillent 11 Français et 41 Russes.

Les hommes sont logés dans une baraque très bien aménagée, avec lits superposés, bonne installation de douches, cuisines, cordonnerie et petit jardin.

Parlant aux prisonniers sans témoin, ils m'ont dit : quand un homme tombe malade, il est envoyé à Stallüponen. Les 2 kilos et demi de pain biscuité par semaine arrivent, mais avec grand retard, le pain est parfois altéré. La nourriture est insuffisante. Les colis arrivent avec beaucoup de retard et souvent il manque une grande partie du contenu. Les prisonniers reçoivent maintenant les lettres que leurs familles ont écrites en février.

A la cantine, on peut se procurer seulement de la boisson et des cigarettes. Comme il n'y a pas d'église catholique, les prisonniers ont pu très rarement accomplir leurs devoirs religieux.

On fait dix heures par jour, dans les travaux de bâtiment ; le salaire journalier est de 20, 40 et 50 pfennigs.

Le chef de détachement est sévère. Les prisonniers sont cependant plus satisfaits de lui que de son prédécesseur, qui frappait pour le moindre motif.

Il est arrivé aussi au chef actuel du détachement de frapper les prisonniers.

Les hommes souffrent beaucoup des puces, qui abondent dans la baraque. Les prisonniers peuvent se baigner quand ils veulent.

Le chef de détachement me dit : la nourriture est suffisante et l'on n'a jamais manqué de pommes de terre, fût-ce un seul jour.

Il est vrai qu'antérieurement des mauvais traitements ont été appliqués, mais actuellement, cela n'arrive plus.

On fait le possible pour obtenir la disparition des puces.

Le retard dans la distribution des lettres et colis aux prisonniers produit une impression défavorable et il serait à désirer qu'on y remédie au plus tôt.

En somme, ce détachement produit une impression favorable.

---

## B. Le Travail dans les Mines

### CLAUSTHAL (BRUNSWICK)

*Camp de prisonniers. Mines : Kaiser Wilhem II et Rosenhof*

VISITE DES 9, 10 ET 11 FÉVRIER 1916

*Aux termes de l'article 6 du Règlement de La Haye de 1907, « l'Etat peut employer, comme travailleurs, les prisonniers de guerre, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers. Les travaux ne seront pas excessifs, et n'auront aucun rapport avec les opérations de la guerre. » Le travail dans les mines, imposé à des non-professionnels est assurément pénible. Il est, indirectement, en rapport avec les opérations de la guerre. Dans le courant de l'année 1915, des plaintes plus ou moins discrètes émanant des prisonniers ou de leurs familles, certaines déclarations de rapatriés avaient permis d'entrevoir la fréquence des maladies — maladies d'yeux ou maladies cutanées — contractées dans les mines de sel, des accidents du travail qui se produisent dans les mines de charbon. Au cours de leurs visites dans les camps principaux, les délégués de l'Ambassade d'Espagne avaient recueilli certaines réclamations des prisonniers. Mais la surveillance étroite exercée par l'autorité allemande sur la correspondance des prisonniers, les difficultés opposées à la pénétration des délégués neutres dans les mines, n'avaient laissé deviner en France qu'une faible part de la vérité. Au mois de novembre 1915, les réclamations du Gouvernement français aboutissaient à la conclusion d'un accord qui, en échange de la facilité donnée aux délégués de la Croix-Rouge de visiter les dépôts du Maroc, assurait à l'Ambassade d'Espagne le droit de faire visiter par ses délégués les prisonniers français internés en Allemagne « au moment choisi par elle, et en quelque lieu qu'ils se trouvent, travaillant ou inoccupés ». C'est alors que le mal est apparu dans toute son étendue.*

Non loin de l'hôtel où sont logés les officiers prisonniers, se trouve un détachement de travail, composé de 275 hommes — dont 40 sont Français.

Ces prisonniers travaillent aux mines ci-dessus désignées ; comme il n'a pas été tenu compte de leur volonté propre quand on leur a donné cette affectation, qui ne répond pas à leur profession habituelle, le travail leur paraît pénible.

En général, les prisonniers protestent contre l'obligation de travailler à l'extraction du cuivre et du plomb : ces métaux trouvant leur emploi dans l'industrie de la guerre, les hommes tiennent pour contraires à la



fidélité due à leur patrie les actes qu'ils sont contraints d'accomplir, convaincus de l'inutilité de toute résistance. Le refus d'obéissance est sévèrement puni.

Plusieurs prisonniers me disent qu'à la fin de décembre dernier on appliqua la peine du poteau à quatre d'entre eux pour refus de descendre dans la mine. La punition fut ordonnée par le chef du détachement, qui n'a pas rang d'officier. Ces dires portés devant l'autorité militaire du district, il m'a été répondu :

« Le poteau » fut imposé antérieurement à la réception de l'ordre portant interdiction de cette peine, et le chef du détachement ne donna pas l'ordre direct. Il rendit compte de la désobéissance commise au commandant du camp principal, duquel il relève, par la voie téléphonique et, par la même voie, le commandant ordonna d'attacher les hommes au poteau. Dans l'avenir, le détachement de travail de Clausthal sera placé sous le commandement du chef du dépôt d'officiers, qui assumera les deux fonctions.

30 prisonniers civils, parmi lesquels un tiers de professionnels, protestent contre l'obligation de descendre dans la mine, la tâche étant rude pour ceux qui ne sont pas du métier. Accédant à ma demande, on a envoyé les dits prisonniers civils au camp principal.

J'ai inspecté les lieux où travaillent les prisonniers à l'intérieur des mines Wilhelm II et Rosenhof.

Dans la première, les différentes galeries conduisant aux gisements (où travaillent les prisonniers) se trouvent entre 720 et 1.100 mètres de profondeur, et à 40 mètres l'une de l'autre. A la mine Rosenhof, dans les deux galeries à 720 et 760 mètres de profondeur, les communications intérieures entre les différents étages sont établies au moyen d'échelles portatives. Partout règne une température de 18 à 20° centigrades.

Le travail consiste à recueillir les pierres projetées çà et là par l'explosion du minerai, à remplir les wagonnets et à les conduire jusqu'aux monte-charges qui les amènent à la surface.

La journée est de huit heures, mais comme on travaille à la tâche (a destajo), les prisonniers se plaignent à moi d'être obligés, si dans les huit heures de travail la besogne n'est pas terminée, de demeurer à la mine jusqu'à son achèvement.

Je n'ai reçu aucune plainte méritant d'être mentionnée sur le logement, l'alimentation et les autres services.

Les ouvriers sont payés à raison de 4 marks par jour, sur lesquels on leur remet seulement 1 mark en jetons de cantine, — échangés contre de la monnaie courante en cas de changement de camp. Les trois quarts du salaire sont remis à l'administration du camp principal, pour les frais divers. Sur cette somme, 1 m. 50 vont au compte : alimentation.

Dans la mine Rosenhof, j'ai parlé en particulier au prisonnier civil, Léonard L. Durement puni, en novembre dernier, me dit-il, attaché au poteau où il demeura deux heures sans souliers, pour s'être refusé à descendre à la mine, alléguant qu'il n'avait point reçu de chaussures de l'administration et qu'il n'était pas tenu à se rendre au travail avec ses propres souliers. Il ne put fournir de preuves de la rigueur du châtiment exercé sur lui. Un caporal belge, nommé Joseph B., actuel-

lement chef du groupe auquel appartient L., et interprète du détachement, m'a expliqué les faits : la peine a été appliquée sur le refus de descendre à la mine exprimé par le prisonnier, alors que ses souliers étaient en réparation. Comme à ce moment là le prisonnier était déchaussé, on le conduisit au poteau tel qu'il était, toutefois, des souliers lui furent apportés immédiatement.

En dépit de toutes les enquêtes, l'affirmation de L. qu'il demeura deux heures déchaussé ne put être établie. Confrontés, le plaignant et le gradé belge, interprète du camp, ne purent arriver à tomber d'accord.

L'autorité militaire me fait savoir que « le poteau » fut appliqué antérieurement à la réception de la circulaire du Ministre de la Guerre, prohibant cette peine, et qu'une enquête sera ouverte pour tirer au clair le cas particulier du prisonnier civil L. Il sera rendu compte de l'enquête à l'Ambassade de Sa Majesté.

J'ai visité le détachement et les mines, les 9, 10 et 11 courant.

---

## BOCHUM-DANNENBAUM (WESTPHALIE)

VISITE DU 14 MARS 1916

---

Ce petit camp, où sont logés les prisonniers qui travaillent à la mine « Prinz Regent » et à Dannenbaum, dépend du camp de Friedrichsfeld ; il renferme 208 Français et 313 Russes. Il se compose de deux baraques : l'une en bois, l'autre en maçonnerie, qui servent de dortoirs ; 300 prisonniers sont logés dans la première, le reste occupe la seconde. Les lits sont en bois et placés à 20 centimètres environ au-dessus du sol ; ils sont disposés sur deux rangées ; chaque homme a deux couvertures et une paillasse bourrée de paille. L'éclairage est électrique et le chauffage se fait au moyen de poêles au charbon. Une salle spacieuse sert de réfectoire ; des bancs et des tables y sont installés. La cuisine est pourvue de trois grandes marmites ; elle est placée sous la direction d'un cuisinier français.

Les water-closets sont vidés au moyen de cuves hermétiquement closes, semblables à celles que l'on emploie dans les mines. L'eau provient d'une canalisation.

Les malades sont évacués sur l'hôpital de Bochum.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers, qui m'ont exposé ce qui suit : ils trouvent que la nourriture est suffisante en quantité, mais non en qualité, surtout en ce qui concerne l'assaisonnement ; ils reconnaissent que le menu d'une semaine, annexé au présent rapport, est exact, ainsi que la liste ci-jointe des prix de la cantine. Ils trouvent qu'on ne leur sert pas assez de viande, mais trop de farine et de pommes de terre. Ils sont satisfaits des dortoirs, ainsi que de l'éclairage et du chauffage. Il n'y a pas de malades et les accidents du travail sont rares. Le

service postal fonctionne bien ; les prisonniers payent 5 pfennigs de droits de transport pour chaque colis-postal qu'ils reçoivent. Le travail dans la mine est obligatoire, mais il n'est pas pénible. La journée, de huit heures dans la mine, est de dix heures en dehors. Tous les quinze jours, ils ont un jour de repos. Ils gagnent de 30 à 90 pfennigs par jour, mais plus généralement, 60 pfennigs. Il est exact qu'en juin dernier ils ont refusé collectivement de travailler et qu'on les y a contraints à coups de pieds et à coups de poings : mais il n'y a eu aucun blessé ; le jour suivant, ils ont travaillé et n'ont plus été punis. Il n'est pas vrai que quelqu'un ait travaillé plus que le temps indiqué, plus haut : l'horaire est exécuté scrupuleusement. Ils sont très satisfaits du service médical : toutes les fois que l'un d'eux se trouve indisposé, il est dispensé de travail et, s'il est malade, il cesse immédiatement de descendre dans la mine et est transféré au camp principal. Lorsque le médecin ne reconnaît pas un prisonnier qui s'est fait porter malade, aucune punition n'est infligée. Les relations des prisonniers avec leurs gardiens sont bonnes ; malgré leur triste situation et l'obligation dans laquelle ils se trouvent de travailler, les prisonniers sont satisfaits de la manière dont ils sont traités et de leur existence actuelle.

C'est pourquoi je n'ai eu aucune réclamation à porter à la connaissance du faisant fonctions d'officier commandant du camp et je puis affirmer que mon impression sur le détachement de Bochum est très favorable.

---

## CELNITZ (VOIGTLAND)

*Détachement de travail des mines Vereinsglück et Deutschland*

VISITE D'AVRIL 1916

---

*Au lendemain de leur voyage d'inspection dans les dépôts du Maroc, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge, MM. Blanchod et Speiser, furent autorisés à visiter un nombre, d'ailleurs limité, de camps de prisonniers et de détachements de travail en Allemagne. Les détachements miniers qu'ils parcoururent dans le courant d'avril 1916 — ceux d'Ewald, Atzendorf, Rotenfeld, Hesslingen, Stassfurt, Sicilia Sachtleben, Celnitz — devaient être visités plus tard par les délégués de l'Ambassade d'Espagne. Il est intéressant de donner pour préface aux rapports de l'Ambassade l'impression générale que MM. Blanchod et Speiser ont rapportée de leurs visites ; elle est développée à la page 17 de leur rapport (publié dans les « Documents de la guerre européenne, dixième série ; juillet 1916, Librairie Georg et C<sup>ie</sup>, Genève. Fischbacher, Paris, éditeurs).*

*« La question des mines est une question très importante, puisqu'un nombre considérable de prisonniers français sont forcés d'y travailler. Nous ne pouvons fixer combien de milliers s'y trouvent en ce moment, nous*

pouvons dire seulement que, dans la région du VII<sup>e</sup> Corps d'armée, soit la région de *Werl-Senne-Munster-Friedrichsfeld*, il y a plus de 60 mines occupant des prisonniers français. C'est également le cas partout où il y a des mines dans le territoire de l'Empire.

« On trouve dans ces mines, à côté d'une minorité de mineurs de profession qui sont là bien à leur place, un grand nombre d'hommes de toutes professions : cultivateurs, comptables, commerçants... les étudiants y sont l'exception.

« Pour ces prisonniers, bien que les heures et les conditions du travail soient les mêmes que pour les ouvriers allemands, le docteur *Blanchod* trouve que le travail dans la mine est excessif, seuls les plus résistants s'y habituent, et encore avec beaucoup de peine. Le docteur *Speiser* pense que, quoique le travail soit pénible, un homme bien portant peut s'y habituer.

« Bien que ces prisonniers soient traités comme des mineurs allemands, qu'ils profitent des mêmes installations sanitaires et qu'ils soient bien payés, il est dur pour des hommes de vingt à trente-cinq ans, habitués à une vie sédentaire ou à une vie en plein air, de travailler dans la mine.

« Dans les mines où nous avons essayé d'établir une statistique, nous avons trouvé que le 40 % environ des prisonniers a déjà dû être évacué pour accidents, maladies, faiblesse, inaptitude au travail. Ce chiffre prouve qu'un grand nombre d'hommes ne supportent pas le travail dans les mines, et que l'on doit renvoyer dans les lazarets et les camps principaux les hommes incapables d'accomplir ce travail (1).

« La mine de houille de *Ewald* nous a paru la plus pénible pour les prisonniers, à cause de la profondeur des chantiers, de la chaleur et de l'aération relative dans les galeries d'avancement. Ils restent, en outre, douze heures dans la mine deux fois par semaine.

« Dans toutes les usines et les mines que nous avons vues, les prisonniers nous ont affirmé qu'il est interdit d'écrire à leurs familles l'endroit où ils se trouvent et le travail qu'ils font ; ils datent leurs lettres du camp principal dont ils dépendent. Il ne nous paraît pas juste que les prisonniers qui travaillent depuis plus d'un an dans les mines soient obligés de laisser croire aux leurs qu'ils sont dans un camp principal, dont nous avons décrit les belles installations, avec théâtre et cinéma. »

Les plaintes des prisonniers du camp de *Chemnitz-Ebensdorf* (2) portaient principalement sur ces mines ; aussi, bien qu'elles aient déjà été visitées par l'un de nos délégués, et pour voir ce qu'il y avait de fondé dans les plaintes formulées, suis-je descendu dans les fosses, non sans avoir commencé ma visite par le logement, les cabines de douches, la cantine et les services divers d'usage en un lieu où un nombre d'hommes considérable se trouve réuni. Les conditions d'habitation, l'alimentation et les travaux n'ont pas changé depuis la visite précédente.

Les prisonniers forts, supérieurs en robustesse aux Allemands, comme j'ai pu m'en assurer, sont affectés à ce genre de travail, avec toutes les

---

(1) On rapprochera de cette observation de MM. *Blanchod* et *Speiser*, les constatations des délégués de l'Ambassade d'Espagne, rapportées plus haut, p. 151 et 173.

(2) Voir le rapport, p. 150 et suiv.

précautions, déjà indiquées dans un autre rapport, et suffisantes à ce qu'elles m'ont paru, d'après les règlements où le médecin de la mine a sa part.

J'ai parcouru les fosses lentement, deux heures durant ; et les explications que le personnel technique et la direction m'ont fournies ont fait pénétrer en moi la conviction que les accidents arrivent seulement par l'imprévoyance, l'imprudence des travailleurs. Du reste, ces accidents ne sont pas graves et arrivent seulement de loin en loin, disent les prisonniers eux-mêmes ; les cas de quelque gravité frappent sans distinction des Allemands ou des Français.

L'infirmerie, qui laisse quelque peu à désirer et ne brille pas par la propreté et l'abondance du matériel médical, seuls sont traités les petits malades. Les autres sont immédiatement transportés au camp de Chemnitz ou bien à l'hôpital de complément de la ville.

Le nombre de prisonniers travaillant pour cette Société minière est de 369 Français. L'état comparatif des malades, depuis le commencement de l'année donne : janvier, 6,56 % ; février, 7,21 % ; mars, 5,88 % ; avril, 5,88 % et mai, 8,43 %.

La majeure partie des malades que j'ai vus à l'infirmerie ne présentent que des cas bénins, à l'exception d'un Français atteint de rhumatisme polyarticulaire. On m'a promis d'envoyer cet homme à Chemnitz.

Les prisonniers travaillent par équipes de jour et de nuit ; ils prennent leur repos en alternant, reçoivent 1 mark par jour, sans compter les primes au rendement qui sont variables : il est des hommes qui, au bout du mois, arrivent ainsi à toucher 20 marks et plus.

Les travaux sont pénibles, comme toujours dans les mines, et demandent un personnel bien nourri et habitué. A ce propos, les prisonniers me disent que, recevant les colis de France avec grande régularité, ils peuvent se donner un bon supplément aux repas, car **la ration ordinaire ne permettrait pas de supporter les grandes fatigues de la mine.**

On voit bien que le choix a porté sur les hommes les plus robustes, puisque, **mise à part l'inévitable anémie que porte avec soi le travail aux grandes profondeurs**, mais qui n'est pas visible chez tous, leur aspect d'entretien est bon ; la bonne humeur ne fait pas défaut, et d'anciens professionnels sont arrivés à se distinguer par leurs qualités vraiment exceptionnelles.

Tous les hommes conviennent que ceux qui veulent travailler sont bien traités ; toutefois, **il est à noter que des châtimens corporels sont infligés** aux lambins et aux négligents.

Je répète que les travailleurs des mines doivent recevoir une alimentation plus nutritive et plus abondante.

## PEISSENBERG (BAVIÈRE)

VISITE DU 9 JUIN 1916

---

Ce détachement comprend 173 prisonniers français.

Une baraque en bois, de deux étages, a été construite sur une hauteur. Au rez-de-chaussée, les lits, faits de planches, sont disposés sur deux rangées ; à l'étage supérieur, seulement sur une rangée. Les paillasses sont bourrées de paille ; chaque homme dispose de deux couvertures. L'éclairage est électrique et le chauffage se fait au moyen de poêles à charbon.

À l'infirmerie, il n'y a qu'un malade, atteint de bronchite et d'emphysème consécutifs à une affection dont il a souffert, à plusieurs reprises, avant sa capture.

La cuisine est bien installée et un fourneau est à la disposition des prisonniers pour la préparation de leurs aliments particuliers.

Il existe un service de douches et des cabinets d'aisances convenables.

Je me suis entretenu, sans témoin, avec les prisonniers, qui m'ont déclaré ce qui suit : à plusieurs endroits, la baraque est si humide que les champignons y croissent ; j'ai, en effet, pu me rendre compte de l'exactitude de ce fait en un point de la baraque.

Les prisonniers sont employés à la construction d'un canal et à l'exploitation d'une mine de charbon. Ils travaillent au canal dix heures par jour et dans de bonnes conditions. Mais ils sont mécontents de travailler dans la mine, parce que 20 seulement sont mineurs de profession sur les 100 qui y sont employés. Ils sont répartis en trois équipes travaillant chacune huit heures. Certains prisonniers sont très fatigués et désirent être relevés ou pouvoir se reposer pendant une saison.

Les prisonniers disent qu'il y a environ deux mois, la discipline était encore d'une sévérité exagérée, mais que, s'étant plaints au colonel, elle avait été adoucie de beaucoup et qu'actuellement on les punissait très peu. Il en était de même du service médical ; on les obligeait à travailler en tout temps. Ils sont fort satisfaits du médecin actuel, car il est très affable et ordonne toujours le repos à tous ceux qui en ont besoin.

Les prisonniers sont mécontents de la nourriture ; ils préfèrent se nourrir du contenu des colis qu'ils reçoivent. Les lettres et les colis leur parviennent régulièrement.

Aucun accident grave ne s'est produit jusqu'à présent parmi les Français, comme c'est le cas pour les ouvriers allemands. Un prisonnier refusant un jour de descendre dans la mine reçut un léger coup de baïonnette.

Les prisonniers sont très mécontents de ne pouvoir sortir de la baraque la nuit ; ils sont obligés de satisfaire leurs besoins dans une tinette qui est placée en permanence dans la baraque et répand une mauvaise odeur.

Le 6 avril 1915, un prisonnier, H., a déposé un pantalon neuf à Landshut et il ne lui a pas encore été restitué.

Le commandant du camp, que j'ai conduit à l'endroit où j'avais constaté l'humidité et les champignons, a ordonné, en ma présence, l'évacuation de cette partie de la baraque et déclaré que les planches seraient remplacées.

Les prisonniers ne lui avaient rien dit à ce sujet. Il m'a promis que le médecin visiterait les prisonniers qui travaillaient dans la mine et ferait des propositions pour que ceux que ce travail affaiblit soient relevés. Le prisonnier qui avait reçu le léger coup de baïonnette avait cherché à soulever ses compagnons, mais à ce que m'a dit le médecin, la chose n'a aucune importance. Le commandant fera construire une canalisation pour l'évacuation de la tinette de nuit, et ainsi disparaîtront les mauvaises odeurs. Le soldat H. n'avait fait aucune réclamation. Le pantalon sera demandé à Landshut.

Ce détachement qui, ainsi que l'ont déclaré les prisonniers, a été très sensiblement amélioré au cours de ces derniers mois, m'a produit une impression favorable.

---

## MINE AUGUSTA-VICTORIA PRÈS DE HULS i/W. (WESTPHALIE)

*Détachement de prisonniers dépendant du camp de Munster II*

VISITE DU 11 AOUT 1916

---

Visité sur avis donné à l'inspecteur, le 11 août 1916.

La mine, située tout près de l'agglomération de Huls, a commencé d'employer des prisonniers en août 1915. On peut connaître la distribution des locaux et leur grandeur par le plan détaillé qui est joint au présent rapport.

La plus grande des baraques-dortoirs est réservée aux Français ; il y a deux étages de lits.

L'aération en serait insuffisante si tous les hommes y dormaient aux mêmes heures ; mais les équipes de travail se relèvent.

La baraque est construite en bois ; elle n'a qu'une seule porte et, comme les fenêtres sont grillées, il conviendrait de percer de nouvelles ouvertures, pour parer aux cas d'incendie ou de simple alarme.

La literie se compose d'une paillasse rembourrée en paille, d'un traversin et de deux couvertures. Les paillasses ont été changées, pour les Russes, il y a deux mois, et sept mois, pour les Français.

Les couvertures ne préservent pas assez du froid en hiver.

Les fourneaux servant à la préparation des comestibles arrivant par paquets sont en nombre suffisant ; mais parfois le charbon manque.

EFFECTIF. — 342 Français, 186 Russes, 2 Belges.

Le détachement est éclairé à la lumière électrique ; il y a de l'eau en abondance, pour le lavage du linge ; les prisonniers comme tous les mineurs, sont tenus de prendre une douche chaude chaque jour, la tâche une fois terminée.

ALIMENTATION. — Voici quinze jours, le pain biscuité envoyé de France a manqué ; il est arrivé depuis.

La ration journalière de pain allemand est de 360 grammes environ, de 300 grammes seulement le dimanche. La qualité en a été améliorée récemment ; auparavant, il était immangeable. Ce n'est jamais le même pain que touchent les hommes de garde allemands.

La cuisine et la cantine ensemble sont régies par un concessionnaire.

La cuisine n'est pas mauvaise ; et, encore que servie à discrétion, elle paraît peu nourrissante.

Une seule fois par semaine un peu de viande fraîche figure au menu.

A la cantine, le savon, si nécessaire dans ce genre de travail, est rare et cher.

Un savon en pâte, appelé ici Schmierscife, n'est pas d'un bon usage. Il en faut une grande quantité et, l'argile entrant dans sa composition, il ne lave pas bien.

Les résultats de l'alimentation — ou plutôt du travail compensé par l'alimentation — peuvent être contrôlés sur un registre tenu à jour au détachement.

Toutes les semaines 5 % des hommes comptant à la mine sont pesés et leur poids est consigné. Ce sont toujours les mêmes hommes qui sont pesés.

Après examen des deux dates, on peut remarquer que, depuis six mois, c'est-à-dire depuis le jour où la statistique a été entreprise, **la perte de poids est constante pour tous les hommes observés, et varie entre 3 et 6 kilos pour le temps indiqué.**

ASSISTANCE MÉDICALE. — Un médecin allemand est chargé du service médical. Il passe la visite deux fois par jour, assisté de deux infirmiers, l'un français, l'autre allemand.

Les petits malades ou blessés sont soignés à l'infirmerie du détachement. S'il se présentait un cas grave, on évacuerait les malades ou blessés sur l'hôpital, à une heure de la mine, en voiture.

A l'infirmerie, il y a, pour le moment, 11 Français et 2 Russes, soignés pour de petites lésions, dues au travail. On s'adresse à un dentiste de Recklinghausen, pour les soins de la bouche.

Depuis la création du camp, on compte deux morts, un Français et un Russe. Le premier est mort subitement : ayant reçu une décharge électrique en touchant une ampoule.

D'après l'ingénieur de la mine, la cause d'un accident malheureux comme celui-là est dans l'intensité du courant : 220 volts, et dans la réunion de conditions déterminées : par exemple, garder les pieds nus, être en terrain humide ou avoir des vêtements mouillés.

Ce fatal concours de circonstances s'est produit pour le prisonnier français ; aussi, pour prévenir les accidents, a-t-on fait poser des écriteaux avertissant du danger ; **mais ces écriteaux sont rédigés en allemand.**



Les Français et les catholiques russes peuvent aller à l'église, le dimanche ; les orthodoxes, eux, n'ont jamais assisté à un service religieux.

Comme distractions, les prisonniers ont la promenade du dimanche et le jeu de cartes dans les chambres.

La correspondance arrive régulièrement ; les hommes peuvent écrire deux lettres et quatre cartes par mois.

TRAVAIL. — Soit à l'intérieur de la mine, pour l'extraction du minerai et le chargement des wagonnets, soit aux fours de coke, les travaux sont très pénibles pour la plupart des prisonniers.

Il faut dire que 50 professionnels seulement se rencontrent à la mine Augusta-Victoria et que des employés de commerce travaillent dans les galeries.

La journée est de huit heures dans le sous-sol, et de dix heures aux fours à coke. Le dimanche est jour chômé.

**Il arrive souvent des accidents aux prisonniers**, plus souvent qu'aux ouvriers allemands à l'entreprise.

C'est chose naturelle étant donné le défaut d'aptitude des premiers.

Les hommes signalent, entre autres causes d'accidents, les désagréments fréquentes dans les galeries, produites par l'insuffisance ou l'absence de revêtement des parois et de la voûte.

Le salaire journalier, remis aux travailleurs, est fixe : 80 pfennigs. Il y a, de plus, des primes variables, qui assez souvent ajoutées au fixe, peuvent porter le gain d'une journée à 1 m. 50.

L'entreprise fournit gratuitement à ses ouvriers les vêtements de travail, chemise et costume spécial.

Au jour de la visite, un seul prisonnier était aux arrêts, qui avait cherché à fuir.

Des punitions plus dures ont été infligées pour refus de travailler ; ainsi, le 24 février, **11 prisonniers demeurèrent dans la position du garde-à-vous pendant vingt heures, en plein air, dans la neige ; ensuite, ils furent mis huit jours aux arrêts.**

Les cas sont nombreux de mauvais travaux donnés à faire dans les galeries ; quelqu'un s'est plaint par l'intermédiaire de l'interprète, un sous-officier français ; mais la réclamation n'a pas porté.

Un autre moyen est encore employé pour amener les hommes à travailler : **on les laisse, deux heures durant, face aux fourneaux de coke et à six ou huit pas, dans la position du garde-à-vous.**

Plusieurs prisonniers voudraient qu'on les examinât plus sérieusement.

**Leur mauvais état général (deux d'entre eux sont des hernieux) ne permettra pas à ces hommes de résister au travail de la mine.**

Cinq prisonniers se sont plaints de l'allumage des pétards de dynamite. Voici peu de temps, on mettait le feu aux pétards successivement ; mais aujourd'hui la même opération est simultanée. Or, par trois fois, il est arrivé que les artifices n'ont pas éclaté, cependant que le travail continuait dans la galerie même, pour le plus grand risque d'une explosion soudaine.

L'ingénieur de l'entreprise dit que la loi autorise la reprise du travail

vingt minutes après la première explosion ; il ajoute que l'on a toujours attendu que ce temps fût écoulé.

En tous cas, les intéressés seront envoyés lundi prochain dans une autre galerie.

Trois sanitaires russes, porteurs de l'insigne de la Croix-Rouge au moment de la capture, et qui ont, comme tels, déjà rempli des fonctions d'infirmiers au camp d'Erfurt, demandent qu'on les dirige sur un des camps d'internement.

L'ingénieur promet de faire la proposition demandée.

La conversation du délégué avec les prisonniers a eu lieu devant le capitaine de l'inspection et l'ingénieur de l'exploitation.

---

## RAPPORT SUR LE DÉTACHEMENT INDUSTRIEL DE BUER-RESSE, MINE EWALD, PRÈS DE HERTEN (WESTPHALIE)

*Dépendant du camp de Senne*

VISITE DU 14 AOUT 1916

---

Ce détachement a été visité le 14 août 1916, après avoir avisé préalablement l'inspection. Le commandant du détachement est le vizefeldwebel Carl.

Ce détachement a déjà été visité par la Commission suisse (1).

Il est compris dans le VII<sup>e</sup> corps d'armée.

La Société houillère Ewald exploite 8 puits formant deux groupes de 4 puits chacun ; la première mine est dénommée « Mine Ewald » ; le second groupe, qui est celui dont il est question dans le présent rapport, est connu sous le nom de « Annexe de la mine Ewald » et dans les 4 puits qui le composent sont employés les prisonniers du détachement de Buer-Resse ; deux des puits sont situés à un quart d'heure à pied du dépôt ; on se rend aux deux autres en cinq ou dix minutes au plus par chemin de fer.

Bien que Herten se trouve près du détachement, la gare la plus proche est Bismarck, à 5 kilomètres.

DESCRIPTION. — Les prisonniers sont logés dans un groupe de maisons ouvrières ; il y a cinq modèles de maisons de différentes grandeurs ; elles sont toutes à deux étages. A l'étage inférieur se trouve un dortoir pour 5 ou 6 personnes et une pièce avec table, banc et lavabo ; à l'étage supérieur sont installés deux dortoirs semblables à celui qui est décrit ci-dessus. Les lits sont placés sur le sol en une seule rangée. Le chauffage

---

(1) Cf. p. 256.

se fait au moyen de poêles dans le local commun, et chaque groupe de quatre habitations, logement pour une famille, dispose de cabinets d'aisances qui sont vidés périodiquement. Le cube d'air et l'aération sont suffisants. Pour conserver leurs objets, les prisonniers utilisent les emballages des colis-postaux, car ils n'ont pas de caisses à leur disposition. Le détachement a été formé le 10 juillet 1915, et, depuis cette date, les prisonniers ont constamment manqué d'éclairage ; l'ingénieur de la mine dit qu'ils se sont servis quelquefois de la lampe de la mine, mais que la lumière de plusieurs de ces lampes n'égale pas celle d'une allumette. Les lavoirs sont absolument insuffisants : ils consistent en 9 récipients cylindriques de 80 centimètres de hauteur et de diamètre. En raison de la fatigue due au travail, les 75 prisonniers ne les utilisent que les dimanches, et, de plus, le sous-sol où sont installées les chaudières, pour faire chauffer l'eau, et la table à laver, vu sa faible hauteur (0 m. 50) obligent les prisonniers à rester constamment accroupis.

Les lits sont pourvus de trois couvertures, mais la paille n'a pas été renouvelée depuis quatre mois : les mouches abondent, sans doute parce qu'on fait l'élevage des porcs dans la cour.

A cause de leur genre de travail, les prisonniers sont obligés de prendre une douche chaude à leur sortie de la mine.

*Nombre de prisonniers :*

	Français	Russes	Belges
Soldats . . . . .	442	281	9
Infirmiers . . . . .	1	»	»
Civils . . . . .	26	1	20

Les prisonniers civils sont la plupart mineurs de profession.

ETAT SANITAIRE. — La visite du médecin a lieu tous les jours à l'infirmierie, il y a toujours un infirmier allemand.

*Nombre de malades :*

	Français	Russes	Belges
Soldats . . . . .	23	3	»
Civils . . . . .	»	»	4

Tous sont blessés ou atteints d'affections légères. S'il se produisait un cas grave, le malade serait évacué sur l'hôpital de la mine. Si l'on a besoin des soins d'un dentiste, on va à Resse ou à l'hôpital précité. Jusqu'à ce jour, on n'a enregistré aucun décès parmi les prisonniers de ce détachement.

SERVICE RELIGIEUX. — Il n'a pas été possible d'organiser ce service pour les Russes, qui n'en ont pas, il est vrai, fait la demande ; les prisonniers catholiques qui en expriment le désir vont à l'église le dimanche ; le prédécesseur du prêtre actuel, qui parlait français, a prononcé une fois un sermon.

**DIVERTISSEMENTS.** — Lorsque les prisonniers en font la demande, on leur accorde 4 heures de promenade le dimanche. Ils disposent également d'un vaste théâtre, bien éclairé à l'électricité ; ils reçoivent quelques livres de France qui sont remis à Senne, pour être contrôlés. Les derniers livres ont été envoyés le 25 juillet dernier.

**ALIMENTATION.** — La Société minière fournit des aliments qui sont préparés par des femmes dans deux cuisines. Le détachement possède deux cantines, où les prix sont les mêmes, et les prisonniers peuvent acheter ce dont ils ont besoin dans l'une ou l'autre. Une liste des prix est jointe au rapport russe ; une autre liste et les menus d'une semaine sont annexés à la copie du rapport français. Les aliments sont différents de ceux de la garnison allemande. Les prisonniers disposent d'un espace suffisant dans la cuisine pour préparer le contenu des colis qu'ils reçoivent.

Le pain est semblable à celui qui est fourni aux soldats de garde ; il est réparti à raison de 250 grammes par jour ; cette ration est portée à 500 grammes pour les journées extraordinaires de douze heures. Les envois de biscuit français (2 kilos par homme) n'ont pas été faits pendant une semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, on tient un registre, à la mine, sur lequel on inscrit, chaque semaine, le poids de 5 % des prisonniers, toujours les mêmes. **En examinant ce registre, on remarque que, depuis la date indiquée, le poids des prisonniers a constamment diminué, tant pour les Russes que pour les Français, dans des proportions variant de 1 à 5 kilos : la perte moyenne et constante est de 3 kilos.**

**VESTIAIRE.** — Les prisonniers reçoivent fréquemment du linge dans les colis, mais le manque de pantalons est assez sensible.

**CORRESPONDANCE.** — Les prisonniers français et belges sont autorisés à écrire deux lettres et quatre cartes-postales par mois, les prisonniers russes, six cartes-postales. Les colis-postaux qui, auparavant, arrivaient à deux ou trois jours d'intervalle, ne parviennent plus maintenant que toutes les semaines, avec les envois de pain, en raison sans doute de leur grand nombre ; on espère que, dorénavant, ces colis arriveront plus fréquemment.

**TRAVAIL.** — Le travail peut être divisé en deux catégories, le travail sur terre, et le travail sous terre. Le premier consiste en nettoyage du camp, travaux de charpenterie, forge, serrurerie, etc., etc. ; environ 100 prisonniers y sont employés. Les autres prisonniers exécutent des travaux miniers en commun avec des ouvriers allemands avec lesquels ils sont en contact. La journée est de huit heures ; les prisonniers ont un quart d'heure de repos pour manger ; ils sont répartis en deux équipes : de 6 heures du matin à 2 heures du soir et de 2 heures à 10 heures du soir. Deux fois par semaine, dans le but de compenser la journée du dimanche, le travail dure quatre heures de plus, c'est-à-dire que la journée est de douze heures, et, la veille des jours fériés qui tombent en semaine, la journée est double pour les deux équipes, qui travaillent, par

conséquent, seize heures pour compenser le travail du jour suivant qui est férié. Ces suppléments de quatre et huit heures par jour sont facultatifs pour les ouvriers allemands et les prisonniers civils, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, ils l'étaient également pour les militaires ; mais depuis cette date, les prisonniers militaires sont forcés de faire ces heures de travail en supplément.

Le gain journalier varie de 80 pfennigs à 1 mark ; pour les journées de douze heures, les prisonniers touchent un supplément de 75 % de cette somme, et pour les journées de seize heures, ils gagnent le double.

Pour le travail, les prisonniers sont vêtus d'un paletot et d'un pantalon de toile et chaussés de forts souliers.

PUNITIONS. — Les prisonniers punis sont conduits et surveillés par la police de la mine. Actuellement, 3 prisonniers belges sont punis pour avoir tenté de s'évader.

RÉCLAMATIONS COLLECTIVES. — Tous les prisonniers protestent contre la fatigue excessive due à leur travail et contre sa durée : ils se plaignent également de la quantité de nourriture qu'ils trouvent faible en comparaison de l'effort qu'on exige d'eux, effort extraordinaire, si l'on tient compte de ce fait que, **sauf 10 Français, aucun des autres prisonniers n'est mineur de profession.** J'ai interrogé les prisonniers en présence de l'ingénieur de la mine et du capitaine de l'inspection. Les prisonniers ont déclaré :

1<sup>o</sup> Qu'il n'y avait pas de volontaires parmi eux et qu'ils ignoraient où on les conduisait lorsqu'on les avait désignés pour ce camp ;

2<sup>o</sup> Le savon, indispensable pour ce genre de travaux, n'existe qu'en petite quantité ; de plus, il est très cher, et **les prisonniers sont obligés de dépenser 2 à 2 m. 50 pour s'en procurer, sur les 4 marks qu'ils touchent par semaine :**

3<sup>o</sup> Les prisonniers désirent qu'on ne réveille pas à 3 h. et demie, comme on le fait actuellement, ceux d'entre eux qui composent la première équipe, attendu qu'ils ne commencent à travailler qu'à 6 heures ;

4<sup>o</sup> Les accidents de mine, tels que désagrégation de pierres, doigts coupés par le choc de deux wagons, se produisent d'autant plus fréquemment que les prisonniers ont peu de pratique et manquent d'expérience ;

5<sup>o</sup> Les vêtements de travail et les bottes doivent servir pendant une durée de trois mois, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on les fait payer aux prisonniers à raison de 10 marks pour le costume et 18 marks pour les bottes ;

6<sup>o</sup> La paille des couchettes n'a pas été renouvelée depuis quinze mois, aux<sup>v</sup> dires des prisonniers qui travaillent dans la mine depuis ce temps.



L'ingénieur de la firme m'a déclaré ce qui suit : on étudiera de quelle façon on pourra résoudre la question de l'éclairage et des lavoirs ; la paille des couchettes sera renouvelée ; à titre d'essai, on réveillera également les hommes une heure plus tard, mais il doute de l'efficacité de cette mesure, étant donné que les hommes ont toujours opposé une grande

résistance à se lever pour se rendre au travail. L'alimentation et la retenue faite pour les vêtements se font conformément aux prescriptions officielles. En ce qui concerne les précautions à prendre contre les accidents, la mine est inspectée régulièrement par des contrôleurs civils, et les prisonniers exécutent les mêmes travaux que les ouvriers allemands, et dans les mêmes lieux.

La rareté du savon jointe à son prix fait actuellement l'objet des préoccupations de l'inspection qui étudie la manière de résoudre promptement la question.

Il n'est pas exact que, dans cette mine, on ait défendu aux prisonniers d'indiquer où ils se trouvent. D'après l'inspection, on leur a toujours recommandé de donner comme adresse celle du camp principal dont dépend le détachement, dans ce cas Senne, parce que c'est à Senne que les lettres sont contrôlées : ainsi on évite des retards dans la correspondance.

Le prisonnier français Eugène G., n° 2.129, du 31<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, né à Amfreville (Calvados), et employé à la mine, déclare que le 12 juillet, alors qu'il se reposait un moment dans la mine (section 3), le maître mineur (directeur civil) lui a donné un coup à la tête avec sa lampe; ce coup l'a renversé à terre et il en a reçu deux autres ensuite ; à la sortie, il a été conduit à l'hôpital de la mine, à Buer, où on lui a demandé d'indiquer de quelle façon il avait été blessé. Il est resté huit jours à l'hôpital et sa blessure, située au-dessus de l'œil droit, est encore recouverte de taffetas. L'inspection promet d'ouvrir une enquête détaillée sur ce fait.

---

## MINE ASSE, DÉTACHEMENT PRÈS DE WITTMAR (BRAUNSCHWEIG)

VISITE DU 25 AOUT 1916

---

*La complicité de l'autorité supérieure allemande, dans l'emploi des moyens odieux de contrainte destinés à déterminer les prisonniers français au travail, résulte d'un ordre qui fut affiché dans divers camps, et dont le texte a été rapporté notamment par des rapatriés de Friedrichsfeld et de Sennelager. MM. Blanchod et Speiser, au cours de leur visite à la fabrique de canons et de munitions Ehrhardt à Dusseldorf, ont eu connaissance de cet ordre :*

*« Les prisonniers, écrivent-ils dans leur rapport (op. cit., p. 57), nous ont remis un ordre qui fut affiché dans le camp par le commandant, en septembre 1915, et dont nous avons noté textuellement les principaux passages :*

*« Tous les moyens seront employés, même la force, s'il le faut, pour astreindre les prisonniers au travail dans l'usine, également quand ils ont des doutes sur les relations qu'il y a entre leur travail et les opérations de guerre.*

« Tout appel des prisonniers aux règlements et lois de leur propre pays serait inutile, les prisonniers étant actuellement soumis aux seules lois du Gouvernement allemand.

« Le Gouvernement allemand prend la responsabilité du travail des prisonniers vis-à-vis du Gouvernement français et remettra à chaque prisonnier, lors de sa libération, une déclaration qui le couvrira vis-à-vis de son pays, certifiant que le prisonnier a été forcé de travailler dans l'usine. »

« Nous avons demandé au capitaine baron Von Rolshausen, l'officier qui nous accompagnait, de bien vouloir nous laisser prendre ce document ou de nous permettre d'en faire une copie complète. Cette demande nous a été refusée. Par contre, il nous a permis de prendre lecture d'un ordre général de l'autorité militaire, disant que les prisonniers ne doivent pas être forcés de travailler aux munitions contre leur gré.

« Nous spécifions que les prisonniers n'ont pas eu connaissance de cet ordre général, mais seulement de l'ordre affiché dans le camp par le commandant. Nous avons demandé au Ministère de la Guerre des explications à propos de ces ordres contradictoires. »

Il est suggestif de rapprocher de cet ordre l'avis anonyme que le délégué de l'Ambassade d'Espagne a vu affiché sur le mur du réfectoire de la mine Asse, et qui mentionne, avec plus de précisions, les « moyens à employer, même la force, pour astreindre les prisonniers au travail ».

Visité sans avis préalable.

Le détachement dépend du camp de Hameln et est situé<sup>or</sup> dans la X<sup>e</sup> Région.

Commandant : unteroffizier Rogge.

Jusqu'à ce jour le détachement n'avait jamais été visité.

GÉNÉRALITÉS. — La mine de potasse de Asse est située dans la montagne du même nom, sur la ligne d'intérêt local Brunswick-Mattizooll. Les installations comprennent deux groupes de bâtiments : le premier à un kilomètre de la gare de Wittmar, est une usine, pour le traitement du minerai ; le deuxième groupe se trouve plus haut en montagne, à 2 kilomètres et demi du premier ; c'est là que sont les puits de mine et les baraquements des prisonniers.

On a utilisé une baraque à deux étages à l'intérieur de laquelle des lits ont été installés (rangées de deux lits superposés) : deux couvertures par lit ; la bourre de la paille a été changée il y a un mois et demi. Eclairage électrique et chauffage par la vapeur. L'étage supérieur est assez mal aéré, aussi les prisonniers voudraient-ils qu'on ouvrit une nouvelle fenêtre (demande déjà faite, voici deux mois). Attenant aux dortoirs, la cantine et le réfectoire ouverts aux ouvriers allemands également. Dans le réfectoire, spacieux et bien exposé, de petites caissettes, que chacun peut fermer, sont à la disposition des prisonniers. Il y a toujours de l'eau chaude pour douches et lavage de linge.

EFFECTIF. — Le détachement, créé le 25 mars 1915, comptait au jour de la visite :

43 Français, 28 Russes, 10 Belges.

4 hommes (des Français) sont malades à la chambre, et malades de fatigue, d'après ce qu'ils dirent. L'hôpital se trouve à Wolfenbüttel, à une heure et demie de la mine ; un seul Français y est soigné, qui a eu un doigt pris entre deux blocs de minerai. Le médecin est prévenu par téléphone et vient au détachement quand il croit son déplacement nécessaire.

Les catholiques peuvent se rendre à l'église de Wolfenbüttel ; toutefois, au 15 août dernier, l'autorisation leur a été refusée.

Pour les Russes, orthodoxes en majorité, et les trois musulmans présents au détachement, il n'y a pas possibilité d'organiser un service religieux. Depuis sa formation, le détachement n'a jamais reçu la visite d'un prêtre quelconque.

ALIMENTATION. — La cuisine est propre, la nourriture bien préparée ; néanmoins, les prisonniers trouvent les repas très insuffisants, surtout la soupe le matin.

La nourriture des prisonniers est différente de celle des hommes de garde, le pain est le même pour tous (ration 250 grammes par jour) ; on peut constater que très souvent la mesure est sensiblement diminuée.

La viande de conserve, distribuée en boîtes (une pour quatre hommes) est fréquemment avariée.

DISTRACTIONS. — Rien d'autre que le jeu de cartes et trois heures de promenade, le dimanche, sur demande expresse des prisonniers.

CORRESPONDANCE. — Tout ce qui vient de France : biscuit, (2 kilos par semaine), lettres et colis, tout arrive régulièrement. Au contraire, lettres, colis et mandats venant de Russie manquent fréquemment. Comme dans les autres camps, les envois français sont payés au cours du change du temps de paix. Ces mêmes envois sont échangés, quel que soit leur montant, contre des timbres semblables aux timbres-poste par le format, la coloration, et dont la vignette porte deux inscriptions : corps d'armée et valeur. Ces timbres sont reçus dans la région d'émission et pour la valeur admise, en paiement des articles de cantine. Mais les prisonniers craignent, le jour de la libération venu, de perdre la valeur représentée par les timbres, qu'ils auront alors en poche.

La raison qui fait payer en timbres paraît tenir au manque de menue monnaie, dans l'Empire.

Les prisonniers disent que le saucisson et le lard arrivant dans les paquets ont, dans un but de vérification (1), l'extrémité tranchée, aussi les mêmes prisonniers ont-ils écrit à leurs familles de ne plus envoyer de comestibles ; mais la censure a effacé l'avertissement.

Sur le mur du réfectoire, une affiche donne les indications sur la correspondance, savoir, l'adresse exacte à la mine.

TRAVAIL. — Deux genres de travaux : à l'intérieur de la mine (à 700 m.) ou bien à l'extérieur.

40 prisonniers travaillent au fond ; ce sont toujours les mêmes hommes,

---

(1) Cf. p. 181.



et la tâche est rude : il faut détacher les blocs de minerai, les charger dans des wagonnets, qu'on roule au pied des puits.

Les conditions du travail dans la mine, où sont employés aussi des ouvriers allemands, varient avec chaque galerie. Sur certains points, la poussière du minerai, les gaz, produits par l'explosion de la dynamite, l'élévation de la température, rendent la tâche journalière fatigante à l'excès (selon les prisonniers, dans certaines galeries, la température s'est élevée jusqu'à 39 degrés).

Le travail à l'extérieur est plus supportable : chargement des wagons et forge.

La journée de travail commence, à la mine, à 6 heures du matin, pour finir à 2 heures du soir, sans repos. A l'usine, on commence à 6 heures, pour terminer à 5 heures et demie, avec un repos de une heure et demie.

Aucun des prisonniers n'est venu ici volontairement ; parmi les travailleurs, il n'y a qu'un professionnel.

Le dimanche est jour chômé. Deux sous-officiers français (sergents), et 9 Russes comptent à la mine Asse. Les mineurs touchent un salaire journalier de 80 pfennigs, les ouvriers de l'usine 65 pfennigs seulement ; il y a des primes variables pour les heures supplémentaires.

Depuis six semaines, les sous-officiers reçoivent 1 mark par jour. De plus, l'entreprise fournit gratuitement à ses ouvriers une blouse, un pantalon de travail, la chaussure et le linge.

TRAITEMENT. — Il n'y a pas de réclamation sur l'attitude des soldats et du sous-officier allemands dont les prisonniers font grand éloge. Toutefois, un avis, rédigé en français, a été apposé sur le mur du réfectoire (cf. copie jointe au rapport sur les Français). Jamais, aux dires des prisonniers, les mesures indiquées dans l'affiche n'ont été appliquées ; ce serait plutôt un moyen d'intimidation.

L'avis n'est pas signé ; et porte simplement ce mot : Verfügung 55. Les hommes ne croient pas que l'affiche ait été posée par la Commandantur, mais plutôt par l'entreprise.

En général, les prisonniers se montreraient satisfaits si l'on améliorait la nourriture et si l'on diminuait un peu les exigences du travail. Actuellement, chacun doit faire ses 24 wagonnets par jour.

Les prisonniers ont été interrogés sans témoin.

---

## ANNEXE

---

Pour forcer les prisonniers qui refusent de travailler, on a à employer les mesures suivantes : défense de fumer, couchage dur, privation de couvertures, d'éclairage et de chauffage, privation d'une partie de la nourriture, suspension des paquets, arrêt au pain et à l'eau, exercices militaires, rester debout sous la surveillance de la sentinelle hors du quartier, etc.

En cas que, par ces mesures on ne parvienne pas à faire travailler les prisonniers obstinés, il faudrait se servir de la *cross*e du fusil, et si cela ne suffisait pas non plus, comme dernier moyen, faire usage du fusil.

Souvent des prisonniers gradés ont demandé volontairement de travailler, simplement pour trouver une bonne occasion de fuite. Voyant qu'ils ne peuvent pas réussir, ils demandent d'être renvoyés au camp. Dans ce cas, le commandant du camp décidera si oui ou non le prisonnier est capable de faire le travail qu'on lui a ordonné, si oui, il sera forcé de le faire.

(Ordonnance n° 55.)

---

---

DÉTACHEMENT DE PRISONNIERS DE LA FOSSE  
PRINZ WILHELM SUDSCHACHT A WOLSDORF  
(HELMSTEDT) (HANOVRE)

*Dépendant du camp de Hameln*

VISITE DU 31 AOUT 1916

---

Visité sans avis préalable.

Commandant du détachement : unteroffizier Krüger.

Le village de Wolsdorf se trouve à 3 kilomètres au sud de la petite gare de ce nom, et à 7 de Helmstedt. A 1 kilomètre au sud-est de Wolsdorf est située la mine de houille Prinz Wilhelm, dont il s'agit dans le présent rapport. Mais il y a encore aux environs deux détachements qui dépendent de celui-ci ; l'un, à la gare de Wolsdorf même, est celui de la fosse Prinz Wilhelm Hauptschacht, composé de 20 prisonniers russes et de 3 Français ; le second, qui comprend 15 à 20 prisonniers, est le détachement agricole de Frellstedt, à 3 kilomètres au nord-ouest de Wolsdorf.

A la mine Südschacht, les prisonniers sont logés dans une série de petites chambres dans un des bâtiments de l'établissement ; ces logements sont éclairés à l'électricité, chauffés par la vapeur et offrent la place de 6 à 8 lits étagés sur deux rangs ; la paille des paillasses est gâtée, car il y a six mois qu'on ne l'a changée. Chaque lit est pourvu de deux couvertures. Dans un des logements se trouvent 6 poêles sur lesquels on peut réchauffer au bain-marie les aliments reçus dans les colis. Les prisonniers peuvent faire laver leur linge dehors, en payant ; en général, ils le lavent dans la cour, mais cela est difficile, car il leur faut demander qu'on ouvre le robinet de la conduite, ce qu'on ne fait qu'une ou deux heures après la demande, ou bien on ne l'ouvre pas de toute la journée.

**EFFECTIFS.** — Le jour de notre visite au détachement de Südschacht, créé le 29 mai 1915, il s'y trouvait :  
24 Français, 90 Russes, 34 Belges.

**ALIMENTATION.** — Elle est donnée par un adjudicataire; aux dires des prisonniers, la nourriture est insuffisante et malpropre. **Avant de commencer à manger, il faut retirer les cheveux, les mouches et parfois d'autres animaux.** Le commandant nous dit que la nourriture consiste en haricots verts, choux-fleurs, navets, carottes, vermicelle, fruits divers, 60 grammes de viande par jour, une livre et demie de pommes de terre, par jour également, et une livre de marmelade (sans précision quant aux quantités). Le jour de notre visite, le repas de midi se composait d'une ration assez abondante de pommes de terre nouvelles cuites.

Les prix de la cantine sont comme suit :

Limonade . . . . .	15 Pfg.
Bière de malt. . . . .	15 »
Paquet de tabac . . . . .	30 »
Cigarettes. . . . .	2 à 2 ½
Harengs. . . . .	20 »
Pommes de terre, la livre. . . . .	10 »

La ration de pain est de 400 grammes, quoique les prisonniers en reçoivent généralement un peu moins.

Un prisonnier belge qui réclamait fut frappé de coups de crosse. En ce qui concerne la qualité, c'est du pain de la garnison allemande. Le biscuit adressé aux Belges et aux Français arrive régulièrement, mais il faut payer son transport de la gare à la mine.

**SERVICE MÉDICAL.** — Sauf dans des cas extraordinaires, le médecin ne se rend pas à l'usine; les prisonniers qui se sentent malades sont obligés de faire une heure et demie de chemin à pied pour aller le consulter à Zepflingen. Aux dires des prisonniers, l'examen médical est très superficiel et sans valeur; lorsqu'on les reconnaît malades, ils peuvent demeurer dans leur chambre, confiés aux soins d'un infirmier belge.

Le jour de notre visite, il se trouvait, dans ces conditions, 12 Français, 9 Russes et 3 Belges atteints de rhumes et de légères affections provoquées uniquement par le surmenage, disent-ils.

L'hôpital est celui de Helmstedt, situé à une distance de 7 kilomètres.

Il ne s'y trouve aucun malade provenant du détachement, on n'a pas non plus enregistré de décès jusqu'à présent. Il n'existe pas de registre pour la vérification du poids des prisonniers.

Ceux qui appartiennent à la religion catholique vont à l'église une fois par mois.

Pour se récréer, les prisonniers jouent aux cartes, et ils ont quelques instruments de musique; ils manquent de livres et de journaux; auparavant, ils pouvaient faire des promenades le dimanche, mais on leur a

supprimé cette faculté depuis six semaines, à titre de représailles, leur a-t-on dit.

**HABILLEMENT.** — L'établissement fournit un vêtement bleu et des chaussures de travail. Lorsque le détachement fut créé, au début, on donna également quelques chemises; aujourd'hui, les Français reçoivent le linge de corps de leur pays. Les Russes ont besoin de pantalons et de sous-vêtements; ils souhaitent que l'on envoie à la mine une partie du pain et du tabac qui, déclarent-ils, arrivent journallement en quantité à Soltau par le train quotidien.

**CORRESPONDANCE.** — Expédiée et reçue régulièrement; cependant, on enregistre fréquemment des manquants dans le contenu des colis; pour éviter cela, les Français et les Belges demandent que l'un d'entre eux se charge d'aller quotidiennement à la gare avant que la censure vérifie le nombre, le contenu et assure l'inscription au registre des colis, de manière à pouvoir faire savoir à ceux qui ne savent pas lire si l'envoi est arrivé en bon état.

Depuis six mois, les envois d'espèces sont, quel qu'en soit le montant, délivrés sous forme de timbres spéciaux; ces timbres sont acceptés à la cantine pour l'intégralité de leur valeur.

**TRAVAIL.** — L'un des prisonniers est tailleur, un autre cordonnier; chacun d'eux touche 30 pfennigs par jour; 6 autres travaillent dehors à la forge ou à l'atelier du menuisier, durant dix heures et gagnent 75 pfennigs.

Les deux mines de Wolsdorf sont exploitées au moyen de galeries légèrement inclinées: celle de Südchacht atteint 400 mètres de profondeur, celle dite Hauptschacht 500.

Les autres prisonniers, répartis en deux équipes, travaillent dans les galeries de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 3 heures du matin.

Leur travail consiste à charger et à diriger les wagonnets ou bien simplement à aider à les pousser; ceux qui effectuent le premier travail touchent 7 m. 20 par semaine, ceux qui les aident à pousser les wagonnets, 5 m. 10. Auparavant, lorsque les galeries étaient moins profondes, on pouvait plus facilement « faire » les 33 wagonnets fixés pour la journée de travail, maintenant il est difficile de dépasser ce nombre et de toucher le supplément de 10 à 12 pfennigs attribué pour le chargement et le charriage d'un wagonnet. Les ouvriers civils touchent ce supplément à partir de 30.

On travaille dans la mine sous la surveillance des « steiger » ou porions qui, lorsqu'ils estiment qu'un prisonnier ne rend pas tout le travail dont il est capable, le punissent à coups de bâton ou à coups de pied. Le 20 mars, un prisonnier russe fut rossé, traîné sur le sol et laissé pour mort, parce qu'il avait protesté contre le travail comme n'étant pas de son métier.

Il n'y a pas un seul volontaire pour le travail à la mine; lorsqu'on les a désignés au camp, tous les prisonniers croyaient au contraire qu'on les affecterait à des travaux agricoles.

L'interprète a signalé aux chefs de la mine et aux hommes de garde tous les inconvénients que nous avons relatés, mais toujours en vain, car on n'a fait que des promesses vagues qui n'ont pas été tenues.

L'interrogatoire des prisonniers s'est effectué hors la présence de témoins étrangers.

En ce qui concerne la note de l'Ambassade, en date du 16 août, on peut ajouter que, le 15 avril, il arriva un détachement de prisonniers qui refusa de travailler à la mine ; pour vaincre la résistance, on retira aux hommes la paille de leurs paillasses et leurs couvertures, on les mit à la demi-ration, **on leur supprima durant cinq jours la distribution des paquets et de l'argent, et pendant trois autres, on les fit se tenir au garde-à-vous durant cinq ou six heures** : un des prisonniers, un Belge, s'étant jeté à terre, fut maltraité à coups de pied et de crosse ; un autre, un Russe, eut les dents brisées d'un coup de crosse.

On remarque aussi actuellement la maigreur des hommes à laquelle la note fait allusion.

---

## DÉTACHEMENT « PUIITS SCHOLVEN » A HULS-BEI-RECKLINGSHAUSEN (WESTPHALIE)

### *Dépendance du camp de Munster II*

VISITE DU 10 SEPTEMBRE 1916

---

Le détachement de la mine Scholven est situé à 4 kilomètres de la gare de Gladbeck-Ost. Il occupe 3 grands baraquements en bois affectés aux réfectoires et aux dortoirs. Ces derniers locaux semblent de dimensions suffisantes pour le nombre d'occupants. Il n'y a qu'une porte de sortie, circonstance qui rendrait l'évacuation très difficile en cas d'incendie. La direction promet que d'autres portes seront percées dans les baraquements. Les lits sont représentés par de simples nattes sans aucun matelas ; il en est de même à l'infirmerie. Il n'y a pas de petites malles pour ranger les effets ; on voit des valises de fibre vulcanisée que les prisonniers achètent à la cantine au prix de 15 à 20 marks. Les réfectoires sont largement pourvus de tables et de bancs ; l'éclairage est électrique, les dortoirs sont chauffés à la vapeur, bien qu'il s'y trouve également des poêles à charbon.

Créé en mai 1915, le détachement compte, au jour de notre visite :

	Français	Russes	Belges
Soldats . . . . .	237	271	30
Prisonnier civil . . . . .	1	»	»

Les hommes doivent prendre chaque jour une douche chaude lorsqu'ils terminent leur travail. Comme dans tous les camps, les cabinets

d'aisances sont bien installés. Jusqu'à ces derniers temps, la nourriture, différente de celle donnée aux hommes de garde, était très désagréable, mais présentement, avec les pommes de terre nouvelles, elle se trouve sensiblement améliorée. Tous les prisonniers la trouvent cependant insuffisante pour le travail qu'on exige d'eux à la mine. La cuisine est administrée par la mine, et les repas sont préparés par des femmes, assistées de quelques prisonniers français. Il y a les commodités nécessaires pour permettre la préparation des vivres reçus par colis-postaux. Les prisonniers reçoivent du pain de même qualité que celui distribué aux soldats allemands. On leur en donne 300 grammes par jour. La cantine, qui est également celle de la Société exploitante, manque de comestibles, légumes et fruits, dont il est question ci-après (au menu). Le biscuit venant de France arrive en parfait état. A signaler le manque de savon, ingrédient si nécessaire pourtant dans un établissement de ce genre. La cantine ne tient que du savon noir qui n'est guère propre au lavage du linge ; en outre, le savon est cher ; pour en avoir du bon, les prisonniers ont dû payer par semaine 1 m. 25 et actuellement, 1 m. 50.

Lorsque le besoin s'en fait sentir, on fournit aux prisonniers du linge et des chaussures, sans les leur faire payer, du moins directement.

Tous les prisonniers peuvent écrire deux lettres et quatre cartes par mois. Ils ont dû attendre près de deux mois la réception des correspondances envoyées par leurs familles, sans doute en raison de l'établissement de bureaux de poste et de censure à Munster. Les prisonniers présumant que leur correspondance est censurée deux fois, à Munster et au détachement. L'inspection promet l'ouverture d'une enquête à ce sujet. On retient les colis au détachement durant cinq ou six jours, dix parfois, sans les délivrer aux destinataires.

Le jour de la visite l'infirmerie abritait :

#### MALADES

9 Français, 14 Russes, 2 Belges, souffrant principalement de blessures, de surmenage et de rhumes ; ainsi que nous l'avons déjà dit, tous les malades couchent sur une natte, y compris l'un d'eux qui a 39° de fièvre. Au Marien-Hospital, de Buer, où l'on conduit les malades plus gravement atteints, se trouvent également 8 Français et 6 Russes ; soit au total, 39 malades ou blessés, sur un ensemble de 540 prisonniers.

En dehors du cas mentionné plus loin, aucun décès n'a été enregistré depuis l'institution du détachement, parmi les prisonniers qui en font partie.

RÉCRÉATION. — La promenade qui avait lieu le dimanche a été supprimée récemment par crainte des évasions ; la direction déclare qu'on les reprendra sous peu. Il n'y a pas de journaux. Les hommes peuvent demander à Munster des livres en location, moyennant 5 pfennigs. Ils disposent d'un accordéon, ainsi que de quelques violons achetés par eux-mêmes, et on est sur le point d'achever l'installation d'un théâtre.

TRAVAIL. — Il consiste à extraire, charger et transporter le charbon de la mine, tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur, à entretenir les chemins

et les revêtements des galeries. Sont employés à l'intérieur de la mine : 150 Français, 168 Russes, 8 Belges, répartis en deux équipes, ayant à fournir chacune huit heures de travail quotidien, à savoir : de 6 heures à 2 heures et de 2 à 10 heures respectivement. Il y a également un groupe de 20 hommes, toujours les mêmes, qui assurent l'entretien des chemins, de 10 heures du soir à 6 heures du matin. Le samedi soir, l'équipe du matin s'occupe des chemins et touche double salaire. Il n'y a pas, que l'on sache, de volontaires pour ce genre de travail ; parmi les Français et les Belges on ne compte que 20 à 25 mineurs de profession ; les autres ont un métier parfois très peu en rapport avec le travail de la mine. C'est ainsi que l'on rencontre des ouvriers agricoles, des garçons de café et 6 étudiants en médecine. Parmi les Russes, on compte environ 70 volontaires. Bien que les prisonniers travaillent avec les ouvriers allemands et, en somme, dans les mêmes conditions qu'eux, **des accidents se produisent fréquemment dans la mine.** Le dernier fut enregistré le 14 juillet dernier : le Français, Alphonse B., du 3<sup>e</sup> régiment du génie, stationné à Lille, ayant passé la tête dans le puits de la mine, un hasard malheureux fit que l'ascenseur, qui descendait à ce moment, le tua sur le coup. Les prisonniers disent que ce fut une imprudence de la part de ce malheureux, mais qu'il y a eu aussi un manque de prévoyance de la part de l'administration qui n'a pris aucune mesure pour éviter le danger.

Les prisonniers qui travaillent dans la première équipe se trouvent désavantagés, car il leur faut travailler le samedi soir et ils souhaiteraient qu'on les fit alterner et travailler le matin durant une semaine, et le soir durant la suivante. L'ingénieur a promis d'accéder à cette demande.

Le salaire quotidien qu'ils touchent est en moyenne de 0 m. 80 ; il existe, en outre, des primes qui le portent parfois à 1 m. 50.

Aux fourneaux à coke qui occupent 40 prisonniers, le travail est réparti entre deux équipes, une de jour, une de nuit ; sa durée est de douze heures avec une heure et demie de repos.

Le registre de pesage, tenu depuis le 9 juillet dernier, accuse une diminution moyenne d'un kilo par tête.

Les prisonniers se plaignent principalement qu'on les emploie à ce genre de travail, obligatoire pour eux. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> avril de l'année courante, on envoya à la mine 200 hommes qui ignoraient leur destination. Au camp de Neunkirchen, un officier allemand les avait avisés que le travail dans les mines et à la fabrication de munitions était facultatif ; en conséquence, et quoiqu'ils se fussent volontairement offerts pour travailler aux champs, dans les bois, à l'entretien des routes, ils se montrèrent récalcitrants au travail de la mine. **Ces 200 hommes furent contraints de se tenir au garde-à-vous, face aux baraquements pendant 8 heures par jour ;** toutes les deux heures, il leur était permis de prendre pendant cinq minutes la position de repos ; leur nourriture se composait de la ration de pain et de 125 grammes de soupe à l'avoine. Il n'y avait pas de médecin sur place, et, en outre, on se refusait à reconnaître les hommes qui se trouvaient malades ; lorsque les soldats allemands croyaient les voir quitter l'attitude du « garde-à-vous », ils les frappaient de coups de crosse à la partie postérieure des

jambes ; ce régime dura huit jours, pendant lesquels les hommes couchèrent sur le sol ; quand il pleuvait, ils étendaient leurs capotes à terre et les remettaient s'il faisait du soleil ; ne pouvant supporter la punition, ils se décidèrent à travailler.

Les mauvais traitements au cours du travail sont très fréquents actuellement. A la mine, les « steiger » (porions) brutalisent les hommes pour le moindre motif : il y a dix mois, un prisonnier russe fut frappé par le porion, et comme il s'efforçait de parer les coups, celui-ci appela trois ouvriers civils qui maîtrisèrent et frappèrent le prisonnier ; il fut ensuite posté de garde devant une machine dont on n'a pu vérifier la nature ; mais toujours est-il que l'on dut lâcher les chiens pour le déterminer à entrer. Il se plaignit de tout cela au commandant, mais rien n'a été fait jusqu'à présent. Lorsque les porions estiment que les prisonniers ne travaillent pas comme ils le désirent, ils leur donnent des coups de genou dans le ventre. Les malades, vus à 5 heures du matin par un sous-officier allemand, non sanitaire, sont souvent contraints d'aller au travail où on les retient ; et, comme ils finissent à 2 heures, ils ne peuvent assister à la visite du médecin qui a lieu à midi.

Le soldat français, M., du 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie (sans autres renseignements), fut placé à la cokerie où il tomba malade ; transporté à l'hôpital de Buer, il y mourut à la suite, dit le commandant, d'une pneumonie.

Les hommes de garde ont également recours aux punitions corporelles. Un soir, à 10 heures, le commandant se trouvait dans un baraquement, faisant quelques remarques au sujet de son état de propreté. Un prisonnier français donna des explications au commandant qui, croyant que l'on discutait ses ordres, l'envoya au corps de garde où il fut frappé et maltraité par les soldats ; les prisonniers connaissent ces soldats ; ce sont ceux-là mêmes qui, au retour du travail, les frappent en chemin pour les faire marcher plus vite.

L'ingénieur de l'établissement déclare que les prisonniers font leur possible pour ne pas travailler ; ils vont même jusqu'à fumer des cigarettes à l'huile pour se rendre malades. On a interdit aux porions de frapper, mais il arrive qu'ils ont à se défendre, les prisonniers les menaçant de leur lampe.

L'interprète belge, Joseph S., désirerait cesser ses fonctions et travailler, alléguant qu'on l'emploie à commander ses camarades alors qu'il croit avoir pour unique mission de traduire et transmettre les ordres, sans pouvoir, en aucun cas, se considérer comme le supérieur des autres prisonniers.

L'interrogatoire a eu lieu en présence du capitaine de l'inspection et de l'ingénieur de la mine.

---

---



## DÉTACHEMENT : MINE HUGO (PRÈS DE BUER) (WESTPHALIE)

VISITE DU 27 SEPTEMBRE 1916

---

La visite, annoncée à l'inspection, a été faite le 27 septembre 1916.

REMARQUE. — Le présent rapport répond à l'ordre de visite émis par cette Ambassade à la date du 2 août dernier.

Le détachement de la mine Hugo, créé en juillet 1915, est éloigné d'Essen d'une quinzaine de kilomètres. Un tramway électrique relie la mine à la ville. Les locaux affectés aux prisonniers sont un dortoir suffisamment grand et une salle aménagée en réfectoire, avec tables et bancs.

Entre les deux bâtiments, une cour ; le chauffage est assuré par la vapeur d'eau, l'éclairage par la lumière électrique. La literie se compose d'espèces de hamacs (nattes tendues), sur deux étages, d'un traversin et de deux couvertures. La natte tient lieu de matelas. Les prisonniers disent que la bourre des traversins n'a pas été renouvelée ; toutefois, les mêmes traversins sont secoués tous les dimanches.

Les cabinets d'aisances, à eau courante, sont bien tenus. On trouve toujours de l'eau chaude pour les lavages à la cantine. La douche tiède journalière est obligatoire. Au jour de la visite, le détachement comptait : 80 Français, 168 Russes et 53 Belges ; étaient à l'infirmerie : 2 Français et 2 Russes, soignés pour influenza et amygdalite. 12 à 15 hommes, indisposés seulement, restent dans la salle des malades ; ils sont exempts de travail.

Tous les jours on se rend à la visite du médecin, qui se tient à une dizaine de minutes de là. D'après les prisonniers, les non-reconnus à la visite doivent demeurer de deux à quatre heures debout dans la position du garde-à-vous (piquet). Ce fait se répéterait tous les jours.

Le commandant dit, lui, qu'on avait seulement menacé les prisonniers du piquet. Ceux qui l'ont subi auraient été punis pour des raisons autres.

En effet, il n'est pas possible de rencontrer un seul homme puni de piquet pour avoir affirmé être malade. Toutefois, les mêmes hommes, non-reconnus, sont employés au travail du coke, le dimanche matin, pour compenser la perte du temps passé à la visite. On n'a pas eu de décès à compter à la mine. L'hôpital se trouve à 5 kilomètres, à Gladbeck ; en cas d'urgence, on pourrait s'adresser à Buer, où l'on trouve aussi un dentiste.

Chaque semaine, le dimanche, une trentaine de prisonniers vont à l'église catholique comme ils le désirent ; pour les orthodoxes, il n'y a pas de service religieux.

Comme distraction : la lecture des périodiques permis et l'autorisation de faire un peu de musique.

Il y a peu de temps encore, tous les dimanches, les prisonniers faisaient la promenade, à l'extérieur, pendant deux heures à deux heures et demie. Mais le dernier dimanche avant la visite, la promenade a été supprimée à la suite de l'évasion de 2 Russes pendant la nuit.

Les prisonniers achètent leurs vêtements à la cantine, à raison de 6 m. 50 la veste et de 9 à 11 le pantalon.

Aux dires du commandant, les vêtements seraient fournis gratuitement, ou plutôt échangés contre les effets usagés. Or, les prisonniers les découpent, ou bien, comme les Russes, en font des bandes molletières. Enfin, personne n'a demandé l'échange de vêtements.

Les habits de travail sont fournis et réparés gratuitement, de même que la chaussure.

Les Russes disent que la réparation de la chaussure prendrait assez souvent de deux à trois semaines ; ils ajoutent que, dans le cas où la paire remise n'est pas retrouvée, ils seraient obligés d'acheter à leurs frais des chaussures.

D'après le commandant, la réparation dure de deux à trois jours. Le livre des réparations fait apparaître un délai de trois à quatre jours en moyenne, et par exception de sept à huit jours. Le même écart a été relevé sur les autres livres de réparations en remontant jusqu'au mois de mai, les seuls livres qu'on ait conservés.

Le commandant ne sait pas si des chaussures ont pu disparaître. Il est possible qu'on ait fait quelquefois des erreurs d'étiquettes.

La cuisine et la cantine sont confiées à un adjudicataire ; l'alimentation est préparée par des femmes. Si la qualité des aliments fournis était bonne, ce serait bien, la quantité étant suffisante. **Mais la farine de maïs ou d'avoine contient souvent des vers ou bien est couverte de moisissures.** Le repas du jour, goûté par le délégué, n'avait pas un goût désagréable ; non plus que le grain goûté avant la préparation de la soupe.

La cantine vend cher le savon, 80 pfennigs le morceau. Ceux qui travaillent au charbon en usent deux pains par semaine. Les harengs coûteraient 50 pfennigs, les caleçons, 6 m. 50 et les chemises, de 5 à 5 m. 25. Toutefois, à la cantine, le délégué a pu voir des caleçons marqués depuis 4 m. 50, les chemises à partir de 3 m. 50.

D'après le débitant, s'il y a des vêtements de dessous à prix élevés, c'est que les prisonniers eux-mêmes l'ont demandé.

La ration journalière de pain est de 400 grammes, c'est le pain de troupe. Le pain biscuité arrive toujours bien. Les Russes ont reçu un envoi de pain, dans les cinq derniers mois. La correspondance de France et de Belgique arrive comme précédemment. De Russie, c'est une quarantaine de cartes qui arrivent chaque mois pour l'effectif.

Presque tous les travailleurs sont des non-professionnels, à l'exception de 3 Français. Les autres sont des employés de chemin de fer, des jardiniers, des monteurs, etc. Personne n'est venu à la mine volontairement.

Le travail consiste, au fond de la mine, dans le chargement et le transport des wagnonnets chargés de charbon ; ce sont encore les mêmes opérations pour la pierre et le bois, servant aux revêtements. La première

tâche est plus pénible que la deuxième, parce que le charbon est traîné par un seul homme, tandis que la pierre l'est par deux.

A la surface, 31 hommes sont employés à la fabrication du coke, dix heures par jour.

La mine occupe 60 hommes pour la pierre, les autres travailleurs sont au charbon, distribués en deux équipes, qui font huit heures de travail chacune. Le salaire journalier moyen, versé aux mineurs, va de 1 mark à 1 m. 25, suivant le rendement.

Les prisonniers n'expriment d'autre plainte que celle relative au traitement. La réclamation concerne un sous-officier et des soldats allemands.

Il y a encore trois mois, les brutalités étaient fréquentes, depuis lors elles ont pris fin. On en dit autant des contremaîtres.

Les prisonniers font connaître le fait suivant : en novembre dernier, 165 Français arrivèrent à la mine qui refusèrent de travailler, parce qu'un feldwebel avait dit à ces hommes que tout individu ayant travaillé à la mine ou à la fabrication de munitions serait fusillé à son retour en France.

On enferma les récalcitrants dans une des chambres de la mine, où la température fut portée suivant quelques-uns à 40°. Les cinq premiers jours on donna aux hommes double ration de pain ; le sixième jour, la soupe ordinaire. Trois jours après la mise sous clé, un officier se montra, on ouvrit portes et fenêtres, mais après le départ du même officier, la chambre était encore surchauffée (1).

Enfin des hommes se décidèrent à travailler, moins 105 d'entre eux qui, au bout de quatorze jours, retournèrent à Hameln.

L'impression du délégué sur l'installation des prisonniers est passable. Personne n'est satisfait de demeurer au détachement. Certaines plaintes présentées paraissent peu fondées.

Le délégué a parlé aux prisonniers en présence du représentant de l'inspection et du chef de détachement.

---

## SCHLETTAU (PROVINCE DE SAXE)

*(Extraction de sels de potasse de Halle)*

VISITE DU 27 SEPTEMBRE 1916

---

40 Français travaillent à l'extraction des sels de potasse. Il y a, parmi eux, 3 malades, assistés par un médecin civil. La nourriture est mauvaise ; le travail pénible à l'excès. Les douches sont bien installées. Les choses qu'il est permis de recevoir sont soustraites aux prisonniers. Ces hommes reçoivent bien le pain et ouvrent eux-mêmes les boîtes de conserves.

---

(1) Cf. p. 80 et 81.

Le salaire d'une semaine est de 4 m. 20. Il y a une prime pour les heures supplémentaires.

Le délégué a fait remarquer au commandant que dix heures de travail par jour devaient suffire. Il a été répondu ceci : les heures supplémentaires sont autorisées par le Gouvernement pour les besoins de l'entreprise.

Les prisonniers ont besoin de savon, linge de corps, de flanelles et de chaussettes.

Les prisonniers ont pas mal de vermine ; ils se montrent mécontents des soins médicaux qui leur sont donnés.

La cantine ne vend rien du tout. Le délégué a appelé l'attention du commandant, un brave homme, sur la situation fâcheuse des prisonniers.

---

---

## DÉTACHEMENT DE PRISONNIERS MINE HAGENBECK A ESSEN (RUHR) (RHEINLAND)

*Dépendant, sous le N° 32, du camp de Munster-i.-W. II*

VISITE DU 29 SEPTEMBRE 1916

---

La visite, annoncée à l'inspection, a été faite le 29 septembre 1916.

Le détachement est créé depuis le 15 mai 1915 et compte actuellement 94 Français, 178 Russes et 8 Belges. Une seule bâtisse en briques abrite tous les services. La succession des locaux est la suivante : dortoir, lavabo et cabinets d'aisances pour les Russes, réfectoire, cuisine et dépendances ; autre réfectoire, lavabo et cabinets d'aisances et dortoir pour les Français et les Belges. Devant les bâtiments s'étend une cour d'une longueur de 134 mètres sur une largeur variant entre 2 et 10 mètres. L'éclairage à la lumière électrique, le chauffage par la vapeur, les douches (à la mine même), les cabinets d'aisances et les lavoirs, rien que d'irréprochable.

Il y a deux étages de lits, les uns ont un cadre en bois avec un fond de galon tressé, les autres sont en fer avec une pailleasse. Sur chaque lit, deux couvertures. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, une troisième sera fournie. Le local réservé à l'infirmerie serait trop petit si les 8 lits étaient occupés. Les dimensions en sont à peu près de 5 mètres de long, sur 2 mètres de large et 3 mètres de haut. Les autres pièces, dortoirs, etc., sont assez grandes et convenablement aérées.

Chaque jour on va à la visite du médecin qui se tient à dix minutes du détachement. En cas d'urgence, le médecin est appelé par téléphone.

D'après les prisonniers, ce sont les chefs d'équipe qui décident de la nécessité ou de l'inutilité de la visite médicale. Ils signalent au sous-officier chef du détachement les hommes qu'ils tiennent pour aptes au travail, afin de contraindre ces mêmes hommes. Les malades seraient renvoyés au travail, encore que non rétablis, à l'expiration du

repos accordé par le médecin et sans nouvelle visite. C'est ce qui serait arrivé au prisonnier français L. Florimond, du 345<sup>e</sup> d'infanterie, né le 21 juillet 1885, à Beuvy, Pas-de-Calais. Parfois, quand on manque de bras à l'usine pour le chargement des wagons par exemple, on vient chercher des hommes parmi les malades de l'infirmerie. Mieux, il n'y a pas d'infirmier, les soins sont donnés par un soldat allemand, l'interprète de russe, ou par un ouvrier civil (toujours le même) qui vient au détachement trois ou quatre fois la semaine à 6 heures du soir.

Au jour de la visite, on trouvait à l'infirmerie 5 Russes : 1 rhumatisant, les autres atteints de blessures légères. Un prisonnier a demandé de l'huile de ricin, la pharmacie du détachement n'en avait pas. Toutefois, le délégué a pu voir, à défaut de ce purgatif, qu'il s'en trouvait beaucoup d'autres à la pharmacie.

Deux prisonniers du détachement sont morts, des Français tous deux. Gustave L., de phthisie galopante, à l'hôpital de la ville (à cinq minutes du détachement); l'autre, Hector H., a été écrasé par l'ascenseur. Une enquête judiciaire est ouverte sur l'affaire.

Du 13 mars au 14 juillet, les fonctions d'interprète ont été remplies par un novice du nom de Gabriel B. qui, aux dires des prisonniers ne pouvait pas traduire les ordres donnés par le sergent. B. fut remplacé par un Wallon qui faisait mieux l'affaire, d'après les prisonniers, et moins bien d'après le commandant.

Depuis le 25 août, un Français, Ferdinand C., est chargé de l'emploi, pour la satisfaction de tous.

Les catholiques se rendent à la messe tous les quinze jours. Les Russes ont reçu la visite d'un de leurs prêtres pendant les dernières fêtes de Pâques.

Pour la distraction, les prisonniers disposent de quelques instruments de musique, de 10 à 12 livres français, d'une trentaine de livres russes, enfin des périodiques autorisés et de jeux de cartes. Il n'y a jamais eu de promenades. Les prisonniers n'ont même pas sollicité cette faveur, par peur d'un refus.

Les prisonniers pensent que la nourriture, améliorée tout dernièrement, suffirait à leurs besoins, si son goût était passable. Tous les samedis, on leur sert, disent-ils, une soupe de maïs qu'ils ne mangent pas. La bonne mine des prisonniers dément leurs affirmations. Ils disent encore n'avoir pas mangé de viande fraîche depuis leur arrivée au détachement ; le repas du jour, trouvé bon par le délégué, serait différent de l'ordinaire et meilleur, ce qui est faux, d'après l'ingénieur de la mine. La cuisine, préparée par des femmes, et la cantine sont des services de l'entreprise.

La ration journalière de pain (qualité pour la troupe) est de 500 grammes, elle est doublée aux jours de travaux supplémentaires. Le pain biscuité envoyé de France arrive toujours régulièrement.

La cantine est assez bien assortie. On peut y acheter tous les quinze jours un morceau de savon 70 pfennigs. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, de la poudre de savon sera mise en vente. Les prisonniers trouvent chers les fruits : les pommes valent 50 pfennigs la livre, ils voudraient bien pouvoir acheter du sucre ou de la saccharine; mais la vente de ces articles est prohibée par la Commandantur.

On ne pèse pas les prisonniers ; les registres ne sont plus tenus depuis le 1<sup>er</sup> septembre à la mine.

Les prisonniers écrivent autant que l'accord le leur permet. La correspondance venant de France met de trois semaines à un mois ; de Russie, le courrier arrive très irrégulièrement et suit fréquemment la voie la plus détournée.

Quant au travail, c'est, comme dans toutes les mines, le chargement et déchargement des wagonnets. Les prisonniers sont mêlés aux mineurs allemands. Il y a trois équipes prenant de 6 heures à 2 heures, puis de 2 à 10 et enfin de 10 à 6 heures. Deux fois la semaine, mardi et vendredi, la journée est de douze heures. Les prisonniers voudraient pouvoir changer d'équipe, vœu que l'ingénieur de la mine promet d'agréer.

A l'extérieur, 17 Français et 6 Russes travaillent dans les ateliers et à la forge ; ceux qui sont à la flamme font huit heures ; les autres dix heures. Le salaire, remis aux mains du prisonnier, est de 3 m. 60 par semaine. Les heures supplémentaires sont payées en plus ; aussi le gain et les primes combinées portent-ils le salaire journalier moyen à 0 m. 85 et 1 m. 20.

Il n'y avait pas de punis au moment de la visite. D'après les prisonniers, quand le travail n'est pas exécuté au gré des « steiger » (chefs d'équipes dans les mines), une amende leur est infligée, amende variant entre 10 pfennigs et 1 mark. De plus, au plus prochain dimanche, les mêmes hommes sont punis de « piquet », c'est-à-dire sont tenus de conserver la position du garde-à-vous, souvent deux heures durant, en ramentant les bras à la hauteur du front. S'ils abandonnent un instant l'immobilité, les hommes de garde leur donnent des coups de crosse sur les mollets pour leur faire reprendre la position première. Les prisonniers ajoutent que, par dimanche, il y a de 15 à 20 punis.

Le commandant dit, lui, qu'on ne donnerait pas de coups de crosse aux prisonniers, que ce genre de punition, prescrit par la Commandantur, durerait généralement un quart d'heure à une demi-heure.

Les prisonniers révèlent les faits suivants :

Le 4 juillet, disent-ils, en manière de protestation sur l'alimentation, les intéressés décidèrent, d'un commun accord, de ne pas faire de journée supplémentaire. Quelque soixante prisonniers français et russes se réunirent au pied de l'ascenseur. Le contremaître enjoignit aux récalcitrants de reprendre la tâche et appela un des hommes de garde pour appuyer sa harangue. L'homme arriva accompagné de l'ingénieur et du commandant, qui frappèrent les prisonniers avec différents outils. D'aucuns furent blessés, d'autres contusionnés. Peu après, les mêmes hommes, amenés à l'extérieur, demeuraient une demi-heure avec les bras étendus dans la position horizontale, puis immédiatement après, une heure et demie durant dans la position du garde-à-vous. Le fonctionnaire officier (Offizier Stellvertreter) inspecteur du « comité de vigilance » de Essen, arrivé dans les derniers moments, dégainait et menaçait du sabre les prisonniers.

L'officier de l'inspection affirme qu'une instruction sera certainement ouverte pour punir ceux qui pourraient avoir quelque culpabilité. Les prisonniers se plaignent de certains chefs d'équipes, toujours les mêmes,

qui font usage sur eux du bâton employé dans la mine. Cela arrive souvent. Au contraire, les hommes de garde passent rarement de la menace à l'acte.

12 Français de quarante-trois à quarante-cinq ans écrivent une lettre au général commandant à Munster, le suppliant de les relever du travail du sous-sol, vu leur âge.

Voici une réclamation émise par le soldat français, L., pour lequel une fiche a été établie et est jointe : exempté deux jours par le médecin, a été envoyé au travail le deuxième jour.

Le commandant affirme l'impossibilité du fait et dit que L., s'il a été au travail, s'y est rendu sûrement comme volontaire.

On a distribué aux prisonniers russes 35 marks, ainsi qu'en fait foi le reçu joint, signé par l'interprète.

Les prisonniers ont été interrogés en présence du capitaine, représentant l'inspection. L'impression emportée par le délégué sur les installations du détachement est passable, mais médiocre quant à l'état des prisonniers et au traitement qui leur est fait.

---

---

## MINES D'ANTHRACITE DE RHEINAU (WURTTENBERG)

*(Détachement de travail)*

VISITE DU 17 OCTOBRE 1916

---

Français . . . . .	42	soldats
Russes . . . . .	26	»
Au total. . . . .	<u>68</u>	<u>soldats.</u>

Tous dépendent du camp de Mannheim.

La visite a eu lieu le 17 octobre 1916, avis en a été donné à la même date.

L'usine est située dans une zone de grande industrie, parmi un grand nombre d'autres usines importantes.

Les prisonniers sont logés dans une dépendance de plusieurs étages, dont l'un est occupé par les Russes et l'autre par les Français ; au rez-de-chaussée sont installés la cuisine et ses dépendances, le réfectoire, le magasin de vivres, etc. Les prisonniers n'ont pas de lits ; ils couchent sur le plancher et disposent d'une paillasse bourrée de paille, de deux couvertures et d'un traversin. Les locaux et le matériel sont dans un état de propreté peu satisfaisant. Le chauffage se fait au moyen de poêles, et toutes les habitations sont éclairées à l'électricité. La journée de travail est de dix heures et le salaire journalier de 80 pfennigs. Les prisonniers et les ouvriers allemands se relèvent alternativement. Leur travail est pénible, il consiste à charger du charbon en poussière sur des wagons

Decauville, pour la fabrication de briques d'anthracite qui sont aussitôt chargées sur des wagons de chemins de fer. Pour se préserver contre la poussière de charbon, les prisonniers qui travaillent dans l'usine doivent se recouvrir le visage d'une substance poudreuse et blanche.

Les prisonniers écrivent le nombre de lettres et de cartes-postales convenu ; ils reçoivent régulièrement leur correspondance et les colis qui leur sont expédiés de France.

Le biscuit envoyé par le Gouvernement français est réexpédié du camp aux prisonniers de ce détachement, il arrive parfois avec un retard de plusieurs jours.

La ration journalière de pain allemand est de 300 grammes, ce pain est de qualité courante.

A l'usine, il y a des douches d'eau froide et chaude que les prisonniers peuvent prendre chaque jour après leur travail ; ils se dévêtent et échangent leurs vêtements de travail contre leurs costumes de prisonniers.

Les prisonniers sont bien pourvus en effets d'habillement et en chaussures.

Si l'un des prisonniers tombe malade, il est évacué sur l'hôpital du camp de Mannheim.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers qui m'ont déclaré ce qui suit :

1° Ils trouvent la nourriture insuffisante et ils sont fréquemment obligés de prélever 30 pfennigs sur leur salaire journalier pour se procurer un supplément de pommes de terre à la cantine de l'usine.

2° Leurs uniformes leur sont retirés pendant la nuit pour qu'ils ne puissent s'évader ; ils acceptent cette mesure, mais ils désirent qu'on leur laisse leur capote pour le cas où quelqu'un d'entre eux aurait besoin de sortir du dortoir pendant la nuit.

Le commandant du camp de Mannheim, à qui j'ai fait part de ce qui précède, m'a promis de s'informer exactement des conditions de ce détachement, de remédier à l'insuffisance de nourriture, le cas échéant, et peut-être d'autoriser les prisonniers à conserver leur capote pendant la nuit.

Mon impression sur ce détachement n'est pas satisfaisante.

---

## VEREINICHTFELD DÉTACHEMENT DE TRAVAIL A OELS NITZ (VOIGTLAND)

VISITE DU 14 DÉCEMBRE 1916

---

*On remarquera, dans les rapports suivants, la diffusion de la Gazette des Ardennes, parmi les prisonniers affectés aux détachements de travail. La Gazette des Ardennes, journal de propagande allemande, rédigé en français, à l'usage des habitants des régions envahies et des prisonniers, est une entreprise allemande, en vue de ruiner, dans le cœur de ces Français*



*séparés, l'attachement au pays natal. Par un raffinement qu'on appréciera, les prisonniers de Vereinichfeld sont obligés de s'abonner à la Gazette des Ardennes — seule distraction qui leur soit permise — dont ils doivent payer l'abonnement.*

Ce détachement a déjà été visité deux fois par un délégué de l'Ambassade d'Espagne. La présente visite a eu lieu aujourd'hui, 14 décembre 1916.

Il comprend actuellement 160 Russes et 84 Français. Il n'y a pas de prisonniers civils.

Les prisonniers couchent dans ce dépôt, sur des lits en bois disposés sur deux rangées superposées et pourvus chacun de deux couvertures et d'une pailleasse bourrée de copeaux qui n'ont pas été renouvelés depuis un assez long temps. A l'infirmerie, j'ai vu quelques pailleasses très aplaties. L'éclairage est électrique ; il existe des salles-réfectoires ; le chauffage est central ; les prisonniers ne disposent pas de poêles pour préparer leurs aliments, comme dans d'autres camps. Cependant, j'ai vu des prisonniers qui faisaient de la soupe et du chocolat sur les radiateurs. Les hommes ont des lavabos et des douches à leur disposition et on leur distribue du savon. Ils sont autorisés à se promener, en dehors du bâtiment, dans une petite cour qui existe entre l'une des façades et les fils de fer barbelés. Les couvertures sont désinfectées tous les mois, mais les effets ne l'ont pas été depuis août 1916. Il existe beaucoup de puces et rien n'a été fait pour les détruire. Dans ce camp, l'alimentation m'a paru inférieure à celle des autres camps. La cuisine est grande et bien aérée ; elle est pourvue de trois grandes chaudières et 6 Français sont employés à la préparation de l'ordinaire. La ration journalière de pain est de 300 grammes.

La cantine est peu approvisionnée en produits alimentaires, dont les prix sont très élevés (un hareng coûte 75 pfennigs). Les autres articles qui ne manquent pas, tels que tabac, cigarettes, papier, encre, plumes, quelques livres, limonades, etc., sont vendus aux prix déjà indiqués pour la mine de Logau. Les prisonniers ne peuvent rien acheter en dehors du camp, parce qu'ils ne possèdent que du papier-monnaie qui n'a pas cours sur la place.

Les effets sont dans un état normal : les vêtements de dessous sont la propriété des prisonniers, et la chaussure, qui consiste en sabots, est très détériorée. Les réparations se font à la mine de Braunes-Ross. Les prisonniers paient 20 pfennigs par pièce pour le blanchissage de leur linge. Ils portent tous une marque distinctive à leurs pantalons, ainsi qu'un numéro sur leurs vestons.

A l'infirmerie installée dans une salle ressemblant à un corps de garde, il existe un bas-flanc sur lequel sont placées les pailleasses où couchent les malades. Un médecin civil doit les visiter tous les jours, mais les **prisonniers se sont plaints à moi de ce qu'ils ne l'avaient pas vu une seule fois pendant sept mois.** Un infirmier remplace le médecin et même, aux dires des prisonniers, **il roue les hommes de coups** lorsque, à son avis, ils n'ont pas de raisons suffisamment sérieuses pour avoir recours à l'infirmerie. A l'exception d'un cas de pelade, il n'existe

aucune maladie contagieuse. 7 Français et 4 Russes, tous atteints d'affections légères, sont actuellement en traitement à l'infirmerie.

Le camp possède des cabinets d'aisances bien installés et un urinoir, qui sont tenus très proprement.

**Les mauvais traitements paraissent être une chose courante dans ce camp.** Les arrêts sont des arrêts simples et de rigueur : il existe à cet effet 5 cellules ayant, à l'intérieur, des cabinets d'aisances en bon état ; chacune des cellules est pourvue d'un guichet vitré situé à une très grande hauteur, de sorte que, même ouvert, il laisse passer très peu de lumière et que le local est presque dans l'obscurité. Les hommes condamnés au **port du sac**, chargé de pierres ou de briques (du poids de 15 kilos), peine que les soldats appellent « **pelote** » **doivent se coucher et se lever jusqu'à ce qu'ils tombent épuisés.** Les punis sont **privés de correspondance pendant le temps que dure leur peine** et, de plus, il leur est interdit de sortir de leurs cellules.

Les prisonniers ont une demi-heure de repos par jour pendant leur travail ; leurs salaires mensuels sont de 30 marks, plus, en moyenne, 7 marks de gratification.

Il est dit une messe chaque semaine ; elle est célébrée, comme dans d'autres camps, par un prêtre qui vient de Chemnitz. Il n'existe pas d'autres distractions intellectuelles que la lecture de la *Gazette des Ardennes* à laquelle les prisonniers doivent s'abonner. Les lettres arrivent avec un retard de vingt-cinq jours. La distribution des colis a lieu toutes les semaines, et celle du biscuit tous les huit jours ; jusqu'à présent, il n'a pas été accusé réception des envois de biscuit. Dans ce camp se trouvent 40 prisonniers nécessitant qui ne sont pas assistés par la Caisse de Secours de Chemnitz.

Les prisonniers se plaignent, non seulement des brutalités de l'infirmerie, mais aussi d'une cellule, à l'usage des punis, qui est située au fond de la mine, et que je n'ai pas pu visiter, en raison de l'heure avancée, ainsi que j'en avais l'intention. Les hommes qui sont réfractaires au travail ou malades sont obligés de séjourner pendant dix ou onze heures par jour dans cette cellule, malgré les mauvaises conditions qu'elle réunit. Le commandant m'a déclaré qu'il s'agissait d'un local où l'on enfermait les prisonniers lents, ceux qui cherchent à s'évader par les galeries de la mine, ou les simulateurs qui sont très nombreux. Comme, à en croire les prisonniers, le médecin ne passe pas de visites, le commandant m'a promis de se renseigner sur la question des soins qui leurs sont apportés ; il n'y aurait rien de surprenant que ces cas de simulation fussent jugés injustement par une personne insuffisamment experte, comme l'est un infirmier.

Impression médiocre. L'alimentation est insuffisante quant à la quantité ; cependant sa qualité est peut-être suffisante pour les besoins des prisonniers.

La visite a été faite sans témoin et je me suis entretenu longtemps avec les prisonniers.

---

## HOLNDORF DE CELSNITZ (VOIGTLAND)

VISITE DU 14 DÉCEMBRE 1916

---

*En réponse aux protestations multipliées du Gouvernement français concernant le travail excessif imposé aux prisonniers, le Gouvernement allemand a prétendu à plusieurs reprises que le régime du travail serait le même pour les prisonniers que pour les ouvriers civils allemands. L'Ambassade d'Espagne elle-même, dans le passage final du rapport qui suit, apprécie comme il convient la valeur de cette excuse.*

Ce camp est visité aujourd'hui, 14 décembre 1916, pour la première fois.

*Nombre de prisonniers :*

107 Français (4 caporaux) et 40 Russes ; aucun civil.

Le commandant est le même que celui des autres détachements de cette mine.

**LOGEMENT.** — Le bâtiment est en pierre. Le sol est planchéié. Les lits sont placés sur le plancher et se composent de sacs pauvrement (pobrementé) pourvus de copeaux qui sont renouvelés à des intervalles très espacés. Les prisonniers disposent d'une couverture en très mauvais état. Il existe une salle avec tables et bancs pour prendre les repas.

A l'infirmerie, les malades couchent sur des lits en bois, disposés sur des rangées superposées ; ces lits sont pourvus de deux couvertures et de paillasses bourrées comme il est dit ci-dessus. Dans ladite infirmerie se trouve le local disciplinaire, actuellement inoccupé. L'éclairage est électrique, l'aération est bonne et le chauffage est central.

**SERVICE D'HYGIÈNE.** — L'eau est potable ; les prisonniers disposent de lavabos et de douches à eau chaude ; ils considèrent la quantité réglementaire de savon qu'on leur donne comme très faible pour leurs besoins ; les cabinets d'aisances sont du système à fosse, déjà connu ; des crachoirs sont placés dans les coins des habitations. Les jours de fête, les prisonniers sortent dans la cour qui mesure approximativement 40 mètres sur 50. Il n'y a pas de seaux dans les logements, mais des planches à paquetage y sont installées pour permettre aux prisonniers de placer leurs caisses et leurs effets. Le lavage du linge doit être payé par chaque prisonnier.

**ALIMENTATION.** — Les prisonniers touchent 300 grammes de pain par jour. Ils ne mangent pas de viande pendant la semaine, mais j'ai goûté aujourd'hui, à la cuisine, quelques saucissons qui allaient leur être distribués au repas du soir : ils attribuent ce fait à ma visite. Les prisonniers ont le couvert nécessaire et leur nourriture se compose de la même façon que le prescrit le règlement, pour d'autres camps ;

le menu est le même que celui de la fabrique de laiton (messingwerke). Les prisonniers ne touchent pas de ration supplémentaire, et les aliments leur sont servis trois fois par jour à raison de un litre chaque fois. Un Français et 5 Russes sont employés à la cuisine ; 1 Français et 1 Russe sont préposés à la cantine, qui est approvisionnée en articles habituels. Les hommes ne sont pas autorisés à acheter au dehors, à part des instruments de musique ou des souvenirs. La bière a été supprimée à la cantine.

**EFFETS D'HABILLEMENT.** — Les vêtements de dessous sont bons, mais ceux de dessus sont en très mauvais état. Les costumes, qui sont en toile, laissent assez à désirer, particulièrement les pantalons. Les effets sont remis à la mine Hélène pour être raccommodés, parce qu'il n'y a pas d'atelier de tailleur dans ce camp-ci ; il n'y a pas non plus d'atelier pour réparer les chaussures ; du reste, les souliers sont retirés systématiquement aux prisonniers et remplacés par des sabots. Les prisonniers ont leur capote de soldat ; la marque faite à leur pantalon et le numéro de chacun d'eux imprimé sur un morceau de toile blanche cousu à leur veston, indiquent qu'ils sont des prisonniers.

**ASSISTANCE MÉDICALE.** — L'infirmerie sus-mentionnée a des dimensions suffisantes et comprend un local contigu, servant d'habitation et de salle de traitement ; elle répond assez bien aux fins auxquelles elle est destinée. Elle possède un matériel de pansement et des médicaments. Actuellement, 5 malades, tous atteints d'affections sans gravité, y sont hospitalisés. Un médecin civil passe la visite tous les jours. Il n'y a pas de maladies contagieuses, ni de statistiques de décès. Aucun prisonnier n'est atteint de tuberculose.

**PUNITIONS.** — Les prisonniers disent qu'ils sont bien traités en ce moment et que l'on n'utilise que rarement la cellule de correction. L'arrêt de rigueur comporte la privation de la nourriture ordinaire pendant trois jours et la suppression de la correspondance et des colis. La peine du havresac est appliquée dans ce détachement : le prisonnier puni doit le porter chargé du poids de trente livres de briques pendant une ou deux heures, mais, d'autre part, un prisonnier n'a jamais dû séjourner au cachot pendant plus de sept jours. La peine du poteau n'existe pas.

**TRAVAIL.** — Les travaux dans la mine et ceux des champs se font en deux équipes et pendant une durée de dix et huit heures, avec une heure de pause. Une fois par mois, les prisonniers sont obligés de travailler au camp le dimanche.

**SERVICE RELIGIEUX.** — Un prêtre français célèbre la messe une fois par mois. Les prisonniers n'ont d'autres journaux à leur disposition que la *Gazette des Ardennes*, et encore doivent-ils la payer à raison de 10 pfennigs ou par souscription. Il n'y a pas de bibliothèque. Les jeux et autres distractions n'existent pas.

**CORRESPONDANCE.** — La correspondance et les colis arrivent irrégulièrement : les lettres mettent quinze jours pour parvenir à leurs destinataires. Par contre, le pain est distribué scrupuleusement toutes les

semaines. Maintenant les prisonniers ne signent pas les accusés de réception. Ils se plaignent que la Caisse de Secours de Chemnitz ne leur envoie pas de lait pour les malades. La plupart des hommes internés dans ce dépôt sont nécessiteux.

RÉCLAMATIONS ET DESIDERATA. — Les prisonniers désirent ne pas travailler les dimanches, ainsi qu'on les y oblige une fois par mois. Ils se plaignent, de plus, que la pause a une durée trop courte, par rapport à un travail exécuté presque sans interruption, de 6 à 16 heures. Ils m'ont dit qu'on leur donnait, auparavant, un morceau de saucisson ou de fromage, pour manger dans la mine, mais qu'on le leur a supprimé.

Mon impression sur ce camp est la même que celle que m'ont produite les autres dépôts situés dans cette région minière. Si les logements sont « tolérables », et ne diffèrent pas de ceux d'autres camps en leurs parties essentielles, le genre de vie ne l'est pas, et la nature de ce travail, joint à une alimentation insuffisante, doit ruiner, à la longue, les constitutions les plus robustes; il n'y a pas de comparaison à établir avec l'ouvrier allemand qui, bien que travaillant le même nombre d'heures, jouit, par contre, de la liberté, prend des distractions et une nourriture variée : autant de facteurs qui ne sont pas d'une faible importance pour surmonter ces fatigues, sans mentionner le fait de l'habitude que le prisonnier non-professionnel acquiert ici au détriment de sa santé, et quelquefois même, en exposant gravement sa vie.

La visite a eu lieu, sans témoin, le 14 décembre 1916, et toutes sortes de facilités ont été accordées à cet effet.

---

## DÉTACHEMENT DE TRAVAIL DE LA MINE « PLUTO » A CELSNITZ (VOIGTLAND)

VISITE DU 14 DÉCEMBRE 1916

---

Ce détachement n'a pas encore été visité. Il appartient à la région minière d'œlsnitz, et renferme aujourd'hui, 14 décembre 1916, jour de la visite, 104 Français, dont 1 caporal. Le chef de ce détachement est également chargé de l'inspection et du commandement de tous les détachements de travail qui dépendent d'œlsnitz.

Les prisonniers sont logés dans un bâtiment construit en pierre; les locaux, de dimensions différentes, peuvent renfermer 2 hommes au minimum et 6 au maximum. Le sol est parqueté; les paillasses, bour-

rées de copeaux, sur lesquelles couchent les prisonniers, sont placées sur le plancher ; les hommes disposent de deux couvertures. L'espace pour chaque individu est d'environ 2 mètres carrés et le cube d'air est à peine de 5 mètres. Il existe des appareils extincteurs en cas d'incendie. Il y a des tables, et chaque prisonnier dispose d'une armoire.

L'eau est potable ; elle vient de la ville, et les prisonniers en font usage *ad libitum*. Les prisonniers peuvent se servir des lavabos et prendre des douches d'eau chaude à discrétion, principalement à la sortie de la mine. La qualité et la quantité du savon sont les mêmes que dans les autres détachements ; il est distribué aux hommes tous les quatorze jours. Les prisonniers peuvent laver leurs effets eux-mêmes ou les donner à la blanchisseuse, dont ils doivent payer le travail, à raison de 0m. 18 pennis par pièce. Les cabinets d'aisances sont du système à « fosse » ; ils sont en nombre suffisant et sont désinfectés avec régularité et vidés toutes les semaines au moyen d'une pompe. Les effets sont désinfectés une fois par mois.

L'alimentation est au compte de l'armée ; la cuisine est faite par un cuisinier français de profession, qui a exercé à Nice et à Monaco. Et réellement, on reconnaît qu'il est capable, en goûtant sa cuisine, qui ne diffère pas de celle servie aux soldats allemands, préparée également par lui. La ration journalière de pain est de 250 grammes. La viande et le poisson sont servis deux fois par semaine, comme il est indiqué sur les menus, c'est-à-dire que les prisonniers touchent deux fois de la viande et deux fois du poisson, et les hommes ont une cuiller et une assiette.

Le tarif de la cantine est le même que celui de la fabrique de laiton (Messingwerke). Les menus sont également semblables. Les vêtements de dessous sont la propriété des prisonniers ; ils leur sont envoyés dans les colis-postaux. Les vêtements de dessus se trouvent dans des conditions convenables. Les prisonniers portent des sabots, mais les capotes qu'ils ont reçues de France ont été retenues à Chemnitz. Il n'y a pas d'atelier de tailleur et de cordonnier ; les effets d'habillement et les chaussures qui ont besoin d'être réparés sont envoyés aux ateliers de la fabrique de laiton (Messingwerke). Tous les prisonniers portent une frange au pantalon et un numéro cousu à leur veston, comme signes distinctifs indiquant qu'ils sont captifs.

L'infirmerie est installée dans un petit local, les couchettes sont placées sur le sol ; 6 malades atteints d'affections légères y sont actuellement en traitement. Le matériel de pansement et les médicaments ne m'ont pas paru suffisants pour permettre de donner les soins les plus urgents. Un médecin civil visite fréquemment le dépôt et, en son absence, un infirmier est en service permanent. Il n'y a pas eu de maladies infectieuses et aucun malade n'est atteint de tuberculose. Le nombre de décès n'est pas connu.

Les punitions sont celles prévues par les règlements : arrêts simples et de rigueur et la peine du sac. Il n'y a aucun détenu en cellule et les prisonniers déclarent qu'ils sont bien traités et ne sont généralement pas punis trop facilement.

Aucune ration supplémentaire n'est allouée aux prisonniers, et la nourriture est préparée dans une cuisine pourvue de deux bonnes chau-

dières. Les hommes prennent trois repas par jour : au premier de ces repas, on leur sert un jour de la soupe et le lendemain du café. La journée de travail est de dix heures avec une heure et demie de pause. Il y a repos les dimanches et jours fériés.

Un prêtre français vient tous les mois célébrer l'office religieux, et ce jour-là les prisonniers sortent du camp pour se rendre à la messe. Il n'existe ni jeux en plein air, ni distraction d'aucune sorte. Le salaire journalier est de 1 mark en sus de la prime.

La correspondance et les colis subissent un plus grand retard que dans d'autres camps : trente jours s'écoulent entre le départ et l'arrivée. Les prisonniers nécessiteux, environ 25, ne touchent aucun secours de Chemnitz. Les envois de pain sont arrivés régulièrement et sans interruption jusqu'à ce jour, et il est accusé réception de ces envois qui parviennent une fois par semaine.

Les prisonniers protestent parce que leurs capotes sont retenues à Hilfersdorf ; ils regrettent qu'on leur ait retiré leurs souliers pour les remplacer par des sabots et ils désiraient toucher plus de savon pour leurs soins corporels.

Le soldat Alexandre C., du 153<sup>e</sup> régiment d'infanterie, compagnie n<sup>o</sup> 946, qui est artiste décorateur, demande à être exempté de travail dans la mine, car il a souffert d'une néphrite dans un camp de représailles en Russie et n'est pas encore complètement rétabli. J'ai recommandé son cas à la Commandantur pour voir s'il serait possible de le renvoyer au camp de Chemnitz et de le dispenser de tout travail manuel.

Mon impression sur ce camp est assez peu favorable en ce qui concerne les logements ; elle est mauvaise quant à l'alimentation, qui n'est pas en harmonie avec le travail des prisonniers.

Ce détachement a été visité sans témoin et sans préavis.

---

---

## DÉTACHEMENT DE TRAVAIL DE LA MINE MARIE A ATZENDORF (PROVINCE DE SAXE)

*Dépendant du camp de Quedlinburg*

VISITE DU 17 JANVIER 1917

---

*Nombre de prisonniers :*

Français. . . . .	39
Russes. . . . .	28
Au total. . . . .	<u>67</u> prisonniers.

Ces prisonniers sont bien logés dans 5 pièces d'un bâtiment, construit en pierre, planchéié, suffisamment aéré et éclairé le jour et la nuit. L'éclai-

rage se fait à l'acétylène et au pétrole ; les prisonniers couchent sur des lits en bois, déjà décrits ; ces lits sont placés sur deux étages ; les prisonniers ont à leur disposition, dans chaque dortoir, un seau pour leur toilette et un autre pour les besoins de la nuit, des bancs, des tables et un poêle.

L'eau servant à l'alimentation est potable ; il existe une installation de douches que tous les hommes utilisent en quittant le travail de la mine ; on leur donne du savon, mais **ils peuvent à peine s'en servir, parce qu'il ne se dissout pas dans l'eau**. Les prisonniers payent le blanchissage de leur linge, car leurs vêtements de travail sont lavés au compte de la compagnie et cependant, on les leur rend dans le même état qu'ils étaient quand ils les ont donnés, ainsi que me l'ont fait voir les prisonniers. **Les effets ne sont pas désinfectés** et les hommes disent qu'ils ont beaucoup de puces.

Les dimanches, les prisonniers sont autorisés à aller entendre la messe et à se promener dans la cour pendant les heures libres de la journée.

Les hommes se lèvent à 4 heures et demie ; à 5 heures et demie, ils partent et commencent à travailler à 6 heures, après avoir mangé la première soupe ; à 10 heures, le travail est suspendu et il leur est servi un morceau de pain avec du saucisson ; ils se remettent au travail jusqu'à 15 heures, moment où ils quittent la mine. A 17 heures, ils mangent une deuxième soupe et une troisième à 19 heures. Ils touchent 500 grammes de pain par jour, trois fois par semaine de la viande de conserve et 2 litres de café par jour.

Tous les prisonniers ont une assiette, une cuiller et des casseroles en fer et porcelaine pour faire leur cuisine sur les poêles qui sont toujours allumés. La cantine est pauvrement assortie en comestibles, mais le tabac, les cigarettes et la limonade y abondent. Les hommes sont autorisés à faire des achats en dehors du détachement, et alors ils peuvent sortir et se promener dans les environs. Le biscuit arrive avec régularité et il en est accusé réception.

Tous les prisonniers sont bien vêtus ; ils conservent leur uniforme, leur capote et ont une « cazadora », un pantalon, un gilet, 3 chemises, un chapeau et une paire de bonnes bottes. Le linge de dessous est leur propriété. Dans chaque habitation existe une série d'armoires en fer fermant à clé, où de nombreux prisonniers peuvent conserver leurs effets ; les autres prisonniers mettent les leurs dans des caisses. La réparation des chaussures est faite par un cordonnier civil, mais les frais sont supportés par la compagnie. Les hommes portent à leur casquette, sur la poitrine et au pantalon, les numéros et marques d'usage.

Il y a 7 malades : 4 Français et 3 Russes. Les Français souffrent : l'un d'une blessure contuse du pouce, l'autre d'une contusion au côté (il est alité), occasionnée par un wagonnet, et il y a un cas de bronchite chronique avec eczéma facial.

Les prisonniers disent qu'actuellement ils ne sont pas brutalisés, que le sergent les traite bien et est très compatissant à leur égard : c'est l'impression qu'il m'a produite ; mais auparavant, **les hommes étaient roués de coups et brutalisés par son prédécesseur**, qui, pour le moindre motif, les privait de nourriture et les faisait rester de planton,



dans la position du garde-à-vous, pendant une ou deux heures. Jamais la correspondance n'a été supprimée aux prisonniers.

Le travail est rémunéré ; les salaires journaliers varient de 80 à 160 pfennigs au maximum, mais pour cela, il est nécessaire que chaque prisonnier charge 53 wagonnets par jour ; ils touchent 3 pfennigs par wagonnet. Le salaire moyen est de 1 m. 5 pfennigs.

Les prisonniers n'ont pas de livres à leur disposition ; ils se distraient en lisant la *Gazette des Ardennes* et en jouant aux cartes.

Les lettres parviennent avec un retard de vingt à vingt-cinq jours, et les colis subissent encore plus de retard.

Presque tous les hommes de ce détachement sont nécessiteux et ne désirent pas d'argent.

Les prisonniers se plaignent de ce que la direction de la mine les prive quelquefois d'une soupe, parce qu'ils ne travaillent pas comme les Allemands le désirent : cela n'est pas leur faute, mais provient de ce que les wagons manquent ou de ce que les couches du filon carbonifère où ils travaillent sont très dures.

Impression bonne.

La visite a eu lieu le 17 janvier 1917, en compagnie d'un officier allemand ; l'entretien avec les prisonniers s'est fait sans témoin.

---

## DÉTACHEMENT DE TRAVAIL DE LA BERGKOHLEN- DIRECTION DE STASSFURT (PROVINCE DE SAXE)

*Dépendance de Quedlinburg*

VISITE DU 16 JANVIER 1917

---

La visite eut lieu le 16 janvier 1917.

Nombre de prisonniers : 223 Russes et 55 Français. Il n'y a pas de civils.

Ici, les prisonniers français se trouvent logés dans un pavillon en briques, assez spacieux, au sol cimenté, avec chauffage au charbon et éclairage électrique, et pourvu de tables, de planches de paquetage, de quelques cuvettes et de seaux à eau, de lits superposés avec deux couvertures et une paille remplie de paille ; la même installation existe dans une pièce séparée occupée, aujourd'hui, par huit malades russes qui se lèvent ; mais les Français qui sont malades restent dans leur propre dortoir.

L'eau est potable et distribuée abondamment. L'installation des douches est bonne ; tous les prisonniers, en sortant de la mine de sel, utilisent son eau chaude, tandis que ceux sortant de la mine de charbon se lavent en commun dans une unique grande cuve. On ne leur donne pas de savon, et cependant ils sont obligés de faire eux-mêmes le lavage

de leurs effets, qui ne sont jamais désinfectés. Les lieux d'aisances sont assez primitifs.

Pour le travail, qui s'exécute dans une mine de charbon, à 650 mètres de profondeur, et dans une mine de sel de potassium à 350 mètres, les prisonniers sont divisés en trois équipes : l'une travaille de 4 heures à 15 heures et demie avec pauses ; l'autre, de 1 heure à 11 heures, et la dernière, de 21 heures et demie à 6 heures du lendemain matin, également avec le repos convenable et le temps de prendre un petit rafraîchissement.

La promenade en dehors de l'habitation est prohibée ; il n'est pas permis de faire des achats en dehors de la cantine qui n'a presque rien ; les prisonniers ne mangent pas de viande en semaine ; chacun dispose d'une cuillère et d'une assiette en fer couverte d'une couche de porcelaine ; la nourriture est de très mauvaise qualité et la ration de pain est de 300 grammes par personne.

Les effets de dessous leur appartiennent ; ils conservent leurs uniformes et leurs capotes. La société minière leur donne les effets nécessaires pour le travail, qui sont marqués à l'aide d'une bande au pantalon, un brassard et un numéro matricule sur la coiffure.

**Les punitions sont très fréquentes et les violences multipliées.**

Le salaire est très variable ; il y a des prisonniers qui reçoivent 6 et même 10 m. 8 par semaine.

Les maladies des Français sont sans gravité ; et la soi-disant infirmerie est dépourvue presque totalement de remèdes et du matériel de panserment. La seule distraction intellectuelle est la lecture du journal la *Gazette des Ardennes*.

La correspondance met un mois pour parvenir aux Français ; le pain arrive sans particularité et on en accuse réception selon l'usage des autres camps.

**Les Français sont très mécontents et indignés par les brutalités commises envers eux par le sergent** qu'ils qualifient de très grossier et très violent. Ils racontent qu'un Français, appelé Henri B., du 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie, n<sup>o</sup> matricule 5.865, fut frappé par lui, il y a quatre ou cinq mois, et blessé à l'oreille avec une baïonnette.

Ils se plaignent d'être obligés de travailler les dimanches, de 6 heures et demie à 14 heures, et que toute réclamation envoyée à la Commandantur soit arrêtée par ce sergent, qui n'en accepte aucune, pas même les plus raisonnables et les mieux fondées.

D'après ce qu'ils disent, des rhumatisants ont demandé à travailler dans la mine de sel plutôt que dans la mine de charbon, qui est très humide ; mais le sergent leur a refusé cette permission ; il ne leur permet pas non plus de se présenter à la visite du médecin, — qui, certainement, comme ils disent, est peu humain dans ses rapports avec les prisonniers ; il lui est arrivé, une fois, de les menacer avec son revolver — **le sergent décide, avant que le médecin les voie, quels sont ceux qui doivent travailler ou non, dans la mine, obligeant, à l'occasion, ceux qu'il juge en bonne santé, d'y descendre après les avoir frappés.** Le même sergent soigne les blessures et autres cas chirurgicaux, et ses pansements ne sont pas un modèle de propreté.

Les prisonniers demandent une cuisine à l'abri des intempéries et de la pluie, car celle qui est actuellement à leur disposition se trouve dans la cour, n'a aucun abri, et comme j'ai eu l'occasion de le voir, est exposée à toutes les intempéries, qui n'étaient pas minimes le jour de la visite.

Le sergent dit qu'il a consenti deux fois à ce que des travailleurs changent de mine.

Impression mauvaise.

La visite avait été annoncée et j'ai parlé en particulier avec les prisonniers.

---

---

### DÉTACHEMENT DE CONSTANTIN-DER-GROSSE (WESTPHALIE)

*(Puits VIII et IX) à Riemke-b.-Bochum qui dépendait, jusqu'au 10 décembre, du camp principal de Münster II sous le N<sup>o</sup> 104, et dépend actuellement du camp principal de Senne.*

VISITE DU 26 JANVIER 1917

---

La visite eut lieu sans préavis.

Commandant du détachement : unteroffizier Cramer.

Ce détachement n'avait pas encore été visité par les délégués de l'Ambassade de Sa Majesté.

La capacité maximum du camp est : 150 prisonniers.

#### EFFECTIFS

	Français	Belges
Caporaux . . . . .	4	»
Soldats . . . . .	126	5

LOGEMENT. — Le logement est constitué par une grande salle, ancien théâtre, au toit très élevé, qui sert de dortoir, et dont le cube d'air et l'éclairage sont suffisants. Une autre salle plus petite, en communication avec la grande, renferme des tables et des bancs, et sert de salle à manger; une petite chambre est utilisée comme infirmerie.

Le dortoir a deux sorties et est pourvu de deux extincteurs d'incendie; mais, étant donnée l'étroitesse des passages entre les lits, et étant donné que quelques lits sont placés devant les fenêtres, il conviendrait peut-être de retirer — chose très possible — quelques lits, ce qui donnerait de nouvelles sorties, et favoriserait en même temps la lumière et la ventilation de la salle.

Les lits en bois sont disposés sur deux étages; et chacun est pourvu d'une paille, d'un traversin et de trois couvertures.

**SERVICES HYGIÉNIQUES.** — L'éclairage est électrique. L'installation des douches dans la mine permet à chaque prisonnier de prendre, après le travail, une douche tiède. Le chauffage s'obtient à l'aide de deux grands poêles à charbon installés dans le dortoir.

**SERVICES SANITAIRES.** — Les malades sont visités tous les jours par le médecin de la mine ; celui-ci est aidé par un infirmier civil allemand, qui vient également tous les jours ; les malades plus gravement atteints sont conduits à l'hôpital de Bochum, à 4 kilomètres de distance. Depuis l'inauguration de la mine, un Français y est décédé, le 18 juillet, des suites d'un accident dans la mine.

**NOMBRE DE MALADES.** — Il y a un Français à l'infirmerie et deux à l'hôpital ; tous les trois par suite d'accidents.

**ALIMENTATION.** — Le service de la cantine est fait par adjudication, celui de la cuisine par l'administration ; quelques articles sont fournis par l'entreprise de la mine. La nourriture est préparée par les prisonniers eux-mêmes avec les vivres que leur fournit un civil. Elle consiste en café ; à midi, un litre de soupe composée, d'après les prisonniers, exclusivement de navets, et d'après l'entrepreneur, de 3 livres de pommes de terre par semaine, comme celle qu'il donne aux autres ouvriers.

Le Generalkommando avait fait annoncer, il y a un mois et demi, que pendant les deux mois suivants, ils ne recevraient probablement pas de pommes de terre ; cependant, l'entrepreneur a pris soin que cet aliment ne fasse pas défaut. Les prisonniers trouvent la nourriture insuffisamment nutritive et, d'après eux, ils vivent principalement du biscuit et des paquets (3 par mois) qui leur viennent de France. Leur mine est bonne.

D'après les prisonniers, depuis trois semaines, ils n'ont pas touché de pommes de terre, alors qu'ils en recevaient auparavant 50 livres par jour ; le livre officiel de la cuisine porte, pour les repas, des pommes de terre jusqu'au jeudi de la semaine passée et au mercredi de celle-ci ; le cuisinier lui-même tient son livre et, de ses indications, il résulte qu'il a donné 50 livres de pommes de terre les 10, 11, 12, 13 et 15 ; et les jours suivants, il a donné de la féculé de pommes de terre. Les prisonniers ne peuvent apprécier la quantité de viande qu'ils reçoivent.

La quantité de pain, par jour, est approximativement de 300 grammes, de même qualité que celui que reçoivent les soldats allemands.

Le biscuit de France, pour les Français et les Belges, arrive toujours régulièrement. Les 5 Belges n'ont pas reçu un seul colis depuis un an, en dehors du biscuit. Le contenu des colis se prépare sur les poêles.

La cantine est convenablement pourvue, mais elle ne met pas de vivres en vente.

On paie :

Les cigarettes . . . . .	2 Pfg.	la pièce	
Les cigares . . . . .	12 »	1/2 »	
Les allumettes-bougies . .	7 »	1/2 la boîte	
Les chemises . . . . .	650 »	la pièce	} même prix que pour les ouvriers civils.
Les caleçons . . . . .	400 »	»	

**EFFETS.** — La mine distribue gratuitement, comme gages, des chemises de travail, des pantalons, des jaquettes, des brodequins qu'elle échange lorsqu'ils sont détériorés ; elle donne aussi aux nécessiteux des chemises ordinaires qu'elle échange contre des vieilles.

**SERVICES RELIGIEUX.** — Les prisonniers entendent la messe tous les dimanches. Il y a une Société de Secours organisée par les Français au camp de Munster II et représentée par un de leurs caporaux.

**DISTRACTIONS.** — Les prisonniers peuvent se procurer les périodiques allemands et ceux autorisés par le Ministère de la Guerre ; il y a quelques instruments de musique ; une bibliothèque française possède 10 volumes ; les prisonniers peuvent se promener à l'extérieur pendant la belle saison ; à l'époque actuelle, ils n'ont pas encore demandé à le faire.

Tous les prisonniers sont autorisés à écrire deux lettres et quatre cartes par mois ; les envois de France mettent trente-cinq à quarante jours pour arriver. Quant aux colis, le prédécesseur du commandant actuel forçait quelquefois les prisonniers à en prendre qui ne leur étaient pas adressés et qui devaient faire défaut à d'autres ; je leur ai recommandé d'écrire au Comité de Senne pour que celui-ci s'efforce d'éviter les erreurs dans les expéditions.

**TRAVAUX.** — Ils consistent dans le transport de charbon et de pierres, dans le manèment des ascenseurs et des monte-charges, toujours en compagnie d'ouvriers allemands. Il y a deux équipes : l'une travaille de 5 heures et demie à 14 heures, et la deuxième, de 14 heures à 22 heures et demie. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les mardis et samedis, les prisonniers travaillent douze heures pour compenser le dimanche. S'il y a des jours de fête, ils font des heures supplémentaires jusqu'à compensation. **Ces heures supplémentaires sont facultatives pour les ouvriers allemands, mais obligatoires pour les prisonniers**, conformément aux prescriptions du Generalkommando (1). Les derniers temps, les heures supplémentaires ont été supprimées ; pour ces heures, les prisonniers recevaient une ration supplémentaire de 250 grammes de pain. Ils trouvent les jours avec heures supplémentaires très fatigants, parce qu'il n'y a pas parmi eux un seul mineur de profession : la plupart sont ouvriers agricoles.

Comme salaire ils reçoivent, en moyenne 25 à 27 marks par mois, et jusqu'à 12 marks de prime ; mais cela ne s'est présenté que pour ceux qui travaillent dans les monte-charges.

Le 24 décembre, trouvant le travail trop fatigant, ils ne firent pas les heures supplémentaires. Ceux qui auraient dû travailler furent punis de huit heures de « piquet » en sortant de la mine ; ce fut la dernière fois que cette punition fut imposée ; il n'y a ni cellules de détention, ni détenus.

Les prisonniers n'expriment aucune plainte contre le traitement du commandant actuel ou des soldats. Il y a deux jours, un certain

---

(1) Cf. note p. 287.

steiger (contremaître), chargé de l'inspection du camp, a poussé un prisonnier, celui-ci se plaignit par écrit au commandant qui transmit la plainte à la direction ; celle-ci a promis de faire droit à la plainte, si elle est fondée.

L'entrevue avec quatre prisonniers a eu lieu en présence de deux représentants de l'entreprise et du lieutenant délégué de l'inspection.

OPINION DU DÉLÉGUÉ. — Les installations du détachement sont suffisantes, le traitement et l'état de santé des prisonniers satisfaisants, et leurs plaintes minimes comparativement à d'autres établissements du même genre.

Les prisonniers ont exprimé, en dehors des réclamations déjà relataées dans le corps de ce rapport, les desiderata suivants :

1° Le désir général des prisonniers, surtout de ceux qui ne sont pas professionnels, est d'être relevés de ce travail, où ils se trouvent depuis onze mois ;

2° Ils voudraient que la visite des malades fût faite plus consciencieusement.

*Réponse* : L'officier de l'inspection promet de redemander, à la Hauptüberwältungsstelle de Essen, un médecin militaire.

3° Ils ont dû signer, au mois d'août, une pièce dont ils ignorent le contenu, l'interprète ne sachant pas lire l'allemand.

*Réponse* : L'officier promet de faire une enquête.

Ce rapport est la réponse à la note de l'Ambassade de Sa Majesté (section française) en date du 11 décembre passé et à la note 20.927 du Gouvernement français, en date du 27 novembre.

En exécution des ordres reçus, le délégué a interrogé le prisonnier Georges E., **non en particulier, comme il l'aurait voulu, mais devant les représentants de la mine et le leutnant-inspecteur**, qui devaient être présents (1). Ledit E. déclara qu'en effet, **lui et ses compagnons trouvent le travail excessivement dur**, étant données les conditions dans lesquelles ils vivent depuis un an, et qui vont en s'aggravant de plus en plus par suite de la mauvaise alimentation. Le délégué fit promettre formellement que le prisonnier en question ne serait pas puni pour ses déclarations.

Comme il l'a déjà indiqué, le délégué soussigné ne considère pas la situation de ces prisonniers comme exceptionnelle; tous, d'ailleurs, ont, en général, meilleur aspect que dans d'autres mines.

---

(1) Cf. *Introduction*, pp. VIII et IX.

## SULZBACH (BAVIÈRE)

### *Détachement de travail*

VISITE DU 2 MARS 1917

---

Visité le 2 mars 1917.

SUJET. — Suite à la note du 19 décembre 1916, se référant à la note P. G. 21.269.

EFFECTIF. — 199 Français; il n'y a pas de prisonniers d'autres nationalités.

CASERNEMENT. — Les prisonniers sont casernés dans une baraque installée par la Compagnie qui exploite les mines de fer auxquelles est rattaché ce détachement de travail.

Le chauffage se fait au moyen de poêles. La température, de même que l'aération, est bonne. Les hommes couchent sur des lits en fer avec une paille et deux couvertures.

ALIMENTATION. — Les prisonniers reçoivent 400 grammes de pain de bonne qualité en dehors de la soupe; c'est de cette dernière que les prisonniers se plaignent la jugeant insuffisante.

Les colis arrivent très régulièrement, de même que le biscuit de la Fédération Nationale. Ces services, comme le service postal, dépendent du camp d'Amberg.

Deux fois par semaine les prisonniers reçoivent un demi-litre de bière, et ceux qui travaillent de nuit sont autorisés à en acheter un autre demi-litre.

TRAVAIL. — Dans les mines de fer, les prisonniers travaillent à des profondeurs diverses et variant jusqu'à 125 mètres.

Le travail consiste à charger les wagonnets et à les pousser jusqu'aux ascenseurs. Les hommes travaillent par équipes de deux, dont l'un est mineur de profession et la plupart du temps, Allemand, et est chargé des pétards. Le travail ne nécessite pas de connaissances spéciales, et quoique pénible, ne peut être qualifié d'excessif; les prisonniers travaillent en deux équipes: la première de 6 heures à 11 heures et de 13 heures à 18 heures; le repas est pris de 11 heures à 13 heures; la deuxième équipe travaille de 18 heures à 23 heures et de 1 heure à 6 heures.

Ces dix heures de travail se réduisent effectivement à neuf, par suite du temps nécessaire pour aller au travail et pour les repos.

RÉCLAMATIONS. — Le délégué n'a été autorisé à parler aux prisonniers qu'en présence d'un interprète.

Les prisonniers se sont plaints que le travail était très dur, et cela d'autant plus que la majeure partie des prisonniers ne sont pas accoutumés à ce genre de travail, et aussi que l'alimentation n'est pas suffisante pour pouvoir faire supporter des exercices aussi violents. Les prisonniers ont dit que la visite du médecin était très superficielle. La plupart du temps ils n'étaient pas visités : par exemple, le soldat R., du 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie se présenta, le jeudi 26 janvier, à la visite, et aux dires des prisonniers ne fut pas visité ; le sous-officier allemand, qui commande le détachement, prétend le contraire ; dans tous les cas, **il ne fut pas exempté de service**. Le vendredi, il revint se présenter à la visite et cette fois fut reconnu malade et devant rester dans son baraquement ; le samedi il fut transporté à l'hôpital de la ville, où **il mourut le dimanche matin**.

Le soldat M. Georges, 2<sup>e</sup> artillerie coloniale, s'étant présenté à la visite, n'obtint pas d'exemption ; le sous-officier allemand, comme punition, lui ordonna de rester de planton au dehors de 11 heures à 16 heures, heure à laquelle il fut ramassé par terre par ses compagnons et transporté dans sa baraque d'où il fut, le lendemain, transféré à l'hôpital. Il faut tenir compte que, pendant les heures de sa punition, la température était inférieure à zéro et le sol couvert de neige.

Les prisonniers se plaignent également du traitement qu'ils ont à subir des sentinelles et, d'une façon générale, de la façon de procéder envers eux dans le détachement de travail.

DÉSIRS PERSONNELS. — G., 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie coloniale, 6<sup>e</sup> batterie, désirerait que l'on demandât les documents justifiant sa qualité d'aumônier sanitaire.

L. Nicole, 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie, désirerait être réuni à son frère qui se trouve dans le camp de Grafenwöhr.

IMPRESSION PERSONNELLE. — Suivant l'avis personnel du délégué soussigné, l'aspect des hommes laisse pas mal à désirer, car ils paraissent être insuffisamment nourris. En outre, il existe parmi les prisonniers un état de mécontentement que l'on peut attribuer au fait que l'on fait très peu de chose pour améliorer leur situation, en tenant compte surtout du travail auquel ils sont soumis. De même, il paraîtrait que, dans ses rapports avec les prisonniers, le personnel subalterne allemand montre pour eux très peu de considération ; ainsi, par exemple, l'employé civil de la cantine, au dire des prisonniers, se montre envers eux tellement agressif que, pour des motifs futiles, **il les menace d'un revolver chargé**.

C'est évidemment à cet état de mécontentement que l'on peut facilement attribuer les divers incidents qui ont surgi dans ce détachement de travail.

---



## SULZBACH (BAVIÈRE)

### *Détachement dépendant du camp d'Amberg*

VISITE DU 11 AVRIL 1917

---

Les 188 prisonniers français qui y sont employés couchent dans un baraquement aménagé par la Compagnie qui exploite ces mines de fer (Maxhütte). Les lits sont en fer et en bois, et disposés sur deux étages superposés. C'est à peine s'il y a un espace libre entre chacun d'eux, c'est un véritable entassement. Et les prisonniers en souffrent d'autant plus qu'ils travaillent en deux équipes, l'une de nuit, l'autre de jour, et comme ils sont logés tous ensemble, il en résulte que ceux qui rentrent et sortent empêchent de dormir tranquilles les hommes de l'équipè qui se reposent une fois le travail fini.

Il y a un petit réfectoire et quelques tables.

Les cabinets d'aisances sont bien conditionnés, mais le jour de la visite ils regorgeaient au point de répandre une odeur très désagréable, par suite de l'accumulation de leur contenu.

Causant avec les prisonniers en présence de témoins, selon les ordres permanents, ils déclarèrent ce qui suit : ils travaillent dix heures par jour, une semaine de jour, une semaine de nuit, et se reposent les dimanches. Les ouvriers allemands travaillent pendant le même nombre d'heures.

Ils désirent que la journée de travail, comme aux mines d'Amberg, ne soit que de huit heures. **Un tiers d'entre eux seulement étaient mineurs de profession** : aussi le travail est-il excessivement dur, car ceux qui sont inaccoutumés à ce travail sont obligés de charger le même nombre de wagonnets que les professionnels. Il y a là des dessinateurs, des comptables, des commerçants, etc., qui n'ont aucune aptitude, c'est facile à comprendre, pour ce genre de travail. Celui qui n'a pas fini, au bout des dix heures, de charger le nombre de wagonnets réglementaire, est obligé de continuer le travail jusqu'à ce qu'ils soient tous chargés. **Aussi en est-il qui sont restés parfois durant dix-huit heures consécutives à travailler dans la mine qui est à 125 mètres de profondeur.**

Au puits « Caroline », ceux qui se présentent à la visite médicale et ne sont pas reconnus malades sont obligés de redescendre à la mine et d'y rester le nombre d'heures nécessaires à charger le même nombre de wagonnets que le reste des ouvriers.

Ils désirent que cette mesure, qui n'est pas appliquée dans les autres puits, soit supprimée.

Ils voudraient que les dortoirs des deux équipes fussent séparés, pour que leur repos et leur sommeil ne fussent pas troublés. Ils se

plaignent de l'entassement du dortoir, qui rend la propreté très difficile.

Les caporaux touchent le même salaire que les soldats. Ils gagnent tous 90 pfennigs par semaine de travail de jour et 1 mark par semaine de travail de nuit.

Ils désirent que soit désigné comme chef de détachement, pour effectuer la distribution du pain biscuité et des secours pour les nécessiteux, l'un d'entre eux qui serait exempté de travail. Jusqu'alors ce service était assuré par le caporal F. Lucien, du 368<sup>e</sup> d'infanterie, qui est obligé de travailler comme tous les autres et ne dispose pas d'un temps suffisant pour s'acquitter de fonctions aussi importantes que celles qui lui sont confiées. Ils reçoivent avec régularité les 2 kilos de pain biscuité par semaine. Ils reçoivent les colis huit jours plus tard qu'au camp de Amberg.

40 prisonniers, qui sont là depuis plus de dix-huit mois, désireraient être relevés et envoyés à un autre genre de travail plus en rapport avec leurs aptitudes.

Ils disent qu'à Amberg, les prisonniers qui sont aux arrêts reçoivent 5 pains biscuités ; ils se plaignent de ne pas toucher ici la même quantité, car ils reçoivent seulement leurs 300 grammes de pain.

Ils déclarent qu'on les met en prison pour le moindre motif, et qu'il suffit pour cela qu'un contremaître dise qu'ils travaillent sans ardeur.

Ils déclarent que l'interprète du camp connaît insuffisamment le français, qu'ils ont ainsi du mal à se faire comprendre de leurs gardiens, et que cela détermine des incidents désagréables.

Ils peuvent faire individuellement leur cuisine.

Le médecin est doux avec les malades.

Ils n'exprimèrent aucune plainte sur l'alimentation. Toutefois, ils la trouvent insuffisante pour la nuit.

Le commandant du détachement me déclara qu'il avait déjà rendu compte de l'état des cabinets d'aisances, mais que la Compagnie répondit qu'il était impossible de les faire vider de suite, faute de moyens de transport, mais que cela serait fait prochainement. On me fit la même promesse à l'inspection des prisonniers de la région.

On me dit n'avoir pas reçu d'ordres pour donner du pain biscuité à ceux qui sont aux arrêts.

Le fait de voir travailler comme mineurs, pendant si longtemps, des gens dont ni la position antérieure, ni les habitudes ne s'y prêtaient, la contrainte excessive qu'on exerce sur eux pour les forcer au travail, le cas de D. qui, malgré son asthme, est obligé de travailler sous terre, et enfin, l'état d'anémie où se trouvent beaucoup de prisonniers, tout cela m'a produit une impression très défavorable.

---

---

DÉTACHEMENT DE TRAVAIL DE OBERRÆHLINGEN  
MINE ADLER (PROVINCE DE SAXE)

*(Extraction des sels de potasse)*

*Dépendant du camp de Merseburg*

VISITE DU 14 AVRIL 1917

---

Dans ce détachement travaillent 86 Français, 25 Russes et 2 Anglais.

Les prisonniers se trouvent logés dans quatre bâtiments séparés; trois de ces derniers sont construits en pierre et l'autre, plus petit, et où sont la plus grande partie des Russes, est une baraque de bois.

Dans l'un des bâtiments, occupé seulement par des Français, ceux-ci dorment dans des lits de bois superposés, avec les couvertures et les paillasses ordinaires. Ce dortoir, bien éclairé et bien aéré, est très élevé; il a l'inconvénient, à notre avis, d'avoir au centre de l'espace libre de la salle une installation de douches qui, fonctionnant chaque jour, au bénéfice des prisonniers, remplissent le plancher d'eau et imprègnent l'atmosphère d'humidité, ce qui ne laisse pas que d'être désagréable pour ceux qui dorment, au point de rendre impossible le passage entre les lits. A cette défectuosité s'ajoute aussi l'existence au milieu d'une planche à laver sur laquelle, avec leur savon, les prisonniers lavent le linge. A part cela, les autres chambrées sont dans de bonnes conditions, et les lits sont en fer.

Les prisonniers y prennent leurs repas ; c'est dans ce but qu'il existe des tables et des bancs. Il y a la lumière électrique et le chauffage central, des armoires pour le linge et des séchoirs. Il y a aussi des bains, des cabinets d'aisances et des urinoirs.

La cuisine avec deux foyers, quoique petite, est bonne, et paraissait bien nettoyée ; étant donnée l'heure de la visite, il ne fut pas possible de goûter aux aliments qui n'étaient pas prêts.

Il y a de plus un fourneau économique, où une femme prépare les plats; les Français préfèrent se nourrir des provisions de bouche qu'ils reçoivent dans leurs colis. La cantine, qui est non loin de là, a peu de provisions; mais la Société a établi un autre compte pour la vente des articles plus indispensables qui, certes, ne nous ont pas paru plus nombreux et variés.

Les hommes travaillent à l'extraction du minerai, dans les profondeurs de la mine (600 mètres). Ils reçoivent pour leur travail, de six heures du matin jusqu'à 2 heures du soir et de 10 heures du soir à 5 heures et demie, 0 m. 80 ; il en est ainsi des ouvriers et des cordonniers et tailleurs, employés dans les ateliers selon leur profession.

Les prisonniers vont en promenade le dimanche; ils ne peuvent acheter au dehors de quoi se distraire aux heures de repos dans les vastes cours; ceux qui le désirent, et ils ne sont pas nombreux, vont entendre l'office divin une fois par mois dans la chapelle voisine. Le pain arrive bien et dans de bonnes conditions. Les vêtements et les chaussures qu'ils reçoivent de Mersebourg sont bons.

Les malades gravement atteints sont envoyés dans ce camp, et ceux qui ne sont que légèrement malades, et qui sont vus par le médecin du district, sont exemptés de travail et demeurent dans leurs dortoirs.

Les Français se plaignent :

1<sup>o</sup> De ce que, depuis quinze jours, les colis ne leur sont pas distribués;

2<sup>o</sup> De l'insuffisance de la nourriture, vu le travail pénible qui leur est imposé.

Contents du traitement qui leur est fait, ils disent qu'ils ne sont pas frappés et que l'on a des égards pour ceux qui travaillent. Tous conviennent que l'on est bon pour eux, malgré l'existence au milieu d'eux d'esprits indépendants qui s'emploient à exciter leurs camarades à ne pas travailler et les portent à la rébellion et aux plaintes.

Sauf les points signalés, l'impression est bonne.

Ce camp a été visité le 14 avril; il a été possible au délégué de s'entretenir avec des prisonniers devant témoins.

---

## KÖNIGLICHE BERGINSPEKTION

### *Détachement*

### ETABLISSEMENT MINIER DE SCHOLVEN-LEZ- GLADBECK-OST (WESTPHALIE)

#### *Dépendance du camp principal de Munster III*

VISITE DU 24 MARS 1917

---

Visite faite sur préavis à l'inspection.

Ce détachement avait déjà été vu par le signataire du présent rapport, le 17 août 1916.

SITUATION. — La gare la plus proche est celle de Gladbeck-Ost. Seuls les changements ont été consignés dans le rapport, puisque la formation a déjà été vue. On a pratiqué l'ouverture de deux portes supplémentaires dans chaque baraquement, ce qui rendrait la sortie plus aisée en cas d'incendie.

Au complet, la formation peut recevoir 800 prisonniers.

EFFECTIF

	Français	Russes	Belges
Sous-officiers. . . . .	»	18	»
Caporaux . . . . .	100	»	2
Sanitaires . . . . .	1	»	»
Soldats . . . . .	262	334	29
Prisonniers civils . . . . .	»	»	»

CASERNEMENTS. — Les couchettes sont en bois, superposées sur deux étages et composées d'un hamac, un traversin et deux couvertures.

Interrogés sur leur préférence pour le hamac ou la paille, les prisonniers, qui, disent-ils, sont déjà accoutumés au couchage, manifestent leur indifférence pour l'un ou pour l'autre. Toutefois, les hommes de l'infirmerie voudraient avoir des pailles. L'entreprise promet d'en donner.

HYGIÈNE. — Eclairage électrique (5 lampes par baraque) ; chauffage à la vapeur d'eau et au charbon (poêles) ; il a toujours été satisfaisant. Tous les jours, les hommes prennent une douche d'eau tiède.

SERVICE DE SANTÉ. — Le médecin, affecté au détachement, passe chaque jour la visite des malades ; il est assisté par deux sanitaires, un Allemand et un Russe.

De 20 à 25 hommes se présentent chaque jour à la visite.

MALADES

	Français	Russes	Belges
A la chambre (exempts de travail) . . . . .	5	8	2
A l'infirmerie . . . . .	4	8	»

Les grands malades sont envoyés dans les hôpitaux de Münster et de Gladbeck, ce dernier à trois kilomètres du détachement. Trois Français et un Russe sont hospitalisés à Gladbeck.

Il a été dit aux prisonniers d'établir une liste de ceux d'entre eux qui, de l'avis général, sont passibles de l'internement suisse, de remettre cette liste à la Commandantur, qui la fera parvenir à l'Ambassade de Sa Majesté.

Depuis la création du détachement, on compte 4 décès (3 Français, 1 Russe). Deux de ces hommes sont morts de maladies, les deux autres ont succombé à des accidents.

La plupart des hospitalisés ont de petites blessures ou de la furonculose. Les prisonniers peuvent se faire soigner les dents.

ALIMENTATION. — Les services de la cuisine et de la cantine sont régis directement par l'entreprise. Les aliments sont préparés par des femmes. Les prisonniers ne trouvent pas l'alimentation assez nourrissante ; la

viande est mauvaise ; on n'a pas mangé de pommes de terre depuis trois mois, mais seulement des navets.

Aux dires du représentant de l'entreprise, la viande serait de bonne qualité. Les prisonniers ont bonne mine.

La ration de pain journalière est de 600 grammes pour les travailleurs des galeries, de 300 grammes pour ceux de l'extérieur et de 250 pour les malades.

Le dimanche, les prisonniers touchent aussi 300 grammes de pain, de qualité semblable à celui perçu par les soldats allemands.

Le pain biscuité, envoyé de France, pour les Français et les Belges, arrive toujours bien. Les prisonniers peuvent préparer leurs propres comestibles sur deux poêles, tout dernièrement montés par l'entreprise.

La cantine, régulièrement assortie, (sauf en comestibles qui font défaut), met en vente :

De petits cigares, au prix de 3 à 6 pfennigs l'un ;

Des cigares, au prix de 12  $\frac{1}{2}$  à 15 pfennigs l'un ;

Du papier à cigarettes (50 feuilles), au prix de 30 pfennigs ;

De la limonade, au prix de 10 pfennigs le  $\frac{1}{5}$  de litre.

Les prisonniers manquent de fil à coudre et surtout de savon.

**HABILLEMENT.** — Les hommes sont habillés par le camp de Münster ; les vêtements de travail sont fournis par l'entreprise.

**CULTES.** — Les catholiques voudraient aller à l'église, le dimanche, à 9 heures. Plus tôt, ils sont encore fatigués. L'officier de l'inspection promet de leur donner satisfaction, si le desservant le veut bien.

On n'a pas pu assurer un service religieux pour les orthodoxes.

**DISTRACTIONS.** — Les prisonniers peuvent acheter les périodiques dont la lecture est autorisée par le Ministère de la Guerre. Il y a quelques instruments de musique. La bibliothèque française a 30 volumes, l'autre, la russe, en a 50. Les prisonniers voudraient avoir un théâtre ; ce qui, jusqu'à ce jour, leur a été refusé. Enfin, il y a des jeux de boules et bientôt l'on montera des appareils de gymnastique.

Les prisonniers peuvent écrire deux lettres et quatre cartes-postales. Les envois de France et de Belgique arrivent en cinq semaines.

Dans l'ensemble, les Français reçoivent un millier de paquets par mois ; les Russes reçoivent sept ou huit colis de pain, de sucre ou de lard, pour eux tous.

**TRAVAIL.** — Le travail n'a pas changé, non plus que le salaire. (Cf. le premier rapport).

**PUNITIONS.** — Il y a quatre cellules d'arrêts. Au jour de la visite, aucun prisonnier n'était en cellule. La peine du piquet, avec durée de deux à quatre heures, est employée quand le rendement (chargement des wagonnets) est jugé insuffisant.

Depuis quelques jours, en raison de dix évasions, il est défendu de fumer ; la délivrance des colis et des lettres est suspendue ; seul le pain biscuité est remis.

Une autre punition est encore l'obligation de travailler, le dimanche, dans les fours à coke.

Le délégué a parlé aux prisonniers en présence de l'officier de l'inspection et du représentant de l'entreprise.

**JUGEMENT DU DÉLÉGUÉ.** — Les installations et les services du camp sont suffisants. Quant au traitement fait aux prisonniers, à en juger par ses manifestations, il n'y a pas d'amélioration à consigner. Toutefois, les prisonniers ont formulé, outre ce qui a déjà été dit, les vœux et réclamations suivants, accompagnés des explications du commandant :

1<sup>o</sup> En général, les prisonniers n'ont pas à se plaindre des hommes de garde, dont l'attitude est correcte. La plainte est générale sur le feldwebel, ancien contremaître à la mine, dit-on, et commandant depuis six mois. Aux dires des prisonniers, des **malades, incapables de travailler, sont envoyés au travail**, parce que le médecin ne les reconnaît pas, ou sont employés au service des paquets. Les prisonniers voudraient qu'on affectât un certain nombre d'hommes aux services du casernement. Ils pourraient être coiffeurs, distribuer la correspondance et les colis, etc.

Un prisonnier qui boitait (un Russe) aurait été, aux dires de ses camarades, **frappé par le commandant**. Un autre (un Français) aurait été souffleté par une sentinelle.

Le Français, qui s'était plaint au commandant, aurait été menacé par ce dernier d'être envoyé au travail dans les galeries.

*Réponse* : Le commandant dit n'avoir envoyé au travail que les seuls hommes reconnus aptes par le médecin.

Le soldat russe, frappé par la sentinelle, s'est jeté à terre en refusant de charger un wagonnet, travail à l'exercice duquel le médecin avait reconnu apte l'homme en question.

Le soldat français n'a pas été souffleté, mais poussé par la sentinelle, pour avoir refusé de prendre sa place dans le rang. Dans la suite, l'homme ayant dit au feldwebel qu'il s'enfuirait, ce dernier lui répondit que si telle était son intention, il serait envoyé au travail de la mine, où l'évasion a moins de chances de réussir ;

2<sup>o</sup> Ces hommes se plaignent d'être employés le dimanche comme les autres jours. 70 prisonniers sont restés parfois cinq semaines sans se reposer un seul jour.

*Réponse* : Le dimanche, les prisonniers, s'ils sont employés, ne font que les travaux indispensables et pressés. Il est possible que, par punition, on ait fait travailler un dimanche (mais pas 70 hommes).

Jamais on n'a supprimé le repos dominical pendant cinq semaines ;

3<sup>o</sup> Les prisonniers de l'infirmerie voudraient avoir une pailleasse.

*Réponse* : Il sera fait droit à cette demande ;

4<sup>o</sup> Le feldwebel russe voudrait bien ne plus travailler comme mineur.

*Réponse* : On fera droit à sa demande.

---

---

## DÉTACHEMENT DE TRAVAIL « KRIEGSHABER » (BAVIÈRE)

VISITE DU 7 MAI 1917

**RÉCLAMATIONS.** Les prisonniers français du détachement « Kriegshaber » (environs d'Augsbourg), ont exprimé les réclamations suivantes :

1° Depuis le changement du chef de détachement, la situation des prisonniers est devenue, de beaucoup, plus mauvaise ;

2° Un feldwebel du nom de Haas fait tout son possible pour rendre aux prisonniers la vie dure et, quand la formation reçoit la visite des officiers-inspecteurs, le même Haas fait de faux rapports sur les prisonniers ;

3° L'alimentation est insuffisante ; la qualité en est mauvaise ; elle est impropre au rendement exigé ;

4° Pendant les premiers mois de cette année, les correspondances envoyées en France par les prisonniers ne sont pas arrivées ;

5° Il faut, pour passer la visite du médecin, prévenir la veille du jour choisi. Si l'homme qui s'est fait porter malade n'est pas reconnu, ce qui, aux dires des prisonniers, arrive très souvent — il est alors puni de cellule ;

6° Presque toujours, la peine de cellule comporte sept jours, durant lesquels les punis sont laissés sans lumière, sans chauffage et même sans couverture, la nuit. Cependant, le règlement, affiché dans chaque cellule, dit nettement que la température doit être maintenue à 16° au moins et que les détenus doivent avoir deux couvertures, jusqu'au mois de mai ;

7° Les colis ne sont plus distribués depuis le 1<sup>er</sup> avril. Ce qui est délivré est tellement détérioré, les mélanges sont tels que, dans la plupart des cas, on ne peut pas se servir des denrées après l'examen ;

8° Depuis longtemps les prisonniers ne reçoivent plus de savon.

A la suite des plaintes exposées, un permis de visiter le détachement a été demandé à l'inspection des camps de prisonniers de la première Région bavaroise. Le permis a été refusé ; mais le général-inspecteur, auquel nous avons rendu visite, à la suite du refus opposé, le 8 courant, et que nous avons informé des réclamations, a pris lui-même note des faits et a promis de faire ouvrir une enquête pour dégager les responsabilités.

---

---



## MINE ERIKA (BRANDENBURG)

### Détachement de travail dépendant du camp de Döberitz

(Garde)

VISITE DES 19 ET 29 MAI 1917

Comptent au détachement : 107 prisonniers de guerre français, 100 Russes et 48 Anglais.

Ils sont logés dans quatre grands baraquements en briques.

Les lits sont en fer et en bois ; ils sont montés sur deux étages. Les matelas sont rembourrés en paille. Il y a des armoires en métal, de bons labavos, avec cuvettes et robinets. Lumière électrique et chauffage par poêles.

Les cabinets d'aisance sont bien, la cuisine également. Les prisonniers peuvent préparer leur propre cuisine sur un bon fourneau.

On est en train de construire un camp encore meilleur que celui-ci et encore mieux compris, au point de vue de l'hygiène. Quand les travaux seront terminés, les prisonniers de guerre seront transférés dans la formation nouvelle, et l'ancienne sera occupée par les 200 condamnés qui travaillent au détachement.

Deux fois en peu de temps, la mine Erika a été visitée, car la première visite avait provoqué des différences d'appréciation sur la conduite même de la visite, entre l'officier de l'inspection et le délégué.

M. le général-inspecteur des prisonniers de guerre de la région (garde) ayant ordonné que tous les obstacles disparaissent, qui avaient interrompu ma première visite, j'ai pu aujourd'hui entreprendre la seconde sans aucun empêchement, sans aucune difficulté.

Entre les deux visites, le chef du détachement a été changé ; aussi les plaintes des prisonniers étant dirigées principalement contre l'ancien chef de détachement, contre son attitude avec les prisonniers, il est clair que ce déplacement a rendu la situation meilleure.

J'ai parlé aux prisonniers, en présence de témoins ; voici ce qu'ils m'ont dit :

Il y a parmi eux 6 malades, blessés légèrement en général dans le travail. Le médecin vient le mercredi et le vendredi. Les prisonniers voudraient que le médecin vint un peu plus souvent, car ceux qui tombent malades dans la soirée du vendredi ne sont pas reconnus avant le mercredi suivant.

A la première visite, les prisonniers m'ont dit ne recevoir que trois livres de pain par semaine.

A la seconde visite, la ration, m'ont-ils dit, avait été augmentée. Ils reçoivent maintenant 5 livres de pain. On leur donne peu de pommes de terre : une seule mesure par jour, pour eux tous (107). La viande, hachée, entrerait dans la composition de la soupe, mais les prisonniers n'en trou-

vent pas trace. Ils affirment que la nourriture est insuffisante, surtout si l'on tient compte du travail à fournir.

Les paquets arrivent en trente-cinq jours. Parfois des sacs chargés de colis ne sont pas arrivés. Aux réclamations, le chef du Comité de Secours de Doeberitz pouvait répondre que, malheureusement, les Compagnies de chemins de fer n'acceptaient pas ce genre de réclamations et qu'il ne pouvait rien faire. Dans les colis qui parviennent, il manque souvent chocolat, savon, etc.

Les prisonniers réclament contre le fait suivant :

Il y a un mois et demi, 77 colis, qui venaient d'arriver, furent déposés dans les locaux du service postal, dont les clés étaient toujours en la possession du chef de détachement.

Quand, quelques heures après leur arrivée, il fut procédé à la distribution des colis, il n'y en avait plus que 70 : sept colis avaient disparu. Le chef de détachement refusa de transmettre à ses supérieurs la réclamation des intéressés et défendit à ces derniers d'adresser une lettre au capitaine de l'inspection, lettre que les prisonniers comptaient envoyer pour réclamer au sujet de la disparition des colis.

Le pain biscuité envoyé par le Gouvernement français arrive, disent les prisonniers, allégé de 40, 50 et 60 kilos par expédition. Les intéressés rendent compte des fuites au Comité de Doeberitz qui fournit le complément.

C'est grâce à cela que les prisonniers peuvent manger 2 kilos de pain biscuité par semaine.

Les correspondances arrivent en quinze et vingt jours.

Les hommes sont à l'étroit dans les baraquements.

La cantine ne vend pas de comestibles.

Les prisonniers sont employés à des travaux divers : maçonnerie, forge, électricité, transports, etc. Depuis un mois et demi, la journée de travail est de dix heures et demi (dimanches de 6 heures à 12 heures).

Le salaire est de 75 pfennigs par jour. Le délégué était présent durant le travail, qui se fait dans de bonnes conditions.

Certains travaux sont exécutés en commun avec les condamnés qui sont ici.

Les prisonniers affirment que l'ancien chef de détachement, le Gefreite Delank, les battait, les maltraitait à chaque instant, sous le plus léger prétexte, et que les hommes de garde en faisaient autant. Trois prisonniers ont tenté de fuir, pour échapper aux mauvais traitements qui leur étaient infligés.

Depuis l'arrivée du nouveau chef de détachement, c'est-à-dire depuis huit jours, les prisonniers ne sont plus frappés ; aussi se montrent-ils très satisfaits de ce changement de régime, car ils tenaient pour très dégradant le régime précédent. Le capitaine de l'inspection me dit :

« Quand un prisonnier tombe malade, il est envoyé chez le médecin. Les prisonniers ont toujours reçu 380 grammes de pain par jour ; l'alimentation fournie est suffisante. L'ancien chef de détachement a rendu compte à son successeur de la disparition des 7 colis. C'est pour cela qu'il n'a pas transmis la réclamation directe des prisonniers. Le résultat des recherches entreprises a été adressé à Doeberitz. Si les Français vou-

laient être mêlés aux Russes, ils seraient moins à l'étroit dans le baraquement, mais ils n'ont pas voulu et c'est pourquoi ils n'ont pas beaucoup de place. »

Le chef de détachement nie que les prisonniers aient été frappés.

De l'avis du délégué, le régime fait aux prisonniers par l'ancien chef du détachement était rigoureux à l'excès. Le changement radical opéré entre les deux visites produit une impression favorable. Il conviendrait que les prisonniers de guerre ne se rencontrassent jamais avec les condamnés.

Il serait désirable que les pertes de pain biscuité, dans le transport par voie ferrée, prissent fin. La continuation de l'état de choses actuel est préjudiciable aux prisonniers qui ne voient pas sans grande tristesse qu'une partie des comestibles achetés par leur famille, au prix des plus grands sacrifices, est perdue.

---

---

## HEILBRONN (WURTTENBERG)

### Camp de travail

VISITE DU 31 MAI 1917

---

Au lendemain des repréailles de Russie (note p. 95), l'attention du Gouvernement français fut attirée sur les souffrances imposées en Allemagne aux prisonniers dits « intellectuels », astreints à des travaux que ni leur éducation, ni leur profession antérieure ne leur avaient appris à supporter. Les rapports de l'Ambassade d'Espagne témoignaient, comme on l'a vu, combien nombreux étaient les non-professionnels occupés dix, douze, quelquefois vingt-quatre heures de suite au fond des mines. Un accord, définitivement conclu au mois de mai 1917, n'a donné qu'une satisfaction incomplète aux réclamations formulées par le Gouvernement français. D'après les termes de cet accord :

« Pourront seuls être employés ou maintenus au fond des mines :

« 1<sup>o</sup> Les mineurs de profession ;

« 2<sup>o</sup> Les prisonniers de guerre ayant exercé un métier manuel, et qui, en outre, à raison de leur aptitude physique, préalablement reconnue par un examen médical, pourront être considérés comme capables d'être employés à ce travail ;

« 3<sup>o</sup> Les prisonniers de guerre qui, ne remplissant pas les conditions sus-indiquées, s'offriraient volontairement et par engagement écrit à être employés en qualité de mineurs.

« Les prisonniers dits « intellectuels », qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes, ne sont pas, en principe, exempts de travaux manuels légers se rapportant à l'exploitation des mines, lorsque ces travaux sont exécutés à ciel ouvert. »

*Les plaintes recueillies par les délégués de l'Ambassade dans les camps de prisonniers, les constatations faites par eux dans les détachements de travail permettent de s'assurer combien fréquentes ont été, de la part des autorités allemandes, les violations de cet accord.*

La visite a été annoncée la veille.

Ce camp dépend du camp principal de Ludwigsburg.

Visité antérieurement et décrit en d'autres rapports sans que, depuis la dernière fois qu'il fut visité, il ait subi quelque modification en son installation.

**EFFECTIF.** — 130 Français et 6 Belges. Ces derniers sont des internés civils et déclarent être venus volontairement au travail, selon que l'a dit l'un d'eux en allemand, les autres ne sachant parler que le flamand.

Ils sont affectés à une saline. Aucun d'eux n'est mineur de profession, affirment-ils.

Ils confirment ce qui a été dit du camp de Ludwigsburg le 17 du mois dernier, date de ma visite au dit camp.

Ils disent être traités avec rigueur par le commandant qui a le grade de feldwebel, assurant que celui-ci les accable de travail.

L'horaire auquel ils se disent assujettis est le suivant : à 6 heures du matin, ils commencent la besogne à l'intérieur de la mine, dont les galeries sont à 220 mètres de profondeur (température de 20° et bonne aération), jusqu'à 8 h. 30, heure à laquelle il leur est donné une demi-heure de repos ; à 12 heures et à 3 h. 30, repos respectifs de une heure et une demi-heure. D'où il résulte que les prisonniers restent dans la mine douze heures, dont dix de travail.

Il m'est signalé que, comme minimum de travail, chaque homme a à charger 25 wagonnets, le transport jusqu'au monte-charge s'effectuant automatiquement par câbles mobiles.

J'ai parcouru quelques-unes des galeries et, de même que ceux à qui j'ai parlé dans les baraquements, aussi bien que ceux qui travaillent à la surface, ils se plaignent de la dureté avec laquelle ils sont traités.

Par rapport à la nourriture, ils la trouvent insuffisante ; elle devrait, semble-t-il, être d'autant plus fortifiante qu'ils se voient privés de quelques-uns des articles que contiennent leurs paquets : lait condensé, toutes espèces de liquides, cacao et chocolat pulvérisé. Ils disent n'avoir pas reçu quelques paquets qu'ils savent, de façon certaine, leur avoir été envoyés.

La visite médicale se fait à Heilbronn, distante de la mine d'environ deux kilomètres ; il existe une petite pharmacie militaire pour les cas urgents.

Les prisonniers ont un repos chaque quinze jours, mais à la relève de l'équipe de nuit par celle de jour, un groupe reste au travail vingt-quatre heures de suite.

Interrogé à ce sujet, le directeur de la mine dit que ce fait se produit seulement pour les ouvriers qui travaillent à l'extérieur, mais jamais pour ceux de l'intérieur.

Il est payé 1 m. 50 à ces derniers et 0 m. 80 aux premiers.

Le soldat Jean F., du 127<sup>e</sup> d'infanterie, qui était à l'intérieur de la mine, me montre une cicatrice produite par un coup de sabre que lui a donné le feldwebel, dit-il, un jour où, malade, il ne pouvait sortir de son lit.

Les prisonniers me montrent un morceau de rouleau de toile goudronnée que le feldwebel employait pour les frapper : ce que le feldwebel a nié.

Ils reçoivent régulièrement du camp de Ludwigsburg le pain biscuité qui leur est envoyé par leur Gouvernement.

On leur donne un pain de qualité normale.

La principale plainte qu'ils ont formulée concerne la durée du travail, et les procédés extrêmement sévères employés par le feldwebel.

En vue de soumettre cette plainte au général en chef duquel dépend ce détachement, je me suis rendu à Ludwigsburg, et je lui ai fait connaître ce que m'avaient dit les prisonniers ; un rapport subséquent indiquera le résultat de ma démarche.

L'impression du délégué soussigné est que tous les prisonniers sont soumis à une discipline sévère. On travaille ici plus dur qu'ailleurs. Les prisonniers (dont aucun n'est mineur de profession) trouvent la tâche très pénible, surtout si l'on envisage la nécessité désagréable où ils se trouvent de rester de longues heures dans l'intérieur de la mine.

## C. Le Travail dans les Fabriques et dans les Usines de Guerre

### RAUXEL (WESTPHALIE)

#### *Fabrique Victor. Four à coke*

VISITE DU 14 MARS 1916

L'usine de cette firme se trouve à peu de distance de Rauxel, et les prisonniers qui y travaillent dépendent du camp de Münster III. Aujourd'hui logent et travaillent à l'usine 208 Français, 5 Anglais et 4 Belges. Un baraquement en bois de charpente est adossé à la fabrique ; on y a installé la cuisine (grande pièce, pourvue de deux marmites, elle est dirigée par un cuisinier français) et un spacieux réfectoire avec 13 tables et des bancs, bien entretenu et chauffé au coke.

Dans le bâtiment même de l'usine sont des dortoirs répartis en trois étages différents. Chacun d'eux reçoit 70 hommes. Il y a des châssis en bois, au milieu de la pièce, sur lesquels on étend les nattes servant de lits ; chaque prisonnier touche trois couvertures. Eclairage électrique et

chauffage central. Devant les couchettes sont placées des caisses ; les prisonniers y mettent les paquets qu'ils reçoivent.

Bon lavabo, l'eau employée pour la toilette est la même que l'eau potable et est amenée par canalisation.

La vidange des commodités est faite en cuves hermétiquement closes et transportables, selon les règlements régissant ces locaux.

J'ai pris à part les prisonniers qui étaient dehors et les ai interrogés l'un après l'autre ; ils me disent ce qui suit :

Ils ne sont pas satisfaits de la nourriture, tout en reconnaissant qu'elle est mangeable et suffisante en quantité ; la préparation ne leur plaît pas et ils trouvent la ration de viande trop chichement mesurée. Je leur fis connaître le menu de la semaine, joint au présent rapport ; ils le trouvèrent exact. Ils n'ont aucune plainte à formuler sur les dortoirs, l'éclairage ou le chauffage.

Ils travaillent huit heures par jour, à la mine, de 6 heures du matin à 2 heures du soir, après quoi ils sont libres jusqu'au lendemain.

Ceux qui demeurent à la surface font dix heures et n'ont jamais travaillé plus longtemps. Ils disent que le travail est dur, mais peut être accompli dans le laps de temps indiqué plus haut.

Ils ont repos une fois tous les quinze jours seulement et désireraient l'avoir tous les huit jours.

Ils touchent 25 m. 50 ou 90 pfennigs, suivant le rendement. L'état sanitaire est toujours bon, ajoutent-ils. Leur plus forte plainte s'élève contre les punitions infligées pour refus de travail ou faible rendement. D'après eux, on supprime la soupe à qui ne veut pas travailler et on le laisse deux heures par jour debout, face au mur, mais sans lier les bras ; ensuite on l'enferme en cellule.

Un prisonnier dit avoir été piqué dans la région dorsale avec une baïonnette, par un sous-officier, pour s'être refusé à travailler. Je voulus me convaincre sur le champ et pus m'assurer que l'homme portait, dans la région lombaire, une petite cicatrice superficielle, ne permettant pas toutefois d'accuser sa véritable origine.

Pour pouvoir juger des conditions du travail, je descendis à la fosse, la visitai et m'entretins en particulier avec les prisonniers qui étaient en train d'y travailler.

La profondeur est de 500 mètres ; la température est de 23 degrés ; les galeries sont très larges et bien protégées. J'y rencontrai des ouvriers allemands, alternant avec des prisonniers. Ces derniers me dirent ce qui suit : ceux qui étaient mineurs dans leur pays sont satisfaits du travail ; c'est, disent-ils, une bonne mine, bien aérée, et où, en aucun cas, la durée du travail ne dépasse huit heures, lesquelles sont comptées à partir du moment où l'on descend.

Par contre, ceux qui, auparavant, n'exerçaient pas cette profession, la trouvent rude, très fatigante ; ils s'y font cependant, sauf qu'ils touchent moins, parce qu'ils rendent moins que les professionnels.

Malgré tout, ils préfèrent travailler à la mine, parce qu'ils font deux heures de moins et disposent de toute l'après-midi. Ce qui les tourmente le plus, c'est de penser que leur travail profite aux ennemis de leur patrie. Ils se montrent satisfaits du traitement de la part de leurs gardiens.

J'exposai les plaintes au sous-officier commandant le poste et au directeur de la mine qui me firent la réponse suivante :

L'alimentation est conforme aux ordres reçus, de même que l'augmentation accordée à ceux qui travaillent plus que les autres.

80 pour cent des prisonniers ont un jour de repos tous les huit jours, le restant (20 %) un jour par quinzaine, conformément aux règlements des mines allemandes; le travail du dimanche est payé le double. Si, parmi les ouvriers allemands il y a des malades, les autres doivent assurer le travail des absents. Cette mesure n'est pas appliquée aux prisonniers. Là où règnent les gaz, ou bien une chaleur trop forte (au coke) travaillent seulement des Allemands et des Polonais. J'ai vérifié ce détail en voyant les prisonniers et en les interrogeant.

Relativement aux punitions, on se borne à respecter le règlement en usage, appliqué également aux ouvriers allemands.

Le directeur et le chef de poste ignoraient l'affaire du coup de baïonnette, de même que le médecin, puisque le prisonnier dit n'avoir rendu compte du fait à personne.

Je crus donc opportun d'en informer le commandant-général du camp de Münster III, lequel me dit : que dans le cas où l'acte aurait été commis, il le réprouvait ; qu'une enquête sommaire serait ouverte et que l'auteur serait puni si la preuve était faite. Cependant, ce qui le ferait douter de la véracité de cette dénonciation, c'est que le prisonnier ne s'est pas fait visiter par le médecin et n'a pas fait part de l'incident au commandant du camp.

L'instruction de l'affaire est maintenant commencée et il paraît que l'affirmation du prisonnier est inexacte.

En dehors de cet incident, sur lequel je n'ai pu me former un jugement sûr — puisque, de part et d'autre, on ne m'a apporté que des affirmations ou des négations totalement dénuées de preuves — je puis déclarer qu'il s'agit là d'une mine modèle et que le travail y est normal, étant donné le genre d'exploitation. Il convient donc de dire que le camp laisse une impression favorable.

---

## EISENBAHN-BETRIEBS-WERKSTÄTTE B. DANZIG (PRUSSE)

VISITE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1916<sup>2</sup>

---

Usine de matériel de chemins de fer. 7 Français et 45 Russes y travaillent. Au milieu d'un local de grandeur suffisante, on a construit deux étages de couchettes garnies chacune d'un matelas rembourré en copeaux et de deux couvertures. Sur les côtés, on a disposé des tables et des bancs.

Les prisonniers peuvent demeurer dans une cour d'environ 50 mètres, attenant au lieu d'habitation, depuis la cessation du travail jusqu'à 9 heures du soir, heure où ils sont enfermés dans les dortoirs.

Les hommes sont bien chaussés et vêtus. Les 7 Français viennent du camp de Sagan, d'où on les a fait partir sans tenir compte de leur volonté, pour les affecter à ce genre de travail.

La journée de travail est de onze heures, de six heures seulement le dimanche.

Toutes les trois semaines, les hommes disposent d'une journée entière de repos.

Ils sont payés à raison de 0 m. 50 par jour et leur nourriture est préparée par le propriétaire de la cantine pour le compte de la Société industrielle qui débourse 1 m. 80 par homme et par jour.

J'ai goûté aux plats servis au repas de midi : la nourriture est saine et abondante. C'est aussi l'avis des prisonniers ; pour le repas du soir, en revanche, il est, d'après eux, léger et insuffisant.

Ayant demandé le menu, l'officier chargé du détachement me répond qu'il n'est pas tenu de suivre un plan quelconque comme dans les camps principaux. Ici, l'inspection d'usage ne porte que sur la quantité due aux hommes, la nourriture devant être préparée de la meilleure manière.

Voici les plaintes des prisonniers : journée de travail trop longue (11 heures), obligation de travailler le dimanche, impossibilité d'acheter du sucre à la cantine.

A ces réclamations, transmises à l'officier présent au détachement, il est fait la réponse suivante :

Le travail du dimanche, la longueur de la journée ordinaire découlent de l'intensité de la production de l'usine : le matériel étant nécessaire et à fournir d'urgence.

Quant au manque de sucre, l'officier ne peut trouver aucune solution.

Les prisonniers se plaignent d'avoir été maltraités dans leur ouvrage par l'un des hommes commis à leur garde, un jour qu'ils protestaient contre le travail du dimanche.

L'officier, répondant à cette protestation, dit que le soldat a quitté le détachement et qu'une enquête serait faite pour savoir ce qui est arrivé.

Trois prisonniers français, qui travaillaient avec les 7 hommes employés encore à l'usine, se trouvent aujourd'hui à l'hôpital de Strohdeich, bâti sur un flot, dans les environs. Ceux que j'ai interrogés m'ont fait les mêmes déclarations que leurs compagnons ; ils sont bien traités au lazaret, ajoutent-ils.

Mon impression est qu'on oblige les hommes à travailler ici plus qu'ailleurs.



## KRIEGSHABER (BAVIÈRE)

VISITE DU 8 JUIN 1916

*La violation, par l'autorité allemande, de l'article 8 du Règlement de La Haye, qui interdit l'emploi des prisonniers à des travaux militaires, est constante ; elle s'est produite dès le début de la guerre. Une photographie sur carte-postale en vente à Trèves, dès le mois de décembre 1914, représente des prisonniers français occupés, à Montmédy, à la reconstruction d'un tunnel de chemin de fer détruit par l'armée française. De février à juillet 1915, d'innombrables témoignages venant soit des rapatriés, soit de lettres envoyées d'Allemagne, établissent l'emploi des prisonniers au chargement et à la manutention des obus, à des travaux de mécaniciens dans des dépôts d'artillerie ; plus de 1.500 Français sont employés de force dans les usines Krupp, à Essen, et leurs succursales. Au mois d'avril 1916, sur l'invitation expresse du Gouvernement français, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge demandent à pénétrer dans les usines où des prisonniers de guerre sont employés. L'autorité allemande s'oppose à ces visites dans toutes celles où un intérêt militaire est en jeu. C'est par exception que les délégués sont admis à visiter l'usine Krupp à Rheinhausen (fabrique de rails et traverses de chemins de fer), (p. 46 du rapport), et la fabrique de canons et de munitions Ehrhardt, à Düsseldorf (p. 56). Au lendemain du voyage de MM. Blanchod et Speiser, le Gouvernement allemand revient sur la concession faite en novembre 1915, et qui permettait aux délégués de l'Ambassade de visiter les prisonniers français en quelque lieu qu'ils se trouvent, travaillant ou inoccupés. Une note officielle allemande, du mois de juillet 1916, réserve à l'autorité locale le soin de décider si les entretiens des délégués de l'Ambassade avec les prisonniers auront lieu ou non sans témoin. Aussitôt après, une seconde communication subordonne à une autorisation spéciale de l'autorité militaire la visite des chantiers. On ne saurait, dans ces conditions, être surpris de ne pas trouver, dans les rapports qui suivent, la preuve immédiate, corroborée par un aveu de l'autorité allemande, de l'emploi des prisonniers à des travaux en rapport direct avec les opérations de la guerre.*

444 prisonniers français composent ce détachement de travail.

Le camp est formé d'une longue baraque de bois divisée en 9 compartiments, par des cloisons. 8 de ces locaux peuvent loger chacun 50 hommes ; le dernier, beaucoup plus spacieux, peut en contenir 140. A l'intérieur, des lits, faits avec des planches, sont placés sur une seule rangée ; les paillasses sont bourrées de paille ; chaque prisonnier dispose de deux couvertures. L'éclairage se fait au moyen de lampes à alcool et le chauffage par des poêles au coke. A l'extérieur, les baraques sont recouvertes de toile goudronnée.

La cuisine est bien aménagée et pourvue de trois grandes marmites. Les cabinets d'aisances sont conformes aux principes de l'hygiène. Il existe une cantine et une chapelle.

Je me suis entretenu sans témoin avec les prisonniers, qui m'ont exposé ce qui suit : leur principale réclamation porte sur le genre de travail auquel on les emploie, car ils croient qu'il est en rapport avec la fabrication de matériel de guerre, d'autant plus qu'ils ont lu plus de cent fois le mot « zeppelin » dans la fabrique Renk (Augsbourg) où ils travaillaient. Dans cette usine, on construisait des engrenages, et beaucoup de prisonniers pensent qu'ils sont destinés aux projecteurs électriques. 27 prisonniers, ayant dit un jour qu'ils ne voulaient pas travailler dans cette fabrique, ont été punis de quatorze jours de prison et mis au pain et à l'eau avec, tous les quatre jours, la nourriture habituelle. Pour ce motif, l'adjudant français, chef du camp, demanda à être transféré dans un autre camp. Dans une autre usine de constructions mécaniques, il se passa le même fait : 14 prisonniers refusèrent de travailler le 18 avril. En particulier, l'un d'eux reçut d'une sentinelle un coup de baïonnette à l'épaule, parce qu'il ne voulait pas travailler. Un autre qui, sans le vouloir, avait mal façonné une pièce d'acier, a été enfermé deux heures dans une cuve où l'air était irrespirable. Les prisonniers travaillent onze heures par jour, et doivent faire, de plus, deux heures de marche tous les jours pour se rendre à l'usine et en revenir. Ils gagnent 1 mark par jour. Ceux qui sont employés aux travaux des champs touchent 30 pfennigs. L'alimentation leur paraît insuffisante et mauvaise, car la morue fumée qu'on leur sert est presque gâtée, et il en est de même du peu de viande qu'on leur donne.

Les prisonniers reçoivent leurs colis avec un retard de trente jours ; au mois de décembre dernier, ce retard a été de 63 jours. Le même retard se produit pour les lettres.

Le 26 mai, comme les prisonniers se rendaient au travail, le capitaine du camp, qui était en tramway, en descendit, frappa de son sabre plusieurs hommes parce que, dit-il, ils marchaient trop lentement.

Les prisonniers disent que le médecin ne les examine pas, qu'il leur dit toujours qu'ils n'ont rien et qu'ils peuvent travailler.

Les infirmiers de ce camp protestent parce qu'on les fait travailler comme les autres prisonniers.

J'ai fait part de ces réclamations au chef du détachement qui m'a répondu ce qui suit : les prisonniers ne travaillent pas au matériel de guerre, et s'ils ont été punis, c'est parce qu'ils se sont révoltés contre le directeur de la fabrique et qu'ils se sont catégoriquement refusés à travailler, au lieu de lui exposer qu'ils soupçonnaient qu'on les faisait travailler au matériel de guerre.

Un prisonnier, nommé M., a été, il est vrai, légèrement blessé d'un coup de baïonnette, mais ce fut parce qu'il excitait ses camarades à ne pas travailler et opposait de la résistance aux sentinelles. La blessure a été si légère que cela ne l'a pas empêché de travailler une seule minute.

L'alimentation est celle qui est mentionnée au menu ci-joint et elle réunit de bonnes conditions dans la mesure de ce que l'on peut se procurer au marché.

« Il est vrai que j'ai vu un jour dans la rue des prisonniers qui ne voulaient pas marcher, prétextant qu'ils étaient malades, bien que le médecin qui venait de leur faire passer la visite ait dit qu'ils étaient très bien portants ; j'ai donné à deux ou trois d'entre eux de légers coups sur l'épaule avec *mon sabre dans le fourreau* et, il va de soi, sans aucune intention de les blesser. »

Le médecin passe la visite tous les jours et il examine l'un après l'autre ceux qui réclament ses soins. Le commandant a déjà fait des réclamations au sujet du retard dans l'arrivée des colis-postaux : dorénavant, ce retard ne sera que de deux semaines.

Le général en chef de l'inspection des prisonniers m'a déclaré que l'on ne fabriquait de matériel de guerre dans aucune des usines où travaillaient les prisonniers ; on n'y fait que des machines agricoles. Le mot « *zeppelin* », que les prisonniers ont lu, est la marque de fabrique que portent beaucoup de machines et d'objets, particulièrement dans ces temps de guerre, mais ces marchandises n'ont aucun rapport avec les dirigeables du même nom.

---

## DÉTACHEMENT INDUSTRIEL DE FRIEDRICHS-ALFRED- HUTTE RHEINHAUSEN (RHEINHAUSEN)

*Dépendant du camp d'hommes de troupe de Friedrichsfeld-in-W.*

VISITE DU 15 AOUT 1916

---

Visité après avis envoyé à l'inspection.

Le chef de détachement est le Vizefeldwebel Sperling.

Ce détachement a été déjà visité par la Commission suisse (1).

L'établissement ouvrier de Rheinhausen, où travaillent les prisonniers faisant partie de ce détachement, est une dépendance de la maison Krupp. Les baraques en bois, servant de logement aux hommes, sont construites à 500 mètres de la station du chemin de fer et forment un groupe de 5 baraques doubles et deux simples. Ces baraques sont disposées autour d'une cour intérieure, au milieu de laquelle se trouvent les lavoirs et des étuves pour l'eau chaude.

Les lits, à l'intérieur des baraques, sont disposés sur deux rangées ; le contenu des paillasses bourrées de paille n'a pas été renouvelé

---

(1) Rapport de MM. Blanchod et Speiser sur leurs visites aux camps et chantiers de travail des prisonniers français en Allemagne, en mars et avril 1916. Documents publiés à l'occasion de la guerre européenne, 10<sup>e</sup> série, p. 46.

pendant quinze mois. En octobre 1915, un peu de paille nouvelle a été ajoutée à l'ancienne.

Depuis hier, il semble que l'on ait commencé à renouveler entièrement le contenu de toutes les paillasses. L'ordre et la propreté ne règnent pas dans les dortoirs, sans doute parce qu'un seul homme, toujours le même, est chargé du service de propreté de la baraque. Ces hommes, qui sont au nombre de huit, exercent en même temps les fonctions d'interprètes ou de coiffeurs.

L'éclairage est électrique, et le chauffage, qui se fait au moyen de poêles, est insuffisant, bien que chaque homme dispose de deux couvertures. Il n'y a pas de place dans les dortoirs pour des tables et des bancs : ceux-ci sont installés dans le réfectoire, situé en dehors du camp et commun aux prisonniers et aux ouvriers allemands. Un local de 5 mètres sur 9 est mis à la disposition des prisonniers pour leur permettre de séjourner pendant les heures de repos, d'écrire une lettre, etc. ; mais ce local est absolument insuffisant, étant donné le nombre actuel des prisonniers, nombre que la maison se propose d'augmenter.

Les essuie-mains sont remplacés tous les quinze jours et on lave les effets et le linge dans la cour. Les prisonniers sont autorisés à les faire laver en ville, s'ils le désirent : ils payent 13 pfennigs pour chaque objet.

**NOMBRE DE PRISONNIERS.** — Le détachement a été inauguré le 26 mai 1915 et, jusqu'à mai 1916 environ, 1.000 prisonniers en ont fait partie. Depuis lors, ce nombre a diminué et il est actuellement de :

556 Français, 141 Russes, 20 Belges.

**ALIMENTATION.** — La nourriture est la même que celle des ouvriers allemands, avec lesquels les prisonniers prennent leurs repas. Ils se plaignent que les aliments soient mal préparés et trop assaisonnés. Les rations ne sont pas limitées. Celle du pain est de 300 grammes par jour et les soldats qui sont de garde touchent la même quantité. Le biscuit, pour les Français et les Belges, est toujours arrivé régulièrement.

**Les prisonniers sont tenus de payer les 60 grammes de savon qu'ils touchent par mois.**

Un cahier de papier à cigarettes, contenant 50 feuilles, coûte 50 pfennigs à la cantine.

**LINGE ET EFFETS D'HABILLEMENT.** — Les prisonniers achètent, pour leur compte, les chemises et les vêtements. Le linge et les effets qu'ils peuvent recevoir par colis-postal leur sont retenus, jusqu'à ce que ceux qu'ils portent soient usés. Les prisonniers désireraient qu'on les leur remit, afin de pouvoir être propres pour aller à la messe le dimanche. Il semble que cela soit une disposition prise au camp de Friedrichsfeld.

**SERVICE DE SANTÉ.** — L'hôpital est situé à une demi-heure du détachement ; trois médecins y sont préposés : l'un d'eux passe la visite au camp les mardis et vendredis et peut être avisé par téléphone. Actuellement, il n'y a pas de malades à l'hôpital.

A l'infirmerie du camp, il y a toujours un infirmier allemand. Le jour de ma visite y étaient en traitement :

12 Français, 4 Russes, 1 Belge.

La plupart d'entre eux étaient atteints d'affections catarrhales. Les prisonniers malades ne peuvent sortir de l'infirmerie qu'une heure ou deux par jour pour se promener dans la cour ; cette mesure a été prise, parce que l'on avait observé que les prisonniers usaient de tous les moyens pour faire durer leur maladie et rester au camp sans descendre.

Depuis la création du camp, un Français et un Russe sont décédés : tous les deux à la suite d'une pneumonie.

**SERVICE RELIGIEUX.** — Jusqu'au mois de mai, un prêtre se rendait au camp ; il a cessé d'y aller, parce que les prisonniers vont plus fréquemment à l'église. Ils vont de plein gré tous les dimanches à l'église catholique et au temple protestant, au nombre de 50 à 60 ; les prisonniers de religion orthodoxe n'ont aucun service religieux.

**DIVERTISSEMENTS.** — Les prisonniers ont à leur disposition des journaux en français et en russe ; quelques-uns des livres remis au service de contrôle se sont perdus, mais cela ne se produit plus actuellement. Les prisonniers sont autorisés à se promener deux heures les dimanches, mais il leur faut marcher continuellement, et on ne leur donne pas le repos dont ils désireraient jouir. Les prisonniers, qui vont à la messe, le matin, ne prennent pas part à la promenade, parce que celle-ci a lieu à la même heure que le service religieux. Les prisonniers demandent que la promenade se fasse l'après-midi : à l'avenir, il en sera ainsi, l'ingénieur de la maison me l'a promis. Les prisonniers possèdent quelques instruments de musique qu'ils ont achetés de leurs propres deniers, mais le local où ils se réunissent est trop exigü, comme il a déjà été dit. A proximité se trouve un autre local, où l'on met les colis-postaux jusqu'à l'arrivée des listes des destinataires : les prisonniers disposeront de ces deux locaux comme salles de réunion.

**CORRESPONDANCE.** — Les lettres de France arrivent bien, mais les colis restent fréquemment plusieurs jours dans le local précité en attendant l'arrivée des listes où figurent les noms des destinataires, et le contenu de ces colis se détériore, suivant sa nature.

Le chef antérieur du détachement **retenait les colis-postaux un ou deux jours, à titre de punition**, d'après les ordres reçus de Friedrichsfeld ; le papier à cigarettes, qui est mis quelquefois dans les colis, n'est, ni remis au service de contrôle, ni confisqué pendant une durée de trois mois, comme cela se faisait auparavant : **on le déchire en présence de ceux à qui il est destiné.** Ce fait s'est produit deux fois : une fois sous la direction du chef précédent remplacé depuis quinze jours, et une fois avec le chef actuel.

**TRAVAIL.** — **Aucun des prisonniers ne travaille de sa propre volonté.** A leur arrivée au camp, 300 d'entre eux, qui comptaient déjà quinze mois de captivité, croyaient qu'on allait les employer aux travaux agricoles. Les 8 prisonniers chargés du service de propreté touchent 50 pfennigs par jour. 69 hommes fabriquent des armatures métalliques pour ponts : ils travaillent de 6 heures à 18 heures avec pause d'une heure et demie ; 91 autres prisonniers, qui travaillent le même nombre d'heures,

sont employés à la fabrication de tuyaux pour canalisation. Les uns et les autres gagnent de 80 à 85 pfennigs par jour ; ils sont libres les dimanches et un jour ouvrable par an. Les autres prisonniers sont répartis en deux équipes, travaillant de 6 heures à 18 heures et de 18 heures à 6 heures. Tous les quinze jours, les équipes se relèvent : les prisonniers qui travaillent la nuit passent dans l'équipe qui travaille le jour, ce qui fait une journée de vingt-quatre heures. Ces prisonniers sont employés aux travaux de fonte, au traitement du coke et au chargement du minerai. Ce dernier travail est le plus mal rétribué : de 30 à 50 pfennigs par jour, d'après l'estimation du travail par le contremaître. De plus, les prisonniers prétendent que ce travail est malsain, parce que la poussière qu'ils aspirent en chargeant les wagons et les gaz acides qui se dégagent pendant le concassement des scories occasionnent des maladies, des lésions à l'estomac et à l'appareil respiratoire ; par suite de cela, et aussi des changements de température résultant du traitement du coke, il y a eu plusieurs cas de pneumonie.

Et puis le travail est excessif pour l'alimentation que touchent les prisonniers. Depuis le mois d'avril 1916, on pèse 5 % d'entre eux et on a observé une diminution moyenne de 3 kilos jusqu'à ce jour.

**TRAITEMENT.** — Le traitement est tolérable depuis l'arrivée du nouveau commandant. Le chef précédent recommandait fréquemment aux sentinelles de tirer sur les prisonniers à la moindre infraction et il les incitait à les maltraiter, bien qu'il ne le fit pas lui-même. Ainsi, un jour qu'un Russe avait demandé l'autorisation d'aller aux cabinets et qu'il s'y rendait malgré le refus qui lui avait été opposé, le commandant a donné l'ordre à la sentinelle de faire feu sur lui : par un hasard providentiel, le coup ne l'atteignit pas.

A différentes reprises, les prisonniers ont demandé double ration pour la journée de vingt-quatre heures. Le 7 mai, 10 d'entre eux ont insisté au sujet de cette demande, mais le directeur a refusé de leur donner satisfaction. Les prisonniers ont allégué qu'ils ne pouvaient pas travailler sans manger : on a alors téléphoné au corps de garde de les faire entrer de force dans quelques locaux, situés au-dessous des fours à coke, après avoir, au préalable, fermé portes et fenêtres ; mais cinq minutes après leur entrée dans ces réduits, les prisonniers forcèrent les portes, ne pouvant supporter l'élévation de température. Le feldwebel ordonna alors à 6 soldats de charger leurs fusils, et les prisonniers continuèrent à travailler devant la menace qui leur était faite de faire feu sur eux. Ce jour-là, les colis-postaux leur ont été remis six heures plus tard. Les prisonniers ont écrit deux lettres au commandant du camp de Friedrichsfeld pour se plaindre, mais le feldwebel s'est refusé à les lui transmettre. Depuis lors, ils n'ont jamais reçu qu'une seule ration pour la journée de vingt-quatre heures.

Actuellement, deux prisonniers sont punis : un Français a eu quatorze jours pour avoir fumé à l'intérieur de la baraque à 23 heures, et un Russe sept jours pour avoir pris indûment deux rations de pain et gâché l'une d'elles en la jetant sur le sol au moment où on la lui réclamait.

Le travail des prisonniers ne semble pas se rattacher directement à la fabrication de munitions.

Je me suis entretenu avec les prisonniers en présence de l'ingénieur de l'usine et du capitaine de l'inspection.

---

---

## DÉTACHEMENT DE LA HANNOVERSCHE WAGGON-FABRIK A LINDEN

*Dépendant du camp principal de Hameln-sur-Weser (Hanovre)*

VISITE DU 30 NOVEMBRE 1916

---

La visite a eu lieu sans préavis.

Le commandant du camp est l'unteroffizier Scheunert.

SITUATION. — Ce détachement est situé sur la commune de Linden, à proximité de Hanovre ; il a été créé le 2 août 1915.

### EFFECTIFS

	Français	Belge	Russes
Sous-officiers. . . . .	3	»	35
Soldats . . . . .	18	16	60
Prisonniers civils . .	24	2	3

LOGEMENT. — Les prisonniers sont logés dans une baraque en bois, divisée en deux parties : l'une pour les Français et les Belges, et l'autre pour les Russes. Une auge qui sert de lavabo (3 mètres de long) est installée dans une petite pièce.

Les lits, en bois, sont disposés sur deux rangées ; les paillasses sont bourrées de paille ; jusqu'à présent, leur contenu a été renouvelé tous les six mois ; les prisonniers disposent de deux couvertures et d'un drap.

SERVICE D'HYGIÈNE. — Il existe une fontaine pour tout le détachement, et, aux dires des prisonniers, souvent l'eau n'y coule pas. Les douches fonctionnent bien ; les prisonniers sont autorisés à en prendre une par semaine. L'éclairage est électrique et le chauffage à la vapeur : tous les deux sont excellents.

C'est un blanchisseur qui lave le linge, moyennant 25 pfennigs par chemise et 25 pfennigs par caleçon ; auparavant, il ne comptait que 45 pfennigs pour les deux pièces.

SERVICES SANITAIRES. — Les prisonniers se rendent tous les jours chez le médecin qui habite à un quart d'heure ; il n'y a ni malades, ni médicaments.

Il n'existe pas d'infirmierie, les malades restent dans la baraque. Avant la visite, à 6 heures du matin, le commandant examine les prisonniers et désigne ceux qui doivent se présenter devant le médecin. La plupart des malades le sont des suites de blessures peu graves.

*Malades restant à la baraque :*

	Français	Russes
Militaires . . . . .	3	5
Civils . . . . .	6	»

L'hôpital est le Reserve-Lazaret V à Hanovre ; 2 Français y sont actuellement en traitement : l'un pour une pleurésie et l'autre pour une ancienne blessure au pied ; il y a également un Russe syphilitique. Un prisonnier français civil (C.) est décédé le 13 octobre, d'un érysypèle et un soldat français (L.) est mort subitement, le 24 juin, d'un ulcère de l'estomac, pendant qu'on le transportait à l'hôpital (il n'avait pas l'assistance facultative).

**ALIMENTATION.** — La cuisine et la cantine sont tenues par un adjudicataire. Les prisonniers désirent faire leur cuisine eux-mêmes. Les Russes se plaignent de l'insuffisance de la nourriture à laquelle ils essaient de suppléer avec des carottes qu'ils dérobent, disent-ils, à la fabrique de sucre située à proximité. Les prisonniers n'ont pas l'air malades.

Le biscuit de France est arrivé les trois dernières semaines avec huit jours de retard, mais intégralement.

Les aliments contenus dans les colis sont préparés dans le local servant de lavabo, où a été installée une cuisine qui fonctionne parfaitement.

**CANTINE.** — A la cantine se trouvent les articles courants à des prix courants, mais la cantinière, qui doit venir une fois par semaine et une fois le soir, vient quand il lui plaît, manque quelquefois et arrive en retard lorsque les prisonniers se rendent au travail. Le commandant a déclaré qu'elle viendrait à l'avenir quand les prisonniers seraient au dortoir.

**SERVICES RELIGIEUX.** — La dernière messe a été célébrée il y a trois semaines, et c'est la seule qui ait été dite en trois mois et demi. Le commandant a donné fréquemment l'autorisation d'aller aux offices religieux, mais les prisonniers n'aiment pas à aller à l'église : 30 au plus y sont allés.

**DISTRACTIONS.** — Les journaux autorisés, une douzaine de livres français et cinq ou six russes. Auparavant, les prisonniers allaient à la promenade deux heures tous les dimanches ; depuis l'arrivée du nouveau commandant (4 mois), ils ne sont allés en promenade qu'une fois. Aux dires du commandant, ils n'ont pas demandé à aller se promener plus souvent. }

**CORRESPONDANCE.** — Les Français et les Belges écrivent deux lettres et quatre cartes-postales par mois ; les Russes n'écrivent ni ne reçoivent de correspondance depuis le 10 octobre.



**TRAVAIL.** — La journée dure de 6 heures à 18 heures, avec pause de deux heures. Le travail consiste à transporter du fer et du bois, à forer les dits matériaux, à exécuter des travaux au tour, etc.

Tous les dimanches, de 30 à 40 prisonniers travaillent « volontairement » de 7 heures et demie à 12 heures. Il y a deux mois, le travail a duré, pendant dix jours, de 8 heures à 20 heures.

**SALAIRES JOURNALIERS.** — Ils varient de 80 à 120 pfennigs. Les heures du dimanche se payent 30 pfennigs et des hommes qui travaillent dans une fabrique sont employés les dimanches aux chargements et aux transports. Les sous-officiers peuvent toucher en argent comptant jusqu'à 2 marks pour travaux à forfait, les autres prisonniers jusqu'à 1 m. 30.

**PUNITIONS.** — Les prisonniers punis de prison sont enfermés dans une cave ; actuellement, il n'y a pas de punis.

**Le commandant a frappé à coups de baïonnette le caporal-fourrier G.,** et une sentinelle a donné des coups de poings à deux Belges ; il paraît qu'une instruction a été ouverte pour chacun de ces cas. Quelquefois on a fait laver la baraque par les prisonniers à 22 heures.

Les prisonniers ont formulé les réclamations et exprimé les desiderata suivants, auxquels le commandant a répondu :

1° Un jour, le commandant a fermé à clé la porte du lavabo, et les malades de la baraque n'ont pas pu se préparer une tasse de thé.

*Réponse :* Cela s'est produit une fois à titre de punition, parce que la baraque était sale et parce que les prisonniers passaient leur temps assis dans le local servant de lavabo ;

2° Une lettre, écrite au camp de Hameln, dans laquelle une plainte était formulée contre le commandant, n'a pas eu de réponse ; alors le sous-officier G., qui l'avait écrite, en a adressé une autre à sa femme, lui faisant part de sa plainte ; le commandant a dit à l'interprète qu'il avait déchiré cette lettre. Le même jour, G. a adressé également une lettre à l'Ambassade d'Espagne et une autre au commandant du camp de Hameln et, le 23 novembre, il a fait une déposition devant l'officier de la compagnie de Landsturm, dont dépend le camp.

*Réponse :* En effet, le commandant n'a pas expédié la lettre à la femme de G., parce qu'elle contenait une plainte : c'est ainsi qu'il l'a déclaré à l'officier de la Landsturm-Kompagnie ;

3° A plusieurs reprises, les prisonniers ont demandé une liste des prix de la cantine sans pouvoir l'obtenir.

*Réponse :* Elle leur sera remise ;

4° Les prisonniers civils français désirent tous, sans exception, être réintégrés dans un camp : ils ont fait plusieurs fois une demande dans ce sens ;

5° Les Russes désirent procéder eux-mêmes à la distribution de leur pain ; actuellement, c'est un unteroffizier qui est chargé de la faire.

*Réponse :* Le commandant l'a fait aujourd'hui, parce que les prisonniers russes malades dans la baraque se le distribuent entre eux, sous prétexte qu'il leur est destiné. Il distribue un pain à chacun, et ceux qui

restent (6 ou 7 pains) sont distribués aux prisonniers qui exécutent les travaux les plus pénibles ;

6° Il y a trois semaines, les prisonniers ont demandé davantage de pain pour les Russes, mais aucune réponse n'est encore parvenue à ce sujet.

*Réponse* : La demande a été adressée à l'inspection par le commandant qui n'a pas encore reçu de réponse.

---

## DÉTACHEMENT DE TRAVAIL DE LA EISENBAHN- MEISTEREI D'ASCHERSLEBEN (PROVINCE DE SAXE)

*Dépendant de Quedlinburg*

VISITE DU 17 JANVIER 1917

---

*Nombre de prisonniers* : 29 Français, 2 Russes.

Ils occupent 4 pièces à sol cimenté d'un pavillon en pierre. Dans chaque pièce il y a un poêle, un seau à eau, des tables, des bancs, 5 cuvettes, des lits en bois superposés pourvus de paillasses, d'oreillers et de deux couvertures. L'éclairage est électrique. Il y a une salle de douches qu'ils utilisent chaque semaine et des lieux d'aisances en bon état.

**Les effets ne sont jamais désinfectés, et dans les lits et les paillasses, il y a beaucoup de punaises et de puces.** Il y a un atelier de cordonniers.

Les dimanches et quelques autres jours, ils peuvent aller se promener. Le règlement journalier est le suivant : appel à 6 heures et demie ; à 7 heures, départ pour le travail qui dure jusqu'à 17 heures, avec une pause d'une heure à midi pour le repas. A 21 heures, on sonne l'extinction des feux.

Les prisonniers qui, tous sans exception, ont à leur disposition des assiettes et des cuillères, se plaignent de la nourriture et spécialement des pommes de terre qui sont toujours pourries. Ils ne mangent ni viande, ni poisson. Dans la cantine, il n'y a que des limonades et d'autres boissons non-alcoolisées, et les prisonniers ne peuvent rien acheter en dehors du camp.

Les vêtements et les chaussures sont en bon état et à la charge de la Compagnie ; la Commandantur fournit les uniformes et les capotes. Quelques prisonniers ont des galoches pour le travail, en dehors de leurs souliers. Ils réclament des chemises et des caleçons.

**Le médecin ne vient pas les voir, mais celui qui se fait porter malade va le consulter, soit à pied, soit en voiture.** Il n'y a pas de provisions de médicaments ; mais la Compagnie fait acheter dans une pharmacie voisine les remèdes prescrits par le médecin. Le jour de la visite, deux Français étaient malades : l'un avait la grippe, et l'autre une bron-

chite peu grave. Les victimes d'accidents du travail sont envoyées au camp de Quedlinburg.

Les prisonniers n'ont à pas subir de mauvais traitements ; ils se montrent reconnaissants de la conduite des employés de la Compagnie et satisfaits des hommes de garde.

Les lettres arrivent avec une différence de vingt à vingt-cinq jours entre la date de l'expédition et celle de la livraison ; pour les colis, cette différence est d'un mois. Le pain arrive bien et régulièrement ; les prisonniers en accusent réception en signant sur une liste.

Ils gagnent 0 m. 70 par jour, se distraient par quelque livre ou périodique, et font un peu de musique.

Il n'y a pas de service religieux. Il y a dix nécessiteux qui ne désirent rien. A part l'alimentation, il n'y a pas eu de réclamation.

Bonne impression.

J'ai visité le camp en compagnie d'un officier allemand et j'ai parlé en particulier avec les prisonniers.

---

## RAFFINERIE DE NAUEN (PRUSSE)

(Corps de la Garde)

VISITE DU 29 JANVIER 1917

---

A ce jour, un Français et 99 Russes travaillent dans cette fabrique. Le prisonnier français s'appelle François L., du 26<sup>e</sup> territorial.

Il me rapporte que depuis les derniers jours de septembre aux derniers jours d'octobre, 33 autres Français travaillaient ici ; mais ne recevant ni lettres, ni colis, ni biscuit et trouvant la nourriture du camp insuffisante et le travail excessivement dur, ils se refusèrent à continuer dans les conditions indiquées ; de sorte qu'ils furent transférés au camp de Dyrotz sans qu'aucune punition leur ait été infligée. Peu de jours après leur départ, arriva une caisse de biscuit, qui, par suite d'une erreur d'un homme de garde, fut distribuée aux Russes.

L. reçoit maintenant avec régularité ses 2 kilos par semaine. Les Français avaient été logés dans un local loué à cet effet, et le mobilier du logement était bon ; ils souffraient cependant du froid, car le logement était grand et le poêle petit. Le travail se faisait de jour et de nuit ; les prisonniers étaient divisés en deux équipes, dont chacune travaillait dix heures par jour sans avoir de repos le dimanche. Les ouvriers civils allemands travaillaient le même nombre d'heures. A cette époque, la discipline était beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui, ce qui est dû au changement de chef du détachement ; il n'y a, sous ce rapport, aucune réclamation contre le commandant actuel.

Il est vrai qu'un prisonnier russe refusa, un jour, de travailler pour raison de faiblesse et qu'un sous-officier lui donna un coup de baïonnette

à l'épaule. La blessure est bien guérie. Pour cette violence, les tribunaux ont condamné le sous-officier à trois mois de prison qui sont actuellement sur le point de finir.

Actuellement, les prisonniers sont occupés seulement au nettoyage et à la réparation des machines, car la campagne de cet hiver est déjà achevée. Pour la même raison, ils ne travaillent plus la nuit et se reposent le dimanche. Tous les prisonniers sont logés dans la fabrique, dans deux grandes et deux petites habitations. Dans chacune des grandes couchent 48 hommes sur des lits en fer ou des isolateurs en bois disposés sur deux étages. Chaque prisonnier dispose d'une paille remplie de paille et de deux couvertures.

L'éclairage se fait par des ampoules électriques et le chauffage par une cheminée en briques. Aucune réclamation sur ce chapitre. Les deux petites habitations ont chacune 2 lits dans des conditions identiques à celles déjà décrites.

Les water-closets remplissent de bonnes conditions d'hygiène.

Le courrier fonctionne actuellement bien.

Les prisonniers gagnent de 75 pfennigs à un mark par jour.

Ils se plaignent amèrement de la nourriture qui leur est servie ; ils la trouvent insuffisante et pas de bonne qualité. **Le délégué a examiné la soupe du déjeuner qui, réellement, n'avait pas bon aspect.**

Le chef du détachement a déclaré : tout ce qui a été rapporté plus haut concernant les prisonniers français est exact. Il attribue les lacunes dans la réception des colis et des lettres aux transferts continuels dont les prisonniers ont été l'objet, pendant un court laps de temps ; car, en peu de jours, ils ont appartenu aux camps de Crossen-sur-Oder, de Berger-Damm et de Dyrotz ; ce qui fait que les colis ont dû faire des voyages incessants avant de parvenir à leurs destinataires. L'alimentation est régie par les instructions reçues du Ministère de la Guerre.

Dans l'opinion du délégué, le logement, le travail et la discipline de ce détachement réunissent aujourd'hui des conditions acceptables. En ce qui concerne l'alimentation, par contre, il n'est pas douteux que sa qualité et sa quantité sont inférieures à celle qui est donnée dans les autres camps ou détachements analoges.

---

## FAIENCERIE DE DRIESEN-VORDAMM CAMP DE FRANCFORT-SUR-ODER (BRANDENBURG)

VISITE DU 6 MARS 1917

---

5 prisonniers français et 46 prisonniers russes sont employés dans cet établissement. Tous sont logés dans un même local, où des couchettes en bois ont été montées sur trois étages, dans le fond de la pièce. 15 hommes peuvent reposer là ; les autres doivent étendre leurs paillasses sur des bancs, il n'y a pas de couchettes pour eux. Dans la journée, on met

les paillasses l'une sur l'autre et l'on installe de longues tables pour les repas. Sur un des côtés de l'habitation s'ouvrent de grandes fenêtres, qui laissent passer en suffisance la lumière du jour. Le local est grand, mais pas assez grand toutefois pour le nombre d'hommes qui y vivent. Encore que le cube d'air dont chacun dispose soit conforme aux prescriptions d'hygiène, **il est facile d'imaginer quelle peut être l'impureté de l'air dans cette chambrée de 51 hommes** : en dehors des heures de travail, les hommes y sont toujours enfermés, dimanches compris. **De plus, pendant la nuit, les prisonniers font leurs besoins dans un récipient qui reste à l'intérieur** : de sorte qu'il est facile de s'imaginer l'impureté de l'atmosphère que les 51 se voient forcés de respirer. A la longue, ce système devient préjudiciable à la santé des prisonniers.

Les cabinets d'aisances pour le jour sont passables.

Dans une petite pièce séparée, il y a un certain nombre de bassins et un grand récipient pour prendre des bains. Les prisonniers ont toujours de l'eau chaude pour la toilette, mais non le dimanche, et c'est justement ce jour-là que l'eau chaude est le plus nécessaire, puisqu'on a plus de temps et plus de goût pour faire une toilette complète.

J'ai parlé aux prisonniers devant témoins. C'est la règle en vigueur dans tous les détachements et camps de la 3<sup>e</sup> Région.

Voici ce que m'ont dit mes interlocuteurs :

Ils trouvent le local insuffisant, car, la nuit durant, l'air y est irrespirable.

Les 5 Français voudraient bien être logés séparément ; les Russes étant un peu moins soucieux de leur propreté personnelle, il est désagréable aux premiers d'être nuit et jour mêlés à leurs camarades.

Les prisonniers n'auraient entendu la messe que trois fois en trois mois, nonobstant le voisinage de l'église de la localité.

Les prisonniers trouvent l'alimentation pauvre et insuffisante. Comme je leur faisais remarquer que celle qu'ils étaient en train de manger paraissait être très acceptable, les prisonniers m'ont répondu la trouver eux aussi de leur goût. Mais, ont-ils ajouté, elle est toujours de qualité inférieure et servie en plus petite quantité. **Les prisonniers attribuent l'amélioration de l'ordinaire à l'annonce de la visite du délégué.**

Parfois les colis arrivent avec un retard de un à trois mois et ne sont pas remis complets aux destinataires.

Deux prisonniers protestent contre les mauvais traitements qui leur sont infligés dans l'intention de les obliger à fournir un travail excessif.

**Un homme qui était en train de travailler aux fours à grande température, et voulait s'en éloigner un instant, disant à la sentinelle vouloir prendre du repos, a été ramené aux fours à coups de crosse dans la poitrine et sur les épaules.**

Ceci, disent-ils, arriverait tous les jours avec les Russes.

La première caisse de pain biscuité arrivée ici a été distribuée aux Russes par une erreur du chef de détachement. Les prisonniers s'en plaignent.

Depuis le mois de janvier, le pain biscuité arrive bien ; les hommes

touchent leurs 2 kilos par semaine et sont satisfaits de la régularité d'un service aussi intéressant pour eux.

Le médecin ne vient pas ici. **Quand un homme tombe malade, il doit faire trois kilomètres pour se présenter devant le médecin.** Les prisonniers trouvent cela très pénible et, à leur avis, il peut être dangereux pour un malade d'avoir une aussi longue distance à parcourir.

Le salaire journalier est de 75 pfennigs pour une journée de dix heures. Les prisonniers voudraient toucher une partie de l'argent qui est déposé à leur compte au camp d'origine.

Ils demandent instamment qu'on leur accorde la permission de se promener un peu le dimanche, ne fût-ce que dans la cour.

Voici les réponses du chef de détachement :

On a transmis la réclamation des prisonniers sur l'étroitesse du local ; mais un officier est venu le voir et a dit qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de la réclamation. S'il n'y a pas d'eau chaude le dimanche, c'est parce que l'usine ne travaille pas. Les hommes de garde ne sont que trois ; ils ne peuvent donc pas mener les prisonniers à l'église tous les dimanches.

L'alimentation est toujours bonne et suffisante, d'après l'affirmation du chef de détachement, qui dit encore que l'ordinaire n'a pas été changé aujourd'hui à l'occasion de ma visite. Il nie les mauvais traitements. Enfin, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de malade grave au détachement ; c'est pour cela qu'il n'a pas été nécessaire de faire venir le médecin.

L'impression sur ce détachement est défavorable :

1<sup>o</sup> Pour le tassement des prisonniers enfermés nuit et jour dans un petit local, étant donné qu'ils y restent en permanence ;

2<sup>o</sup> Pour les brutalités exercées sur les prisonniers qu'on veut faire travailler à l'excès ;

3<sup>o</sup> Pour l'absence du médecin.

Il n'y a au détachement personne qui ait une éducation scientifique suffisante pour savoir si l'état d'un malade est ou n'est pas grave ; personne qui sache si un malade peut faire les six kilomètres d'aller et de retour et si tel déplacement peut présenter ou non pour la vie même du malade un sérieux danger.

Si l'on voulait donner aux prisonniers une autre habitation aussi grande que celle dans laquelle ils sont logés ; si l'on supprimait les mauvais traitements ; enfin, si le médecin venait tous les jours, peut-être l'impression pourrait-elle être bonne, puisque le travail ne paraît pas trop pénible.

---

WESTFÆLISCHE STAHLWERKE  
ACIÉRIES DE WESTPHALIE, BOCHUM (WESTPHALIE)

VISITE DU 17 MARS 1917

---

Dans cette entreprise industrielle travaillent 350 prisonniers de guerre français et 150 Russes.

Ils sont logés dans cinq camps différents, contenant chacun une centaine d'hommes.

J'ai assisté au travail des prisonniers, occupés spécialement à charger et à décharger des wagons : à cette occasion, j'ai pu observer une douzaine d'entre eux qui, de toutes leurs forces, essayaient de déplacer un wagon chargé, sans toutefois y parvenir. Ce spectacle m'a prouvé à la fois toute leur bonne volonté à travailler et le caractère extrêmement pénible de la besogne qui leur était imposée.

J'ai parlé aux prisonniers en présence de témoins : ils me dirent que le travail est très dur, et nullement en rapport avec la quantité de nourriture qu'ils reçoivent et qu'ils jugent très insuffisante.

Certains dimanches, ils sont forcés de travailler et, tous les quatorze jours, ils sont obligés de travailler pendant une période de vingt-quatre heures sans interruption.

Ils déclarent que, fréquemment, les sentinelles les menacent, même parfois du revolver, et que, pour les motifs les plus insignifiants, ils sont jetés en prison et obligés de rester plusieurs heures debout, dans la position du « garde-à-vous », et en plein courant d'air.

Ils gagnent de 30 pfennigs à 1 m. 20 ; quelques-uns gagnent davantage.

Ils reçoivent avec régularité les colis ainsi que les 2 kilos hebdomadaires de biscuit.

Ils disent que le médecin est très sévère et que jamais il ne les reconnaît malades.

Ils dépendent du camp de Senne.

Ils ne formulent aucune plainte contre le personnel civil et administratif de l'usine.

Le haut personnel de l'établissement me déclare que les prisonniers sont employés au même genre de travail que les ouvriers allemands, durant les mêmes heures et suivant le même régime. En raison du roulement des équipes, ils sont obligés eux aussi de travailler tous les quatorze jours vingt-quatre heures consécutives.

La sentinelle qui menaça dernièrement les prisonniers me dit qu'elle s'y vit contrainte, car, malgré les ordres donnés, ceux-ci se portèrent tous en foule vers les cabinets d'aisances au lieu de s'y rendre individuellement après en avoir demandé la permission.

Le délégué ne peut donner son avis sur des faits auxquels il n'a pas assisté.

Toutefois, il doit déclarer que, si l'on compare le travail et le traitement auxquels sont soumis les prisonniers dans les autres établissements de la VII<sup>e</sup> Région visités ces jours derniers, avec le régime auquel sont soumis les prisonniers aux Aciéries de Westphalie, la comparaison produit une impression défavorable.

---

---

DÉTACHEMENT DE HANNOVERSCHE-MASCHINEN-  
FABRIK A. G. (HANOMAG) A LINDEN (HANOVRE)

*Dépendant du camp principal de Hameln-sur-Weser (X<sup>e</sup> Région)*

VISITE DU 17 MARS 1917

---

Visité sans préavis.

Commandant du détachement : le sous-officier X...

Ce détachement n'avait pas encore reçu la visite des délégués de l'Ambassade de Sa Majesté.

Le camp peut contenir au total 400 prisonniers.

	EFFECTIF		
	Français	Russes	Belges
Sous-officiers . . .	1	8	1
Sanitaires . . . .	1	»	»
Hommes de troupe	123	117	21

**CASERNEMENT.** — Le baraquement, en maçonnerie et briques, est bien aéré et bien éclairé. Les couchettes sont en bois, disposées sur trois étages, et possèdent une pailleasse, un traversin et deux couvertures. Chaque prisonnier dispose d'une armoire en bois pour ranger ses effets.

**HYGIÈNE.** — L'éclairage est électrique ; il y a trois poêles à charbon pour le chauffage. Tous les samedis, une heure et demie sont consacrées à prendre des douches tièdes.

**SERVICES SANITAIRES.** — Quand il y a lieu, les malades passent la visite devant le médecin qui, tous les jours, est présent à la fabrique.

Nombre des malades dans les baraquements :

6 Français, 6 Russes et 1 Belge.

Les malades plus gravement atteints sont envoyés au Réserve Lazaret V, distant de 2 kilomètres ; il n'y a pas d'infirmerie.

Les prisonniers déclarent qu'aucun d'entre eux ne semble susceptible d'être interné en Suisse.

Depuis la création du camp, le 18 novembre 1915, un Russe est mort des suites d'une fracture du crâne par accident.



**ALIMENTATION.** — La fabrique régit directement la cuisine et la cantine. La nourriture est préparée par des femmes. Les prisonniers la trouvent insuffisamment nutritive ; toutefois, ils ont l'apparence de la bonne santé. Ils disent qu'on leur sert parfois de la viande, le dimanche, mais ils ne peuvent en évaluer la quantité. Les choux et les navets constituent leur alimentation courante ; durant le dernier semestre, ils eurent deux fois de la morue.

La ration de pain est de 300 grammes par jour, de même qualité que celui des troupes allemandes. Le biscuit envoyé de France pour les Français et les Belges arrive fréquemment avec un retard de trois jours ; sur les 40 biscuits par semaine, auxquels ils ont droit, ils n'en reçoivent que 31 ou 32.

Ils peuvent préparer le contenu de leurs paquets sur les poêles, mais ils trouvent qu'il n'y a pas assez de place pour eux tous.

La cantine ne vend pas de comestibles.

Prix des cigarettes, 2 pfennigs et demi à 3 pfennigs pièce.

Prix des cigares, 10 pfennigs pièce.

Les achats de chaussures (les trois quarts des prisonniers en ont acheté) et des effets, tels que vêtements de travail, s'effectuent par l'intermédiaire du commandant qui fait venir les vendeurs.

La paire de chaussures est payée de 22 à 30 marks.

La fabrique ne distribue pas d'effets.

**SERVICE RELIGIEUX.** — Les catholiques peuvent aller à l'église s'ils le désirent. Un belge protestant demanda l'autorisation d'y aller, mais on la lui refusa. Pour tous les orthodoxes, il est impossible de célébrer des offices religieux.

Un don de 30 marks a été remis aux Russes.

**DISTRACTIONS.** — Les prisonniers ont le droit d'acheter les journaux allemands ainsi que ceux qui sont autorisés par le Ministère de la Guerre ; ils disposent de quelques instruments de musique. L'été dernier, quelques dimanches furent consacrés à la promenade.

Tous les prisonniers sont autorisés à écrire deux lettres et quatre cartes-postales chaque mois (les Russes, 8 cartes-postales) ; les envois mettent vingt jours à venir de France, de Belgique dix et douze jours et de Russie deux mois. Chaque mois, pour les Français et les Belges, il arrive approximativement 350 colis-postaux. Pour les Russes une vingtaine.

**TRAVAIL.** — Se fait dans les ateliers de charpenterie ou de chaudronnerie, à la construction des appareils de locomotion ; les prisonniers ne travaillent pas aux ateliers de munitions.

La journée est de 6 heures à 8 heures ou de 8 heures et demie à midi, le matin, et de 1 heure et demie à 6 heures le soir.

Le travail du dimanche matin est infligé comme punition, surtout pour les Russes. Les autres prisonniers qu'on envoie travailler ce jour-là perçoivent une allocation de 2 marks.

25 à 30 hommes, dont 2 Français, travaillent de nuit, de 6 heures du soir à 6 heures du matin, avec quelques pauses ; tous les<sup>e</sup> treize jours

(on travaille de nuit les dimanches), ils sont relevés et remplacés par d'autres.

**SALAIRES.** — En moyenne, le salaire est de 1 mark, que chaque prisonnier touche lui-même ; en outre, les plus habiles reçoivent des primes. Les sous-officiers volontaires touchent 2 m. 40.

**PUNITIONS.** — Il y a trois cellules : le jour de la visite, elles ne contenaient pas de prisonniers.

Les prisonniers racontent qu'une fois l'un d'entre eux, à qui le médecin avait accordé deux jours d'exemption de travail et qui désirait se présenter de nouveau à la visite, en avait été empêché par le commandant qui l'avait envoyé d'autorité reprendre le travail.

L'entrevue avec les prisonniers eut lieu sans témoin.

**OPINION DU DÉLÉGUÉ.** — Les installations et les services du camp, ainsi que l'état des prisonniers et la façon dont ils sont traités, peuvent être considérés comme satisfaisants, à la condition qu'il soit fait droit aux réclamations suivantes :

**RÉCLAMATIONS ET DESIDERATA DES PRISONNIERS** accompagnés des explications fournies par le sous-officier commandant :

1° Ils se plaignent d'être fréquemment maltraités par les sentinelles, à l'instigation des contremaîtres. Les Russes principalement ont à souffrir de leurs sévices et disent que le fait s'est produit quinze ou vingt fois pendant ce mois ;

*Réponse :* Le commandant n'a pas eu connaissance de ces incidents, et si parfois il s'en est produit, ils sont certainement dus à des cas de désobéissance ou de refus au travail de la part des prisonniers ;

2° Ci-après sont exposées les réclamations des prisonniers, dont il a été fait mention dans la communication de l'Ambassade de Sa Majesté (Section française) en date du 9 courant.

Le soldat français P., du 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie, né à Montpellier, le 12 décembre 1891, déclare que le 15 février dernier, à 4 heures et demie du matin, à la fin du travail de nuit, un contre-maître le frappa de coups de poing ; la sentinelle, qui se trouvait là, lui aurait appliqué une cinquantaine de coups de plat de sabre dans le dos ; motif : le prisonnier s'était absenté une demi-heure, durant laquelle il avait chauffé de l'eau pour faire du thé. P. alla se plaindre au commandant, mais sans résultat. Le médecin lui accorda deux jours d'exemption de travail.

Le soldat français, François L., infirmier, mais non reconnu comme tel, du 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie, né à Reims, le 25 août 1885, déclare que, le 18 février à 4 heures du matin, il voulut boire une tasse de thé et s'absenta dix minutes ; la sentinelle (il s'agit d'une autre qu'au cas précédent) se jeta sur lui, et, le piquant dans le dos avec la pointe de sa baïonnette, lui fit deux blessures longues de 2 centimètres et profondes de 1 centimètre, dont les cicatrices sont encore visibles. Le médecin lui accorda un jour de repos au baraquement. Il porta plainte au commandant, mais sans résultat.

Le soldat français, Paul B., du 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie, né à Fegreac (Loire-Inférieure), le 8 mai 1893, fait la déclaration suivante :

Etant puni et astreint au travail de nuit, il travaillait à la manœuvre de la grue, lorsqu'il eut le médius de la main droite pris dans un engrenage et raccourci d'un centimètre. Il se plaint d'avoir été contraint de rester à l'atelier jusqu'à la clôture du travail, à 6 heures du matin, alors que l'accident était arrivé à 10 heures et demie du soir.

*Réponse* : C'est exact : le prisonnier dut rester à la fabrique parce qu'il était impossible que la sentinelle l'accompagnât jusqu'au baraquement ; sitôt l'accident arrivé, les premiers soins lui furent donnés avec la boîte à pansements de la fabrique ; il cessa le travail cette nuit-là et ne le reprit pas avant la cicatrisation complète de la blessure qui dura trente-six jours.

3<sup>o</sup> Les prisonniers désireraient pouvoir adresser leurs réclamations au général commandant le camp de Hameln sous *plis fermés*.

---

## USINE A GAZ DE SPANDAU (BRANDENBURG)

*Détachement de travail dépendant du camp de Dyrotz (Garde)*

VISITE DU 23 MAI 1917

---

Dans cette usine à gaz 7 Français et 85 Russes sont employés.

Seul un Russe était malade de l'estomac et avait été dispensé de travailler pendant trois jours par le médecin. Les malades doivent aller à la consultation du médecin qui habite en ville à dix minutes de l'usine.

Les Français sont logés dans une petite maison avec quatre Russes. Les lits sont faits de planches et disposés en 3 étages superposés. Dans une maison, il y a 10 lavabos avec robinet d'eau courante. Les matelas sont rembourrés de paille. Chaque homme a deux couvertures. Le chauffage est assuré par un poêle à charbon ; l'éclairage est fait au gaz. Ils ont un fourneau pour faire la cuisine individuelle.

L'installation des douches est bien.

Le local disciplinaire a les murs blanchis à la chaux ; il y a un lit en bois et le chauffage est un chauffage à air chaud. Le jour de la visite, il ne s'y trouvait aucun prisonnier.

Dans la conversation avec les prisonniers, sans témoin, ils me dirent ce qui suit : la ration de pain est de 330 grammes, mais bien des fois, il ne leur était donné que 280 grammes, ce qui faisait une moyenne de 300 à 310 grammes. Trois fois par semaine, on leur donne de la soupe à la farine au déjeuner du matin, ce qui leur fait mal à l'estomac. Les quatre autres jours, ils ont de la marmelade, du fromage ou des harengs. Quatre fois par semaine on leur donne de la viande, au total 360 grammes. Aupa-

ravant, ils recevaient des pommes de terre, mais voilà trois jours qu'ils n'en ont pas reçu. En somme, ils trouvent que la nourriture leur paraît mauvaise et chichement mesurée ; ils vivent du contenu des colis qu'ils reçoivent.

Ils protestent contre les retards dans l'arrivée des colis. Aujourd'hui ils recevaient des colis envoyés de France le 7 mars. En décembre, janvier et février, ils arrivaient avec trois mois de retard. D'après eux, souvent le chocolat et les conserves sont enlevés des colis, mais depuis que ces prisonniers dépendent du camp de Dyrotz, cela arrive moins fréquemment que quand ils dépendaient de Bergerdamm.

**Leur réclamation principale porte sur les soustractions systématiques de pain biscuité dans les envois faits par les Gouvernements.** Au lieu des 14 kilos par semaine qu'envoie le Comité de Dyrotz, ils en reçoivent une fois 9 kilos, une autre fois seulement 7 kilos ; mais fort rarement les 14 kilos. Ils font remarquer que les sacs ont été ouverts à coups de couteau, afin de voler ce qu'il y avait dedans.

A la cantine, il n'est pas vendu de comestibles.

A ceux qui en font la demande, toute facilité est accordée pour remplir leurs devoirs religieux.

Ils travaillent au chargement et au transport du charbon, à la serrurerie, à la forge, etc. La durée du travail est de dix heures par jour ; ils ont un jour de repos hebdomadaire. Suivant le rendement du travail, ils gagnent 90 pfennigs, 1 m. 30 et 1 m. 60.

Aucune punition injustifiée n'est infligée aux prisonniers. Ils n'ont à subir aucun mauvais traitement.

**Ils trouvent le travail pénible, car il n'est pas en rapport avec leurs occupations antérieures en France.** Deux étaient employés de bureau, un était maître d'hôtel, l'autre entrepreneur, le dernier travaillait dans une teinturerie. **L'un d'eux nommé Alcide P., du 12<sup>e</sup> territorial, blessé de guerre (coude) ne peut étendre complètement le bras droit.**

Il leur est très désagréable de n'avoir pas d'interprète, car ils ne peuvent présenter aucune réclamation.

Ils trouvent le dortoir trop petit.

Le chef du détachement m'a dit que ce n'était pas sa faute si les derniers temps il n'avait pu fournir aux prisonniers la quantité exacte de pain, cela n'arrive que quand on n'en trouve pas sur le marché. Pour la même raison, il a été forcé de diminuer la soupe du matin et de supprimer les rations extraordinaires que l'on donnait aux prisonniers occupés aux travaux les plus pénibles. Ces derniers travaillent huit heures, au lieu de dix. Les trois derniers jours, il n'a pas été possible de se procurer des pommes de terre. Aujourd'hui, il en est arrivé et, tant qu'il y en aura, on pourra en donner la quantité prescrite, c'est-à-dire sept livres par semaine.

Le logement et la discipline de ce détachement m'ont produit une impression favorable.

Le genre de travail serait supportable si les prisonniers n'avaient exercé autrefois des professions toutes différentes et ne se trouvaient, étant anciens blessés de guerre, moins résistants.

Le délégué, chargé d'enquêter sur le service de la répartition du pain biscuité aux prisonniers français, se voit forcé de signaler que les diminutions dans les remises du pain sont de plus en plus fréquentes. Il serait nécessaire que l'on portât remède à une situation regrettable.

---

---

## BÜTZOW, MULLVERWERTUNG (BRANDENBURG)

*Détachement de travail dépendant du camp de Dyrotz (Garde)*

VISITE DU 31 MAI 1917

---

En ce détachement de travail sont logés 9 prisonniers français, 8 anglais et 66 russes. Deux des Français s'évadèrent hier ; à l'heure qu'il est, ils n'ont pas encore été arrêtés.

Les prisonniers habitent une maison en briques, divisée en deux grands logements. Les lits en fer et toile métallique sont disposés en deux étages superposés. La paille est remplie de paille. L'éclairage est électrique et le chauffage se fait par poêles à charbon. Il y a des fenêtres grandes et en nombre suffisant. Les prisonniers ont une cuisine et, en plus, un fourneau pour préparer individuellement leurs mets. Les lieux d'aisances réunissent les meilleures conditions, mais dégagent une mauvaise odeur. Il existe au camp de très bonnes installations de douches et de nombreux lavabos avec robinets d'eau courante.

Parlant, sans témoin, avec les 7 Français, ceux-ci me dirent ce qui suit : 5 d'entre eux avaient été transportés là pour avoir refusé de travailler, parce qu'ils ne recevaient pas leurs paquets ; ils affirment avoir été frappés avec violence, mis six jours au régime du pain et de l'eau et ensuite transportés là. L'un d'eux, qui n'a jamais été puni, était occupé à des travaux agricoles ; il ne sait pourquoi il a été déplacé.

Ils trouvent le travail auquel on les emploie si pénible, si malpropre et si nuisible à la santé, qu'ils disent préférer souffrir la plus rigoureuse réclusion que rester ici.

Etant obligés, chaque jour, par groupes de trois, de décharger deux wagons d'ordures de Berlin, ils sont alors plongés dans une atmosphère de poussière infecte qui les salit et s'attache à leurs narines, les obligeant à respirer par la bouche et à charger leurs poumons d'un poids si dangereux ; l'air qui se respire en ce lieu de travail est répugnant et hautement antihygiénique. Pleins, des pieds à la tête, de la poussière provenant des ordures, les prisonniers ont un aspect répugnant. Le délégué a pu s'en convaincre.

Ils disent être, de leurs professions, imprimeurs, employés de bureau, garçons de café, etc. N'étant pas habitués à de si dures besognes, ils ont aux mains et aux pieds des callosités avec plaies de caractère chronique et qui ne peuvent être guéries, tandis qu'elles sont imprégnées de la pous-

sière dont il est question ci-dessus. Ils disent aussi que les deux qui se sont enfuis l'ont fait pour échapper aux conditions de vie qui leur sont imposées. On leur a dit qu'ils seraient là seulement trois mois. Deux hommes transportés là depuis deux mois et demi supplient qu'on ne les y retienne pas plus longtemps.

Ils reçoivent trois livres de pain par semaine, deux fois des pommes de terre et du saucisson. **Ils disent que la nourriture est très insuffisante et ont l'aspect d'hommes mal nourris.**

Cinq d'entre eux, transportés là depuis dix jours, n'ont encore reçu ni leurs paquets, ni le pain biscuité envoyé par leur Gouvernement. Ils demandent qu'on leur remette le plus tôt possible pain biscuité et paquets dont ils ont un pressant besoin. Les lettres leur sont parvenues une fois.

Ils trouvent bon leur logement, dans lequel toutefois règne toujours la même atmosphère irrespirable, provenant de la poussière des ordures. Jusqu'à cette heure, ils n'ont pas été payés pour leur travail ; mais on leur a promis un salaire journalier de 75 pfennigs. Ils travaillent dix heures par jour.

Ils ne se plaignent ni de punitions, ni de mauvais traitements.

Les anciens me disent qu'ils reçoivent les envois de pain biscuité, toutefois toujours un peu allégés. Ils affirment qu'une fois il manqua un sac entier de 15 kilos.

Le chef du détachement me dit : les prisonniers doivent rester ici trois mois. La nourriture est conforme aux ordres donnés par ses supérieurs.

**L'impression reçue par cette visite est nettement pénible et défavorable. Il serait très désirable que l'on supprimât les détachements semblables à celui qui est l'objet de ce rapport.**

---

## FRÆNKEL ÉT RUNGE A SPANDAU (BRANDENBURG)

### *Détachement de travail dépendant de Dyrotz (Garde)*

VISITE DU 11 JUIN 1917

---

31 prisonniers français, 58 russes et 34 anglais travaillent au détachement.

Ils sont logés dans une grande et haute écurie, divisée en deux étages par bâtis en bois. Des échelles conduisent à la porte supérieure. Les lits sont faits de planches et disposés sur deux étages.

Il y a une pailleasse par lit. **En général, le casernement donne une impression de tassement désagréable.** (Eclairage électrique, chauffage par poêles).

Il y a un bon local pour la toilette, un bon réfectoire, une excellente installation de douches et de très bons cabinets d'aisances inodores.

J'ai parlé aux prisonniers en présence de témoins. Voici ce qu'ils m'ont dit :

Aujourd'hui, il n'y a pas de malades. Quand un homme tombe malade, il doit se rendre chez le médecin, en ville, à un quart d'heure du détachement. Les prisonniers se plaignent du médecin, qui ne les exempte du travail que très rarement.

La ration journalière de pain est de 330 grammes. Il n'y a pas souvent de pommes de terre et, quand il en est donné, c'est tout au plus quatre livres par semaine. En général, les prisonniers disent que la nourriture est insuffisante et chichement mesurée.

Les colis arrivent en quatre mois ; toutes les denrées sont mêlées et il manque presque toujours quelque chose, surtout le chocolat et le savon.

Le pain biscuité subit toujours d'importants prélèvements. Aussi, pour parer aux soustractions, le commandant du camp de Dyrotz a-t-il décidé, à la date du 24 mai, que les prisonniers eux-mêmes fussent envoyés tous les quinze jours chercher le pain biscuité.

Toutefois, en dépit des dix-huit jours écoulés depuis la délivrance de l'ordre, le chef de détachement n'a pas même donné une seule fois la permission d'aller à la gare.

La correspondance arrive bien.

Les prisonniers se plaignent du logement d'abord, ils sont trop à l'étroit, trop tassés ; de l'absence d'ateliers, pour la réparation : il n'y a pas de tailleur, pas de cordonnier. Il y a bien un tailleur russe, mais qui ne sait pas travailler pour ses camarades français.

Les cantines ne vendent pas de comestibles. Tous les quinze jours, on peut entendre la messe.

La moitié de l'effectif est occupée au chargement et au déchargement du matériel ; l'autre moitié est obligée de toucher au benzol et se plaint de la tâche, trouvée malodorante, sale et malsaine. La journée de travail est de dix heures. Un dimanche sur deux est chômé, seulement. Le salaire est de 80 pfennigs à 1 mark par jour.

Comme les prisonniers comptent ici six mois, ils voudraient bien qu'on changeât leur travail, car ils le trouvent très malsain.

Quant au traitement et aux punitions, ils disent que naguère tout allait bien ; mais, depuis trois mois, depuis l'arrivée du nouveau chef de détachement, ils sont battus presque tous les jours par ce dernier, maltraités et frappés à coups de crosse, punis d'arrêts et mis au pain et à l'eau, sous le plus léger prétexte.

Ils font entièrement confiance au commandant du camp de Dyrotz, dont ils connaissent la bonté pour les prisonniers. Ils espèrent qu'à ces faits, portés à la connaissance du commandant, il sera porté immédiatement remède par celui-ci.

Les mauvaises conditions du travail et de la vie de ces hommes ; l'impossibilité, pour eux, d'aller prendre le pain biscuité, en dépit de l'ordre donné par le commandant de Dyrotz ; les mauvais traitements qui sont exercés sur eux, produisent une impression très défavorable.

---

---

USINE DE PRODUITS CHIMIQUES GRIESHEIM  
A SPANDAU-SALZHOF (BRANDENBURG)

*Détachement de travail dépendant de Dyrotz (Garde)*

VISITE DU 12 JUIN 1917

---

Dans ce détachement travaillent 20 prisonniers français et 37 russes. Ils habitent une grande baraque de bois à couverture métallique. Les prisonniers couchent sur des planches disposées sur deux étages superposés et ils disposent de paillasses, sont éclairés à l'électricité et chauffés par des poêles à charbon. Ils ont des cuvettes pour leur toilette quotidienne. La cuisine réunit les meilleures conditions. Les cabinets d'aisances sentent assez mauvais.

Les prisonniers, à qui je parlai en présence de témoins, me dirent qu'aucun parmi eux n'était malade. **Un seul déclara ne pouvoir travailler, parce qu'il souffrait d'une bronchite, laquelle ne manquerait pas de s'aggraver dans une atmosphère de salpêtre. Le résultat de cette déclaration fut que coups de crosses et coups de poing l'obligèrent à se rendre au chantier; depuis, il a été puni de cinq jours d'arrêts. Le délégué a été le voir en cellule; il s'appelle Edouard T., du 2<sup>e</sup> territorial. Il protesta contre l'obligation qui lui était faite de travailler dans une atmosphère de salpêtre très nuisible à ses bronches, désirant être employé à des travaux agricoles ou à d'autres besognes à l'air libre. T. présente des symptômes manifestes de bronchite.**

Les prisonniers disent que le médecin n'est jamais venu et que si l'un d'eux était gravement malade, il serait transporté en barque à l'hôpital de Spandau.

Chaque jour ils reçoivent 330 grammes de pain, deux fois la semaine, de la viande et du poisson et très rarement des pommes de terre. Ils affirment, en général, que la nourriture est insuffisante.

Ils disent recevoir les colis avec trois ou quatre mois de retard, le contenu étant en désordre; beaucoup d'objets en sont soustraits, spécialement le savon, le chocolat, les cigares et les cubes de jus de viande.

Le biscuit leur arrive toujours diminué de poids, la dernière fois seulement il avait le poids fixé.

La correspondance leur arrive bien.

Ils sont satisfaits des logements.

Dans la cantine, il n'y a aucun comestible à acheter.

Les prisonniers peuvent entendre la messe chaque deux dimanches, mais, si, en ce jour, ils sont obligés de travailler, ils ne vont pas à la messe.

Ils sont employés à charger et à décharger le matériel destiné à la préparation de l'acide sulfurique, et plusieurs parmi eux manipulent le salpêtre. Ils travaillent dix heures par jour, ne se reposant qu'un dimanche sur deux. Ils gagnent 1 m. 10 à 1 m. 60. Ils trouvent le travail très dur,



eu égard surtout à la nourriture qu'ils reçoivent. Comme ils sont là depuis deux ans, ils voudraient qu'on les changeât d'affectation et préféreraient les travaux agricoles.

Comme punition sont employés les arrêts en cellule.

Ils affirment que, au mois de décembre dernier, un prisonnier fut, sans motif justifié, piqué avec une baïonnette.

Le chef de détachement me dit : le prisonnier T. a toujours travaillé à l'air libre ; il avait été employé seulement huit jours à l'extraction du salpêtre, quand il se refusa à continuer feignant (selon le chef du détachement) d'être malade ; pour ce motif, il fut forcé d'aller au travail, et Dyrotz fut mis au courant du fait. Les autorités de Dyrotz infligèrent au prisonnier cinq jours d'arrêts.

Le chef du détachement affirme que la nourriture est suffisante. Il est vrai qu'en décembre dernier un prisonnier fut légèrement blessé d'un coup de pointe de baïonnette, mais ce fut parce que, après avoir refusé d'entreprendre un travail, il défiait le chef de le faire accomplir.

Le commandant affirme que, la semaine précédente, le médecin de Dyrotz est venu au détachement et qu'il a trouvé tous les prisonniers aptes au travail.

Au sujet de cette visite, les prisonniers m'ont dit que l'examen avait été tout à fait superficiel.

L'obligation de travailler imposée au prisonnier T., qui a de la bronchite, et le mauvais fonctionnement des services et du pain biscuité produisent une impression très défavorable.

---

## USINE WEGENER

### DÉTACHEMENT DE TRAVAIL 182 A RUDERSDORF (BRANDENBURG)

*Dépendance du camp de Dœberitz (Garde)*

VISITE DU 18 JUIN 1917

---

77 prisonniers français et 43 russes travaillent dans ce détachement.

Ils sont logés dans une maison à trois étages. A l'intérieur, 42 Français couchent dans une salle, très obscure, surtout dans les coins.

A l'étage du milieu, où couchent aussi des Français, de même qu'à l'étage supérieur, où sont logés les Russes, les salles reçoivent beaucoup de lumière naturelle et ont un aspect très agréable. Toutes les salles sont cimentées.

A l'exception d'un prisonnier français, qui a établi pour son propre usage une couchette retenue au plafond par deux fortes barres de métal,

tous les autres couchent dans des lits métalliques, montés sur deux étages et pourvus de paillasses. Eclairage électrique et chauffage par des poêles.

Il y a des tables, des bancs et des armoires en bois. Le réfectoire, la cuisine, la cantine, et les cabinets d'aisances sont bien.

J'ai parlé aux prisonniers sans témoin. Voici ce qu'ils m'ont dit :

Il y a un seul malade parmi eux, qui a de légères brûlures au bras. Quand un homme tombe malade, il doit aller chez le médecin, qui se trouve à trois kilomètres de la formation. Cette distance doit être parcourue à pied.

Les prisonniers se plaignent d'être obligés de travailler quand ils ont obtenu du médecin une exemption de travail, dont il n'est tenu aucun compte.

La ration de pain est de 250 grammes, aux dires des prisonniers, qui réclament sur la qualité de ce pain, mal fait, paraît-il. En général, — toujours d'après les prisonniers — la nourriture est insuffisante : très rarement il y a un tout petit peu de viande, de poisson, de pommes de terre.

Le service des colis et de la correspondance marche bien.

Les lettres arrivent en quinze jours.

Le pain biseauté arrive bien. Cependant, par trois fois, une caisse entière a manqué.

En général, le service marche bien et, depuis le 1<sup>er</sup> juin, les prisonniers reçoivent 2 kilos et demi de pain par semaine. Les prisonniers réclament le renouvellement de la bourre des paillasses, ce qui n'a jamais été fait, en dépit du temps passé au détachement.

On ne peut acheter, à la cantine, que peu de comestibles.

Les prisonniers, qui sont tenus de travailler le dimanche, ne peuvent pas se rendre à la messe.

Ils sont occupés à tous les travaux ordinaires d'une fabrique de ciment.

La journée est de dix heures, sans repos. Le salaire journalier est de 87 pfennigs.

Les prisonniers réclament encore contre l'obligation, pour certaines équipes, de travailler parfois, le samedi, dix-huit heures de suite : la journée commençant le samedi à 6 heures pour prendre fin le dimanche, à midi.

Les prisonniers protestent contre les mauvais traitements qui leur sont infligés : les coups de poing et de crosse pleuvent sur eux pendant le travail. Ces coups se répètent tous les jours, sans motif, sans raison justifiée.

On les oblige à nettoyer les cheminées qui sont encore chaudes. On les y porterait par force et leur retirerait l'échelle pour les empêcher de sortir. Ils affirment qu'un prisonnier a été brûlé au pied, pour cette raison, et a souffert pendant trois mois.

Le salaire de la semaine n'est pas toujours payé entièrement.

C'est le « Strengarrest » qui est le plus employé.

Voici les dires du chef de détachement :

Quand un prisonnier tombe malade, le médecin vient le voir. Le médecin habite à un quart d'heure de la formation, à pied.

Les exemptés de travail ne sont pas obligés de travailler.

Le chef de détachement dit que la ration de pain journalière est de 300 grammes ; que, cinq fois la semaine, il est donné 80 grammes de viande.

Il affirme que les prisonniers travaillent dans les mêmes conditions que les ouvriers allemands.

Il reconnaît que, parfois, les prisonniers ont été frappés. Il dit que, toujours, les mauvais traitements ont été provoqués par le refus de travailler. Chaque prisonnier recevrait entièrement le produit de son travail.

L'impression emportée est très défavorable sur ce détachement, dans lequel il n'est pas accordé un jour complet de repos, où les mauvais traitements sont prodigués.

---

---

DEUTSCHE HOLZPLATTENFABRIK  
DÉTACHEMENT N° 5  
REHFELDE

*Détachement de travail dépendant du camp de Müncheberg  
(Brandenburg)*

VISITE DU 25 JUIN 1917

---

Dans ce détachement travaillent 53 prisonniers français.

Ils sont logés en deux locaux différents. Dans l'un d'eux, une maison en briques, couchent 10 prisonniers. Les lits en planches sont disposés sur deux étages avec un espace suffisant entre eux. Il y a un grand réfectoire avec tables et sièges. Les cuvettes, pour la toilette quotidienne, un fourneau pour la cuisine individuelle, les cabinets d'aisances individuels, tout présente un aspect agréable.

Les autres 43 prisonniers sont logés dans la partie supérieure d'une autre maison de briques où les lits sont disposés aussi sur deux étages. Mais, comme l'espace disponible est très petit, eu égard au nombre des prisonniers, il s'ensuit que ces derniers sont à l'étroit, que l'aération n'est pas assurée, que la lumière du jour n'y pénètre presque pas. Cette dernière déféctuosité pourrait se corriger si l'on ouvrait dans la muraille deux fenêtres de plus. Ils ont aussi un réfectoire avec tables, des fourneaux pour leur cuisine individuelle. Les cabinets d'aisances et les cabinets de nuit sont propres.

Les prisonniers, à qui j'ai parlé sans témoin, m'ont exposé ce qui suit :

Parmi eux, il y a un seul malade qui a des brûlures occasionnées par la vapeur de la chaudière et passe aujourd'hui à l'hôpital de Müncheberg.

Le médecin vient de Straussberg, les mardis et les vendredis, et les autres jours quand il est appelé.

Les internés se plaignent que le médecin se montre difficile pour les reconnaître malades et que jamais il ne les exempte du travail, à moins qu'ils n'aient une forte fièvre, mais sans s'arrêter aux douleurs rhumatismales et aux dérangements d'estomac. **Depuis quinze jours, il leur a été communiqué que ceux qui ne seraient pas reconnus à la visite devraient payer les frais de la consultation (1).**

Ils reçoivent 280 grammes de pain par jour. Ils trouvent insuffisante la nourriture qui leur est donnée, et affirment ne vivre que grâce au contenu des colis qu'ils reçoivent.

Le service des colis fonctionne bien ordinairement, bien que, en plusieurs occasions, certains se soient perdus ou que, en d'autres, certains objets aient été soustraits.

Les lettres sont reçues approximativement à un mois de date.

Le pain biscuité est reçu ponctuellement à raison de 2 kilos par semaine.

Ils protestent parce que, depuis six mois, on ne leur a pas payé, au camp de Müncheberg, les mandats-postaux envoyés par leurs familles.

Ils se trouvent trop à l'étroit au dortoir, et demandent avec instance que soit ouverte, en outre, une fenêtre qui leur permettrait de respirer.

La cantine ne vend pas de comestibles.

Nombre d'entre les prisonniers sont là depuis deux ans, et, malgré des demandes réitérées, ils n'ont jamais été autorisés à être conduits à la messe, pas même une seule fois.

Les prisonniers travaillent dix heures un quart par jour à divers travaux de bois et trouvent que leur besogne est dure et fatigante. Les dimanches, ils ne travaillent pas par force, mais celui qui ne se prête pas au travail volontaire est d'ordinaire importuné par de nombreuses revues de propreté.

Ils gagnent par semaine 7 m. 20 et plus, et même jusqu'à 25 marks.

Les punitions, peu fréquentes, consistent dans les arrêts réglementaires.

Plusieurs, mais d'une façon exceptionnelle, ont souffert il y a quelque temps des mauvais traitements ; mais cela n'arrive pas couramment.

Ils affirment que le chef de poste est excessivement sévère à leur égard, appliquant tous les règlements au pied de la lettre et dans leurs plus petits détails, ce qui leur rend la vie pénible.

Le chef du détachement me dit : l'argent des mandats-postaux est déposé à Müncheberg ; s'il n'est pas donné aux prisonniers, c'est que ceux-ci gagnent assez d'argent au camp ; mais il est clair que la comptabilité est en règle et les sommes reçues leur seront distribuées quand cela sera ordonné ou qu'elles leur seront nécessaires. Il a l'idée de construire la fenêtre demandée. En ce qui touche le traitement des prisonniers, il se borne à exécuter les ordres de ses supérieurs.

Ce détachement produit une impression favorable ; mais il est à désirer que soient construites les fenêtres du dortoir et que l'on donne aux prisonniers les occasions d'accomplir leurs devoirs religieux.

---

(1) Voir la note, p. 244.

RUDERSDORF, WEGENER-FABRIK (WESTPHALIE)  
COMMANDO N° 969

*Détachement de travail dépendant du camp de Cottbus*  
*3<sup>e</sup> Région militaire*

VISITE DU 4 JUILLET 1917

---

En ce détachement travaillent 31 prisonniers français. Tous viennent de la baraque 16, de Cottbus.

Ils sont logés dans une petite maison de pierre d'un seul étage, divisée en trois salles qui servent de réfectoires et de dortoirs. Chacun a un lit de fer avec planches et une paille remplie de paille. Ils ont des tables et des bancs et quelques armoires. Il y a un four pour préparer la cuisine individuelle. Les lieux d'aisances réunissent les meilleures conditions. Les douches se trouvent à l'intérieur de la fabrique.

En présence d'un interprète envoyé à cet effet par le camp de Cottbus, je parlai aux prisonniers qui me dirent :

Le 26 juin dernier fut portée à leur connaissance par écrit une décision du camp, retenant provisoirement les paquets qui seraient emmagasinés au camp, à l'exception des vivres ; ces derniers seraient employés à la cuisine pour la préparation des repas des prisonniers de toutes nationalités. Dans la décision, il était dit que ces directions étaient des mesures de représailles, vu que la France ne remettait pas aux prisonniers allemands les vivres, le tabac, les articles de toilette et les médicaments. Ils ont été autorisés à écrire une fois à leurs familles les détails de ces mesures de représailles.

Les prisonniers disent que, depuis le mois d'avril, ils n'ont pas reçu de conserves ; les autres vivres : chocolat, lard, etc., leur arrivent en quantités fort diminuées ; une fois même furent confisquées des pommes de terre envoyées par leurs familles. Ceci est très fâcheux pour les prisonniers qui trouvent insuffisante leur nourriture. **Une fois du trèfle leur fut donné en place de légumes verts.** Ils reçoivent 1.610 grammes de pain par semaine.

Ils reçoivent, avec de fréquents retards et beaucoup de pertes, le biscuit qui arrive parfois dans des caisses défoncées et en petite quantité, inférieure à celle qu'elles devraient renfermer. Le biscuit leur est distribué à raison de 2 kilos et demi par semaine. Ils protestent parce que, pour deux envois, ils ont eu à payer respectivement, pour le transport, 6 et 8 marks.

Ils disent que le médecin ne les exempte jamais de travail, quoiqu'ils soient malades.

Ils reçoivent les lettres avec un mois de retard.

Jamais ils n'ont été autorisés à entendre la messe, bien qu'ils en aient plusieurs fois sollicité la permission.

Ils travaillent 10 heures par jour au chargement et au déchargement du charbon, dans les chaudières, comme électriciens, etc.

Ils se reposent un dimanche sur deux ou trois. Avant, ils gagnaient par jour 60 pfennigs ; depuis deux semaines on leur donne 1 mark. Ils trouvent le travail très dur, surtout à cause des mauvais traitements qu'ils affirment recevoir. L'un dit avoir reçu des coups de crosse pour être arrivé au travail avec quelques minutes de retard. Ils affirment qu'un autre prisonnier reçut tant de coups de crosse qu'il fut obligé de garder le lit durant un mois. Un autre dit qu'une sentinelle le précipita dans un dépôt de chaux vive d'où on le retira de suite, grâce à quoi il n'eut pas de brûlures graves.

Le prisonnier français Joseph L. a été transféré au camp de Cottbus.

Le chef du détachement me dit : Il est certain que la suppression des paquets est une mesure de représailles. Le trèfle fut donné une seule fois comme essai. La nourriture est suffisante et la direction de la fabrique leur donne quelques suppléments.

Le biscuit était auparavant envoyé à Erkner et les prisonniers avaient à payer pour se le faire transporter ; maintenant, il vient directement de Rüdersdorf et déjà les prisonniers n'ont plus à payer.

Les prisonniers sont traités avec humanité ; les cas de mauvais traitements qui ont été cités se réfèrent à des cas exceptionnels se rapportant toujours à des individus ayant systématiquement refusé de travailler. Une fois, le refus fut général, au cours d'une inspection faite par un officier allemand, celui-ci se vit obligé de se faire obéir par la force. Ces prisonniers reçoivent les mêmes traitements que les autres, bien qu'ils constituent un détachement de punition, parce qu'ils appartiennent tous à la Baraque 16 de Cottbus et ont tous encouru des condamnations qui ne seront purgées qu'à la cessation des hostilités.

Dans cette fabrique, il y a un détachement de prisonniers dépendant du camp de Doeberitz qui fut visité le mois dernier, et celui qui est l'objet du présent rapport. Ce qui a beaucoup surpris cette délégation, c'est que les premiers recevaient les conserves de leurs colis et non les seconds, et cela parce que les premiers dépendaient de la Garde et les autres de la III<sup>e</sup> Région militaire. Il serait beaucoup à désirer que, quand cesseront les mesures de représailles, cessent aussi ces différences si préjudiciables aux prisonniers. Toutes ces privations imposées aux prisonniers produisent la plus malheureuse impression.

## QUATRIÈME PARTIE

### L'HYGIÈNE

---

***Les épidémies dans les camps.***

***Les formations sanitaires.***

***Les rapatriements et les internements en Suisse.***

---

#### I. LES ÉPIDÉMIES

Au mois de février 1915, une effroyable épidémie de typhus exanthématique se déclina dans un certain nombre de camps allemands, ceux notamment de Langensalza, Cassel-Niederzwehren, Wittenberg. La propagation de ce mal, venu de Russie, est due au mélange systématique et forcé opéré par l'autorité allemande entre les Français et les Russes, ces derniers porteurs d'un agent de contagion, le pou, qui, spécifiquement infecté, pullule rapidement. A raison de l'insuffisance des médicaments et des soins, — c'est au mois de mai seulement que des médecins français et russes furent envoyés à Cassel-Niederzwehren — les ravages furent terribles. Le chiffre des décès exclusivement imputables au typhus — chiffre avoué officiellement par l'autorité allemande — est de 607 pour le camp de Cassel-Niederzwehren, 498 pour Langensalza, 62 pour Wittenberg. Les chiffres donnés par les délégués de l'Ambassade, d'après les déclarations qu'ils ont reçues des commandants de camps, lors de leurs visites, sont, comme on le verra, plus élevés. Les témoignages concordants des rapatriés font un tableau plus désastreux encore des ravages causés par l'épidémie. On lira à ce sujet : le Régime des prisonniers de guerre en France et en Allemagne, au regard des Conventions internationales, avec préface de M. Louis Renault, Paris 1916, et la brochure du docteur de Christmas : Le Traitement des prisonniers français en Allemagne, d'après l'interrogatoire des prisonniers ramenés d'Allemagne en Suisse pour raison de santé, avec préface du professeur Letulle, Paris, Chapelot, 1917.

## CAMP DE BRANDENBURG (BRANDENBURG)

VISITE DU 12 JUIN 1915

### COMPOSITION DU CAMP

	Officiers et médecins	Sous-officiers et soldats	Totaux
Français. . . . .	»	132	132
Russes. . . . .	27	9.486	9.513

Le camp se divise en 34 compagnies, dont 8 se trouvent encore en quarantaine, à la suite d'une épidémie de **typhus exanthématique** dont il sera parlé plus loin. Parmi les baraques, la plus grande est capable de recevoir 1.000 hommes, les moyennes 400 et la plus petite 150. Les Français, en outre, habitent des petites baraques très basses de toit et creusées dans le sol, qu'ils ont déclaré au délégué de l'Ambassade préférer aux autres, par le fait qu'ils s'y trouvent exclusivement entre compatriotes, mais qui, certainement, ne réunissent pas les conditions hygiéniques nécessaires, et que l'Ambassade, malgré l'avis de leurs habitants, ne manquera pas de signaler aux autorités allemandes, comme devant être abandonnées, tout au moins pendant l'été. Les baraques ordinaires ayant, en fait, servi d'hôpital, se trouvent dans des conditions exceptionnellement bonnes ; outre la paille, la couverture et le traversin, dont dispose chaque prisonnier, ceux-ci couchent chacun dans son lit, les plafonds sont hauts, la construction excellente, les latrines, de système courant, sont pompées tous les deux jours et leur contenu transporté dans des récipients hermétiquement fermés, traînés par des chevaux à plusieurs kilomètres du camp. Les douches sont installées de façon exceptionnellement bonne. Les hommes ont une douche tous les six jours, et pendant qu'ils procèdent au nettoyage de leur personne, dans une vaste salle, leurs vêtements sont désinfectés, lavés et séchés dans des appareils de la dernière perfection, de sorte que le prisonnier sort du local absolument libre de toute contamination. En outre, un étang à eau courante, qui se trouve dans le centre du camp et mesure un millier de mètres carrés, permet, dans cette saison, les bains froids, dont les prisonniers font usage journalier très volontiers.

**TRAVAIL.** — Le camp ayant été jusqu'ici en quarantaine, il ne pouvait être question de travail au dehors ; cette possibilité se présente aujourd'hui et le général-commandant a manifesté au délégué de l'Ambassade son intention d'embaucher, lorsque la quarantaine sera définitivement finie, des travailleurs volontaires, pour les usines des environs. Les Français pourtant seront, en principe, exclus de cette corvée, les 132 qui



se trouvent à Brandenburg étant tous des blessés convalescents, auparavant soignés dans l'hôpital, soit de Brandenburg, soit de Cassel où, d'après leurs déclarations au délégué de l'Ambassade, ils auraient été bien soignés.

**HABILLEMENTS.** — Aussi bien pour les vêtements que pour les sous-vêtements, les prisonniers semblent suffisamment pourvus soit par le Gouvernement allemand lui-même, soit, quant aux Français, par les envois de la Croix-Rouge française et autres Sociétés. Ils ont également reçu de la Croix-Rouge française un certain nombre de livres.

**SERVICE DES POSTES.** — Ce service est exclusivement confié à des employés allemands; d'après la déclaration des prisonniers français, les lettres, à l'arrivée, tardent une quinzaine de jours, tandis qu'au départ, elles restent parfois jusqu'à un mois et demi avant de parvenir à leurs adresses; les paquets arrivent en vingt-cinq jours environ. La statistique ci-jointe est rédigée et signée par le chef du bureau des postes; il faut ajouter que le nombre de lettres qui arrivent journallement est d'environ 200.

**INFIRMERIE.** — Comme nous l'avons dit plus haut, le camp a souffert pendant longtemps d'une forte épidémie de typhus exanthématique, qui l'a tenu pendant de longues semaines en quarantaine; à raison du fait que 8 compagnies se trouvent encore isolées, **le délégué de l'Ambassade n'a pas été admis à visiter l'infirmerie**, mais il a obtenu le certificat ci-joint du médecin en chef, dont il résulte que sur 7.600 cas, il y a eu à déplorer 618 décès dont 2 Français, à savoir : Lucien L., du 151<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Joseph G., du 262<sup>e</sup> régiment d'infanterie. L'épidémie se trouve aujourd'hui entièrement dominée et le camp reviendra bientôt à sa situation normale. Le service médical est dirigé par des médecins allemands qui ont, comme collaborateurs, 27 médecins militaires russes prisonniers.

**NOURRITURE.** — Les prisonniers français ont déclaré au délégué de l'Ambassade que les aliments étaient immangeables. Pourtant le délégué croit qu'il s'agit plutôt de leur accommodement, nullement appétissant, pour le repas du soir qu'il a goûté, que des aliments eux-mêmes. C'est pourquoi il a demandé et obtenu du commandant que deux des prisonniers français soient commandés à la cuisine, qu'une marmite soit mise à leur disposition, et qu'ils accommodent les 100 grammes de viande et les 500 grammes de pommes de terre et autres légumes qui leur sont journallement fournis, comme ils l'entendront. Du reste, ici encore, le problème de la nourriture se trouve fortement simplifié pour les Français, par la réception de nombreux paquets, dont l'arrivée, au dire même des prisonniers, est assez régulière. Comme dans tous les camps visités ces dernières semaines, le pain ordinaire venant de France arrive moisi, il faudra donc recommander encore de n'envoyer que du pain grillé ou biscuité.

Il n'existe pas encore de cantine; les prisonniers font journallement leurs demandes en ville. L'Ambassade ne manquera pas également de réclamer l'installation de la dite cantine aux autorités compétentes.

SOCIÉTÉS. — Il n'y a pas encore de société organisée entre les prisonniers français de Brandenburg; pourtant à la suite des vives instances du délégué de l'Ambassade et de sa promesse d'aide morale et matérielle, la constitution de cette société ne tardera pas à être un fait accompli. Le délégué de l'Ambassade a fortement engagé ses futurs organisateurs à employer l'excellent système, mis en pratique avec tant de succès au camp de Nuremberg, d'un impôt volontaire de 10 pfennigs par paquet reçu. En attendant, l'Ambassade fera prochainement un envoi de matériel (cahiers, crayons et ardoises) pour les cours primaires qui sont déjà organisés pour les illettrés. Aussi bien pour ce camp que pour celui de Zossen, et pour tous en général, il serait à désirer que le Ministère de l'Instruction publique français fasse un envoi important d'alphabets et petits livres de lecture qui seront de la plus grande utilité.

RÉCLAMATIONS. — Les seules réclamations se sont rapportées à la nourriture et au retard de la correspondance. Les relations entre les prisonniers et leurs gardiens sont bonnes.

---

## CAMP DE WITTENBERG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 24 NOVEMBRE 1915

---

Sur la voie ferrée de Berlin à Halle se trouve cette vieille ville; à l'ouest de la ville et à une distance d'environ 4 kilomètres se trouve le camp de prisonniers, construit sur un terrain légèrement élevé, de baraquements en bois, distribués suivant un plan généralement adopté pour tous les camps destinés à recevoir une grande quantité de prisonniers. La totalité est de 48 baraquements; 6 baraquements forment une compagnie sous le commandement d'un capitaine allemand. Le camp est commandé par un général-major. Il existe des baraquements exclusivement destinés aux bureaux, administration, postes et distribution de colis, pour la cantine et autres. Le baraquement occupé par la cuisine est très spacieux, renforcé d'une paroi en briques et bien disposé; dans celle-ci se trouvent de grandes chaudières (32) pour 500 et 250 hommes; à cette cuisine sont occupés 22 cuisiniers français. Dans un local annexe se trouvent 30 chaudières qui servent seulement à la cuisson de pommes de terre, base principale de la nourriture du camp.

Les prisonniers prennent leur repas dans leurs baraquements, la nourriture leur étant transportée au moyen de grandes marmites, chaque prisonnier conserve sa cuillère.

L'éclairage est, en grande partie, au gaz; en dehors des baraquements, et dans les rues formées par ceux-ci, l'éclairage est électrique. Le chauffage est fait par le moyen de calorifères en fonte.

Dans la cantine, qui se trouve établie dans un local désigné à cet effet, le prisonnier peut acquérir les articles qu'il désire, suivant les prix qui sont affichés sur une grande ardoise; la gérance est confiée aux soldats résidant au camp, les bénéficiaires sont répartis dans le même camp, suivant les déclarations de l'administration.

L'eau est amenée au moyen de tuyaux de canalisation reliés à ceux de la ville.

Les matières fécales des water-closets sont évacuées par le moyen de tonnes à vidange.

L'histoire de ce camp pour ce qui se rapporte à l'état sanitaire est très sombre. Ainsi, il y a un an, il existait au camp 2.400 prisonniers français; 631 de ceux-ci sont tombés malades du 11 décembre 1914 au 5 juillet 1915; sur ce nombre, 360 ont souffert du typhus exanthématique: sur un total de 124 morts, 71 sont morts du typhus. Ces renseignements m'ont été communiqués par un médecin français prisonnier et sont complétés par le fait que, sur 11 de ces médecins, 6 contractèrent le typhus et 3 en sont morts en soignant leurs compatriotes: 39 infirmiers français tombèrent malades de cette grave affection et 6 en sont morts. Pendant cette douloureuse époque, on a manqué de tout, y compris de lits et de médicaments. Aujourd'hui, le remède étant sorti de l'excès même du mal, des faits aussi graves ne se reproduiront plus. L'état sanitaire est relativement bon, et les médecins que j'ai interrogés, ainsi que les soldats, se trouvent satisfaits de la situation actuelle et de la façon dont ils sont traités.

Le plus grand nombre des malades est atteint de tuberculose.

L'hôpital se compose de baraquements, séparés du 6<sup>e</sup> bâtiment; les lits sont en bois avec une meilleure paille que celle des prisonniers et deux couvertures. Médecins russes et français, suivant la nationalité des prisonniers, soignent les malades. Il y a en outre un petit baraquement très bien installé affecté à la désinfection.

Les lits des autres prisonniers sont des paillasses remplies de fibre de bois, reposant à même le sol. Quelques baraquements se trouvent inoccupés, d'autres abritent 150 prisonniers au plus, suivant le nombre de prisonniers travaillant au dehors du camp, nombre qui est très considérable.

Dans les premiers mois de l'année courante, il est arrivé quelquefois que les gardiens, donnant l'alarme, causèrent des blessures et des morts, notamment trois morts le 9 mai, en tirant sur les hommes qu'ils soupçonnaient de vouloir s'évader.

Les alarmes ayant été supprimées, d'aussi tristes événements ne se sont pas reproduits. La plus grande partie des blessés par ce fait étaient russes.

L'office divin est institué pour les différents cultes.

Les principales plaintes se produisent au sujet de la correspondance et de la distribution des colis-postaux. Les lettres mettent beaucoup de temps avant que les destinataires ne les reçoivent; les colis sont ouverts pour examiner leur contenu, qui, chose fréquente, disparaît au moment de ces constatations. Tous réclament, en vue de pou-

voir écrire plus fréquemment chez eux ; on leur permet d'envoyer mensuellement quatre lettres, à l'exclusion de toute carte-postale ou autres missives en sus de ces quatre lettres.

Aucun médecin, ni infirmier n'a été proposé pour l'échange, quoi qu'il y ait 5 médecins pour 800 prisonniers français, ce qui est une proportion exagérée pour soigner le nombre présumé de malades (1).

Les médecins sont bien logés actuellement, dans des chambres suffisamment vastes, chacun séparément, mais je tiens à faire noter que, dans la matinée de ce même jour (24 novembre), il leur a été officiellement notifié que, dorénavant, ils auront à payer la location de leurs chambres, en proportion des mètres carrés qu'ils occupent ; l'imposition de cette mesure me paraît être plus qu'abusive.

En dernier lieu, le docteur G. m'a informé qu'il a demandé à maintes reprises son rapatriement, sans pouvoir obtenir aucune réponse à ce sujet ; le motif l'obligeant à insister sur sa demande était que sa femme a été opérée d'appendicite et qu'elle se trouve de par ce fait dans un état de faiblesse.

---

## CASSEL (HESSE-NASSAU)

VISITE DU 5 DÉCEMBRE 1915

---

**SITUATION.** — Dans la commune de Niedierzwehren, à 6 kilom. 500 de la ville de Cassel.

**CONSTRUCTION.** — Baraquements faits spécialement pour ce camp.

**OCCUPÉ.** — Depuis septembre 1914.

Au début, on construisit des baraquements légers, avec armature en bois recouverte de toile à bâche, mais aujourd'hui ils ont été abandonnés et les prisonniers occupent des baraquements en bois pourvus de deux rangées de paillasses superposées.

**CHAUFFAGE.** — Poêles au charbon.

**POPULATION ACTUELLE.** — 2.684 Français, 182 Belges, 9.822 Russes, 300 Anglais, 83 civils, soit en tout, 13.071, mais le nombre des prisonniers de ce camp est très variable, parce que à leur arrivée du champ de bataille, ils sont mis en observation et désinfectés avant d'être dirigés sur d'autres camps. En cas de nécessité, il peut contenir 19.000 hommes.

Le camp est occupé depuis le 30 août 1914, et, jusqu'à la date de la présente visite, 6.972 Français, 367 Belges, 26.217 Russes et 303 Anglais, soit en tout, 33.860 prisonniers y ont passé.

---

(1) Voir la note sur le rapatriement des sanitaires, p. 189.

Les prisonniers en transit pour être mis en observation et désinfectés sont logés dans des baraquements isolés des autres pour une période de deux à trois semaines et sont ensuite affectés à ce même camp ou à d'autres.

Sur les 13.071 prisonniers que contient ce camp, 4.177 y restent constamment; 243 sont à l'hôpital, et on envoie le reste, soit 8.651 travailler à diverses branches, les uns passant la nuit dans le camp et les autres formant des détachements distribués de la façon suivante :

Pour l'agriculture, dans 276 fermes ;

Pour l'industrie, dans 148 fabriques ;

Pour différentes mines (charbon, manganèse, sel de potasse, argile), dans 14 mines ;

Pour des travaux publics, dans 32 groupes.

A ma demande, on me communique l'état des 148 fabriques et des 14 mines, parmi lesquelles j'en choisis deux à visiter, pour me renseigner sur le genre de travail, sur la rémunération et sur le traitement des prisonniers. Je donnerai à ce sujet des renseignements séparément.

SERVICE POSTAL. — Normal pour ceux qui ne sont pas des territoires occupés ; il y en a parmi eux qui ne reçoivent pas de correspondance, et j'ai rappelé au général-gouverneur du camp que, dans ce cas, il doit en envoyer l'état à l'Ambassade d'Espagne.

De janvier à fin novembre :

Les Français reçurent	951.200	lettres et cartes-postales
» Russes	124.500	»
» Anglais	19.900	»
» Belges	20.000	»

Les Français et les Belges	231.504	paquets (colis)
» Russes reçurent	17.980	»
» Anglais	18.134	»

Argent :

Les Français reçurent	533.336	marks	} Jusqu'à fin septembre
» Russes	137.837	»	
» Anglais	4.437	»	
» Belges	4.156	»	

CAISSE DE SECOURS POUR LES FRANÇAIS. — Très bien organisée ; il est tenu un registre des prisonniers qui ne reçoivent ni argent, ni colis, afin de pouvoir leur venir en aide avec équité. Les fonds actuels permettent de remettre un secours de 1 m. 25 par semaine à 130 prisonniers français, et le désir du Comité administratif, présidé par le prisonnier André D., est d'avoir des fonds suffisants pour verser aux prisonniers, qui ne reçoivent pas de secours, 2 m. 50 par semaine ; pour cela, en tenant compte des rentrées sur lesquelles il compte, il estime nécessaire qu'on lui envoie, pour le moins, 1.000 marks (mille marks).

ALIMENTATION. — Ci-joint le menu de la semaine en cours. Les prisonniers se plaignent de ce qu'on leur sert les légumes secs sous forme

de farine et de ce que, les jours où il y a du poisson, on leur donne celui-ci mélangé à la nourriture, car beaucoup, ne l'aimant pas, se privent de manger ; les prisonniers reconnaissent que le poisson n'est plus servi que deux fois par semaine et ils demandent qu'il ne soit pas mélangé aux autres aliments. Le jour de ma visite, il y avait du poisson, et le repas du midi ne fut pas du goût des prisonniers.

#### HOPITAL DU CAMP

*Malades* : 243.

- 3 de la fièvre typhoïde ;
- 2 de la dysenterie ;
- 43 de troubles de l'appareil respiratoire ;
- 195 de maladies communes et blessures.

Les malades auxquels j'ai parlé se montrent satisfaits du traitement qu'ils reçoivent.

Le médecin militaire qui dirige cet hôpital est assisté de 4 médecins allemands et 14 médecins russes et infirmiers français lui prêtent leur concours.

J'ai visité ce camp le 30 novembre dernier, et bien que j'y sois resté huit heures, je n'ai pas trouvé l'occasion de parler avec les prisonniers sans que les interprètes soient présents ; c'est pourquoi, à la fin de ma visite, et en rendant compte au général-gouverneur du camp des plaintes relatives à l'alimentation, je l'ai prié de me permettre de parler à quelques prisonniers en l'absence d'interprètes, autorisation qui me fut accordée, et le 4 du mois courant, je me rendis à nouveau au camp. Dans une pièce qui fut mise à ma disposition, j'eus le temps de parler longuement avec 9 Français et ensuite avec 8 médecins russes, sans que les interprètes fussent présents.

Je reçus d'eux tous, sur les ravages causés dans le camp par l'épidémie de typhus, pendant les mois de février à mai, les renseignements suivants : étant donné le nombre de cas, il était absolument impossible de les soigner avec attention, car, suivant des renseignements qui m'avaient été donnés antérieurement dans les bureaux du camp, 2.739 Français, 4.546 Russes, 16 Belges et 13 Anglais furent atteints, soit en tout 7.314 sur 19.000 prisonniers qui se trouvaient approximativement dans le camp à cette époque. **616 Français, 348 Russes, 10 Anglais, 3 Belges moururent de cette épidémie, et le total des morts du camp, de novembre 1914 à novembre 1915, est de 2.007 prisonniers, y compris ceux morts à la suite de blessures ; 977 moururent de l'épidémie, et le reste, soit 1.030, d'autres maladies.**

Les prisonniers auxquels j'ai parlé reconnaissent néanmoins l'impossibilité qu'il y avait de les soigner au début de l'épidémie, faute d'organisation, les efforts réalisés par le docteur allemand, professeur Reberg, qui, assisté de médecins français, anglais et russes, organisa le service, et commença à enrayer la maladie en s'attaquant tout d'abord à la destruction des poux, dont le pullulement était la cause principale de la contagion.

Etant données les proportions qu'avait prises l'épidémie, il fut nécessaire de l'attaquer énergiquement; on commença par épiler les prisonniers, et ceux-ci, après avoir pris un bain, passaient complètement nus dans un autre local où ils recevaient des vêtements propres. Les prisonniers conservent un triste souvenir de cette époque, particulièrement de février à mai, mais ils m'ont chargé de faire constater que le général Von Dommig, ayant précisément la charge du commandement du camp dans le mois de mai, réussit, par ses mesures prudentes, et secondé par le service qui fut organisé, à faire disparaître complètement l'épidémie. Les prisonniers se montrent satisfaits du traitement qu'ils ont reçu depuis lors.

Pendant cette épidémie, 2 officiers, 4 médecins militaires et 21 hommes de troupe de l'armée allemande moururent également de ses suites, dans le camp.

---

## LANGENSALZA (THURINGE)

VISITE DU 23 FÉVRIER 1917

---

Ce camp, qui acquit une fâcheuse notoriété, par le nombre considérable des victimes, lors de l'épidémie de typhus exanthématique de 1915, peut recevoir 18.000 prisonniers.

Actuellement comptent à l'effectif du camp :

Français. . . . .	10.418
Belges. . . . .	253
Russes. . . . .	9.822
Serbes. . . . .	20
Anglais . . . . .	1.055
Roumains . . . . .	267
Algériens . . . . .	8
Prisonniers civils . . . . .	303

Dans les détachements de travail, on rencontre :

Français. . . . .	7.655
Russes. . . . .	6.925
Belges. . . . .	178
Anglais . . . . .	424

Le nombre des hommes détachés est compris dans l'indication à l'effectif.

À l'infirmerie, il y a 398 malades. Voici le relevé des diagnostics les plus importants, pour les Français, en chirurgie :

3 fractures, 4 fistules consécutives à blessures par arme à feu ; 2 con-

tusions ; 1 blessure par arme à feu, en voie de guérison ; 2 hernies inguinales, qui vont être opérées sous peu ; 14 blessures par arme à feu en traitement ; 1 phlegmon ; 1 brûlure ; 1 gelure ; 1 otite ; 1 blessure par arme blanche, etc., etc...

En médecine :

9 bronchites, 3 rhumatismes articulaires ; 11 affections de l'appareil digestif ; 7 pleurites ; 4 pneumonies ; 2 bronchites suspectes ; 1 tuberculose pulmonaire (malade non transportable) ; 1 typhus abdominal ; 13 maladies de peau et 8 maladies vénériennes.

Trois aveugles, suite de blessures de guerre, hospitalisés ici, vont être rapatriés. Ils sont en Allemagne depuis sept et même huit mois, me disent-ils, et d'après l'autorité allemande, ils auraient été soumis à un traitement. **Dans l'une des salles, nous avons vu un militaire auquel un Allemand, dans un détachement, avait porté trois coups de baïonnette.** Les blessures sont légères, le malade se lève ; aux dires de la Commandantur, une instruction est ouverte contre l'auteur du méfait qui sera puni, si sa culpabilité est démontrée.

La semaine passée, de nouveaux cas de typhus exanthématique se sont déclarés et un des malades est mort. Aujourd'hui deux Russes sont atteints du même mal. Nous n'avons pas pu les voir : ils sont dans le même bâtiment d'isolement que les tuberculeux, mais pas dans les mêmes salles.

Le camp a été décrit dans les rapports précédents. Depuis les dernières visites, il n'a subi aucune modification, ni aucune amélioration.

**La mauvaise situation du camp, la nature même de son sol en rendent ces jours-ci la traversée impraticable.** Encore qu'on ait essayé de remédier à cela — en partie malheureusement — en pavant les voies avec de la brique, la boue colle aux talons. Les installations demeurent les mêmes et ne présentent rien de particulier.

Les lits sont superposés, les paillasses ont été remplies, il y a peu de temps.

A l'infirmerie, les lits sont en fer ou en bois. Il n'y a pas de table de nuit. Des mesures de précaution sont prises contre l'incendie. L'eau est bonne, quoique quelque peu calcaire. Les douches fonctionnent. On ne donne pas de savon aux prisonniers, qui, toutefois, doivent entretenir la propreté du linge. Les cabinets d'aisances (système à fosse) sont propres. Mais la crise du combustible a interrompu actuellement la désinfection. Il n'y a pas plus d'un récipient par baraque pour recueillir les ordures.

D'après les prisonniers, la nourriture est mauvaise. Nous avons goûté le repas du soir qui nous a paru normal. Les prisonniers mangent de la viande une fois par semaine et touchent 300 grammes de pain par jour.

La cantine ne vend pas de comestibles ; les choses indispensables manquent, tel le papier à lettres. Les prisonniers viennent y chercher du bois à brûler, pour faire la cuisine. Ils le payent 0 m. 40 le paquet ; mais ne peuvent rien acheter au dehors.

Le linge de corps est bon. C'est la propriété du prisonnier. On ne donne ni chaussures, ni vêtements, à ceux qui ne travaillent pas.

Les uniformes et les capotes sont en bon état.

**On confisque une paire de bottes à ceux qui en ont deux paires.**



Tous les prisonniers portent la bande sur le pantalon, le matricule sur la veste, à l'emplacement de la poitrine. Les hommes qui revêtent des habits civils ont un brassard.

Il y a des ateliers de réparation.

Trois médecins allemands et deux des sept médecins russes sont chargés de l'assistance médicale. Comme le reste du camp, l'hôpital, avec ses salles et installations, n'offre rien de remarquable, pas même la salle des appareils de fortune pour la mécano-thérapie ou le massage médical.

Aux dires des prisonniers, on manque de médicaments et de matériel. Justement les malades que nous avons vus venaient d'être pansés. A les examiner, il ne paraissait point que les objets de pansements fissent défaut ; mais **on pouvait remarquer, chez les blessés, une certaine malpropreté du corps et du linge.**

Le typhus exanthématique et la diphtérie sont les maladies contagieuses qui ont particulièrement sévi à Langensalza.

La première de ces affections a entraîné, entre février et juin, la mort de 600 Français et de 200 Russes.

Depuis la formation du camp, 6 officiers et 925 hommes y sont décédés.

On ne parle ni de violences, ni de brutalités. Les punitions de quatorze et vingt et un jours sont les arrêts simples et les arrêts de rigueur. Sont supprimées les peines du « poteau » et du sac chargé de pierres.

Dans ces derniers temps, la peine dite du « bivouac » était encore en usage. **Les punis passaient la nuit sans couverture, en plein air, exposés aux intempéries.**

Il n'y a pas de ration extraordinaire. Dans certains détachements de travail et tous les détachements agricoles, les hommes mangent bien et reçoivent un salaire journalier de 0 m. 30, salaire qui augmente et est variable dans les usines ou mines. Dans ces derniers Commandos, on travaille le dimanche et les jours de fêtes, comme le font les ouvriers allemands, avec des pauses convenables. Nous n'avons pas connaissance de plainte sérieuse venant de ces mêmes détachements. La liste nominative et numérique ne nous a pas été remise, en dépit de la promesse faite.

Les prisonniers peuvent se distraire en lisant. Il existe une bibliothèque de 4.000 volumes français, 2.000 russes et quelque 400 anglais ; l'aumônier allemand du camp en a la charge. Il y a un orchestre belge et français, un théâtre russe, français et anglais, qui donne des représentations toutes les trois semaines ; les fonds recueillis à l'aide des entrées seront destinés, dit-on, aux caisses des Comités de Secours.

Le seul exercice des prisonniers consiste à se promener par les allées du camp et sur l'espace vacant devant le bureau du service postal, puisque le sol des cours est en jachère.

Le prêtre allemand et un ecclésiastique français disent la messe dans une chapelle où il y a deux autels, l'un pour les catholiques, l'autre pour les Russes.

La correspondance et les colis mettent un mois pour arriver. Les colis sont fréquemment ouverts. Le pain biscuité arrive bien. On accuse réception des envois.

Un grand nombre de nécessiteux sont secourus par des Sociétés françaises et suisses.

Les prisonniers, que nous avons vus, paraissent bien portants et sinon satisfaits, du moins résignés.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS. — Les sous-officiers ont peur d'être mis dans l'obligation de travailler. **Tous les moyens, disent-ils, sont employés, pour les amener à s'inscrire d'eux-mêmes.** On emploie contre eux la pression, pour ne pas dire la menace ; on va jusqu'à leur faire entrevoir, en cas d'entêtement, le camp de représailles (1).

Un détachement de 200 hommes, environ, est parti, il y a quelques jours, en représailles, dit-on.

En réalité, on n'est pas du tout fixé sur le sort réservé à ces gens-là.

**Ceux des prisonniers qui ont connu les représailles disent la vie atroce menée là-bas (2).**

Les lettres et les réclamations adressées à l'Ambassade n'arrivaient jamais.

Les prisonniers ont lu dans les périodiques allemands que les mesures de représailles avaient pris fin, après l'accord des deux gouvernements. Ils désireraient que la nouvelle fût confirmée, au Comité de Secours, par exemple. Ainsi seraient-ils moins inquiets pour l'avenir. Les sous-officiers surtout seraient plus tranquilles sur les suites de leur refus de travailler.

Dans certaines baraques, les hommes sont à l'étroit.

Des malades, venus des détachements pour passer devant le major, emplissent les chambres, et à leur entrée à l'hôpital, les paillasses et les cuillers sont affectées à d'autres prisonniers sans avoir été désinfectées.

Des hommes doivent coucher par terre sur de très mauvaises paillasses.

Quand ils quittent un détachement pour un autre, ou un détachement pour un camp, les prisonniers ne touchent pas la ration de pain qui leur revient.

Les étudiants de Langensalza, et notamment quelques-uns des hommes qui ont été envoyés dans les détachements de travail, voudraient bien savoir si, comme on le leur a dit, il est vrai qu'ils pourraient poursuivre leurs études en Suisse (Neufchâtel, Berne, Genève).

Les Français demandent qu'on les avise des expéditions du pain biscuité en même temps, pour la vérification. Ils voudraient encore disposer d'un magasin pour entreposer les réserves de pain qui, dans les tentes, se couvre de moisissures.

Le pain arrive en bon état, mais les prisonniers désirent qu'on leur continue l'envoi des gros biscuits durs, qui se cassent moins facilement.

Les prisonniers réclament contre la **punition infligée, en cas d'évasion de quelques-uns, aux voisins de lits qui ne dénoncent pas les fugitifs.**

---

(1) Cf. pp. 104, 107, 136, 218, 233, 246.

(2) Cf. p. 168.

Les infirmiers du camp voudraient bien savoir si l'accord s'est fait sur leur rapatriement ou internement.

Aux dires de la Commandantur, les sous-officiers ne sont pas obligés de travailler, mais, n'était la crainte de leurs camarades, de nombreux gradés le feraient volontiers.

Les hommes qui partent vont dans les camps où ils sont réclamés.

Il n'y a rien de nouveau au sujet des représailles.

La peine du bivouac est supprimée, comme les autres peines, qui existaient avant l'ouverture de locaux disciplinaires. On tâchera d'améliorer le couchage dans certains baraquements, quoique les prisonniers aient brûlé, pour faire la cuisine ou se chauffer, les lits et les copeaux des pailles.

Tous les partants touchent une ration de déplacement.

On ne voit pas de moyen pour donner satisfaction à ce que désirent les Français; d'ailleurs, les tentes sont grandes, bien aérées, et peuvent contenir la quantité nécessaire de pain biscuité en réserve.

Il est regrettable, me dit-on, toujours à la Commandantur, que les Français ne soient pas contents, bien qu'on ait fait tout ce qui est possible pour eux, allant jusqu'à établir à leur usage un Decauville, et leur ayant demandé souvent au moment d'inspections s'ils n'avaient rien à réclamer.

**Je n'ai pu obtenir la liste des hommes rendus inaptes au travail par accidents de mines, pas plus que la liste des détachements.**

Au bord du chemin qui, de la ville, conduit au camp, se trouve le cimetière rempli de tombes.

La plupart des inscriptions sont de l'année 1915.

Aucune impression d'ensemble à donner.

---

## 2° LES HOPITAUX

*Les rapports sur les camps principaux de prisonniers ont permis de constater l'insuffisance générale des lazarets, au triple point de vue de l'installation, du nombre des médicaments, et des soins. La visite des hôpitaux, où les conditions hygiéniques sont moins mauvaises, cause, néanmoins, une impression douloureuse. On relèvera en particulier :*

*le grand nombre de prisonniers blessés, victimes d'accidents du travail, qui se sont produits le plus souvent dans les mines. Au sujet de la constatation officielle des accidents du travail, un accord est intervenu entre les Gouvernements, au mois de juillet 1916 ;*

*le grand nombre des prisonniers tuberculeux. Le développement effrayant de la tuberculose dans les camps allemands, que le Service de Santé français a surtout attribué à l'insuffisance et à la mauvaise qualité de la nourriture, aux conditions hygiéniques défectueuses de la vie des camps, a donné lieu, mais en vain, à de nombreuses réclamations du Gouvernement français. On verra que, même dans des hôpitaux, l'autorité allemande, en violation manifeste de l'accord sur les envois collectifs de pain, a imputé sur la ration journalière des malades la part de biscuits qu'ils*

recevaient de France. Sur la tuberculose, voir la brochure du docteur de Christmas;

le grand nombre des malades — tuberculeux ou aliénés — dont l'état aurait dû déterminer le rapatriement ou l'internement en Suisse, et qui, en violation des accords successivement conclus à ce sujet (février 1915, avril 1915, juillet 1915, août 1915, mars 1916, mai 1916, au sujet du rapatriement; janvier 1916, février 1916, avril 1916, concernant l'internement en Suisse) ont été maintenus en captivité.

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

*Barackenlager. Exercierplatz. Lazarett II. Hangar IV*

VISITE DU 28 FÉVRIER 1916

---

Le camp de baraques et l'hôpital ont été inspectés la veille du jour où j'ai visité les forts (1), mais les nécessités de mon exposé exigent une intervention de l'ordre chronologique.

Arrivé à Ingolstadt le 27, je me suis rendu à l'hôpital dans la matinée; l'après-midi, j'ai inspecté le camp de baraques, et j'ai pu consacrer la journée du 28 à la visite longue et pénible des forts.

De la gare d'Ingolstadt, un tramway à chevaux conduit tout près du Reserve-Lazaret II, qui est l'hôpital permanent de la garnison. C'est un vaste édifice construit d'après les règles d'hygiène reçues et généralement observées dans la construction des hôpitaux. Il est destiné aux malades de l'armée allemande; une salle bien aménagée, semblable aux autres, est occupée par des officiers français, prisonniers malades ou gravement blessés. Cette salle en renferme 13: l'un d'eux, le lieutenant S., a la cuisse fracturée. Il a été opéré le 3 février dernier; il se déclare satisfait des soins qui lui sont donnés et son visage ne porte pas la trace de grandes souffrances. Il espère être bientôt en état de supporter son transfert en Suisse.

Les lits, à l'hôpital, ne laissent rien à désirer; ils sont pourvus d'un bon sommier métallique et d'une paillasse remplie de crin.

Contigu à l'hôpital, se trouve un pavillon dénommé Hangar IV; ce pavillon, construit en briques et bois, a un rez-de-chaussée et un étage; ce local ne réunit pas d'aussi bonnes conditions d'habitation que les salles du grand hôpital, dont il vient d'être question. Dans ce Hangar IV sont soignés 51 officiers, dont 31 Français, 2 Anglais et 18 Russes.

A l'hôpital sont hospitalisés 35 officiers français et 400 hommes de troupe, dont 279 Français. Les lits sont en bois et d'une apparence plus rudimentaire que ceux du grand hôpital.

---

(1) Voir les rapports, p. 21.

La plupart des officiers sont levés, ce qui est une preuve du peu de gravité de leurs maladies.

Les officiers internés au hangar ont formulé une plainte qui mérite d'être prise en considération; elle a trait à la qualité du pain qui leur est servi. J'ai eu en mains un morceau de ce pain, et je me suis rendu compte qu'il est noir, dense, lourd et immangeable. Les officiers ont fait remarquer que, **payant plus cher à l'hôpital et malades, ils se voyaient cependant obligés de manger du pain plus mauvais que dans les forts d'où ils venaient.** Le fait étant exact, la plainte ne pouvait pas être plus fondée. Aussi, ma visite terminée, suis-je allé en donner communication au médecin chef de l'hôpital qui, pour de plus amples renseignements, a fait appeler un employé de l'administration. Celui-ci a exprimé des doutes au sujet de la différence de qualité entre le pain que l'on servait aux prisonniers dans les forts et celui qu'on leur donnait à l'hôpital, étant donné que l'un comme l'autre était fourni par un seul adjudicataire.

Bien que l'affaire semblât ainsi terminée, j'inclinai à croire que la plainte des officiers, si positivement formulée, n'était pas dénuée de fondement.

Le jour suivant, visitant les forts, je demandai à voir un échantillon du pain qui était donné aux officiers internés, et effectivement, je le trouvai plus blanc, léger et de meilleure fabrication. Ainsi, j'avais fait la lumière sur les réclamations formulées au Hangar IV; je fis alors observer à M. Peters, commandant en chef des camps d'Ingolstadt, qui se trouvait au fort à ce moment, que les réclamations des prisonniers étaient fondées et qu'il était nécessaire de les prendre en considération. Le colonel Peters m'a assuré qu'il remédierait à cet état de choses.

Cette assurance est très sérieuse, étant donnée la bienveillance naturelle du commandant Peters et ses excellentes dispositions à l'égard des prisonniers. Le pain des forts, mieux fabriqué, était fourni par une boulangerie et non par l'adjudicataire.

Des prisonniers d'Ingolstadt soignés dans le Hangar ont leur famille dans les territoires envahis. Ils réclament, tant pour les familles des officiers, que pour celles des soldats, l'autorisation de correspondre avec elles dans les mêmes conditions que les familles des autres prisonniers (1).

Enfin, il serait opportun de procéder à une inspection médicale pour établir l'utilité de rapatrier ou de transférer en Suisse les valétudinaires qui restent à Ingolstadt, où ils supportent leurs infortunes au détriment croissant de leurs forces vitales.

Le rapport ci-joint contient les noms de quelques-uns de ces infortunés, qui ont exprimé les raisons qui les déterminent à solliciter un examen médical en vue de leur rapatriement ou de leur transfert en Suisse, pour échapper à l'influence néfaste du climat d'Ingolstadt sur leur organisme débilité.

---

(1) Voir la note, p. 70.

## HOPITAL MILITAIRE DU HOFJAGER A MAGDEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 14 AVRIL 1916

---

Les plaintes des officiers sur le traitement à l'hôpital et l'arrivée, dans la matinée d'hier, d'un convoi de blessés de Verdun, m'ont décidé à visiter cet hôpital installé dans un ancien théâtre ou salle de concerts. Il est entouré par un grand parc, planté de peupliers, où les convalescents peuvent se promener, et dans lequel sont un certain nombre de dépendances, affectées au service de la formation.

Les malades occupent l'emplacement des parterres des deux salles de spectacles, qui, en réalité, constituent l'hôpital ; ils sont couchés dans des lits en fer nickelés pourvus d'un bon matelas, de linge très propre et de deux couvertures.

Il existe encore une pièce rectangulaire (ancien buffet ou couloir probablement) contiguë à la salle de bains (où sont deux baignoires) et dans laquelle on a mis, depuis hier, vingt blessés venant de Verdun ; une salle d'isolement, dans le parc, pour les tracomateux (tous russes).

Une autre salle pour les maladies infectieuses communes, une salle de pansements, une grande salle d'opérations avec matériel d'électricité médicale. Enfin, les loges sont réservées à MM. les officiers. Les lieux d'aisances ne sont pas très propres.

La nourriture est préparée par un concessionnaire et, pour bonne qu'elle nous parut au moment où nous la goûtâmes, c'est sur sa qualité et sur sa quantité que nous eûmes à entendre la plus grande partie des plaintes des malades.

Les hospitalisés, en majeure partie russes et français, étaient presque tous levés. Les grands malades sont ceux qui viennent d'arriver du front ; j'ai assisté à leur pansement. En dépit de blessures, l'état d'aucun d'eux ne revêt le caractère d'extrême gravité.

L'impression générale que j'ai rapportée de ma visite à cet établissement, qui n'est pas un modèle du genre, permet de dire qu'il répond à l'objet de son affectation.

**La propreté laisse vraiment à désirer dans certains services accessoires, faute de bras probablement.**

Les officiers ne sont pas très bien logés et un certain nombre d'entre eux, souffrant de maladies chroniques, devaient être évacués sur des formations de plus grande importance. Cependant, officiers et soldats déclarent tous que les médecins et le personnel sanitaire font tous leurs efforts pour les bien traiter.

---

## HOPITAL MILITAIRE RÉGIONAL A POSEN (POSEN)

VISITE DU 20 NOVEMBRE 1916

---

*On remarquera la mesure prise dans un certain nombre d'hôpital par l'autorité allemande qui diminue la ration des hospitalisés dans la proportion des aliments qu'ils ont reçus de France. Cette mesure est également contraire à l'article 7 du Règlement de La Haye, qui met l'entretien des prisonniers à la charge de l'Etat capteur, à l'esprit et à la lettre des différents accords concernant les envois de colis aux prisonniers.*

La visite a été faite sans préavis. Le délégué a parlé aux prisonniers devant témoins.

EFFECTIF. — Le décompte des hospitalisés s'établit comme suit :

	Français	Russes
Sous-officiers . . . . .	1	4
Soldats . . . . .	2	35

COUCHAGE. — Les salles sont bien aménagées (éclairage à l'électricité, chauffage par la vapeur d'eau). Les lits en fer sont pourvus de la literie nécessaire (deux couvertures par lit). Le vêtement, le linge des prisonniers est propre et en bon état. Tout est fourni par l'hôpital. Les malades qui se lèvent peuvent aller et venir dans les jardins. Le médecin-chef a le grade de capitaine.

SERVICE RELIGIEUX. — Un prêtre catholique de la garnison en est chargé.

ETAT SANITAIRE. — Un des malades souffre d'une affection bénigne de l'appareil digestif. Les autres ont subi des opérations de petite chirurgie. Tous sont en pleine convalescence. Les prisonniers sont traités comme les soldats allemands hospitalisés. Les médecins et les infirmiers sont Allemands. La mortalité atteint, en moyenne, 5 % par an. Un dentiste est attaché à la formation. Il y a un cabinet dentaire.

SERVICE POSTAL. — Régulier, il n'y a aucune réclamation.

PAIN BISCUITÉ. — Le pain biscuité arrive régulièrement. Pas de réclamations.

TRAVAIL. — Les malades ne travaillent pas.

DISTRACTIONS. PUNITIONS. — Comme distraction, la promenade. Il n'y a pas de punitions.

**NOURRITURE.** — Le régime alimentaire est commun à tous les hospitalisés. J'ai pu le constater à la cuisine.

Le matin, on sert du café au lait. Le premier repas est composé comme suit :

	Premier plat		Second plat	
	1 <sup>er</sup> régime	2 <sup>e</sup> régime	1 <sup>er</sup> régime	2 <sup>e</sup> régime
LUNDI . . .	»	»	»	»
MARDI . . .	lard	bœuf	pommes de terre	soupe
MERCREDI . .	»	»	»	»
JEUDI . . .	»	»	»	»
VENDREDI . .	poisson	bœuf	légumes	macaroni
SAMEDI . . .	»	»	»	»
DIMANCHE . .	bœuf	bœuf	légumes	pommes de terre

Le second repas est composé ordinairement de légumes, saucisse, fromages et fruits cuits.

Quelques malades sont au régime lacté. Une grande cantine vend à prix courant des boissons et différents articles.

**JUGEMENT D'ENSEMBLE.** — Cet hôpital, très bien installé, produit une bonne impression.

**RÉCLAMATIONS.** — Les malades, qui se montrent satisfaits du traitement, témoignent de la plus vive gratitude au personnel médical. Toutefois, il m'est dit que les prisonniers ne touchent pas leur ration de pain (pain allemand). J'ai parlé au médecin-chef qui m'a dit avoir des ordres pour faire entrer dans l'alimentation les vivres reçus dans les colis, c'est-à-dire **diminuer d'autant la ration à ceux des hospitalisés qui reçoivent des envois.**

J'ai déjà dit dans d'autres rapports que de semblables réclamations m'ont été faites dans certains camps.

---

## COLOGNE (RHEINLAND)

*Festungs-lazarett. — Division VI*

VISITE DU 10 DÉCEMBRE 1916

---

Il renferme : 2 officiers français.

Capitaine Georges G., du 43<sup>e</sup> d'infanterie.

Lieutenant Emile R., du 9<sup>e</sup> zouaves, tous les deux en traitement pour blessures reçues. Il renferme encore 75 Français, 6 Belges, 57 Anglais, 8 Serbes et 320 Russes, dont un civil. Total : 468.

Parmi les Français, 40 sont en traitement pour blessures, et 20 Russes



pour tuberculose. Quelques Français et les 6 Belges, originaires de pays occupés, ne reçoivent aucun colis collectif ni individuel ; il en est de même des Russes ; et ni ceux-ci, ni les Français, ne reçoivent rien des Comités de Secours qui fonctionnent dans les camps dont ils dépendent.

Quant à l'alimentation, les prisonniers trouvent le déjeuner de midi bon et abondant, mais le repas du soir est insuffisant.

J'ai assisté à la distribution de midi qui m'a paru bonne.

Les Français sont assez bien pourvus de vêtements et de chaussures. Les Russes ont le nécessaire ; l'un d'eux (Johann C., civil) a besoin de souliers du n° 48, et il demande qu'on lui en fasse envoyer une paire, car on ne peut pas lui en trouver de cette mesure.

Ils se plaignent en général que les colis et les lettres arrivent avec beaucoup de retard.

Des autres services, ils sont satisfaits ; car l'installation de cet hôpital est bonne et l'impression qu'il m'a laissée est très favorable.

**BISCUIT POUR LES FRANÇAIS.** — Ils le reçoivent régulièrement et dans les quantités prescrites. Interrogés sur un envoi de 21 caisses du poids de 816 kilos, en date du 4 juillet, et de divers envois en juin, auxquels se rapporte la note de la Fédération, ils me disent qu'aucun prisonnier n'est en communication directe avec la Fédération nationale, et l'inspecteur de l'hôpital ajoute que c'est l'hôpital n° 1 qui reçoit le biscuit, et que, lui, distribue seulement aux prisonniers le biscuit qui lui est envoyé du dit hôpital.

Les malades me font connaître le fait suivant : un médecin qui prête ses services à cet établissement a pris le nom de deux prisonniers, Albert L., soldat du 83<sup>e</sup> d'infanterie et David L., caporal du même régiment ; puis il a écrit à Mme W., Waldhaus Dolder, Zurich, pour qu'elle leur envoie des colis contenant des vivres. Les colis arrivent, **mais ne sont pas remis à leurs destinataires**. J'ai interrogé sur cette affaire plusieurs prisonniers qui confirment les dires de leurs compagnons. Les deux officiers Français qui se trouvent dans cet hôpital ont eu connaissance du fait dans la forme exposée ; le capitaine, en qualité de plus élevé en grade parmi les prisonniers, interrogea, dès qu'il en eut connaissance, le médecin sur cette affaire. Celui-ci répondit qu'il avait le consentement des deux prisonniers et présenta deux sous-officiers allemands comme ayant été témoins du consentement donné au médecin par les deux prisonniers pour ledit trafic.

Les prisonniers me disent aussi que l'un des deux, caporal David L., à qui les colis étaient adressés, a été envoyé, en guise de punition, pour avoir protesté contre l'affaire, au camp de Stendhal avant d'être complètement guéri.

Vers la fin de la visite de l'hôpital, j'étais accompagné par un administrateur de la catégorie des « Offizierstellvertreter », car le médecin qui m'accompagnait au début, avait, d'après ce qu'il disait, une opération à faire. Interrogé, ce représentant de la direction de l'Etablissement m'affirma qu'effectivement le dit médecin faisait venir des colis à l'adresse des prisonniers indiqués ; mais ce ne seraient pas des colis envoyés en qualité de secours, puisque le médecin envoie de l'argent, en

Suisse, à la dite dame, afin qu'elle expédie des colis à l'adresse des prisonniers, alors qu'il ne pourrait pas les recevoir par un autre procédé.

A l'exception de l'affaire des colis, l'impression rapportée de la visite a été bonne.

---

---

IRRENANSTALT  
HOSPICE D'ALIÉNÉS DE SACHSENBERG-PRÈS-SCHWERIN  
(MECKLENBURG)

VISITE DU 11 DÉCEMBRE 1916

---

La visite eut lieu sans avis préalable.

Chef de l'établissement : Obermedicinalarzt docteur Masusih.

L'établissement est situé à 3 kilomètres au nord de la ville de Schwerin et se compose de 9 pavillons en pierre et en briques ; il est entouré d'un parc. Dès le début de la guerre, les Allemands y envoyèrent des malades, soit de leur nationalité, soit des nationaux ennemis de l'Allemagne. Aujourd'hui, un millier de malades y sont enfermés parmi lesquels on compte :

	Français	Russes	Belges
Capitaine . . . . .	1	»	»
Sous-officiers. . . . .	»	1	2
Soldats . . . . .	4	70	2
Prisonniers civils . . . .	3	»	»
Femmes. . . . .	»	1	»

Le LOGEMENT réunit des conditions excellentes remplissant le but assigné. D'après ce que dit le directeur, les prisonniers perdent à ses yeux leur caractère de prisonniers ; il ne voit en eux que des malades ; et avec cette conception, il les réunit tous avec les Allemands, dans les différentes salles ; les lits sont en fer ; ils sont propres et bien espacés ; ils comportent un matelas de crin, un oreiller, un drap et deux couvertures. L'éclairage est électrique et le chauffage se fait par la vapeur. Etant donné le genre de maladies des prisonniers, il ne fut pas possible de choisir ceux qui devaient assister à l'interrogatoire ; celui-ci eut lieu avec deux Français et deux Belges. Parmi les Russes, un seul parle l'allemand ; mais à cause de son état mental, on ne peut pas donner grand crédit à ses paroles.

Les prisonniers se plaignent de l'eau qui serait mauvaise ; mais le délégué l'ayant goûtée, l'a trouvée parfaitement potable.

SERVICE SANITAIRE. — Les malades sont visités tous les jours ; mais, d'après les prisonniers, ce sont des visites très rapides par l'un des trois

médecins de l'établissement. Pour le service de chaque salle, il y a un ou deux gardiens. Les malades plus gravement atteints (une trentaine), se trouvent parmi les Russes ; depuis que l'établissement loge des prisonniers, 4 Français et 12 Russes y sont décédés. Toujours suivant le témoignage des quatre prisonniers interrogés, parmi ceux qui sont malades mentalement, il y en a qui ont encore d'autres infirmités, lesquelles ne sont pas soignées : c'est ainsi que plusieurs Russes sont tuberculeux.

**ALIMENTATION.** — La nourriture est préparée par des femmes. Elle est différente suivant que les malades appartiennent à la première, à la deuxième ou à la troisième classe ; le capitaine reçoit celle de la deuxième classe et les autres prisonniers celle de la troisième. Quoique les repas soient les mêmes pour tous les malades sans distinction, les prisonniers trouvent la nourriture insuffisante, parce que la distribution, au lieu d'être faite par les gardiens, est faite par les malades allemands eux-mêmes, qui, aux dires des prisonniers, prennent pour eux la meilleure part.

La quantité de pain est de 300 grammes par jour.

Les prisonniers affirment encore que le biscuit destiné aux Français n'a pas été reçu du 18 août au 24 novembre ; quant aux Belges, ils ne l'ont pas reçu plus d'une seule fois. Les colis-postaux ne peuvent être contrôlés ; quelques-uns sont arrivés qui ne leur étaient pas destinés, et ils croient que, parfois, d'autres s'égarent.

**HABILLEMENT.** — Les hommes de troupe, ayant quitté les uniformes, portent des habits civils ; cependant, l'officier français porte sa tenue.

**SERVICES RELIGIEUX.** — Les prisonniers disent qu'ils ont sollicité l'autorisation d'aller à l'église ; mais ce fut sans résultat.

**DISTRACTIONS.** — Ils affirment aussi qu'il ne leur est possible de se procurer, ni les périodiques allemands, ni ceux autorisés par la censure. Ils ont quelques livres français. La principale distraction consiste en promenades dans le parc. Etant donné l'état des malades, les cellules et les salles sont toujours fermées à clé.

Il n'y a pas d'interprètes français dans le camp et, d'après les prisonniers, les médecins connaissent imparfaitement cette langue. Un des prisonniers russes parle l'allemand, mais il est assez sérieusement malade.

**CORRESPONDANCE.** — Les prisonniers se plaignent de ce que, par moment, il ne leur soit pas permis d'écrire les deux lettres, et quatre cartes mensuelles, et de ce que le courrier de France, comme celui de Russie, arrive rarement... tous les mois, tous les deux mois.

**TRAVAUX.** — Une trentaine sont occupés à des travaux de jardinage, de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures. Ils ne reçoivent pas de salaire.

**PUNITIONS.** — Elles consistent en l'isolement en cellule. Le jour de la visite, les six cellules destinées à cet usage étaient vides. Le régime d'alimentation des prisonniers punis d'arrêts ne diffère pas de celui des autres malades.

Les prisonniers se plaignent surtout du traitement des médecins, qui ne veulent pas admettre et refusent la moindre concession.

Le service de l'officier comme celui des autres prisonniers est fait par les gardiens. Toutes les dépenses du capitaine et des soldats sont laissées, par leur camp d'origine, à la charge de l'établissement qui dépend du Ministère de l'Intérieur de Mecklenburg.

L'entrevue a eu lieu en présence d'un gardien qui ne comprend pas le français. Pendant l'entretien, qui a duré une heure et demie, aucun des quatre prisonniers n'a donné le moindre indice de manque de lucidité ; C. surtout paraît très intelligent, mais aussi très mécontent.

En outre des réclamations indiquées dans le corps du rapport, les prisonniers ont formulé les desiderata ci-après. Quand ils furent communiqués à M. le directeur, il répondit qu'il les connaissait déjà, mais les trouvait injustifiés.

1<sup>o</sup> **Les prisonniers sont souvent frappés par les gardiens** : C. s'en est plaint deux fois, mais sans résultat. Deux autres ont été fortement bousculés ; quant aux Russes, ils sont tous les jours frappés et bousculés, même par les soldats allemands. La plainte est surtout dirigée contre le chef des gardiens : Horn, et contre le soldat allemand Pollmann ;

2<sup>o</sup> Les prisonniers ignorent à quel moment leur arrivent les envois d'argent et de qui ils proviennent ; car la correspondance étant si rare, il est impossible de les contrôler ; quelques-uns en ont reçu, mais l'argent ne leur a pas été remis ;

3<sup>o</sup> Un prisonnier belge, qui a été rapatrié, était venu au camp avec des sous-vêtements et des bottines ; or, en partant, on ne lui remit que son uniforme ; il réclama ses effets ; mais sans les lui donner, on lui fit signer un document en allemand qu'il ne pouvait comprendre ;

4<sup>o</sup> Ceux-là même qui avaient assisté à l'entrevue désireraient coucher seuls dans une salle ; ils croient qu'on devrait isoler au moins quatorze malades, afin de faire éviter le contact avec des tuberculeux ;

5<sup>o</sup> Cependant la réclamation principale est celle du capitaine français et des quatre soldats, ci-dessus indiqués, qui demandent à être réintégrés dans leur camp d'origine.

*Réponse* : Le directeur de l'établissement déclare que le capitaine est atteint de paralysie progressive et C. de troubles consécutifs à une appendicite.

Le délégué estime que l'installation de l'établissement est irréprochable ; le traitement des prisonniers, à juger d'après leurs doléances, est peu satisfaisant. Cependant, il faut observer que l'officier à qui j'ai causé seul et deux prisonniers civils que j'ai interrogés devant le directeur, n'ont exprimé aucune plainte.

Parmi les prisonniers français civils se trouve Charles F., menuisier, né le 3 août 1857 (*il a donc plus de cinquante-cinq ans*), à Wavrin (Nord) et prisonnier depuis le 25 septembre 1914 ; il désire être rapatrié.

---

## HOPITAL DE SPROTTAU (SILÉSIE)

VISITE DU 26 FÉVRIER 1917

---

VISITE. — Faire le 26 du mois courant. Le délégué a parlé aux prisonniers, sans la présence d'interprètes. Il y a un nouveau médecin-chef.

EFFECTIF. — Hospitalisés : 54 Français, 1.115 Russes, 18 Serbes, 6 Anglais, 5 Belges, 1 Italien et 12 Roumains.

PERSONNEL SANITAIRE. — 2 Français et 149 Russes.

NATURE DES MALADIES. — La plupart des malades sont des tuberculeux. On compte aussi un bon nombre de grands fiévreux.

CASERNEMENT ET CULTE. — Rien de changé (voir les précédents rapports).

CORRESPONDANCE. — Le service est bon.

PAIN BISCUITÉ. — Il arrive bien.

TRAVAIL ET DISTRACTIONS. — Ni travail, ni distractions.

PUNITIONS. — On ne parle pas de mauvais traitements.

RÉGIME ALIMENTAIRE. — L'alimentation est quelque peu insuffisante.

JUGEMENT D'ENSEMBLE. — C'est toujours le même (voir les rapports précédents).

RÉCLAMATIONS. — Sur l'insuffisance de l'alimentation.

L'hôpital n'est pas bien chauffé.

Le gestionnaire a promis de donner plus de charbon.

Les prisonniers se plaignent de ne pas recevoir assez de médicaments.

Trois notes sont jointes, ayant trait à diverses demandes.

---

---

### 3° LES RAPATRIABLES ET LES INTERNABLES EN SUISSE

*Au mois d'octobre 1916, deux accords nouveaux réglementaient dans un esprit plus libéral les cas de rapatriement et d'internement en Suisse. La tuberculose, sous ses différentes formes, les affections chroniques des voies respiratoires, des organes de la circulation, des organes de la digestion, etc., donnent lieu à l'internement en Suisse. Les visites des commis-*

saires suisses dans les camps, destinées à déterminer les rapatriables et les internables qui seront soumis à l'examen définitif de la Commission mixte, à Constance, sont précédées de précautions spéciales. Il est rappelé que les visites des médecins suisses doivent être annoncées dans chaque camp, au moins cinq jours à l'avance, par voie d'affiches, et, en outre, par un avis donné aux prisonniers au moment de l'appel par les officiers ou sous-officiers chargés de procéder à l'appel nominal. Il est rappelé également que les prisonniers internés dans les camps, ou détachés dans les colonies de travail, les chantiers, usines, mines, exploitations agricoles, ceux qui sont hospitalisés dans les lazarets et dans les hôpitaux civils doivent être également soumis à l'examen des commissions itinérantes. Au mois de mai 1917, un nouvel accord a reconnu, comme maladie justifiant l'internement en Suisse, la psychasthénie ou psychose des fils de fer barbelés, dépression morale ou physique que produit la captivité, quand celle-ci s'est prolongée pendant dix-huit mois au moins.

## FRANKFURT-SUR-ODER (BRANDENBURG)

VISITE DU 2 MARS 1917

Dans ce camp, déjà décrit dans des rapports antérieurs, sont aujourd'hui internés ou en dépendent :

Prisonniers français . . . . .	552
» belges . . . . .	56
» russes . . . . .	14.087
» anglais . . . . .	55
» serbes . . . . .	448

disséminés en 110 détachements de travail.

Le camp est établi dans de bonnes conditions ; les baraques, disposées en demi-cercles, sont analogues à celles tant de fois décrites dans d'autres rapports ; sont de même identiques le matériel des baraquements et la disposition des lits sur deux rangées superposées. Il y a une baraque servant d'infirmerie d'observation placée sous la direction d'un médecin russe.

L'hôpital se trouve tout à côté, mais complètement séparé du camp ; il se compose d'une série de petites baraques, dont les unes peuvent loger une vingtaine de malades et les autres une douzaine, chaque malade ayant un lit séparé. Les soins des malades incombent à trois médecins russes sous les ordres d'un médecin allemand. Il y a actuellement les malades suivants :

Français . . . . .	15
Belges . . . . .	5
Russes . . . . .	35
Serbes . . . . .	3
Anglais . . . . .	1

La plupart des Français sont atteints de légères affections d'estomac, dues probablement à leur nourriture qui, un assez long temps, était presque exclusivement composée de conserves. Deux Français sont atteints de tuberculose. L'un d'eux est dans la première période. Malheureusement, il n'en est pas ainsi du second, M. Alexandre M., du 41<sup>e</sup> d'infanterie ; celui-ci est dévoré par une fièvre intense et continuelle qui fait craindre une issue fatale aux médecins chargés de le soigner. **Ceux-ci me disent que la Commission Suisse, qui doit examiner les tuberculeux, n'a jamais passé dans ce camp.** L'interprète du camp me dit, au contraire, qu'elle y est passée depuis peu de temps. Quoi qu'il en soit, le délégué soussigné est obligé de faire constater que **le nombre des tuberculeux à lésions avancées, qui sont sûrement condamnés à une mort prochaine, va chaque fois en augmentant.** Et ce qui est d'autant plus triste, c'est que, si ces hommes étaient pris au début de leur maladie et internés promptement dans un pays neutre, où ils pourraient être soignés dans des conditions plus favorables et suivre des régimes qui sont indispensables, il y aurait de grandes probabilités de conserver à leur patrie et à leur famille ces hommes jeunes encore et si intéressants sous tous les rapports.

Les médecins russes se plaignent de manquer de médicaments pour le traitement des malades. Auparavant, ils pouvaient les acheter en ville, mais depuis un certain temps, ils n'en ont plus le droit, ce qui les affecte beaucoup.

M'entretenant avec les prisonniers du camp, en présence de l'interprète allemand (le délégué doit constater qu'il ne lui fut jamais permis de parler aux prisonniers sans la présence de témoins ; ceci se pratique dans la plupart des camps qu'il a visités et, depuis longtemps, dans tous ceux dépendant de la 3<sup>e</sup> Région) (1), ils m'ont exposé ce qui suit :

Le président du Comité de Secours, M. André V., sergent au 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie, me fait remarquer que, jusqu'aux premiers jours de février, il ne lui fut pas possible de régulariser le service de la distribution du biscuit, parce qu'il ne recevait que des quantités très au-dessous des besoins. **Il lui a toujours été défendu de communiquer à la Fédération nationale le chiffre de l'effectif du camp ;** il devait donc se contenter, d'une part, de demander à la Fédération des envois plus importants et, d'autre part, de n'envoyer aux prisonniers qu'un kilo trois quarts de biscuit ou 1.400 grammes, suivant les quantités dont il disposait, au lieu de leur envoyer les 2 kilos réglementaires. Le 24 octobre dernier, il n'y avait dans ce camp que 105 prisonniers français ; mais ce jour-là 170 autres arrivèrent du camp de Minden ; quoiqu'ils ne fussent pas affectés à ce camp, ils y reçurent du biscuit ; le président demanda à cette date une augmentation des envois. Le 30 novembre, 300 autres arrivèrent du camp de Halle, qui avait été supprimé ; ils furent affectés au camp de Frankfurt ; alors le président demanda un envoi hebdomadaire de 1.200 kilos. Le délégué put vérifier tout cela sur les livres du Comité. Depuis le mois de février, il a été possible d'envoyer à tous les

---

(1) Voir Introduction, pp. VIII et X.

détachements les 2 kilos par semaine. C'est ainsi que s'expliquent les réclamations de V. et du soldat Maurice B., du 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, qui travaillait à Marienfeld, dans la fabrique Daimler. Les deux réclamations sont antérieures à la date indiquée ; j'ai examiné les reçus des deux détachements, dans lesquels, en date du 13 février, les deux prisonniers déclarèrent, sous signature, qu'ils ont reçu des provisions de biscuit pour un mois, à raison de 2 kilos par semaine.

Il est incompréhensible que la Croix-Rouge de Berlin ait pu dire, en date du 15 janvier, qu'il n'y avait dans ce camp que 75 Français et 4 Belges ; à moins qu'elle ne compte que ceux qui se trouvaient alors au camp, sans compter ceux qui travaillent dans des détachements. C'est ainsi qu'aujourd'hui 85 Français et 33 Belges seulement couchent dans le camp. Tous les autres sont dans les détachements.

Il y a aujourd'hui un stock de réserve de 1.500 kilos de biscuit. Il paraît que les caisses de biscuit arrivent souvent brisées, les envois dans les détachements subissent le même sort, malgré la solidité de l'emballage, ce qui fait que le poids du biscuit arrive quelquefois diminué.

Les 85 prisonniers qui couchent ici, au lieu d'être réunis, sont logés par groupes de 10 à 12 dans les différentes baraques, mélangés aux Russes. Cet arrangement les gêne beaucoup, d'autant plus que les Russes, recevant moins d'envois de pain et de colis-postaux, s'efforcent de les dérober à ceux qui en reçoivent ; or, ceci donne lieu à des incidents désagréables. Les Français désirent beaucoup être logés dans des baraques séparément.

Les prisonniers trouvent la nourriture très insuffisante, aussi se nourrissent-ils presque exclusivement du contenu des colis qu'ils reçoivent. J'ai goûté le déjeuner composé d'un liquide noir, peu appétissant, et qu'on me dit être composé de Guisantes Bulgaros cuits, qui leur donne cette couleur. La soupe du dîner avait bonne apparence et de la saveur, mais elle se composait presque exclusivement de navets, et je n'ai pu trouver un seul morceau de pommes de terre dans les deux rations que j'ai examinées. **J'insiste sur ce détail, parce que, dans le menu officiel, les pommes de terre figurent pour 215 grammes ; au moins en ce jour, elles n'ont pas été servies à ces deux prisonniers.**

Aucune plainte ni contre le régime du camp, ni contre les punitions imposées toujours pour des motifs sérieux ; les prisonniers reconnaissent que les autorités ne sont pas excessivement sévères et qu'elles les traitent affablement.

Ils n'ont pu envoyer la photographie du local destiné au service du biscuit que la Fédération leur avait demandée, parce qu'on leur a dit qu'il est nécessaire de demander d'abord l'autorisation à Berlin. Comme la baraque où le biscuit est emmagasiné sert en même temps de magasin aux Russes, les Français demandent un magasin indépendant.

Ils dénoncent le fait que, vers la fin de janvier, 25 prisonniers furent transférés au camp de Darmstadt avec défense de leur envoyer du biscuit ; leurs lettres et colis sont retenus dans le camp ; d'ailleurs, leurs camarades ne connaissent pas le lieu auquel ils sont destinés.

J'ai vu le prisonnier François L., du 47<sup>e</sup> d'infanterie, atteint d'une jaunisse intense. Il m'avoue que, depuis quatre mois, il souffre du foie ; le médecin du camp ne l'a pas envoyé à l'hôpital et ne l'a soumis à



aucun régime spécial qui aurait pu le soulager ; le prisonnier craint que sa maladie ne s'aggrave, car il ne peut rien faire pour la combattre.

Dans ce camp se trouve l'infirmier Marcel L., du 165<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui, depuis un an, a tous les documents prouvant sa qualité de sanitaire. Il désire être rapatrié et me dit que, parmi ceux envoyés à Darmstadt, se trouve un autre prisonnier dans les mêmes conditions que lui.

Comme j'ai été constamment accompagné pendant la visite par un interprète, sans trouver l'occasion, à mon départ, de causer avec le commandant du camp, il m'est impossible de rapporter les arguments qu'il aurait pu opposer aux affirmations des prisonniers.

L'installation du camp et sa discipline produisent bonne impression. Mais celle-ci devient défavorable par le fait que le Comité de Secours ne peut communiquer l'effectif du camp, ce qui entraîne tant d'erreurs dans la distribution du biscuit ; par les détournements du biscuit qui se produisent dans le transport ; par le procédé de mélanger systématiquement les Français avec les Russes, et enfin, par l'insuffisance de nourriture déjà signalée.

---

---

## LAZARET HOFJÆGER ET HOHENZOLLERNPARK DE MAGDEBURG (PROVINCE DE SAXE)

VISITE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1917

---

Les conditions où se trouvent les malades et les blessés, dont la plupart sont blessés de guerre et quelques-uns victimes d'accidents de travail, sont semblables à celles qui ont été exposées dans les rapports antérieurs (1). Toutefois, **on remarque chez les malades une plus grande malpropreté corporelle et toujours la même saleté des draps et des tenues d'intérieur** que revêtent les malades pouvant se lever. Les cabinets d'aisances sont mal tenus, surtout à Hohenzollernpark, qui, à tous égards, comme installation et comme entretien, est inférieur à Hofjäger. Il s'y trouve **quelques Français récemment revenus de l'arrière du front dans un état d'anémie et de faiblesse si accentué que certains doivent garder le lit** (2). Sur leurs traits sont peints la misère physiologique et la faim.

Ces Français ont été privés de leur correspondance et de leurs colis, et de plus, étant donné leur court séjour ici, n'ont pas eu l'occasion d'en recevoir.

Il y a beaucoup de blessés présentant des troubles fonctionnels inguérissables, surtout des extrémités. Quelques-uns sont d'anciennes connais-

---

(1) Cf. p. 362.

(2) Voir la note, p. 168.

sances et seront sans doute acceptés par la Commission suisse qui visitera les lazarets.

Le pain est reçu régulièrement, et les différences que l'on constate sur la fiche sont motivées par un envoi fait une fois au camp d'officiers.

Les Français se montrent satisfaits du traitement et des soins des médecins et du personnel auxiliaire.

EFFECTIF DES FRANÇAIS

Hofjäger. . . . .	62.
Hohenzollernpark. . . . .	36

De plus, un officier français, qui se trouve logé dans une des salles et qui ne formule aucune réclamation sérieuse.

Visite faite dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> avril.

---

---

HOPITAL MILITAIRE DE COMPLÉMENT III A LUBECK  
(MECKLENBURG)

VISITE DU 18 AVRIL 1917

---

Visite faite sans préavis.

Cette formation n'avait pas encore été vue par les délégués neutres.

SITUATION. — Dans le quartier de Burgsfeld, au nord, à l'entrée de la ville. La formation est une annexe de l'hôpital régional ; elle est formée par 5 baraquements, l'un pour les officiers, et les 4 autres pour les hommes. Les baraquements sont en bois à doubles parois. La capacité totale de l'hôpital est de :

EFFECTIF

20 officiers et 150 soldats.

	Français	Russes	Belges
Lieutenant en premier .	»	1	»
» » second. .	»	2	»
Soldats. . . . .	2	50	6

CASERNEMENT. — Les lits de fer, convenablement espacés, reposent sur un plancher. La literie se compose d'une paille, d'un traversin et de trois couvertures.

Les draps étaient propres ; ils sont conservés de trois à sept semaines.

HYGIÈNE. — Eclairage à la lumière électrique (trois lampes par baraque), chauffage par poêles. Le chauffage aurait, paraît-il, laissé à désirer durant l'hiver. On peut prendre des douches ou des bains à volonté.

SERVICE MÉDICAL. — Les malades sont vus tous les jours par deux médecins affectés au camp.

15 infirmiers allemands les assistent.

#### AFFECTIONS

	Français	Russes	Belges
Catarrhe des bronches.	»	5	»
Gastrites. . . . .	»	7	»
Voies urinaires. . . . .	»	2	»
Blessures. . . . .	1	23	2
Autres affections . . .	1	16	5

Il a été dit aux prisonniers d'établir une liste de ceux d'entre eux qui, de l'avis général, sont passibles de l'internement en Suisse et de déposer cette liste aux bureaux de la Commandantur, qui la fera parvenir à l'Ambassade de Sa Majesté Catholique.

On n'a pas donné au délégué la statistique des décès depuis l'ouverture de la formation.

ALIMENTATION. — Les services des cuisines sont assurés par un Comité de dames. Les prisonniers trouvent que la nourriture est suffisante, mais peu savoureuse et peu nutritive.

Les officiers disent avoir le même régime que celui des malades allemands, mais celui des hommes est inférieur en qualité : à base de navets et de carottes avec, le dimanche, un tout petit peu de viande. Le pain biscuité pour les Français et les Belges arrive toujours régulièrement.

La ration journalière de pain est de 250 grammes ; c'est le pain de troupe.

Un menu pour la semaine est joint au rapport, ainsi que les fiches rouges et les réponses au questionnaire envoyé aux prisonniers de guerre par la Fédération française d'assistance.

Le contenu des paquets peut être préparé à la cuisine.

Il est permis d'acheter des cigares à 3 pfennigs l'un.

HABILLEMENT. — Les prisonniers portent l'uniforme des hospitalisés, fourni gratuitement.

SERVICES RELIGIEUX. — Pour les catholiques, un des officiers belges a demandé l'autorisation d'aller à l'église, on la lui a refusée. Pour les orthodoxes, l'exercice du culte n'a pu être assuré. Aucun pope n'est venu au camp.

DISTRACTIONS. — Les prisonniers peuvent acheter ceux des périodiques dont la lecture est autorisée par le Ministère de la Guerre. La bibliothèque française compte 20 volumes, la bibliothèque russe 90.

Les prisonniers peuvent écrire, chaque mois, deux lettres et quatre cartes-postales.

Voici les temps passés entre l'envoi et la remise des correspondances et paquets :

	De France	De Russie	De Belgique
Lettres . . .	35 jours	3 mois	8 jours
Colis . . . .	30 »	3 »	6 semaines
(De Suisse : 2 mois.)			

**PUNITIONS.** — Personne ne se souvient qu'on ait jamais ici puni un prisonnier. Il n'y a pas de locaux disciplinaires.

Les prisonniers se montrent satisfaits du traitement qui leur est fait par l'inspecteur, les médecins ou les infirmiers.

**SERVICE DES OFFICIERS.** — Deux ou trois ordonnances, choisies parmi les petits malades, sont attachées au service des officiers.

**PRIX DE LA PENSION.** — Les deux tiers de la solde. Dans cette formation, aucun officier du régiment russe des lanciers d'Olviopol, ni du 16<sup>e</sup> lanciers anglais.

Le délégué a parlé aux prisonniers sans témoin.

**JUGEMENT DU DÉLÉGUÉ.** — Les installations, les services de l'hôpital sont satisfaisants, de même que le traitement et l'état des prisonniers.

Outre les désirs exposés dans ce rapport, les prisonniers ont encore présenté les réclamations et vœux suivants, lesquels sont accompagnés des explications de l'inspecteur.

1<sup>o</sup> Les Russes ont reçu de Hollande, le mois dernier, 160 kilos de pain ; ils voudraient, au lieu du lard, un peu plus de pain et du tabac ;

2<sup>o</sup> Ceux des hommes qui le peuvent, sans nuire au traitement, tels les blessés des jambes, voudraient bien fumer au lit ;

*Réponse* : Ce n'est pas permis : ordre du Ministère de la Guerre ;

3<sup>o</sup> Les prisonniers se plaignent du traitement qui leur est fait par le surveillant Schultz, homme capricieux ;

4<sup>o</sup> Sur le service des colis, la plainte est générale. Ils arrivent dans ces derniers temps après un long retard, en mauvais état et délestés d'une grande partie de leur contenu.

*Réponse* : La faute ne saurait retomber en aucun cas sur l'administration de l'hôpital.

## CINQUIÈME PARTIE

### ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

---

#### CAMP DE HOHENASPERG (WURTTEMBERG)

VISITE DU 3 FÉVRIER 1916

---

*Aux termes de l'article 8 du Règlement de La Haye, du 18 octobre 1907, « les prisonniers évadés, qui seraient repris avant d'avoir pu rejoindre leur armée ou avant de quitter le territoire occupé par l'armée qui les aura capturés, sont passibles de peines disciplinaires ». C'est en violation de ce texte, qu'au début de la guerre un certain nombre de prisonniers français ont été traduits en Conseil de guerre, pour tentatives d'évasion, et condamnés (1). A la suite d'un arrangement intervenu au mois d'octobre 1915, ces jugements, contraires aux accords internationaux, ont été soumis à revision, et leur exécution a été suspendue. C'est donc à tort que, dans le rapport suivant, le délégué de l'Ambassade d'Espagne, s'inspirant sans doute du langage tenu par le commandant de la forteresse, parle de la tentative d'évasion comme d'un délit. Les évadés internés à Hohenasperg et réunis à des prisonniers accusés de vols, larcins, etc., ne sont eux-mêmes ni des condamnés, ni des prévenus. On appréciera, en partant de ce fait, toute la rigueur du régime auquel ils sont soumis.*

A 5 kilomètres de Ludwigsburg, se trouve la hauteur de Hohenasperg (à 1 kilom. du petit village d'Asperg), au sommet de laquelle est construite, à 356 mètres d'altitude, la vieille forteresse qui donne son nom au camp. Elle servit, en premier lieu, de prison d'Etat ; on y vit, privés de liberté, des hommes émérites et des écrivains, tel le poète Schubert, dont la présente génération vénère la mémoire. Plus tard, elle fut affectée aux étudiants punis pour infractions aux lois contre le duel. Depuis août 1914, on y loge des prisonniers, aujourd'hui au nombre de 1.196, dont 1.026 Français et 170 Russes. Parmi les premiers figurent 1 adjudant, 72 sergents et 953 soldats, les Russes comptant 45 sous-officiers et 125 soldats.

---

(1) Voir la note, p. 10.

Il est bon de noter qu'en raison de son état de forteresse ou de place forte, on transfère à ce camp tous les prisonniers de guerre accusés de tentative d'évasion ou autres délits, insubordinations, vols, larcins, commis dans les différents camps du Wurtemberg. C'est pourquoi on a séparé en deux compagnies les pavillons constituant la forteresse : la première, située à gauche, est formée pour les évadés, la seconde à droite, groupe les prisonniers qui ne sont ni coupables, ni accusés. A cet effet, la grande place d'armes est divisée, au milieu, par une haute clôture de fils de fer.

L'oberlieutenant Georges Georgenau est commandant du camp ; un lieutenant est à la tête de la première compagnie, celle des évadés ou fugitifs ; un sergent-major est à la tête de la seconde, où sont les prisonniers contre lesquels il n'y a pas d'accusations.

**La citadelle cause l'impression déplaisante propre aux grands corridors obscurs, aux voûtes où les rayons solaires ne pénètrent pas et aux grandes portes à verrous.**

En parcourant les locaux, on remarque que les deux compagnies ont des constructions pareilles ; la compagnie des évadés ne présente, comme différence, qu'une plus grande rigueur avec, dans les caves, des cachots, cellules n'ayant qu'une petite fenêtre ou lucarne, que l'on ferme pour plonger l'endroit dans l'obscurité complète lorsque, par la gravité de sa faute, le prisonnier est jugé passible de la peine la plus sévère, qu'on aggrave en le condamnant au pain et à l'eau pendant le nombre de jours édicté.

Dans ces cachots, le lit se compose d'une planche fixée au mur par une charnière et qui demeure relevée pendant le jour. Contre la porte, encaissé dans une niche en briques avec un siège pratiqué à la partie supérieure, est disposé un récipient qu'on peut tirer, du corridor, par un guichet, de sorte que les matières sont enlevées sans ouvrir le cachot.

Il est compréhensible que les plaintes les plus acerbes soient dirigées contre l'existence de cette compagnie de prisonniers coupables, accusés ou criminels et contre ces locaux pénitentiaires.

Les prisonniers qui ont le malheur d'encourir une pénalité et qu'on amène, de tous les camps de Wurtemberg, à Hohenasperg, traînent une vie amère, car, dans la compagnie des punis ou évadés, ils sont privés de la liberté relative et des égards limités dont ils jouiraient sans leur faute regrettable.

Dans la deuxième compagnie, celle des prisonniers non accusés, on rencontre divers locaux, de dimensions modestes, destinés à l'étude ou aux classes, à la bibliothèque, petite collection de livres provenant de dons divers, où sont employés deux prisonniers ; une salle de lecture est en cours d'installation ; enfin, un local pour les conférences qui peuvent être faites par quelque prisonnier.

L'infirmerie occupe une pièce plus spacieuse et compte sept bons lits. Les malades gravement atteints sont transférés à l'hôpital de Ludwigsburg, où ils sont traités dans les mêmes conditions que les soldats allemands.

Un petit local sert aux travaux du dentiste ; il y a à côté une autre infirmerie avec 5 lits.

On utilise 7 pièces pour isoler les cas infectieux ou les maladies suspectes ; il y a 7 lits.

L'installation comprend l'éclairage électrique et le chauffage central à la vapeur. L'eau est fournie par une pompe.

Dans une pièce éclairée par trois fenêtres, onze artistes sont groupés qui emploient leur temps à exercer leurs aptitudes et connaissances de dessin et de peinture. Comme le nombre des hommes paraissait excessif pour le local, ils déclarèrent tous qu'ils préféreraient rester réunis et qu'ils ne souffraient pas du manque d'air, grâce à la proximité du corridor auquel ils ont facilement accès.

Le commandant fait remarquer, à ce sujet, qu'il dispose de pièces inoccupées où plusieurs de ces 11 prisonniers pourraient se loger s'ils le désiraient.

Il y a 6 marmites dans la cuisine, dont deux chauffées par la vapeur, et 8 cuisiniers français qui gagnent 2 marks par mois.

Un soldat allemand est à la tête de la cantine.

Les prisonniers possèdent des fourneaux et peuvent préparer selon leur goût quelques aliments, principalement ceux qu'ils reçoivent par colis-postaux.

Les couloirs supérieurs sont propres et bien éclairés le jour ; les latrines se trouvent à l'extrémité, assez bien aménagées.

Les prisonniers se promènent sur la place et dans les cours, de 7 heures du matin, heure de sortie, à 5 heures de l'après-midi.

Un bon local est employé pour la désinfection, avec une bonne étuve et 9 appareils à douches, dont les prisonniers font usage une fois la semaine ; le sol est cimenté.

Pour la récréation, un local approprié contient un piano. 9 prisonniers mettent à contribution leurs connaissances musicales.

Un curé de la paroisse voisine de Leonberg dit la messe et exerce les fonctions de son ministère, dans la chapelle de la forteresse, qui est dotée d'images et d'excellents sièges.

Le 14 novembre 1914 fut créée la Société de Bienfaisance de Hohenasperg qui a, depuis cette date, remis des dons en espèces à quelque 220 individus.

La Société est gérée par un président et un trésorier allemands et trois administrateurs français.

L'action philanthropique de la Société se borne à secourir les nécessiteux du camp. Elle s'occupe aussi de renseignements sur les disparus.

Cependant, les premiers prisonniers affectés à ce camp connurent la forteresse comme établissement pénitentiaire et se virent soumis au régime du bagne. Des hommes habitués à traiter inconsidérément des faillis ou des criminels étaient leurs gardiens ; cette situation lamentable a cessé aujourd'hui, et les prisonniers voient s'améliorer leur condition très pénible du début.

Il faut observer, malgré cela, que le souvenir de cette malheureuse époque n'est pas effacé et entre dans les plaintes répétées des prisonniers.

Devant les observations présentées, le commandant proteste que la discipline et l'ordre exigent la plus grande rigueur, car il s'agit d'individus

enclins à la désobéissance, à l'insubordination, et d'évadés, de délinquants non maniables et accusés pour de multiples motifs.

Bien plus que l'impression d'un camp de prisonniers de guerre, celui-ci produit l'effet d'une prison — sans signifier par là que les malheureux habitants se trouvent tristement privés d'attentions.

---

---

## CAMP DE HOHENASPERG (WURTTEMBERG)

VISITE DU 30 AVRIL 1916

---

*A la suite du rapport précédent de l'Ambassade d'Espagne sur la forteresse de Hohenasperg, le Gouvernement allemand, à qui ce rapport fut communiqué, se refusa à admettre les conclusions du rapporteur. C'est à son instigation qu'il fut procédé à une nouvelle visite, faite deux mois après, le 30 avril 1916, par deux autres délégués de l'Ambassade. L'avant-veille de cette nouvelle visite, le 28 avril 1916, la forteresse de Hohenasperg avait été visitée par les deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge, MM. Blanchod et Speiser, dont le rapport a été reproduit dans les Documents publiés à l'occasion de la Guerre européenne, dixième série, juillet 1916, p. 33.*

Nous soussignés, nous présentons à l'improviste, ce jourd'hui au camp de Hohenasperg. En confirmant les notes prises au cours de la visite d'inspection (rapport rédigé le 3 février 1916), nous déclarons être pleinement d'accord avec l'auteur de ce rapport, sauf sur les points suivants où nous conservons une opinion différente de la sienne.

Le camp ne nous a pas produit, en général, l'impression fâcheuse exprimée au paragraphe 4 du rapport indiqué, d'autant que les habitations sont grandes, bien aérées, suffisamment éclairées, pourvues de bons lits, matelas et couvertures ; les corridors sont larges et bien entretenus ; la séparation nécessaire entre les militaires des différents grades de la hiérarchie est marquée, les portes à grands verrous qui pouvaient donner une idée de prison ont été observées par nous seulement dans les quatre cellules disciplinaires du bâtiment réservé aux prisonniers soumis à un régime de rigueur.

Ces cellules reçoivent la lumière par des fenêtres placées dans la partie supérieure d'un mur donnant sur l'espace planté d'arbres où les prisonniers se promènent aux heures de récréation. Les fenêtres ont, à l'intérieur, une ouverture d'un mètre de large sur 75 centimètres de haut environ. Elles sont vitrées et, quand il s'agit d'arrêts de rigueur (Strengarrest), couvertes par des portes placées à l'extérieur ; le local demeure alors dans l'obscurité complète, toutefois jamais plus de deux jours consécutifs.



Les cellules ne sont pas souterraines, leur sol est simplement au même niveau que celui de l'extérieur du bâtiment.

Nous ne tenons pas pour cruelle la vie qui est faite aux prisonniers détenus dans la Compagnie de fugitifs (fluchtlinge).

Etant données les raisons qui les ont amenés ici : tentatives d'évasion, vols, fautes contre la discipline ou la décence, incorrections envers les supérieurs, tant allemands que compatriotes, ils sont nécessairement soumis à un régime de plus grande sévérité, sans que le traitement puisse être considéré comme vraiment rigoureux.

Le régime auquel nous faisons allusion est différent de celui de la deuxième compagnie et, par conséquent, de celui des autres camps ordinaires de prisonniers, de la catégorie hommes de troupe. Au lieu de pouvoir sortir du bâtiment toute la journée, savoir, de 7 heures du matin à 5 heures du soir, et les dimanches, jusqu'à 7 heures, les prisonniers se promènent deux heures par jour seulement.

#### HORAIRE

De 9 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h.	Exercice.
» 10 h. à 11 h.	Promenade.
» 2 h. à 3 h.	Promenade.

Tous les autres points du rapport du docteur C. sont très exacts. Son impression générale et l'opinion qu'il émet est juste, en tant que Hohenasperg ne donne pas l'idée d'un camp de prisonniers de guerre, mais en est différent par l'aspect extérieur, par l'installation. Mais Hohenasperg ne nous donne pas pour cela une idée de prison, loin de là, puisque tous les locaux, et spécialement certaines dépendances, sont meilleurs que dans beaucoup de camps du type courant.

Suivent les remarques et observations faites, les désirs et les plaintes à nous formulés durant notre séjour au camp :

10 prisonniers, parmi lesquels un adjudant, partent le samedi 6 pour la Suisse. Les prisonniers français déclarent que leurs relations avec les gardiens sont très bonnes et se montrent très satisfaits du commandant.

Ils disent textuellement : « Nous nous trouvons dans un des meilleurs camps d'Allemagne. »

Tous ont des lits de fer à la deuxième compagnie ; à la première, les gradés seulement.

Les prisonniers de la première compagnie se plaignent du régime, devenu plus sévère après la visite du docteur C. Le commandant a reconnu en effet qu'il en était ainsi, et a ajouté que cette mesure répondait à une tentative d'insubordination ayant suivi la visite de quelques jours. Il la punit par cinq jours à la chambre, changés en quatorze jours de cellule, par ordre du général.

30 prisonniers de cette compagnie ont été envoyés à Stuttgart (dépôt n° 1) dans les premiers jours de mars. Interrogé sur les raisons de cette mutation, le commandant répondit que les prisonniers étant plus de

400 dans les bâtiments, il avait dû, à la suite d'un ordre supérieur, en envoyer 30 dans un autre camp, afin de décongestionner celui-ci et il avait choisi, d'accord avec le sergent-major, « des Français, 30 des plus mauvaises têtes », mesure qui a donné satisfaction, tant aux gardiens qu'aux prisonniers.

18 gradés français doivent partir demain pour Stuttgart par ordre supérieur. Interrogé, le commandant dit ignorer la raison de cet ordre qui a été transmis télégraphiquement ; il sait seulement que les hommes doivent aller à Stuttgart, pour être de là transférés en Courlande.

Ajoutons que nous avons parlé aux prisonniers en particulier, quand nous l'avons voulu ou bien toutes les fois qu'un d'eux a désiré s'entretenir avec nous.

Après la visite, le commandant s'est mis à notre disposition pour nous fournir les indications suivantes qui ne sont pas sans intérêt.

En janvier les Français ont reçu :

13.000	kilos	de pain ;
900	»	de chocolat ;
1.665	»	de viande ;
360	»	de fromage ;
225	»	de tabac ;
7.470	»	de boîtes de conserves ;

ce qui fait, en moyenne, par homme, 12 kilos et demi de pain, 900 grammes de chocolat, 1 kilo et demi de viande, 7 boîtes de conserves, 350 grammes de fromage et 220 de tabac.

L'impression commune aux deux délégués est qu'il s'agit là d'un camp installé dans de bonnes conditions d'hygiène, de situation et d'aménagement, où tous les services fonctionnent bien, où les prisonniers sont bien traités et convenablement logés.

---

## FORTERESSE DE WESEL (RHEINLAND)

VISITE DU 23 MARS 1916

---

*Pour avoir refusé de se rendre à l'appel, en se disant malades, les lieutenants D... et H..., internés au camp de Halle, ont été condamnés respectivement, le 16 décembre 1915, par le Conseil de guerre de Magdebourg, le premier à 1 an de prison — refus persistant d'obéissance en présence d'une troupe assemblée — le second à 1 an et demi de prison — refus persistant d'obéissance et outrage à un supérieur (1). Le lieutenant F..., prisonnier à Magdebourg, expie d'une condamnation à 3 années d'emprisonnement*

---

(1) Cf. p. 16.

— indiscipline aggravée et « trahison » par assistance fournie à l'ennemi — l'emploi d'une écriture secrète et quelques passages compromettants de lettres adressées à sa femme. Le lieutenant de G., ayant écrit à son père que sa nourriture « consiste en 1 hareng frit et 3 pommes de terre par jour », est condamné, le 14 février 1916, par jugement de Conseil de guerre, à 2 mois d'emprisonnement pour « outrage calomnieux envers un supérieur dans le service ». Cet officier, aussitôt sa peine subie, devait être envoyé en représailles à Spandau. C'est pour des faits analogues que d'autres officiers internés à Wesel ont à subir des peines qui vont de quelques semaines à 2 années d'emprisonnement : le capitaine E..., puni de 3 semaines et 3 jours d'arrêts de rigueur pour manque « de respect, accompagné d'offense dans deux cas » ; le lieutenant d'A., condamné à 5 mois de forteresse et 1 mois de prison pour « mensonge à un supérieur et indiscipline simple ». Les lieutenants C. et J. sont victimes de la pratique allemande qui consiste à retenir, comme chefs distincts d'accusation, les circonstances accessoires de l'évasion ; le premier, pour entente avec un de ses camarades, qualifiée rébellion (délit prévu au paragraphe 122, art. 2 du Code pénal militaire allemand), est puni de 6 mois d'emprisonnement ; le second paie la complicité — d'ailleurs mal établie — d'une femme allemande, d'une condamnation à 2 ans et 1 mois de détention dans une enceinte fortifiée, 9 mois de prison pour « mensonge à un supérieur, refus formel d'obéissance, et incitation à la trahison ».

Dans ce bâtiment, destiné à loger aussi bien les officiers prisonniers que les officiers allemands condamnés aux arrêts de forteresse par le Conseil de guerre, il y a actuellement 9 officiers supérieurs et subalternes français, 1 Belge et 1 Anglais.

Ces officiers ayant été informés de ma présence à la forteresse, et de l'objet de ma visite, j'ai pu m'entretenir, sans témoin, avec chacun des 9 Français. Ils m'ont exposé ce qui suit.

#### M. GAÉTAN H.

Il n'a rien à réclamer au sujet du logement et de la nourriture ; bien mieux, il dit que depuis son séjour en Allemagne, il n'a jamais été si bien nourri qu'en ce moment. Il expose ainsi ses doléances : 1<sup>o</sup> Le capitaine de la forteresse ne permet pas que ses réclamations parviennent à l'Ambassade d'Espagne à Berlin ; 2<sup>o</sup> les prisonniers ne sont autorisés à écrire qu'une lettre de deux pages, format ordinaire, de vingt lignes chacune, tous les dix jours ; 3<sup>o</sup> les colis qu'ils reçoivent de France sont ouverts hors de leur présence ; 4<sup>o</sup> ils ne sont autorisés à se promener que deux heures seulement par jour, de 9 heures et demie à 10 heures et demie et de 15 heures et demie à 16 heures et demie. Ce temps leur paraît très court, surtout si on le compare à celui dont disposent les officiers allemands, internés dans la même forteresse, et qui sortent aussi souvent qu'ils le désirent ; 5<sup>o</sup> le reste du temps, ils sont constamment enfermés dans leur cellule et ne peuvent communiquer entre eux, excepté naturellement avec leur compagnon de cellule.

Cet officier n'a rien de plus à dire.

M. JACQUES D.

Il fait siennes toutes les réclamations de M. H. et, de plus, déclare ce qui suit :

1° Quand il pleut, les prisonniers se voient obligés de sortir dans la cour aux heures de promenade, car s'il ne le font pas, ils restent enfermés dans leurs cellules respectives sans pouvoir communiquer entre eux pendant les heures de sortie ;

2° Ils ont fait le voyage de Halle jusqu'à cette forteresse dans un wagon de 3<sup>e</sup> classe ; le trajet dura vingt-deux heures ;

3° La fenêtre de ma cellule est très petite et l'aspect intérieur n'est pas très propre ;

4° Tous ses compagnons de captivité vivent à deux, excepté lui et le capitaine E. Ils désirent tous les deux être transférés dans une autre cellule, où ils pourront vivre ensemble.

J'ai communiqué ces réclamations au général-commandant qui m'a répondu ce qui suit :

« 1° Il n'est pas exact que les réclamations ne soient pas transmises à l'Ambassade d'Espagne. Ce qui est vrai, c'est que les prisonniers désirent les exposer tous les jours à cette Ambassade ; ils oublient qu'en raison de la condamnation qu'ils purgent, ils n'ont l'autorisation d'écrire qu'une lettre tous les dix jours ; une seule est envoyée ;

« 2° Pour ce qui est du format et de la fréquence de la correspondance, je me borne à exécuter strictement les instructions qui m'ont été données à ce sujet ;

« 3° Les colis étaient ouverts en l'absence des différents destinataires, en raison du grand nombre d'envois qui leur étaient faits, mais je promets que désormais ils seront toujours ouverts en leur présence. Je tiens à faire remarquer que les officiers prisonniers ne m'avaient jamais rien dit à ce sujet ;

« 4° En considération des désirs exprimés par les délégués de l'Ambassade d'Espagne, il sera accordé aux officiers, à partir de demain, une heure de plus par jour pour la promenade, c'est-à-dire qu'ils auront une heure et demie dans la matinée et une heure et demie l'après-midi. Il est impossible de les autoriser à se réunir dans leurs chambres les jours où il pleut, parce que l'on profite de ce moment-là pour procéder au nettoyage des cellules ;

« 5° Les officiers sont constamment enfermés dans leurs cellules, parce que leur condamnation le prescrit. »

Aux réclamations particulières de M. D., le commandant a répondu qu'il ne savait pas que le voyage eut été effectué dans un wagon de 3<sup>e</sup> classe et que cette question ne relevait pas de sa compétence. Comme suite au désir exprimé par les délégués, ce soir même M. D. et M. E. seront transférés dans une autre cellule où ils vivront désormais ensemble, dans les mêmes conditions que les autres prisonniers.

COMTE F.

Il fait siennes les plaintes exposées ci-dessus et ajoute les particularités suivantes :

1<sup>o</sup> Il a été condamné par le Conseil de guerre le 7 août 1915, à la même peine que les officiers allemands Schierstedt et Strachwitz. Schierstedt, ayant contracté une grave maladie en France, a été rapatrié suivant note parue dans la *Gazette de Cologne* du 12 octobre 1915. Comme Schierstedt, le plaignant est malade, très anémié, très faible, neurasthénique, il souffre de rhumatismes dans la cuisse droite, de douleurs dans la région précordiale et d'irritations constantes à l'œil gauche ; il désire être rapatrié en France, dans les mêmes conditions. Il a été reconnu malade par un médecin allemand, mais le résultat de la visite qu'il a passée le 10 février 1916 ne lui a jamais été communiqué ;

2<sup>o</sup> La sentence du premier Conseil de guerre lui a été signifiée et il subit sa peine en ce moment, mais il n'a jamais été informé de l'issue de son instance en appel ;

3<sup>o</sup> Les prisonniers ne sont autorisés à entendre la messe que tous les quinze jours, en même temps que les soldats allemands punis et au milieu d'eux ; le prêtre est allemand. Eux, Français, désireraient assister à la messe tous les dimanches, et ils attendent qu'un office spécial soit célébré pour eux seuls ;

4<sup>o</sup> Il ne lui a pas été tenu compte de sa prévention ; il sait cependant que, dans des cas analogues, celle-ci a été comptée ;

5<sup>o</sup> Il a désiré faire choix d'un avocat et cette faveur lui a été refusée ;

6<sup>o</sup> Du 6 mai au 8 novembre, il n'a reçu aucune lettre de sa famille.

Il a été condamné à être privé de correspondance pendant une durée de trois mois, mais ensuite ses lettres devaient lui être remises, ce qui n'a pas été fait. Maintenant, ses correspondances lui parviennent régulièrement ;

7<sup>o</sup> Les colis qu'il a reçus en avril, mai et juin, ont été ouverts et les conserves qu'ils contenaient ont servi à alimenter les officiers du camp de Magdebourg. Il en a réclamé le prix (environ 10 marks), mais n'a jamais rien touché ;

8<sup>o</sup> Par jugements du 7 août et du 30 septembre 1915, il a été condamné à trois années de forteresse. Il est resté en cellule à Magdebourg, jusqu'au 13 novembre 1915, puis a été transféré à Wesel. La cellule où il fut incarcéré était analogue à celle des soldats allemands. Le plaignant désire savoir s'il lui sera tenu compte de ce temps de réclusion ;

9<sup>o</sup> Son transfert a été effectué dans un wagon de 3<sup>e</sup> classe, en compagnie d'un sous-officier ;

10<sup>o</sup> Au lieu d'être logé directement à la forteresse, il fut conduit aux locaux disciplinaires, où il séjourna du 13 novembre 1915 au 14 février 1916. Sa cellule était peu éclairée, peu aérée, et avait seulement, au lieu de fenêtre, une lucarne placée très haut. Pendant ce temps, il a dû obéir aux mêmes sous-officiers que les soldats allemands punis, il avait comme voisins, dans les cellules les plus proches, les soldats les plus mauvais et les plus sévèrement punis ; il entendait leurs cris continuels quand on

les battait et qu'on leur passait la camisole de force, ce qui l'empêchait de dormir. La promenade matinale était en fait une promenade dans l'obscurité, car elle avait lieu de 7 heures et demie à 8 heures et demie du matin ; à 20 heures trois quarts la lumière était éteinte, et il n'était pas permis de se servir de bougies. La nourriture du soir était très peu substantielle ; on ne lui servait de la soupe que trois fois par semaine et les autres jours un café noir ; le dimanche, il se passait de manger, parce que ce jour-là il lui était impossible de rien acheter à la forteresse. Il n'avait l'autorisation d'aller aux water-closets que deux fois par jour ; il se vit plusieurs fois dans la nécessité de satisfaire ses besoins naturels dans sa cellule : comme on ne vidait le récipient que deux fois dans la journée, l'air était empoisonné. Les jours fériés, les soldats allemands punis, qui ne travaillaient pas, pouvaient le voir en passant dans la cour et il leur servait de spectacle. La lettre, dans laquelle il désirait porter tous ces faits à la connaissance de l'Ambassade d'Espagne, fut retenue le 17 septembre. Le capitaine-commandant l'a menacé par deux fois, s'il persistait dans son intention d'écrire à l'Ambassade, de réduire la durée de sa promenade, de lui supprimer les journaux et de lui faire des difficultés pour sa correspondance :

11° A partir du 10 décembre seulement, il fut autorisé à écrire 18 lignes par page de format 10  $\frac{1}{2}$  sur 16  $\frac{1}{2}$  et on l'informa qu'on agissait ainsi à titre de représailles parce que, en France, on traitait de la même manière le beau-frère du lieutenant allemand Rigaud. Depuis le 20 février, il a l'autorisation d'écrire dans la mesure indiquée pour ses compagnons. Il désirerait pouvoir écrire à volonté et employer des abréviations. Le 9 mars, il écrivit une lettre à l'Ambassadeur d'Espagne, lettre qui ne fut pas expédiée, sous prétexte que le général ne voulait pas la transmettre ; il lui fut officiellement déclaré que cette lettre serait versée à son dossier et que l'on s'en occuperait le jour de la paix. Il considère cette réponse comme une mauvaise plaisanterie ;

12° Depuis le 8 mars, sa solde lui est retenue, et il ne reçoit que 10 marks par semaine. Il en a demandé la raison, mais on ne lui a pas donné lecture du règlement sur lequel on se basait ; il a demandé des détails au trésorier qui lui a répondu qu'il n'y avait pas lieu de lui donner d'explications et qu'il pouvait s'estimer heureux d'être mieux traité que les officiers allemands prisonniers en France ;

13° Le 18 mars, il a demandé à parler au général, qui lui fit répondre qu'il n'avait pas le temps de le recevoir et que, s'il avait affaire à lui, il n'avait qu'à lui écrire ;

14° Il paye à son ordonnance 1 mark et demi par semaine parce que, lui a-t-on dit, les officiers allemands paient le même prix. Pourquoi doivent-ils en cela être égaux et non en ce qui concerne les heures de promenade ?

15° Le capitaine de la forteresse lui a dit officiellement le 11, mars que le feldwebel avait le droit de visiter sa cellule et ses papiers. Il considère que cette mesure est illégale au même titre que l'ouverture de ses colis, hors de sa présence ;

16° Toutes les fois qu'il demande à se promener plus longtemps, le capitaine lui répond : « Non, pourquoi êtes-vous puni ? »

17° Autrefois, quelques officiers, qui avaient réclamé auprès des délégués

de l'Ambassade d'Espagne, ont été punis de cinq, six et sept jours de prison ;

18° Après la guerre, cet officier a l'intention de demander au Gouvernement allemand une indemnité, en raison de la maladie dont il souffre actuellement, maladie qu'il a contractée à la forteresse : avant d'y être interné, il jouissait en effet d'une santé parfaite. En ce qui concerne la cellule et l'alimentation, il n'y a rien à réclamer.

Le général-commandant, informé de ces réclamations, m'a répondu ce qui suit :

Le médecin de la forteresse a reconnu que le comte F. jouissait d'une santé parfaite ;

3° Les nombreuses occupations du prêtre l'empêchent de dire la messe plus souvent que tous les quinze jours et d'en dire une pour les prisonniers français spécialement.

En ce qui concerne le n° 6, le commandant de Magdebourg a dit que toutes les lettres avaient été remises au lieutenant F., à l'exception de celles que le Conseil de guerre avait jugé utile de retenir ;

10° Le plaignant a été logé dans les locaux disciplinaires parce qu'il n'y avait pas de cellules disponibles dans la forteresse, mais il a été transféré dans la cellule qu'il occupe en ce moment, dès que celle-ci a été libre. Il n'est pas exact que cette cellule soit contiguë à celle où étaient détenus des soldats punis : d'un côté se trouve un magasin et de l'autre il n'y a jamais eu personne; les magasins sont fermés le dimanche, mais la cantine est toujours ouverte, et si le prisonnier n'a pas mangé ces jours-là, c'est parce qu'il n'a pas voulu et non parce qu'il était dans l'impossibilité de le faire; il n'avait qu'à frapper sur un timbre pour qu'un soldat vienne immédiatement enlever le récipient de sa cellule; les soldats n'ont jamais pu l'apercevoir, la fenêtre de sa cellule étant située très haut, et, de plus, le sous-officier qui se tient devant en permanence aurait empêché qu'aucun d'eux le regarde ;

11° Ce qui a trait aux représailles est exact, la lettre du 9 mars a bien été retenue et elle sera expédiée quand on le jugera convenable ;

12° La solde n'est pas payée parce que l'on suppose que le prisonnier désire s'évader et qu'il y a danger à lui laisser réunir des sommes importantes : s'il explique à quoi il a l'intention de dépenser son argent, on lui donnera tout celui qui lui sera nécessaire ;

13° C'est la vérité et je lui ai dit qu'il pouvait lui écrire en français ;

15° Ce qui a trait à l'inventaire des meubles est vrai, parce qu'une fois déjà on a trouvé une provision de charbon, sans savoir dans quel but elle avait été faite. Ce qui est dit au sujet du contrôle des papiers n'est pas certain ;

17° Absolument faux.

#### M. LE COLONEL C.

Il fait siennes les réclamations formulées par les officiers et ajoute :

1° Que le jour de son arrivée, le 25 février, le capitaine de la forteresse, en enregistrant ses bagages, lui parla d'un ton dédaigneux et blessant, comme s'il s'adressait à un criminel ;

2° Les deux fois qu'il dut aller voir le capitaine et le trésorier pour affaire de service, il lui a fallu attendre plus de dix minutes debout dans un corridor, au milieu de soldats allemands punis. Le trésorier lui parla sur un ton malhonnête et le capitaine « d'une façon brutale ». Il reconnaît que maintenant son traitement est plus doux et il attribue cela à des ordres supérieurs. Ses plaintes à l'Ambassade d'Espagne n'ont pas été transmises ;

3° On prétendait qu'il devait saluer tous les officiers allemands, mais il s'y refusa. Aucune punition ne lui a été infligée à ce sujet.

A cela, le général-commandant me répondit, après s'être renseigné : le capitaine parla au colonel sur le même ton dont il eût parlé à n'importe quel officier allemand. Le trésorier a beaucoup de travail et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le colonel ait dû attendre quelques minutes, jusqu'à ce qu'il eût terminé ce qu'il avait commencé. Il nie énergiquement que, à aucun moment, le capitaine se soit exprimé sur un ton brutal ou même discourtois. Le colonel n'a pas été prié de saluer les officiers allemands, mais de leur rendre leur salut toutes les fois qu'il les rencontrait, ce qu'il n'a pas fait très souvent.

#### M. LOUIS P.

Il fait siennes les réclamations antérieures et déclare, en outre :

1° Il a été condamné le 27 novembre ; jusqu'au 1<sup>er</sup> février, il n'a pas été interné à la forteresse. Le général Von Waldteufel lui a fait savoir, par l'entremise du commandant de Villingen, que ce temps lui viendrait en déduction de sa peine. Il désire être renseigné à ce sujet d'une manière certaine, car si ce temps lui était déduit, il recouvrerait la liberté le 27 avril et pourrait être envoyé en Suisse, à Villingen ou Constance, pour s'y faire donner les soins dont il a encore besoin, ou bien pour être échangé et rapatrié en France, étant donné qu'il est compris dans les grands blessés et les invalides, qui peuvent aspirer à l'être ;

2° Il dit qu'il est obligé de soigner lui-même tous les jours une fistule qui suppure encore, parce que, ayant demandé trois fois par écrit que ces soins lui soient donnés par le médecin, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas droit, attendu qu'il était puni ;

3° Il se plaint au sujet de la correspondance : on ne l'autorise pas à écrire plus souvent que le règlement ne le permet ; plusieurs lettres écrites à sa famille n'ont pas été envoyées et ne lui ont pas été retournées : de sorte qu'il n'a pas écrit aux siens depuis le 29 février : on lui a dit, en effet, qu'il ne devait parler que de choses banales et non des plaintes et des réclamations qu'il avait à faire ;

4° Il a fait 7 réclamations dans divers camps, pour qu'on lui paie la solde des quatre premiers mois de sa captivité (de septembre à décembre 1914) : il n'a pas reçu de réponse ;

5° Il désire toucher l'augmentation mensuelle, qu'il devait recevoir à partir du mois de décembre : il l'a réclamée et on ne la lui a pas versée. Ce mois-ci il a reçu les 132. m. 60 réglementaires, mais les trois derniers mois il n'a reçu que 60 marks.

Le commandant m'a répondu à cela :



« 1<sup>o</sup> J'ai écrit au général Von Waldteufel et n'ai pas encore reçu sa réponse ;

« 2<sup>o</sup> Le médecin ne s'est pas refusé à le soigner parce qu'il est puni, mais parce qu'il considère comme insignifiante la lésion qui subsiste encore, lésion que ce lieutenant peut très bien soigner lui-même ou faire soigner par son ordonnance. Néanmoins le général promet de le faire examiner par un autre médecin d'un grade supérieur à l'autre, et de lui appliquer le traitement que celui-ci conseillerait ;

« 3<sup>o</sup> Si j'ai retenu quelquefois la correspondance de cet officier, c'est parce qu'il se permettait d'envoyer les plans de sa cellule et de toute la forteresse ;

« 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> On fait actuellement les recherches nécessaires et cet officier sera certainement payé. »

M. EMILE G.

Mêmes réclamations d'ordre général que les autres. En outre :

1<sup>o</sup> Il a été condamné par le Conseil de guerre de Magdebourg, le 10 novembre 1915, à deux ans de forteresse et à neuf mois de prison. Il a interjeté appel et ne sait rien de la suite qui a été donnée à sa demande ;

2<sup>o</sup> Le 10 mars, il a adressé une nouvelle demande au ministère de la Guerre et il désire que l'Ambassade d'Espagne lui prête son appui ;

3<sup>o</sup> Sa carte d'identité d'officier a été conservée par le tribunal de Magdebourg ; il désire qu'elle lui soit retournée ;

4<sup>o</sup> Il n'a pas eu communication de la sentence qui a été prononcée contre lui, bien qu'il ait demandé à la connaître.

Le général m'a déclaré que ces questions n'étaient pas de sa compétence et que la demande du 10 mars n'avait pas été transmise parce qu'elle traitait d'affaires de minime importance, ne nécessitant pas l'intervention du Ministère de la Guerre et de l'Ambassade d'Espagne ; il a promis d'informer le prisonnier de ce qui précède, afin qu'il fasse une nouvelle demande, où il ne s'agira que de la révision de son jugement. Cette lettre est déjà parvenue le 26 du mois courant et elle a fait l'objet d'une note verbale à l'Office impérial des Affaires étrangères.

M. D'A.

La sentence du tribunal de Munster, en date du 16 novembre, a été communiquée à cet officier le 7 décembre, et ce même jour, il a été transféré à la forteresse ; mais comme il n'y avait aucune place libre, il a été reconduit au camp. Enfin, le 7 février, il a été interné dans la forteresse. Il désire savoir si ce laps de temps sera déduit de sa peine. Il fait siennes les réclamations d'ordre général formulées par ses compagnons.

M. DE G.

Il se plaint de la peine qui lui a été infligée pour le fait insignifiant, d'après lui, d'avoir écrit une lettre à son père, dans laquelle il disait que sa nourriture consistait seulement en un hareng frit et trois pommes

de terre. Il est constamment enfermé seul dans sa cellule, qui est un peu petite, mais qui réunit de bonnes conditions de logement. Ce qui l'ennuie le plus, c'est de n'avoir pas l'autorisation de parler à ses camarades, pendant les heures de promenade.

M. E.

Il se plaint de troubles nerveux, dont il souffre depuis qu'il est dans sa prison, et dit qu'on a cherché à l'influencer pour le faire déposer contre sa volonté. Son plus grand désir est d'avoir un compagnon de cellule ; il croit qu'ainsi son état mental s'améliorera beaucoup.

J'ai déjà dit précédemment que, conformément aux instructions du général-commandant, il serait logé, à l'avenir, en compagnie de M. D., selon le désir qu'il avait exprimé.

Je crois que cet officier, aussi héroïque que malheureux, ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales, et qu'il serait très utile de le soumettre à un examen technique à des dates différentes, afin de prendre les mesures nécessaires au cas où mon impression viendrait à se confirmer.

---

## FESTUNGSGEFÄNGNIS A SPANDAU (BRANDENBURG)

VISITE DU 30 JUILLET 1916

---

*A la suite de la condamnation prononcée au mois d'octobre 1915, pour des motifs futiles, contre les lieutenants D. et H., et suivie d'exécution malgré les menaces répétées du Gouvernement français, deux officiers allemands, les lieutenants Von Bissing et Von Arnim, furent dirigés sur le fort Sainte-Foy, à Lyon, où, à titre de représailles, ils devaient être l'objet d'un traitement identique à celui qu'enduraient à Wesel les officiers français condamnés. A la suite de cette décision, le Gouvernement allemand transféra à Spandau 6 officiers français, et leur imposa un régime dont on appréciera la rigueur.*

*A la suite d'une condamnation à 20 ans de réclusion, prononcée en juillet 1915 contre le lieutenant allemand Erler, pour incendie allumé au cours des opérations militaires, le Gouvernement allemand interna 9 officiers français à la forteresse de Spandau. La condamnation prononcée contre le lieutenant Erler était absolument régulière ; les droits de la défense avaient été entièrement respectés, la culpabilité du prisonnier se trouvant établie par une mention figurant sur un carnet de notes dont il était reconnu l'auteur. Les représailles allemandes étaient donc injustifiées.*

S. E. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi d'Espagne, le comte del Cadagua, accompagné du chef de la Chancellerie du bureau spécial des prisonniers français, M. R. Gomez

Navarro, consul attaché à l'Ambassade de Sa Majesté à Berlin, visitèrent hier le « Festungsgefängnis » de Spandau, où se trouvent soumis au régime de représailles 15 officiers français (dont les noms ont été donnés dans le rapport sur la visite faite au mois de mai dernier); 6 de ces officiers, en représailles, s'y trouvent pour les lieutenants von Bissing et von Arnim, et 9, pour le lieutenant Erler.

Les 6 premiers conservent leurs uniformes. Chacun d'eux dispose d'une cellule et peut recevoir des paquets, des journaux, conserver ses livres d'études ou de lecture et écrire. La nourriture est la même que celle qui est donnée aux hommes qui surveillent le « Festungsgefängnis », mais ils ont l'autorisation d'acheter en ville les denrées alimentaires qu'ils désirent.

Ils ont droit à trois heures de promenade par jour dans la cour, distancés les uns des autres de façon à ce qu'ils ne puissent pas causer.

Ces officiers ont présenté au délégué des plaintes relativement à la nourriture, qu'ils considèrent comme insuffisante.

Ces prisonniers se trouvent détenus depuis le 27 mai, et comme, au commencement des représailles, il leur avait été défendu de recevoir des colis, ils ont prévenu leurs familles.

Après la visite du délégué faite au mois de mai, l'autorisation de recevoir des paquets leur fut accordée, et ils en ont immédiatement prévenu leurs familles, mais, craignant que leurs lettres ne soient pas parvenues à destination, car aucun des 6 n'a encore reçu de réponse à ce sujet, ils désirent savoir où la chose en est; ils n'ont encore reçu aucun colis. Ces officiers ont exprimé au délégué leur désir de porter ceci à la connaissance des familles respectives, et l'Ambassade d'Espagne à Berlin s'est empressée de donner suite à ce désir auprès de l'Ambassade de France à Berne, par voie télégraphique.

Ces officiers réclament également contre la perte d'environ 15 colis-postaux adressés au camp de Halle, d'où, d'après la réponse de l'administration, ces colis auraient été acheminés au camp anglais de Ruhleben. L'Ambassade s'occupe, en date d'aujourd'hui, des dits paquets.

Les 9 prisonniers qui se trouvent en représailles pour la condamnation du lieutenant Erler n'ont pas conservé leurs uniformes, et portent, comme il a déjà été dit, celui des soldats allemands. Leur nourriture est celle des condamnés et leur promenade journalière est seulement d'une heure, séparés les uns des autres, pour qu'ils ne puissent pas causer entre eux.

Ces officiers se plaignent de la nourriture qu'ils considèrent comme insuffisante.

Ils ne peuvent recevoir de journaux, n'ont pas de livres pour se distraire et ne sont pas autorisés à dessiner.

Ils doivent, en revanche, coudre des sacs pendant toute la journée; ils ne peuvent acheter de suppléments alimentaires, ils ne peuvent recevoir de colis, exception faite du tabac.

Le travail ne leur est pas rétribué, mais ils sont autorisés à demander 40 pfennigs par jour de leur propre argent pour s'acheter du tabac.

Ces 9 officiers réclament parce qu'une certaine quantité de colis, variant entre 25 et 30, ne leur sont pas parvenus. Cette Ambassade

adresse une réclamation au Département Impérial des Affaires étrangères à ce sujet.

L'aspect de ces 15 officiers est bon ; ils supportent tous vaillamment le régime auquel ils se trouvent soumis, mais croient tous que celui-ci est plus dur que le régime auquel sont soumises en France les personnes pour lesquelles ils se trouvent en repréailles et, comme il est facile à comprendre, ces officiers ont exprimé au délégué le désir que le gouvernement de la République soit informé du régime auquel ils sont soumis au « Festungsgefængnis » de Spandau.

Tous déclarent que si les punaises n'ont pas encore complètement disparu des cellules, leur nombre a, au moins, diminué considérablement depuis la dernière visite du délégué de cette Ambassade. Tous font unanimement l'éloge du capitaine du « Festungsgefængnis » qui a des égards personnels pour eux. Ce capitaine déclare qu'en ce qui concerne la nourriture et le régime auquel sont soumis les 15 officiers, il ne fait que se borner et ne peut que se borner aux ordres reçus, et il ajoute qu'il n'est pas dans ses attributions de pouvoir modifier ni leur nourriture, ni le régime auquel ils sont soumis.

---

## CASSEL-NIEDERZWEHREN (HESSEN-NASSAU)

VISITE DU 26 AOUT 1916

---

15 prisonniers civils sont réunis dans un baraquement entièrement séparé du camp de prisonniers de guerre, recouvert en grosse toile à voile.

Les lits sont faits de grands bâtis en bois élevés de 40 centimètres au-dessus du sol, largement espacés.

Les hommes reposent sur des matelas, rembourrés de copeaux de bois. Les prisonniers touchent deux couvertures, mais presque tous font usage de leurs propres.

Voici ce que m'ont dit les 15 prisonniers auxquels j'ai parlé en présence d'un capitaine et d'un interprète allemand :

Les uns étaient internés au camp de Celle, les autres au camp de Gutersloh, quand, le 1<sup>er</sup> juin dernier, on les a envoyés à la maison de correction de Cassel, en leur disant que c'était là mesure de repréailles prise par le Gouvernement allemand en riposte aux mauvais traitements infligés aux prisonniers allemands du Nord-Africain.

Les internés civils de Cassel-Niederzwehren se plaignent de leur passage à la maison de correction, où ils ont été mêlés aux criminels de la pire espèce.

Les cellules du rez-de-chaussée, très sombre, même dans la journée, mesuraient seulement 1 m. 80 de long sur 1 m. 20 de large et 2 mètres de haut; c'est là que les prisonniers ont tout d'abord été enfermés.

Des bâtis en bois, élevés de 40 centimètres au-dessus du sol, servaient

de lit. Les détenus étaient obligés de satisfaire leurs besoins dans leur cellule.

Les prisonniers n'étaient isolés que pendant la nuit ; dans le jour, mêlés aux prisonniers condamnés de droit commun, ils étaient tenus de travailler à la confection de sacs en papier et de cartonages. La journée de travail était de 7 heures et demie, le salaire de 40 pfennigs, employés à l'amélioration de l'ordinaire de la prison.

Les prisonniers civils pouvaient, à la maison de correction, recevoir des colis-postaux. On les leur remettait, ne retenant que les seuls aliments.

L'alimentation était détestable, c'était un liquide brun et insipide, appelé café par les gardiens de prison ; une soupe qui sentait le savon, des pommes de terre, de la morue en conserve, et, une fois la semaine, une sorte d'aliment gélatineux, qui, disait-on aux détenus, était de la viande.

Les prisonniers pouvaient écrire en allemand deux lettres et 4 cartes-postales par mois. Ils étaient laissés libres de faire connaître leur traitement et leur lieu d'internement, du moins à ce qu'on leur a dit. Mais ils savent que les correspondances ne sont pas parvenues à destination.

En dehors des heures de travail, les prisonniers pouvaient se promener dans une cour, où l'on pouvait faire en tournant une certaine de pas.

C'est ainsi qu'on a atteint le 12 juin. Dès ce jour, les prisonniers ont occupé les cellules du premier étage, mieux éclairées et aérées. Il leur a été permis de recevoir des comestibles, des paquets, et d'aller à la cantine. La rédaction en français de la correspondance a été autorisée. Cependant, les prisonniers ne cessaient pas d'être mêlés aux condamnés de droit commun, surtout à l'heure de la soupe, les uns et les autres faisant queue dans le même temps.

Prise le 25 juin, la décision suivante était communiquée aux détenus le 8 juillet :

Défense est faite de parler, dans la correspondance, du régime de représailles, auquel sont soumis les prisonniers.

Le 1<sup>er</sup> août, les 15 hommes ont été rassemblés dans un même local encore moins éclairé et aéré que les précédents.

Enfin, le 3 août, ils ont été envoyés ici, à Cassel-Niederzwehren. La nuit il y fait froid ; quand il pleut, il se forme des gouttières fréquentes engendrant une grande humidité.

Les prisonniers civils ne peuvent pas aller dans le camp voisin, ils ne peuvent adresser la parole à personne, ils ne peuvent ni entendre la messe, ni aller au théâtre.

Le pain expédié en colis-postaux leur avait été confisqué, depuis le 6 juillet, et donné à la cuisine pour la soupe.

Les prisonniers sont mécontents d'avoir ainsi contribué à l'alimentation de 20 condamnés de droit commun allemand.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, le pain biscuité est distribué aux prisonniers à raison de 2 kilos par homme et par semaine.

Deux lettres ont été adressées (4 juin et 14 juillet) à l'Ambassade d'Espagne, par les prisonniers qui voudraient savoir si elles ont été remises.

Le délégué a pu voir les gouttières qui se sont formées dans le baraquement.

Au siège du commandement de la région, il m'a été dit que ces mêmes prisonniers ont été soumis au régime des représailles par le gouvernement allemand en manière de riposte aux mauvais traitements infligés à ses ressortissants en Afrique.

Une communication, jointe au présent rapport, montre que l'autorisation demandée par le délégué a été refusée ; si elle eût été accordée, cette autorisation eût permis au délégué de l'Ambassade d'examiner les cellules de la maison de correction où les 15 prisonniers ont été détenus, et de vérifier les dimensions fournies par les mêmes prisonniers ; il faut ajouter que le délégué a demandé simplement l'autorisation de visiter les cellules où ont été détenus les prisonniers civils, soumis au régime de représailles.

Le capitaine, directeur de l'établissement, m'a fait connaître que 2 Français s'y trouvaient détenus, qui n'étaient pas des prisonniers, leur délit ayant été commis avant la déclaration de la guerre.

L'impression que produit cet établissement n'est pas favorable.

---

---

## INGOLSTADT (BAVIÈRE)

(Prison militaire)

VISITE DU 18 AVRIL 1917

---

*On a lu, dans le rapport sur la visite au fort IX d'Ingolstadt, du 13 avril 1917 (1), le témoignage des officiers prisonniers concernant les brutalités dont a été victime le lieutenant-aviateur B. On verra, dans les pages qui suivent, le récit du lieutenant B. lui-même au sujet de ces incidents, qui ont été suivis de son incarcération dans la prison militaire d'Ingolstadt.*

M. Louis B., prisonnier français, lieutenant-aviateur, est détenu ici depuis le 30 janvier dernier. Il est logé dans une cellule de bonne grandeur, aux murs blanchis à la chaux, au sol parqueté. Une grande fenêtre s'ouvre dans la partie supérieure de l'une des parois ; elle est grillée et grillagée.

Le prisonnier couche sur la planche ; il a une paillese rembourrée de paille, deux tables, un banc et une chaise. Il y a, dans la cellule, un poêle et une lampe à pétrole, que le détenu peut allumer jusqu'à 9 heures et demie du soir.

Un récipient hygiénique, à fermeture hermétique, est vidé tous les matins.

---

(1) Cf. pp. 44 et 45.

Le détenu fait la promenade dans la cour du dépôt, chaque jour, pendant deux heures ; il reçoit colis et correspondance.

Comme il est en prévention, je lui ai parlé devant témoins.

Voici ce qu'il m'a dit :

Interné au fort IX, il pénètre, le 24 janvier dernier, dans la chambre occupée par d'autres officiers, ce qui est permis.

Dans cette chambre se trouve, en outre des officiers, le commandant du fort, M. Liersch, lequel, voyant entrer B., lui adresse la parole en allemand. Le lieutenant n'entend pas cette langue et, dans le moment où il attend que la phrase lui soit répétée ou traduite, **il est violemment repoussé par le commandant**, si violemment qu'il irait tomber par terre, si une voiturette, qui se trouve dans le corridor, ne lui permettait de se retenir et de rattraper l'équilibre.

« Alors, dit le prisonnier, j'ai dit le mot « lâche ».

M. B. rentre aussitôt dans sa chambre et se jette tout habillé sur son lit.

Au bout d'un moment, 8 hommes en armes entrent chez le lieutenant B., disent des mots auxquels le détenu n'entend rien, puis se jettent sur lui ; l'empoignent, qui, par les pieds, qui, par les bras et le mènent au Bureau, à coups de poing, à coups de pied et à coups de crosse.

Mis en cellule au fort, il y est resté six jours, après quoi il a été transféré ici.

D'après l'acte d'accusation, M. B. s'est rendu coupable de refus d'obéissance au commandant du fort, refus répété et en la présence de la force armée, dans le service, tant en se refusant à sortir de la chambre, quand l'ordre lui a été donné, qu'en refusant de se laisser conduire, par ordre, au bureau.

L'acte d'accusation affirme que B. connaît assez d'allemand pour comprendre les ordres qui lui ont été donnés.

Au contraire, M. B. affirme qu'il ne sait pas l'allemand et n'a pas compris un seul mot de ce qui lui a été dit. S'il eût compris, il obéissait sur-le-champ, d'abord parce qu'il sait qu'un prisonnier doit obéir, ensuite parce que toute résistance serait inutile.

M. B. dit s'être adressé, quelques jours avant Pâques, au général Peter, demandant qu'on voulût bien lui permettre d'accomplir ses devoirs de chrétien. Il n'a reçu aucune réponse, ni avant, ni après Pâques.

Depuis qu'il est détenu, M. B. reçoit ses lettres avec un mois de retard.

Il n'a aucune protestation à faire contre le régime auquel il est soumis actuellement.

Il voudrait que l'Ambassade lui fit savoir s'il est vrai, comme le disent certains journaux, lus par lui-même, qu'une amnistie nouvelle a été accordée dans les cas semblables au sien ; et ceci dans le but d'en appeler ou non du jugement qui pourrait être rendu contre lui.

---

## FESTUNGSSTUBE GEFANGENENANSTALT KÖNIGSBERG (PRUSSE)

VISITE DU 28 JUILLET 1917

---

*Des navires-hôpitaux français et anglais ayant été, au mépris du droit des gens, torpillés par des sous-marins allemands, le Gouvernement français décida l'embarquement, à bord de ces navires, d'un certain nombre d'officiers allemands prisonniers, destinés à les protéger contre de nouveaux attentats. Sous prétexte de représailles, l'autorité allemande fit transférer un nombre supérieur d'officiers français prisonniers en des points voisins du front, où ils furent exposés au feu des avions français. Le camp d'Amagne-Lucquy, dont il est question dans le rapport suivant, est un de ces camps de représailles. Ces représailles se sont terminées par un accord intervenu au mois de septembre 1917. Le Gouvernement allemand s'est engagé à interdire désormais les torpillages de navires-hôpitaux, en échange de l'autorisation donnée par les Gouvernements alliés à des officiers espagnols, de prendre place à bord de ces navires, pour garantir qu'ils ne sont pas porteurs de munitions.*

Dans ce fort sont logés, purgeant les peines qui leur ont été infligées par le Conseil de Guerre, 8 officiers français et 19 russes. Il y a, en outre, 8 ordonnances russes.

Les officiers français sont :

M. le capitaine	Paul T.,	du 35 <sup>e</sup>	d'infanterie ;
M. le lieutenant	Emile J.,	du 42 <sup>e</sup>	d'artillerie ;
M. le	»	Maurice G.,	du 145 <sup>e</sup> d'infanterie ;
M. le	»	Georges H.,	du 165 <sup>e</sup> »
M. le	»	Marcel B.,	du 83 <sup>e</sup> »
M. le	»	Edouard B.,	du 3 <sup>e</sup> »
M. le s/	»	René L.,	du 74 <sup>e</sup> »
M. le s/	»	Paul F.,	du 163 <sup>e</sup> »

Ils sont logés en deux habitations casematées, 5 dans l'une et 3 dans l'autre.

La première est mieux conditionnée que la deuxième : car sur les murailles de celle-ci se remarquent de grandes traces d'humidité. Les lits sont en fer et toile métallique ; les prisonniers ont chacun les deux couvertures réglementaires, l'usage des couvertures personnelles est interdit. On est éclairé à l'électricité. Le sol est planchéié. Les lieux d'aisances sont bien conditionnés, mais un peu malpropres. La cour, unique lieu de promenade, est petite et empierrée très irrégulièrement.



Un homme de garde, baïonnette au canon, se tient toute la journée devant les locaux de couchage.

Je parlai sans témoin aux prisonniers qui me dirent : MM. T., B. et L. furent conduits, le 9 février dernier, au camp de repré-sailles de Amagne-Lucquy (Ardennes), où ils restèrent jusqu'au 26 mai. Ils se trouvaient à 35 ou 40 kilomètres du front, logés, avec 37 autres officiers français, dans une baraque de 28 mètres de long sur 9 de large. Ils dormaient sur des paillasses ; l'eau pénétrant dans la baraque quand il pleuvait, les prisonniers vécutent couverts de boue jusqu'au 28 du même mois, époque où le toit fut réparé par le génie ; jusqu'au 12 mai, pour s'asseoir, ils n'eurent que des bancs ; alors on leur donna une chaise à chacun. Jusqu'au 26 du même mois, ils ne purent prendre aucune douche ; on leur fournissait très rarement du savon en poudre pour laver leur linge ; le chauffage était tellement insuffisant que, durant les quinze premiers jours, le café se gelait ; la nourriture était aussi insuffisante, à tel point que tous dépérirent et que le capitaine T. s'évanouit de faiblesse, le 13 avril. Les officiers prisonniers disent que la nourriture leur était servie dans une espèce de cuvette, sans cuiller ni fourchette ; cependant, à la suite de réclamations répétées, on les a autorisés à acheter des cuillers. La localité fut, disent-ils, bombardée 7 fois par les aviateurs français ; ils protestent contre la conduite du commandant du camp qui, durant deux de ces bombardements, ordonna que fussent éteintes toutes les lumières des environs, tandis que seules devraient rester allumées toutes les lumières du camp des prisonniers.

Ils ont, par trois fois, les 12 février, 20 mars et 27 avril, écrit à l'Ambassade d'Espagne et n'ont pas reçu de réponses, ce qui leur fait supposer que leurs lettres ne sont pas arrivées à destination.

Le 15 mars, 15 d'entre eux s'évadèrent, mais ils furent repris dans les quarante-huit heures ; ils se plaignent des mauvais traitements qui leur furent infligés à cette occasion. Ainsi le sous-lieutenant C. reçut des coups de poing, des coups de pied, des coups de crosse et un soufflet ; il se plaint, en outre, qu'on lui ait dit « Schwein » et « Franzone caput ». Les lieutenants C., L., P. et D. furent attachés avec des cordes et M. B. aussi appelé « Schwein ». Ils furent ensuite enfermés dans un local disciplinaire, où on ne leur donna ni capote, ni couverture durant les trois premiers jours. Il y régnait un tel froid que M. D. eut un pied en partie gelé, que M. M. s'évanouit, que M. P. y contracta une bronchite et M. T., des rhumatismes et un point de côté. Pour la plupart, cartes et colis leur furent supprimés. A la suite de leur évasion, ils comparurent devant un Conseil de guerre qui les condamna à deux ans et trois mois de travaux forcés pour avoir été trouvés en vêtements civils derrière les lignes allemandes. Depuis, la peine a été commuée en celle de la forteresse. Il leur fut interdit d'interjeter appel de la sentence. Ils protestent contre l'application qui leur fut faite d'une telle peine, peu en rapport, leur semble-t-il, avec la faute commise, puisque, prisonniers de guerre, ils ne sauraient être assimilés à des civils.

Ils savent que 12 des condamnés sont à Bonn, mais ignorent où se trouve M. C., qui fut condamné, sans qu'ils en sachent le motif, à dix ans de travaux forcés. Les trois qui se trouvent là furent conduits à Cologne

le 26 mai, où ils traversèrent la ville, leurs affaires à la main ; de là, ils s'en furent à Wesel, où ils restèrent huit jours ; le 6 juin, ils furent emmenés dans cette forteresse.

Ils se plaignent de l'humidité qui y règne ; de ce que, alors qu'ils paient 1 mark par jour pour la nourriture, celle-ci est très insuffisante ; ils disent recevoir journallement 180 grammes de pain et, très rarement, de la viande et du poisson. Les colis arrivent régulièrement. Ils se promènent chaque jour deux heures dans la cour, où l'odeur dégagée par les lieux d'aisances les incommode. Ils ne peuvent prendre qu'une douche par semaine.

Il a été défendu à l'un d'entre eux de revêtir un tricot de laine, sous prétexte que c'était un vêtement civil. On leur a retiré montres, ciseaux (à plusieurs), canifs et jusqu'aux objets nécessaires pour se raser ; on ne leur permet d'avoir qu'une seule collection de sous-vêtements, le reste étant emmagasiné par les autorités. Ils ne peuvent entendre la messe qu'une fois par mois.

Il leur est interdit de faire usage de bière ou de vin. Ils protestent contre la présence continuelle d'un homme de garde dans leur habitation. M. T. a écrit à l'Ambassade d'Espagne les 8 et 22 juillet ; il craint que ses lettres aient été retenues. Ils disent que les tailleur et cordonnier exigent des prix trop élevés. Ils réclament contre la confiscation des livres qu'ils avaient achetés quand ils étaient à Weilburg et désirent qu'on leur procure les catalogues avec le prix de ceux qu'ils peuvent acheter. Ils demandent aussi qu'il leur soit permis d'avoir des cartes du front pour suivre le cours des opérations. Ils seraient heureux que leur Gouvernement ou l'Ambassade d'Espagne leur fit parvenir des livres français de littérature, d'histoire et de philosophie, car ils n'ont rien pour se distraire durant tout le jour.

M. Emile J. dit avoir été condamné à six mois, pour avoir refusé de dire quelle était sa profession civile. Ses bagages ont été retenus à Hanover-Münden, et on ne veut pas les lui envoyer avant qu'il ait lui-même remis les clefs pour permettre d'enregistrer ce qu'ils contiennent, mais il se refuse à les céder, alléguant son droit qu'il ne soit procédé à cette visite qu'en sa présence. Il proteste contre les difficultés qu'il éprouve pour écrire à l'Ambassade d'Espagne.

M. Marcel B. dit que, pour refus d'obéissance, il fut condamné à quatre mois de forteresse après avoir purgé six mois de prison préventive. Cette dernière peine fut subie dans la prison de Halle en la compagnie de nombreux condamnés allemands de droit commun. Il ajoute que là est encore le sous-lieutenant Maurice L., du 19<sup>e</sup> chasseurs, qui affirme être innocent et demande à être visité par un délégué de l'Ambassade.

M. Marcel B. demande qu'on lui donne copie du jugement, demande déjà faite plusieurs fois sans résultat.

M. Georges H. présente les mêmes réclamations que M. B. et se plaint d'avoir dû voyager avec des civils, alors que, affirme-t-il, il devait voyager seul.

M. Paul F. proteste contre le refus de la communication du jugement qui l'a condamné, et contre la privation, durant trois mois, de sa correspondance à Burg-bei-Magdeburg.

M. Emile J. désire que l'Ambassade lui procure des nouvelles de ses parents, dont l'adresse est : M. Jacob A., à Vigneul-sous-Montmédy, Montmédy (Meuse).

MM. B. et L. se plaignent de ce que, punis après évasion, ils sont restés six jours sans sortir, enfermés dans une cellule obscure, obligés d'uriner sur le sol ; ils furent ensuite privés, dix jours durant, de leur correspondance, et autorisés seulement à faire, par jour, une heure de promenade.

M. Paul T. proteste contre le choix qui fut fait de lui pour les mesures de représailles, alors qu'il avait été blessé deux fois. Il proteste encore contre le contrôle, en son absence, des rares colis qu'il recevait à Amagne-Lucquy.

Il ajoute que, jusqu'au 7 juillet, ses bagages n'étaient pas encore arrivés. Aujourd'hui encore il n'a pas reçu sa solde de juin. Sa femme n'a reçu aucune nouvelle de sa famille du 26 avril au 19 juin. Entre le 15 mars et le 26 juin, il n'a reçu aucun colis, les 40 envois que sa femme lui a faits entre ces deux dates étant définitivement perdus. Il proteste contre le refus de lui communiquer son jugement et d'interjeter appel contre ce jugement. Il proteste contre les paroles que lui a dites trois fois le commandant d'Amagne-Lucquy : « Je suis le plus fort ».

MM. B., L. et T. demandent la cassation et la revision de leur jugement et que l'autorisation d'écrire à l'Ambassade d'Espagne ne leur soit pas refusée.

Le commandant représentant les autorités de la Place me dit qu'il prendra sans délai des informations pour élucider ce qu'il y a d'anormal dans les déclarations des prisonniers touchant les faits qui se sont produits durant leur séjour à Amagne-Lucquy. Avant que les prisonniers fussent appelés à la forteresse, celle-ci fut visitée par une Commission médicale, qui déclara ne rien trouver de préjudiciable à la santé dans le séjour à la forteresse. La nourriture est conforme aux ordres des supérieurs. La promenade dans la cour voisine ne peut être autorisée, les prisonniers ayant, à plusieurs reprises, donné des preuves de leur intention de s'évader à la première occasion qui se présenterait.

Pour la même raison, on leur a enlevé tous les objets qu'ils auraient pu utiliser pour s'évader. A la demande du délégué soussigné, on consent à rendre aux prisonniers les objets qui leur servent à se raser. Comme, dans les habitations, il a été découvert différentes excavations, faites par les prisonniers, un homme de garde se tient toujours dans la forteresse pour empêcher la reprise de ces travaux. Le commandant a fait partir les lettres adressées à l'Ambassade d'Espagne. Il ajoute que les prisonniers doivent se rappeler qu'ils purgent une peine et, par conséquent, ne pas s'étonner d'avoir à souffrir des restrictions inconnues dans les camps ordinaires. C'est par suite de leur condamnation qu'ils ne disposent que d'un espace fort réduit pour leurs promenades, et qu'il leur est interdit d'avoir des cartes du front. Il s'efforcera de faire donner aux officiers les copies qu'ils sollicitent de leurs jugements respectifs.

Le logement ne saurait produire une impression favorable, car les grandes taches d'humidité constatées sur les murs ne parlent guère en faveur de sa salubrité.

Les marques de considération personnelle données aux prisonniers par les autorités produisent une impression favorable ; il y a cependant à exprimer le désir que soit un peu diminuée la rigueur des mesures restrictives. Il serait à souhaiter aussi que l'espace réservé à la promenade fût agrandi.

---

## COTTBUS-SIELOW (BRANDENBURG)

VISITE DU 12 FÉVRIER 1917

---

*Les négociations engagées entre les Gouvernements, à la suite des représailles motivées par les condamnations du lieutenant allemand Erler et des lieutenants français D. et H. ont abouti, au mois d'août 1916, à la conclusion d'un accord ayant une portée générale. Aux termes de cet accord « est suspendue, jusqu'à la conclusion de la paix, l'exécution des peines judiciaires prononcées contre des prisonniers de guerre français ou allemands, pour tous délits commis avant le 1<sup>er</sup> septembre 1916, soit que les condamnations aient été prononcées avant cette époque, soit qu'elles aient été prononcées depuis, mais pour des faits antérieurs ». Les prisonniers ayant bénéficié de cet accord, au lieu d'être réintégrés dans leurs camps d'origine, furent réunis par l'autorité allemande dans un camp spécial, le camp de Cottbus-Sielow, sans qu'aucune distinction fût faite entre les délinquants de droit commun (voleurs, meurtriers, etc.) et les prisonniers condamnés pour infractions à la discipline militaire allemande.*

Prisonniers français. . . . .	1.958
» russes . . . . .	2.073
» anglais. . . . .	300
» serbes . . . . .	20

Ces prisonniers comptent à l'effectif de ce camp, déjà décrit dans de précédents rapports, et sont au camp proprement dit ou répartis dans divers détachements de travail.

Parmi les Français, 987 hommes sont soumis à un régime différent de celui imposé au restant de leurs compatriotes. Ce sont, pour la plupart d'entre eux, les mêmes hommes qui, étant en prison, ont bénéficié de l'accord intervenu entre la France et l'Allemagne, en sont sortis et ont été internés ici. Ils sont logés dans la baraque 16, dite aussi des punis.

En réalité, le groupe 16 se compose de deux baraquements : dans le premier, — baraquement A — qui est grand, il y a 633 hommes ; dans le deuxième, — baraquement B — plus petit que le premier, il y a 254 hommes.

Ces prisonniers font seulement les corvées du camp et ne peuvent

se promener que devant leurs baraquements. L'emplacement est assez grand. Les hommes de la baraque 16 sont complètement isolés des autres prisonniers du camp.

J'ai parlé à ces hommes et voici ce qu'ils m'ont dit, en présence des commandant et interprète du camp :

La principale, la plus sérieuse des plaintes d'un bon nombre d'entre eux porte sur la **promiscuité à laquelle ils sont soumis**, sans égard à la diversité des motifs qui ont amené la condamnation.

**Ainsi, des hommes, qui n'ont jamais commis quoi que ce soit d'infamant, doivent coudoyer de véritables criminels, des voleurs et jusqu'à des meurtriers.**

Cette fréquentation est devenue intolérable, et les plaignants demandent à cor et à cris d'être envoyés au travail, pour mettre fin à une situation si désagréable.

Le sergent L. avait voulu mander à l'Ambassade d'Espagne une lettre, dans laquelle il donnait à connaître d'incidents fâcheux arrivés ici. La permission, dit-il, lui a été refusée, et sa tentative a été punie de quatorze jours de cellule.

M. D. Louis, adjudant au 86<sup>e</sup> d'infanterie, chef de la baraque A, est l'auteur de la révélation suivante. Il prie l'Ambassade de veiller à ce que toute vexation, toute punition lui soit évitée, à la suite de sa déclaration.

Souvent, me dit D., les nouveau-venus ne touchent pas de paillasses avant plusieurs jours.

Le 13 et le 15 décembre, quelques hommes n'ont pas eu de soupe à midi. Il faut reconnaître que, le 13 au soir, on a donné double ration ; tandis que le 15, les 20 hommes qui n'avaient rien mangé à midi ont touché seulement une demi-ration le soir.

Le 6 janvier, L. Auguste, du 25<sup>e</sup> d'infanterie, coiffeur, veut rentrer dans sa chambre, de laquelle il était sorti pour aller chercher de l'eau pour raser, sans tenir compte de la défense faite de pénétrer dans le baraquement. Un sous-officier lui barre le passage et le repousse. L. jette l'eau qu'il porte à la figure du sous-officier ; celui-ci tire son revolver et fait feu sur L. Atteint dans la région abdominale, le blessé est maintenant en pleine convalescence.

Les prisonniers protestent contre la **menace d'une punition collective : retenue quinze jours durant des lettres et colis, faite après refus de dénoncer un prisonnier qui avait essayé de s'évader (la plupart des prisonniers l'ignoraient).**

Le 16 décembre, sous prétexte qu'un morceau du plancher abîmé (un mètre carré) avait disparu et avait été employé dans les cuisines individuelles, les prisonniers ont tous été punis : suppression des repas durant vingt-quatre heures.

Sur l'énergique protestation de M. D., les autorités consentirent à distribuer la soupe du soir. Toutefois, ni le petit déjeuner, ni le repas de midi ne furent perçus.

Les prisonniers sont trop à l'étroit dans les chambres avec la disposition des lits sur trois étages : il paraît aux prisonniers que l'air respirable manque.

Le pain biscuité, les lettres et colis arrivent bien.

Les prisonniers disent encore qu'à présent le logement est meilleur, la discipline moins sévère peut-être. Ils attribuent ce changement à ce qu'ils ont manifesté leur désir d'adresser à l'Ambassade d'Espagne une supplique.

M. A. Joseph, sergent au 79<sup>e</sup> d'infanterie, proteste contre son internement parmi les criminels, lui dont la seule faute est d'avoir refusé de se taire quand l'ordre lui en a été donné, à Stuttgart. Condamné à vingt et un jours d'arrêts, il a été amené ici le 22 septembre. On lui a donné la promesse qu'il serait envoyé dans un autre camp, mais on ne l'a pas fait encore.

M. B., adjudant-chef au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, est toujours ici, malgré toutes les promesses de le changer de camp qui ont été faites (se reporter, pour le cas B., à mon rapport du 11 octobre dernier).

Les originaires de Roubaix se plaignent de ne recevoir aucune nouvelle de leurs familles.

MM. D. et A., sergents, protestent parce qu'ils sont ici pour avoir présenté, à Langensalza, une réclamation collective. Ils veulent retourner à leur camp d'origine et ne pas rester plus longtemps avec des criminels.

On trouve aussi dans le même groupe 40 prisonniers d'Amberg, qui ont passé devant le Conseil de guerre de Nuremberg, pour avoir refusé de travailler dans une usine, où, croient-ils, on fabrique du matériel de guerre. Parmi eux, M. N. Abel, du 134<sup>e</sup> d'infanterie et M. B. Georges, du 95<sup>e</sup>, se plaignent d'être gardés ici, alors qu'à Amberg la Commission suisse les a reconnus susceptibles d'être internés.

Les prisonniers disent que la quantité de charbon donnée pour le chauffage de la baraque est tout à fait insuffisante.

A la baraque B, c'est M. K. Henry, adjudant au 251<sup>e</sup> d'infanterie, qui est chef de baraquement. Il me demande, lui aussi, de vouloir bien le garder de tout ennui pour les déclarations qu'il fait :

« Il est, me dit-il, très désagréable de ne pouvoir faire de cuisine individuelle ; il n'y a pas de local pour cela. On a bien dit aux prisonniers de faire la popote dans la cour, s'ils le veulent, mais on ne leur a donné ni bois, ni charbon. Il est donc impossible de rien préparer. »

Les prisonniers demandent une amélioration nécessaire. Ils se plaignent aussi de tout ce qu'entraîne le manque de charbon : il fait froid dans la baraque et l'on n'a pas d'eau chaude pour les soins de toilette.

Le président du Comité de Secours dit : le service du pain biscuité fonctionne parfaitement en ce moment. Le pain est envoyé régulièrement à Merzdorf et dans tous les détachements de travail, et on leur donne toutes sortes de facilités pour effectuer la distribution. Toutefois, il serait désirable qu'on leur envoyât un peu plus de pain, afin qu'ils puissent constituer une réserve, ce qui, aujourd'hui, n'existe pas.

C'est seulement en octobre dernier que les prisonniers ont pu toucher les retenues qui leur avaient été faites sur le change de leurs mandats (1).

---

(1) Voir la note, p. 25.

50 hommes, me dit-on, en majorité sous-officiers et infirmiers, sont partis de Cottbus pour Darmstadt, il y a quelque trois semaines. On ne peut faire suivre ni leurs colis, ni leurs lettres, ni leur pain. Ils ont été probablement envoyés au travail dans la zone de feu, exposés à l'action du tir des Français, en exécution des représailles annoncées(1).

Le représentant du commandant du camp a déclaré ce qui suit :

Peu à peu la sélection se fait parmi les occupants de la baraque 16. Quelques hommes ont été déjà retirés de ce groupement. Il prétend que cette tâche est difficile et délicate et, pour ces raisons, demande à être accomplie lentement.

Il n'est pas vrai que les nouveau-venus ne touchent pas immédiatement une paillasse rembourrée de paille ; fausse également l'histoire du manque de distribution de nourriture des 13 et 15 décembre, suivant la version des Français.

Le prisonnier L. a bien été blessé, mais il faut reconnaître que cet homme avait, par trois fois, manqué à l'ordre qui lui avait été donné de se présenter à l'appel, et qu'il a porté un coup à la figure du sous-officier, en se servant du récipient contenant l'eau qu'il avait en main, et ce sous-officier, victime de voies de fait, à l'occasion du service, a fait usage de ses armes.

Il est vrai que le 16 décembre, les prisonniers ont été punis pour avoir abîmé et brûlé le plancher de la baraque ; mais ils ont bien touché la soupe du soir.

Les prisonniers ont non seulement un cube d'air respirable suffisant, mais encore on peut dire que, jusqu'à ce jour, il y a eu assez de place pour loger 200 hommes de plus.

Il est regrettable que l'on ait été obligé de distribuer moins de charbon pour le chauffage et les cuisines individuelles, mais cela a été causé par les difficultés de transport résultant de la rigueur de l'hiver en cours.

Les prisonniers eux-mêmes ont pu remarquer un changement dans la discipline, une amélioration dans le couchage. Ceci, rapproché du jugement d'ensemble du délégué, laisserait plutôt une impression favorable ; cependant, **le mélange et le contact journaliers de personnes honorables, de braves soldats avec des criminels et des escrocs, tel qu'on le trouve dans la baraque 16, produit une impression très défavorable.** Il est de toute urgence, d'après nous, qu'un remède soit apporté à l'état de choses existant.

---

(1) Voir la note. p. 168.

## PRISON DE MAGDEBURG (PROVINCE DE SAXE)

### *Dépendance du camp principal de Magdeburg*

VISITE DU 29 JUILLET 1917

---

Visite faite sur avis donné à l'inspection.

Cet établissement a été vu dernièrement par l'un des signataires, le 1<sup>er</sup> avril 1917.

DESCRIPTION. — Comme il a été déjà dit, on a réservé aux prisonniers un étage dans un quartier retiré de la Maison d'arrêt de la ville (prison civile). Depuis la dernière visite, aucun changement.

Au jour de la visite, il y avait 2 officiers français, 2 Belges, 2 Russes (aux arrêts) auxquels nous avons pu parler sans témoin.

COUCHAGE. — Les cellules reçoivent l'air directement. Elles sont de deux grandeurs. Les officiers occupent les plus grandes, ou bien ils passent un certain temps dans les petites, si les premières sont prises.

Dans chaque cellule, petite table, tabouret, lit, qui est replié dans la journée contre le mur, et fixé par une chaîne cadenassée, pour que les détenus n'en fassent point un instrument de défense.

La couchette se compose d'un châssis en fer, sur lequel on jette un matelas de crin, des draps, un oreiller et deux couvertures.

SERVICES HYGIÉNIQUES. — Cabinets d'aisances à eau courante, hors des cellules. Eclairage électrique (une lampe par cellule) ; chauffage central.

SERVICE DE SANTÉ. — Les médecins du camp soignent les malades.

ALIMENTATION. — Les détenus sont nourris à l'ordinaire du camp principal, d'où l'on apporte, chaque jour, les repas. Deux fois par semaine, les détenus peuvent faire venir les aliments qu'ils ont reçus par colis-postaux.

Il n'y a pas de cantine. Pas de service religieux.

DISTRACTIONS. — Les détenus font la promenade dans la cour, pendant un certain temps, suivant le gravité de la peine.

CORRESPONDANCE. — Les détenus peuvent faire leur correspondance et recevoir les lettres qui leur sont adressées. Dans certains cas, la peine comprend la suppression de la correspondance.

JUGEMENT DES DÉLÉGUÉS. — Bonne impression. Ce rapport résume les impressions emportées par les délégués, de la visite d'aujourd'hui.

Les officiers ont fait les réclamations, exprimé les plaintes et les désirs suivants :



BELGES. — Les officiers belges protestent contre le motif des arrêts, qui leur ont été infligés à tous, pour avoir refusé de dénoncer un camarade.

Ils estiment qu'on ne punit pas ainsi des officiers. Ils font connaître à l'Ambassade la présence à la prison de 9 ouvriers belges, détenus après refus de signer un nouveau contrat de travail.

Les officiers voudraient que l'Ambassade s'intéressât à ces hommes, ils demandent aussi l'autorisation de leur donner du pain.

La Commandantur, à laquelle la réclamation est transmise, répond dans la forme même qui a déjà été employée à Stapenhaus, d'où proviennent les plaignants.

Pour ce qui est de la demande relative au pain, la Commandantur prendra des informations et, si c'est possible, l'autorisation sera accordée.

Tous les détenus se plaignent de la nourriture, qui est froide quand elle arrive.

Réponse du commandant :

Les détenus ont raison ; aussi, pour parer à ce désagrément, est-on en train d'installer une cuisine. En attendant, les aliments seront apportés dans des récipients spéciaux, propres à conserver la chaleur.

RÉCLAMATIONS DE CARACTÈRE PARTICULIER. — Le sous-lieutenant français C., du 7<sup>e</sup> d'infanterie, dit qu'au moment du départ du camp pour la prison, on ne lui a même pas laissé le temps de prendre sa coiffure et qu'on l'a obligé à sortir entre 4 hommes, quand il a demandé l'autorisation d'aller la chercher.

RÉPONSE DE LA COMMANDANTUR. — Cet officier ne manque jamais l'occasion d'affirmer bien haut son amour pour la France devant ses camarades. Il y a déjà eu des scènes regrettables avec le commandant et un autre officier allemand.

On voulait simplement faire sortir C. à l'insu des autres officiers, c'est pourquoi la permission de prendre la coiffure a été refusée. On la lui a remise à sa sortie du dépôt.

On a dû faire appel aux quatre hommes parce que le prisonnier se montrait récalcitrant.

---

---



# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION . . . . .	VII
------------------------	-----

---

## PREMIÈRE PARTIE

### DÉPÔTS D'OFFICIERS

---

NOM DU DÉPÔT	DATE DE LA VISITE	PAGES
KÖNIGSTEIN . . . . .	17 Septembre 1914 . . . . .	1
KÖNIGSTEIN . . . . .	Novembre 1914. . . . .	4
INGOLSTADT . . . . .	Novembre 1914. . . . .	5
MAINZ . . . . .	3 Mars 1915. . . . .	7
CUSTRIN . . . . .	Juin 1915. . . . .	9
INGOLSTADT . . . . .	Novembre 1915 . . . . .	10
INGOLSTADT . . . . .	28 Février 1916. . . . .	15
HALLE . . . . .	15 Mars 1916. . . . .	16
HALLE . . . . .	26 Mai 1916 . . . . .	20
INGOLSTADT . . . . .	15 Juin 1916 . . . . .	21
NEISSE . . . . .	23 Juin 1916 . . . . .	23
REISEN . . . . .	25 Juin 1916 . . . . .	25
VÖHRENBACH . . . . .	21 Août 1916. . . . .	27
BEESKOW . . . . .	8 Septembre 1916 . . . . .	29
INGOLSTADT . . . . .	23 Septembre 1916 . . . . .	33
HALLE . . . . .	25 Octobre 1916 . . . . .	35
CUSTRIN-ZORNDORF. . . . .	5 Mars 1917. . . . .	37
WEILBURG. . . . .	17 Mars 1917. . . . .	39
MAGDEBURG . . . . .	1 <sup>er</sup> Avril 1917. . . . .	42
INGOLSTADT . . . . .	13 Avril 1917. . . . .	44
NEUBURG . . . . .	14 Avril 1917. . . . .	48
MAINZ. . . . .	17 Mai 1917 . . . . .	50
INGOLSTADT . . . . .	8 Juillet 1917. . . . .	52
HAVELBERG . . . . .	11 Juillet 1917 . . . . .	54

---

## DEUXIÈME PARTIE

### CAMPS DE PRISONNIERS

---

(Hommes de troupes)

ZOSSEN . . . . .	Octobre 1914. . . . .	57
RASTATT. . . . .	11 Mars 1915. . . . .	59
BAUTZEN . . . . .	18 Mai 1915 . . . . .	62
AMBERG. . . . .	19 Mai 1915 . . . . .	65
HOHENASPERG.. . . .	21 Mai 1915 . . . . .	67

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
PUCHHEIM . . . . .	Novembre 1915. . . . .	68
CHEMNITZ . . . . .	12 Novembre 1915 . . . . .	70
ALTENGRABOW . . . . .	12 Mars 1916. . . . .	72
SAGAN. . . . .	14 Mars 1916. . . . .	76
MERSEBURG . . . . .	15 Mars 1916. . . . .	77
LAUFEN. . . . .	16 Mars 1916. . . . .	78
MINDEN. . . . .	24 Mars 1916. . . . .	80
HEUBERG . . . . .	11 Avril 1916. . . . .	82
EBENBERG-LANDAU. . . . .	14 Avril 1916. . . . .	85
LIMBURG . . . . .	27 Avril 1916. . . . .	89
MERSEBURG . . . . .	9 Mai 1916. . . . .	91
LANDSHUT. . . . .	6 Juin 1916 . . . . .	93
ZWICKAU . . . . .	14 Juin 1916. . . . .	95
INGOLSTADT . . . . .	15 Juin 1916. . . . .	99
AMBERG. . . . .	10 Juillet 1916 . . . . .	100
BAYREUTH. . . . .	17 Août 1916. . . . .	104
WURZBURG . . . . .	19 Août 1916. . . . .	107
CASSEL . . . . .	26 Août 1916. . . . .	108
LANDSHUT. . . . .	8 Septembre 1916. . . . .	111
GROSS-PORITSCH . . . . .	9 Septembre 1916. . . . .	112
ZWICKAU . . . . .	14 Septembre 1916 . . . . .	114
GOLZERN . . . . .	20 Septembre 1916 . . . . .	116
SENNE . . . . .	23 Septembre 1916 . . . . .	119
ZOSSEN . . . . .	25 Septembre 1916 . . . . .	121
MERSEBURG . . . . .	18 Septembre 1916 . . . . .	123
LECHFELD. . . . .	29 Septembre 1916 . . . . .	125
DYROTZ. . . . .	7 Octobre 1916 . . . . .	128
GETTINGEN . . . . .	21 Octobre 1916 . . . . .	130
MUNSINGEN . . . . .	11 Novembre 1916 . . . . .	132
SCHWÆBISCH-GMUND . . . . .	24 Novembre 1916 . . . . .	134
WURZBURG-GALGENBERG . . . . .	27 Novembre 1916 . . . . .	136
TAUBERBISCHOFSSHEIM. . . . .	27 Novembre 1916 . . . . .	139
MINDEN. . . . .	28 Novembre 1916 . . . . .	141
HAMMELBURG . . . . .	28 Novembre 1916 . . . . .	144
LANDSHUT. . . . .	4 Décembre 1916 . . . . .	147
LANDSHUT ( <i>Trausnitz</i> ) . . . . .	4 Décembre 1916 . . . . .	149
CHEMNITZ . . . . .	13 Décembre 1916. . . . .	150
ZOSSEN . . . . .	22 Décembre 1916. . . . .	152
ALTENGRABOW . . . . .	10 Janvier 1917. . . . .	154
BRANDENBURG . . . . .	10 Janvier 1917. . . . .	157
MUNCHEBERG . . . . .	11 Janvier 1917. . . . .	159
QUEDLINBURG . . . . .	15 Janvier 1917. . . . .	163
COTTBUS-MERZDORF. . . . .	13 Février 1917. . . . .	166
GROSS-PORITSCH . . . . .	14 Février 1917. . . . .	168
MERSEBURG . . . . .	19 Février 1917. . . . .	173
TAUBERBISCHOFSSHEIM. . . . .	5 Mars 1917 . . . . .	178
PARCHIM . . . . .	7 Mars 1917 . . . . .	181
CASSEL . . . . .	9 Mars 1917 . . . . .	185
AMBERG. . . . .	11 Avril 1917. . . . .	187
INGOLSTADT . . . . .	12 Avril 1917. . . . .	189
ZOSSEN . . . . .	Avril 1917 . . . . .	191
MANNHEIM. . . . .	28 Avril 1917. . . . .	193
LECHFELD. . . . .	28 Avril 1917. . . . .	195

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
ZERBST . . . . .	24 Mai 1917 . . . . .	197
DULMEN . . . . .	5 Juin 1917 . . . . .	203
STRALKOWO . . . . .	8 Juin 1917 . . . . .	205
BAUTZEN . . . . .	19 Juin 1917. . . . .	207
MUNCHEBERG . . . . .	19 Juin 1917. . . . .	214
ALTENGRABOW . . . . .	26 Juin 1917. . . . .	216

### TROISIÈME PARTIE

#### LES DÉTACHEMENTS DE TRAVAIL

##### A. — Les Détachements agricoles

WEITMOOS-EGGSTÆTT. . . . .	Novembre 1915. . . . .	221
WERBEN. . . . .	Décembre 1915 . . . . .	223
HESEPE. . . . .	18 Février 1916. . . . .	224
STRÖHEN-MOOR . . . . .	20 Février 1916. . . . .	226
ESCHENHOF . . . . .	14 Mars 1916. . . . .	227
ESCHENHOF . . . . .	16 Juin 1916. . . . .	229
BERNAU. . . . .	17 Juin 1916. . . . .	230
KÖNIGSMOOR . . . . .	8 Septembre 1916. . . . .	231
STEINHORST . . . . .	5 Septembre 1916. . . . .	234
HEILSBERG . . . . .	4 Octobre 1916. . . . .	237
BROKHÖFE. . . . .	24 Novembre 1916 . . . . .	238
THORN-NORD. . . . .	8 Mars 1917 . . . . .	242
WIRTSCHAFTSGENOSSEN- SCHAFT BERLINER GRUND- BESITZER . . . . .	22 Juin 1917 . . . . .	244
MUGGENBURGER-MOOR . . . . .	26 Juillet 1917 . . . . .	246
TUBLAKEN. . . . .	31 Juillet 1917 . . . . .	251

##### B. — Le Travail dans les Mines

CLAUSTHAL . . . . .	11 Février 1916. . . . .	252
BOCHUM. . . . .	14 Mars 1916. . . . .	254
CELLNITZ. . . . .	Avril 1916 . . . . .	255
PEISSENBERG. . . . .	9 Juin 1916 . . . . .	258
HULS ( <i>Mine Augusta-Victoria</i> )	11 Août 1916. . . . .	259
BUER-RESSE ( <i>Mine Ewald</i> ). . . . .	14 Août 1916. . . . .	262
WITTMAR ( <i>Mine Asse</i> ). . . . .	25 Août 1916. . . . .	266
WOLSDORF ( <i>Fosse Prinz Wil- helm Südschacht</i> ). . . . .	31 Août 1916. . . . .	270
HULS ( <i>Puits Scholven</i> ). . . . .	10 Septembre 1916 . . . . .	273
BUER ( <i>Mine Hugo</i> ). . . . .	27 Septembre 1916 . . . . .	277
SCHLETTAU . . . . .	27 Septembre 1916 . . . . .	279
ESSEN ( <i>Mine Hagenbeck</i> ) . . . . .	29 Septembre 1916 . . . . .	280
RHEINAU ( <i>Mines d'anthracite</i> )	17 Octobre 1916 . . . . .	283
CELSNITZ ( <i>Vereinichtfeld</i> ). . . . .	14 Décembre 1916. . . . .	284
CELSNITZ ( <i>Holndorf</i> ). . . . .	14 Décembre 1916. . . . .	287
CELSNITZ ( <i>Mine Pluto</i> ). . . . .	14 Décembre 1916. . . . .	289

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
ATZENDORF ( <i>Mine Marie</i> ) . . . . .	17 Janvier 1917. . . . .	291
STASSFURT ( <i>Bergkohlendirection</i> ) . . . . .	16 Janvier 1917. . . . .	293
RIEMKE ( <i>Détachement de Constantin-der-Grosse</i> ) . . . . .	26 Janvier 1917. . . . .	295
SULZBACH . . . . .	2 Mars 1917 . . . . .	299
SULZBACH . . . . .	11 Avril 1917. . . . .	301
OBERREHLINGEN . . . . .	14 Avril 1917. . . . .	303
GLADBECK ( <i>Établissement de Scholven</i> ) . . . . .	24 Mars 1917. . . . .	304
KRIEGSHABER . . . . .	7 Mai 1917. . . . .	308
ERIKA ( <i>Mine</i> ) . . . . .	19 et 29 Mai 1917. . . . .	309
HEILBRONN . . . . .	31 Mai 1917 . . . . .	311

C. — Le Travail dans les Fabriques et dans les Usines de guerre

RAUXEL . . . . .	14 Mars 1916. . . . .	313
DANTZIG ( <i>Eisenbahnbetriebswerkstätte</i> ) . . . . .	1 <sup>er</sup> Juin 1916. . . . .	315
KRIEGSHABER . . . . .	8 Juin 1916 . . . . .	317
RHEINHAUSEN ( <i>Friedrichs-Alfred Hütte</i> ) . . . . .	15 Août 1916. . . . .	319
LINDEN ( <i>Hannoversche Waggon Fabrik</i> ) . . . . .	30 Novembre 1916 . . . . .	323
ASCHERSLEBEN ( <i>Eisenbahnmeisterei</i> ) . . . . .	17 Janvier 1917. . . . .	326
NAUEN ( <i>Raffinerie</i> ) . . . . .	29 Janvier 1917. . . . .	327
DRIESEN-VORDAMM . . . . .	6 Mars 1917 . . . . .	328
BOCHUM ( <i>Westfälische Stahlwerke</i> ) . . . . .	17 Mars 1917. . . . .	331
LINDEN ( <i>Hannoversche Maschinenfabrik</i> ) . . . . .	17 Mars 1917. . . . .	332
SPANDAU ( <i>Usine à gaz</i> ) . . . . .	23 Mai 1917 . . . . .	335
BUTZOW ( <i>Müllverwertung</i> ) . . . . .	31 Mai 1917 . . . . .	337
SPANDAU ( <i>Fränkel et Runge</i> ) . . . . .	11 Juin 1917. . . . .	338
SPANDAU ( <i>Usine Griesheim</i> ) . . . . .	12 Juin 1917. . . . .	340
RUDERSDORF ( <i>Usine Wegener</i> ) . . . . .	18 Juin 1917. . . . .	341
REHFELDE ( <i>Deutsche Holzplattenfabrik</i> ) . . . . .	25 Juin 1917. . . . .	343
RUDERSDORF ( <i>Wegenerfabrik</i> ) . . . . .	4 Juillet 1917. . . . .	345

---

QUATRIÈME PARTIE

L'HYGIÈNE

---

A. — Les Épidémies dans les Camps

BRANDENBURG . . . . .	12 Juin 1915. . . . .	348
WITTENBERG . . . . .	24 Novembre 1915 . . . . .	350
CASSEL . . . . .	5 Décembre 1915. . . . .	352
LANGENSALZA . . . . .	23 Février 1917. . . . .	355

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
<b>B. — Les Hôpitaux</b>		
INGOLSTADT . . . . .	28 Février 1916. . . . .	360
MAGDEBURG ( <i>Hôpital du Hofjæger</i> ). . . . .	14 Avril 1916. . . . .	362
POSEN ( <i>Hôpital régional</i> ). . . . .	20 Novembre 1916 . . . . .	363
COLOGNE . . . . .	10 Décembre 1916. . . . .	364
SACHSENBERG ( <i>Irrenanstalt</i> ). . . . .	11 Décembre 1916. . . . .	366
SPROTTAU . . . . .	26 Février 1917. . . . .	369

**C. — Les Rapatriables et les Internables en Suisse**

FRANCFORT-SUR-ODER. . . . .	2 Mars 1917 . . . . .	370
MAGDEBURG ( <i>Lazaret Hofjæger et Hohenzollern-Park</i> ). . . . .	1 <sup>er</sup> Avril 1917. . . . .	373
LUBECK ( <i>Hôpital militaire de complément</i> ). . . . .	18 Avril 1917. . . . .	374

---

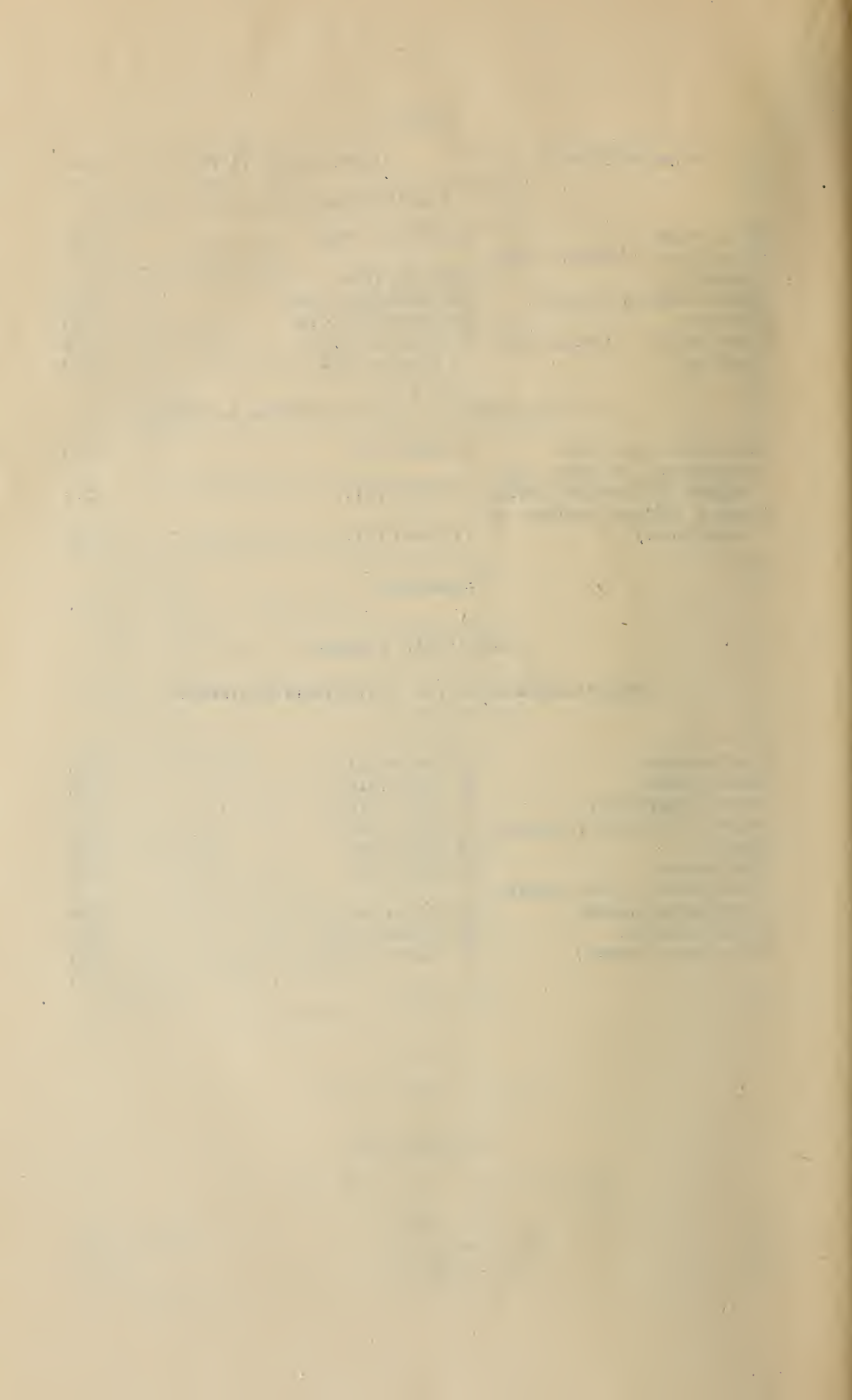
**CINQUIÈME PARTIE**

**ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

---

HOHENASPERG . . . . .	3 Février 1916 . . . . .	377
HOHENASPERG . . . . .	30 Avril 1916. . . . .	380
WESEL ( <i>Forteresse</i> ). . . . .	23 Mars 1916. . . . .	382
SPANDAU ( <i>Festungsgefängnis</i> ) . . . . .	30 Juillet 1916 . . . . .	390
CASSEL . . . . .	26 Août 1916. . . . .	392
INGOLSTADT . . . . .	18 Avril 1917. . . . .	394
KÖNIGSBERG ( <i>Festungsstube-Gefangenenanstalt</i> ) . . . . .	28 Juillet 1917 . . . . .	396
COTTBUS-SIELOW . . . . .	12 Février 1917. . . . .	400
MAGDEBURG ( <i>Prison</i> ) . . . . .	29 Juillet 1917 . . . . .	404

---





# INDEX ALPHABÉTIQUE PAR NOMS DE DÉPOTS

## A

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
ALTENGRABÔW. . . . .	12 Mars 1916. . . . .	72
— . . . . .	10 Janvier 1917. . . . .	154
— . . . . .	26 Juin 1917. . . . .	216
AMBERG. . . . .	19 Mai 1915 . . . . .	65
— . . . . .	10 Juillet 1916 . . . . .	100
— . . . . .	11 Avril 1917. . . . .	187
ASCHERSLEBEN ( <i>Eisenbahn- meisterei</i> ) . . . . .	17 Janvier 1917. . . . .	326
ATZENDORF ( <i>Mine Marie</i> ). . . . .	17 Janvier 1917. . . . .	291

## B

BAUTZEN . . . . .	18 Mai 1915 . . . . .	62
— . . . . .	19 Juin 1917. . . . .	207
BAYREUTH. . . . .	17 Août 1916. . . . .	104
BEESKOW . . . . .	8 Septembre 1916. . . . .	29
BERNAU. . . . .	17 Juin 1916. . . . .	230
BOHUM . . . . .	14 Mars 1916. . . . .	254
— ( <i>Westfälische Stahl- werke</i> ). . . . .	17 Mars 1917. . . . .	331
BRANDENBURG. . . . .	12 Juin 1915. . . . .	348
— . . . . .	10 Janvier 1917. . . . .	157
BROCKHOEFE . . . . .	24 Novembre 1916 . . . . .	238
BUER ( <i>Mine Hugo</i> ). . . . .	27 Septembre 1916 . . . . .	277
BUER-RESSE ( <i>Mine Ewald</i> ). . . . .	14 Août 1916. . . . .	262
BUTZOW ( <i>Müllverwertung</i> ). . . . .	31 Mai 1917 . . . . .	337

## C

CASSEL . . . . .	5 Décembre 1915 . . . . .	352
— . . . . .	26 Août 1916. . . . .	108
— . . . . .	26 Août 1916. . . . .	392
— . . . . .	9 Mars 1917 . . . . .	185
CHEMNITZ . . . . .	12 Novembre 1915 . . . . .	70
— . . . . .	13 Décembre 1916. . . . .	150
CLAUSTHAL ( <i>D. de travail</i> ). . . . .	11 Février 1916. . . . .	252
COLOGNE . . . . .	10 Décembre 1916. . . . .	364
COTTBUS-SIELOW . . . . .	12 Février 1917. . . . .	400
COTTBUS-MERZDORF. . . . .	13 Février 1917. . . . .	166
CUSTRIN . . . . .	Juin 1915 . . . . .	9
CUSTRIN-ZORNDORF . . . . .	5 Mars 1917 . . . . .	37

**D**

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
DANTZIG ( <i>Eisenbahnbetriebswerkstätte</i> ) . . . . .	1 <sup>er</sup> Juin 1916. . . . .	315
DRIESEN-VORDAMM . . . . .	6 Mars 1917 . . . . .	328
DULMEN . . . . .	5 Juin 1917 . . . . .	203
DYROTZ . . . . .	7 Octobre 1916. . . . .	128

**E**

EBENBERG-LANDAU . . . . .	14 Avril 1916. . . . .	85
ERIKA ( <i>Mine</i> ) . . . . .	19 et 29 Mai 1917. . . . .	309
ESCHENHOF . . . . .	14 Mars 1916. . . . .	227
— . . . . .	16 Juin 1916. . . . .	229
ESSEN ( <i>Mine Hagenbeck</i> ) . . . . .	29 Septembre 1916 . . . . .	280

**F**

FRANCFORT-SUR-ODER . . . . .	2 Mars 1917 . . . . .	370
------------------------------	-----------------------	-----

**G**

GLADBECK ( <i>Scholven</i> ) . . . . .	24 Mars 1917. . . . .	304
GOLZERN . . . . .	20 Septembre 1916 . . . . .	116
GÖTTINGEN . . . . .	21 Octobre 1916 . . . . .	130
GROSS-PORITSCH . . . . .	9 Septembre 1916. . . . .	112
— . . . . .	14 Février 1917. . . . .	168

**H**

HALLE . . . . .	15 Mars 1916. . . . .	16
— . . . . .	26 Mai 1916 . . . . .	20
— . . . . .	25 Octobre 1916. . . . .	35
HAMMELBURG . . . . .	28 Novembre 1916 . . . . .	144
HAVELBERG . . . . .	11 Juillet 1917 . . . . .	54
HEILBRONN . . . . .	31 Mai 1917 . . . . .	311
HEILSBERG . . . . .	4 Octobre 1916. . . . .	237
HESEPE . . . . .	18 Février 1916. . . . .	224
HEUBERG . . . . .	11 Avril 1916. . . . .	82
HOHENASPERG . . . . .	21 Mai 1915 . . . . .	67
— . . . . .	3 Février 1916 . . . . .	377
— . . . . .	30 Avril 1916. . . . .	380
HULS ( <i>Mine Augusta-Victoria</i> ) . . . . .	11 Août 1916. . . . .	259
— ( <i>Puits Scholven</i> ) . . . . .	10 Septembre 1916 . . . . .	273

**I**

INGOLSTADT . . . . .	Novembre 1914. . . . .	5
— . . . . .	Novembre 1915. . . . .	10

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
INGOLSTADT . . . . .	28 Février 1916. . . . .	15
— . . . . .	28 Février 1916. . . . .	360
— . . . . .	15 Juin 1916. . . . .	21
— . . . . .	15 Juin 1916. . . . .	99
— . . . . .	23 Septembre 1916 . . . . .	33
— . . . . .	12 Avril 1917. . . . .	189
— . . . . .	13 Avril 1917. . . . .	44
— . . . . .	18 Avril 1917. . . . .	394
— . . . . .	8 Juillet 1917. . . . .	52

K

KÖENIGSBERG ( <i>Festungsstube- Gefangenenanstalt</i> ) . . . . .	28 Juillet 1917. . . . .	396
KÖENIGSMOOR. . . . .	8 Septembre 1916. . . . .	231
KÖENIGSTEIN. . . . .	17 Septembre 1914 . . . . .	1
— . . . . .	Novembre 1914. . . . .	4
KRIEGSHABER . . . . .	7 Mai 1917. . . . .	308
— . . . . .	8 Juin 1916 . . . . .	317

L

LANDSHUT. . . . .	6 Juin 1916 . . . . .	93
— . . . . .	8 Septembre 1916. . . . .	111
— . . . . .	4 Décembre 1916. . . . .	147
— ( <i>Trausnitz</i> ). . . . .	4 Décembre 1916. . . . .	149
LANGENSALZA . . . . .	23 Février 1917. . . . .	355
LAUFEN. . . . .	16 Mars 1916. . . . .	78
LECHFELD. . . . .	29 Septembre 1916 . . . . .	125
— . . . . .	28 Avril 1917. . . . .	195
LIMBURG . . . . .	27 Avril 1916. . . . .	89
LINDEN ( <i>Hannoversche Ma- schinenfabrik</i> ) . . . . .	30 Novembre 1916 . . . . .	323
LINDEN . . . . .	17 Mars 1917. . . . .	332
LUBECK ( <i>Hôpital militaire de complément</i> ) . . . . .	18 Août 1917. . . . .	374

M

MAGDEBURG ( <i>Hôpital du Hof- jæger</i> ) . . . . .	14 Avril 1916. . . . .	362
MAGDEBURG ( <i>Camp</i> ) . . . . .	1 <sup>er</sup> Avril 1917. . . . .	42
— ( <i>Hofjæger et Ho- henzollern Park</i> ) . . . . .	1 <sup>er</sup> Avril 1917. . . . .	373
MAGDEBURG ( <i>Prison</i> ). . . . .	29 Juillet 1917. . . . .	404
MAINZ . . . . .	3 Mars 1915 . . . . .	7
— . . . . .	17 Mai 1917 . . . . .	50
MANNHEIM. . . . .	28 Avril 1917. . . . .	193
MERSEBURG . . . . .	15 Mars 1916. . . . .	77
— . . . . .	9 Mai 1916. . . . .	91
— . . . . .	18 Septembre 1916 . . . . .	123

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
MERSEBURG . . . . .	19 Février 1917. . . . .	173
MINDEN. . . . .	24 Mars 1916. . . . .	80
— . . . . .	28 Novembre 1916 . . . . .	141
MUGGENBURGER-MOOR . . . . .	26 Juillet 1917. . . . .	246
MUNCHEBERG . . . . .	11 Janvier 1917 . . . . .	159
— . . . . .	19 Juin 1917. . . . .	214
MUNSINGEN . . . . .	11 Novembre 1916 . . . . .	132

**N**

NAUEN ( <i>Sucrerie-Raffinerie</i> ). . . . .	29 Janvier 1917 . . . . .	327
NEISSE . . . . .	23 Juin 1916. . . . .	23
NEUBURG . . . . .	14 Avril 1917 . . . . .	48

**O**

OBERRGHELINGEN . . . . .	14 Avril 1917 . . . . .	303
ÖLSNITZ. . . . .	Avril 1916. . . . .	255
— ( <i>Holndorf</i> ) . . . . .	14 Décembre 1916 . . . . .	287
— ( <i>Vereinichtfeld</i> ) . . . . .	14 Décembre 1916 . . . . .	284
— ( <i>Mine Pluto</i> ) . . . . .	14 Décembre 1916 . . . . .	289

**P**

PARCHIM . . . . .	7 Mars 1917 . . . . .	181
PEISSENBERG. . . . .	9 Juin 1916 . . . . .	258
POSEN. . . . .	20 Novembre 1916 . . . . .	363
PUCHHEIM. . . . .	Novembre 1915. . . . .	68

**Q**

QUEDLINBURG . . . . .	15 Janvier 1917 . . . . .	163
-----------------------	---------------------------	-----

**R**

RASTATT. . . . .	11 Mars 1915. . . . .	59
RAUXEL. . . . .	14 Mars 1916. . . . .	313
REHFELDE. . . . .	25 Juin 1917. . . . .	343
REISEN . . . . .	25 Juin 1916. . . . .	25
RHEINAU . . . . .	17 Octobre 1916 . . . . .	283
RHEINHAUSEN . . . . .	15 Août 1916. . . . .	319
RIEMKE. . . . .	26 Janvier 1917 . . . . .	295
RUDERSDORF . . . . .	18 Juin 1917. . . . .	341
— . . . . .	4 Juillet 1917 . . . . .	345

**S**

SACHSENBERG . . . . .	11 Décembre 1916 . . . . .	366
SAGAN. . . . .	14 Mars 1916. . . . .	76

NOM DU DÉPOT	DATE DE LA VISITE	PAGES
SCHLETTAU . . . . .	27 Septembre 1916 . . . . .	279
SCHWÄBISCH-GMUND . . . . .	24 Novembre 1916 . . . . .	134
SENNE . . . . .	23 Septembre 1916 . . . . .	119
SPANDAU ( <i>Festungsgefängnis</i> )	30 Juillet 1916. . . . .	390
— ( <i>Usine à gaz</i> ) . . . . .	23 Mai 1917 . . . . .	335
— ( <i>Fränkel et Runge</i> ). . . . .	11 Juin 1917. . . . .	338
— ( <i>Usine Griesheim</i> ). . . . .	12 Juin 1917. . . . .	340
SPROTTAU . . . . .	26 Février 1917. . . . .	369
STASSFURT . . . . .	16 Janvier 1917 . . . . .	293
STEINHORST . . . . .	5 Septembre 1916. . . . .	234
STRALKOWO . . . . .	8 Juin 1917 . . . . .	205
STRÖHEN-MOOR. . . . .	20 Février 1916. . . . .	226
SULZBACH . . . . .	2 Mars 1917 . . . . .	299
— . . . . .	11 Avril 1917. . . . .	301

T

TAUBERBISCHOFSSHEIM. . . . .	27 Novembre 1916 . . . . .	139
— . . . . .	5 Mars 1917 . . . . .	178
THORN-NORD. . . . .	8 Mars 1917 . . . . .	242
TUBLAKEN. . . . .	31 Juillet 1917. . . . .	251

V

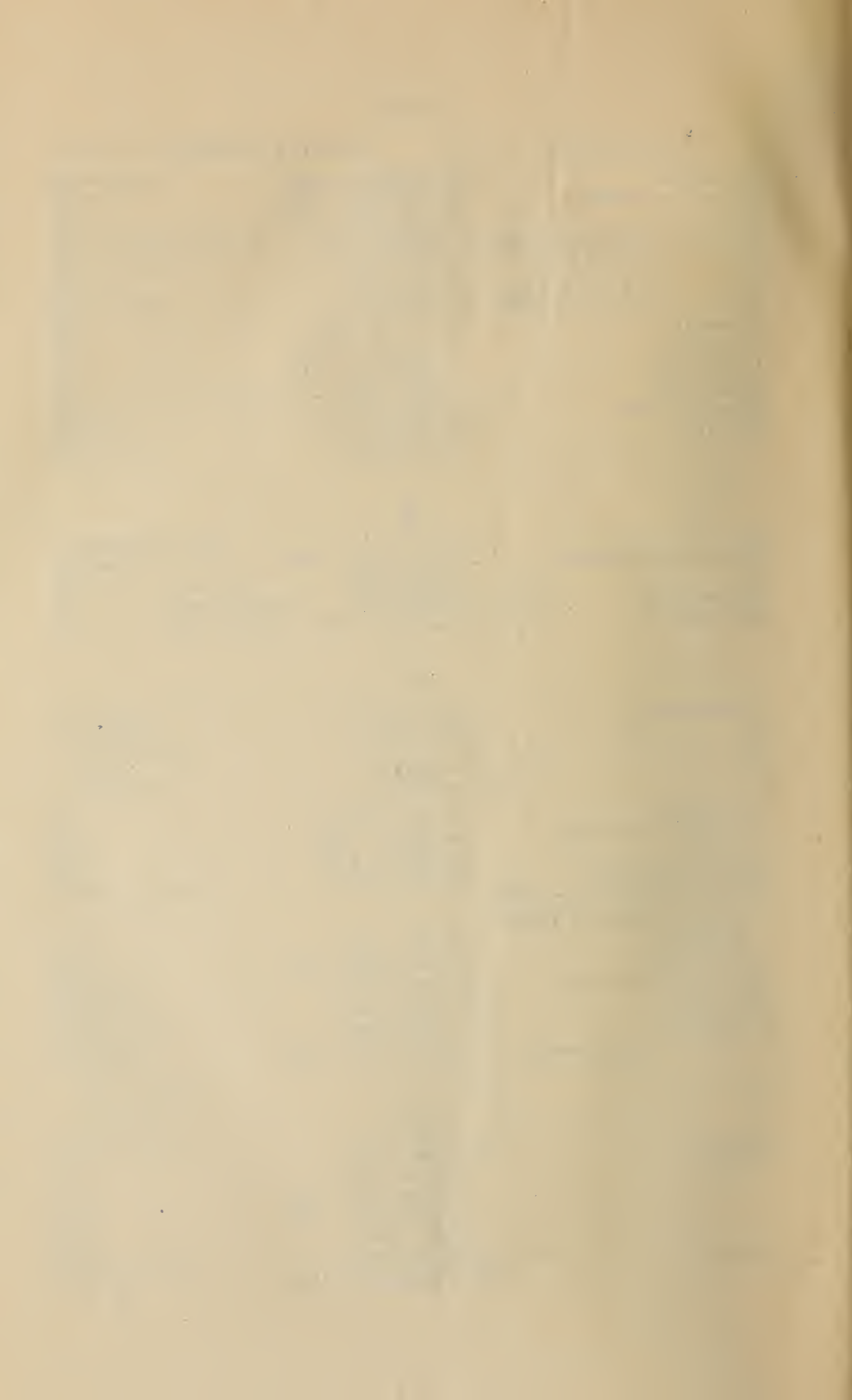
VÖHRENBACH . . . . .	21 Août 1916. . . . .	27
----------------------	-----------------------	----

W

WEILBURG. . . . .	17 Mars 1916. . . . .	39
WEITMOOS-EGGSTÆTT. . . . .	Novembre 1915. . . . .	221
WERBEN. . . . .	Décembre 1915. . . . .	223
WESEL ( <i>Forteresse</i> ). . . . .	23 Mars 1916. . . . .	382
WIRTSCHAFTSGENOSSEN- SCHAFT BERLINER GRUND- BESITZER. . . . .	22 Juin 1917. . . . .	244
WITTENBERG . . . . .	24 Novembre 1915 . . . . .	350
WITTMAR ( <i>MineASSE</i> ). . . . .	25 Août 1916. . . . .	266
WOLSDORF . . . . .	31 Août 1916. . . . .	270
WURZBURG . . . . .	19 Août 1916. . . . .	107
— GALGENBERG . . . . .	27 Novembre 1916 . . . . .	136

Z

ZERBST . . . . .	24 Mai 1917 . . . . .	197
ZOSSEN . . . . .	Octobre 1914. . . . .	57
— . . . . .	25 Septembre 1916 . . . . .	121
— . . . . .	22 Décembre 1916 . . . . .	152
— . . . . .	Avril 1917. . . . .	191
ZWICKAU . . . . .	14 Juin 1916. . . . .	95
— . . . . .	14 Septembre 1916 . . . . .	114



## TABLE DES NOTES EXPLICATIVES

---

OBJET	PAGES
Accord de décembre 1915 sur la solde des officiers prisonniers. . .	1
Fouilles pratiquées dans les bagages des officiers . . . . .	5
Poursuites judiciaires et mesures disciplinaires contre les prisonniers coupables de tentatives d'évasion. . . . .	10
Condamnation des lieutenants D... et H... du camp de Halle, pour refus d'obéissance. Renvoi. . . . .	16
Représailles allemandes contre les officiers prisonniers à Vöhrenbach, Halle, Neisse, Beeskow . . . . .	20
Représailles à Neisse . . . . .	23
Perceptions arbitraires opérées sur le montant des mandats adressés aux prisonniers. . . . .	25
Accord au sujet des retenues sur la solde des officiers pour logement, chauffage, éclairage, usage du mobilier. Fin des représailles à Vöhrenbach . . . . .	27
Représailles à Beeskow . . . . .	29
Régime du fort IX d'Ingolstadt, réservé aux officiers coupables de tentatives d'évasion. . . . .	33
Visites des dépôts d'officiers en Allemagne par les délégués de l'Ambassade des Etats-Unis. Fin de la période des représailles. . . . .	37
Agissements suspects d'un agent allemand dans les dépôts d'officiers	48
Représailles motivées par l'internement du major von Doering dans un dépôt d'internés civils . . . . .	54
Autorisation accordée à l'Ambassade d'Espagne de faire visiter par ses délégués les dépôts d'hommes de troupe. . . . .	57
Accord du mois de mars 1915 sur la correspondance des prisonniers.	62
Correspondance des prisonniers avec les membres de leurs familles habitant les régions envahies. . . . .	70
Correspondance des prisonniers internés dans les régions envahies.	72
Internement, sous prétexte de représailles, d'officiers français dans les camps d'hommes de troupe. . . . .	82
Application des peines du <i>poteau</i> , de la <i>cage</i> , du <i>bivouac</i> . . . . .	93
Envoi de prisonniers français, en représailles, dans les régions occu- pées de la Russie. . . . .	95
Application des peines collectives, à la suite de fautes individuelles.	100
Contrainte des sous-officiers prisonniers au travail. . . . .	104
Contrainte des sous-officiers prisonniers au travail ( <i>suite</i> ). . . . .	107
Accord du mois de juin 1916 sur les envois collectifs de pain aux prisonniers. . . . .	108
Application de la <i>cage</i> , du <i>bivouac</i> , de l' <i>unterseebot</i> . . . . .	111
Procédés d'intimidation, à l'égard des prisonniers français, pour entraver les plaintes aux délégués des Ambassades. . . . .	112
Lettres de réclamations adressées par les prisonniers français aux délégués de l'Ambassade d'Espagne. . . . .	114
Propagande allemande parmi les musulmans internés à Zossen. . .	121

Accord du mois de janvier 1916, concernant les visites des Commissions de médecins suisses, en vue du rapatriement ou de l'internement en Suisse. . . . .	130
Etablissement de procurations par les prisonniers. . . . .	136
Fin des représailles de Russie. . . . .	150
Représailles contre les prisonniers français à l'arrière du front . . . . .	168
Emploi des prisonniers français à l'arrière du front avant la période des représailles. . . . .	178
Représailles contre les prisonniers français ayant pour prétexte de prétendues tentatives de sabotage. . . . .	181
Rapatriement des membres du personnel sanitaire. . . . .	189
Triplement des peines disciplinaires prononcées contre les prisonniers français. . . . .	193
Souffrances des prisonniers français internés à Zerbst pendant les mois d'hiver 1917. . . . .	197
Augmentation des envois collectifs de pain adressés aux prisonniers français. . . . .	207
L'emploi des prisonniers dans les détachements agricoles en 1914-1915 . . . . .	221
Violations de l'accord dispensant les sous-officiers prisonniers du travail . . . . .	234
Amendes infligées aux prisonniers français qui se sont présentés, sans être reconnus, à la visite médicale. . . . .	244
Contrainte des sous-officiers prisonniers au travail . . . . .	246
Souffrances des prisonniers français astreints au travail dans les mines . . . . .	252
Visites des délégués du Comité international de la Croix-Rouge dans les détachements de mines. . . . .	255
Documents officiels sur les moyens de contraindre les prisonniers au travail . . . . .	266
Propagande allemande parmi les prisonniers affectés au travail des mines . . . . .	284
Le régime des prisonniers travailleurs rapproché du régime des ouvriers civils allemands. . . . .	287
Accord sur le travail des « intellectuels » . . . . .	311
Emploi des prisonniers à des travaux en rapport direct avec les opérations militaires . . . . .	317
L'épidémie de typhus exanthématique, en 1915. . . . .	347
Le régime des hôpitaux allemands. . . . .	359
Réduction des rations alimentaires, en proportion des aliments reçus de France. . . . .	363
Accords nouveaux (octobre 1916 et mai 1917) concernant les visites des Commissions de médecins suisses, en vue du rapatriement et de l'internement en Suisse. . . . .	369
Accord pour l'interdiction des poursuites judiciaires contre les prisonniers coupables de tentatives d'évasion. . . . .	377
Visites successives dans la forteresse de <i>Hohenasperg</i> . . . . .	380
Les officiers français internés dans la forteresse de <i>Wesel</i> . . . . .	382
Les officiers français internés dans la forteresse de <i>Spandau</i> . . . . .	390
Un officier français interné dans la prison militaire d' <i>Ingolstadt</i> . . . . .	394
Représailles, à raison de l'embarquement, à bord des navires-hôpitaux d'un certain nombre d'officiers allemands prisonniers. . . . .	396
Accord sur la suspension des peines judiciaires prononcées pour délits antérieurs au 1 <sup>er</sup> septembre 1916. . . . .	400





